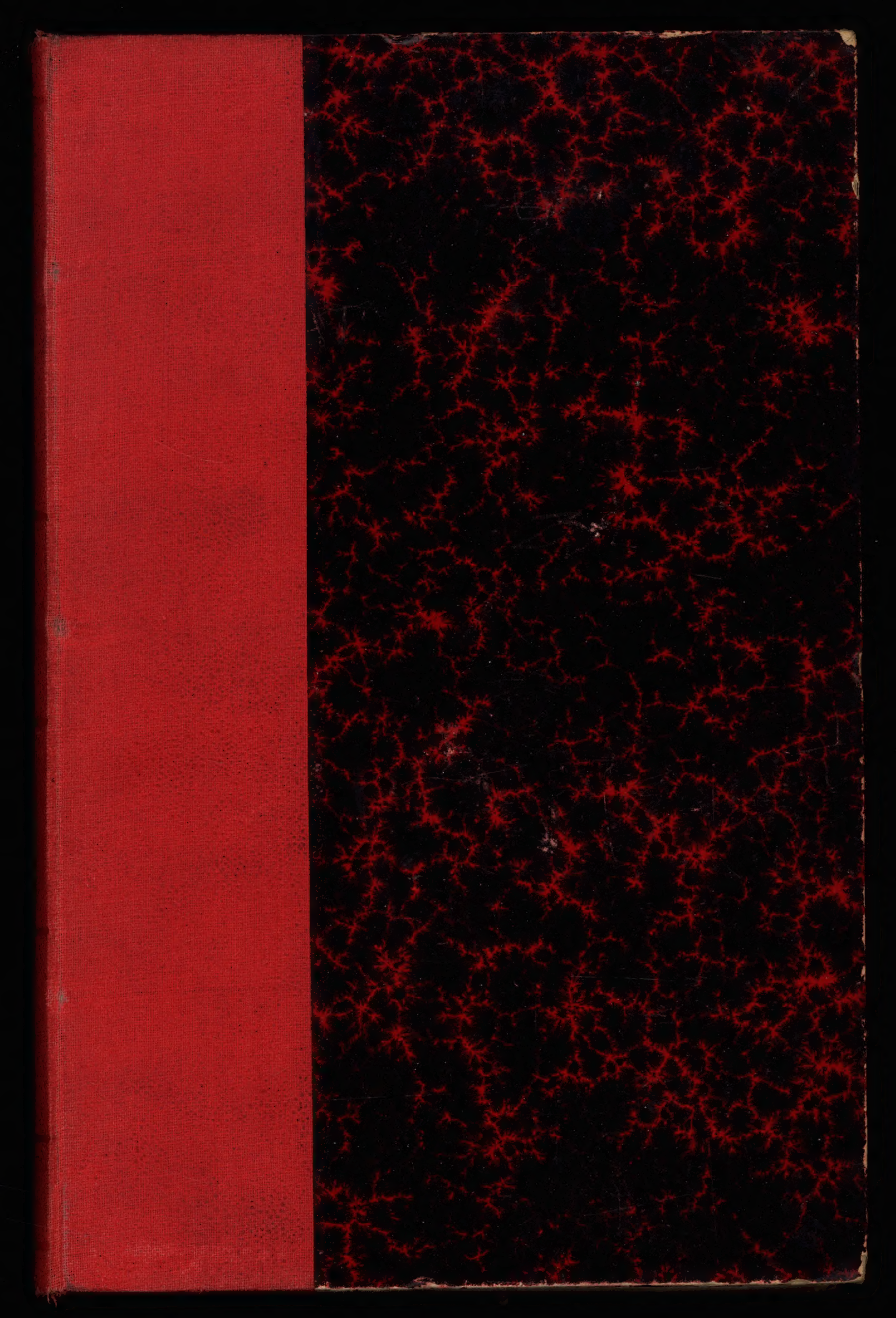
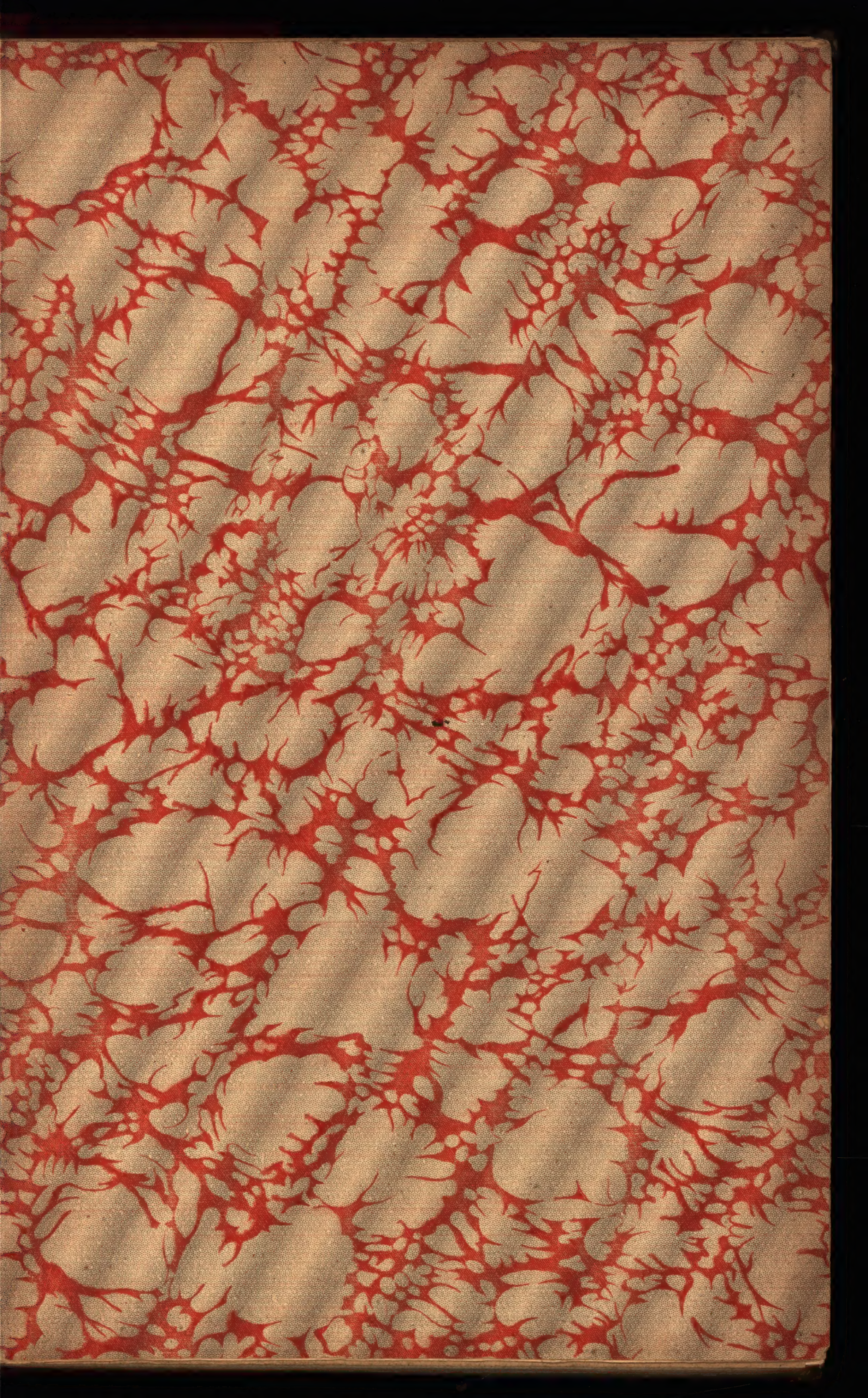



- Ex-Libris -
G. Billard



LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus
(Vieux dicton parisien)



8e Année
N° 29 - 1909

SIÈGE SOCIAL :
MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

En vente à la Librairie Ancienne, H. CHAMPION, Éditeur
EXPERT PRÈS LE TRIBUNAL

5. Quai Malaquais, PARIS

LA CITÉ

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus
(Vieux dicton parisien)

SOMMAIRE

8me ANNÉE

No 29 — Janvier 1909

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

En vente à la Librairie Ancienne, H. CHAMPION, Éditeur

EXPERT PRÈS LE TRIBUNAL

5, Quai Malaquais, PARIS

rue de la Culture-Sainte-Catherine et de l'hôtel Rochepot ou de Montmorency.

Jaillot donne, pour cette édification, la date de 1577 (T. III, q. S Antoine p. 21.)

Nous lisons dans Sauval que Germain Pilon y travailla, et aussi que certaines de ses sculptures en furent détachées, sans doute après les réfections de 1627 ou de 1707 :

« M. Gobelin a chez lui, dit-il, rue de la Savaterie, les deux anges montés sur des Dauphins, de la main de Pilon, que nous avons vus autrefois à la Fontaine de Birague, devant les Jésuites. » (T. III, p. 3.)

On y remarquait, gravées sur des tables de marbre, plusieurs inscriptions latines rappelant son élévation, grâce au bon vouloir de Henri III, roi de France et de Pologne, et à la munificence de son Chancelier.

L'une d'entre elles portait le texte dithyrambique dont voici à peu près la traduction :

« Birague fit amener ici cette onde pour l'usage de sa maison et pour les besoins de la Ville ; mais autant l'intérêt public doit l'emporter sur l'intérêt privé, autant la Ville est plus chère à Birague que sa propre Maison. »

Disons que l'eau, d'ailleurs, n'y coulait plus au commencement du XVIIe siècle, ou que, tout au moins, le débit en avait été suspendu, ainsi que le prouve l'inscription suivante qui y fut placée, quand on la réédifia, en 1627 :

« Pour le retour des eaux, 1627. »

Cette première reconstruction fut vraisemblablement nécessitée par l'élargissement de la place, dite de Birague, ou du Cimetière des Anglais, entrepris à propos de l'édification de l'église de la Maison professe des Jésuites, aujourd'hui Saint-Paul-Saint-Louis, et dont la première pierre avait justement été posée par Louis XIII, en cette année 1627.



Fontaine de Birague (1627) et portail de l'église des Jésuites (Saint-Paul), gravure du temps, par Mérian

L'opération de voirie dont il s'agit, en même temps que le déplacement probable de la fontaine, et sa réédification, furent l'œuvre du Prévot des Marchands Nicolas de Bailleul, qui ne manqua pas, selon la coutume du temps, de faire revêtir l'édicule de nouvelles inscriptions, toujours en latin naturellement.

Une planche gravée, attribuée à Jean Marot, contemporain d'Israël Sylvestre, c'est-à-dire datant du milieu du XVIIe siècle, montre cette fontaine de 1627 :

Elle est de forme quadrangulaire et coiffée d'un dôme en pierre. Les textes lapidaires, appliqués sur les quatre faces, sont encadrés par deux pilastres. Deux frontons triangulaires ornent deux des côtés. L'estampe montre le monument dans l'axe de l'église des Jésuites, et entouré d'une vingtaine de bornes, destinées à en garer ses abords, des carrosses, chariots et cavaliers.

Quand on construisit la Pompe Notre-Dame, dont les eaux devaient l'alimenter, c'est-à-dire en 1707, on la réédifia une seconde fois : « en manière de tour à pans » d'un dessin fort médiocre, dit Germain Brice. (Ed. 1752, t. II, p. 197.)

Chacune de ses cinq faces — elle affectait la forme pentagonale — était ornée d'une arcade sans profondeur, surmontée d'un fronton triangulaire et d'un attique comportant, dans le haut, soit une naïade, soit un fleuve, avec d'autres inscriptions latines rédigées à nouveau pour la circonstance. Comme couronnement de l'édifice, une calotte de pierre surmontée d'une lanterne à jour.

Sa hauteur était de 12 mètres, sans la lanterne, qui en mesurait 2 ; sa largeur pouvait avoir 7 mètres environ. (*Les Fontaines de Paris*, par Moisy et Amaury Duval, 1812, p. 65.)

A ceux qui s'étonneront de cette élévation de 12 mètres, nous produirons l'explication de Germain Brice, affirmant qu'on la construisit en hauteur afin de donner plus de refoulement aux eaux qui devaient être conduites assez loin. Elles alimentaient, en effet, une partie du faubourg Saint-Antoine.

Nous renvoyons à Piganiol de la Force pour les inscriptions lati-

nes de 1577, de 1627, et de 1707, qui décorèrent cette fontaine aux trois époques de son existence. Nous signalerons seulement la mauvaise humeur de cet auteur, à propos d'un distique gravé en 1707, et qu'il qualifia avec véhémence « d'infâme peinture ». (Ed. 1742, t. IV, p. 408.)

On jugera sans doute que son appréciation était exagérée, si l'on veut se donner la peine de traduire :

Ebibe quem fundit purum catharina liquorem,
Fontem at virgineum, non nisi purus, adi.

On peut supposer que les habitants de la rue Saint-Antoine, qui passaient et repassaient devant l'édicule, ne jugeaient pas son inscription aussi *infamante* que l'auteur pudibond de la *Description de Paris* a bien voulu l'écrire. Nous pensons même qu'ils n'hésitaient pas à *boire la liqueur que Catherine y faisait couler*, et à *s'approcher de la fontaine virginale,* chaque fois qu'ils avaient soif, qu'ils fussent *purs ou impurs*.

Nous imprimons ici les deux textes dont nous avons parlé au commencement de cette notice et qui n'ont été, fort probablement, reproduits nulle part.

Celui qui suit est relatif à la pose de la première pierre de la réédification de 1707.

Reconstruction de la fontaine Sainte-Catherine

Le 16[me] may 1707.

Du règne de Louis le Grand, XIIII[e] de ce nom.

De la 4[me] Prevosté de Messire Charles Boucher, Chevalier, Seigneur Dorsay et autres lieux, Conseiller du Roy en ses Conseils et en sa Cour de Parlement,

De l'eschevinage d'Antoine Melin, Escuyer, Conseiller du Roy en l'hostel de cette ville, et notaire au Chastelet de Paris, Henry Boutet, Escuyer, Conseiller du Roy, notaire au Chastelet, Guillaume Scourjon, Escuyer, Conseiller du Roy, quartenier, et Nicolas Denis, Escuyer, Huissier ordinaire du Roy en tous ses Conseils,

Estant Nicolas Guilleaume Moriau, Escuyer, Conseiller du Roy, son Procureur et de la Ville, et avocat de Sa Majesté en l'hostel de Ville,

Jean Baptiste Taitbout, Escuyer, Conseiller du Roy, Conservateur des hipotecques et greffier de cette Ville,

Et Jacques Boucot, Escuyer, Conseiller du Roy, Receveur des domaines, dons, terroirs et fortiffications de laditte Ville,

La reconstruction du corps et regard de cette fontaine publicque, nommée de Sainte-Catherine, a esté faite des deniers du Roy et domaine de l'hostel de cette Ville, et la première pierre de l'Encoigneure à droitte sur la rue Saint-Antoine, regardant le portail des Révérends Pères Jésuites, et Retour de la Rue de la Culture-Sainte-Catherine, a esté posée par lesdits sieurs du Bureau de la Ville assemblez au son des trompettes et fanfares et distribué aux ouvriers les liberallitez de la recette de laditte Ville.

Après avoir observé touttes les cérémonies ordinaires en la manière accoutumée, et avoir trouvé touttes les lignes tenduës, et Mallereaux preparez en conformité des desseings qui en ont esté faits par Mre Jean Beausire, Conseiller du Roy, Maistre général contrôlleur, et Inspecteur de nos Bastimens, garde ayant charge des Eaux et Fontaines publicques de cette Ville.

Soit gravé sur une table de cuivre le contenu cy dissus de la grandeur et proportion qui sera marquées par le Maistre general de nos bastimens pour estre placée suivant sa destination. Fait au Bureau de la Ville, le treize may 1707.

« Signé : Boucher d'Orsay, Melin, Boutet, Scourjon, Denis. » (*Archives Nationales*, K. 1025, dossier VI, n° 108. Nous signalons que le départ de ce document porte la date du 16 mai, et la fin, celle du 13.)

Le second texte est relatif à l'ordre donné à Jean Beausire, maître des Bâtiments de la Ville, de faire graver une autre inscription, dont le libellé est joint, commémorant la même réédification :

Du règne de Louis Le Grand, XIIIIe de ce nom.

De la 4e Prevosté de Messire Charles Boucher, Chevalier, Seigneur D'Orsay et autres lieux, Conseiller du Roy en ses Conseils et sa Cour de Parlement.

De l'Eschevinage d'Antoine Melin, Ecuier Conseiller du Roy en l'hostel de Ville et Notaire au Châstelet, Henry Boutet, Ecuier, aussy Conseiller du Roy, Notaire audit Châstelet, Guillaume Scourjon, Ecuier Conseiller du Roy, quartenier, et Nicolas Denis, Ecuier, Huissier ordinaire du Roy en tous ses Conseils d'Etat et privé.

Etans Nicolas Guillaume Moriau, Ecuier, Conseiller procureur du Roy et de la Ville de Paris et Avocat de Sa Majesté en l'Hostel de Ville, Jean Baptiste Taitbout, Ecuier, Conseiller de Sa Majesté, Conservateur des hipotecques et Greffier d'icelle, et Jacques Boucot, Ecuier, Conseiller du Roy, Receveur. Cette fontaine publique de Sainte-Catherine a été reconstruite de neuf l'an mil sept cens sept.

De par les Prévôst des Marchands et Eschevins de la Ville de Paris :

Mre Jean Beausire, Conseiller du Roy. Architecte, Maistre general Contrôlleur et Inspecteur des Bastimens de la Ville, garde ayant charge des eaux et fontaines publiques d'icelle, fera graver et dorer l'Inscription cy-dessus sur une table de marbre noir, et placer au devant de la Principale face de ladite fontaine par les ouvriers ordinaires de la Ville, de la grandeur et caractères suivant les mesures qui en seront par luy données, et tiendra à ce que le tout soit bien et düement fait, pour sur son certificat êstre par nous ordonné ce que de raison ; fait au bureau de la Ville, le vingt may mil sept cens sept.

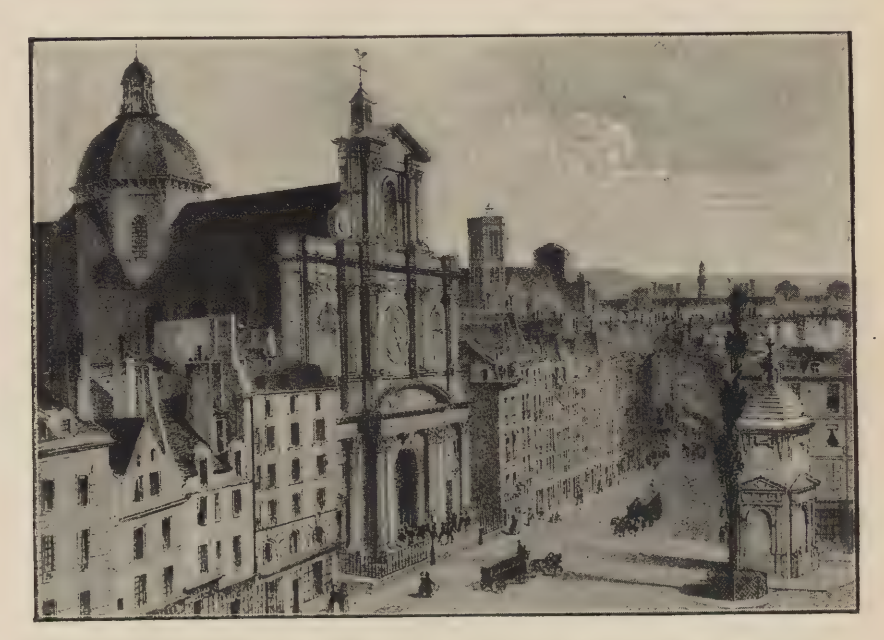
« Signé : Boucher d'Orsay, Melin, Boutet, Scourjon, Denis. » (*Archives Nationales* K. 1025, dossier VI, nº III.)

La note ci-après est inscrite en marge de ce document :

Inscription à graver et dorer sur une table de marbre noir, dont sera donnée la mesure qui sera placée dans un cadre renfermé en dedans de l'arcade figurée au devant du corps et regard de la fontaine de Sainte-Catherine reconstruite de neuf devant le portail des Révérends Pères Jésuites, et ce dont les lettres seront d'un caractère convenable pour estre leües facilement du public.

En 1823, une nouvelle restauration vint encore modifier l'aspect de la fontaine de Birague : on n'y laissa, cette fois, subsister

qu'un seul des cinq distiques latins qui y étaient placés auparavant. Nous ne saurions dire, par exemple, si c'était celui qui avait tant contrarié le bon Piganiol. (*Dictionnaire historique de Paris*, de Béraud et Dufay, 1825, t. I, p. 98.)



Vue de la fontaine de Birague en 1850, avec un arbre de la liberté à côté; dans le fond : la rue Saint-Antoine, partie devenue la rue François-Miron

Rappelons aussi qu'il existe une gravure, signée A.-P. Martial, dessinée en 1846, qui montre ce monument placé dans l'axe de la ruelle située au côté de l'église Saint-Paul-Saint-Louis. Il y paraît semblable à la description que nous avons faite de la reconstruction de 1707. Outre l'unique robinet, on y voit, sur l'un des pans, une sorte de potence affublée d'un tuyau, permettant sans doute le remplissage des tonneaux d'arroseurs ou de marchands d'eau Pour ce qui est de cette eau, Thiéry nous apprend, dans son guide de 1787, qu'elle était alimentée, de son temps, par les sources du Pré Saint-Gervais. (T. I, p. 70.)

En 1856, enfin, le prolongement de la rue de Rivoli vint balayer la pauvre fontaine, sans que le moindre vestige en ait été conservé.

C'est un sort qu'elle a partagé, d'ailleurs, en ces époques haussmaniennes, avec de nombreux monuments parisiens qui contribuèrent jadis à la beauté et au pittoresque de la grande ville, et que l'indifférence de la population a laissé détruire sans une protestation.

Bien entendu, on fera une distinction entre l'édifice dont nous venons de si longuement parler, et la fontaine, dite *de la Poissonnerie,* située près de l'ancien marché *Sainte-Catherine*, que ce dernier vocable pourrait faire confondre avec la nôtre.

LUCIEN LAMBEAU



UNE PROMENADE DE BALZAC

Le culte de Balzac est plus que jamais en honneur ; ses fidèles ont entrepris dernièrement de consacrer à sa mémoire la maison de Passy qu'il a longtemps habitée. La Cité ne doit pas oublier que Balzac est aussi des siens, et par ses débuts, et par les pages qu'elle lui a inspirées. Ces pages, éparses dans son œuvre immense, nous avons entrepris de les réunir, et il nous a semblé qu'il serait assez dans l'esprit balzacien de les fondre en un récit dont tous les traits fussent empruntés à la vie ou aux écrits du grand romancier ; en entremêlant la fiction et la réalité, nous n'avons fait que copier notre modèle. Cependant, par crainte de confusions, les noms qui n'existent que dans la *Comédie humaine* ont été mis en italiques. Quant aux assertions historiques, nous en laissons à Balzac toute la responsabilité.

M. de Balzac paraissait fort mécontent, cette après-midi de mars 1843, lorsque, agitant ses bras courts au risque de faire sauter les derniers boutons qui maintenaient son corps massif dans son habit étriqué, il parcourait les rues tortueuses par où l'on allait alors du Louvre au Châtelet. Les passants qui souriaient en le regardant auraient compris son indignation s'ils avaient assisté à la scène qui venait d'avoir lieu chez MM. Maulde et Renou, imprimeurs éditeurs rue Bailleul (1).

— Vous demandez votre compte, Monsieur ? avait dit à l'écrivain le caissier de la maison. Le voici : votre *Monographie de la Presse parisienne*, à raison de 500 francs la feuille, vous rapporte 2.000 fr. ; mais vous nous deviez 1.000 francs ; il y a de plus 1.027 francs de corrections à votre charge ; vous restez débiteur de 27 francs.

---

1. Cette maison existe toujours presque au même endroit, et a aujourd'hui son entrée rue de Rivoli, n° 144.

Et comme l'auteur protestait, l'employé avait répliqué d'un ton péremptoire :

— C'est la même chose pour M. Dumas.

L'effet fut instantané : Balzac prit son air le plus hautain et sortit en s'écriant :

— Ils osent me comparer à ce nègre-là ! (1).

Il avait compté sur ces 2.000 francs pour faire patienter les plus féroces de ses créanciers. A présent, il ne lui restait plus qu'une ressource, s'il ne voulait pas quitter le lendemain sa maison de Passy escorté d'un garde du Commerce et flanqué de deux recors : c'était d'aller trouver *Popinot*, le fameux parfumeur de la rue des Cinq-Dia-

TABLEAUX DE PARIS N:



Le Marché aux Fleurs

mants, l'ancien commis et le gendre de *César Birotteau*, et de lui offrir l'exploitation exclusive de l'essence d'ananas à provenir des récoltes futures de son jardin (2) : une invention merveilleuse qui

1. Cette scène est rapportée par E. de Mirecourt. *Les Contemporains : Balzac*, 1856.

2. C'est aux Jardies que Balzac se livra surtout à la culture des ananas, sans aucun succès d'ailleurs. Mais à l'époque de ce récit il avait vendu sa propriété des Jardies.

devait rapporter plus de 500.000 francs la première année, et sur laquelle Popinot lui avancerait certainement 1.000 francs sur-le-champ.

Il marchait toujours, absorbé dans ses calculs et échafaudant par la pensée une fortune colossale. La brise fraîche de la Seine le surprit à son arrivée place du Châtelet ; il leva les yeux, et vit sur l'autre rive, derrière les arbres du Marché aux Fleurs, l'enseigne : *Au Bouclier d'Achille* de M. *Prélard*, quincaillier en gros, adjoint au maire du IXe arrondissement. Balzac connaissait le secret de sa fortune ; elle avait pour origine son mariage avec la *Rousse*, l'ancienne maîtresse d'un célèbre assassin, enrichie par les crimes de son amant. (*La dernière incarnation de Vautrin.*)

Mais le romancier épris d'histoire ne regardait déjà plus le quai fleuri et les boutiques aux devantures voyantes ; il se plaisait à reconstituer l'aspect de ce coin de Paris au XVIe siècle, alors que les maisons de la rue Vieille-Pelleterie bordaient la rive gauche de la Seine, entre le pont Notre-Dame et le pont au Change. La voie publique et les maisons occupaient l'espace pris par la seule chaussée du quai actuel. Chaque maison, assise sur la Seine même, permettait aux habitants d'y descendre par les escaliers en bois ou en pierre que défendaient de fortes grilles en fer ou des portes en bois clouté. Ces maisons avaient, comme celles de Venise, une porte en terre ferme et une porte d'eau. (*Le martyr calviniste.*)

A l'angle de la maison sise au coin du pont au Change et du quai maintenant appelé quai aux Fleurs, l'architecte avait ménagé un cul-de-lampe pour une madone sans cesse éclairée par des cierges, ornée de vrais bouquets de fleurs dans la belle saison, et de fleurs artificielles en hiver. Du côté de la rue du Pont comme du côté de la rue Vieille-Pelleterie, la maison était appuyée sur des piliers en bois. Toutes les maisons des quartiers marchands offraient sous ces piliers une galerie où les passants marchaient à couvert sur un terrain durci par la boue qu'ils y apportaient et qui le rendait assez raboteux. Les maisons assises sur la rivière étaient alors d'une grande valeur. A cette époque le système des égouts et des fontaines était à créer, et il n'existait encore que l'égout de ceinture, achevé par Aubriot, le premier homme de génie et de puissant vouloir qui pensa, sous Charles V, à l'assainissement de Paris. (*Id.*)

Revenant au temps présent, Balzac songeait ; il n'existe plus qu'une seule maison de ce genre qui puisse rappeler le vieux Paris, encore disparaîtra-t-elle bientôt : elle est au coin du Petit Pont, en face du corps de garde de l'Hôtel-Dieu. (*Id.*) (1).

Tout en évoquant ces souvenirs, Balzac faisait le tour de la place du Châtelet, passait devant l'étude de Me *Cardot*, notaire (*La cousine Bette*), et arrivait devant le restaurant du VEAU QUI TETTE ; il se rappela les joyeuses parties qu'il faisait dans cet établissement lorsqu'il était clerc chez Guillonnet-Merville, l'avoué, et ensuite chez Passez, le notaire de sa famille. Il revoyait encore, dans son coin habituel où les garçons lui gardaient sa place, *Poiret*, le commis du *Cocon d'or*, la maison de soierie bien connue de la rue des Bourdonnais. Poiret était la régularité même : il habitait rue du Martroi et sa seule vanité consistait à porter une montre infaillible, réglée d'ailleurs tous les jours sur l'Hôtel de Ville devant lequel il passait. Depuis trente ans il dînait par abonnement au VEAU QUI TETTE, se rendait ensuite, à huit heures et demie, au café *David*, le plus célèbre du quartier, où il prenait une bavaroise à dix heures et demie, puis rentrait chez lui à onze heures. Il s'intéressait à tout ce qui se faisait dans Paris, et consacrait le dimanche à surveiller les constructions nouvelles. (*Les employés.*)

Par la place Saint-Jacques-la-Boucherie et la rue Marivaux, Balzac parvint rapidement à la maison *Popinot*, qui était la seconde de la rue des Cinq-Diamants en venant de la rue des Lombards. On se souvient de l'époque à laquelle Popinot avait posé les fondements de sa fortune, dans cette petite rue étroite où les voitures chargées passaient à grand'peine, mais placée au centre même du commerce de la droguerie. Dans une maison si sombre que, par certaines journées, il fallait de la lumière en plein jour, le débutant avait pris possession des lieux les plus noirs et les plus dégoûtants. Son prédécesseur, marchand de mélasse et de sucre brut, avait laissé les stigmates de son commerce sur les murs, dans la cour et dans les magasins. Figurez-vous une grande et spacieuse boutique à grosses portes ferrées, peintes en vert dragon, à longues bandes de fer apparentes, ornées de clous dont les têtes ressemblaient à des champignons, garnie de gril-

1. Cette maison a été démolie en 1852.

les treillissées en fil de fer renflées en bas comme celles des anciens boulangers, enfin dallée en grandes pierres blanches, la plupart cassées, les murs jaunes et nus comme ceux d'un corps de garde. (*César Birotteau.*)



La boutique de Popinot

Mais Popinot eut une idée de génie : il acheta chez un verrier de la rue Aubry-le-Boucher un lot de 10.000 flacons laissés pour solde, à quatre sous et six mois de terme ; puis, avec le concours de l'illustre *Gaudissart*, il lança l'huile céphalique, au prix de trois francs le flacon, le plus grand succès du siècle. (*Id.*)

Lorsque Balzac arriva devant la maison Popinot, il la trouva fort changée. La boutique était repeinte ; les casiers réchampis et pleins de bouteilles réjouissaient l'œil de tout commerçant qui connaît les symptômes de la prospérité. Le plancher de la boutique était encombré de papier d'emballage. Le magasin contenait de petits tonneaux

de différentes huiles dont la commission avait été conquise à Popinot par le dévoué Gaudissart. Dans un comptoir fermé par un vitrage, Popinot se montrait avec un tablier de serge et de doubles manches en toile verte. Avec lui se trouvaient plusieurs clients ; il sortit cependant au-devant du romancier, s'excusa de ne pouvoir le recevoir tout de suite, et le pria d'attendre, ou de repasser une heure plus tard, si cela lui convenait mieux.

C'est ce dernier parti que prit Balzac ; il n'était point fâché de trouver ce prétexte pour flâner dans les vieux quartiers où s'étaient écoulées ses jeunes années.

Il reprit la rue des Lombards, passa devant le magasin de *Matifat*, le droguiste dont la fille a épousé le général baron *Gouraud*, ce noble débris de nos glorieuses armées qui, près d'ici, dirigea les fusillades du Cloître Saint-Merry, où périt *Michel Chrestien* le 6 juin 1832 (*Pierrette. Les Illusions perdues.*) Il regarda un instant rue Saint-Martin la boutique du chapelier *Tournan* (*Les employés*) et celle de M. Théodore Dablin, quincailler, un vieil ami de sa famille, auquel il avait dédié les *Chouans*, et, après quelques détours, s'arrêta à l'angle de la rue Sainte-Avoye et de la nouvelle rue Rambuteau.

C'est là, dans la maison qui portait le n° 47 de la rue Sainte-Avoye et qui avait été démolie lors du percement de la rue Rambuteau, vers 1840, que son père était mort à quatre-vingt-trois ans le 19 juin 1829. Bernard-François Balzac (et non de Balzac) avait déjà habité le Marais pendant la Révolution : en 1793 il était homme de loi, officier municipal, et demeurait, 19, rue des Francs-Bourgeois. A cinquante et un ans, il avait épousé Laure Sallambier, alors âgée de dix-huit ans ; le mariage fut célébré à la mairie du VIIIe arrondissement (place des Vosges), le 11 pluviôse an V (30 janvier 1797). Peu après M. Balzac père s'installa à Tours, où il était chargé des subsistances de la 22e division militaire ; il y resta dix-sept ans. C'est dans cette dernière ville que naquit son fils Honoré le 20 mai 1799 ; il eut encore un fils et deux filles. Rappelé en 1814 à la direction des vivres de la 1re division à Paris, il vint habiter, 47, rue Sainte-Avoye et plaça son fils aîné en pension, d'abord chez M. Lepitre, rue Saint-Louis-au-Marais, puis chez MM. Sganzer et Beuzelin, rue de Thorigny (1).

1. Gozlan. *Balzac intime*, 1886. — Biré. *Balzac*, 1896. — Cabanès. *Balzac ignoré*, 1899. — Lhomer. *Balzac dans l'intimité*, 1904.

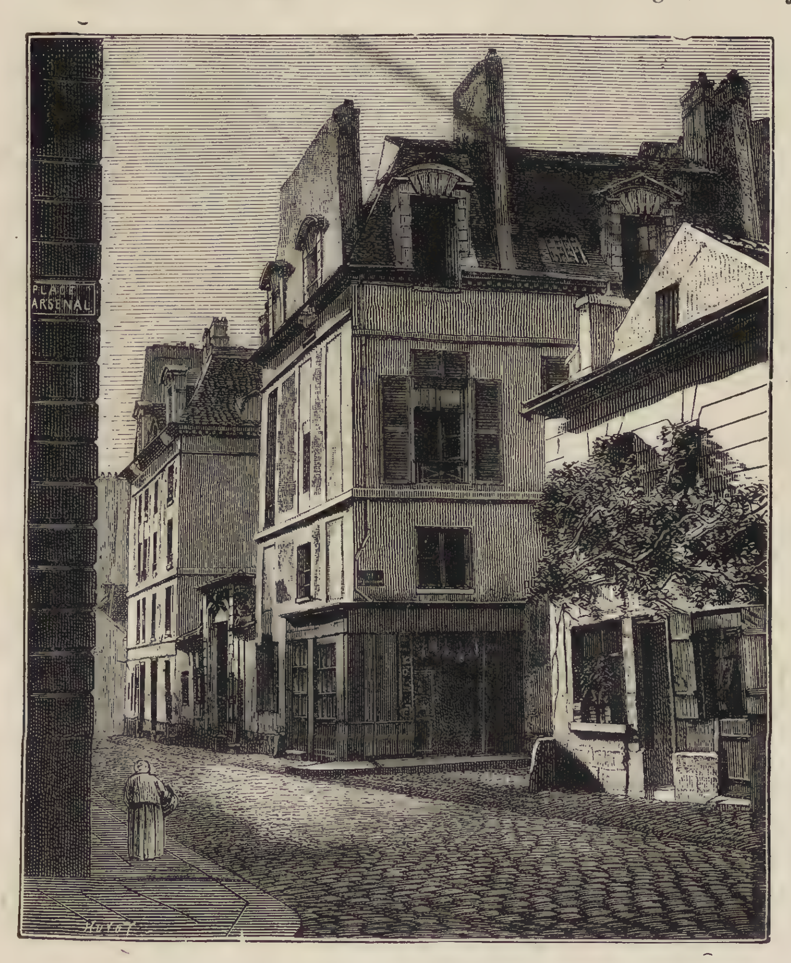
Ces souvenirs de famille évoqués, Balzac tourna ses pas vers la rue des Francs-Bourgeois. Près du Mont-de-Piété il remarqua la boutique neuve de *Samuel Frisch*, le juif marchand de reconnaissances auquel il avait eu trop souvent recours dans sa jeunesse. (*Esther heureuse.*) Devant les Blancs Manteaux il salua la mémoire vénérée de l'abbé *Loraux*, curé de cette paroisse (*Honorine*), et, rue Vieille-du-Temple, jeta un coup d'œil sur l'escalier à marches palpitantes, à contre-marches raboteuses, qu'il avait gravi jadis pour aller consulter dans son taudis Mme *Fontaine*, la tireuse de cartes, son crapaud *Astaroth* et sa poule noire *Cléopâtre*. (*Les comédiens sans le savoir. — Le cousin Pons.*) Puis il gagna la place Royale, et se dirigea vers le bel hôtel contigü à la mairie du VIIIe arrondissement.

Une affiche collée sur la porte annonçait sa prochaine mise en vente en la chambre des notaires. Cet hôtel avait appartenu à la veuve d'*Isidore Baudoyer*, ancien chef de bureau au Ministère des Finances, puis maire de cet arrondissement; Mme Baudoyer en avait hérité de son père M. *Saillard*, qui l'avait acheté 40.000 francs en 1804; depuis, il ne s'était pas fait une réparation à la maison ; à travers les fenêtres sans rideaux l'on voyait au rez-de-chaussée les trumeaux dédorés, les peintures de dessus de porte couvertes de poussière. (*Les employés.* (Cependant elle rapportait 8.000 francs; la mise à prix était de 120.000 francs. « Avoir un hôtel place Royale, songeait M. de Balzac, ce serait à la fois le logement, le revenu et le cens; mais la place Royale, c'est presque Passy. Paris est en marche et ne rétrogradera jamais. » (Lettre à Mme Hanska, 27 novembre 1845.)

Quelques minutes plus tard, les paisibles habitants de la rue Lesdiguières virent, sans d'ailleurs y prêter attention, notre promeneur s'arrêter devant une maison fort ordinaire qui portait et porte encore le n° 9. C'est là qu'en 1819 (Balzac avait alors vingt ans et venait d'obtenir enfin de son père la permission de faire de la littérature) sa mère lui avait loué et meublé une modeste chambre, presque une mansarde, au dernier étage; le vent soufflait par les interstices de la porte et de la fenêtre ; il les avait bouchés avec du papier bleu qu'un voisin lui avait donné, et il avait lui-même repeint les murs en

blanc (1). Maintenant, les lettres enfantines et charmantes qu'il écrivait à cette époque à sa sœur Laure lui revenaient à la mémoire :

« Le père et la mère du second m'ont l'air de braves gens, mais je



La rue de la Cerisaie

n'ai pas encore pu deviner ce qu'ils sont. Le père est paralysé de tout

1. *Correspondance de Balzac*, et G. Ferry. *Les habitations de Balzac*. (Le Monde moderne, juin 1897, p. 837). *Facino Cane*.

le côté gauche. J'ai aussi dans mon propriétaire un excellent homme. Sa femme est femme de commerce, un peu commune malgré son bel air. Ils ont deux enfants : un fils, l'aîné, qui est un grand paresseux ! et une fille mariée au marchand de porcelaines de la rue du Petit-Lion chez qui nous avons acheté la soupière du petit service de maman. Quant au célibataire du troisième, c'est un fainéant ! (1) » (A Mlle Laure de Balzac, à Villeparisis, Seine-et-Marne, 12 avril 1819).

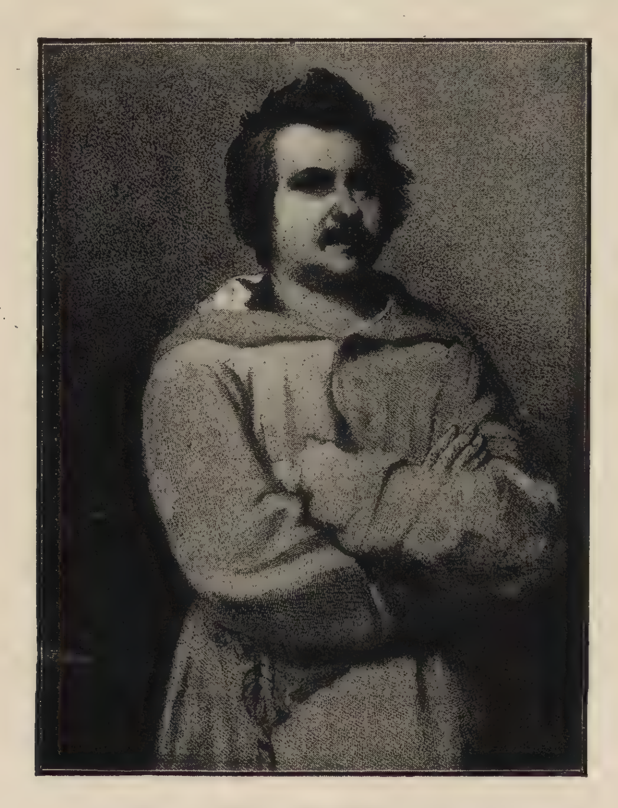
« Hier dimanche, j'ai dîné chez ma propriétaire, ousque j'ai joué aux petits jeux innocents ; ils ont été, je t'assure, très innocents, attendu la stupidité bêtifiante de presque tous les membres de l'honorable compagnie. » (A la même, octobre 1819.)

A côté, au 7 de la rue de la Cerisaie, habitaient : son ami *Clapart*, modeste employé aux finances à 1.800 francs d'appointements ; la femme de ce dernier, veuve en premières noces de *Husson*, le grand fournisseur des armées qui avait perdu toute sa fortune par suite des événements politiques et s'était jeté dans la Seine ; et leur fils *Oscar*, boursier à Charlemagne. Quoique les loyers ne fussent pas chers à cette époque dans le quartier de l'Arsenal, Mme Clapart était logée au troisième, au fond d'une cour, dans une maison qui jadis fut l'hôtel de quelque grand seigneur, au temps où la haute noblesse du royaume demeurait sur l'ancien emplacement du palais des Tournelles et de l'hôtel Saint-Paul. Vers la fin du XVIe siècle, les grandes familles se partagèrent ces vastes espaces, autrefois occupés par les jardins du palais de nos rois, ainsi que l'indiquent les noms des rues de la Cerisaie, Beautreillis, des Lions, etc Cet appartement, dont toutes les pièces étaient revêtues d'antiques boiseries, se composait de trois chambres en enfilade, une salle à manger, un salon et une chambre à coucher. Au-dessus se trouvaient une cuisine et la chambre d'Oscar. En face de la porte d'entrée, sur ce qui se nomme à Paris le carré, se voyait la porte d'une chambre de retour, ménagée à chaque étage dans une espèce de bâtiment qui contenait aussi la cage d'un escalier de bois, et qui formait une tour carrée, construite en grosses pierres. Dans ce triste appartement situé au nord, sans autre vue que celle d'une vigne étalée sur le mur opposé et d'un puits

1. Le célibataire du troisième, c'est Balzac lui-même.

dans l'encoignure de la cour, Mme Clapart prenait des airs de reine et marchait en femme qui ne savait pas aller à pied. (*Un début dans la vie*.) (1).

Reprenons notre promenade en compagnie de Balzac : le voici qui tourne par la rue du Petit Musc ; il croise *Braschon*, le tapissier de



Portrait de Balzac

la rue Saint-Antoine, mais celui-ci, qui lui garde rancune de n'avoir pas été invité au bal de *César Birotteau*, feint de ne pas le reconnaître. Il longe le quai des Célestins, traverse le pont Marie ; en

1. Cette description s'applique en plusieurs points à l'immeuble qui porte actuellement le no 15 de la rue de la Cerisaie, et où est le siège du Syndicat de l'Ameublement.

entrant dans l'île Saint-Louis il contemple la devanture du PETIT MATELOT, le premier des magasins qui depuis se sont établis dans Paris avec plus ou moins d'enseignes peintes, banderolles flottantes, montres pleines de châles en balançoire, cravates arrangées comme des châteaux de cartes, et mille autres séductions commerciales, prix fixes, bandelettes, affiches, illusions et effets d'optique portés à un tel degré de perfectionnement que les devantures des boutiques sont devenues des poèmes commerciaux. Les bas prix de tous les objets dits nouveautés qui se trouvaient au PETIT-MATELOT lui donnèrent une vogue inouïe dans l'endroit de Paris le moins favorable à la vogue et au commerce. (*César Birotteau.*)

Balzac sentait une tristesse nerveuse s'emparer de lui à la solitude, à l'air morne des maisons et des grands hôtels déserts. Cette île, le cadavre des fermiers généraux, est comme la Venise de Paris. (*Ferragus.*) Il ne se détourna pas pour visiter l'église Saint-Louis-en-l'Ile, qu'il jugeait être un monument d'un très médiocre intérêt, quoi qu'en disent plusieurs historiens, et après eux tous les conducteurs de l'étranger à Paris, mais où cependant l'attirait parfois, le dimanche, le remarquable talent de l'organiste *Jacques Bricheteau*. Celui-ci habitait quai de Béthune, au quatrième au-dessus de l'entresol, la porte à gauche, dans la maison de MM. *Leclercq et Cie*, commissionnaires en vins. (*Le député d'Arcis. — Les paysans.*) Après être passé devant le magnifique hôtel où la marquise de *Listomère* reçut *Félix de Vendenesse* (*Le lys de la Vallée*), il traversa le pont de la Cité, et vint s'appuyer au parapet du quai qui bordait l'emplacement de l'ancien archevêché détruit en 1831 ; en contemplant la vaste perspective des rives de la Seine, il souhaita que tant de sublimes harmonies fussent complétées par la construction d'un palais épiscopal dans le genre gothique (*Mme de la Chanterie*). Et sa pensée le transporta au moyen âge.

En 1308, il existait peu de maisons sur le terrain formé par les alluvions et par les sables de la Seine, en haut de la Cité, derrière l'église Notre-Dame. Çà et là, sur ce sol fangeux ou sec suivant les caprices de l'atmosphère parisienne, s'élevaient quelques petits arbres incessamment battus par le vent, tourmentés, cassés par les promeneurs, des saules vivaces, des joncs et de hautes herbes. Le Terrain, la Seine,

le port, la maison étaient encadrés à l'ouest par l'immense basilique de Notre-Dame, qui projetait au gré du soleil son ombre froide sur cette terre. Alors, comme aujourd'hui, Paris n'avait pas de lieu plus solitaire, de paysage plus solennel ni plus mélancolique. La grande voix des eaux, le chant des prêtres et le sifflement du vent troublaient seuls cette espèce de bocage, où parfois se faisaient aborder quelques couples amoureux pour se confier leurs secrets, lorsque les offices retenaient à l'église les gens du Chapitre. (*Les proscrits.*)

Le premier qui osa se bâtir un logis sur cette grève soumise à de fréquentes inondations fut un sergent de la ville de Paris, qui avait rendu quelques menus services à messieurs du Chapitre Notre-Dame ; en récompense, l'évêque lui bailla 25 perches de terre, et le dispensa de toute censive ou redevance pour le fait de ses constructions. *Joseph Tirechair*, l'un des plus rudes sergents de Paris, comme son nom le prouve, avait donc, grâce à ses droits dans les amendes par lui perçues par les délits commis ès rues de la Cité, bâtit sa maison au bord de la Seine, précisément à l'extrémité de la rue du port Saint-Landry. Afin de garantir de tout dommage les marchandises déposées sur le port, la ville avait construit une espèce de pile en maçonnerie, qui se voit encore sur quelques vieux plans de Paris, et qui préservait le pilotis du port en soutenant à la tête du terrain les efforts des eaux et des glaces. Le sergent en avait profité pour asseoir son logis, en sorte qu'il fallait monter plusieurs marches pour arriver chez lui. Semblable à toutes les maisons du temps, cette bicoque était surmontée d'un toit pointu qui figurait au-dessus de la façade la moitié supérieure d'un losange. Au regret des historiographes, il existe à peine un ou deux modèles de ces toits à Paris. Une ouverture ronde éclairait le grenier dans lequel la femme du sergent faisait sécher le linge du Chapitre, car elle avait l'honneur de blanchir Notre-Dame, qui n'était certes pas une mince pratique. Au premier étage étaient deux chambres, dont les vitraux donnaient sur la rivière. Par l'une, vous n'eussiez pu voir que les rives de la Seine et les trois îles désertes dont les deux premières ont été réunies plus tard et forment l'île Saint-Louis aujourd'hui ; la troisième était l'île Louviers. Par l'autre vous auriez aperçu à travers une échappée du port Saint-Landry le quartier de la Grève, le pont Notre-

Dame avec ses maisons (1), les hautes tours du Louvre récemment bâties par Philippe-Auguste, et qui dominaient ce Paris chétif et pauvre, lequel suggère à l'imagination des poètes modernes tant de fausses merveilles. (*Id.*)

Les moindres détails de la maison de Tirechair prenaient dans le cerveau du romancier une saisissante réalité, depuis les tapisseries de Flandre et le grand lit orné d'un tour en serge verte jusqu'au chauffedoux, espèce de poële dont la description est inutile (*sic*). Six heures sonnant à la cathédrale le rappelèrent au temps présent : interrompu dans son rêve, il reprit machinalement sa marche, et suivit un prêtre qui sortait de Notre-Dame.

Le prêtre et Balzac furent aussi étonnés l'un que l'autre d'entrer dans la rue Massillon, qui fait face au petit portail nord de la cathédrale, et de tourner ensemble dans la rue Chanoinesse, à l'endroit où, vers la rue de la Colombe, elle finit par devenir la rue des Marmousets. Quand Balzac s'arrêta sous le porche cintré de la maison où demeurait *Mme de la Chanterie*, le prêtre se retourna vers lui en l'examinant à la lueur du réverbère qui sera sans doute un des derniers à disparaître au cœur du vieux Paris. (*Mme de la Chanterie.*)

Cette partie de l'île qui se nomme le Cloître a conservé le caractère commun à tous les cloîtres ; elle semble humide, froide, et demeure dans le silence monastique le plus profond aux heures les plus bruyantes du jour. On doit remarquer d'ailleurs que cette portion de la Cité, serrée contre le flanc de Notre-Dame et la rivière, est au nord et dans l'ombre de la cathédrale. Les vents d'est s'y engouffrent sans rencontrer d'obstacles, et les brouillards de la Seine y sont en quelque sorte retenus par les noires parois de la vieille église métropolitaine. (*Id.*)

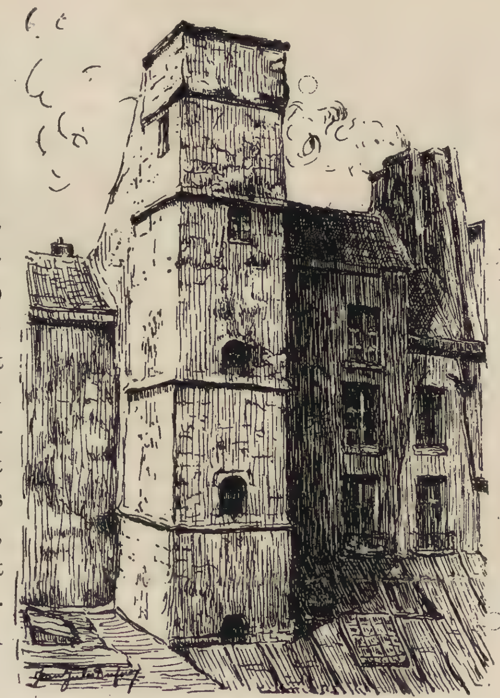
Le prêtre et Balzac traversèrent une assez vaste cour, au fond de laquelle se dessinait en noir une haute maison flanquée d'une tour carrée encore plus élevée que les toits et d'une vétusté remarquable. Quiconque connaît l'histoire de Paris sait que le sol s'y est tellement exhaussé devant et autour de la cathédrale qu'il n'existe pas vestige des douze degrés par lesquels on y montait jadis. Aujourd'hui la base

---

1. Le pont Notre-Dame n'existait pas encore en 1308.

des colonnes du porche est de niveau avec le pavé. Donc, le rez-de-chaussée primitif de cette maison doit en faire aujourd'hui les caves. Il se trouve un perron de quelques marches à l'entrée de cette tour, où monte en spirale une vieille vis le long d'un arbre sculpté en façon de sarment. Ce style, qui rappelle celui des escaliers de Louis XII au château de Blois, remonte au XIVe siècle. Frappé de mille symptômes d'antiquité, Balzac ne put s'empêcher de dire au prêtre : — Cette tour n'est pas d'hier.

— Elle a soutenu, dit-on, l'attaque des Normands, et aurait fait partie d'un premier palais des rois de Paris. Mais, selon les traditions, elle aurait été plus certainement le logis du fameux chanoine Fulbert l'oncle d'Héloïse (*Id.*)

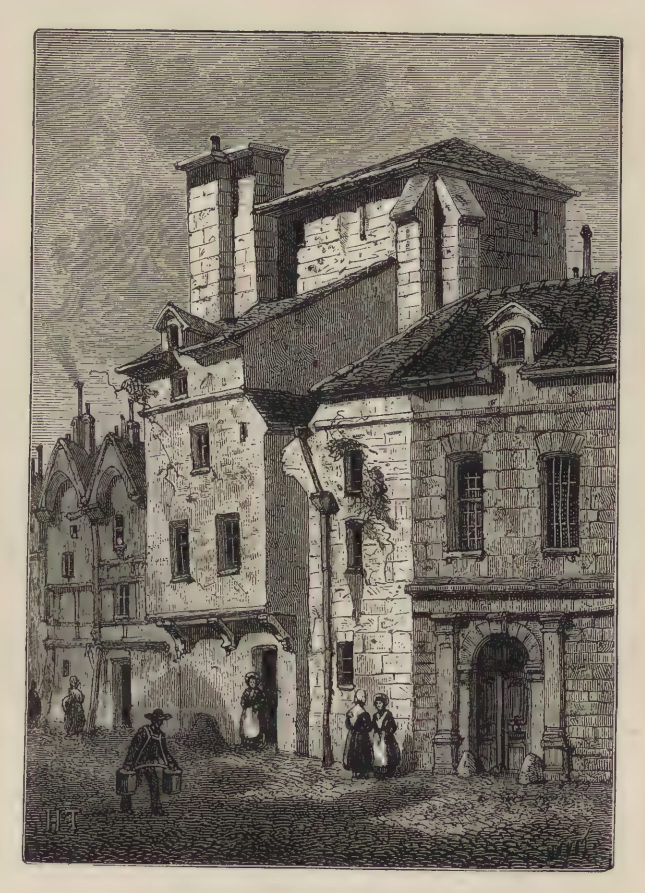


La tour de la maison de Mme de la Chanterie (dite tour Dagobert)

Balzac remercia le prêtre de ses explications et reprit son chemin par la rue Saint-Landry : il traversa la Seine au pont d'Arcole et se dirigea vers la nouvelle rue Lobau, dont le percement avait bouleversé ce coin de Paris resté jusqu'alors tel qu'au moyen âge.

La rue du Tourniquet-Saint-Jean était naguère une des rues les plus tortueuses et les plus obscures du vieux quartier qui entoure l'Hôtel de Ville, à Paris ; elle serpentait le long des petits jardins de la Préfecture et venait aboutir dans la rue du Martroi, précisément à l'angle d'un vieux mur maintenant abattu. En cet endroit était situé le tourniquet auquel cette rue a dû son nom, et qui ne fut

détruit qu'en 1823, lorsque la ville de Paris fit construire, sur l'emplacement d'un jardinet dépendant de l'Hôtel de Ville, une salle de bal pour la fête donnée au duc d'Angoulême à son retour d'Espagne. (*Une double famille*).



La rue du Tourniquet-Saint-Jean

La partie la plus large de la rue du Tourniquet était à son débouché dans la rue Tixeranderie, où elle n'avait que cinq pieds de largeur. Aussi, par les temps pluvieux, des eaux noirâtres baignaient-elles promptement les murs des vieilles maisons qui bordaient cette

rue, en entraînant les ordures déposées par chaque ménage au coin des bornes. Les tombereaux ne pouvant point passer par là, les habitants se fiaient sur les orages pour nettoyer leur rue toujours boueuse. Comment aurait-elle été propre ? (*id.*)

Lorsqu'en été le soleil dardait en aplomb ses rayons sur Paris, une nappe d'or, aussi tranchante que la lame d'un sabre, illuminait momentanément les ténèbres de cette rue sans pouvoir sécher l'humidité permanente qui régnait depuis le rez-de-chaussée jusqu'au premier étage de ses maisons noires et silencieuses. Les habitants qui, au mois de juin, allumaient leurs lampes à cinq heures du soir, ne les éteignaient jamais en hiver. Encore à l'époque de ce récit, lorsque quelque courageux piéton voulait aller du Marais sur les quais, en prenant au bout de la rue du Chaume, les rues de l'Homme-Armé, des Billettes et des Deux-Portes, qui menaient à celle du Tourniquet-Saint-Jean, il lui semblait n'avoir marché que sous des caves. Presque toutes les rues de l'ancien Paris, dont les chroniques ont tant vanté la splendeur, ressemblaient à ce dédale humide et sombre où les antiquaires peuvent encore admirer quelques singularités historiques. Ainsi, quand la maison qui occupait le coin formé par les rues du Tourniquet et de la Tixeranderie subsistait encore, les observateurs y remarquaient les vestiges de deux gros anneaux de fer scellés dans le mur, dernier reste de ces chaînes que le quartenier faisait jadis tendre tous les soirs pour la sûreté publique. Cette maison, remarquable par son antiquité, avait été bâtie avec des précautions qui attestaient l'insalubrité de ces anciens logis. Afin d'assainir le rez-de-chaussée, les berceaux de la cave s'élevaient à deux pieds environ au-dessus du sol, en sorte qu'il fallait monter trois marches pour entrer dans la maison. Le chambranle de sa porte bâtarde décrivait un cintre plein, dont la clef était ornée d'une tête de femme et d'arabesques rongées par le temps. Trois fenêtres, dont l'appui se trouvait à hauteur d'homme, appartenaient à un petit appartement situé au rez-de-chaussée, et qui ne tirait son jour que de la rue. Ces croisées dégradées étaient défendues par de gros barreaux en fer très espacés, qui formaient en bas une saillie ronde semblable à celle par laquelle sont terminées les grilles des boulangers. (*Une double famille.*)

La nuit seule mit fin à la promenade évocatrice de M. de Balzac. Il ne pensa pas un instant à retourner chez *Popinot :* le cours de ses préoccupations avait été complètement changé par tout ce qu'il venait de voir, d'éprouver et d'imaginer. Il avait hâte de jeter sur le papier les merveilleuses impressions amassées en quelques heures ; et, en regagnant sa maison de Passy, il murmurait comme un hymne à la Cité : « O Paris ! qui n'a pas admiré tes sombres paysages, tes échappées de lumière, tes culs-de-sac profonds et silencieux ; qui n'a pas entendu tes murmures, ne connaît rien de ta vraie poésie, ni de tes bizarres et larges contrastes ! » (*Ferragus.*)

P. Hartmann





Henri IV et Sully à l'Arsenal [1]

Chacun sait que le grand ministre de Henri IV demeurait à l'Arsenal. Il était appelé sans cesse au Louvre et c'était un va-et-vient continuel entre les deux palais. Souvent aussi le roi venait à l'Arsenac (comme écrit Sully) pour conférer avec son indispensable confident et conseiller. Nous extrairons des *Mémoires de Sully* le récit de quelques-unes de ces visites.

En 1606, au 1er janvier, celui que nous désignons maintenant sous le nom de Sully, mais que l'on appelait alors Rosny, grand maître de l'Artillerie et Trésorier du roi, alla au Louvre dès l'aube pour porter au roi ses souhaits, ainsi qu'il faisait chaque année à cette date, avec les étrennes à distribuer; elles consistaient en jetons d'or, d'argent, de toutes tailles, qu'il faisait frapper à cet effet tout neufs et avec une devise qui changeait chaque année à l'honneur du roi. Cette année-là, la devise choisie était *Mihi plebis amor* et le dessin un bouclier d'or sur une touffe de lauriers. Ces jetons mis dans des bourses et les bourses dans des sacs de velours, portés par les secrétaires de Rosny, le tout était offert et distribué au roi, à la reine, au dauphin, à sa gouvernante, et à toutes les personnes de l'appartement royal. Plus « trente sacs de cent escus chaçun tous en demi-francs tout neufs, faits au

1. A la suite de la visite de l'Arsenal faite en juin 1908, et de la conférence de M. Poëte (21 novembre), lequel a fait défiler sous nos yeux des vues de ce palais, nos lecteurs trouveront peut-être plaisir à voir évoquer les hôtes célèbres qui l'habitèrent et les scènes qui s'y passèrent.

Moulin, et si larges qu'ils paraissaient des francs entiers pour distribuer à toutes les filles et femmes de chambre de la Reine et des enfants de France, plus deux grands sacs de douzains, aussi tout neufs et faits au Moulin pour être distribuez en étrennes aux povres invalides qui se trouveront sur les quais de la rivière proche du Louvre... et tous ont plus de joye de ces petites estrennes en pieces toutes neuves que vous ne scauriez croire... » (1).

« Le dixiesme de janvier, qu'il fit très beau, le Roy estant venu voir une course de bague de réputation qui se faisait à l'Arsenac » emmena Sully peu après promener à la grande allée des jardins de l'Arsenac, au bout de laquelle, s'étant arrêté sur la muraille du balcon, il lui fit des compliments sur la devise, disant qu'il l'avoit trouvée très bonne, il ajouta que ce n'était pas assez de bien dire, et qu'il falloit encore mieux faire.

Alors grande conversation politique, comme toutes celles qui remplissent les *Mémoires de Sully* puis, en terminant, l'annonce que l'on lui donnera le commandemant d'un esquipage d'artillerie que le Roi veut envoyer à Sedan et enfin celle d'avoir à choisir une de ses terres pour la faire ériger en duché et pairie, ce dont Rosny remercia le roi ; un mois plus tard les lettres le faisant duc de Sully étant signées, il alla les chercher en grande pompe au Louvre et au retour invita une soixantaine de seigneurs des plus qualifiés à venir

« disner à l'Arsenac, où vous aviez fait préparer un magnifique festin de chair et poisson. Mais vous (2) y eustes un grand surcroist d'honneur, car vous y trouvastes le Roy, qui vous cria de loing : « Monsieur le grand-maistre, je suis venu au festin sans prier, seray-je mal disné ? — Cela pourrait bien estre, Sire, lui respondistes-vous, car je ne m'attendois pas à un honneur tant excessif. — Or, je vous assure bien que non, dit le Roy, car j'ay visité vos cuisines, en vous attendant, où j'ay veu les plus beaux poissons qu'il est possible, et force ragousts à ma mode, et mesme, pour ce que vous tardiez trop à mon gré, j'ay mangé de vos petites huistres de chasse, les plus fraisches que l'on scauroit manger, et beu de vostre vin d'Arbois, le meilleur que j'ay jamais beu. » Et sur cela furent les tables servies, et toutes sortes de joyeux propos tenus. »

---

1. *Œconomies royales*, collection Petitot, tome VII. Le détail de ces étrennes et de la manière dont le roi les reçut est long et amusant, mais sortirait de notre cadre.

2. Ne pas oublier que les *Mémoires de Sully* ne sont pas rédigés sous forme autobiographique, il suppose qu'un secrétaire lui fait à lui-même le récit de sa propre vie.

Les *Mémoires de Sully* en huit volumes sont pleins de récits de guerre (surtout au début), de digressions politiques, de discours, de lettres du roi, ou au roi, ou à de grands personnages et, surtout, de beaucoup, oh beaucoup ! d'énumérations, des états de dépenses ou de recettes, des discours de morale, etc. Mais en cherchant on y trouve des anecdotes comme celle que nous venons de raconter, et nous relèverons seulement celles qui se rapportent et se passent à l'Arsenal. Dans le même tome (VII) au 22e chapitre, Sully constate que l'année 1608 se présente particulièrement tranquille (1), la paix régnait.

« Il y eut beaucoup d'assemblées, festins, banquets, courses de bague et en lice, danses, ballets, mascarades, resjouïssances, récréations et magnificences, dont cette année fut abondante, desquelles l'Arsenac avait toujours sa meilleure part ; d'autant que le Roy, la Reine, la Cour, voire la ville et les particuliers disoient ne trouver point de lieu où toutes ces galanteries et passe-temps se fissent et vissent avec un si grand plaisir, aisance et commodité, tant à cause du respect que chascun vous (2) rendoit, du bon ordre que vous teniez à faire entrer et placer un chascun, que de la belle et grande salle que vous aviez fait construire pour cet effet, par l'exprès commandement du Roy, en laquelle il y avait quantité de galleries servant d'échaffauts, de degrez spacieux en forme de théâtre et de portes et de montées pour y aller. »

Voici (t. VIII, col. Petitot) le récit d'une des visites du roi à l'Arsenal où les caractères de celui-ci et de son ministre se montrent le mieux :

Au mois de mars 1606, le roi alla chasser quelques jours à Chantilly, d'où, au moment de partir, il écrivit ceci à Sully :

« Mon ami, je monte à cheval après disner pour aller coucher à Lusarche, et me rendre demain de bonne heure à Paris, faisant estat d'aller disner chez vous ; de quoy je vous ay bien voulu advertir par ce lacquais que je vous dépesche exprès, et vous prie m'en faire apprester pour une douzaine (de personnes à dîner probablement) et du poisson. »

Là-dessus, préparatifs de Sully :

---

1. La devise des jetons d'étrennes fut cette année-là : un essaim d'abeilles avec au milieu leur roi sans aiguillon avec : *Aquitate non aculeo*.
2. Toujours s'adressant à Sully. *Œconomies royales*, t. VIII, coll. Petitot.

« Ayant fait apprester à disner au Roy, suivant ce qu'il vous avoit mandé par cette lettre, et avec force ragousts tels que vous scaviez qu'il les aimoit, il se trouva si bien traitté (outre qu'au sortir de table vous fistes apporter cartes et dez sur icelle, et une bourse de quatre mil pistolles pour luy et une autre de quatre mil pistolles pour prester à ceux qui étoient avec lui) et receut une telle joye, qu'il vous dit : « Grand maistre, venez m'embrasser, car je vous ayme comme je dois, et me trouve si bien céans que j'y veux encore souper et coucher ; car je n'iray point d'aujourd'hui au Louvre, pour des raisons que je vous diray au sortir du jeu. Cependant faites-moi préparer trois carosses pour m'aller promener après vous avoir un peu entretenu, et qu'il ne vienne personne céans tant que j'y seray, sinon ceux que je manderay, et à mon retour que je n'y trouve personne. »

« Aussi tout cela fut ainsi exécuté, de sorte qu'il en demeura content et il fallut que vous luy donnassiez encore à disner le lendemain et en disnant vous commanda de lui faire accommoder une salle, une chambre, une garde-robe et un cabinet pour lui dans l'Arsenac, sans toucher à ce qui estoit de votre logement, d'autant que doresnavant il y voulait venir loger deux ou trois jours par chacun mois, et que vous le traittassiez, comme vous aviez fait, sans faire apporter de sa viande ni faire venir de ses officiers se fiant bien en vostre affection de vostre soin de toutes choses ; et afin que cela ne se fist à vos despens, qu'il vous donnoit tous les ans six mille escus pour y satisfaire. »

Comme on le voit, ce n'était pas là une petite visite de politesse, et le bon roi semblait, si l'on en croit le narrateur, tout à fait charmé de sa réception à l'Arsenal. Cependant remarquons la cause de cette visite prolongée d'abord du dîner à la promenade puis au souper, etc. ; « pour des raisons que je vous diray, je n'irai point d'aujourd'hui au Louvre ». Henri avait tout simplement peur de rentrer chez lui. Bien des fois, à en croire Sully dans ses *Mémoires*, il dut s'entremettre dans les « fascheries » du roi et de la reine, celle-ci supportant fort impatiemment les nombreuses infidélités de Henri IV et ne lui ménageant pas les scènes. Peut-être donc ce jour-là, le Béarnais avait-il des raisons de craindre les reproches. Après cela le bien-être de se trouver chez son ami, les bons *ragousts* que celui-ci lui fit servir à son goût, enfin pour clôturer : le jeu, les cartes, les « dez et les huit mille pistoles ». Voilà Henri fort satisfait. Le ministre l'était moins. D'abord comme trésorier, il avait eu à sortir huit mille pistoles, et il désapprouvait fort la pas-

sion du roi pour le jeu. Aussi prend-il une revanche un peu plus loin, et le roi trouva peut-être la fin de la journée un peu moins gaie :

« Alors il vous entretint dans vostre cabinet de plusieurs longs propos, devant le disner, durant lesquels il envoya quérir les estats (1) que vous luy aviez bailliez, les leut avec vous, et les trouvant à son gré, en sortant il vous dit tout haut : « Vous m'avez baillié des mémoires où j'ay pris grand plaisir ; mais il y a encore plus de particularitez qu'il faut m'expliquiez par escrit, car il ne me souviendroit pas... » Puis, tombant de discours en discours sur les grands et heureux princes, il vous demanda en présence de quinze ou vingt personnes de qualité qui estoient avec luy, auquel de tous les grands roys et empereurs vous désiriez le plus qu'il ressemblast, tant en la personne et la domination qu'es mœurs et en la fortune... »

C'est ici que Sully est à son affaire, il débite au roi un discours (2) qui ne tient pas moins de dix pages dans le texte, et qui commence ainsi :

« Sire, Vostre Majesté me fait une question qui auroit besoin d'estre adressée à un homme moins occuppé en diversité d'affaires que je ne le suis nuict et jour ; qui eust l'esprit plus vif, le jugement mieux timbré, la mémoire plus heureuse, qui fust plus versé en l'histoire, et qu'elle luy fust faite par un prince moins habile et moins judicieux..., etc. »,

Tout cela pour faire admirer justement cette érudition et cette éloquence dont il était fier. Sur quoi le roi.

« A ce que je puis conjecturer par les préparatifs de tant de belles paroles à vostre réponce, vous ne serez pas un homme *à un mot*, mais il n'y a remède, ne laissez pas pour cela de dire ce que vous pouvez avoir en fantaisie, car je suis résolu de vous escouter tout du long, en quoy je recevrai bien autant de plaisir, mais beaucoup plus de profit que je n'eusse sceu faire à voir jouër au paillemail où j'avois fait le dessein de m'aller promener en attendant que vostre disner fust prest. »

Pauvre Henri ; il a beau insinuer que le discours de Sully va le priver d'aller voir jouer à la balle, il n'en perdra pas un point. Après s'être exécuté de ne parler des anciens héros comme : Hercule, Pélops,

1. Tableaux de dépenses ou de recettes.
2. Sully est toujours long dans ses *Mémoires*, et amateur surtout de grandes énumérations.

Jason, Parséus, Agamemnon, Priam, Hector, Achiles, Osiris, Simandius (?), Sésostris, etc., mais s'en être bien et longuement excusé, il daigne n'entrer dans le vif du sujet qu'à partir de Ninus. Nabuchodonosor, Cirus, Alexandre, César, Auguste, Trajan, ont chacun leur paquet de louanges et de critiques, que nous passons sous peine d'emplir tous les feuillets de *La Cité* Nous arrivons ensuite à Charlemagne, Capet (sans oublier Constantin, Théodose, Clovis), Philippe-Auguste, saint Louis, Edouard III, Charles le Sage, Charles VII, Louis XII et Charles d'Autriche. Nous disons dix pages, et voici la péroraison :

« Or, est-ce maintenant à vous de dire, Sire, auxquels de ces grands roys vous désireriez plustost ressembler en tout, sans rien excepter que non pas à vous-mesme qui les avez excellez en plusieurs choses. » — Et sur cela le Roy voyant que l'on servoit la viande, vous dit : « Pour bien résoudre tout, il faudroit mieux et plus attentivement considérer ce que vous en avez dit, et du bien et du mal, c'est pourquoi la viande qui est servie ne nous donnant pas le loisir, il faut remettre à une autre fois, vous priant de le faire rédiger par écrit, et puis je vous diray ce que j'en pense. »

Sully est bien content de lui et de l'érudition dont il a fait montre et continue :

« Durant le disner, quelques-uns voulurent parler du récit que vous aviez fait de la vie de ces grands roys ; mais la plupart entremeslaient tellement ce qui était des uns avec ce qui était des autres, que cela ne servit qu'à faire rire le Roy et à le faire émerveiller de votre mémoire... Et puis ayant fait apporter dez, cartes et pistoles, il fallut changer de propos, ce qui fut cause que vous vous en allastes dans la salle basse donner audience à plusieurs particuliers qui voulaient parler à vous, ou au Roy. »

Il faut donc, de nouveau, que les doctes propos cèdent aux cartes !

« Il fallut encore faire apprester des carosses à Sa Majesté, pour s'en aller promener par la ville, après le jeu, duquel il sortit fort *gaillard, ayant gagné deux mil cinq cens pistoles.* »

Ainsi finit le chapitre II du tome huitième des *Mémoires de Sully*, qui ne sont pas toujours aussi amusants, mais où nous glanerons

encore quelques bribes pour le IVe. — Le roi mît-il à exécution son projet conçu dans le bien-être d'une bonne réception, de se faire préparer un petit appartement à l'Arsenal ? Nous n'en voyons plus trace. Mais il y revient souvent. Quelques pages plus loin (page 47, chapitre III) :

« Le roy ayant été une fois sept à huit jours absent de Paris et de Fontainebleau, pour se divertir l'esprit qu'il avait lors fort agité de diverses fantaisies, à son retour, ce me semble, de Livry, chez M. de Montbason, il vint passer à l'Arsenac, paraissant à son arrivée d'avoir le visage tout chagrin et renfrongné, et monta tout droit à vostre cabinet, sans vouloir permettre que l'on vous advertist, puis ayant frappé à la porte d'iceluy vous demeurastes bien estonné de le rencontrer en teste, car vous n'aviez que vostre robbe de nuit, vostre bonnet et vos bottines. Mais luy, vous ayant donné le bonjour et demandé ce que vous faisiez, dit « Entrons tous deux seuls. » Il referma luy-même la porte ; et demeurastes une grande heure et demie ensembles tantost assis et tantost vous promenans, mais toujours discourans, car tout le monde ayant quitté la petite salle et s'en étant allé se promener dans la grande aux cours et aux jardins... le roy était plus mélancholique qu'il n'était accoutumé. . »

Enfin dans ce cabinet se tiennent de grands discours relatifs à la politique, aux alliances, aux querelles domestiques... « brouilleries de Cour et de Cabinet, riottes et noises domestiques », dit le narrateur.

Et les allées et venues continuent entre le Louvre et l'Arsenac. Très souvent après avoir eu la veille de longues conversations avec Sully, le roi arrivait le matin à 7 heures à l'Arsenal pour reprendre le travail que le ministre avait dû préparer dans l'intervalle.

Henri était en proie à cette époque à cette passion violente qu'il avait prise soudainement pour une princesse du sang, Charlotte de Montmorency, épouse du prince de Condé, et la reine avait beau jeu à se plaindre devant ce scandale d'un prince du sang obligé d'emmener sa jeune femme hors de France pour la soustraire aux importunités du souverain. — Tous les moralistes étaient avec elle. Du reste on ne se gênait pas avec Henri IV pour le sermoner, et Sully pouvait voir que si ses exhortations n'y suffisaient point, celles des prédicateurs catholiques n'avaient pas grand succès. Les prédicateurs d'alors avaient gardé de la Ligue l'habitude de ne pas se gêner avec les princes.

Nous rentrons ici par une anecdote dans le IVᵉ. C'est dans l'église Saint-Gervais que le P. Gontier, Jésuite, apostropha un jour Henri, qui était venu, acccompagné de la marquise de Verneuil et de plusieurs autres dames aussi peu scrupuleuses (1). « Sire, lui avait-il dit, ne vous lasserez-vous pas de venir entendre la parole de Dieu avec un sérail, et de donner un si grand scandale dans un lieu saint. » Henri lui fit dire qu'il ne lui en voulait pas, mais qu'il le priait de ne plus l'apostropher en public.

Ceci est naturellement antérieur à notre récit. Mais la passion qui tenait alors Henri IV (en 1609) pour la princesse de Condé était d'une force extraordinaire dont on peut juger par le dépit que lui causa la fuite des deux époux. Retournons à l'Arsenal.

« Un soir sur les onze heures, comme vous estiez déjà couché, M. de Prâlin vous vint dire que le Roy vous demandoit, et que vous vinssiez tout à l'heure ; à qui vous respondites,devant nous tous qui étions à votre coucher : « Hé ! que pense faire le Roy, mon cousin ? Par Dieu, il me fera mourir à force de me tourmenter ; je ne sçaurois vivre et ne dormir point. Il me faut lever demain à trois heures du matin, pour voir des lettres et des estats que j'ay receus et y faire response ; il me faut faire des agendas de tout ce que je dois faire la journée, de ce qui se doit faire au conseil, de ce que je dois dire au Roy et de tous ceux qui sont sous mes charges et mes commis et secrétaires doivent faire aussi tant pour les finances, l'artillerie, les fortifications... » Ouf ! l'énumération continue. Sully disait-il vraiment tout ça ? enfin... « les fortifications, les bâtiments que dans mes gouvernements. Jugez-donc si j'ay œuvre laissée et si m'en allant à cette heure au Louvre, d'où je ne scaurois revenir, quelque diligence que je fasse avant qu'il ne soit deux ou trois heures après minuit je me puis acquitter de tout cela avant qu'il soit huit heures du matin, etc., etc. ».

Mais quoi, dit Prâlin, dont nous abrégeons le discours, il faut venir, personne n'ose parler au roi,

« car *l'homme que vous scavez* (le Prince de Condé) s'en est allé et a *même mené les dames avec luy en croupe,* ce qui est *le pis* ».

---

1. Petitot, VIII, remarques.

On croirait entendre une comédie.

« Oh, oh ! dites-vous, est-ce donc pour cette affaire-là qu'on me demande? vrayment il y aura bien de la colère, etc., etc. »... « Estant arrivé au Louvre, comme nous le sceusme depuis, le Roy estoit dans la chambre de la Reine se promenant la tête baissée, les mains derrière le c.. (le mot est dans le texte) et tous ceux qui ont esté ci-devant nommez (par Prâlin) tous debout contre les murailles, sans dire mot... Le tableau est amusant. — Le roi : « Hé bien nostre homme s'en est allé et a *tout* emmené, qu'en dites-vous ? »

— Je vous l'avais bien dit, répond Sully, comme tous les conseillers, mais en d'autres termes « depuis qu'il parla à moy à l'Arsenac, je me suis toujours attendu à cette escapade. — Je me doutais bien que vous me diriez cela, répartit le Roy, mais il ne faut pas parler des choses passées. Donnez-moi votre avis, etc. »: Sully répond qu'il voudrait bien aller se coucher — « Sire, je ne scais nulle particularitez de cette affaire, et n'y ai pas encore assez pensé, et partant je vous supplie de me donner le loisir pour dormir dessus et demain je vous viendray trouver, etc., etc. — Non, dit le Roy, Je veux que vous parliez présentement. Qu'y faut-il faire ? — Sire, rien du tout. — Comment rien ? ce n'est pas là un advis. — Pardonnez-moi, Sire, c'en est un des meilleurs que vous sachiez prendre. Il y a des maladies qui veulent plutost du repos que des remèdes, et je tiens celle qui se présente de cette nature. — Tout ce que vous dites, répond le roi, de mauvaise humeur, c'est philosophie qui n'est pas de saison...

« — Sire, dit toujours Sully, vous ne m'avez pas donné loisir d'y penser, je ne dirai rien qui vaille ».

Enfin il obtient d'aller se coucher et rentre à son cher Arsenal.

Nous voici en 1610. Un vendredi, le roi dépêche le sieur de La Varenne chercher son ministre. On le trouve au bain, on retourne, Henry informé lui fait dire :

« Monsieur, le Roy vous mande que vous acheviez de vous baigner et vous défend de sortir aujourd'hui, car M. du Laurens lui a assuré que cela préjudicierait à votre santé, mais demain, sur les cinq heures du matin, il sera sans faillir à l'Arsenac, pour résoudre toutes les affaires avec vous, car il veut partir lundi. Il vous ordonne donc de l'attendre demain avec votre robe de nuict, vos bottines, vos pantouffles et vostre bonnet de nuit, afin de ne vous incommoder de votre dernier bain. »

Ceci se passait le vendredi 14 mai 1610. Ayant changé d'idée, après

dîner,le roi s'achemina vers l'Arsenal,et,deux heures après, son carrosse fermé ramenait au Louvre son corps percé du couteau de Ravaillac.

Sully était dans ses appartements quand il entendit des grands cris, premièrement du sieur Castenet, puis de la duchesse sa femme, faisant des exclamations douloureuses : « Ah ! mon Dieu ! tout est perdu, la France est détruite ! » et étant sorti tout déshabillé, on lui cria : « Le Roy est extrêmement blessé ! » Sully partit immédiatement pour le Louvre, mais il revint sur ses pas et n'y retourna que quelques jours après : Il fut bien reçu, dès le début, au palais avec les égards qu'on devait à l'ami du roi défunt, mais au fond il était impossible qu'il s'accordât avec le pouvoir nouveau, et après plusieurs faux départs il quitta définitivement le pouvoir et la Cour, et vécut dans ses terres jusqu'en 1641, bien muni de rentes et titres.

M. H. Fucore.



Plaque de cheminée du cabinet de Sully, à l'Arsenal

Le Foyer du Père Duchesne [1]

RUE SAINT-ANTOINE

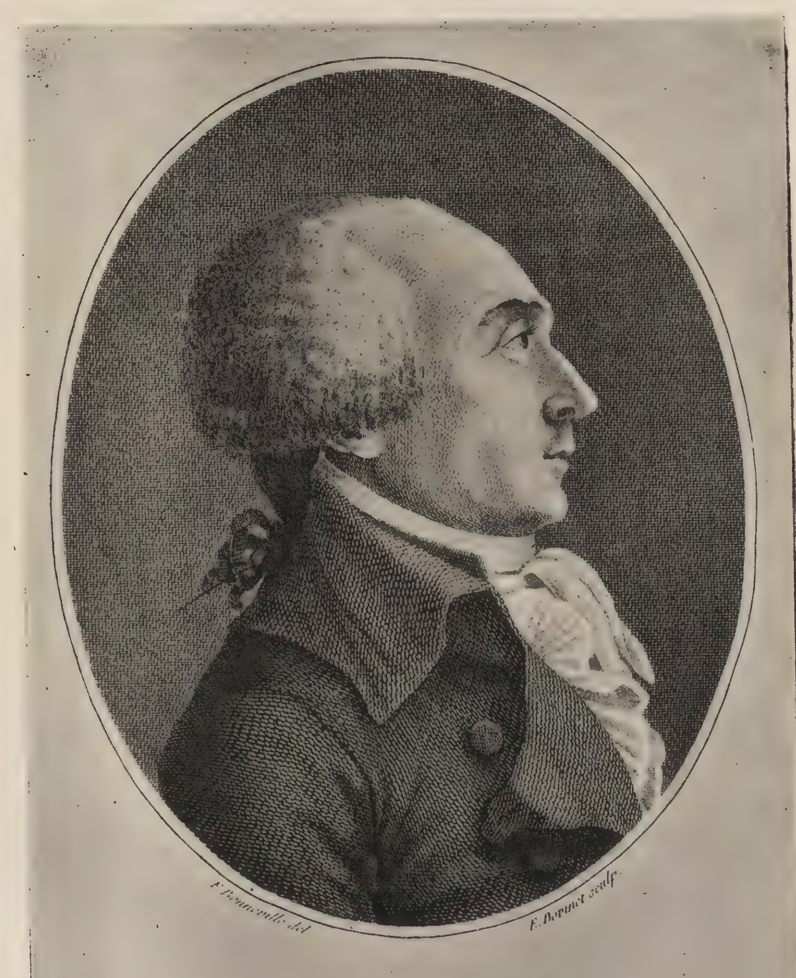
Hébert, le substitut du Procureur de la Commune, de 1792 à 1794, l'auteur de l'immonde *Père Duchesne* et l'accusateur, plus infâme encore, de Marie-Antoinette, demeura, pendant plus d'une année rue Saint-Antoine. Ce fut vers la fin de 1791, ou dans les premiers jours de 1792, qu'il dut s'y installer. Il venait d'épouser Françoise Goupil, une religieuse défroquée ; et son appartement de la rue Saint-Antoine devint son domicile privé, alors qu'il avait conservé son domicile politique chez son imprimeur Tremblay, 11, rue Basse-Saint-Denis.

M. Paul d'Estrée a consacré plusieurs pages de son dernier livre. *Le Père Duchesne* au séjour d'Hébert dans notre quartier, d'après les *Souvenirs* du célèbre docteur Desgenettes, qui fut le compatriote et presque le condisciple du trop fameux politicien.

Nous donnons ici quelques extraits de cette publication, se rapportant plus spécialement au passage d'Hébert dans la rue Saint-Antoine, sans réclamer, bien entendu, la moindre plaque commémorative pour la maison qui abrita les amours idylliques et recueillit les impressions intimes du Père Duchesne.

Le jeune docteur a noté, avec précision, dans quelles conditions et dans quelles circonstances, il retrouva un camarade, depuis longtemps perdu de vue. Il l'avait rencontré place de Grève, ou mieux sous l'arcade Saint-Jean, vers la fin de 1791. Hébert qui lui avait

1. Paul d'Estrée. *Le Père Duchesne* (Hébert et la Commune de Paris, 1792-1794) d'après des publications récentes et des documents inédits, avec gravures hors texte (Paris, l'Edition Moderne, 25, rue Lauriston, Paris). Prix : 7 fr. 50.



JAQUES RÉNE HÉBERT.

Né en 1759 à Alençon Dép de l'Orne.

Substitut du Proc.r de la Com.e de Paris.

Rédacteur du journal dit le Père Duchêne.

decapité le 4. Germinal l'an 2me

voué une profonde reconnaissance, depuis que Desgenettes l'avait hébergé chez les traiteurs de la rue de la Parcheminerie, de la rue de Mâcon, et de la grille du Carrousel, Hébert lui apprit son mariage avec une femme « jeune et fort spirituelle ». Le nouveau ménage « demeurait rue Saint-Antoine, en face du passage de ce « nom qui débouche rue du Roi-de-Sicile ». Il logeait au troisième étage ; et, en raison de la multiplicité de ses occupations, Hébert ne se trouvait chez lui que « pour dîner et pour coucher ». Mais Desgenettes, dont il sollicitait une visite que son compatriote mit du temps à lui rendre, était assuré de rencontrer toujours Mme Hébert dans son appartement.

Un interrogatoire, subi quelque temps après devant le juge de paix Buob, par l'imprimeur Tremblay, pour un numéro, non signé, du *Père Duchesne*, précise plus nettement encore le domicile exact et réel de l'auteur.

Buob somme Tremblay de lui révéler le nom du rédacteur de ce libelle.

— C'est, répond l'interpellé, le « nommé Hébert », qui écrit non seulement le *Père Duchesne*, mais encore « tous les autres ouvra- « ges distribués » à mon imprimerie. Il y a quinze jours encore, il avait élu domicile chez moi, mais, à l'heure présente, « il demeure « rue Saint-Antoine, vis-à-vis du Petit-Saint-Antoine, dans la « maison du papetier » (1).

Mais, dans le courant de l'année 1792, Hébert s'est séparé de Tremblay. Il a repris son entière liberté, conservé le titre et la rédaction du *Père Duchesne* qu'il signera désormais de son nom.

Hébert avait donc, à lui seul, l'organe qui devait servir, pendant près de deux ans, sa secrète ambition, par la destruction systématique de toutes les influences ou de toutes les forces suscepti-

1. *Archives historiques du Département du Cher* (année 1888). Article Mater.

bles d'enrayer son action malfaisante sur les masses populaires.

Aussi bien le moment était propice. Il suffit de suivre avec attention le journal du *Père Duchesne*, quoique la lecture en soit très souvent pénible, pour voir avec quelle rapidité progresse le mouvement révolutionnaire.

Hébert a choisi son poste de combat. A l'exemple de quelques-uns de ses contemporains, il n'entend pas confondre son *home* avec son domicile politique. Celui-ci n'est autre que l'atelier où s'imprime le *Père Duchesne ;* hier, il était chez Tremblay ; aujourd'hui, il est 8 rue des Filles-Dieu ; demain, il sera rue Sainte-Barbe, nº 5, près la porte Saint-Denis. En conséquence, Hébert appartiendra à la section Bonne-Nouvelle. Mais il loge toujours, rue Saint-Antoine, à ce troisième étage, où s'éternise sa lune de miel, dans le milieu idyllique qu'ont si bien précisé les *Souvenirs* de Desgenettes et dont M. Mater a, le premier, opposé le touchant tableau au répugnant spectacle des fureurs sanguinaires du politicien.

Hébert y demeurait encore pendant les massacres de septembre. Sa maison était précisément en face d'un passage qui conduisait à la prison de la Force. Si Hébert applaudit, quelques jours après, aux scènes atroces qui l'ensanglantèrent, rien ne prouve qu'il y ait participé personnellement, le 3 septembre :

Soixante pas à peine, écrit M. Paul d'Estrée, le séparaient du champ de carnage. Eut-il seulement la triste curiosité d'y jeter un coup d'œil ?

Parmi les curieux documents qu'a retrouvés et publiés M. Mater, une lettre, écrite par Françoise Goupil à sa belle-sœur, serait peut-être un argument décisif en faveur de la non-culpabilité d'Hébert, si le témoignage d'une femme, toujours intéressée à plaider l'innocence de son mari, pouvait être prise en sérieuse considération :

« Ses mains, dit-elle, sont restées pures comme son âme et n'ont

« pas trempé dans le sang qui a coulé dans les prisons à Paris. Moi, « j'en ai eu une si grande horreur que j'ai failli en perdre la vie... »

Nous la croyons sans peine ; elle était alors dans le cinquième mois d'une grossesse très pénible ; et, de son appartement, elle pouvait entendre les cris effroyables des meurtriers et des victimes, sur le seuil de la Force. Elle ajoute :

« Je crois que la loi seule peut frapper les coupables et jusque-« là je les couvrirais de mon corps. Tout ce qui peut me consoler « dans ce tragique événement, c'est que, pour la justification de mes « concitoyens, les noms de ceux qui en sont les auteurs, sont déjà en « exécration et que l'Histoire, en les transmettant à la postérité, jus-« tifiera le peuple de Paris, qui n'a rien perdu, il faut le dire, de son « urbanité. »

A lire entre les lignes, on sent que « l Histoire » avait déjà commencé pour « les hommes de proie », suivant l'énergique expression d'un de leurs contemporains, qui avaient, sinon frappé, du moins « marqué les victimes », — le mot de Mme Roland sur Hébert.

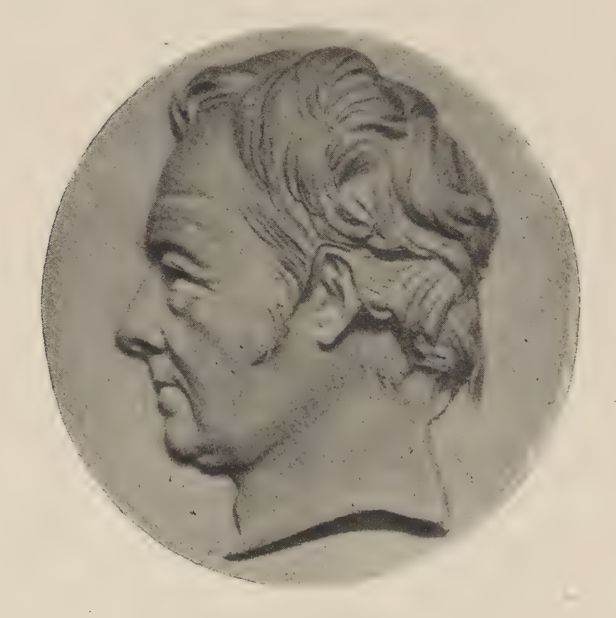
En 1793, après l'exécution de Louis XVI, *Le Père Duchesne* occupait toujours son *home* de la rue Saint-Antoine. Nous l'apprenons par Desgenettes qui assistait comme curieux, à la cérémonie funèbre du 25 janvier en l'honneur du conventionnel Le Peletier Saint-Fargeau assassiné par le garde Pâris.

Desgenettes assistait précisément au défilé rue Saint-Honoré, près de la rue du Roule. Il est salué par le maire Chambon et par le procureur Chaumette. Hébert l'aperçoit, sort des rangs, vient à lui, et après lui avoir serré la main, lui demande son adresse.

— 3. rue de Paradis, répond Desgenettes.

Hébert invite son compatriote à lui rendre visite rue Saint-Antoine où il demeurait toujours. Desgenettes ne donnant pas signe de vie, Hébert vint le relancer rue de Paradis et parut fort contrarié de ne point le rencontrer. Le jeune médecin qui, au signalement, avait reconnu le visiteur, se présente chez lui, le lendemain.

Il y est reçu le plus gracieusement du monde par Françoise Goupil qui le retient à dîner. Et Desgenettes reconnaît que le menu était des plus délicats. En attendant l'arrivée du seigneur et maître, la dame du logis converse avec le nouveau venu, pour qui son époux éprouve, prétend-elle, la plus vive affection. Desgenettes,



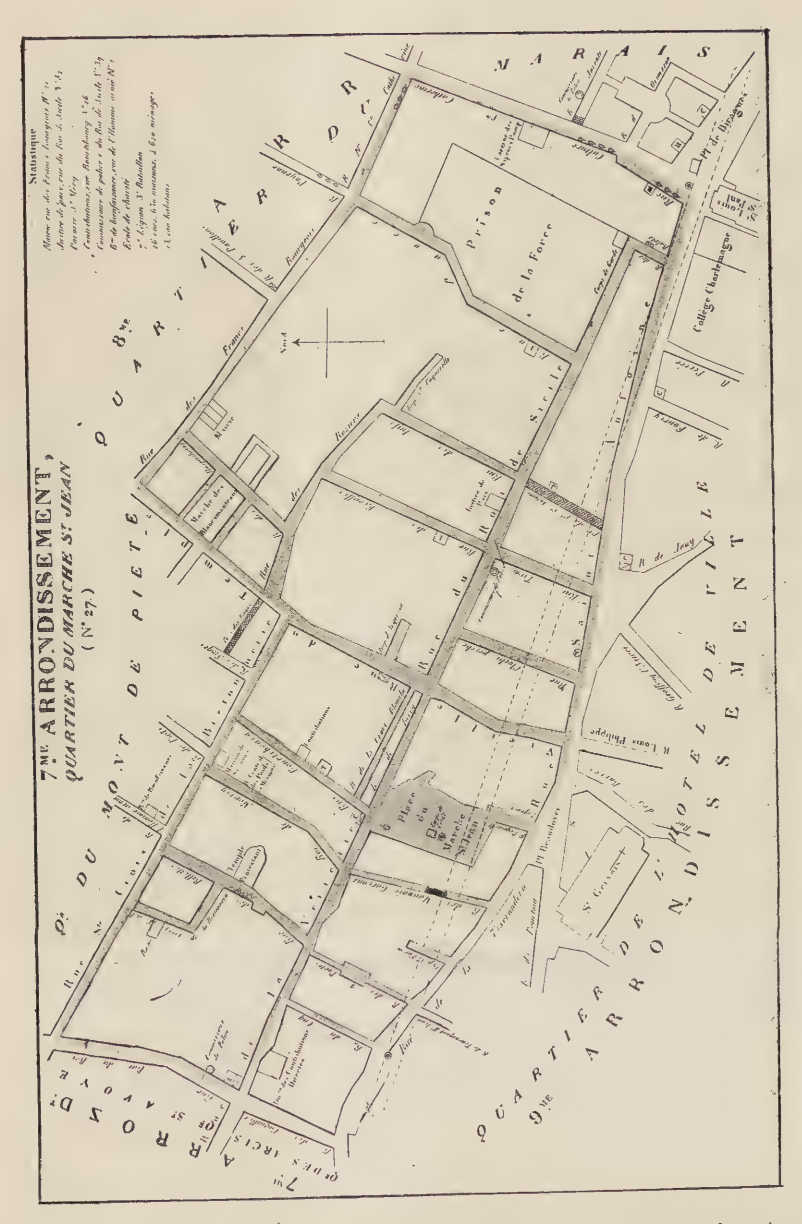
Docteur Desgenettes

avise une belle gravure représentant Jésus dans la maison d'Emmaüs. Hébert l'a illustrée de cette légende : « Le sans-culotte Jésus « soupant avec deux de ses disciples dans le château d'un ci- « devant. »

— Voilà, dit la Goupil, une plaisanterie qui m'est désagréable ; car moi, je ne suis pas athée ; et même, aux Jacobins, dans la *Société fraternelle*, je prêche à nos sœurs les doctrines professées par l'abbé Fauchet, un prêtre que j'admire et que je vénère.

— Hum ! fait Desgenettes, un singulier apôtre !

— C'est un très bel homme, fort élégant et plein d'onction.



La maison habitée par Hébert, rue Saint-Antoine, se trouvait entre le coin de la rue de Jouy (marqué d'un C) et l'hôtel de Beauvais, soit actuellement, rue François-Miron entre les nos 60 et 68.

Les deux époux ne devaient guère s'entendre sur le chapitre de cet abbé, ex-prédicateur de la Cour, qui monta, sabre au côté et crucifix en main, à l'assaut de la Bastille et qui fut, le lendemain, le missionnaire botté de la Révolution. Si Françoise en était coiffée, Jacques-René le vilipendait impitoyablement, par principe d'abord, et plus peut-être par jalousie. Il ne lui pardonnait pas d'être prêtre et encore moins évêque. « Ton air grenadier, ta large « carrure, lui criait-il, t'avaient fait une réputation auprès des dévo- « tes de haut parage et tu n'étais pas moins fameux chez les duches- « ses que chez la Gourdan. » On comprend si ces plaisanteries de corps de garde devaient effaroucher les tendresses idylliques du ménage républicain.

Cependant Hébert rentre à six heures. Il insiste pour que son compatriote reste à dîner ; et il profite de la circonstance pour s'acquitter d'une dette de cent francs qu'il avait contractée jadis envers Desgenettes.

Le repas, qui se prolonge pendant trois heures, est agrémenté de quelques incidents. Une sorte de géant, solidement musclé, mais de figure hideuse, fait irruption dans l'appartement et réclame d'une voix formidable « le Père Duchesne », qu'il vient voir, pour la troisième fois, depuis midi, sans avoir pu encore le rencontrer. C'était un familier, connaissant beaucoup mieux le domicile privé que le domicile officiel du magistrat municipal.

— Eh ! c'est toi, bon b..., lui dit Hébert ; tu arrives à propos, je me suis occupé de toi... Veux-tu dîner ?

— C'est fait depuis deux heures ; mais je prendrais bien un verre de vin pour boire à la santé de l'aimable compagnie.

— Très volontiers... Tiens, voilà.

Et, pendant que le patriote fait les libations d'usage, Hébert continue :

— Va-t'en ce soir aux Cordeliers : je reparlerai à Danton et Legendre, et tu auras la place de concierge aux prisons. Adieu ! frère et ami.

— Vous voyez, dit-il à Desgenettes, quand ce rébarbatif client fut sorti, c'est le Père Duchesne qu'on demande et c'est le Père Duchesne qui répond. Mais, à l'Hôtel de Ville et dans l'exercice de mes fonctions, soyez persuadé que je tiens un tout autre langage. Je suis un des rares, parmi les hommes du 10 août, qui aient conservé leur coiffure et revêtu un costume décent. Cet honnête Anaxagoras s'illusionne plus que de raison à cet égard ; « ses sabots « ne font pas sur le peuple l'effet qu'il en attend ».

Le savant Quicherat est donc dans l'erreur, quand il affirme qu'après le 10 août, Chaumette imposa les sabots classiques du *vrai patriote* à « tous » les membres du Conseil général (1).

Peu de temps avant de prendre congé de son hôte, Desgenettes eut l'explication de l'insistance qu'Hébert avait apportée à recevoir sa visite.

— Monsieur, lui dit l'homme de la Commune, en raison de la reconnaissance que je vous ai gardée de vos bons offices, je dois vous donner un avis que vous pourrez faire parvenir à qui de droit. Votre oncle, M. de V*** et ses amis (nous saurons tout à l'heure le nom dont Desgenettes n'a voulu tracer que les initiales) se sont déclarés hautement les ennemis de la municipalité. Ces « hommes « d'Etat » ont parlé de nos têtes. Eh bien ! nous demanderons les leurs et le peuple nous les accordera.

L'interlocuteur d'Hébert n'ignorait pas la lutte acharnée qui s'était engagée entre la Commune et les Girondins. Or, « M. de « V*** et ses amis » étaient les représentants les plus accrédités du parti ; et Desgenettes savait fort bien qu'ils étaient incapables de transiger.

— Je vous remercie de votre communication, répondit-il à des avances aussi peu dissimulées, mais ce serait en pure perte que je la transmettrais à l'intéressé.

Desgenettes ne revit plus Hébert depuis cette soirée en quelque

1. Quicherat. *Histoire du costume en France*, p. 626.



Je suis le véritable pere Duchesne, foutre.

LE MAI DU PERE DUCESNE,

Planté en réjouissance de la liberté des Entrées.

Les FERMIERS-GÉNÉRAUX obligés de faire Amende honorable à la barriere de la *COURTILLE*, et de demander pardon au PEUPLE, de l'avoir si long-tems volé, pillé, grugé.

VOILA donc, enfin, une occasion de se réjouir! il y avoit si long-tems, foutre, que

sorte historique ; mais, le 15 mars, il allait faire ses adieux à M. de V***, qu'il se garda bien d'aviser de son entrevue avec le Père Duchesne ; mais, comme, en ces temps troublés, la note émue sonnait toujours très haut, le narrateur ajoute, avec une certaine mélancolie, qu'il « embrassa pour la première et la dernière fois « son adorable cousine Aimée » qui devait mourir de la fin tragique de son père.

En effet, l'oncle de Desgenettes était ce Dufriche de Valazé, qui, à la sortie de l'audience où la peine capitale fut prononcée contre les députés Girondins, se poignarda pour ne pas monter sur l'échafaud. Il avait joué un grand rôle depuis son entrée à la Convention. Nommé rapporteur dans le procès de Louis XVI, il avait voté pour l'appel au peuple. La Commune et les Jacobins ne lui pardonnèrent pas d'exiger une sanction que repoussait l'intransigeance de leur despotisme. Et leur malveillance devint de la haine furieuse, quand Valazé mena la campagne que nous savons contre Marat et Robespierre.

Hébert en donna l'exacte mesure, le jour où, déposant comme témoin dans le procès de la Gironde, il accusait Valazé d'avoir voulu « fédéraliser » le département de l'Orne. Il rappelait précisément son entretien avec le neveu du proscrit, entretien où il fait jouer à ce jeune « homme de la plus grande espérance » un rôle un peu différent de celui que s'attribue Desgenettes dans ses *Mémoires*. En effet, d'après la version d'Hébert, c'est le neveu qui aborde ce délicat sujet, en interrogeant sur son oncle le substitut de la Commune. « Pour toute réponse, déclare celui-ci, je lui fis lire les jour- « naux. » Et Desgenettes de répliquer, toujours suivant le témoin : « Je regrette bien ces liaisons avec Roland ; car j'avais cru mon « oncle un homme probe. » Le ton général de la déposition d'Hébert contre ses ennemis est tellement venimeux que nous accordons plus volontiers créance au récit de Desgenettes.

Ce qui est indiscutable, c'est qu'aux termes mêmes de ces *Souvenirs*, le simple particulier, chez Hébert, se trouvait débordé, jus-

que dans son domicile privé, par le flux des affaires publiques et par l'effervescence de ses passions politiques, et que l'échéance était prochaine de cette crise suprême, où l'un des deux partis devait infailliblement périr sous les coups redoublés de son adversaire.

Un épisode, non moins curieux, de l'entretien d'Hébert avec Desgenettes, c'est le récit de la mort de Louis XVI par le rédacteur du *Père Duchesne.*

« — Capet, dit le substitut de Chaumette, ne m'inspirait aucun « intérêt ; mais je sais reconnaître que le jour où Garat et Grouvelle « vinrent lui signifier à la Tour le jugement de l'Assemblée, je ne « pus me défendre d'une certaine émotion... »

Puis Hébert raconte les derniers moments du prince, avec « une « insigne infidélité », note Desgenettes.

« — Après avoir cru qu'il allait fléchir le peuple, Capet montra « la plus grande lâcheté. Il se mit à crier comme un veau ; et il fallut « le traîner sous le couteau. »

Desgenettes proteste contre cette version inattendue d'une mort que tout le monde s'accordait à trouver fort belle chez un homme « qu'il fallait considérer comme un martyr ».

Françoise Goupil, qui avait déjà pris plusieurs fois la parole, et souvent pour contredire son mari, partage l'opinion de Desgenettes. Hébert hausse les épaules, plaisante la folle imagination des femmes et montre entre temps un mouchoir trempé de sang royal qu'il a ramassé sur l'échafaud.

Desgenettes avait doublement raison, quand il incriminait « l'insigne infidélité » de son compatriote.

D'abord, Hébert n'avait pas assisté à l'exécution du roi ; puis cet esprit fort, qui se plaisait à garder des reliques dont la présence l'indignait chez autrui, traitait maintenant de lâche le condamné qu'il avait estimé jadis trop courageux pour les besoins de sa cause. En effet, ne venait-il pas d'écrire dans l'*Oraison funèbre*

de Louis Capet dernier roi des Français, que le patient avait été « ferme et dévot jusqu'à la dernière minute » (1).

PAUL D'ESTRÉE

. . . .

Il est assez difficile de déterminer la date à laquelle Hébert quitta la rue Saint-Antoine. Ce qui est certain, c'est qu'il n'y était déjà plus, lors du triomphe de la Montagne sur la Gironde.

***

L'ouvrage, dont les citations ci-dessus sont tirées, est des plus importants, il apporte une large contribution à l'histoire de la Révolution.

Le personnage dont la vie est si bien fouillée par M. Paul d'Estrée, est assurément un des plus antipathiques de cette époque. Mais ce n'est pas une raison pour le laisser dans l'ombre.

Dans les nombreuses publications sur la Révolution en général, les historiens avaient naturellement indiqué le rôle d'Hébert et la funeste influence de son journal *Le Père Duchesne ;* personne n'avait entrepris une étude spéciale et complète de ce terroriste. M. Paul d'Estrée a eu ce courage, il a comblé une lacune, nous l'en félicitons.

M. Paul d'Estrée est un écrivain consciencieux, un chercheur patient. Pour cet ouvrage sur *Le Père Duchesne,* qui comprend cinq cents pages et cinquante trois chapitres, il s'appuie sur tous les documents qu'il était possible de réunir, les fait habilement valoir et les commente dans un style clair et précis. Cette étude fort intéressante met ainsi en pleine lumière la triste existence de ce trop fameux publiciste révolutionnaire.

Nos sociétaires, intéressés déjà par les quelques extraits qu'ils viennent de voir concernant le séjour d'Hébert dans la rue Saint-Antoine, seront certainement tentés de lire le volume en entier, et ne le regretterons pas.

---

1. *Le Père Duchesne,* n° 212.

Les Artistes de l'Ile Saint-Louis

CHARLES ROSSIGNEUX

Toute une existence de quatre-vingt-dix années passée dans le même coin de Paris, c'est un cas assez rare : M. Charles Rossigneux, décédé, il y a quelques mois, quai d'Anjou, n° 23, donna cet exemple.

Ce fait d'avoir vécu si longtemps dans le même lieu, s'accorde d'ailleurs avec le caractère calme, les habitudes méthodiques de cet architecte, artiste classique, dont le talent délicat fut marqué, malgré la variété de ses compositions, par l'harmonie des lignes, la pureté des formes et la grande distinction du dessin.

Charles Rossigneux naquit à Paris, dans une dépendance de l'ancien hôtel d'Aumont, rue de Jouy, n° 9, qu'on appelait à l'époque l'hôtel Terray, et où siégeait alors la mairie du IXe arrondissement (aujourd'hui IVe) (1).

*
* *

Parlons tout d'abord du père de notre artiste, qui se nommait Louis Rossigneux, et qui était un Parisien habitant le vieux quartier Saint-

---

1. Cet hôtel de la rue de Jouy fut acheté en 1656, par le maréchal d'Aumont, lequel y fit des agrandissements. Le dernier duc d'Aumont qui l'habita, le vendit, en 1756, à un maître-maçon ; celui-ci, après avoir enlevé beaucoup d'objets artistiques revendit avec bénéfice, dix ans plus tard, ce bel hôtel, à Pierre Terray, seigneur des Rosières, qui mourut en 1780. Son petit-fils, Antoine-Jean Terray, fut possesseur de cet immeuble jusqu'à la Révolution. Il fut guillotiné le 9 floréal an II. Par suite, l'hôtel de la rue Jouy devint propriété nationale, et fut mis en adjudication. Un sieur Dubreuil en fut l'acquéreur, et le loua, à bail, à l'administration municipale du IXe arrondissement (aujourd'hui le IVe). La mairie installée là en 1801, fut transférée, en 1824, rue Geoffroy-l'Asnier. La Pharmacie centrale, sous la direction de M. Ch. Buchet, occupe maintenant cet immeuble. M. Ch. Sellier, conservateur-adjoint du musée Carnavalet, a fait une monographie complète de l'hôtel d'Aumont. Cette étude importante et très intéressante a été publiée par la Pharmacie centrale, en 1903.

Paul. Jeune fonctionnaire, il obtint, en 1813, grâce à l'appui du duc de Bassano sous les ordres duquel il avait servi en Italie, en 1805, et du Comte de la Valette, d'être nommé par l'Empereur, Receveur des Finances du IXe arrondissement (IVe aujourd'hui). Dès lors il s'installa près de la mairie, dans un des locaux de ce vaste hôtel d'Aumont. Il y eut ses bureaux et sa demeure.

M. Louis Rossigneux, à peine en possession de son poste de Receveur, reçut l'ordre de l'Empereur de s'adjoindre à M. Devin de Graville, l'un des préfets du palais, pour organiser la 9e légion de la Garde Nationale, celle de l'arrondissement où il habitait en y exerçant sa fonction.

Au début de l'organisation de cette légion, Louis Rossigneux eut le commandement d'un bataillon ; le chef de la légion fut le Vicomte Héricard de Thury, qui demeurait dans l'Ile Saint-Louis, rue Poultier, n° 7. Au moment des désastres de l'Empire, la Garde Nationale fut chargée de coopérer à la défense de Paris en 1814 ; dans la nuit du 30 mars, les troupes étrangères investissant la Capitale, le commandant Rossigneux fut envoyé en parlementaire auprès du général Baron de Trenck. La chute de l'Empire n'amena pas de changements notables dans les cadres de la 9e légion; nous revoyons, en 1816, le Vicomte Héricard de Thury colonel et Louis Rossigneux commandant. Cette situation reste la même jusqu'au licenciement de la Garde Nationale en 1827 (1). Louis Rossigneux fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1821.

La Révolution de Juillet rétablit la Garde Nationale en apportant quelques modifications à son régime. Pour satisfaire la bourgeoisie libérale qui demandait la nomination des chefs à l'élection, le gouvernement de Louis-Philipe y consentit.

Nous voyons alors, en 1831, la 9e légion ayant pour colonel le Baron de Schonen, et pour lieutenant-colonel, Louis Rossigneux promu officier de la Légion d'honneur.

Le colonel était, par le fait, un chef honoraire ; le commandement effectif de la légion s'exerçait plutôt par le lieutenant-colonel.

Si M. Louis Rossigneux avait écrit des mémoires, il aurait pu nous laisser une monographie intéressante de cette légendaire Garde Nationale

---

1. A la suite d'une revue passée au Champ de Mars, par Charles X, où les Gardes Nationaux avaient crié : A bas le ministère ! Vive la charte !
Le Vicomte Héricard de Thury était Directeur des travaux, à la Préfecture de la Seine.

qu'il fut à même de bien connaître, surtout à l'époque du roi-citoyen. A défaut de mémoires, son fils avait conservé des notes et des lettres, curieuses, que M. Gabriel Bourdon, son petit-fils (qui fut, comme lui Receveur des Finances) a recueillies et qu'il a l'obligeance de nous communiquer.

M. Louis Rossigneux, homme d'esprit, fréquentant les écrivains de son temps, avait dû leur communiquer ses impressions et leur raconter maintes anecdotes sur ses subordonnés ; car, dans les notes, nous retrouvons les traces de faits et de traits de mœurs traduits dans la littérature romanesque de l'époque : *Joseph Prudhomme*, *Jérôme Paturot*, etc.

Parmi ces notes, nous voyons une lettre d'un capitaine de la Garde Nationale, l'orfèvre Froment (ancêtre des Froment-Meurice) (1), qui écrivait à M. Louis Rossigneux, pour lui offrir une épée :

21 Octobre 1831.

Mon Colonel,

Il y a huit mois, à l'époque du bal de la Ville, je me mis en tête de vous ciseler une épée, et de vous offrir ainsi un échantillon de mon savoir-faire;mais j'ai peu de temps pour aujourd'hui m'occuper de ciselure, des affaires de famille, un commerce, la Garde Nationale surtout,me laissent si peu de loisir que mon projet est presque resté projet, je n'ose vraiment pas avouer pour œuvre à moi, un travail aussi imparfait.

Telle qu'elle est cependant, mon colonel, recevez cette épée, la faute en est au temps si elle n'est pas mieux finie, et surtout si vous ne l'avez pas eue huit mois plus tôt.

Je connais votre bienveillance et ne suppose pas un refus ; oh rien ne me ferait plus de peine, et déjà du meilleur de mon cœur je vous remercie (au défaut d'autre mérite) de ne voir ici que l'in-

---

1. Froment, orfèvre, demeurait en 1831, rue du Martroy, n° 6, derrière l'Hôtel-de-Ville. Lors de l'agrandissement de la Maison de Ville, la rue du Martroy disparut ; l'orfèvrerie fut réinstallée sur le même emplacement, au n° 2 d'une nouvelle rue dite de Lobau, en 1838.

La maison Froment-Maurice resta rue de Lobau jusqu'en 1848 et quitta ce lieu pour changer de quartier et venir au n° 52 du faubourg Saint-Honoré.

tention bien sentie de vous être agréable en quelque chose ; heureux si j'ai pu y parvenir.

Votre très humble et très obligé serviteur.

Froment

« Pourquoi a-t-il fait mauvais temps ce matin ? Peut-être eussiez-vous été présent à la parade ; et vraiment *soixante-dix chasseurs de ma compagnie*, autant dans celle de mon père, *tous*, *avec le nouvel uniforme*, eussent trouvé, dans quelques mots encourageants, la récompense des sacrifices qu'ils ont faits et qui méritent si bien d'être appréciés par vous. »

Ce post-scriptum fait bien ressortir toute la vanité qui guidait ces bons commerçants, officiers d'occasion ; ils n'avaient qu'une préoccupation : parader avec leur bel uniforme ! On voit que tout en offrant un cadeau à son colonel, le capitaine Froment ne craignait pas de lui faire un reproche, sous une forme adoucie, il est vrai.

Mais ce qui caractérise bien l'esprit d'indépendance et, par suite, d'indiscipline, qui animait ces officiers « ayant un sabre pour défendre les institutions et au besoin pour les combattre » c'est la lettre du capitaine Boutarel. Ce fameux citoyen est un des types décrits dans *Jérôme Paturot.* Gros teinturier, propriétaire de terrains dans l'Ile Saint-Louis, notre homme perça une rue dans ces terrains, lui donna son nom qu'elle a conservé de nos jours. Il écrit à la date du 27 avril 1832 :

Monsieur le Lieutenant-Colonel,

Lorsque j'ai accepté le grade de Capitaine, je croyais servir un Gouvernement qui protégeait l'industrie, source naturelle de sa prospérité. Mais ayant aujourd'hui la certitude du contraire, je vous prie de recevoir ma démission.

Agréez, Monsieur le Lieutenant-Colonel, mes très humbles respects.

Boutarel

Comme on sent le dépit de ce bon bourgeois déçu, parce qu'il n'a pas

encore été décoré, et qui trouve ainsi que le Gouvernement de Juillet n'est pas la meilleure des républiques et ne protège pas suffisamment l'industrie, puisqu'il l'oublie, lui, Boutarel !

A ces lettres des deux capitaines, gros bonnets du Commerce et de l'Industrie, nous ajouterons celle d'un homme de lettres qui, lui, simple garde national, n'ayant pas répondu à l'appel, craint la prison. On sait que les artistes et les écrivains négligeaient ce service de garde civique et se trouvaient parfois incarcérés dans cette maison d'arrêt située quai de la gare, surnommée par dérision, l'*Hôtel des Haricots*.

Cet homme de lettre est M. J. Ritz Soulié (1), bibliothécaire à l'Arsenal; il écrivit à son capitaine une lettre de justification qui fut transmise au lieutenant-colonel Rossigneux : « J'ai obtenu, dit-il, de Nodier, qu'il mit un mot pour appuyer mes raisons. Ne manquez pas au moins d'exhiber ma lettre pour que je ne sois pas condamné par défaut. »

Quant à l'entreprenant Boutarel qui avait donné sa démission avec l'espoir de se faire nommer à un grade supérieur, à la prochaine élection, il intrigue, devient populaire dans l'arrondissement, se fait décorer ; et nous constatons, en 1834, que les gardes nationaux, électeurs, ont élevé Boutarel, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant rue Saint-Louis-en-l'Ile, n°s 69 et 71, au grade de Colonel. Du coup, il devient le supérieur de L. Rossigneux, dont il était le subordonné.

En 1836, Boutarel n'est pas réélu, M. Lambert de Sainte-Croix, notaire, demeurant rue Saint-Christophe, n° 70, au Parvis Notre-Dame, est nommé colonel à sa place. Mais Boutarel est porté de nouveau à la tête de la 9e légion en 1840 ; il y reste jusqu'en 1848.

Pendant les dix-huit années du règne de Louis-Philippe, L. Rossigneux fut maintenu, par cinq élections, dans le grade de lieutenant-colonel. C'était le véritable chef de la légion. On voit que malgré les caprices des électeurs qui se traduisaient par des changements de personnes dans les autres grades, L. Rossigneux, esprit conciliant et droit, restant en dehors des intrigues, jouit constamment de l'estime de tous.

En 1848, après les événements de juin, plusieurs légions de la Garde Nationale furent licenciées ; la 9e fut du nombre.

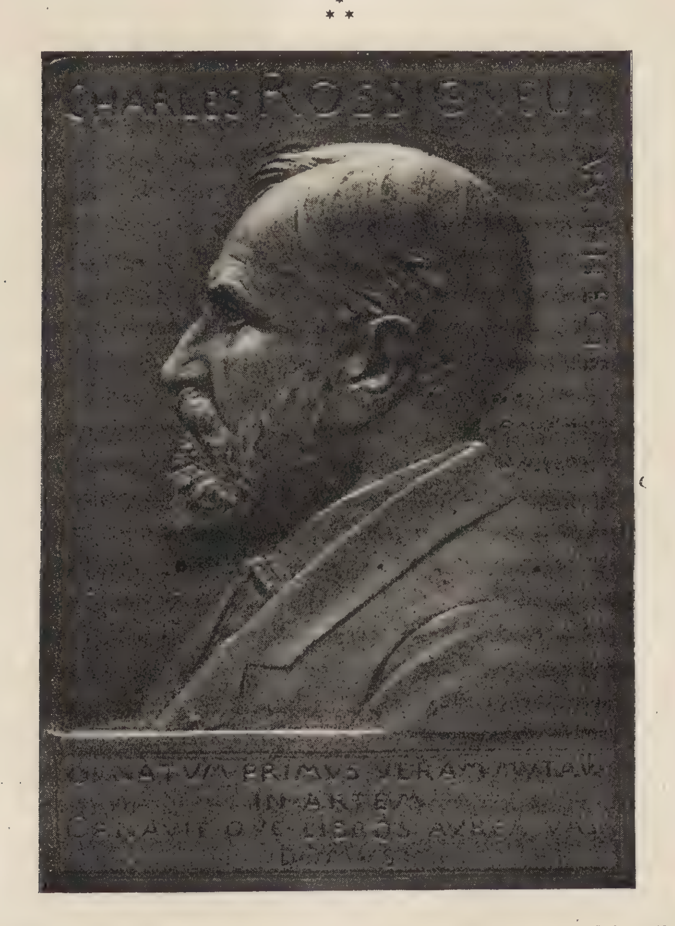
---

1. M. J.-R. Soulié était le père de Eudore Soulié, conservateur du Musée de Versailles, dont une des filles est Mme Victorien Sardou.

L. Rossigneux avait continué à remplir depuis 1813, sous les divers régimes qui se succédèrent, la fonction de Receveur des Finances, qu'il cessa d'exercer en 1859, ayant pris sa retraite après quarante-cinq années de service. Pendant tout ce temps, il conserva sa demeure dans la propriété de la rue de Jouy, n° 9, qui était occupée en partie par l'institution Petit depuis le départ de la mairie en 1824 (1).

Louis Rossigneux mourut, quelques années après sa retraite, le 31 décembre 1864.

*
* *



1. L'institution Petit, comme celles des Massin, Jauffret, Verdot, Favard, installées dans

Charles Rossigneux naquit le 7 février 1818, chez son père, rue de Jouy, nº 9. Elève de l'institution Petit installée dans le même immeuble, il fit le complément de ses études au Lycée Charlemagne. Au sortir du lycée, il se prépara à l'Ecole Centrale. Ses dispositions artistiques le portaient plutôt à suivre une carrière autre que celle d'ingénieur : il abandonna les mathématiques pour aller dans l'atelier Delaroche où il passa peu de temps, ne voulant pas devenir peintre.

Cependant il avait un goût très prononcé pour l'art du dessin décoratif, ce qui le fit entrer comme dessinateur à la Maison Gruel, où il fut chargé spécialement de l'ornementation des reliures. C'était en 1844, il avait alors vingt-quatre ans. « A une époque où toute la faveur dans l'art de la reliure était pour les modèles des anciens maîtres, il s'efforça d'introduire des éléments nouveaux et inspirés de l'étude directe de la nature. A l'Exposition de l'Industrie ouverte en 1844, les envois de la Maison Gruel, exécutés sur les dessins de Rossigneux, furent très remarqués. Aussi dans son ouvrage sur la reliure, M. Henri Béraldi consacre plusieurs pages aux dessins de Rossigneux (vol. II et III. » (1).

La Révolution de 1848 vient suspendre les travaux artistiques de Ch. Rossigneux, il quitte la Maison Gruel ; il quitte également le logis paternel de la rue de Jouy pour venir habiter dans cet appartement au 2e étage du quai d'Anjou, nº 23, qu'il devait occuper jusqu'à ses derniers moments.

Rossigneux a trente ans alors. Epris des idées généreuses ayant cours à l'époque à l'égard des classes ouvrières, il accepte, tout en ne s'occupant pas de politique, la fonction qui lui est offerte de secrétaire

---

des hôtels du Marais, préparait les élèves pour suivre les cours du Lycée Charlemagne, où il n'y avait pas d'internat.

Parmi les élèves de l'institution Petit, on comptait Edouard Thierry, qui fut Administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, beau-père de l'Administrateur actuel, M. Henry Martin ; il y eut aussi Paul Meurice, Saint-René Taillandier, Adolphe Guéroult, etc.

1. Notice sur *Ch. Rossigneux*, par M. Jules Guiffrey, membre de l'Institut, publiée dans l'*Annuaire* de 1908 de la *Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie*.

D'autres notices ont paru, dont celle de M. de Ribes-Christofle, communication faite en mars 1908 à la *Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale* ; puis celle de M. Léon Deshairs, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, en octobre 1908.

du Gouvernement provisoire, auprès de la Commission du Travail instituée au Luxembourg (1).

Cette incursion dans la vie publique ne fut pas de longue durée, Rossigneux délaissa la plume de secrétaire pour reprendre bien vite le crayon de dessinateur.

Sa réputation étant déjà établie, Rossigneux fut appelé, en 1849, par le vice-roi d'Égypte Abbas-Pacha qui le chargea de la décoration de l'ameublement du palais de l'Abbatié au Caire. Il y resta trois ans et s'y lia intimement avec Bida et Maxime du Camp. « Il avait conservé de ce séjour, dit M. Guiffrey, des souvenirs bien intéressants qu'il aimait à évoquer dans les causeries intimes..... Cette mission en Égypte l'avait initié à toutes les parties de la décoration et l'avait mis en rapport avec toutes les grandes maisons d'ameublement et d'industrie d'art. Elle eut ainsi une influence décisive sur sa carrière. »

Il participe à l'installation et au succès de l'Exposition Universelle de 1855, en qualité d'architecte, puis de commissaire-adjoint. Sa participation à cette grande Exposition lui valut la Croix de la Légion d'honneur.

A partir de cette époque, il devient le collaborateur artistique de la Maison Christofle, fait les dessins des principales pièces et contribue grandement à la réputation de cet établissement d'orfèvrerie. Pendant plusieurs années, il travaille aux décorations de la maison pompéienne du prince Napoléon, avenue Montaigne, puis à l'hôtel de la famille Hachette.

Tout en donnant des dessins d'orfèvrerie ou d'ornementation de maisons, Rossigneux avait pris, en 1862, la direction artistique de la manufacture de porcelaines de MM. Hache et Pépin-Lehalleur, à Vierzon. Sa collaboration aux travaux de céramique se prolongea jusqu'en 1870.

En même temps, il donnait une part importante de collaboration, à partir de 1865, dans la publication, chez Hachette, de la grande édition des *Évangiles* illustrés par Bida. Il fournit aussi deux cent quatre-vingt-

1. Dans les papiers de M. Ch. Rossigneux, son neveu, M. G. Bourdon, a retrouvé au quai d'Anjou, et nous communique, quelques procès-verbaux des séances de cette commission ; comptes rendus rédigés par M. Rossigneux, où il est question de débats sur l'organisation du travail, des rapports entre patrons et ouvriers, des invalides du travail, etc.

dix compositions dont l'exécution prit sept années de son existence, pour la partie ornementale de l'ouvrage : fleurons, lettrines, têtes de chapitre, culs-de-lampe, etc.

C'est donc pendant le règne de Napoléon III que Rossigneux donna la plus grande part de ses travaux artistiques.

Tous ses biographes ont cité ce passage d'un article d'Edmond About publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, en juin 1868, et qui décrit bien en quelques lignes la nature du talent de notre artiste décorateur :

« Charles Rossigneux, architecte en tous genres, construit la maison, décore l'appartement, dessine le mobilier, esquisse les vitraux, fait faire sur ses plans la vaisselle, les cristaux, l'argenterie, et même les bijoux de Madame ; c'est un artiste invraisemblable qui n'a voulu s'enfermer dans aucune spécialité, les ayant toutes. »

Après la guerre de 1870, Ch. Rossigneux consacre une partie de son temps à des œuvres de IVe arrondissement. Voisin, en l'Ile Saint-Louis, de M. Vautrain, avocat, qui eut son moment de notoriété, comme maire, président du Conseil Municipal, puis député à l'Assemblée nationale, il seconde son ami dans ses actions. M. Rossigneux fut ainsi un des administrateurs actifs de l'*Œuvre des familles* fondée le 7 décembre 1871, et qui devint plus tard la *Caisse des Écoles* du IVe arrondissement.

Il continue ensuite ses travaux d'art, dessins d'ornements d'orfèvrerie, de bijoux, de reliure, de céramique, etc., de publications, décorations d'intérieur, d'habitations. Notamment la décoration du château de Neudeck en Haute-Silésie qu'il fit de 1885 à 1889, à la demande du Comte Henckel de Donnersmark, le dernier mari de Mme de Païva.

Ch. Rossigneux faisait partie de nombreuses commissions ou sociétés se rattachant à l'art industriel. Il exerçait quelque influence à la Manufacture des Gobelins, comme membre, pendant plus de vingt ans, de la Commission de perfectionnement de cet établissement. Fondateur de l'Union des Arts décoratifs, il avait été élu vice-président de cette importante Société. Il présida longtemps le Comité des Constructions et des Beaux-Arts à la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale dont il était membre depuis 1879. Il fut l'auteur de nombreux mémoires très appréciés sur l'art appliqué à l'Industrie.

Ch. Rossigneux mourut le 22 décembre 1907, âgé de quatre-vingt-dix ans.


Hôtel Lauzun

Dans cet appartement de cette vieille maison (proche l'hôtel Pimodan, dit de Lauzun) où il était installé depuis 1848, au quai d'Anjou, n° 23, il se plaisait à recevoir des amis, des voisins, des artistes. Il aimait beaucoup l'Ile Saint-Louis, ses quais, et ses abords ; goûtant fort la tranquillité du lieu ; tout en jouissant de ses fenêtres d'une vue étendue, le fleuve, le port Saint-Paul, sur le quai des Célestins, etc. M. Léon Deshairs qui a pénétré dans cet intérieur, le dépeint ainsi :

« Sur les tables s'entassent les livres, car Rossigneux les aimait passionnément. En cherchant un peu, on y trouverait ces mémoires du XVIIIe siècle où il se plaisait à cueillir des anecdotes et des vers légers. Aux murs du salon, à côté de portraits de famille, bourgeois aisés de la fin du XVIIIe siècle ou du temps de Louis-Philippe, au milieu de souvenirs d'amis, voici des images de l'artiste à divers âges : un homme de belle prestance, aux traits réguliers et fins (1). De la pièce voisine, transformée en atelier, sont sortis d'innombrables dessins... quelques-uns de ces dessins traînent encore çà et là. Ils sont du plus pur « style Napoléon III », finis avec un soin extrême, d'une pointe aiguisée à la

1. Dans son appartement, M. Ch. Rossigneux avait deux portraits de lui, l'un de Court (1849), qui a été donné au musée des Arts décoratifs par M. G. Bourdon, l'autre de Boutet de Monvel (1890). Nous reproduisons le portrait en médaille de Roty dont une photogravure a été donnée dans *l'Annuaire* de la *Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie.*

lime, d'une main ferme et légère, sans défaillance ni repentir et portent une signature en caractères hauts et souples qui sont encore du dessin. »

Charles Rossigneux qui avait conservé jusqu'au dernier moment toutes ses facultés, jouissait d'une bonne mémoire et aimait à réciter les vers de ses vieux auteurs favoris. M. Guiffrey nous dit qu'il l'avait entendu plus d'une fois dans ses derniers temps faire ces citations, et conclut que « les personnes qui se sont trouvées en rapport avec lui, garderont le souvenir d'un vieillard aimable, de relations charmantes et d'un accueil gracieux ».

Enfin, l'exposition posthume qu'on fit d'une partie de ses œuvres, au Musée des Arts décoratifs, au commencement de l'année 1908, a faitvoir la variété des objets qu'il avait composés, la distinction de son style, avec ses charmants dessins aux fin scontours. Tout révélait une probité artistique qui place Ch. Rossigneux au premier rang des interprètes de l'Art décoratif en France.

Georges Hartmann



L'Inauguration du Monument Honoré d'Urfé, à Virieu-le-Grand

Nous avons, dans un de nos précédents numéros, dit quelle influence le créateur du roman français, Honoré d'Urfé, l'immortel



auteur de l'*Astrée*, avait eu sur la fondation des cénacles et des Académies qui florissaient au milieu du XVIIe siècle, dans les entours de la

Place Royale. D'Urfé, comme le dit M. A. Callet dans un récent article de la Cité, fut l'hôte du Marais où il habita à plusieurs reprises.

Honoré d'Urfé avait composé son livre à Virieu-le-Grand (Ain) dont il était seigneur. Notre ami Callet, secrétaire général de la Cité, a pris l'initiative de lui élever un monument qui a été érigé le 20 septembre dans un site des plus pittoresques au pied du vieux castel féodal en ruines.

Favorisée par un temps superbe, la cérémonie fut charmante, et elle eut cela de bien particulier — et d'assez rare à toutes les époques — qu'elle groupa une foule d'Urféistes, appartenant à toutes les opinions, et même aux opinions les plus opposées.

Honoré d'Urfé est vraiment un auteur gâté par la destinée : il n'y eut pas, de son vivant, écrivain plus célèbre et plus adulé, et voici que trois cents ans environ après sa mort, il reçoit une double consécra tion d'immortalité : un bronze et son élection posthume à l'Académie. Le président du Comité, René Bazin, ne l'a pas caché ; en l'envoyant là-bas en son nom, l'Académie « a voulu faire une manière d'élection posthume qui ne portera ombrage à personne ».

Comme le sujet qu'il avait à traiter, le discours de René Bazin est sorti du banal et du convenu. En termes doux et cependant incisifs, dont chacun portait, il a retracé l'historique d'Honoré d'Urfé et de sa famille, « l'une des plus catholiques, des plus magnifiques et des plus curieusement tourmentées de la passion d'écrire ».

M. René Bazin a plus spécialement — et c'est tout naturel — porté ses études et réflexions sur l'œuvre littéraire de ce noble philanthrope. C'est en 1607 que parut la première édition de l'*Astrée* sous ce titre : « *Les douze livres d'Astrée ou par plusieurs histoires et sous personnes de bergers et d'autres sont déduits les divers effets de l'honneste amitié.* A Paris, chez Toussainots du Bray, au Palais, en la galerie des prisonniers. MDCVII., avec privilège du Roi. »

On ne peut se faire une idée du succès extraordinaire qu'obtint ce livre *Enfant de la paix*, dédié à Henri IV, « ce prince à qui toute l'Europe doit son repos et sa tranquillité ». On était las de tant de massacres, de tant de dévastations, qu'on ne rêvait plus que de scènes bucoliques et de tendres idylles. L'éternelle loi des contrastes.

Honoré, meurtri et brisé à trente-cinq ans par les tempêtes passées, fut le fidèle traducteur de cet état d'âme.

L'*Astrée*, dit George Sand, « c'est un cri d'humanité, un chant d'innocence, un rêve de vertu montant vers le ciel ».

La vogue, l'engouement furent tels que d'Urfé dut aller à Paris, où tous les beaux esprits le choyèrent et l'acclamèrent, où toutes les précieuses « le voulurent accoler », implorant la suite des infortunes de la belle Astrée et de son fidèle berger, le tendre Céladon.

« .... D'Urfé, a dit René Bazin, n'est pas seulement une date dans la littérature française, comme on le dit toujours, le créateur d'un genre démodé, mais un artiste dont la pensée et le style sont souvent dignes d'être étudiés. Son œuvre principale, personne ne l'ignore, fut un roman pastoral en cinq parties, dont chacune a douze livres. Et voyez comme il est difficile de comprendre entièrement les hommes qui nous ont précédés, comme il y a pour nous, dans plusieurs de leurs sentiments et de leurs goûts, de véritables mystères. Quand d'Urfé voulut choisir le nom de l'héroïne du roman, il s'arrêta à celui d'Astrée. C'était son droit. Mais savez-vous ce qui lui fit préférer Astrée à Perrine ou à Guillaumette ? C'est que, dit-il, « ce nom sonne je ne sais quoi de champêtre ». Vous en seriez-vous douté ?

«... Qu'importe que la fable ou le rêve ne soit pas toujours nouveau ? D'Urfé l'a rajeuni par la noblesse habituelle de l'idée et de la forme, par leur mélancolie, par un goût de la nature et une application à la peindre, qui annoncent que quelque chose de rude dans les mœurs va finir. Il a le sens de la tragédie, ses jugements sont d'un connaisseur d'hommes. »

Depuis longtemps on ne lit plus l'*Astrée*, ce qui n'empêche pas qu'on témoigne le plus profond dédain pour une œuvre dont on ne connaît que le titre.

Est-ce juste ? René Bazin ne le pense pas. Il rappelle que l'*Astrée* fit l'admiration de grands écrivains, entre autres de Boileau et de La Fontaine, et il ajoute : « Deux juges comme ceux-là, quand ils votent ensemble, font un arrêt sans appel. »

Après quelques discours des présidents et délégués des Sociétés savantes, le secrétaire général de la Cité, *Albert Callet*, parle comme promoteur de l'œuvre dont il est secrétaire.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

« L'*Astrée* a cinq volumes de 1.200 pages ; rassurez-vous, je serai sensiblement moins long. D'ailleurs, qu'ai-je à dire après les maîtres que vous venez d'entendre, qui ont de si magistrale façon apprécié Honoré d'Urfé, son œuvre et son extraordinaire génie qu'il ignorait, et l'influence immense qu'il eut sur sa génération, toute frémissante de séditions, saignante encore de la guerre civile et religieuse en la mettant au régime rafraîchissant de la bucolique courtoise et de l'églogue pastorale, en faisant paître dans ces campagnes dévastées et ruinées des moutons enrubannés.

« Les Ligueurs, fourbus, lassés de la rude bataille, se contemplaient avec un plaisir extrême dans ces bergers devisant sous des voûtes de verdure, dans les prés fleuris qu'arrose le Lignon, avec des bergères au fin langage, précieuses, qui, quoiqu'en dise Molière, n'étaient pas toutes ridicules.

« C'est bien là le rêve qu'avait fait éclore, au fond de leur âme, la lassitude produite par la Ligue. Ce livre est un immense roman pastoral, où des personnages, bergers fictifs, agitent des questions de métaphysique sentimentale ; c'est une psychologie de l'amour platonique encadré dans cinq gros volumes. Ces bergers sont des gens du meilleur monde, discutant comme ceux de Virgile et de Théocrite, politique, morale, sentiments, art.

« C'est dans ce vieux château, dont chaque jour un pan de muraille s'écroule et sur le donjon duquel nous avons fait flotter le drapeau de la France, que fut écrit, ce livre, oublié aujourd'hui, mais immortel de l'*Astrée*. La grande partie de ce livre, a dit un éminent écrivain, bien que forézien de paysage et de souvenir est savoyard et bugiste d'inspiration et de talent, savoisien du temps de saint François de Sales, bugiste du temps de Camus, évêque de Belley.

« Et ce rêve fut réalisé par un descendant des ducs de Savoie et des Lascarts qui avaient porté le titre d'empereurs de Trébizonde. L'empire de Trébizonde ! n'est-ce pas aussi un empire de rêve qui fait à d'Urfé une auréole romanesque.

« L'*Astrée* est un hymne à la paix, un chant de tolérance et d'oubli pour les luttes passées. C'est là l'idée qui a présidé à notre initiative, nous avons voulu faire, nous aussi, un hymne à la paix,

et c'est pourquoi un beau matin, le vieux républicain que je suis, prit son bâton de pèlerin laïque et alla frapper à la porte de l'évêque de Belley qui comprit la pensée qui nous guidait et fut de suite des nôtres. D'Urfé ne fut pas seulement un des maîtres de la langue française, il fut et surtout une âme douce et vaillante, un cœur tendre et humain. Il profita de ces courts instants de pouvoir seigneurial pour, avec un désintéressement exquis, affranchir ses vassaux.

« Un de ses premiers actes,en venant prendre possession de sa seigneurie, ce fut de donner des lettres d'affranchissement à tous ses vassaux que la tyrannie des ducs de Savoie, leur avidité et leur avarice, avaient maintenus dans la servitude. En 1601, plus de la moitié de la population de la baronnie de Virieu était encore serve, taillable et corvéable à miséricorde. Il faut lire les *Coutumes de Savoie et du Bugey* pour savoir combien misérable était leur condition. Ils ne pouvaient transporter leur domicile hors de la terre de leur seigneur sous peine de la saisie de leurs biens et sans préjudice du droit du seigneur de les poursuivre en tous lieux. Les serfs ne pouvaient disposer, par testament, que d'un petit pécule ; s'ils n'avaient pas testé, leurs enfants ne pouvaient leur succéder que s'ils vivaient en communauté de biens avec eux. Les corvées ou services de corps, très durs, étaient encore une des obligations de servage... Ce fut le premier acte d'Honoré d'Urfé, quand il prit possession de son marquisat, d'affranchir ses vassaux et il commença par les laboureurs et les vignerons de Virieu. Le premier acte qui nous a été conservé, contresigné H. Fabri, notaire royal, porte affranchissement de huit habitants de Virieu : Claude Ravet, Jacques Pugieu, François Billiet, Etienne Vial, Anthelme Bal, Elphège Belmont, et V. Renaud laboureurs ; H. Queret, charpentier. »

« Virieu-le-Grand, ses habitants qui peuvent ignorer son génie littéraire, lui doivent une sympathie profonde, elle ne lui manquera pas... »

Enfin le monument est remis à la municipalité et M. Cochet, conseiller municipal, remplaçant le maire empêché, clôt la série des discours en remerciant tout le monde au nom de la commune et en assurant le comité que les familles de Virieu sauront élever leurs enfants dans le souvenir du glorieux ancêtre.

Espérons que, suivant le conseil de René Bazin, les habitants de Virieu sauront « garder fièrement l'image de ce bel écrivain qui eut le cœur très noble et fut l'un des bons fils de la France ».

V. M.



Albert Callet

Ephémérides du IV[e]

IL Y A CENT ANS

en 1808

Mois d'octobre

2. — Dans le *Journal de Paris*, article sur la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, où l'on démontre la nécessité de démolir les masures qui l'entourent, pour faire une place régulière, au milieu de laquelle la tour s'élèverait majestueusement. Parmi ces maisons qui existent depuis Charles VI, on voit encore un pavillon en pierre où, en 1585, Lepelletier, curé de cette paroisse, fougueux ligueur, présida le Conseil des seize et prononça une véhémente diatribe contre Henri III.

3. — L'organiste Beauvarlet-Charpentier, quai d'Alençon, n° 27, Ile Saint-Louis, fait paraître de nouvelles romances dont « *La Sentinelle*, chant de guerre et d'amour ».

8. — *La Correspondance du dépôt des lois* se publie chez Rondonneau, éditeur, qui vient de se rapprocher du Palais, en s'installant au coin de la rue de la Vieille-Draperie et de celle de Saint-Eloy.

14. — L.-B. Lefortier, rue Geoffroy-l'Asnier, n° 30, est auteur d'une nouvelle *Géographie du premier âge*.

23. — Article du *Journal de Paris*, sur les Embellissements de Paris. L'auteur propose de donner suite au projet imaginé, dit-il, du temps de Louis XIV, en perçant une voie allant de la colonnade du Louvre jusqu'à l'Hôtel de Ville ; puis le prolongement de cette voie par la place de Grève, la place Baudoyer, la rue Saint-Antoine, jusqu'à la Bastille.

31. — La troisième livraison du *Tableau historique et pittoresque de Paris* vient de paraître et est consacrée à *la Cité*.

Mois de Novembre

2\. — Première représentation à l'Opéra-Comique d'un opéra-bouffe : *Jadis et Aujourd'hui.* La scène se passe au Marais. *Jadis* c'est l'habitant du Marais, *Aujourd'hui* celui de la Chaussée-d'Antin.

6\. — Autre première représentation au Vaudeville : *La Jeunesse de Favart.* La scène se passe dans la boutique de pâtisserie, rue de la Verrerie, où M. de la Popelinière vient chercher Favart.

10\. — Les six membres qui composent le nouveau consistoire central des israélites, prêtent serment à l'Hôtel de Ville.

12\. — On vient d'enlever les toiles qui couvraient la nouvelle fontaine dite des palmiers, place du Châtelet. Le *Journal de Paris* fait une description des ornements de ce monument, tout en critiquant qu'on fasse une fontaine d'un monument triomphal.

13\. — On fond, ce jour, dans l'église des Barnabites, en la Cité, le bronze de la statue du général Desaix, œuvre de Dejoux.

14\. — Duponcel, éditeur, quai de la Grève, au coin de la rue des Barres, publie un nouvel ouvrage scolaire du professeur Lequien.

20\. — Mort du général Lespinasse, membre du Corps législatif, qui habitait à l'Arsenal.

21\. — Bénédiction nuptiale, dans l'église de Notre-Dame de Paris, de Pierre Dufournel âgé de cent-dix-neuf ans et Anne Boulon âgée de trente-deux ans. Ils étaient mariés civilement depuis quinze ans, et avaient plusieurs enfants. Les membres du bureau de bienfaisance de la section des Arcis (ancien quartier Saint-Jacques-la-Boucherie) dans lequel demeurent lesdits époux, se sont fait honneur d'assister comme témoins, à cette cérémonie.

21\. — Commencement d'une vente publique qui durera huit jours, rue Geoffroy-l'Asnier n° 26, d'une importante bibliothèque : livres de jurisprudence et de lettres, estampes, dessins de Callot, etc. ; par suite du décès de M. Soreau, ancien avocat.

22\. — Fantin Desodards, en la Cité, cul-de-sac Sainte-Marine n° 4, continue la publication d'une *Histoire de France* commencée par Velly.

23\. — Le *Journal de l'Empire* (*Débats*) donne des détails sur les travaux publics entrepris dans la capitale : sur l'emplacement de

l'Arsenal, les fondations des premiers greniers de réserve sont faites en grande partie. On a ouvert une nouvelle rue, du boulevard à la rue de la Cerisaie, près les bâtiments de l'administration des poudres et salpêtres.

26. — Mozard, marchand papetier, rue des Lombards n° 43, prévient les confiseurs qu'il a un assortiment complet de papiers avec devises, rébus, chansons, et autres sujets.

29. — Mise en location d'une grande et belle maison dite hôtel de Serilly, située rue Vieille-du-Temple n° 122. S'adresser au propriétaire qui demeure rue Beautreillis n° 6, ou à son notaire M. Landigeois, rue Saint-Christophe n° 10, en la Cité.



Mois de Décembre

2. — Le ministre de l'Intérieur, M. Cretet, se rend sur la place de la Bastille pour la pose de la première pierre d'une fontaine publique

(celle de l'éléphant portant une tour). M. Moreau, maire du IXe arrondissement (aujourd'hui IVe) prononce un discours (1).

3. — Frochot, préfet de la Seine, présente, au Corps législatif, un projet de loi autorisant la ville de Paris à emprunter 8 millions pour embellir la capitale, c'est surtout de la Cité dont il s'agit :« L'Administration, dit-il, vient de faire disparaître cette masse de bâtiments gothiques qui surchargeaient l'un des ponts les plus fréquentés, interceptaient l'air et la vue au centre même de cette portion de la capitale, connue sous le nom de Cité. D'autre part l'Administration n'est pas sans prévoir que cette Cité elle-même, premier berceau des Parisiens, doit aussi sortir un jour de ses ruines pour se distribuer alors d'une manière mieux assortie à la magnificence nouvelle de ses abords. »

4. — Anniversaire du couronnement de l'Empereur et de l'Impératrice. Cérémonie du *Te Deum* à Notre-Dame, le matin, avec le cérémonial accoutumé, sous la présidence du prince archichancelier de l'Empire.

Grande affluence, réjouissance publique, illuminations, etc.

Les protestants font une cérémonie au Temple de la rue Saint-Antoine.

Les membres du nouveau Consistoire Central des israélites se rendent, à 2 heures de l'après-midi, au grand Temple de la rue Sainte-Avoye pour célébrer aussi l'anniversaire du couronnement de leurs Majestés.

11. — Annoblissement de certains personnages, par décret impérial de ce jour :

Le Sénateur Curée, demeurant rue de la Verrerie, est nommé comte de la Bédissière.

Bénard maire, place des Vosges, chevalier de Moussignières.

Brière, membre du Corps législatif, rue de la Verrerie, chevalier de Mondétour.

Coffinhal, membre de la Cour de cassation, rue Bautreillis n° 14, chevalier du Noyer.

15. — M. Alhoi, administrateur des hôpitaux, vient de terminer un poème dont la première partie a trait à l'Hôtel-Dieu :

---

1. Voir article. *L'Eléphant de la Bastille* de P. Hartmann. *Bulletin de la Cité*, numéro 8, d'octobre 1903.

Hôtel-Dieu ! titre heureux, légende simple et belle
Du pauvre c'est ici la maison paternelle
Etc.

17. — Mise en vente d'une maison sise rue Sainte-Croix de la Bretonnière n° 47, par Lherbette, notaire, rue Saint-Merry n° 25, et Caussaire, avoué, rue de la Verrerie, n° 11.

20. — Publication de la quatrième livraison du *Tableau historique et pittoresque de Paris*, consacrée entièrement au quartier de Saint-Jacques-la-Boucherie.

22. — M. Treneuil, bibliothécaire à l'Arsenal, fait paraître une traduction de l'*Aminte* du Tasse.

25. — *Te Deum* à Notre-Dame, pour célébrer les victoires remportées en Espagne et surtout l'entrée des troupes à Madrid « ville sauvée par l'Empereur des mains de brigands insurgés ».

Nombreuse assistance, malgré l'extrême rigueur de la saison (8 degrés au-dessous de 0).

Il y a également des prières en action de grâce rendues par le Consistoire israélite ; le *grand Hallel* est chanté dans le Temple de la rue Sainte-Avoye où le grand-rabbin, Sauveur Sègre, prononce un discours.

26. — M. Saffroy, avocat, rue de la Verrerie, n° 34, qui a perdu, la veille, son portefeuille, en assistant au *Te Deum*, promet une récompense honnête à celui qui lui rapportera.

Le Fidèle Berger, rue des Lombards, n° 46, fait sa réclame annuelle, à l'approche du jour de l'an.

31. — Décret impérial accordant un brevet d'invention à M. Charles Forget, rue du Puits, n° 4 (rue Aubriot) pour un nouveau vernis.

L'*Almanach des Gourmands*, de l'année 1808, recommandait entre autres indications, de prendre ses repas au restaurant renommé de la veuve Martin, rue Saint-Jacques-la-Boucherie ; de goûter l'excellente charcuterie de M. Corps rue Saint-Antoine ; d'acheter les bonbons chez les confiseurs célèbres de la rue des Lombards ; de faire provision de pâtes alimentaires chez Michel et Aubé, rue des Lombards, 49, et de bonne farine de marrons chez Ragondet, rue de Jouy. Il ajoute que Mme Lambert, place Royale (des Vosges) « tient toujours le sceptre des fromages à la crème. »

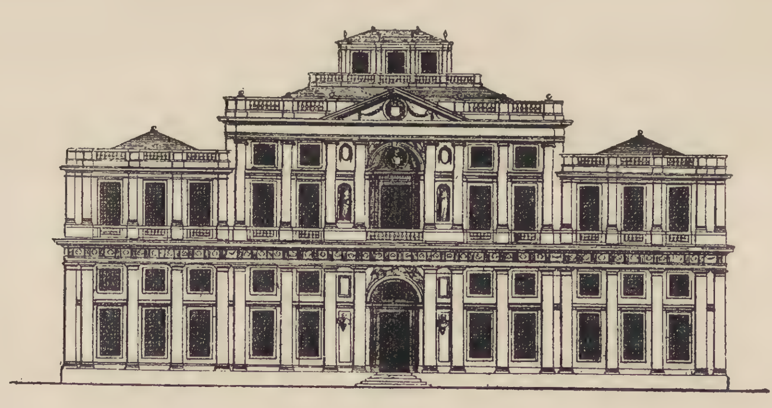
G. H.



Le banquier Jabach rue Saint-Merry

Dans un article intitulé *Collectionneurs et Amateurs*, M. Henry Roujon, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, cite Evrard Jabach. Ce qu'il en dit vient à l'appui d'une étude que nous fîmes dans le bulletin de *La Cité* (1) sur ce fameux banquier, célèbre collectionneur, et sur sa demeure qui subsiste, en partie, rue Saint-Merry. — Voici le passage de cette article :

« On devient collectionneur quand on veut : question de milliards. Amateur, on l'est de naissance et par un don de la Grâce pure. « Collectionneur » veut dire celui qui entasse. L'amateur est l'homme capable d'aimer. Pourquoi donc les deux termes sont-ils employés indifféremment ? Cela ne saurait se tolérer dans un pays dont la langue est subtile. Les amateurs dignes de ce nom ont été le plus souvent des pauvres. Il y en eut toutefois parmi les riches ; la haute finance elle-même en a produit.



Façade de l'Hôtel Jabach

« Le banquier Evrard Jabach n'avait pas seulement de beaux tableaux « pour

1. Bulletin de *La Cité*, nº 11, juillet 1904.

« empêcher les autres d'en avoir ». Ce directeur de la Compagnie des Indes Orientales se glorifiait de fréquenter Van Dyck et de lui commander son portrait. « Son nom, a dit Mariette, subsistera longtemps en honneur dans la « curiosité. » Il était malin, ayant Cologne pour berceau. Mais s'il avait su se trouver à Londres pendant les illustres enchères de la vente de Charles I[er] qui durèrent trois ans — il n'est pas défendu d'avoir du flair — il aimait, pour des raisons toutes spirituelles, son incomparable cabinet de la rue Saint-Merry. Ce fut le premier potentat, non couronné, qui ait réuni des richesses d'art. (Richelieu, Buckingham et Mazarin furent quasiment des rois.) La collection Jabach a servi de type. Les contemporains la citaient comme une des merveilles du monde. Pour la décrire congrûment dans son *Livre des Peintres et des Sculpteurs*, l'abbé de Marolles devient lyrique et a recours à la langue des dieux :

De tous ceux-là chez nous on peut voir des modèles ;
L'on en voit beaucoup plus chez le libre Jabac,
Enrichi du païs d'où nous vient le tabac.

« Il se ruina, le libre Jabach, comme un banquier qu'il était. La Couronne s'enrichit un peu cyniquement de ses dépouilles. Colbert le traita de Turc à More. Ce ministre bourgeois, devinant les méthodes de M. Poirier, concluait les affaires en convoquant le vendeur à l'heure du dîner. Jabach, aux abois, offrait ces cent tableaux à leur prix d'achat, cent cinquante mille livres. Les experts nommés par Colbert lui en firent allouer quatre-vingt mille. *Le Christ au tombeau* de Titien, le *Saint Jean* de Léonard, le *Concert* de Giorgione, l'*Erasme* d'Holbein nous sont venus de ce marché féroce. L'Etat faisait alors de bons coups .»

Un bourgeois de la rue Geoffroy-l'Asnier prenant le coche, au port Saint-Paul

Sous le titre : *Villégiatures d'Autrefois*, M. G. Dupont-Ferrier, dans le supplément littéraire du *Figaro*, donne une série d'études. Nous extrayons ces lignes de l'article relatif aux coches d'eau :

« Les voyageurs résolus à fuir le Paris estival comptaient beaucoup sur les coches d'eau pour savourer les douceurs que leur refusaient les cahots du coche de terre. A travers le royaume, galiotes et carrosses, très loin de se porter ombrage, se prêtaient, au contraire, une aide quasi fraternelle.

« Ainsi, l'on pouvait appareiller à la rade parisienne du port Saint-Paul et, par la Seine et Montereau, gagner l'Yonne et Auxerre.

« ... Les coches d'eau qui avaient la meilleure allure devaient leur extrême

vitesse aux chevaux de halage ; et encore fallait-il, pour que la corde attachée au grand mât ne somnolât pas trop profondément sous le flot, recourir aux pires cruautés du fouet. Grâce à tant d'adresse ingénieuse, la galiote ne mettait pas plus de vingt heures, vers 1784, pour aller de Paris à Montereau. Il fallut longtemps deux jours pour aller de Paris à Orléans et autant pour aller de Chalon à Lyon.



« Les bateliers savaient le prix du temps : ils fixaient le départ aux premières lueurs du soleil, quittes à ne lever l'ancre que trois heures plus tard. Ils clamaient tout à coup, dans la nuit noire, avant deux heures du matin : « Au « bateau ! au bateau ! », et il fallait dare-dare suivre leurs torches jusqu'à la rivière.

« Les bagages étaient, sur le coche d'eau, mesurés avec moins de parcimonie que sur le coche de terre.

« Un bourgeois modeste de la rue Geoffroy-l'Asnier, en 1748, soucieux de se garder contre l'encombrement de son équipage, pour un voyage de deux heures, d'une absence de huit jours, bornait ses ambitions. Il se contentait de quatre paires d'habits complets, deux perruques neuves, une robe de chambre à l'allemande, deux chemises à languettes, un chapeau, deux bonnets d'été, un bonnet de velours aurore brodé en argent, quelques paires de souliers neufs et de bas, un sac à poudre, trois jeux de comète, un sixain de piquet, un jeu d'oye et des heures. Il ne réservait pour porter sur soi que sa montre à réveil, son flacon à cuvette plein d'eau « sans pareille », ses gants, ses pistolets de poche, son couteau de chasse et son parapluie de taffetas vert.

« Les passagers étaient communément entassés « comme rats en paille ». Les cordages semblaient un peu envahissants. Et puis c'étaient des sièges fort capables de masquer des pièges. Leur goudron était souvent de qualité supérieure, et pour peu qu'on lui communiquât trop généreusement quelque chaleur, il marquait aux culottes un irrésistible attachement. Balthazar Neel éprouva la traîtrise de ces monstres marins. On ne put guérir son haut-de-chausses que par une opération chirurgicale, qui ne fit naître aucune pitié au cœur des assistants.

« Même en dehors de ces moments critiques, le spectacle à bord était rarement monotone. Les bêtes s'y trouvaient pêle-mêle et aussi nombreuses, paraît-il, que les gens. C'était, disaient les connaisseurs, l'image fidèle de l'arche de Noé. De jeunes gentilshommes, en 1774, notaient que les nourrices, les soldats et les Célestins faisaient presque toujours excellent ménage. Les dragons juraient et buvaient tour à tour, et leur piété savait entremêler les cantiques de Grécourt aux psaumes de David. Sur l'entrepont, jouaient les laquais, les mariniers s'invectivaient et des beautés peu farouches chargeaient leurs regards de flammes. Et toujours, à la même place, on apercevait le même jacobin buvant avec la même ardeur, mais non pas la même bouteille ... Etc. »

« Les Polacks » dans le quartier Saint-Gervais

A propos d'une affaire judiciaire, la police ayant été amenée à faire récemment des recherches parmi les étrangers israélites domiciliés, en grand nombre dans le quartier Saint-Gervais, un rédacteur de *La Liberté* fait les remarques suivantes :

« C'est un coin étrange de Paris que ce groupe de rues du IVe arrondissement où près de dix mille juifs, Polonais pour la plupart, ont élu domicile. La rue des Rosiers leur appartient en totalité, la rue des Ecouffes, la rue Ferdinand-Duval, ancienne rue des Juifs, et de l'autre côté de la rue de Rivoli la rue des Jardins-Saint-Paul, les rues de Charlemagne, de Fourcy, de Jouy, des Nonnains-d'Hyères, regorgent également de ces juifs expulsés d'un peu partout et qui trouvent chez nous une généreuse hospitalité.

« La rue Geoffroy-l'Asnier donne surtout asile aux juifs tunisiens, vendeurs de tapis ou de cacaouettes.

« La plupart, est-il besoin de le dire, omettent de faire leur déclaration d'étrangers et restent sourds aux injonctions de la Préfecture de Police qui les presse pourtant de se mettre en règle avec la loi ; mais comme le Parquet fait preuve à leur égard d'une excessive indulgence, bon nombre d'entre eux vivent complètement ignorés. Il est vrai qu'ils ont souvent des raisons pour éviter que la police mette de trop près le nez dans leurs affaires. Ceux qui se sont évadés des bagnes de la Sibérie ou des prisons russes estiment qu'il vaut mieux que les magistrats français ne connaissent pas leur existence.

« D'ailleurs, tous exercent des métiers : ils sont contrebandiers, casquettiers, fourreurs ou commerçants. En réalité, ils ne travaillent guère et se pillent les uns les autres.

« Ce sont des miséreux, des parias, leurs coreligionnaires français les désignent sous ce vocable : *les polacks*, et n'ont pour eux aucune sympathie.

« *Les polacks* ont importé de leur pays d'origine leurs habitudes et leurs symboles. C'est ainsi que les mariages sont célébrés en famille ; le père marie sa fille, ou le frère, sa sœur. Quand des décès se produisent, *les polacks* font venir à la maison mortuaire des pleureuses qui gémissent pour les parents, jusqu'à l'enterrement. Ils ont dû se plier aux exigences de la loi française et enfermer les cadavres dans des bières, mais ils les exposent à terre suivant les prescriptions du Talmud.

« On sait que les juifs possèdent à La Villette un abattoir spécial où bœufs et moutons sont égorgés par leurs sacrificateurs. Ils font de même pour la volaille. Dans toutes les rues dont nous parlons, des sacrificateurs sont chargés de tuer poulets et canards que *les polacks* ne mangeraient pas s'ils avaient été tués par des profanes. L'égorgeur opère avec un rasoir, tourne le cou du volatile dans une certaine position, puis égorge en invoquant le nom de Jéhovah.

« Ce quartier exotique, en plein cœur de Paris, a des airs de véritable coupe-gorge. Les gens observent le promeneur, s'interpellent dans leur jargon mi-allemand, mi-hébreu ; ils le dévisagent de très près avec méfiance.

« Et dans les taudis infects, dont il faut leur arracher le loyer sou à sou, grouillent des familles entières dans une écœurante promiscuité. Le père, la mère, les enfants, les amis ramassés un peu partout et auxquels on donne une hospitalité rémunérée, vivent pêle-mêle, couchant à terre, sur les dalles, quand les lits sont insuffisants.

« Il y a là, comme partout, des braves gens. Cependant ces gueux pratiquent une vertu : la solidarité. Ils se soutiennent entre eux, et ceux qui savent un peu de français l'oublient aussitôt qu'un indiscret leur pose des questions trop précises. »

Le pont du Diable

Pourquoi des planches verdâtres remplacent-elles, depuis plus d'un an, une grande partie du parapet d'amont du pont Notre-Dame alors qu'aucune réparation n'est en cours sur ce point ? Les Parisiens s'habituent aux palissades et aux chantiers vides d'ouvriers ; mais les habitants de nos départements et de l'étranger de passage ici et venus voir ou revoir Notre-Dame et l'Hôtel de Ville demandent des explications. Expliquons-leur l'histoire du pont.

Bien entendu, il s'agit de « provisoire ». Il y a bien longtemps que les mariniers réclament l'élargissement du passage sous « le pont du Diable » où chaque année deux ou trois bateaux coulent, éventrés par une des trois arches centrales qui n'ont que dix-huit mètres d'ouverture. Depuis 1903, le

service de la navigation (ministère des Travaux publics) proposait à la Ville de remplacer ces trois arches par un seul arc métallique d'une ouverture de cinquante-neuf mètres reposant sur les arches de rive aménagées en culées. En 1905, le Conseil municipal et le Conseil général invitaient le préfet de la Seine à négocier avec l'Etat. Les ingénieurs des ponts et chaussées attachés au service municipal adoptaient l'arc métallique, malgré les protestations de la

Pont actuel



Pont comme le désirait la commission du Vieux Paris.



Pont projet de l'administration

commission du Vieux-Paris, qui, à l'unanimité, avait voté pour la reconstruction en pierre, sur la proposition de M. André Hallays, afin d'empêcher un accouplement de fer et de pierre déplacé dans ce milieu essentiellement monumental. Même les ingénieurs décidèrent que les extrémités du pont seraient renforcées de façon à ce que rien ne rappelât l'ancien pont : le Vieux-Paris ne se plaindrait plus d'un choquant mélange.

Le Conseil municipal adopta ce projet au commencement de juillet 1907. Un mois après, une forte équipe d'ouvriers s'emparaient du pont, en défonçaient la chaussée, en démolissaient le parapet de gauche auquel était substitué un

trottoir en encorbellement que bordent depuis et que borderont longtemps les horribles planches vertes. La marine fut heureuse : on reconstruisait le pont du Diable. Quelle illusion ! Il ne s'agissait que de permettre à une compagnie de tramways d'établir des caniveaux « provisoires ».

Le mot opéra son charme accoutumé : les ouvriers disparurent et nul ne peut prévoir le commencement des travaux de démolition du vieux pont. En effet, il paraît que le Conseil municipal n'a voté qu'un avant-projet, transmis au ministère des Travaux publics, soumis au service de la navigation (pour la vingtième fois !), retouché par le Conseil général des ponts et chaussées, et devant, après quelques autres sacrements, revenir à l'Hôtel de Ville pour s'y transformer en projet définitif, si l'on ose espérer telle solution. Notons qu'il n'est besoin que d'un million, dépense partagée entre la Ville et l'Etat...

Et dire que la plupart de nos vieux ponts doivent être reconstruits quand sera arrêté le plan général de l'amélioration du port de Paris, qui est, on le sait, le plus important de France. Que de dossiers en perspective avant le moindre coup de pioche ! — L. M. (*Les Débats*.)

Une visite à l'hôtel Brinvilliers, rue Charles-V

« Et maintenant, je vais vous conduire chez la Brinvilliers ! » nous dit M. Georges Cain et nous remontons dans les autos qui vont nous mener, au Marais, chez la fameuse Brinvilliers. L'*Affaire des poisons*, le beau drame de M. Victorien Sardou, a remis les empoisonneuses au goût du jour, la Brinvilliers, la Voisin, la première opérant pour soi-même, la seconde débitant à la cour et à la bourgeoisie les poudres de succession.

L'hôtel de la marquise de Brinvilliers ! « La chambre existe toujours », nous a dit Georges Cain... la chambre où elle recélait les philtres que lui fabriquait Sainte-Croix. Le poison évoque la couleur verte et une saveur amère ; j'imagine cette pièce imprégnée d'une odeur de moisi et vue comme au delà d'une gaze teintée... Le poison, mot qui semble jaillir de l'enfer, comme charité a l'air de couler du ciel.

Ayant traversé la rue Saint-Antoine et pris quelques rues vidées par le dimanche de leur habituel grouillement, nous nous arrêtons devant un vieux porche. M. Cain nous avait, au préalable, emmenés chez une fleuriste, où nous avions fait choix d'azalées, de jacinthes destinées aux locataires du logis de Mme de Brinvilliers. On se met aux fenêtres pour voir cette caravane fleurie entrer dans le vieil hôtel... La cour est un jardin, vert de lierre, montrant des guirlandes de vigne vierge dépouillées par l'hiver, mais dont le feston de

lianes brunes donne grand air à ce carré sur lequel ouvrent des portes-fenêtres percées dans de nobles murs. L'atmosphère du grand siècle est demeurée emprisonnée là ; l'escalier à rampe majestueuse, ses degrés de pierre qu'on aperçoit au delà du vestibule, l'absence d'ornements ajoutés concourent à produire cette impression. Nous sommes presque gênés de nos chapeaux et de nos pardessus noirs en traversant le jardin pour aller frapper à l'une des portes-fenêtres. « C'est ici », a dit notre cicérone. Avec surprise, nous aper-



Cour de l'Hôtel Brinvilliers, rue Charles-V, n° 12.

cevons, derrière la vitre de grandes coiffes blanches, des cols raides et de calmes visages de sœurs qui s'apprêtaient à déjeuner. La supérieure nous reçoit au parloir... L'hôtel Brinvilliers sert aujourd'hui de succursale à quelques religieuses des Dames de Bon Secours, de Troyes !...

La *mère* a quatre-vingt-quatre ans, on ne lui en donnerait pas soixante. C'est une de ces femmes dont, à toutes les époques, en tout temps, on a dû dire qu'elles étaient d'un autre siècle. Le monde, à la vérité, n'a point entamé la

cire vierge dans laquelle elles semblent pétries ; leur âme de nacre est sans rayure. En ce vieux logis, dans ce parloir où le Christ sème de ses mains, à jamais ouvertes par les clous, la miséricorde et la tendresse, le flot de lumière et de boue a glissé sans qu'on l'ait vu passer.

Midi — donneur de cloches — emplit d'échos le jardin...

Ah ! les femmes qui vivent là se soucient peu de l'infernale marquise ! Nous avons voulu connaître la chambre de l'empoisonneuse. Il faut monter au premier étage, traverser une chapelle aux vitraux que l'ondée de mars enténèbre, puis, après avoir visité un oratoire où les religieuses ont déposé leurs plus chers souvenirs, suivre un long couloir ; dans ce qui fut la chambre de la marquise, six petits lits de fer : c'est un dortoir ; la glace de la cheminée disparaît, à mi-hauteur, derrière un rideau de taffetas vert, afin d'éviter à celles qui vivent là d'apercevoir leur image...

— Vous vous occupez d'éducation, ma sœur ? a demandé l'une des dames qui nous accompagnent.

— Oh ! non, nous soignons humblement les malades.

Ah ! que cet *humblement* fut dit ! Comme il achève encore d'éloigner de nous ces femmes ! comme il corse de contraste entre le présent de cet hôtel et son passé, ce que nous y avons trouvé et ce que nous étions venus chercher dans l'ancienne demeure de la Brinvilliers !

(*Echo de Paris*)

SPARKLET

L'Isle Saint-Louis

M. l'abbé Delaage, curé de Saint-Louis-en-l'Ile, fait paraître, tous les mois, depuis le commencement de l'année 1908, un *Bulletin paroissial* dont il a envoyé la collection à « La Cité » ; on y trouve des articles historiques, comme l'on pouvait s'y attendre de la part de M. Delaage, digne continuateur de M. l'abbé Bossuet (1).

Nous signalerons notamment une étude sur l'hôtel Cheniseau, rue Saint-Louis-en-l'Ile, 51 (autrefois 45), résidence des archevêques de Paris au milieu du XIXe siècle (numéro de mars).

Le numéro de septembre contient des renseignements sur l'origine des reliques et des ornements de la paroisse de Saint-Louis-en-l'Ile. Celui de novembre donne une notice sur Philippe Lebon, à l'occasion de la pose d'une plaque commémorative, sur le mur de la maison du n° 12, rue Saint-Louis-en-l'Ile,

1. *La Cité* a publié en octobre 1905 un article de M. Delaage sur *Une Visite de Pie VII à Saint-Louis-en-l'Ile.*

où Ph. Lebon fit ses premières expériences et découvrit le principe de l'éclairage au gaz.

Nous souhaitons que ce bulletin paroissial, qui n'est pas une banale publication pieuse, mais qui présente au contraire un intérêt à la fois historique et actuel pour les habitants de l'Ile Saint-Louis, fasse souvent parler de lui, ici et ailleurs.

Le Comité des inscriptions parisiennes

Par un arrêté préfectoral du 20 novembre 1908, sont appelés à faire partie du Comité des inscriptions parisiennes :

M. Ernest Coyecque, archiviste paléographe;

M. Georges Hartmann, vice-président de la société historique « La Cité »;

M. Lucien Lambeau, secrétaire de la commission du vieux Paris;

M. Henry Martin, administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal;

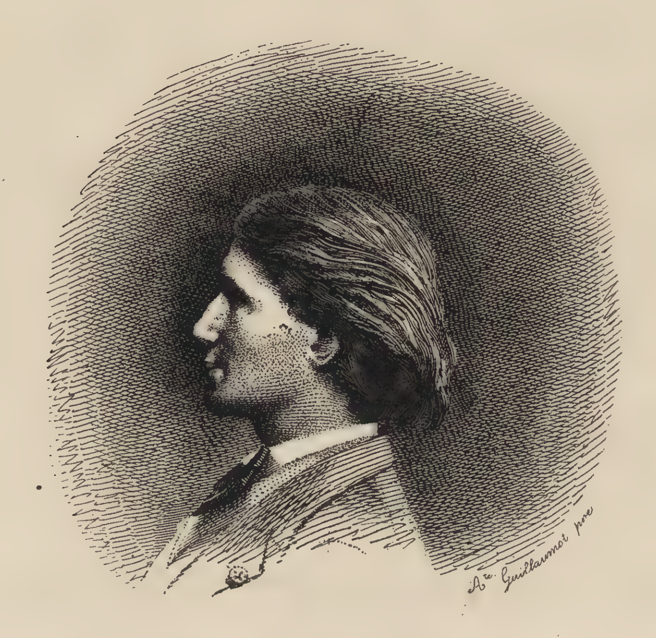
M. G. Hartmann est seul nommé au titre de représentant de « La Cité ». Mais dans la circonstance, la Société se trouve représentée, à ce Comité, par son président et ses deux vice-présidents.

De plus, nous comptons, parmi ces membres nouveaux, un ami de notre Société, M. Coyecque.

A. C.



NÉCROLOGIE



A mon ami V^en Sardou

1871

Victorien Sardou

V. Sardou est mort le 8 novembre 1908.

Dès la Création de *La Cité*, il s'était intéressé à nos travaux et avait entretenu une correspondance avec notre secrétaire général, M. Callet, au sujet de divers articles : les fouilles de la rue Beautreillis, la mort de Gérard de Nerval, etc. Il était né sur le territoire du IVe arrondissement, et aimait à le rappeler. Nous l'avions nommé membre d'honneur de notre Société, il avait été sensible à cet hommage.

De nombreuses et longues biographies ont été données de Sardou au moment de son décès et de ses obsèques. Son existence bien remplie est connue. Nous ne nous étendrons pas sur ce point. Rappelons surtout ce qui le rapprochait de nous, sa naissance. M. Adolphe Brisson (1) dépeint ainsi ses débuts :

« Il naquit le 6 septembre 1831, dans un pauvre logement de la rue Beautreillis, au cœur de ce vieux Paris qu'il possédait si parfaitement et dont chaque pierre lui rappelait une anecdote ou un souvenir. Son père, un humble et laborieux professeur, avait quitté la Provence ensoleillée pour venir chercher fortune dans la grande ville. Il y trouva la demi-misère. Un modeste emploi à l'Ecole commerciale de la rue de Charonne lui procurait le pain quotidien. Victorien grandit parmi les inquiétudes et les aigreurs d'une existence sans joie. Il eut une enfance débile et paresseuse. Deux graves maladies la mirent en péril ; on l'envoya se rétablir à Cannes, chez son aïeul. Et là, son imagination et sa sensibilité commencèrent à s'épanouir. Il se faisait conter par le vieillard les épisodes du débarquement de Napoléon, au retour de l'île d'Elbe. Ayant découvert au fond d'un grenier les œuvres de Molière, il les dévora, les déclama, les joua devant les paysans illettrés du Canet. Ainsi apparurent les premières lueurs de sa double vocation d'historien et de dramaturge. »

« Celle-ci ne se dessina qu'assez tardivement. On croirait volontiers qu'elle ait dû être précoce. Il n'en fut rien. Victorien Sardou n'apercevait pas nettement la voie où s'engager ; il s'était préparé aux examens de l'Ecole Polytechnique ; il avait fait une année de médecine ; il était bachelier quand il lut à son père son premier essai théâtral, et depuis longtemps majeur lorsqu'il fit représenter en 1854, à l'Odéon, la *Taverne des étudiants*, qui essuya d'ailleurs un retentissant échec. Il ne débuta réellement qu'en 1859. Cette année mémorable marque dans sa vie. Ce fut celle où il connut Déjazet, où il fit applaudir les *Premières armes de Figaro*. Ce léger ouvrage s'achevait ainsi : « J'ai toujours eu l'idée que le théâtre ferait ma fortune et ma gloire. »

« Ces lignes prophétiques pourraient servir d'épigraphe à l'œuvre de Sardou ; elles résument sa carrière... Carrière éblouissante, vertigineuse, qui ne compta guère que des triomphes ; si elle eut quelques revers, ils accrurent par leur retentissement la renommée de l'écrivain et contribuèrent à rendre son nom populaire. Pendant un demi-siècle, Sardou alimenta la scène française, il aborda tous les genres ».

Suit alors l'énumération de ses œuvres si nombreuses et si connues. La plupart de ses pièces eurent d'éclatants succès.

Tant de triomphes avaient mérité à Victorien Sardou la gloire et la fortune.

1. Le *Temps* du 9 novembre 1908.

A quarante-cinq ans, en 1876, il entrait à l'Académie française, et trente ans après, en 1906, il était fait grand-croix de la Légion d'honneur, juste hommage à son admirable et féconde carrière. Son théâtre lui donna des revenus énormes. Il fut célèbre, riche, honoré.

Ses obsèques eurent lieu le 11 novembre, elles furent célébrées au milieu d'une affluence considérable.

Edmond Couriot

Nous avons eu à déplorer la perte d'un de nos dévoués sociétaires, Edmond Couriot, dont le décès eut lieu le 23 août dernier. Nous ne l'avons su que trop tard pour le faire connaître dans le bulletin d'octobre.

Edmond Couriot s'intéressait beaucoup à *La Cité*. Ayant des amis dans les IIIe et IVe arrondissements, il avait, à notre instigation, cherché à préparer le rapprochement désirable pour l'étude en commun des questions historiques qui intéressent les deux arrondissements. E. Couriot était connu comme collectionneur et membre de la société *Le Vieux Papier*. Il avait une collection que tout le monde n'est pas à même de composer : elle comprenait un ensemble de papiers-monnaies, de billets de banque anciens et récents. Il est vrai que la plupart de ces derniers avaient été retirés de la circulation et annulés.

E. Couriot s'occupait beaucoup, et discrètement, d'œuvres philanthropiques ; c'était un homme bon, serviable, qui laisse bien des regrets.



Maison natale de Victorien Sardou

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Séance du 23 novembre 1908

PROPOSITION DE M. HENRI GALLI RELATIVE A L'APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE SUR LA MAISON SITUÉE, 16, RUE BEAUTREILLIS, OU EST NÉ VICTORIEN SARDOU

M. HENRI GALLI. — Messieurs, dès le lendemain de la mort de Victorien Sardou, qui fut non seulement un des maîtres de l'art dramatique et l'une des gloires de la France et de Paris, mais aussi un Parisien ardemment épris de sa ville natale et l'un des évocateurs les plus savants et les plus passionnés de son passé, nous avons formé le projet de vous demander l'apposition d'une plaque sur la maison où il est né.

Dans une lettre adressée à « La Cité », revue publiée par la société du même nom, fondée dans le IVe arrondissement, Sardou disait, en décembre 1902 :

« Ce qui est relatif à la rue Beautreillis m'a doublement intéressé, car c'est dans cette rue que je suis né. »

Dans quelle maison ? Nous ne pouvons mieux nous adresser, pour être exactement renseignés, qu'à l'érudit vice-président de « La Cité », M. Hartmann, qui s'est fait l'historien des antiques demeures du IVe arrondissement.

M. Hartmann s'est empressé de nous communiquer l'acte de naissance de Victorien Sardou :

« L'an 1831, le 5 septembre, est né à Paris, Victorien Léandre, du sexe masculin, fils de Antoine-Léandre Sardou, professeur, et de Mathie-Evelina Viard, son épouse, demeurant rue Beautreillis, 8. »

A cette époque, en 1831, la rue Beautreillis commençait à la rue Neuve-Saint-Paul, aujourd'hui rue Charles V. La rue Gérard-Beauquet lui faisait suite entre la rue Charles V et la rue des Lions. Elle fut comprise dans la rue Beautreillis prolongée, en 1838 seulement, c'est-à-dire sept ans après la naissance de Sardou.

« De sorte, écrit M. Hartmann, que le n° 2 (ancien) de cette rue est devenu le n° 10, le n° 2 (nouveau) ayant été porté à l'angle de la rue des Lions.

« Par suite le n° 8 (ancien) est devenu le n° 16, car les immeubles, de ce côté de la rue Beautreillis, n'ont pas subi de modification comme dimensions et façades depuis la naissance de Sardou. »

Messieurs, le Conseil joint, je n'en doute pas, ses remerciements à ceux que j'adresse à M. Hartmann et à la société « La Cité » qui est, en quelque sorte, aujourd'hui la sœur de notre commission du Vieux-Paris et il votera, aussitôt après les formalités nécessaires accomplies, la proposition suivante :

« Le Conseil

« Délibère :

« Une plaque commémorative sera posée sur la maison située, 16, rue Beautreillis où Victorien Sardou est né, le 5 septembre 1831.

« Signé : Henri Galli, Maurice Quentin, Badini-Jourdin, Le Corbeiller, Lemarchand. »

Nous exprimons toute notre gratitude à M. H. Galli et aux signataires de cette proposition, pour l'initiative qu'ils ont prise dans cette circonstance, et pour l'intérêt qu'ils portent à notre société.

Comité

Séance du samedi 24 octobre 1908

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Henry Martin.

Sont présents MM. Barbary, Bourdeix, Delaby, Dubois, Flandrin, G. Hartmann, P. Hartmann, Lambeau, L'Esprit, Henry Martin, Moutaillier, Marchal, Pagès, Quentin, Rey, Riotor, Van Geluwe.

Excusés : MM. Callet, Barbeau, Louar, abbé Gauthier. Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

M. le Président rappelle au comité qu'il y a lieu tout d'abord de prendre certains décisions relativement à l'Assemblée générale annuelle ; M. A. Callet, notre dévoué secrétaire général, qui avait dû s'absenter plusieurs mois de Paris, reviendra parmi nous prochainement et présentera son rapport comme d'habitude ; M. Marcel Poëte, l'éminent conservateur de la Bibliothèque historique de la ville, veut bien nous faire une conférence avec projection sur le territoire du IVe arrondissement au temps de Louis XIV.

M. le Président propose de mettre en outre à l'ordre du jour de l'assemblée, le renouvellement partiel du comité, et certaines modifications de forme à apporter aux statuts ; enfin, il est d'avis, d'accord avec le bureau et le conférencier, de fixer cette réunion au *samedi 21 novembre* à 8 h. 1/2 du soir.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité, et le Comité décide d'adresser à M. Poëte ses remerciements pour son aimable concours.

Au sujet du renouvellement partiel du Comité, il y a lieu de procéder à un tirage au sort ; ce qui est fait. Par suite, les membres sortants ou soumis à réélections sont :

En 1908 : MM. L'Esprit, Tourneux, Quentin, Raymond-Barbaud ;
En 1909 : MM. Riotor, Couderc, Flandrin, Lambeau, Callet ;
En 1910 : MM. H. Martin, Louar, Gauthier, Moutaillier, Pagès ;
En 1911 : MM. Bourdeix, Hartmann, Rey, Dubois, Sellier.

Puis M. Dubois, au nom de la commission des fêtes, rend compte des travaux de cette commission et présente au Comité les regrets de M. Louar qui, en raison d'un deuil cruel, ne peut pour l'instant continuer à en faire partie.

Le Comité adresse à M. Louar l'expression de sa sympathie, et exprime l'espoir qu'il reprendra plus tard sa place parmi ses collègues ; M. Bourdeix est nommé membre de la commission des fêtes.

Après un échange de vues et des observations de MM. Riotor, L'Esprit et Bourdeix, le Comité, sur la proposition de M. Dubois, décide d'organiser, le jeudi 3 décembre prochain, au Café du Globe, 8, boulevard de Strasbourg, un dîner suivi d'un intermède et d'un concert vocal ; la commission des fêtes reçoit mission de régler les détails de cette soirée.

M. G. Hartmann annonce au Comité, que diverses personnalités du IIIe arrondissement souhaitent que la Cité étende son action sur le Marais, qui offre, par son histoire comme par sa situation topographique, tant de points communs avec le IVe arrondissement ; entrant dans ces vues, le Comité décide la formation d'une section du *Marais*, et choisit pour délégué de cette section notre collègue M. Van Geluwe, présent à la réunion.

A la demande de MM. L'Esprit et Bourdeix, le Comité émet un vœu pour la prompte disparition du cintre en charpente, qui masque actuellement le tympan principal du fronton de l'église Saint-Gervais.

Enfin M. Delaby, archiviste, attire l'attention du Comité sur l'irrégularité avec laquelle lui parviennent les publications dont le service doit être fait à la Cité ; le Comité lui demande de dresser un état de ces publications ; plusieurs membres sont chargés de faire des démarches et des enquêtes auprès des Sociétés ou des éditeurs auxquels ces observations s'adressent.

D'autre part, le Comité décide de remercier M. Contet pour l'envoi de son superbe ouvrage illustré sur les anciens hôtels du Marais.

La séance est levée à 6 h. 3/4.

P. H.



Assemblée Générale de " La Cité "

---

21 novembre 1908.

L'Assemblée générale annuelle de la Société a eu lieu cette année, comme de coutume, dans la Salle des conférences de la mairie du IVe arrondissement.

Les membres de la Société assistaient en grand nombre à cette réunion.

M. Henry Martin présidait, entouré de MM. Hartmann et Lambeau, vice-présidents, Callet, secrétaire général, P. Hartmann, secrétaire, Augé de Lassus membre d'honneur, et des membres du Comité.]

M. Marcel Poëte, Conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris, avait bien voulu se charger de faire une conférence.

Le président ouvre la séance et s'exprime ainsi :

« Mesdames, Messieurs,

« Notre société « La Cité » va entrer ces jours-ci dans sa huitième année. Ce n'est pas la vieillesse assurément ; mais pour une société ce n'est déjà plus l'enfance. Ce n'est pas non plus l'âge ingrat, si j'en juge par le nombre considérable de noms nouveaux qui sont venus en 1908 s'ajouter à nos listes et témoigner ainsi de l'intérêt croissant qui s'attache à notre œuvre.

« Nous pouvons donc regarder avec complaisance l'année qui vient de s'écouler : elle nous fut favorable. Mais, comme en toutes choses humaines, les tristesses n'ont pas manqué de voisiner avec les joies. Il y a quelques jours la mort nous enlevait l'un de nos premiers adhérents, un enfant illustre de notre arrondissement, l'une des gloires de l'art dramatique. Ce sociétaire fidèle de « La Cité », membre de l'Aca-

démie française, n'était autre, vous l'avez deviné, que Victorien Sardou, qui naquit en 1831 dans la rue Beautreillis. « La Cité » ne saurait oublier que le grand dramaturge ne lui ménagea pas les encouragements lorsqu'elle s'essayait à faire ses premiers pas. Elle s'associe unanimement au deuil qui vient de frapper les lettres françaises.

« D'autres encore ont disparu au cours de cette année ; et, si leurs noms ont retenti moins hautement, leur perte n'en a pas été moins cruellement ressentie.

« Les hommes passent vite, hélas ! Les œuvres demeurent, et la nôtre est très vivante.

« Bien qu'elle soit presque la dernière venue parmi les Sociétés historiques et archéologiques d'arrondissement, « La Cité » en est, semble-t-il, la plus florissante et la plus nombreuse. A un moment on a paru redouter qu'en raison même du chiffre élevé de ses adhérents elle portât un peu ombrage à sa grande sœur la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. C'était là certainement une crainte chimérique. La Société de l'histoire de Paris englobe tous nos quartiers, tout ce qui fut l'ancienne Ile-de-France ; son domaine est très vaste, son passé est glorieux déjà : aussi voit-elle, non seulement sans envie, mais avec joie, ses sœurs cadettes apporter à l'œuvre commune l'appoint de leur activité.

« Pour nous, respectueux des limites que nous nous sommes tracées, nous nous gardons bien d'empiéter sur les domaines voisins ; le nôtre est assez beau pour que nous nous en contentions. Nous n'aurons jamais fini d'explorer nos vieux quartiers de Notre-Dame, de Saint-Gervais, de Saint-Merry, de l'Arsenal. Ce ne sont pas les sujets d'étude qui nous feront jamais défaut. Ce ne sont pas non plus les travailleurs qui nous manquent, et vous avez pu apprécier, en lisant les derniers numéros de notre *Bulletin*, la sûreté d'information, l'érudition, le talent de nos collaborateurs. Je n'en nommerai aucun : je veux respecter leur modestie ; mais vous les connaissez, plusieurs ne sont pas bien loin de moi.

« Au cours de cette année, la Société a eu plusieurs fois l'occasion de grouper ses membres. Ce fut d'abord, au mois de février, la cérémonie de l'apposition d'une plaque commémorative sur la maison natale de Ledru-Rollin. Cette manifestation est due sans doute à l'ini-

tiative de « La Cité » ; mais elle est avant tout l'œuvre de votre dévoué et actif vice-président, M. Georges Hartmann.

« Nous avons eu aussi des visites faites en commun. La première de ces visites a été pour la Bibliothèque de l'Arsenal ; et à ce propos vous permettrez à votre Président de remercier les membres de la Société qui avaient répondu, si nombreux, à l'invitation de l'Administrateur du grand établissement scientifique dont notre arrondissement s'enorgueillit à juste titre.

Enfin, notre dernière visite a été pour la Bibliothèque Saint-Fargeau ; et tous ceux qui y ont pris part n'en perdront certainement pas le souvenir. Le savant conservateur, M. Marcel Poëte, voulut bien accueillir les membres de « La Cité » et leur faire les honneurs de sa merveilleuse Exposition de Paris au temps des romantiques. Je n'insisterai pas sur l'intérêt des explications si claires, si documentées, que M. Poëte nous donna ce jour-là en présence des pièces exposées. Dans quelques instants, nous aurons la joie d'entendre M. Marcel Poëte, avec l'autorité qu'on lui connaît, nous parler du territoire du IVe arrondissement au siècle de Louis XIV.

« Mais auparavant je vais donner la parole à notre secrétaire général, M. Callet, pour la lecture du Rapport annuel.

Rapport annuel

Mesdames, Messieurs,

Absent depuis huit mois de Paris, que j'avais quitté pour prendre du repos et rétablir ma santé, je suis revenu tout exprès hier pour me retrouver au milieu de vous. J'en éprouve un plaisir d'autant plus grand que, déjà souffrant, je n'avais pu assister à l'Assemblée générale l'année dernière.

Si j'étais un secrétaire général *in partibus infidelium*, si je n'avais pas comme dans l'Eucharistie la présence réelle, j'ai eu la bonne fortune de trouver en MM. Georges et Paul Hartmann des coadjuteurs de premier ordre, dévoués et actifs, qui ont fait que vous ne vous êtes pas même aperçus que je n'étais pas parmi vous.

Grâce à eux, j'ai pu suivre de loin la marche de notre chère Société qui a toujours été l'objet de ma constante sollicitude, je viens aujourd'hui les remercier de leur dévouée suppléance, car, grâce à eux, je puis vous rendre compte

de nos travaux comme si j'y avais participé autant que les années précédentes.

Puisque j'en suis aux remerciements, je n'oublierai pas mes collègues du Comité qui ont à l'unanimité refusé la démission que j'avais envoyée et qui ont jugé que je pouvais encore rendre des services à notre société.

Heureux et fort de ces concours, je vais me remettre à la tâche d'autant mieux que j'aurai plus de loisirs.

C'est notre septième exercice annuel qui est en cause.

Constatons tout d'abord que la Société est toujours de plus en plus prospère, qu'elle poursuit activement et méthodiquement le but qu'elle s'était proposé. Aussi les concours lui viennent tout naturellement en nombre croissant : pendant le cours de cette année nos bulletins ont signalé quatre-vingt-dix-sept adhésions nouvelles. Il en est venu quelques-unes depuis un mois. C'est donc plus de cent nouveaux sociétaires.

Bulletin

Grâce à ces nouveaux amis auxquels nous souhaitons la bienvenue, nous avons pu augmenter le volume de nos bulletins, les rendre plus variés ; mais il ne suffit pas d'agrandir notre format, il faut remplir ces pages de documents intéressants ; pour ce, je m'adresse à vous tous : envoyez-nous toutes les communications que vous croirez utiles, nous les mettrons en œuvre.

C'est grâce à ce soin et à ce souci constant que notre Société est au premier rang des sociétés d'Etudes parisiennes.

Nous rappelons à votre souvenir les principaux articles des quatre bulletins de 1908 nous les indiquerons par ordre alphabétique d'auteurs :

Alcanter de Brahm, *Notre-Dame et la Cité ;*

Augé de Lassus, *Un paysage parisien menacé ; — Léon Noël chez lui.*

A. Breuille, *Le pont Notre-Dame.*

A Callet, *Les Légendes de la Cité; — Un buste à Honoré d'Urfé ; — Une cour de Paris : la place Dauphine,* — et les divers articles : *A travers le IVe.*

Ph. Dufour, Des sonnets sur *la rue Eginhard, — la rue Grenier-sur-l'Eau, — Du pont de la Tournelle.*

Mme G. Dupré, *Dame Gigogne frère de Titon.*

Paul d'Estrée, *Un Agent de change rue Pavée-au-Marais.*

Funck-Brentano, *Les Cartouchiennes rue Quincampoix.*

M. Gauthier, *L'Hôtel-Dieu et les Sœurs Augustines.*

G. Hartmann, *Ledru-Rollin, — Simon Marion, — Hubert Robert, — Gérard de Nerval, — Ancienne Maison rue du Temple, — Le magasin d'Armes à*

la Bastille, — La famille Titon, — La Société de l'Histoire de Paris, — Faits du IVᵉ relatés dans une étude du VIᵉ Arrondissement, — Les cabinets d'Histoire naturelle, — Ephémérides.

P. Hartmann, *La Caserne Napoléon ;— Visite à la Bibliothèque de l'Arsenal ; — Saint-Gervais pendant la Révolution ; — Séances de Comité et d'assemblée générale.*

Huysmans, *La symbolique de Notre-Dame.*

L. Lambeau, *La Commission du Vieux-Paris.*

L'Esprit, *Simon Marion ; — Un musée dans la Cité.*

R. L'Esprit, *La Morgue.*

G. Moutaillier, *L'Académie de Saint-Luc.*

Raulet, *Les Anciens billets mortuaires.*

Ch. Sellier, *Le premier hôtel des Archevêques de Sens à Paris ; L'hôtel du Prévôt.*

H. Vial, *P. Gouthière, son séjour au quai Pelletier.*

M. Vuillaume, *L'Hôtel-Dieu et les Augustines.*

Nous exprimons notre gratitude à ces bons collaborateurs qui nous ont donné ces études intéressantes et la plupart établies sur des documents inédits.

Pose de la plaque commémorative Ledru-Rollin

Je ne peux passer sous silence cette action toute nouvelle de notre Société : L'initiative prise par elle, sur la proposition de M. Hartmann, de provoquer une décision administrative tendant à une manifestation devant la maison natale de Ledru-Rollin à l'occasion du centenaire de sa naissance. La cérémonie eut lieu le 2 février 1908, avec l'éclat que vous savez, car la plupart de vous ont assisté à cette fête.

Visites

Comme les années précédentes, nous avons invité toutes les sociétaires à des visites.

La première, au mois de juin, a été celle de la Bibliothèque de l'Arsenal. Notre Président M. Henry Martin, administrateur de cette Bibliothèque, a bien voulu nous en faire voir toutes les parties, et nous exposer l'historique de l'Arsenal, de ses transformations successives. Il fit plus particulièrement remarquer le cabinet dit de Sully, les appartements de la duchesse du Maine et les richesses que renferment toutes les salles de ce monument.

Une autre visite eut lieu en juillet, à l'Exposition de *Paris au temps des*

Romantiques, dans l'hôtel Lepeletier Saint-Fargeau, siège de la Bibliothèque de la Ville de Paris.

M. Marcel Poëte, l'aimable et érudit conservateur de cette Bibliothèque (qui veut bien ce soir nous faire une conférence sur le territoire du IVe arrondissement sous Louis XIV) nous reçut avec sa bonne grâce habituelle, et intéressa vivement les membres de la Société par les explications qu'il donna sur toutes les parties de cette exposition qui comprenait un grand nombre de gravures et de documents sur les rues et monuments du IVe arrondissement.

Nous projetons d'autres visites pour l'année prochaine, notamment celle du temple Sainte-Marie, de l'église Saint-Paul-Saint-Louis, etc.

Fête Annuelle

Nous vous disions l'année dernière que nous n'avions pu vous convier à une fête, comme les années précédentes, faute d'une salle assez grande pour nous recevoir.

Cette fois nos dispositions ont été prises à temps. Un banquet suivi d'un concert aura lieu le jeudi 3 décembre.

Vous avez dû recevoir, d'ailleurs, un avis à ce sujet.

Exposition

Il y a plusieurs années que nous en parlons et nous ne mettons pas nos projets à exécution. C'est que nous voulions faire grand et avoir une salle en conséquence. Il s'agissait de présenter les tableaux, gravures, documents et objets se rattachant à l'Hôtel de ville et à son histoire. Le cadre tout indiqué serait une des grandes salle de l'*Hôtel de ville* même. Jusqu'alors ces salles ayant une affectation au moment propice pour notre exposition n'ont pu être mises à notre disposition. En attendant patiemment le moment favorable, nous chercherons à faire de petites expositions de pièces se rapportant à des monuments moins importants que l'Hôtel de ville.

Le IIIe Arrondissement

A plusieurs reprises je vous ai entretenu de cette idée : Amener à nous un certain nombre d'habitants du IIIe arrondissement et consacrer dans notre bulletin une partie relative aux études des hôtels du Marais et des monuments du IIIe.

L'ancien quartier du Marais est coupé en deux parties par la rue des Francs-Bourgeois, l'une des parties est dans le IVe, l'autre dans le IIIe. Nous

avons décidé de faire, pour l'ensemble du *Marais*, une section spéciale de la Société, qui aura plus particulièrement pour but l'étude historique des hôtels de cette région. Le prochain bulletin aura un compartiment à ce sujet. Ayez-nous quelques adhérents parmi ceux des habitants du IIIe arrondissement que vous connaîtriez et que l'histoire de ce coin de Paris, presque aussi riche que le nôtre en vieux souvenirs, peut intéresser.

Trésorerie

J'ai l'honneur de vous soumettre les comptes du présent exercice (1907 1908).

Nous avions en caisse au 1er novembre 1907 .... 1.850 fr. 52

Les recettes en cotisation, annonces, vente de bulletins et subventions, se sont élevées à .... 3.757 fr. 20

Total .... 5.607 fr. 72

Les dépenses se composant principalement de l'impression, et l'illustration du bulletin .... 3.232 fr. 20

Il nous restait en caisse, le 1er novembre 1908 .... 2.375 fr. 52

Cette réserve nous permettra encore d'étendre notre cercle d'action, d'attirer à nous de nouveaux lecteurs, de donner plus d'extension à nos bulletins, de leur donner aussi une illustration plus soignée.

Je vous demande de vouloir bien approuver notre compte de gestion pour la présente année.

Modification des Statuts

L'article 15 des Statuts stipule que « La Société se réunit au moins une fois par an, dans le cours du *mois de février* ». Par le fait des circonstances, nous avons été amenés à choisir le mois de novembre pour cette assemblée annuelle.

Pour mettre d'accord les règles avec les faits, votre Comité vous propose de supprimer à l'article 15 les mots « dans le cours du mois de février », ne laissant que cette ligne : « La Société se réunit au moins une fois par an », le Comité restant libre de choisir le mois. Il est probable que nous conserverons le mois de novembre comme les années précédentes.

Cette modification entraînera le changement du dernier paragraphe de l'article 16, qui dit que les propositions de modifications aux statuts devront être déposées avant le 31 décembre au plus tard, mots que nous proposons de supprimer.

J'ai fini, heureux de reprendre ma place parmi vous et de saluer encore une fois, notre chère et vieille Cité et vous tous qui n'avez cessé depuis huit ans de voguer sur sa galère, *quæ fluctuat nec mergitur*.

Après la lecture de ce rapport, le président met aux voix :

1° Approbation des comptes ;

2° Approbation des modifications aux Statuts ;

3° Election des membres du Comité.

Conformément aux Statuts, il y a le quart des membres du Comité à renommer ou à remplacer. Le roulement porte comme sortants : MM. L'Esprit, Tourneux, Quentin, Raymond-Barbaud, Delaby : tous cinq rééligibles. Le président demande s'il y a d'autres candidatures ; personne n'en présentant, il met aux voix la réélection des membres sortants.

Ces diverses motions sont votées à l'unanimité.

M. Poëte prend ensuite la parole pour traiter le sujet de sa conférence :

Le territoire du IVe arrondissement au temps de Louis XIV

Il fait défiler, en projections, un grand nombre de vues et de plans tirés des estampes de l'époque : plans de Mérian et Gomboust, vues de Israël Sylvestre, Pérelle, Flameng, etc., en donnant des explications fort intéressantes pour chacune des pièces.

Tout d'abord il montre des plans de Merian et de Gomboust la partie Est du Paris d'alors, partie formant actuellement la limite, de ce côté, du IVe arrondissement, c'est-à-dire la Bastille et ses fossés bordant l'Arsenal et ses jardins, le cours Saint-Antoine (boulevard Bourdon), le Mail (boulevard Morland), l'île Louviers, avec ses chantiers de bois, la pointe de l'île Notre-Dame (île Saint-Louis), la Seine avec ses nombreux bateaux, le port Saint-Paul où se font les arrivages de denrées alimentaires.

M. Poëte fait comprendre toute l'importance qu'avait cette partie de Paris au commencement du XVIIe siècle, alors que le Mail et le cours Saint-Antoine étaient la promenade des gens de qualité, que la noblesse habitait autour de la place Royale et que la Cour séjournait à Vincennes.

Les projections faisaient ensuite apparaître des vues plus restreintes : le pont Marie, avec ses maisons, les hôtels Bretonvilliers et Lambert, le pont de la Tournelle, le côté de la Cité derrière Notre-Dame, avec l'endroit qu'on appelait « le terrain » (la Morgue actuellement), les bâtiments de l'Archevêché, le cloître Notre-Dame, le pont-au-double, l'Hôtel-Dieu avec les cagnards, le parvis Notre-Dame, la Cité dans son ensemble avec ses nombreuses églises et ses rues étroites.

Nous eûmes à voir ensuite, au nord de la Cité, le pont Rouge, le port Saint-Landry, le pont Notre-Dame et le pont au Change, tous deux chargés de maisons. Les dernières projections présentèrent les vues sur la rive droite de la Seine, les quais de Gesvres, Pelletier et la place de Grève, l'Hôtel de ville, etc.

Chaque vue projetée fut l'objet d'une description historique du lieu et de la peinture des mœurs et coutumes des habitants, que M. Poëte nous présenta avec le talent et la science qu'on lui connaît.

Après la conférence de M. Marcel Poëte, le Président prononce les paroles suivantes :

« MESDAMES, MESSIEURS,

« En votre nom à tous, je remercie M. Poëte de la très intéressante conférence que nous venons d'entendre. Plusieurs d'entre vous savent déjà que l'érudition si sûre, l'éloquence si claire de notre excellent conférencier lui ont valu cette année l'honneur d'aller porter au loin la parole française. Dans quelques semaines, M. Marcel Poëte va nous quitter et s'embarquer pour l'Amérique ; il y fera connaître l'histoire de notre grand Paris et soyez persuadés qu'il n'y oubliera pas notre IVe arrondissement.

« Presque à la veille de son départ, pour un voyage qui sera, j'en suis sûr, triomphal, M. Poëte a consenti à prendre la parole ce soir dans notre modeste réunion. C'est une bonne fortune que « La Cité » apprécie hautement. Pour témoigner notre gratitude et en signe de souhaits d'heureux voyage et de bon retour parmi nous, je vous invite à joindre vos chaleureux applaudissements aux miens. »

Des bravos unanimes répondent aux souhaits de M. Henry Martin, La Séance est levée à dix heures et demie.

P. HARTMANN

Le dîner amical, annoncé à l'assemblée générale, eut lieu le 3 décembre. Il réunit les sociétaires qui avaient répondu à l'appel du Comité. Le président, M. Henry Martin, aux applaudissements de tous, y prononça une allocution, constatant la prospérité de la société et l'union de ses membres, puis portant un toast aux dames présentes et aux artistes qui étaient venus apporter leur concours.

Le dîner fut suivi d'un beau concert organisé par notre aimable et obligeant collègue M. Paul Dubois, qui se prodigua pour nous amuser, et qui fut félicité par tous. Nous lui devons de vifs remerciements pour son extrême complaisance dans la circonstance.

Dans cette soirée, les morceaux de circonstance pour « la Cité » furent dits par MM. Rameau : *poésie de Verlaine*, Roger de Beaumercy : *improvisation sur nos vieux quartiers*, Michel-Laforgère : *sonnets de M. Philippe Dufour sur les anciennes rues du IVe Arrondissement.*

Nous eûmes aussi le plaisir d'entendre dans leurs répertoires : Mmes Blanche d'Auray, Marguerite Favart, Jane Vyault, Suzanne Barbou ;

MM. Delemotte, Lucien de Gerlor, Alexis Mandrès, Robert Davin, Maurice Vyault, Maurice Pesse.

Ces artistes nous charmèrent et furent acclamés.



DONS

De M. Delaage, curé de Saint-Louis-en-l'Ile, les douze exemplaires mensuels de l'année 1908, du *Bulletin paroissial de Saint-Louis-en-l'Ile.*

⁂

De M. Frédéric Contet, un album contenant quarante planches de la première série d'un ouvrage : *Les vieux Hôtels de Paris.* Cette première partie comprend les hôtels des quartiers du Temple et du Marais. C'est une suite des plus intéressantes de reproduction des panneaux, salons, cabinets les mieux décorés de ces vieux hôtels.

NOUVEAUX ADHÉRENTS

Dupeux. — Commis d'architecte, rue Lacroix 39.
Goulé. — Administrateur d'immeubles, rue Saint-Antoine 119.
Miltgen. — Architecte, boulevard Beaumarchais 41.
Ruey. — Huissier audiencier, rue du Pont-Louis-Philippe 8.
Bachelet. — Entrepreneur, rue des Lions 12.
Espitalier. — Rue des Francs-Bourgeois 28.
Emile-Paul. — Editeur, faubourg Saint-Honoré nº 100.
Lambert. — Editeur de musique, rue de Strasbourg 54 à Vincennes.
Ballauf. — Négociant, rue Beautreillis 22

AVIS

On nous demande des collections complètes de nos bulletins. Nous ne pouvons donner satisfaction à ce désir, les premiers numéros étant épuisés.

Ceux de nos sociétaires ayant des exemplaires en double pourraient nous les rendre avec avantage pour eux.

Nous reprenons, pour les céder aux mêmes prix : les bulletins du nº 1 au nº 8 (1901-1902) au prix de 2 fr. 50 l'un ; les bulletins du nº 9 au nº 16 (1903-1904) au prix de 2 francs l'un.

Partie du IIIe Arrondissement

LE MARAIS

Comme nous l'avons dit à l'assemblée générale de *La Cité ;* à la demande d'un certain nombre d'habitants du IIIe arrondissement, nos voisins, nous donnerons dans notre bulletin, sous cette rubrique *Le Marais*, une série d'articles sur cette partie de Paris.

M. Frédéric Contet publiant un ouvrage qui renferme une suite très intéressante de documents concernant la décoration des appartements des vieux hôtels des quartiers du Marais et du Temple, a fait des recherches historiques sur chacun de ces hôtels. Ce sont ces résumés de recherches que nous donnons aujourd'hui en partie.

Espérons que de ce côté, le IIIe arrondissement, nous viendront par la suite, en nombre, les adhésions à la Société *La Cité*. Ces concours permettront le développement d'études concernant le *Marais*, le *Temple*, etc., à la satisfaction de tous, anciens et nouveaux sociétaires.

LES VIEUX HOTELS DU MARAIS

I

HOTEL MÉGRET DE SÉRILLY

Dépendance de l'ancien Hôtel d'Espernon

106, rue Vieille-du-Temple, ancient 122

L'hôtel qui porte aujourd'hui le no 106 de la rue Vieille-du-Temple, remonte aux premières années du XVIIe siècle et semble avoir fait partie de l'ancien hôtel d'Espernon que les plans de Jouvin de Rochefort (1672) et de Turgot (1734-1739) mentionnent

effectivement dans le quadrilatère formé par les rues Saint-François, Vieille-du-Temple, de la Culture Saint-Gervais et Saint-Gervais.

Ladite maison appartenait en 1748 à Madeleine Le Couturier, dame de Mauregard et du Mesnil, veuve de Louis-Philippe Desvieux, en sa qualité de seule et unique héritière de feu Eustache François Le Couturier son neveu, chevalier, marquis de Mauregard, conseiller du Roi, président du Parlement en la 5e Chambre des Requêtes, comme lui ayant été abandonné par le partage des biens de la succession du dit président de Mauregard, suivant acte passé le 19 juin 1748 par-devant Dutartre, notaire à Paris. Sur licitation poursuivie entre les légataires de la dame de Mauregard, l'immeuble fut adjugé le 14 août 1765, à J.-B. Thomas de Pange, chevalier, marquis de Pange, bailly d'épée de la Ville de Metz, qui revendit l'hôtel le 16 octobre 1776 à messire Antoine-Jean-François Mégret de Sérilly, trésorier-payeur général des Guerres, par contrat passé devant Blacque, notaire à Paris, et moyennant la somme de 180.000 livres.

Sous la période révolutionnaire, Mégret de Sérilly ainsi que son frère Jean-Marie Mégret d'Etigny, convaincus d'être entrés dans des projets de conspiration, furent frappés par la loi (1).

L'hôtel fut confisqué et mis en vente à la requête de Turpin, agent de créances du gouvernement.

Poissalolle Nanteuil de la Norville, sous-fermier des Messageries Nationales, s'en rendit acquéreur, le 6 juillet 1793, moyennant la somme de 226.115 livres,

Après plusieurs changements de propriétaires, il devint la propriété de M. Lepileur, qui eût pour locataire principal M. Rousselin de Saint-Albin (2) lequel installa dans l'immeuble ses belles et nombreuses collections de livres, de médailles et de tableaux. En

---

1. Ils moururent guillotinés le 21 floréal an II.
2. Rousselin de Saint-Albin, commissaire de la Convention, ami de Danton, de Hoche, de Bernadotte et de Carnot, fut le fondateur du *Constitutionnel*.



Boudoir de l'Hôtel Mégret de Sérilly

1846, M. de Saint-Albin racheta l'hôtel qu'il habitait et depuis cette époque, ses descendants en sont restés les propriétaires.

Grâce à l'extrême obligeance de Mme George Duruy, née Jubinal de Saint-Albin, possesseur de l'immeuble, nous avons appris qu'un délicieux boudoir, situé au rez-de-chaussée, et renfermant des peintures de Natoire, avait été acheté, il y a fort longtemps, par le *South Kensington Museum.*

Afin de donner un aperçu de la merveilleuse décoration qu'avait reçu cet hôtel à la fin du XVIIIe siècle, nous avons fait exécuter à Londres une série de photographies que nous publions en tête de cet ouvrage (pl. 1, 2, 3, 4, 5).

Ce petit boudoir se trouvait à l'aile droite et donnait sur de vastes jardins. Revêtu inférieurement de panneaux arabesques, peints par Rousseau de la Rottière, il renfermait une merveilleuse cheminée de marbre blanc, attribuée à Clodion, ainsi qu'un magnifique plafond, peint par Lagrenée le Jeune, représentant *Jupiter* et l'*Olympe.*

Plusieurs appartements du premier étage étaient également décorés de boiseries, notamment un grand salon carré qui fut vendu, il y a quelques années, par la maison A... à un riche Américain.

Il ne reste plus aujourd'hui dans l'immeuble, transformé pour les nécessités du commerce, que quelques rares motifs de décorations, tels les panneaux de bois sculpté et les dessus de glaces que nous reproduisons pl. 6.

F. C.

II

HOTEL DE ROHAN dit HOTEL DE STRASBOURG

Imprimerie Nationale
87, rue Vieille-du-Temple

Cet hôtel fut construit au commencement du XVIIIe siècle,



Cabinet des Singes à l'Hôtel de Rohan

vers 1706 par l'architecte Le Maire ou De la Maire (1), pour Armand-Gaston de Rohan, né en 1674, évêque de Strasbourg, grand aumônier de France et cardinal de l'Église romaine, cinquième fils du prince de Rohan-Soubise.

Appelé aussi *Hôtel de Strasbourg* ou *Palais Cardinal*, il communiquait par les jardins avec l'hôtel de Soubise, sur les dépendances duquel il avait d'ailleurs été bâti.

Ce fut le cardinal Armand de Soubise (1717-1756) petit-neveu du cardinal de Rohan, qui entreprit, vers le milieu du XVIIIe siècle, la transformation des appartements ; il y dépensa des sommes considérables en meubles et en ornements.

Jusqu'à la Révolution, cet hôtel fut habité par les évêques de Strasbourg, tous choisis dans la famille de Rohan. Un décret du 6 mars 1808 a affecté à l'Imprimerie Nationale l'hôtel de Rohan, dit *hôtel de Strasbourg*.

Voici d'après M. Henri Jouin (2) la description de l'état actuel des appartements :

« Le grand salon du premier étage montre encore intacte une belle corniche avec encoignures, dont les sujets allégoriques se détachent sur fond d'or » (Pl. 14).

« Tout autour de la pièce ont été appliquées des armoires contenant les poinçons des caractères étrangers. Les sculptures des deux portes, encore existantes et leurs serrures ciselées, se font particulièrement remarquer. L'une des portes (Pl. 13) de ce salon donnait accès à l'ancienne salle à manger, l'autre au *Cabinet*, décoré par Ch. Huet.

« Ce *Cabinet* (pl. 7) est une assez vaste pièce, entièrement garnie de boiseries peintes. Des encadrements en chêne sculpté y dessinent une suite de panneaux portés sur un lambris. Au-dessus, règne une corniche dont la gorge ménageait un champ assez large à l'ornementation. »

« Toute la surface de ces boiseries, portes comprises, est couverte d'arabesques en couleur et or, de bergeries ou de jeux, dont une partie

---

1. Pierre-Alexis De la Maire (1676-1745), architecte du Roi.
2. Henri Jouin. *L'ancien hôtel de Rohan*. Paris 1889. Imprimerie Nationale.

des personnages ont le costume chinois, de camaïeux, de singes, de chiens, d'oiseaux et de fleurs. »

« A une date peut-être postérieure à celle où Huet fit ces peintures, on pratiqua en face de la porte, dans une embrasure, un oratoire dont les encadrements sculptés s'accordaient à ceux qui entourent les peintures de la pièce (Pl. 9). Cet oratoire se fermait au moyen d'un panneau mobile, sur la face extérieure duquel était peinte une scène faisant pendant aux autres ».

La planche 15 reproduit un bas-relief, placé au-dessus des écuries du *Palais Cardinal*, véritable joyau de sculpture décorative, dû au ciseau de Robert de Lorrain et représentant les chevaux d'Apollon, dont trois paraissent échappés, deux hommes les retiennent et leur donnent à boire.

III

HOTEL LE PELLETIER DE SAINT-FARGEAU

Bibliothèque de la Ville de Paris
29, rue de Sévigné

(1) « L'emplacement sur lequel a été bâti l'hôtel de Saint-Fargeau, faisait jadis partie des marais situés au nord-est de l'enceinte de Philippe-Auguste, entre la porte Saint-Antoine et la Vieille-Rue-du-Temple.

« Ces marais étaient déjà convertis en cultures, lorsque, vers 1228, Pierre de Brenne, en céda un champ aux chanoines réguliers du prieuré de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, établi dans ces parages. Ce champ prit alors le nom de *Couture* ou *Culture Sainte-Catherine* ».

. . . .

« Sous le règne de François Ier, le palais des Tournelles, étant en grande faveur, les chanoines de Sainte-Catherine résolurent de spéculer sur la plus-value donnée à leur terrain par ce royal voisinage. Vers 1544, ils sollicitèrent et obtinrent du roi, l'autorisation de tracer des rues neuves à travers la *Culture* et de la vendre par lots ou par places.

« Quatre places contiguës, portant les nos 35, 36, 43, 44 dudit plan

1. Ces notes sont extraites de la *Correspondance historique et archéologique*, année 1895. L'hôtel Saint-Fargeau, par M. Ch. Sellier.

général, furent baillées à messire Michel de Champrond. Nous ignorons s'il fit construire lui-même sur son terrain ».

« Après Michel de Champrond, mort en 1571, le bien passa aux mains de M[e] Jean Le Charron, seigneur d'Argent, puis à ses héritiers, qui le vendirent, le 30 juin 1626 à M[e] Geoffroy Lhuillier, seigneur d'Orgeval et de la Malmaison, conseiller du Roi.

« Avec son nouveau propriétaire, cette « grande maison » aurait mené un assez bruyant train s'il faut en croire les médisances de Tallemant des Réaux ».

« L'apparition de la « belle Marion de Lorme » à l'hôtel d'Orgeval, est peut-être la raison qui a fait dire à plusieurs qu'elle avait habitée là. Il paraît cependant mieux établi qu'elle logeait à la Place Royale ».

« Par suite du testament du sieur d'Orgeval, l'hôtel échut, après son décès, ainsi que la terre d'Orgeval, à M[me] la marquise de Senas, sa fille aînée, épouse de Charles de Jarente, marquis de Senas, baron de Lux.

« A la mort de la marquise de Senas, ses héritiers cédèrent ladite maison à M[e] Michel Le Pelletier de Souzy, Conseiller d'État et intendant des Finances, qui la fit démolir pour la remplacer par une autre plus vaste, sur les dessins de Pierre Bullet (1).

« Comme pour l'exécution complète de ses projets de constructions, Michel Le Pelletier se trouvait trop à l'étroit dans les limites de l'ancien hôtel d'Orgeval, il s'agrandit du côté de ce qu'on appelait alors le *Petit Arsenal*, à l'extrémité nord du plan général de la Culture Sainte-Catherine.

. . . .

« Michel Le Pelletier mourut en 1725 et, à sa mort, l'hôtel passa à son fils aîné Michel-Robert Le Pelletier, seigneur des Forts et de Saint-Fargeau, successivement maître des Requêtes, intendant des Finances, puis ministre d'État en 1729. A cette époque, il dut se démettre de ses hautes fonctions à la suite d'un scandale financier où il était des plus gravement compromis ».

. . . .

« Le Pelletier des Forts mourut le 11 juillet 1740, âgé de 65 ans, ayant perdu son fils aîné à l'âge de 26 ans. Pendant la minorité de son petit-fils Michel-Étienne Le Pelletier, baron de Saint-Fargeau et de sa

1. Pierre Bullet, architecte du Roi (1639-1716) élève de François Blondel.

sœur Madeleine-Charlotte, l'hôtel fut loué à J.-B. Thomas, seigneur de Pange, qui l'habita jusqu'en 1763.

« Lorsque Michel Le Pelletier de Saint-Fargeau revint en 1763 habiter l'hôtel de ses pères, il y avait un an qu'il avait, en qualité d'avocat général au Parlement, présenté son fameux rapport sur les conclusions duquel les Jésuites furent bannis de France ».

« Il mourut en septembre 1778, laissant deux enfants issus de deux unions différentes : Louis-Michel Le Pelletier de Saint-Fargeau et Félix Le Pelletier des Forts.

« L'aîné fut élu député de la Noblesse aux États Généraux de 1789. Nommé ensuite à la Convention, il vota la mort du roi sans appel, ni sursis, et son vote entraîna celui de ses amis et décida de la majorité ».

« Le soir même, 20 janvier 1793, il était assassiné dans un restaurant du Palais-Royal par un ci-devant garde du corps, nommé Pâris.

« L'hôtel de Saint-Fargeau, dont Félix des Forts avait conservé la jouissance,revint de droit à sa nièce, Mme de Mortefontaine, qui ne paraît pas y avoir beaucoup habité.

« De 1803 à 1890, il fut occupé par l'institution Le Chevalier, de 1810 à 1822, par l'institution Duprat, ensuite par celle de M. St-Amand, Cimttière, lorsqu'en 1837, elle passa aux mains de M. Jauffret.

« La Ville de Paris a pris possession de l'ancien hôtel de Saint-Fargeau, afin d'en faire une annexe de Carnavalet, pour sa bibliothèque ».

Nous publions (pl. 16) la seule pièce de cet hôtel, conservée intacte, décorée de grandes glaces surmontées de guirlandes et bordées de pilastre à trophées de style Louis XVI.

IV

HOTEL DE SOUBISE

Archives Nationales
60, rue des Francs-Bourgeois

Notice historique. — L'hôtel de Soubise et l'hôtel de Rohan dont les jardins, au dernier siècle étaient communs, couvrent la majeure partie du quadrilatère formé par les rues des Archives (1),

1. La rue des Archives, autrefois rue de Chaume pour la partie qui intéresse l'hôtel Soubise.

Vieille-du-Temple (1), des Francs-Bourgeois (2) et des Quatre-Fils (3).

La plus grande partie du terrain qu'occupe aujourd'hui l'hôtel de Soubise, a appartenu à Ollivier de Clisson, connétable de France, qui se fit construire une demeure à l'angle du carrefour formé par la rue du Chaume, la rue de Braque et la rue de la Roche (aujourd'hui disparue et formant le prolongement de la précédente).

Confisqué par les Anglais pendant l'occupation de Paris, l'hôtel passa par alliance dans la maison d'Albret. En 1553, et après diverses vicissitudes, il devint la propriété de la maison des Guise, moyennant l'acquisition faite au prix de 16.000 livres, par Anne d'Este, femme de François de Lorraine.

Possesseurs de l'hôtel de Clisson, les Guise englobèrent dans leur propriété celle des Laval, située à l'angle de la rue du Chaume et de Paradis et celle de La Roche-Guyon construite en façade sur cette rue de la Roche (prolongement de la rue de Braque.)

Marie de Lorraine, héritière du dernier duc, étant morte sans alliance (1668) la maison de Guise s'éteignit avec elle. La liquidation de la succession exigea de longues procédures ; finalement l'hôtel des Guise fut adjugé le 29 janvier 1704 pour la somme de 326.000 livres, à François de Rohan, prince de Soubise, qui l'acheta en formant le dessein de réédifier presque à neuf tous les bâtiments qui étaient peu commodes et d'un goût fort ancien.

En 1706, seulement, commencèrent les travaux et ce fut M. De la Maire qui en fut l'architecte. Les constructions du XVI[e] siècle furent respectées dans leurs dispositions essentielles ; les tourelles du XVI[e] siècle restèrent debout et la façade qui suivait l'alignement de la rue du Chaume fut reportée du côté de la rue du Paradis.

1. Le percement de la rue Vieille-du-Temple remonte au XIII[e] siècle. Elle fut successivement appelée : du Temple, de la Culture et Clôture du Temple.

2. La rue des Francs-Bourgeois remonte au XIII[e] siècle, on l'appelait alors des « Viez Poulies », la rue de Paradis lui servait de prolongement jusqu'à la rue du Chaume.

3. La rue des Quatre-Fils, était dénommée, en 1358, rue des Deux-Portes ; quelques années plus tard, une enseigne des Quatre-Fils Aymon, servit à désigner cette rue.

Bien que la conception du plan d'ensemble fasse grand honneur au talent de De la Maire, il fut cependant quelque peu modifié, quant à ses dispositions intérieures, par Germain Boffrand (1) auquel fut confiée la direction des appartements.



Hôtel de Soubise

François de Rohan prince de Soubise, mourut en 1712. Après lui, ses descendants continuèrent à habiter l'hôtel. Le dernier d'entre eux, Charles de Rohan, prince de Maubuisson, puis de Soubise, maréchal de France (1715-1787), arrière petit-fils de l'acquéreur de l'hôtel, laissa une succession opulente, mais chargée de dettes considérables.

F. Contet

(A suivre)

Nous adressons à MM. Georges Hartmann et à Lucien Lazard nos très sincères remerciements pour les « Sources » concernant l'histoire de ces hôtels, qu'ils nous ont obligeamment indiquées.

---

1. Germain Boffrand, architecte du Roi (1667-1754), élève de J.-H. Mansart.

LA CITÉ

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus
(Vieux dicton parisien)

SOMMAIRE

8me ANNÉE

No 30 — Avril 1909

SIÈGE SOCIAL :

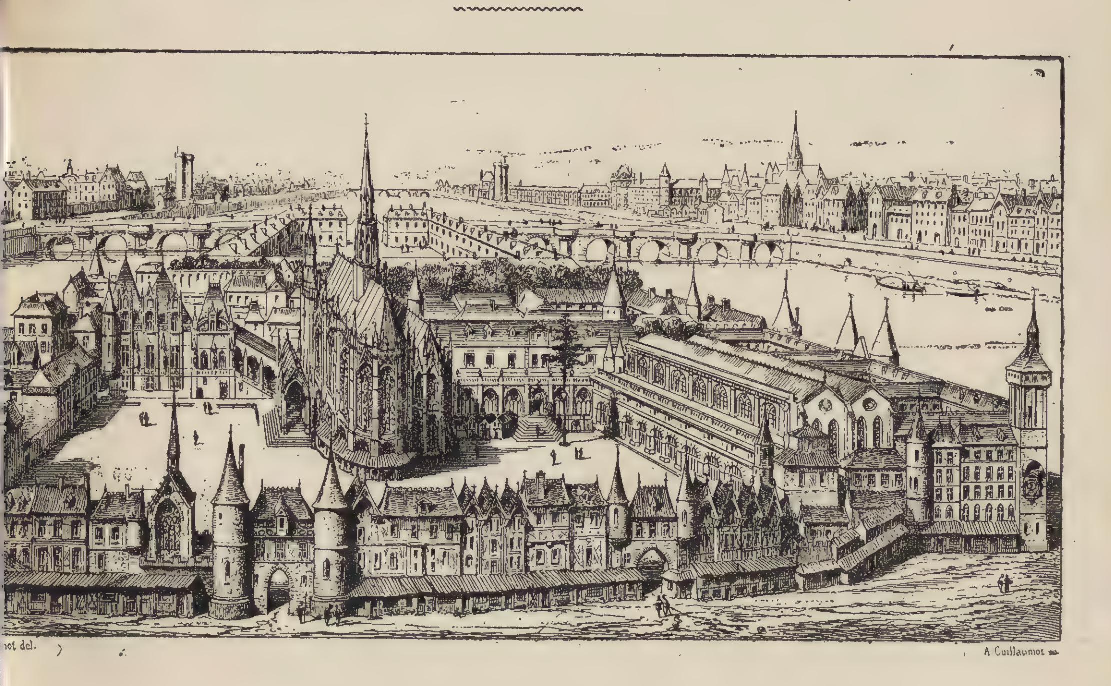
MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

En vente à la Librairie Ancienne, H. CHAMPION, Éditeur

EXPERT PRÈS LE TRIBUNAL

5, Quai Malaquais, PARIS

Le Palais de Justice d'autrefois



Depuis le temps où Philippe-Auguste alla habiter le Palais avec sa femme Angelberg, fille de Kanut III, roi de Danemark, on n'a cessé d'y travailler, d'y faire des réparations, des modifications, des constructions. Dans un article de *La Cité*, notre ami Perrin rappelait les souvenirs de cette partie du Palais qui s'étendait au sud de la Sainte-Chapelle. Les maisons sont démolies et les nouveaux bâtiments commencent à sortir de terre, les échafaudages montent dans le ciel.

Et alors que je les regardais, je me sentais, puissance toujours nouvelle de l'imagination et du rêve, transporté par la pensée au XIIIe siècle, Je voyais d'autres compagnons entreprendre, sous la direction d'un « maçon » illustre du temps, Pierre de Montereau

peut-être, la construction de la nef consacrée au roi de France, non loin de cette autre nef merveilleuse, la Sainte-Chapelle, consacrée à Dieu. Je voyais Louis IX placer son trône dans la salle achevée, y recevoir les ambassadeurs, délibérer les affaires de l'Etat, rendre la justice dans les grandes causes pendant que les sires de Joinville, de Soissons et de Nesles, envoyés aux plaids de la porte, expédiaient les minces différends, et « s'ils ne les pouvaient dépêcher, amenaient devant le saint homme roi les plaidoyeurs pour être mis par lui en raison et droiture ».

Depuis ces temps jusqu'au jour où dans la même salle la reine Marie-Antoinette viendra subir l'interrogatoire d'Herman, la déposition d'Hébert et le réquisitoire de Tinville, que d'événements se succèdent ! Vous ne pouvez toucher aux annales de la Grand'Chambre sans remuer du même coup le passé de la France.

La question des agrandissements et de l'isolement de cet antique monument a été agitée depuis bien des années, et à force de faire du neuf, on ne reconnaîtra bientôt plus le vieux. N'étaient la Sainte-Chapelle, la *Grand'Salle* et les grosses tours du quai de l'Horloge, que retrouverait-on de l'ancien Palais de la Cité ? Presque rien.

Et sa physionomie combien s'est-elle modifiée ! Qu'on me permette de revenir en arrière et d'évoquer ce passé curieux :

Le Palais, après avoir, durant plusieurs siècles, abrité les chevaliers et hommes d'armes, offrit un asile définitif aux légistes. Peu accessible jusqu'ici au populaire, il l'appela, désormais dans son enceinte. L'ancienne Grand'Salle édifiée sur l'ordre de Philippe le Bel, par Enguerrand de Marigny, comte de Longueville, surintendant des finances et général des bâtiments du roi, devint le magnifique rendez-vous judiciaire de la France. On n'y accourait pas seulement de tous les coins de Paris, mais encore, comme le disait déjà une ordonnance de Philippe IV, mentionnée par M. Desmaze : « de toutes les parties du monde, les uns pour apprendre et demander droit, les autres pour voir l'estat de governer justice ».

Aussi quelle affluence au Palais et quelle animation? Tout y convergeait ; de là tout rayonnait.

Ces magistrats devaient être rendus à l'audience à 6 heures du matin, dès que les trompettes avaient sonné du haut des tours la séance judiciaire ; ils ne devaient s'absenter que pendant la *buvette*, sous peine de privation de leurs gages. Ils touchaient cinq sols parisis par jour sans compter les épices qu'ils recevaient des plaideurs, mais « Messieurs se trouvaient empêchés de tant de confitures et dragées qui leur gastaient les dents et aimant mieulx toucher deniers ».

Les conseillers arrivent au pas discret et trottinant de leurs mules ; ils montent à la chapelle Saint Nicolas entendre la messe. Pendant ce temps la Grand'Salle s'emplit d'une foule incongrue et hurlante de laquais, de ménestrels, de bateleurs, d'écrivains publics, de clercs, de merciers. Autour des piliers se groupent tous les procureurs et les huissiers, chats-fourrés et grippeminauds, qui s'apprêtent à happer le plaideur.

Les échoppes qui la garnissent de tous côtés se sont ouvertes. Bientôt commence là une mêlée indescriptible. Cris des laquais, disputes des pages, appels des cabaretiers d'alentour, hennissements et piaffements des chevaux tenus en laisse, ruades des mules, chants et musique des ménétriers du Nord et des jongleurs de Provence, boniments des bateleurs et montreurs de singes, huées, noëls, malédictions, éclats de rire, rixes, batteries, intervention des hommes d'armes ; le bruit devient assourdissant, c'est une foire. Confusion de voix, tourbillon de gestes, fourmillement d'hommes. Spectacle étrange et toujours nouveau dont les badauds de la bonne ville de Paris, qui se levaient alors de meilleure heure, ne manquent pas de se régaler chaque matin, apportant avec eux, comme de raison, leur riche contingent de tumulte.

Peu à peu une accalmie relative se dégage de cette tempête. Les plaideurs (c'étaient ordinairement gens de qualité, et souvent de

la plus haute) se rendent à la Grand'Salle. Soucieux, ils ne jettent qu'un regard distrait aux étalages de MM. les merciers ; mais ils ne peuvent s'empêcher d'admirer les merveilles de construction qui s'imposent à leur regard, l'immensité de l'enceinte, les doubles arceaux de la voûte ogivale, les sept piliers de bois sculpté qui la partagent dans sa longueur, les lambris qui la recouvrent, l'éblouissement des lys d'or se détachant de tous côtés sur l'azur, et les statues des rois de France, « les uns ayant les mains hautes et les autres basses et pendantes pour diversifier les infortunez et fainéans des valeureux » ; statues si parfaites : *ut primitus inspiciens*, dit Jean de Joudun en 1323, *ipsa fere judices quasi viva*, et le pavé, immense damier de marbre blanc et noir, et les énormes cheminées, travaillées, fouillées, ciselées, comme des reliquaires, et cette célèbre table de marbre que Guillebert de Metz, qui écrivait sous Charles VI, dit avoir été composée de neuf pièces, mais que Froissart et tous les autres auteurs nous représentent comme la plus belle tranche connue au monde.

La foule a pénétré à son tour. D'un côté, à l'occident de la Grand'Salle, dans l'espace occupé par les quatre piliers marchands, avance, vire de droite et de gauche, circule, se presse, se confond et s'agite le peuple de curieux ; dans la partie orientale qui avoisine le parquet des huissiers et la chambre des plaids du Parlement, le monde des plaideurs et des chaperons noirs se meut avec non moins d'animation autour des piliers judiciaires. Là sont les bancs que M. le bailli du Palais loue moyennant bonne finance. Les « compaignons, clercs et escrivains fréquentant le Palais », constitués par acte du 17 juin 1341 en confrérie de procureurs, donnent leurs consultations. Les notaires qui, le 29 novembre 1370, obtiendront la concession d'une salle particulière « où ils puissent retraire pour signer leurs lettres et parler ensemble, et où les bonnes gens qui auront à faire à eux les puissent plus aisément trouver » revoient leurs écritures. Les avocats se promènent, avocats consultants, avocats plaidants, avocats écoutants, les uns gra-

ves et dignes, recevant du client les inspirations suprêmes, les autres gais, alertes, loquaces, grands discuteurs de petits riens, colporteurs de nouvelles et diseurs de bons mots. Parfois les huissiers de la Grand'Chambre, payés en 1363, 2 sols par jour et 100 sols pour robes par an, viennent à la porte crier une nouvelle cause. Le cri se répercute à travers les arceaux sonores. Les noms cités volent de bouche en bouche.

Les procureurs se hâtent, les avocats se précipitent. Une forte amende (en 1453, elle n'était pas de moins de 10 livres) est infligée à ceux qui n'assistent pas leur partie. Un courant se produit dans cet océan d'hommes ; puis les vagues reprennent leur mouvement ordinaire.

Les clients attendent le moment de comparaître ou de conférer avec leurs conseils, ou de « fourrer la paulme » à l'huissier, ou de solliciter les juges. L'escalier de la grande cour amène sans cesse, comme une marée montante, de nouveaux visiteurs. A travers toute cette affluence d'avocats, de notaires, de procureurs, d'huissiers, de sergents, de plaideurs, de curieux, de témoins, de marchands et d'étrangers, s'éparpille la multitude turbulente des clercs courant à travers les piliers, portant les sacs, cherchant les maîtres, entrant, sortant, jouant de mauvais tours aux bourgeois, faisant la cour aux marchandes, causant souvent du scandale, organisant des parties de dé sur les marches de l'escalier, le long des galeries et jusqu'aux abords de la Grand'Chambre.

Par un usage qui remontait au delà du règne de Philippe le Bel, les galeries qui régnaient sur toute la longueur du bâtiment principal étaient de droite et de gauche ornées de boutiques élégantes où les produits des arts, des science étaient étalés le jour et la nuit. Des marchands de superbes étoffes, des libraires, des armuriers, des marchands de parfums et de fleurs artificielles, des cordonniers, des opticiens, des luthiers, des marchands de porcelaine de Saxe et Chine, des sculpteurs et imagiers, des marchandes de modes occupaient ces boutiques qui attiraient dans la longue et belle

galerie du Palais une affluence considérable d'étrangers. Le cardinal Bentivoglio, nonce du Saint-Siège, en France, écrit en 1616 : « Je n'ai rien vu de si attrayant et de plus véritablement aimable que la galerie du Palais et notre Italie ne présente dans aucune de ses villes une promenade couverte aussi charmante et aussi animée. Figurez-vous deux rangées latérales de boutiques qui sont autant de bonbonnières et de petits temples dédiés à toutes les divinités de la mode et du goût. Des marchandes aussi jolies que des Romaines, aussi pétulantes que des Vénitiennes, aussi pimpantes et éveillées que des Florentines se tiennent dans ces boutiques et attirent les chalands par la magie d'un sourire ou par l'éloquence d'un regard... Aussi le Palais est-il fréquenté par les jeunes seigneurs de la cour avec une espèce de frénésie, et il n'est pas rare d'y rencontrer pêle-mêle les plus grands seigneurs, les plus riches bourgeois, et même trop souvent, hélas ! quelques dignitaires de l'Eglise... déguisés. »

Ces boutiques petit à petit avaient atteint effrontément, à mesure que l'espace s'ouvrait devant elles, les extrémités même de la Grand'Salle. Rien de plus pittoresque que le spectacle de ces boutiques désordonnées, suspendues ainsi que des plantes grimpantes aux vieilles murailles. Tout cela bruissait joyeusement et, par la variété, réjouissait le regard. Auvents, boutiques, enseignes, comptoirs, selles, chevalets, escabeaux s'éparpillaient à l'envi, se pressaient, montant les uns sur les autres, ici un peu isolés, là formant grappe ou s'étendant en masses touffues. Les échoppes de la Grand'Salle et celles de la Salle des Merciers étaient, comme nous dirions aujourd'hui, de première classe ; elles constituaient au milieu de cette foule marchande l'aristocratie boutiquière. Devaient-elles être considérées comme meubles ou comme immeubles ? Brodeau sur Louët, et Bacquet, dans ses *Questions sur les baux des boutiques du Palais,* citent des arrêts rendus en sens divers par le Parlement, mais la jurisprudence se fixa dans le sens de la deuxième opinion, confirmée d'ailleurs plus tard par les déclara-

tions royales. Quoi qu'il en soit, les marchands de Paris ne reculaient devant aucun sacrifice pour obtenir de M. le bailli la location du domaine royal, et les chalands devant aucune peine pour les pouvoir visiter fréquemment.

C'est que l'ancienne salle des Pas-Perdus était bonne aux uns et aux autres.

D'abord centre judiciaire, elle était devenue assez vite un centre commercial. Quoi d'étonnant ? C'était là le seul endroit de Paris où les marchandises pussent s'offrir en tout temps à la vue et solliciter l'acheteur. Dans les rues étroites, tortueuses, puantes, privées d'air et de soleil, les boutiques du rez-de-chaussée n'avaient rien alors qui invitât le passant à s'arrêter devant elles.

Dans le petit poème latin où il célèbre, en 1451, les louanges de Paris, Astésan ne consacre que trois ou quatre vers à l'éloge du Palais considéré comme résidence du Parlement ; mais il ne met plus de bornes à son lyrisme lorsqu'il vient à chanter ses merveilles commerciales : « On trouve là, dit-il, tout ce qui peut s'acheter avec beaucoup ou peu d'argent ; les vêtements vieux ou neufs semblent avoir été façonnés par les mains d'Arachné ; celles qui vous les offrent ressemblent à des servantes de Pallas vendant leurs tissus superbes ; soie et pourpre éclatantes vous trouvez là tout ce qui peut servir à la parure des jeunes filles, des mères, des enfants et des hommes. Voyez ces beaux objets d'or, d'argent, de cuivre, de tous métaux ; et puis les fourrures et peaux d'animaux appropriées à divers usages ; et puis encore l'assortiment des joyaux et pierres précieuses, et les livres qui ont rapport à chaque profession. » Enfin :

Cunctaque quæ miseris possunt mortalibus ullas
Ferre voluptates illâ venduntur in aulâ

Une pièce de vers assez médiocre nous donne la physionomie bien vivante de cette foire perpétuelle :

Tout ce que l'art humain a jamais inventé
Pour mieux charmer les sens par la galanterie
Et tout ce qu'ont d'appas la grâce et la beauté
Se découvre à nos yeux dans cette gallerie.

Icy les cavaliers les plus adventureux,
En lisant les romans, s'animent à combattre
Et de leurs passions les amants langoureux
Flattent les mouvements par des vers de théâtre.

Icy, faisant semblant d'acheter devant tous
Des gants, des éventails, du ruban, des dentelles,
Les adroits courtisans se donnent rendez-vous
Et pour se faire aimer galantisent les belles.

Icy quelque lingère, à faute de succèz
A vendre abondamment de colère se pique
Contre les chicaneurs, qui, parlant de procès
Empeschent les clients d'aborder sa boutique.

Les merciers partageaient avec les libraires le privilège des étalages achalandés. Le premier libraire qui s'installa dans la Galerie Mercière fut en 1477 Jean Verand qui édita nos romans de chevalerie. Galliot Dupré vint au commencement du XVIe siècle inaugurer la publication des livres de droit français. La grande salle fut envahie, elle devint insuffisante, on leur livra la galerie qui longeait la Conciergerie. Le fameux Barbin chanté par Boileau était en face l'entrée de la Sainte-Chapelle.

Par les détours étroits d'une barrière oblique
Ils gagnent les degrés et le perron antique
Où sans cesse étalant bons et méchants écrits
Barbin vend au passant des auteurs à tout prix.

Plus loin Rocolet aux *Armes de Paris*, Guillaume au *Nom de Jésus*, Guignand au *Sacrifice d'Abel*.

Les merciers avec les libraires avaient seuls le droit de tenir boutique à l'intérieur du palais. C'étaient les grands marchands de

nouveautés de l'époque ; ils vendaient soieries, étoffes d'argent, chapeaux, couronnes, etc. Les demoiselles de boutique qui faisaient l'article, galamment décorées du nom de servantes de Pallas, ne passaient pas pour des dragons de vertu.

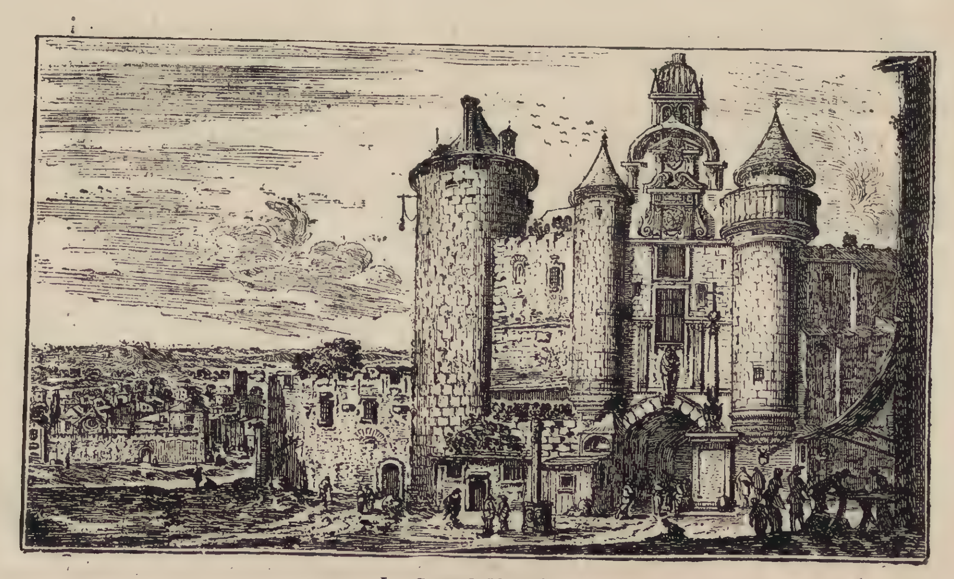
La gravure d'*Abraham Bosse* dont nous donnons une reproduction est très vivante et très parlante. Trois boutiques y étalent leurs marchandises. A droite celle de la lingère marchande de frivolités qui attire d'une œillade le galant vers son étalage où se vendent éventails, gants, nœuds de rubans, etc. A côté est la boutique d'A. Courbé qui en 1637 vendait la MARIANNE de Tristan. Sa devise était : *Curvata resurgo* (courbée je me relève) (1).

Mais tous les marchands prenaient des libertés grandes avec dame Thémis qui, par l'organe de son bailli du Palais, dut mettre des bornes à leurs empiétements. Par ordonnance de mai 1716 il leur fit défense d'ouvrir boutique les dimanches et fêtes, sous peine de 100 livres d'amende ; aux cabaretiers, limonadiers et autres de donner à boire ou à manger ces jours-là, durant les offices ; aux merciers, orfèvres et libraires des galeries de laisser leurs enfants, garçons, apprentis, filles de service, jouer dans les cours et salles aux barres, aux sabots, au volant ; à tous « de faire la cuisine dans leurs boutiques, ce qui pourrait incommoder leurs voisins et avoir des suites fâcheuses, et d'élever, dans l'enclos, des porcs, coqs, poules, lapins, etc. » Il paraît que les négociants soumis à la juridiction du bailli étaient quelque peu indiscrets et intempérants dans leur zèle commercial, car il leur reproche, « d'appeler les passants à l'envi les uns des autres, même de les arrêter par le bras », et il condamne sévèrement ces pratiques. L'ordonnance enjoint à toutes personnes de se comporter, avec décence pendant les messes qui se disent en la Grand'Salle et de n'y point amener de chiens à peine de 10 livres d'amende. Les boutiquiers des salles et

1. Cette estampe donnée en supplément à nos sociétaires a été reproduite d'après l'ancienne planche en cuivre que notre collègue, M. Couderc, a mise obligeamment à notre disposition.

galeries doivent fermer leurs échoppes à 7 heures du soir en hiver et à 8 heures en été, dès que les trompettes du Palais auront fait leur sonnerie. Les portes de la grille resteront ouvertes de 5 heures du matin à 11 heures du soir, du 1er mai au 1er novembre, et de 6 heures à 10 heures du 1er novembre au 1er mai. Les portiers sont invités à porter respect aux domiciliés et à ceux qui auront affaire à eux ; s'il survient dans la nuit délit, rixe ou tapage, ils avertiront l'officier du bailliage le plus prochain. Le bailli du Palais interdit enfin aux ouvriers et compagnons orfèvres de venir « en robe de chambre, bonnet, tablier ou autre habillement indécent » et « à tous écrivains de paraître pris de vin dans la Grand'Salle, d'y chanter, blasphémer ou de fumer leur pipe ».

A. Callet



Le Grand-Châtelet.

La Chapelle de Saint-Bon

Rue Saint-Bon

La rue Saint-Bon est située entre la rue de Rivoli et la rue de la Verrerie. Du côté de la rue de la Verrerie, elle a pour décor de fond la maison presbytérale et l'église Saint-Merry. Elle conserve encore son niveau et, en partie, son ancien aspect, ses vieilles maisons. A cet endroit, elle est élevée de sept marches au-dessus de la partie neuve.

La rue Saint-Bon, même aujourd'hui, offre une physionomie particulière : du côté de la rue de Rivoli, à certaines heures de la soirée, surtout à l'approche et à la fin de la belle saison, elle est animée, comme une petite gare de marchandises ; c'est un bureau de messageries pour la petite et la grande banlieue. Le reste de la journée, la rue est déserte.

A l'autre point opposé, les voitures ne pouvant passer, la rue sert d'atelier, de dépôt, de lieu d'exercices et de jeux pour les enfants, aussi de rendez-vous, non pour les messageries, mais pour les choses tendres, et les personnes qui cherchent le mystère.

M. Le Corbeiller, le nouveau conseiller municipal du quartier Saint-Merry, avait compris, je crois, dans les améliorations qu'il s'efforcera de faire admettre pour son quartier, le dégagement total de la rue Saint-Bon : s'il réussit, il embellira ce coin du vieux Paris, mais il dérangera vieilles habitudes et amoureuses conversations.

Les conseillers, comme les députés, promettent tant de choses !


SERRURERIE
HARPENTES en FER
COMBLES
JARDINS D'HIVER
BALCONS RAMPES
FROMAGES
BORDEAUX
MENU

La rue Saint-Bon existe, depuis au moins neuf cents ans.

L'emplacement de cette rue était compris, dans la seconde enceinte de Paris, enceinte bien antérieure à celle de Philippe-Auguste.

Dans le Terrier du Roi, dressé pour le XVIIIe siècle (1), et d'après le plan de Turgot, voici l'énumération et l'emplacement des maisons de cette rue. Partant de l'église Saint-Merry, à gauche, dans la rue Saint-Bon : une maison d'encoignure, avec deux portes cochères, une sur la rue de la Verrerie, l'autre sur la rue Saint-Bon, puis, deux maisons avec boutique, une quatrième maison avec porte cochère, la cinquième maison appartenant au sieur de Philippy, prieur de Saint-Bon, l'église ou chapelle de Saint-Bon, et trois maisons ensuite, jusqu'à la rue Jean-Pain-Mollet — à peu près la rue de Rivoli actuelle.

A droite de la rue Saint-Bon, toujours en venant de l'église Saint-Merry, il y avait cinq maisons, jusqu'à la rue de la Lanterne, autrefois ruelle Saint-Bon — la rue Pernelle d'aujourd'hui — et sept maisons, jusqu'à la rue Jean-Pain-Mollet.

« Le Provincial à Paris », 1787, dictionnaire des rues, par Watin, compte les maisons de la rue Saint-Bon, l'une après l'autre, sans distinction de pair ni d'impair.

Il part de la rue Jean-Pain-Mollet, et sur sa gauche, il trouve douze immeubles, jusqu'à la rue de la Verrerie. Il revient sur ses pas, comptant toujours à gauche, et il marque la chapelle Saint-Bon, au numéro 18.

Ce numéro concorde très bien avec le Terrier du Roi et le plan de Turgot.

Une décision ministérielle du 15 floréal an V (4 mai 1797), signée Bénézech, fixa à 6 mètres la largeur de la rue Saint-Bon.

La largeur fut portée à 10 mètres, en vertu d'une ordonnance royale du 22 mai 1837.

LOUIS-PHILIPPE...

Vu les plans d'alignement des rues des Arcis — c'est le bout de rue, actuellement dénommé rue Saint-Martin, allant de la rue Rivoli à la rue de la Verrerie — Saint-Bon, Brise-Miche, de la Tacherie, etc...

---

1. *Archives Nation.* q1* 1.099[19]A.

La rue Jean-Pain-Mollet fut supprimée, elle devint la rue de Rivoli.

Les anciennes maisons de la rue Saint-Bon, des nos 1 à 9, et des nos 2 à 12, furent démolies, en 1853, conformément au décret impérial du 19 février de la même année, relatif aux expropriations complémentaires pour la rue de Rivoli.

La rue Saint-Bon a pris son nom d'une chapelle, érigée en l'honneur de saint Bon, située exactement là où se trouve le nº 6 actuel, ainsi qu'il sera démontré dans la suite de cette étude.

*
* *

Quelle fut l'origine de cette chapelle ?

Reste-t-il quelques vestiges de cette chapelle et du prieuré qui l'avoisinait ?

Quel personnage était saint Bon ?

En 1136, dans une bulle du pape Innocent II, nous trouvons, pour la première fois, mention officielle d'une chapelle de Saint-Bon. Auparavant, elle avait appartenu à l'abbaye de Saint-Eloi, dans la Cité ; mais vers 1107, l'abbaye de Saint-Eloi, avec les prieurés qui en dépendaient, fut réunie à l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés : la chapelle de Saint-Bon suivit le sort de sa supérieure.

A. Longnon, *Paris pendant la domination anglaise, 1420-1436*, cite un document qui a quelque rapport avec la chapelle de Saint-Bon.

Année 1462. — Charles VI donne à Jean Sac, son conseiller, la maison que feu maître Pierre de l'Esclat possédait dans la rue Jean-Painmollet.

Cette propriété avait des issues et des aboutissants, rue de la Poterie (rue du Renard actuelle), rue de la Verrerie, et rue Saint-Bon, derrière la chapelle Saint-Bon.

Voici le texte extrait des registres de la Chancellerie :

Charles, par la grace de Dieu roy de France, savoir faisons à tous présens et avenir comme entre les autres biens et heritaiges à nous appartenant à cause et par le moyen des confiscacions de plusieurs bannis et absens de

notre bonne ville de Pariz, tenans le party à nous contraire et par nous defendu, nous soient escheuz et advenuz une maison laquelle a une court devant et puis, et derrière une court pavée, qui n'a gaires appartint à feu maistre Pierre de l'Esclat (1), sa femme et ses ayans cause, assise icelle maison à Paris en la rue Jehan Painmollet, tenant d'une part à l'ostel qui fut à feu maistre Guillaume de Victry et d'autre part à l'ostel Jehan Cul-d'Oe, et d'icelle part à louàiges aboutissant par derrière d'un costé à une autre maison qui fu audit maistre Pierre de l'Esclat, aiant yssue en la rue de la Viellz-Poterie et d'autre costé à l'ostel qui fut Jehag Mainfroy, aiant yssue en la rue de la Voirrerie, laquelle maison a une yssue en la rue Saint-Bon avec un louaige joingnant de l'église de Saint-Bon ou quelle a une fenestre par laquelle on a veue en ladicte eglise Saint-Bon, et y puet-on oyr messe, et tient ledit louaige d'autre costé à une maison appartenant à Gilete la Couraude...

L'origine de cette chapelle est des plus obscures. Les principaux historiens de Paris, au XVIII[e] siècle, Sauval, l'abbé Lebeuf, Jaillot, n'ont pu fixer ce point : la chapelle de Saint-Bon a-t-elle succédé à une chapelle de Sainte-Colombe ? Fut-elle d'abord la chapelle dédiée à saint Bauld, dont le nom par la suite fut changé en saint Bon ?

Il est établi qu'une chapelle de Sainte-Colombe a existé dans Paris, mais où était-elle ? Cette question semble difficile à résoudre. Dans la *Vie de saint Eloi*, par saint Ouën, il est parlé d'une chapelle de Sainte-Colombe ; saint Ouën l'appelle « basilique » ou « oratoire », et raconte un vol commis dans cette chapelle, pendant une nuit, l'affolement du gardien et un miracle de saint Eloi, grâce auquel tous les objets volés furent rapportés. Rien qui laisse deviner où pouvait être bâtie cette chapelle.

D'autre part, on a prétendu que saint Bauld avait été changé en saint Bon. Voici comment : les notaires, dans les titres civils, au lieu d'appeler cette chapelle « Sanctus Baldus », voyant que, dans la langue vulgaire, on disait « Saint-Bont », auraient rendu ce nom, en latin, par « Bonitus ». Ainsi, peu à peu, on oublia saint Baldus,

---

1. Me Pierre de l'Esclat était au nombre des 1518 prisonniers du parti armagnac, massacrés en juin 1418 par les Bourguignons. La maison de la rue Jean-Painmollet était occupée, au commencement de l'année 1421, par Jean Chapelain, écuyer, valet de chambre du roi, qui prétendait l'avoir reçue en don de son seigneur. (Sauval, p. 289.)

saint Bauld de Sens, pour honorer saint Bon, ou Bonnet, de Clermont.

Le rapprochement de ces deux noms a fait croire à l'abbé Lebeuf que le saint, comme la sainte, appartenait au diocèse de Sens. Il existe en effet, sur un monticule voisin de Sens, les restes d'une ancienne chapelle de saint Bon, *Sanctus Baldus* ; mais son homonyme parisien, en français, est toujours désigné, en latin, sous le nom de *Bonitus*, Bon, Bond, Bont. C'est le nom employé dans la bulle pontificale de 1136.

Dans son ouvrage *Recherches sur la Ville de Paris*, imprimé en 1782, Jaillot, historien et géographe de haute valeur, n'a pas admis l'opinion du savant abbé Lebeuf :

L'abbé Lebeuf, écrivait-il, a tâché de prouver que l'église de Sainte-Colombe, dont il est fait mention dans la *Vie de saint Eloi*, n'était autre que la chapelle Saint-Bont ; et il a prétendu que ce n'était point en l'honneur de saint Bont, ou Bonnet, évêque de Clermont, mais d'un saint Baldus, pénitent et solitaire, du diocèse de Sens, que cette chapelle avait été rebâtie ; il avoue cependant lui-même qu'il n'a point trouvé de preuves entièrement décisives ; ainsi ses conjectures ne portent que sur ce qu'il a pu entrevoir de plus probable.

Voici la réfutation de Jaillot :

1° Il est certain qu'il y a eu, à Paris, une chapelle de Sainte-Colombe ; mais il n'en reste aucun vestige, ni aucune indication du lieu où elle était située. Si, dans l'énumération des biens qui appartenaient, au XIIe siècle, au monastère de Saint-Maur, qu'on appelait encore Saint-Pierre-des-Fossés, on lit *ecclesiam Sancti Boniti*, cela ne prouve autre chose, si ce n'est que c'était une dépendance du prieuré de Saint-Eloi ; et il n'y a pas lieu d'en conclure, comme l'abbé Lebeuf, ni que saint Eloi eût fait construire la chapelle de Sainte-Colombe, ni que cette chapelle ait été remplacée par celle de Saint-Bont.

2° On conserve à Saint-Maur une partie des reliques de sainte Colombe ; or, dit l'abbé Lebeuf, il faut convenir qu'on a souvent retiré, dans les maisons abbatiales, les reliques qui se trouvaient dans les prieurés de leur dépendance, soit lorsqu'on a eu quelque sujet de craindre de les perdre, ou quand ces prieurés ont changé de face ; et que le laps de temps a fait oublier d'où sont venues bien des reliques, conservées dans les abbayes et dans les chapitres.

« Je réponds qu'en convenant des principes de l'abbé Lebeuf, ils ne paraissent pas avoir ici une juste application : la chapelle de Sainte-Colombe n'était point une dépendance de Saint-Pierre-des-Fossés ; ce monastère n'y avait aucun droit, encore moins sur l'abbaye de Saint-Eloi et de Sainte-Aure, à qui la chapelle Saint-Bon appartenait. D'ailleurs, cette chapelle, dit le même auteur, fut ruinée par les Normands.

« Supposons ce fait : alors, je dirai que les reliques de sainte Colombe furent perdues dans les ruines de l'autel qui les renfermait ; ou que, si on eut le temps de les retirer, pour les mettre à l'abri de l'insulte et de la profanation, ce ne fut point, certainement, dans un endroit exposé à l'incursion de ces barbares, tel qu'était le bourg Saint-Pierre-des-Fossés, qu'on dut les transporter ; elles n'auraient dû, probablement, dans ce cas être déposées que dans l'abbaye de Saint-Eloi, comme l'église mère, et comme le lieu qui, par sa situation, au centre de la Cité, était l'asile le plus assuré. Au reste, je n'avance cette conjecture que dans une supposition sans fondement ; car j'espère faire voir ailleurs que, dans aucun temps, les Normands n'ont ravagé ni ruiné l'enceinte dans laquelle la chapelle de Sainte-Colombe, ou de Saint-Bont, était enfermée.

3° Si la chapelle Saint-Bont a été une dépendance de l'abbaye de Saint-Eloi, est-ce une preuve qu'elle ait remplacé celle de Sainte-Colombe ? Cette chapelle, ruinée par vétusté, n'eût-elle pas été rebâtie, sous le vocable qu'elle avait auparavant, ou du moins, si on lui avait donné saint Bont, pour titulaire, n'eût-elle pas eu sainte Colombe, pour patronne ? Cet argument négatif me paraît plus fort que toutes les conjectures de l'abbé Lebeuf.

4° Il est tout simple qu'un particulier ait érigé une chapelle, sous le nom de Saint-Bont, et que lui, ou ses successeurs, l'aient donnée au monastère de Saint-Eloi ; c'était un usage fréquent, dont il y a des exemples sans nombre. C'est à ce titre que les abbayes ont tant de bénéfices à leur nomination, et il serait difficile de prouver que saint Eloi ait fait bâtir toutes les églises qui dépendaient de son monastère, ou, pour parler plus juste, qui en ont dépendu dans la suite.

Pour appuyer son système, l'abbé Lebeuf dit que, dans le temps où saint Eloi travaillait, à Sens, à décorer la châsse de sainte Colombe, il put se procurer de ses reliques et de celles d'un « saint Baldus », nouvellement décédé, dont les miracles annonçaient la sainteté ; qu'il les déposa, dans la chapelle de Sainte-Colombe ; mais qu'ayant été transférées à Saint-Pierre-des-Fossés, les religieux ne reportèrent, depuis, à la petite église, voisine de la Cité, que les reliques de saint Bont, dont elle retint le nom, lorsqu'elle eût été rebâtie, comme dépendance du prieuré de Saint-Eloi.

J'ai déjà observé que cette translation était non seulement destituée de preuves, mais même peu vraisemblable. Je ne conteste aucun des faits, rapportés dans la légende de saint Baldus, pénitent et solitaire, à Sens, au VIe siècle — quoique M. Baillet, savant agiographe, n'en ait fait aucune mention —, j'ajouterai seulement que le nom « Baldus » ne peut être traduit, en français, que par Bauld, et non par Bon, Bont ou Bonnet, du latin, *Bonitus*, *Bonus*. Si, dans les calendriers du prieuré de Saint-Eloi, on fait mention d'un saint Baldus, et non de saint Bon, l'on n'en doit pas, ce semble, absolument conclure, comme l'abbé Lebeuf, qu'il faille écrire l'un pour l'autre. L'abbaye de Saint-Eloi fut transmise aux religieux de Saint-Pierre-des-Fossés, au commencement du XIIe siècle ; ils ont dû, sans doute, célébrer, avec distinction, les fêtes de saints qui se solennisaient dans cette abbaye, mais ils n'étaient pas tenus de célébrer toutes celles des chapelles, églises et monastères qui en dépendaient ; et si saint Bauld a eu quelque prédilection, ce ne pouvait être à ce titre.

D'ailleurs, ils devaient connaître les noms des titulaires et des patrons des chapelles de leur dépendance ; or, l'abbé Lebeuf n'a produit, ni pu produire aucun titre, où la chapelle, dont il est question, soit appelée *capella*, ou *ecclesia Sancti Baldi*. Au contraire, elle était connue sous le nom de *ecclesia Sancti Boniti*, et elle n'a jamais été appelée autrement, ni dans les actes particuliers, ni dans les suppliques que ces religieux ont présentées, eux-mêmes, pour être maintenus dans la concession qui leur avait été faite, en 1107, de l'abbaye de Saint-Eloi et de ses dépendances.

Je crois donc devoir me borner à dire, qu'on n'a nulle connaissance précise du lieu, où était bâtie la chapelle de Sainte-Colombe ; qu'il n'y a point de preuve ni même d'indice, que celle de Saint-Bon en tienne, aujourd'hui, la place ; qu'on n'est pas mieux informé, ni du nom de son fondateur, ni du temps où elle a été érigée ; et, que tout ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle existait, au commencement du XIIe siècle, sous le nom d'*ecclesia Sancti Boniti*, qu'elle a conservé, dans les siècles suivants, et qu'elle garde encore aujourd'hui.

Cette dissertation de Jaillot semblera peut-être un peu longue. Il nous a paru cependant nécessaire de la reproduire presque *in-extenso*, afin de mieux présenter la question de Saint-Bon et de sa chapelle.

M. Bournon (1), le dernier annotateur de l'abbé Lebeuf, dans la nouvelle édition qu'il a publiée, en 1893, de son *Histoire du dio-*

1. M. Fernand Bournon, archiviste très apprécié, est mort, en janvier 1909.

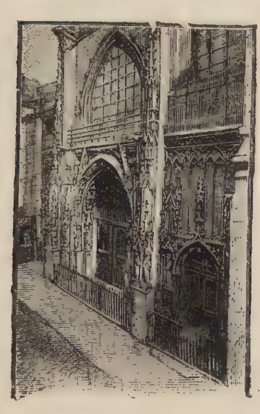
cèse de Paris, estime que Jaillot l'a complètement réfuté. Bournon qualifie la thèse de l'abbé Lebeuf : « un frêle échafaudage de conjectures ».

De plus, ajoute-t-il, le fonds de la chapelle Saint-Bon, titres et documents, n'est pas parvenu aux « Archives Nationales ». Il reste donc un point difficile à fixer, touchant notre chapelle, celui de son origine.

La chapelle de Saint-Bon était petite, d'une construction très ancienne, et d'une architecture grossière. Elle était en contre-bas de la rue ; on y entrait, en descendant plusieurs marches. Le portail faisait face à la rue de la Lanterne. « La tour, écrit l'abbé Lebeuf, en 1753, qui est du côté méridional du sanctuaire, est une des plus anciennes de Paris, et paraît avoir six à sept cents ans. »

De la chapelle, paraît-il, au moins au XIIe et au XIIIe siècle, on entendait battre l'enclume, c'est-à-dire qu'il y avait serrurier et forgeron dans le voisinage :

« Et Saint-Bon, où l'on fiert en clève. »



En 1523, à la visite officielle de MM. du Chapitre de l'église de Paris — l'église Saint-Merry leur était soumise, — les marguilliers de Saint-Merry présentèrent plainte que les chefciers curés — il y avait deux curés à Saint-Merry, — ou leurs vicaires, ne faisaient pas l'eau bénite, avant la messe du dimanche, la première grand'messe de 7 heures. C'était un dommage pour la fabrique, car, une grande partie des paroissiens vont à la chapelle Saint-Bon, où, dès le matin, on fait l'eau bénite, et ils y restent pour l'assistance à la messe, et ainsi la fabrique est privée de nombreuses offrandes. « Magna pars parochianorum vadit ad capellam Sancti Boniti, ubi fit aqua benedicta, de mane, et ibidem remanet ad missam, et sic fabrica eleemosynis multis defraudatur. »

En 1665, pour le Carême — à Saint-Bon, proche Saint-Merry —

M. Chasrel, ecclésiastique de Paris, fera la controverse, tous les dimanches et fêtes de l'année, entre 2 et 3 heures de l'après-midi ; comme aussi, tous les mercredis, à pareille heure, la conférence pour MM. les ecclésiastiques. Ceux de la religion P. R. (protestante, prétendue réformée) pourront librement proposer leurs difficultés et faire publiquement leurs objections, avec modestie (1).

De Marolles, abbé de Villeboin, dans sa *Description de Paris*, en vers, de 1667, donne ce vers sur la chapelle Saint-Bon : « Saint Bon qu'on voit assis sur une grande chaise. » — Le saint était sans doute représenté assis ?

L'abbaye de Saint-Maur avait été sécularisée, en 1553, par le pape Clément VII, et changée en doyenné, uni à l'évêché de Paris. Des chanoines séculiers prirent la place des moines bénédictins. L'archevêque de Paris y nommait, de plein droit, comme abbé de Saint-Maur. Ces chanoines eux-mêmes quitteront Saint-Maur, en 1749, le 23 avril, et seront réunis à Saint-Louis-du-Louvre.

La collégiale Saint-Louis-du-Louvre était située vers l'angle sud-est de la cour, square actuel, à peu près, entre la statue de Lafayette et la porte Denon. Le Louvre n'était pas achevé. Rues, hôtels et maisons emplissaient l'espace libre que nous voyons. Pendant six siècles, cette collégiale porta le nom de Saint-Thomas.

En 1170, Thomas Becket, évêque de Cantorbéry, fut mis à mort. Son histoire est connue. Les voyageurs, qui visitent la merveilleuse cathédrale de Cantorbéry, savent quel respectueux souvenir les Anglais ont gardé de cet illustre personnage.

Il fut canonisé en 1173. Robert, comte de Dreux, frère du roi Louis le Jeune, construisit en son honneur, à Paris, l'église Saint-Thomas-du-Louvre. D'autres églises et chapelles furent dédiées à ce saint martyr, notamment à Argentan (Orne), où le roi Henri II séjournait, quelques semaines avant ce meurtre, et où, disait-on, il avait exprimé, trop vivement, l'amertume de ses regrets de trouver une invincible résistance, dans son ancien premier ministre, devenu archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre.

Thomas défendait les droits et les libertés de l'Eglise.

---

1. Bibliot. Nat. Liste des prédicateurs, L^{K7} 6743.

Le 15 octobre 1739, la voûte de l'église Saint-Thomas, trop ancienne, s'écroula; dans sa chute, plusieurs chanoines furent tués. Louis XV fit rebâtir l'église ; elle s'appela Saint-Louis-du-Louvre. Cette église fut bénite et consacrée au culte, en 1744, par M. de Vintimille, archevêque de Paris.

L'église collégiale Saint-Thomas, « de goût gothique », avait la forme d'une chapelle un peu trop longue. Non loin, était une autre église collégiale, Saint-Nicolas-du-Louvre. Il est assez difficile d'établir la part des faits historiques qui appartiennent à ces deux collégiales voisines. Saint-Thomas reconstruit devint Saint-Louis-du-Louvre.

La nouvelle église fut dédiée à saint Louis, le jour même de sa fête. Les chanoines de Saint-Thomas, ceux de la collégiale voisine, Saint-Nicolas, et, cinq ans plus tard, les chanoines de Saint-Maur furent réunis ensemble. « Tous les chanoines ensemble font l'office, dans la nouvelle église de Saint-Louis-du-Louvre. » (L'abbé Lebeuf.)

Le chapitre de Saint-Maur-les-Fossés avait donc été réuni à cette collégiale, et le 30 août 1750, on fit la translation des châsses et des reliquaires, provenant de cette célèbre abbaye.

On voyait, à Saint-Louis-du-Louvre, le tombeau inachevé du cardinal de Fleury, mort en 1743, œuvre de J.-B. Le Moyne. Cette église servit, plusieurs années, au culte protestant. Depuis longtemps, elle a disparu...

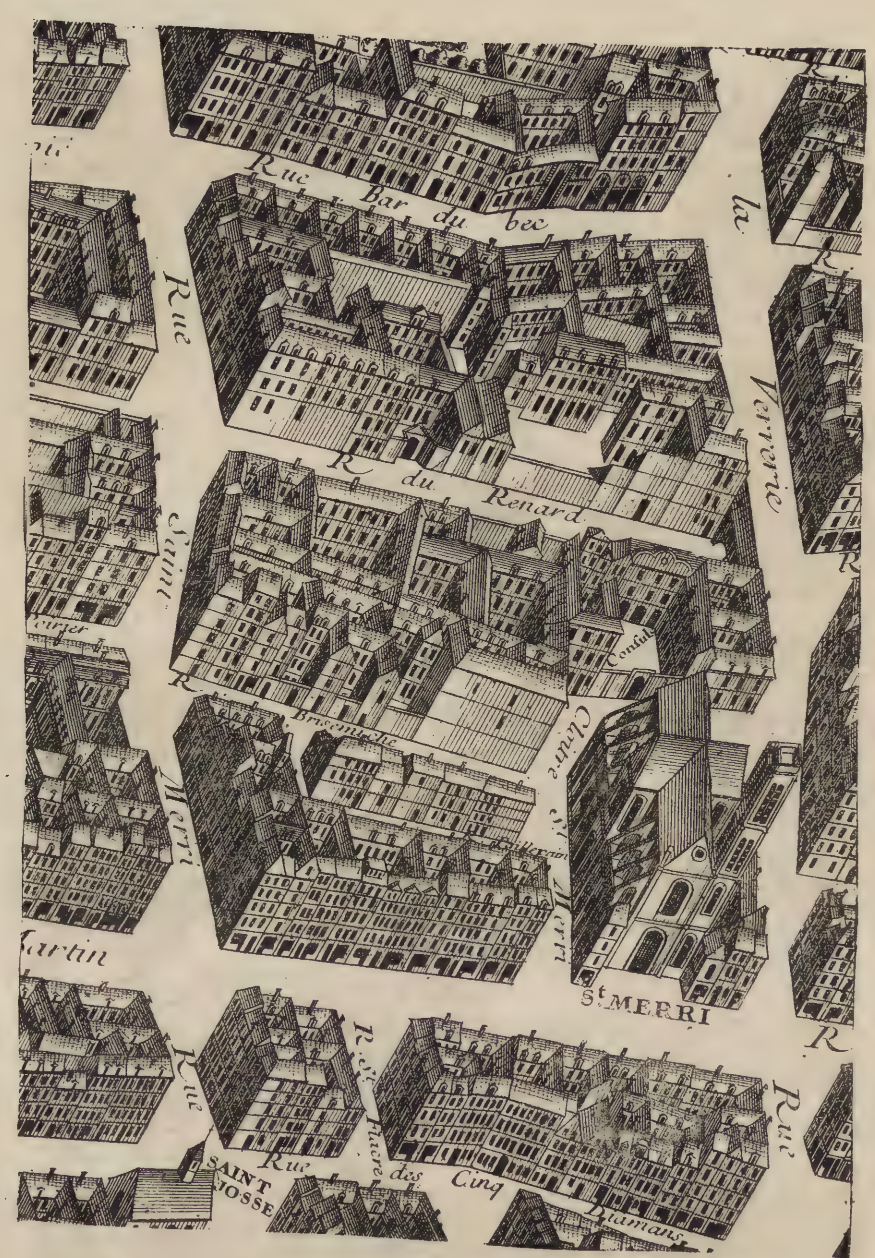
La chapelle de Saint-Bon subit ce double changement.

Le mémoire de la Généralité de Paris, rédigé, vers 1700, donne le revenu de la chapelle : 1.500 livres. Un manuscrit de la Bibliothèque Nationale porte 2.000. En 1700, le titulaire était l'abbé Chaplier, chanoine de Notre-Dame de Paris.

D'après un titre de 1307, ce bénéfice avait plusieurs maisons dans Paris, de très modestes maisons, sans doute. Dans un état (1) général des archevêchés, évêchés, abbayes, priorés (prieurés) etc... antérieur à l'érection du siège de Paris en archevêché, la chapelle de Saint-Bon est citée comme ayant un revenu de 3.000 livres.

---

1. B. N. manusc. Fonds français, 15.382.



Plan de Brettez, dit de Turgot, en 1739



Ce plan porte, à tort, en face la chapelle Saint-Bon, rue de la *Dentelle ;* il faut lire rue de la *Lanterne*

L'acquisition de la chapelle de Saint-Bon dut être laborieuse. Elle préoccupait fort les marguilliers de Saint-Merry.

Il est permis d'en juger par cet extrait du *Registre des délibérations*, 1721 à 1760 (1).

22 février 1750, aussitôt après la réunion à Saint-Louis-du-Louvre. — L'assemblée fabricienne arrête que M. le curé et MM. les marguilliers, conformément à l'invitation qui leur en a été faite, suivront l'opposition formée pour empêcher les maîtres-maçons, charpentiers et autres, se prétendant formés en corps de confrairie, d'acquérir la chapelle de Saint-Bon et en faire aucun établissement d'office, auquel ils se prétendaient autorisés, que lesdits sieurs curé et marguilliers se retireront vers M. le Procureur général, pour y déduire leurs causes, et moyens d'opposition, et présenteront les mémoires faits pour le soutien des moyens, et feront en justice toutes poursuites nécessaires, écrire, produire, défendre, élire domicile et généralement.

Dans les notes écrites, en 1759, par un marguillier de Saint-Merry, quelques années après l'opération dont il parle, nous lisons :

L'acquisition, faite par la Charité (2), et par les soins de M. Artaud, chefcier curé de Saint-Merry (3), de la chapelle Saint-Bon a délivré la fabrique de l'usage où elle était de fournir une salle, pour y faire l'école, sur les voûtes de l'église, avant la construction de la chapelle de la Communion, a empêché qu'aucun corps de confrairie, laïc ou ecclésiastique, ne s'en soit emparé, ce qui aurait porté un grand préjudice à la paroisse, et aurait été une occasion continuelle de procès. Cet achat lui a procuré un lieu, très commode, pour faire trois catéchismes et la fabrique a été dispensée d'y pourvoir.

Il ne lui en coûte rien pour l'entretien, ni pour les ornements et linges ; on prend sur le produit de quelques confrairies. Cette acquisition qui a occasionné à M. le curé peines excessives, nombreux et différents frais, indépen-

---

1. Arch. Nation., LL. 851.

2. Chaque paroisse avait sa Charité, son bureau paroissial des pauvres. C'était une association distincte de la fabrique, composée de messieurs et de dames, les plus notables de la paroisse, chargée de subvenir aux besoins des pauvres, et aux écoles de filles et de garçons. Son budget à Saint-Merry était très important. A la Révolution, les biens, meubles et immeubles des Charités paroissiales furent dévolus aux hospices.

3. M. Artaud Pierre-Joseph fut curé de Saint-Merry de 1744 à 1757. Avant d'être curé, il était chanoine de Saint-Louis-du-Louvre. En 1757, il devint évêque de Cavaillon dans le Comtat Venaissin (Vaucluse) et mourut en 1760. Il était retourné évêque, dans son pays d'origine, car il était né à Bonnieux, le 5 mars 1707, d'une famille noble et fort ancienne. Des descendants de cette famille existent encore.

damment de ceux que la Charité a faits, procure à l'église Saint-Merry un plus grand avantage qu'on ne croit. Dans la suite, elle peut être d'une ressource infinie, si on venait à y faire des logements, pour les prêtres, sur le devant de la chapelle.

La Charité a dû faire cette acquisition, afin de se délivrer pour son école de 250 livres de rente, qui aurait toujours augmenté ; pour le catéchisme des pauvres ; et pour n'être point exposée aux plaintes continuelles de ceux qui louaient l'école de Charité, au danger de changer, de temps en temps, de demeure, et de se trouver dans le cas de n'en trouver aucune. D'ailleurs, l'on doit sentir de quelle commodité il est pour ces pauvres enfants, d'entendre, chaque jour, la messe dans l'église Saint-Bon et quelle consolation c'est, pour leurs parents, de les voir, par là, moins distraits de leurs études.

Cette opération a été, à tous égards, infiniment avantageuse à la Charité et à la paroisse, et l'on aurait fait une grande faute d'en laisser échapper l'occasion : ce fut la réunion seule du chapitre de Saint-Maur à celui de Saint-Louis-du-Louvre qui la rendit praticable ; si on n'en avait profité, MM. de Saint-Maur et de Saint-Louis aliénaient cette chapelle, en faveur d'autres corps qui se présentaient, et ils en avaient grande envie. La paroisse de Saint-Merry n'aurait jamais pu y revenir. Il est des choses dont on ne sent jamais si bien l'importance, que quand on pèse les inconvénients qui résulteraient de la négligence à ne pas les faire, et qu'on en considère les avantages, pour le présent et pour l'avenir (1).

Evidemment, notre marguillier était content de cet achat et de son curé. Il le répète sur tous les tons.

Un marguillier comptable qui rendait ses comptes à la fabrique en 1760 semblait moins enchanté des avantages de la chapelle Saint-Bon (2). Il écrivait :

Beaucoup de messes se disent à l'église de Saint-Bon. Il y en a plusieurs, en cette église, les dimanches et fêtes, à l'occasion desquelles on se sert même des chaises de l'église Saint-Merry, le tout sans aucun profit pour la fabrique. Il en coûte même à la Charité les arrérages de 400 livres de rente. Un lieu propre à faire les écoles se louerait moins cher. Il est bon de veiller au produit de cette chapelle pour en faire profiter la Charité, ou empêcher que l'on y transporte les messes et les chaises de la paroisse.

---

1. Archiv. de l'ancienne fabrique.
2. Arch. Nat. H[5] 4519.

Dans un livre, imprimé en 1761, *Offices propres de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Merry*, nous trouvons :

Instructions chrétiennes.

1°. . . . .

2° Dans l'église de Saint-Bon, dépendante de Saint-Merry, deux fois la semaine, depuis la Toussaint jusqu'à l'Ascension, on y fait des catéchismes aux jeunes savoyards qui se présentent, pour les sacrements de Confirmation et Eucharistie, à qui on donne, selon le contentement qu'on en reçoit, des bas, souliers, chemises, etc.

Nous avons peu de détails sur l'installation de l'école de garçons à Saint-Bon.

Citons le mémoire de la dépense faite, aux écoles, pour le papier et les plumes, année 1786 :

Du 3 octobre 1785, cinq rames de papier à 3 liv. 16 s. font.	19 liv.
Plus un demi-millier de plumes, à 10 s. 6 d. le 100.	2 liv. 12 s. 6 d.
Du 30 novembre, deux rames de papier.	7 liv. 12 s.
Plus un millier de plumes, à 12 s. le 100.	6 liv.
Du 10 janvier, deux rames de papier.	7 liv. 12 s.
Du 6 février, deux rames de papier.	7 liv. 12 s.
Du 4 mars, deux rames de papier.	7 liv. 12 s.
Du 4 avril, deux rames de papier.	7 liv. 12 s.
Plus un millier de plumes.	6 liv.
Du 10 may, une rame de papier.	3 liv. 16 s.
Du 10 juin, deux rames de papier.	7 liv. 12 s.
Du 1er juillet, deux rames de papier.	7 liv. 12 s.
Du 1er août, trois rames de papier.	11 liv. 8 s.
Plus un demi-millier de plumes.	3 liv.
	105 liv. 00 s. 6d.

Je soussigné, reconnais avoir reçu de M. le curé de Saint-Merry le contenu au présent mémoire.

A Paris, ce 26 août 1786.

Le Maire, instituteur de Saint-Merry.

Je reconnais avoir fourni, tout ce qui est exprimé ci-dessus.

FOISIN.

La Révolution grondait. Les choses allaient leur train habituel, rue Saint-Bon.

23 février 1792. — Mémoire de la dépense extraordinaire pour le bois des écoles Saint-Bon : 15 livres, 3 sols.

Reçu comptant : à Saint-Bon, 23 février 1792

LE MAIRE.

Autre mémoire toujours pour le bois, etc., des écoles Saint-Bon : reçu comptant : 54 livres 11 sols.

A Saint-Bon, ce 8 novembre 1792.

Nota. — Pendant les vacances, à l'occasion des ouvriers qui travaillaient, dans les écoles, on a pris et cassé différentes choses que *j'*ai rachetées et rétablies.

LE MAIRE.

1er janvier 1793. — Je reconnais avoir reçu de M. Defays, trésorier des pauvres de la paroisse Saint-Merry, la somme de deux cents livres, pour le quartier de l'honoraire des deux maîtres qui font les deux écoles de charité des garçons de ladite paroisse, lequel quartier doit être payé d'avance, dont quittance pour le quartier de janvier, mil sept cent quatre-vingt-treize.

LE MAIRE

Instituteur de Saint-Merry.

Par ailleurs, des travaux avaient été exécutés, à la chapelle Saint-Bon :

Travaux de plomberie. — 27 janvier 1791, sur la chapelle Saint-Bon, par Mme Vachez, plombière, rue des Arcis (1).

20 mai 1792, mémoire de vidange.

Maison de Mme Canaple — mitoyenneté avec les écoles de la Charité, rue Saint-Bon, par Mégret ; — le prédécesseur de Richer et Cie (?).

---

1. Archives de l'ancienne fabrique.

Mémoire de menuiserie, faite pour les écoles de Saint-Bon, par Reynier, rue Saint-Bon.

Bancs, tables, etc..., 19 février, 14 juin, 21 novembre 1792, 89 livres.

A Paris, ce 29 décembre 1792.

REYNIER.



A quelle date précise cessa l'école de garçons et se fit l'expropriation de la chapelle ?

Nous avons quelques documents authentiques intéressants, mais il est assez difficile de préciser cette date (1).

L'instituteur avait reçu d'avance le quartier de janvier 1793.

Voici d'autres reçus :

Du 16 janvier 1793 :

Avoir, sous les ordres du citoyen curé de la paroisse de Saint-Merry, à Paris, fait déposer tous les tableaux qui étaient dans l'église de Saint-Bon et leurs ferrures, démonté la chaire à prêcher, l'avoir transportée en la chapelle des Fonts de Saint-Merry, et monté lesdits tableaux et leurs ferrures, ainsi que celles de la chaire, au garde-meuble du presbytère, pour ce, ayant employé quatre hommes, deux tiers de jours . . . . 10 livres

A la date du 25, même mois :

Fait démonter deux grandes armoires qui étaient posées dans l'église Saint-Bon, fait remonter l'une de ces armoires, et placer, en l'une des pièces du premier étage du presbytère, ainsi que monter, audit garde-meuble, les bois de l'armoire servant ci-devant à serrer les soutanes et rochets des enfants qui assistaient aux convois. . . . . 10 livres

Total. . . . . 20 livres

Le reçu est signé de Sénée, deuxième bedeau de l'église : « Je reconnais avoir reçu du citoyen Defays, trésorier des pauvres de la paroisse, la somme

1. Archives de l'ancienne fabrique.

de vingt livres, pour les travaux détaillés ci-dessus, dont quittance, à Paris, ce vingt-sept janvier, mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an 2e de la République française. »

Encore, une note indique que les citoyens George et Ferrand, sous les ordres du citoyen Rolin, prêtre habitué, ont fait deux voyages pour transporter des tapisseries, chez Mme Vve L'Empereur.

En juin suivant, quinze livres payées, pour expédition et droit de recherche de l'acte de cession et d'abandonnement de la chapelle Saint-Bon, à la compagnie de la Charité de la paroisse.

Cet acte n'était qu'une copie, sur papier mort. Il portait que l'archevêque de Paris avait cédé, abandonné et transporté à la Charité la chapelle de Saint-Bon, pour y faire les catéchismes et autres instructions nécessaires aux pauvres enfants, et aux pauvres ouvriers de la paroisse, le 7 août 1750 ; à cet acte était annexé un procès-verbal d'architecte.

La chapelle de Saint-Bon, avec les chambres qui en dépendaient, est devenue le siège du Comité civil de la section des Arcis. Un décret du 22 juin 1790, avait divisé Paris en 48 sections. La deuxième fut « les Arcis ». C'était le quartier de Saint-Jean-en-Grève, 1.800 citoyens. Par un autre décret du 3 ventôse an III (21 février 1795), ces 48 sections devinrent les 12 arrondissements : c'était l'administration municipale nouvelle qui s'organisait. La section des Arcis était englobée dans le VIIe arrondissement.



La section des Arcis installa son Comité civil dans la chapelle Saint-Bon et chambres en dépendant.

Dans chaque section, les fonctions relatives à l'état civil des citoyens étaient exercées par un officier public, chargé de constater les naissances, mariages, divorces et décès. Le Comité civil de chaque section nommait un de ses membres pour exercer les fonctions d'agent national.

Les registres du Comité civil des Arcis ont entièrement disparu dans l'incendie de la Commune.

Le Comité civil dressait la liste des émigrés et l'envoyait au département. Il délivrait les certificats de résidence et de civisme. Il correspondait immédiatement avec les comités de la Convention.

La section des Arcis tenait ses réunions à Saint-Jean-en-Grève, et quelquefois à Saint-Bon.

C'était un enthousiasme, une exubérance patriotique et républicaine sans pareille ; une forme d'éloquence qui semble bien démodée, mais très ardente.

Le citoyen Phulpin, président et juge de paix de cette section, y joua un rôle important.

Des calomnies étaient prodiguées aux citoyens de Paris. Phulpin, président de l'assemblée générale de la section des Arcis, écrit au président de la Convention Nationale.

Pour répondre à ces calomnies, les Arcis ont invité les 47 autres sections à se joindre à elle, lundi soir, rue Saint-Bon, pour y prêter le serment de fraternité avec les fédérés ; que la Convention y envoie l'un de ses membres pour être témoin de l'accord parfait de tous les citoyens.

La lettre est du 14 janvier 1793 (1).

Le 29 mai 1793, les Arcis envoient une adresse à la Convention Nationale :

Mandataires du peuple,

La Section des Arcis, avant-courière des départements, aime la liberté et l'égalité, elle déteste tous les tyrans, elle demande leur punition... Elle sera fidèle à son serment de maintenir la République, une et indivisible, ou elle s'ensevelira sous ses ruines (2).

Fait, etc...

De Beauvais, président.
Le Maire, secrétaire.

Ce Le Maire, secrétaire, devait être « Le Maire », instituteur de Saint-Merry.

Le 2 juin 1793, nouvelle adresse rédigée par Phulpin.

Le 30 brumaire, an II — 20 novembre 1793, — discours du même Phulpin, pour l'inauguration des bustes de Lepelletier et de Marat.

---

1. Arch. Nat., C. 245, n° 332.
2. Biblioth. Nat., Lb40 1693.

A la section des Arcis, « liberté, égalité, ou la mort », les citoyens avant tout se préoccupaient d'être républicains, fidèles et honnêtes : « Pas de vengeance personnelle, même contre les ennemis de la République.... Les bureaux des biens nationaux, des émigrés, du ministère de l'Intérieur, des assignats ont éveillé notre attention. Il importe en effet que la monnaie de l'Etat ne soit confiée qu'à des mains pures et que l'or des puissances étrangères ne puisse pas souiller.



« La liberté ou la mort, le républicanisme ou l'exclusion de toutes les places (1). »

La loi de vendémiaire an V — 7 octobre 1796 — attribua cette chapelle et les chambres qui en dépendaient aux hospices et hôpitaux de Paris.

Par la suite, un arrêté du préfet, du 26 pluviôse an XIII — 15 février 1805, — confirmera la commission administrative des hospices civils dans la propriété de la chapelle Saint-Bon.

Comité civil de la section des Arcis et église Bon.

(Arch. de la Seine)

9 pluviôse an V, — 28 janvier 1797.

Reçu du citoyen Dardoise, commissaire du Bureau du Domaine national, à valoir sur le produit de la vente, par lui faite, suivant procès-verbal des 27 et 29 nivôse, an V, — 16 et 18 janvier, — 4 et 5 pluviôse suivant, — 23 et 24 janvier, — d'effets provenant du Comité civil de la section des Arcis, de l'église Bon, de Tellier, condamné, et autres... 72 liv. 85.

Observations : suivant le procès-verbal, la vente monte à 680 liv. 35, dans laquelle somme il y a celle de 473 liv., pour les effets de l'église Bon ; celle de 12 liv. 75 pour les effets du Comité civil, celle de 24 liv. 50 pour effets provenant du condamné Tellier ; celle de...

Le 11 prairial an V, — 3 mai 1797, — il a été versé pour reliquat de la vente ci-dessus la somme de six cents francs.

On faisait le déménagement du Comité civil et place nette.

1. B. N. Lb40 1393.

La même année, 1797, un poste de la garde nationale y fut établi (arrêté du département de la Seine, 3 brumaire, an VI — 24 octobre 1797). Le bureau de l'état civil avait été transféré au siège administratif du VIIe arrondissement.



L'origine de la garde nationale, à Paris, fut, à quelques heures près, contemporaine de celle de la municipalité elle-même. Au début, 60 bataillons correspondaient aux 60 districts. Ils furent divisés en 6 légions, par décret du 23 septembre 1791. Le bataillon de « la Commune et des Arcis » fut formé, le 13 septembre 1792, il comprenait Saint-Jean-en-Grève : 5e division, 5e bataillon.

Le 20 mars 1799 — 30 ventôse an VII —, on plantait des arbres de la Liberté.

D'abord, les citoyens en plantèrent un, au siège de l'administration du VIIe arrondissement, rue Avoye (1). Discours. Puis à la 21e brigade, rue de Paradis— le bout de la rue des Francs-Bourgeois, situé aujourd'hui entre les Archives Nationales et le Mont-de-Piété. Discours. Ils vinrent ensuite au chef-lieu de la 20e brigade, rue Bon, pour planter « l'arbre chéri de la liberté », qui s'étendra dans cette section des Arcis, si distinguée par son patriotisme. Discours. Probité, désintéressement, point d'autre but que de voir le gouvernement actuel s'affermir, et le bonheur de tous assuré. Observer les lois, pas de haines ni de ressentiments, l'union.

Les citoyens terminèrent leur procession civique dans le temple du Commerce, — l'église Saint-Merry, — car, ce même jour, ils plantaient les arbres de la Liberté et célébraient la fête de la Souveraineté du peuple.

Au temple du Commerce, discours : huit pages de texte.

---

1. La rue Sainte-Avoye (rue du Temple actuellement) allait de la rue Saint-Merry à la rue Michel-le-Comte. Le nom lui venait d'un couvent d'Ursulines, situé à l'entrée de la rue Geoffroy-Langevin à droite.

« Citoyens, la lumière a succédé aux ténèbres, la force à l'inertie, la vertu au vice.

« Le peuple est redevenu souverain dans ses droits...

« Du sein des voûtes azurées, la Divinité, protectrice de l'homme et de ses droits, surveille sans cesse les destinées de la France, qu'elle réserve à fixer celles de l'Univers.

« Les Français marchent précédés de la victoire...

« Le régime républicain est la source des vertus les plus magnanimes.

« Mais guerre au gouvernement anglais, l'ennemi de notre république (1) ! »

Nous sommes en 1805.

IVe division — *Administration des hospices civils et*
IIe section — *secours à domicile.*

Paris, le 23 pluviôse, an 13 (12 février 1805) (2).

Le membre de la 4e division.

RAPPORT

Par arrêté du Conseil général du 29 frimaire, an 12 (21 décembre 1803), la ci devant chapelle Saint-Bon a été mise à la disposition des Arcis et des Lombards, à la charge d'établir des écoles de charité, pour l'instruction des enfants du sexe masculin des susdites divisions ; il a été accordé à chacun de ces bureaux une somme de cinq cents francs, pour les dépenses de premier établissement et pour l'entretien de ces écoles, les dites sommes payables aussitôt après l'ouverture de ces écoles.

Cet arrêté du Conseil général n'a pu encore recevoir son exécution, la chapelle Saint-Bon a été jusqu'à ce jour considérée comme corps de garde, mais elle sera incessamment rendue à sa première destination. Elle avait été donnée à la Charité de Saint-Merry, pour y recevoir les enfants qui fréquentent les écoles de charité et les catéchismes.

Le bureau de bienfaisance de la division des Arcis a loué provisoirement un local, rue de la Tixéranderie, n° 111, et a préposé un instituteur qui élève gratuitement les enfants de cette division.

Ce bureau n'a pas touché les cinq cents francs qui lui ont été accordés, et dans l'espérance prochaine de jouir de la chapelle Saint-Bon, il n'en sollicite pas encore le payement, mais il demande qu'il lui soit accordé un secours de 120 francs pour le payement du traitement de l'instituteur.

Le membre de la 4e division propose au conseil le projet d'arrêté ci-joint.

DE MONTHOLON

---

1. B. N. Lb42, 2099.
2. *Archives de l'Assistance publique.*

PROJET D'ARRÊTÉ

Vu son arrêté du 29 frimaire an 12.
Vu la demande du bureau de bienfaisance de la division des Arcis.
Vu le rapport du membre de la 4e division chargé de la 2e section.
Le conseil arrête :

Article premier

Il est accordé au bureau de bienfaisance de la division des Arcis une somme de 125 francs pour l'aider à payer le traitement de l'instituteur, préposé à l'école de charité, établie provisoirement rue de la Tixéranderie, n° 111.

Art. 2

Cette somme sera prise sur les fonds de l'an XIII et sera payée au 1er germinal prochain.

Art. 3

La somme de 1.000 francs, accordée aux bureaux de bienfaisance des divisions des Lombards et des Arcis, par arrêté du 29 frimaire an XII, à prendre sur les fonds de la dite année, sera prise sur les fonds de l'an XIII, et payée à ces bureaux, aussitôt qu'ils pourront jouir de la chapelle Saint-Bon et qu'ils y auront ouvert des écoles de charité.

Secours extraordinaires

Cinq cents francs, payables au bureau de bienfaisance de la division des Lombards, pour être employés aux frais du premier établissement d'une école du sexe masculin, dans la ci-devant chapelle Saint-Bon et chambres en dépendant ; 500 francs payables au bureau de bienfaisance de la division des Arcis, plus les 125 francs, payables au 1er germinal an XIII, à l'instituteur de cette école, provisoirement établie, rue de la Tixéranderie.

La chapelle de Saint-Bon, après avoir été exclusivement chapelle et école, servit donc de bureau pour le comité civil des Arcis, de corps de garde, fut attribuée aux hospices civils. Bientôt, elle sera vendue et démolie.

Le terrain avait une superficie de 183 mq. 50. D'après « l'état général des propriétés appartenantes aux hôpitaux et hospices civils, aux indigens, etc... de la Ville de Paris », l'administration vendit chapelle et terrain, le 7 juillet 1809, le prix d'estimation, 7.725 francs. C'est rangé sous le titre : « Propriétés à vendre, chapitre XXI. »

On construisit sur ce terrain une maison particulière qui portait le n° 8. Cette maison fut démolie en 1853 ; son emplacement se trouve aujourd'hui, représenté par une partie de la propriété n° 6.

Nous allons en faire la démonstration, et par là même indiquer où était située la chapelle.

Avant 1791, l'immeuble actuel, n° 8, était la propriété du chapitre Saint-Louis-du-Louvre, et avait fait partie de l'ancien prieuré de Saint-Bon. En 1750, la Charité de Saint-Merry n'avait reçu de l'archevêque de Paris que la chapelle et la maison qui l'enserrait. Les deux autres maisons, formant l'ancien prieuré, réunies par la suite en un seul immeuble, étaient louées 2.500 livres, pour chaque année, au sieur Duplan, maître-maçon, et principal locataire.

Le dernier bail, pour neuf années, dûment en règle, fut signé, le 17 juillet 1788, entre Arnaud Duplan, entrepreneur de bâtiments, Anne Guichard, son épouse, et Esprit-Jean Jourdan, prêtre, chanoine de Saint-Louis, demeurant rue Saint-Thomas-du-Louvre, en sa maison canoniale, et receveur dudit Chapitre.

Le locataire payait six mois d'avance, avant d'entrer en jouissance, à imputer sur les six derniers mois de jouissance du présent bail. Tout le bâtiment était ancien, en assez bon état. La superficie de cette maison, cour et jardin, ensemble, mesurait 99 toises, 12 pieds environ. Le 11 avril 1791, cette propriété du Chapitre Saint-Louis-du-Louvre fut vendue, comme bien national.

Jacques Chassac, maître-maçon, demeurant rue Boutbrie, l'acheta 48.300 livres, pour et au profit du sieur Aphrodise Carle, autre maître-maçon, demeurant rue du faubourg Saint-Jacques.

Le 21 avril 1792, tout était payé par les mains et deniers du sieur Claude Pannelier, son cessionnaire, à la caisse de l'Extraordinaire.

Une enclave de la chapelle Saint-Bon fut distraite des Domaines Nationaux et réunie à la maison Carle-Pannelier. L'acquéreur fut

PLAN DU QUARTIER DE LA GREVE

Limites du Qer. St. Martin.
Limites de la Verrerie
Limites du Qer. Ste. Avoie

Ruë de la Poterie
Ruë des Coquilles
Ruë du Coq
R. des Deux Portes
R. des Mauvais Garçons
R. Renaud le Fevre
Marché du Cimetierre St. Jean
C. St. Pharon
Rue de Berci
Place Baudoyer
Rue des Rue Grenier Sur l'eau
Les PP. de la Croix
H. de Charni
Barres
Rue Geoffroi Lasnier
Ruë de la Tisseranderie
Ruë du Pourtour
Cimetierre
St. Gervais
R. de Longpont
Mortellerie
St. Jean
R. du Monceau St. Gervais
R. du Martroi
Arsenal de la Ville
Rue de la Levrette
Ruë de la
Hotel de Ville
Le St. Esprit
Place de Gréve
R. des Vieilles Garnisons
au Diable
R. du Mouton
R. Jean de l'Epine
Carrefour Guillori
Ruë de la Coutellerie
Ruë Jean Pain mollet
C. St. Benoist
R. de la Tacherie
Ruë des Arsis
Chap. St. Bont
Ruë St. Bont
Lantern.
R. de la Vannerie
R. des Teinturiers
Ruë de la Tannerie
R. Planche
Mibrai
Quai Pelletier
Quai de la Gréve
Port au Bled et autres Marchandises
Corps de Garde
Port au Foin
Abreuvoir
A PARIS



tenu de faire boucher, à ses frais, et en bonne maçonnerie, les bayes ouvertes dans le mur mitoyen avec la chapelle. L'enclave devait être de minime grandeur ; car, dans un projet d'estimation de l'immeuble, dressé en 1790, elle valait au plus 300 livres.

Aucun doute n'est donc possible : le mur même de la chapelle se trouvait être le mur mitoyen des deux immeubles.

Carle mourut en janvier 1810. Claude Pannelier avait emprunté à diverses personnes, pour devenir le propriétaire de cette maison. Il finit par se libérer. Il habitait, 16, rue du Cloître-Saint-Merry ; il fut greffier assermenté, près la deuxième chambre du tribunal de première instance de la Seine, puis chef au Ministère de l'Intérieur. Il mourut, en janvier 1820. Il avait joué un certain rôle, dans son quartier, pendant la période révolutionnaire.

A partir du 11 décembre 1820, la famille Bertillon est devenue propriétaire de cet immeuble, no 8, composé des anciens nos 10 et 12 réunis.

L'autre immeuble, le no 6 actuel, est la propriété de M. Maire.

Les titres et papiers personnels, que M. Maire et M. le Dr Jacques Bertillon ont bien voulu me confier, m'ont été d'un précieux secours pour la partie spéciale de cette étude.

Aux archives de la Seine — Sommiers des Domaines — section des Arcis, rue Saint-Bon, nº 6, nous trouvons : maison et église, prieuré de Saint-Bon, valeur 60.000 livres ; valeur locative : 3.333 liv. 6 s. 8 d., occupées par le Comité civil de la section des Arcis.

Ce nº 6, indiqué au Sommier des Domaines, n'est susceptible d'aucune espèce de correspondance avec le nº 6 de 1839 et de 1853. La chapelle Saint-Bon était la sixième maison, en venant de la rue de la Verrerie, à gauche, rien de plus.

Quant à la succession des propriétaires du nº 6 actuel, elle est nettement établie, d'après les pièces et actes notariés du propriétaire, M. Maire.

M. Maire Claude-Marc-Romain, négociant, achète l'immeuble nº 6, le 31 août 1839, de Jean-Baptiste Porquerel, marchand épicier. Les époux Porquerel l'avaient acquis de Jacques Cugnière, en 1831.

Cugnière le tenait, par achat, de Hubert Populus, 30 mars 1816. Populus et Victoire Moret, son épouse, l'avaient acheté, le 28 floréal,

an XI (18 mai 1803). La famille Canaple le possédait, par adjudication, au Châtelet de Paris, depuis le 4 septembre 1765.

De l'autre côté de l'ancienne chapelle Saint-Bon, il est non moins exactement établi, par les titres de propriété de M. Bertillon, que les immeubles n° 10 et n° 12, réunis, par la suite, en un seul immeuble, furent vendus, le 11 avril 1791, comme bien national, propriété du ci-devant chapitre de Saint-Louis-du-Louvre.

De plus, nous l'avons dit, le mur de cette propriété était mitoyen avec la chapelle de Saint-Bon. Une enclave de quelques mètres fut même vendue à l'acquéreur de 1791, pour sa convenance.

La chapelle Saint-Bon et les logements qui l'entouraient étaient donc situés, entre le n° 6 et le n° 10.

Le terrain avait une superficie de 183 mq. 50.

L'administration des hospices l'avait vendu, le 7 juillet 1809.

La maison, élevée sur ce terrain, était le n° 8, et elle dépendit, jusqu'en 1816, de la communauté de biens qui existait entre Alexis Dufresne et Françoise Denin, son épouse. La maison avait été construite pendant cette communauté, après l'achat du 7 juillet 1809.

En 1816, Alexis Dufresne devint propriétaire de la totalité de l'immeuble, par adjudication, prononcée à son profit, suivant jugement de l'audience des criées du tribunal civil de la Seine, en date du 29 juin 1816, rendu sur la licitation poursuivie entre les héritiers de la dame Dufresne, née Denin.

Les propriétaires furent ensuite :

Jean Dufresne, 1821 ; M. Marie, 1830 ; Lucien Godey, 1841.

En 1853, la Ville acheta ce terrain, par expropriation, pour cause d'utilité publique, afin d'achever la rue de Rivoli et les rues y aboutissant.

La maison fut démolie en 1853.

Cette même année, 1853, la Ville céda à M. et à Mme Maire une portion de terrain de 151 mètres, formant ce qui restait libre de la propriété Godey-Dufresne-Denin, n° 8. La Ville garda 32 mètres pour l'élargissement de la rue.

En échange de ces 151 mètres, M. Maire donna à la Ville une parcelle de terrain de 29 mq. 48, à prendre sur le devant de sa propriété, n° 6 ; il paya une soulte de 24.304 francs. Le terrain lui revenait à

200 francs le mètre. La Ville n'avait pas à faire l'expropriation du n° 6.

M. Maire acheta encore 32 mètres de terrain à M. Piot. La liste des propriétaires de ce terrain, dont une parcelle était vendue, est établie jusqu'à 1770. Cette propriété n'a donc rien à voir avec la chapelle de Saint-Bon.

M. Maire s'était agrandi, et, avec la réunion des parties restantes des deux immeubles, n° 6 et n° 8, il devait élever sur ce point « une construction en rapport avec l'importance que la rue Saint-Bon était destinée à acquérir, en raison de la proximité de la rue de Rivoli » (1).

M. Maire était devenu le voisin immédiat de M. Bertillon ; ils s'entendirent pour l'ensemble des maisons à reconstruire, la mitoyenneté et l'alignement. L'arrangement, conclu entre eux et signé, se trouve dans les papiers de M. Maire. L'ancien n° 8 avait disparu.

L'emplacement de la Chapelle de Saint-Bon était donc juste là où se trouve le mur de séparation de ces deux immeubles d'aujourd'hui, les n°s 6 et 8. Il occupait, plus en profondeur qu'en largeur, la partie septentrionale de la maison actuelle, du n° 6. La façade et la porte d'entrée de Saint-Bon avançaient dans la rue actuelle, d'environ 4 à 5 mètres.

Quel personnage était saint Bon ?

Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, écrite en 1853, a commis un invraisemblable impair. « Saint Bon, dit-il, ou saint Bonnet, *sanctus Bonitus*, *sanctus Baldus* — il mêle tout ensemble — d'après sa légende, que rapporte l'abbé Lebeuf, tua son père et sa mère et fit pénitence. »

Rien que cela. L'abbé Lebeuf n'a jamais écrit pareille chose, et Dulaure a confondu saint Bon avec saint Julien-le-Pauvre. La légende de saint Julien renferme effectivement ces faits étranges.

D'après les Bollandistes, Bon ou Bont, ou encore Bonet, Bonnet, *Bonus*, *Bonitus*, fut chancelier du roi d'Austrasie, et évêque de Clermont, en Auvergne.

---

1. Préfecture de la Seine. Extr. des procès-verbaux de la Commission municip. d'expropriation de la Ville de Paris. (Séance du 15 avril 1853.)

Bon peut être présenté comme modèle à ceux qui sont élevés dans les hautes charges et dignités : homme de cour pieux, magistrat incorruptible, gouverneur de province vigilant et miséricordieux, évêque animé de l'esprit de Jésus-Christ, religieux même d'une parfaite austérité de vie.

Il naquit, en Auvergne, de parents distingués par leur piété et leur noblesse, descendants des anciens sénateurs de Rome. A la mort de son père, Bont, quoique jeune encore — il avait vingt-sept ans — quitta son pays et vint à la cour de Sigebert III, roi d'Austrasie.

Sigebert était très religieux, l'Eglise l'appelle saint Sigebert.

Bon fut d'abord maître d'hôtel du roi, *princeps pincernarum*, puis chancelier. Tous les papiers d'affaires lui étaient remis et il les contresignait du sceau royal. Bon était un très bel homme, *corpore quidem pulcher, sed pulchrior mente ;* en lui la beauté de l'âme surpassait celle du corps.

Après la mort de Sigebert, il resta à la cour d'Austrasie et remplit les fonctions de chancelier.

En 680, Thierry III, roi de Neustrie, ayant réuni l'Austrasie à la Neustrie, sous l'impérieuse domination de Pépin d'Héristal, donna à Bont le gouvernement de Provence, ou de Marseille, qui passait alors pour le plus important de la monarchie franque. Bon était âgé de cinquante-huit ans. Il gouverna ce pays une dizaine d'années ; il en était considéré comme le père.

Cependant saint Avit, son frère aîné, évêque de Clermont, déjà avancé en âge, accablé de maladies, proposa à son clergé, Bont, son frère, comme son successeur. Le roi Thierry ratifia cette élection. Il fut un évêque remarquable par sa sainteté et ses miracles.

Après dix ans, il se démit de la charge épiscopale. Il vécut quatre ans dans un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, à Manlieu, et à quatre-vingts ans, entreprit le pèlerinage de Rome. A son retour, il s'arrêta à Lyon. Il y vécut quatre ans encore, et mourut à quatre-vingt-six ans, le 15 janvier 710.

En 723, son corps fut transporté à Clermont, et déposé dans l'église de Saint-Maurice qui, depuis, a porté le nom de Saint-Bond. Saint Bon, ou Bonnet, est célèbre et vénéré toujours en Auvergne.

A Paris, la chapelle Saint-Bon célébrait la fête de son patron, le 15 janvier.

La fête est ainsi indiquée dans un des curieux *Almanachs spirituels de Paris*, publiés chaque année, à cette époque ; c'est dans celui de 1728, petit in-8° de 95 pages (1).

A Saint-Bont, près Saint-Merry, fête titulaire de Saint Bont, évêque de Clermont, chancelier de France, exposition du Saint Sacrement. Sermon. Relique.

Du même almanach :

Dimanche dans l'octave de l'Ascension, à Saint-Bont, confrairie des tonneliers ; encore, confrairie des tonneliers, le 8 décembre, pour la Saint-Nicolas.

Le mardi 20 juillet, sainte Marguerite, saint Christophe, confrairie des porte-faix, indulgence plénière, exposition, sermon.

8 septembre, Nativité de la Vierge, à Saint-Bon, confrairie des potiers de terre.

On le voit la chapelle de Saint-Bon et la rue Saint-Bon eurent un passé, non sans quelque gloire. A certains jours, elles furent un centre de réunions religieuses et patriotiques.

Aujourd'hui, la chapelle n'est plus, il n'en reste aucun vestige ; la rue est quelconque, presque sans vie, banal rendez-vous de messageries, et pour futilités. Les passants naïfs s'étonnent même de ce nom d'un autre âge ; parfois, les malins de la bande risquent une plaisanterie plus que médiocre.

La chapelle et la rue Saint-Bon méritaient ce souvenir.

C. Baloche

1er vicaire de Saint-Merry

---

1. Biblioth. Nat. B + 500 A 4.



Le Salon de Ninon de Lenclos

Nous publions le résumé d'un livre très intéressant que vient d'éditer la librairie Sansot sur *Ninon de L'Enclos*, « cette reine de ceux qui, en plein XVII[e] siècle ont prolongé et transmis jusqu'au XVIII[e], la tradition des esprits forts du XVI[e] », qui s'est rendue si célèbre par les grâces de sa personne et les charmes de son esprit et qui a fait les délices de la société la plus raffinée et l'admiration de son siècle.

Elle est née dans nos quartiers, son acte de baptême dans les registres de Saint Jean-en-Grève est daté du 10 novembre 1620. Elle était fille unique de M. de l'Enclos, gentilhomme de Touraine, et de damoiselle de Raconis « dévote dont l'esprit était extrêmement borné ».

« Elle perdit son père et sa mère vers l'âge de quinze ans. Sa fortune, sa beauté, ses grâces et sa naissance lui attirèrent bientôt, dit son biographe Douxmenil (1), les éloges et les cœurs de tout le monde. Mais elle avait une aversion singulière pour le mariage et un goût décidé pour la liberté. Elle mit son bien à fonds perdu, tint elle-même son ménage. Elle rassemblait en elle tous les talents, un joli sourire, de belles dents, de beaux bras, des grâces dans tous ses gestes et de l'esprit comme un ange. »

Elle logeait dans la rue des Tournelles derrière la place Royale, dans une maison qu'elle avait achetée à vie.

Elle avait un fort beau et fort grand salon où elle recevait la Cour et la Ville ; Scarron, Saint-Evremond, Mignard, de Villarceaux, qui fut son amant, Sévigné, Coligny, la Rochefoucauld, le duc de Longueville, le maréchal d'Albret, Molière, l'abbé de Chanlieu, la comtesse de la Suze, la maréchale de la Ferté, comtesse de Fiesque, Mme de Lafayette, Mme de Sévigné, Mme de Coulange, la duchesse de Bouillon, etc.

Son salon, son assemblée, comme on disait alors, était regardé comme le centre du bon goût et de la bonne compagnie, « c'était le rendez-vous de tout ce que la république des lettres avait de plus illustre et de plus distingué ».

Les mères les plus vertueuses et les plus sévères briguaient pour leur fils, lorsqu'ils entraient dans le monde, l'avantage d'être admis dans une société aussi aimable et aussi respectable.

Elle rassemblait chez elle tout ce qu'il y avait à Paris d'*honnêtes gens* qui y étaient attirés par les charmes de sa conversation ; et sa maison était la seule où l'on osât encore faire usage des talents de l'esprit et où l'on passât des journées entières sans jeu et sans ennui. Enfin, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-sept ans, elle fut recherchée par la meilleure compagnie de son temps. Quand elle se sentit près de sa fin, elle eut d'elle-même l'attention d'aller à Saint-Paul, sa paroisse, aussi souvent que ses forces le lui permettaient. Elle fit une confession générale et elle reçut le viatique avec tous les sentiments d'une véritable piété.

---

1. *Petite Bibliothèque surannée. Mémoires pour servir à l'histoire de la vie de Mlle de Lenclos* par Douxmenil. Sansot, libraire.

« Cette fille illustre, dit un de ses panégyristes, cette fille adorable à qui l'ancienne Grèce eût élevé des autels » mourut dans sa maison de la rue des Tournelles, le 17 octobre 1906.

Son biographe cite d'elle des mots charmants ; je ne citerai que celui-ci : « Il n'y a rien de si varié dans la nature que les plaisirs de l'amour, quoiqu'ils soient toujours les mêmes. »

Il était intéressant de résumer la vie de cette femme qui fut si célèbre, qui vécut tout entière dans nos quartiers, dont le salon eut une telle influence sur nos idées et notre littérature et qui fut si bienveillante pour les premiers essais de Voltaire enfant.

A. C.



Crébillon le Tragique

Le poète tragique Prosper Jolyot de Crébillon, qui, par parenthèse, n'était pas noble, était né à Dijon, le 13 janvier 1674. Il mourut à Paris, rue des Douze-Portes le 17 juin 1762 et fut enterré, le surlendemain, 19, à six heures du soir, « sous les charniers de Saint-Gervais ».

Il appartient donc aux IIIe et IVe arrondissements ; et, à ce double titre, nous avons cru devoir consacrer un souvenir à sa mémoire. Nous disons un souvenir, parce qu'il faudrait un volume pour étudier l'homme et l'écrivain : d'ailleurs ce travail a été tenté et réussi à souhait dans la thèse de doctorat ès lettres que M. Dutrait a soutenue sur Crébillon, en 1895.

I

C'était bien le plus étrange des originaux que ce Crébillon. Sa vocation s'était déterminée... à la diable, s'il faut en croire une anecdote du temps. Comme des curieux étaient venus lui demander — l'*interview*, on le voit, ne date pas seulement du XIXe siècle — pourquoi ses tragédies étaient si sombres, si sanglantes, si effrayantes :

— C'est que je n'avais pas le choix, répondit-il ; Corneille s'était attri-

1. Sources : Dutrait. *Thèse sur Crébillon*. Dijon, 1895. — Auguste Vitu. *Notice sur Crébillon*. — Jal. *Dictionnaire* (à la table). — S. Mercier. *Tableau de Paris*. Amsterdam, 1789, t. X. — Chevrier. *L'Observateur des spectacles*, 1762. — *Almanach royal de 1742*. — de la Porte : *Eloge funèbre de Crébillon*. — l'abbé de la Porte. *Anecdotes dramatiques*. — *Correspondance de Voltaire*, 1756. — Favart. *Mémoires et correspondance* (14 juillet 1762). — E. Fournier. *Paris démoli*. — *Bibliothèque nationale* (section des manuscrits).


Prosper Jolyot
de Crebillon,
de l'Academie Françoise,
Né à Dijon le 13. Janvier 1674.
J'ai sçû peindre à l'esprit Atrée et ses fureurs
Corneille a fait valoir la Majesté romaine
Racine en soupirant a touché tous les cœurs,
Moi, sans leur rien devoir je regne sur la Scene
Et donnant pour le crime une secrette horreur
J'excite la pitié, le trouble et la terreur.
Mr. Daquin
Paris chés Daumont rue St. Martin.

bué le ciel ; Racine prit la terre. Il ne restait plus que les enfers : j'ai dû m'en contenter.

Cependant, certains de ses contemporains, vraisemblablement des confrères jaloux, lui en contestèrent la propriété. On prétendait que ses pièces étaient écrites par un chartreux :

— Le seul ouvrage, disait-il assez malicieusement, dont personne ne me conteste la propriété, c'est mon fils.

Il s'agissait, en effet, de cet autre Crébillon, romancier spirituel, mais licencieux, créateur d'un genre que devaient adopter tant de conteurs du XVIIIe siècle.

Au surplus, cette sotte histoire du chartreux allait tomber de soi : le prétendu *teinturier* de Crébillon vint à mourir ; et le poète n'en continua pas moins son heureuse exploitation du domaine tragique et... infernal.

II

Jusqu'en 1741, Crébillon avait demeuré sur la rive gauche. A cette époque, il quitta la rue de Grenelle Saint-Germain, passa la Seine et transporta ses pénates — oh ! combien restreintes ! — dans une maison de la rue Saint-Louis au Marais (aujourd'hui rue de Turenne) et de la rue des Douze-Portes (actuellement rue Villehardouin).

C'était en ce même « logis », ainsi que l'a remarqué Edouard Fournier, que vivait ou plutôt végétait, un siècle auparavant, le cul-de-jatte Scarron, qui, lui aussi, fut enterré sous les charniers de Saint-Gervais. Coïncidences doublées de contrastes ! Car si, au dire d'un de ses biographes, « Crébillon avait été traîné au fond du Marais où il n'avait aucune connaissance », Scarron était, rue des Douze-Portes, dans son milieu favori, très entouré des grands seigneurs et des belles dames, qui se plaisaient aux propos salés et poivrés de l'infirme. Et si le mari de la future Mme de Maintenon avait dû à ses calembredaines, écrites ou parlées, le surnom de « l'Empereur du Burlesque », Crébillon avait droit, de par ses drames noirs, au titre, aujourd'hui si recherché, de « Prince de l'Epouvante ».

Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris*, y donne un curieux portrait du

célèbre tragique et un croquis, non moins piquant, de la maison de la rue des Douze-Portes :

« J'avais dix-neuf ans.., sur sa renommée, j'allai voir le vieux Crébillon... Je frappai : aussitôt les aboiements de quinze à vingt chiens se firent entendre ; ils m'environnèrent gueule béante et m'accompagnèrent jusqu'à la chambre du poète. L'escalier était rempli des ordures de ces animaux.

« J'entrai, annoncé et escorté par eux. Je vis une chambre dont les murailles étaient nues : un grabat, deux tabourets, sept à huit fauteuils déchirés et délabrés composaient tout l'ameublement. J'aperçus, en entrant, une figure féminine, haute de quatre pieds et large de trois, qui s'enfonçait dans un cabinet voisin.

« Les chiens s'étaient emparés de tous les fauteuils et grognaient de concert. Le vieillard, les jambes et la tête nues, la poitrine découverte, fumait une pipe. Il avait deux grands yeux bleus, des cheveux blancs et rares, une physionomie pleine d'expression. Il fit taire les chiens, non sans peine, et me fit concéder, le fouet à la main, un des fauteuils. Il ôta sa pipe de la bouche, comme pour me saluer, la remit et continua à fumer... Sa distraction fut assez longue, son œil bleu était fixe et tourné vers le plancher. Il me parla brièvement. Les chiens grondaient sourdement en me montrant les dents. Le poète posa ensuite sa pipe.

« Je lui demandai quand il finirait *Cromwell.*

« — Il n'est pas commencé, me dit-il.

« Je le priai de me réciter quelques vers. Il me dit qu'il me satisferait après une seconde pipe. »

Crébillon était bien l'homme qu'a représenté Sébastien Mercier, grand, de belle taille et de forte stature, à la bouche large et charnue, aux yeux de flamme, surmontés d'épais sourcils blonds, dont le froncement lui donnait un air farouche, qui effrayait parfois ses visiteurs, mais qu'atténuait la cordialité de l'accueil.

Nous serions cependant tenté de croire qu'à l'occasion Crébillon aimait à mystifier les gens, surtout quand ils étaient jeunes et naïfs comme Mercier et qu'ils venaient lui « donner la question », ce supplice de notre moderne *reportage*. Car, s'il est établi que la tragédie de *Cromwell* ne fut pas retrouvée dans les papiers de Crébillon, il ne

s'ensuit pas qu'il ne l'eût point commencée, ainsi qu'il le déclarait à son interlocuteur. L'abbé de la Porte, qui est toujours bien informé, dit, au contraire, dans ses *Anecdotes dramatiques*, que la pièce de *Cromwell* était depuis longtemps sur le chantier, qu'elle contenait des tirades et des vers d'une incroyable audace et que l'auteur fut invité, en haut lieu, à cesser tout travail sur un sujet aussi scabreux.

Mercier trace ensuite la silhouette falote de la gouvernante de Crébillon, «cette vieille mégère de Villeneuve», comme l'appelait Voltaire, une femme qui ne manquait ni de sens ni d'esprit, et qui, chartreux en jupons, prétendaient de mauvaises langues, aidait le poète dans l'élaboration de son œuvre tragique.

« La femme de quatre pieds de haut entra sur ses jambes torses. Elle avait bien le nez le plus long et les yeux les plus malicieusement ardents que j'aie vus de ma vie. C'était la maîtresse du poète. Les chiens, par respect, lui cédèrent un fauteuil. Elle s'assit en face de moi. Le poète posa sa seconde pipe et me récita alors des vers fort obscurs de je ne sais quelle tragédie romanesque, qu'il avait composée de mémoire et qu'il récitait de même. Il y avait dans ses vers force imprécations contre les Dieux et surtout contre les Rois qu'il n'aimait pas. »

C'était encore par dilettantisme; car Crébillon, quoiqu'il ne rendît point de visites, qu'il ne reçût aucun ministre et qu'il ne demandât jamais rien, était fort bien en Cour. Sa fierté avait rendu les armes aux séductions de la Pompadour; et la protection de la grande Marquise lui avait valu d'être imprimé, sur l'ordre du Roi, aux frais de l'Etat.

Par contre, le récit de Mercier donne la vision exacte de ce robuste vieillard, à puissant « poitrail », déclamant ses vers de mémoire, entre deux pipes. En effet, quand il composait ses tragédies, il marchait, à grands pas, dans son appartement, gesticulant comme un possédé et poussant des cris effroyables. Ce fut ainsi qu'il récita, un jour, aux acteurs du Théâtre Français, les cinq actes de son *Catilina*, sans le secours d'aucun manuscrit.

Et Mercier conclut :

« Le poète me parut fort embarrassé, très distrait, aimant à rêver et parlant peu... Le poète, ayant récité ses vers, ne fit que fumer... Je me levai et les chiens se levèrent aussi, aboyèrent de nouveau et m'accompagnèrent jusqu'à la porte de la rue. Le poète ne les réprimandait

qu'avec douceur ; la tendresse perçait avec le commandement. »

Et là, encore, Mercier est dans le vrai. Crébillon, en dépit de ses allures de Diogène misanthrope et de ses démêlés perpétuels avec son fils, n'était pas un méchant homme. Sans s'exposer au moindre démenti, il put dire hardiment à ses confrères de l'Académie Française, dans son discours de réception qui, par parenthèse, était en vers :

Aucun fiel n'a jamais empoisonné ma plume.

A la vérité, il adorait les bêtes ; et quand on s'étonnait d'un tel culte pour nos frères inférieurs, car s'il ne connaissait pas le mot, il pratiquait la chose :

— Que voulez-vous ? disait-il. J'aime les animaux, depuis que je connais bien les hommes.

Sa tendresse était presque de la charité. Il était en quelque sorte le Vincent de Paul de l'animalité souffrante. Il ramassait dans la rue les abandonnés. Et ses préférences allaient aux plus laids et aux plus chétifs, aux plus malades et aux plus infirmes. Au reste, sa bonté ne se spécialisait pas. Si l'Arche de Noé n'eût pas existé, il l'eût inventée.

On le trouva, un jour, entouré de quatre corbeaux, avec lesquels il dialoguait.

— Vous voyez, dit-il, les quatre conjurés de *Catilina !*

Catilina, cette fameuse tragédie, qui se fit si longtemps attendre, comme de nos jours l'*Africaine* et *Chantecler*, *Catilina* que Mme de Pompadour devait faire monter si magnifiquement !

Dénombrant les hôtes de la rue des Douze-Portes, à l'heure où la mort du poète allait les licencier, Favart comptait « dix chats, vingt-deux chiens et quatre jeunes sunamites ». Car Crébillon n'était pas seulement grand mangeur, grand buveur, grand fumeur ; il aimait encore la chair fraîche ; et sa vieille gouvernante ne suffisait point, paraît-il, à ses fringales d'amour.

On comprend de reste qu'avec une maison ainsi hantée, un beau désordre, qui, suivant le législateur du Parnasse, est « un effet de l'art », devait toujours régner, et dans l'appartement, et dans les papiers de Crébillon. Aussi s'explique-t-on les inquiétudes de Voltaire, n'entendant plus parler de son manuscrit d'*Oreste*, qu'il avait

dû envoyer à son confrère, chargé, comme *censeur de police*, de l'examen des pièces de théâtre.

Crébillon affichait la même insouciance pour ses intérêts. Et ses finances tombèrent bientôt dans un tel délabrement qu'il eut à ses trousses toute une meute de créanciers, aussi inquiétante que celle dont se plaint Sébastien Mercier, au cours de sa visite rue des Douze-Portes. Néanmoins, Crébillon put mourir tranquille, sans être privé de ce pain quotidien dont il faisait une si abondante consommation ; car Louis XV — les tyrans avaient quelquefois du bon — entendit que la « part d'auteur » du vieux tragique à la Comédie-Française restât insaisissable.

III

Les dernières heures du poète et celles qui suivirent sa mort ne laissèrent pas que d'être tourmentées.

Au commencement de l'année 1762, Crébillon fut si malade que le fils, dont la longue et maigre échine faisait le plus piquant contraste avec le torse puissamment musclé du père, vint s'installer au chevet de l'octogénaire.

Il y fit appeler l'abbé Bouillerot, curé de Saint-Gervais. Celui-ci décida, non sans peine, son paroissien à se confesser, à recevoir les derniers sacrements et, bien mieux, à pardonner à Voltaire qui l'avait tant de fois outragé.

Mais, par une sorte de miracle, et comme si cette constitution de fer eût fait reculer la mort, Crébillon revint à la santé. Il put reprendre en partie ses travaux et ses habitudes. Mais ce ne fut pas pour longtemps. Cinq mois après, l'abbé Bouillerot retournait rue des Douze-Portes. Et, cette fois, Crébillon trépassa. Avant de mourir, il avait donné à son curé, qui la lui avait demandée, une preuve éclatante de sa conversion : il avait congédié *toute* sa ménagerie, un texte dit « sacrifié » ; il faut prendre évidemment le mot au figuré ; car nous ne saurions croire que l'abbé Bouillerot eût exigé, à l'heure de la réconciliation suprême, l'extermination de tous les pensionnaires de l'Ami des Bêtes.

L'acte mortuaire du poète, relevé par Jal sur les registres de Saint-Gervais, est ainsi libellé :

« A été inhumé sous les charniers de cette église Prosper Jolyot de Crébillon, écuyer, l'un des Quarante de l'Académie Française, des Académies de Dijon et de Rouen, censeur royal et de la police. »

La lettre d'invitation aux obsèques, dont le Département des Manuscrits à la Bibliothèque Nationale possède un exemplaire, convoquait, nous l'avons dit, à six heures du soir, les parents, les amis et les admirateurs de l'illustre tragique. C'était, au dire des contemporains, pour éviter la réunion en « lieu saint » des interprètes de l'auteur, les Comédiens Français, retenus alors à leur théâtre par le devoir professionnel.

Mais ces Messieurs et ces Dames ne se tinrent pas pour battus. Ils voulurent faire dire une messe solennelle, dans une église de Paris, en l'honneur de Crébillon et pour le repos de son âme. Ce fut une affaire qui alimenta, pendant plusieurs jours, les propos de la Cour et de la Ville. Car l'archevêque avait formellement défendu à ses curés de se rendre aux désirs de ces excommuniés qu'étaient les Comédiens français. Ceux-ci, qui n'entendaient pas en avoir le démenti, durent se rabattre sur l'église de Saint-Jean-de-Latran, commanderie de l'ordre de Malte, ne relevant pas du diocèse de Paris.

La cérémonie fut aussi somptueuse que la première de *Catilina*.

Crébillon fils, sûr de l'appui de Mme de Pompadour, demanda, pour la dépouille funèbre de son père, un mausolée digne de la « mémoire du grand homme ». Il reçut, à cet égard, trois lettres du marquis de Marigny, frère de la favorite, lettres des plus significatives, dont nous citerons intégralement la seconde, que nous avons retrouvée dans un périodique contemporain, publié à l'étranger :

Le roi vient d'accorder, Monsieur, à la mémoire de feu M. de Crébillon, votre père, une marque bien signalée du cas que Sa Majesté fait des rares talents de ce grand homme. Elle m'a ordonné de faire faire dans l'église où il a été inhumé un tombeau qui transmette à la postérité la plus reculée l'estime particulière dont l'honorait le Roi. Je vous apprends avec plaisir ce glorieux événement qui va lui donner une nouvelle vie. J'exécuterai, avec tout l'empressement possible, l'ordre de Sa Majesté.

J'ai l'honneur, etc.

Marquis de Marigny

Le journal qui insérait ce document officiel l'accompagnait de deux inscriptions, l'une également officielle, en latin, l'autre en vers français, due au célèbre Piron, compatriote du défunt, qui avait eu maille à partir avec lui maintes fois.

Inscription pour être mise sur le mausolée de M. de Crébillon

D'un célèbre écrivain, regrettable à jamais,
De Crébillon la cendre ici repose en paix.
Entre le sublime et le tendre,
Il choisit le seul ton que, malgré leurs talents,
Ses deux devanciers excellents
N'avaient, ni pris ni peut-être osé prendre,
Louis, dont la bonté porte au loin ses regards,
En Roi dispensateur et soigneux de la gloire
De ceux qui, sous son règne, honorent les beaux arts,
Veut que ce monument consacre sa mémoire.

PIRON

POSUIT
REGALIUM PRŒFECTUS ŒDIFICIORUM
MARCHIO DE MARIGNY,
JUBENTE PRINCIPE,
PLAUDENTE PATRIA,
INVIDIA FREMENTE.

TRADUCTION. — « Edifié par les soins du directeur général des bâtiments du roi, le marquis de Marigny, sur l'ordre du prince, aux applaudissements du pays, et malgré les murmures de l'Envie. »

Il paraît que l' « Envie » n'avait pas dit alors son dernier mot ; car, depuis, la troisième lettre de Marigny, datée du 16 janvier 1765, modifie absolument le programme primitif, et dans un sens tout à fait inattendu.

L'exécution du tombeau de Crébillon avait été confiée au sculpteur Lemoyne qui avait exposé le buste de l'auteur dramatique au Salon de 1761. L'artiste dut tracer le croquis du monument funèbre, tel qu'il le comprenait ; la conception en était très simple, mais ne manquait pas de grandeur. Melpomène, la muse de la Tragédie, s'appuyait toute éplorée, sur le buste de Crébillon. Or, d'après une légende

datant des premières années du XIX[e] siècle, le curé de Saint-Gervais, Bouillerot, ne voulut, dans son église, ni de l'effigie païenne de la muse tragique, reproduisant peut-être les traits d'une divinité de la Comédie Française, ni même du buste de l'auteur dramatique. Ce refus expliquerait la dernière lettre de Marigny, annonçant à Crébillon fils, que Louis XV destinait le mausolée du « grand homme », non plus à l'église de Saint-Gervais, mais à « la bibliothèque du Roi, ce Temple des Muses, lieu le plus convenable pour conserver la mémoire de leurs plus chers favoris ».

Le monument, sculpté par d'Huez sur le dessin de Lemoyne, fut transporté au « Muséum » par Lenoir, comme en témoigne le *Catalogue pour l'an VIII* ; mais, après la suppression du « Musée des Monuments français », il fut dirigé, en 1820, sur le musée de Dijon, où il a fini par trouver un abri de tout repos.

Est-ce à dire que la grande ombre de Crébillon doive se tenir pour satisfaite de cet exil... honorable néanmoins, loin de la ville où s'écoula presque toute son existence ? Et lorsque, aux quatre coins de Paris, tant de médiocrités se voient magnifiées par la pierre ou par le plâtre, par le marbre ou par le bronze, ne serait-il pas à propos qu'une modeste plaque, apposée sur la maison de la rue Villehardouin, y commémorât le souvenir de Crébillon et même celui de Scarron — le géant et le nabot ?

Bien mieux, si la S. P. A. — lisez *la Société protectrice des Animaux* — s'inspirait de l'esprit même de son institution, elle aurait à cœur de participer à un hommage qui honorerait la mémoire d'un de ses plus glorieux précurseurs.

PAUL D'ESTRÉE



MINIATURES PARISIENNES DES XIIIe ET XIVe SIÈCLES

Maciot enlumineur rue Simon-le-Franc

Notice de M. Henry Martin

La Société de l'Histoire de Paris a fait reproduire dernièrement quatre-vingt et une miniatures, d'un manuscrit présenté, en 1317, au roi Philippe le Long. Ce précieux ouvrage est en la possession de la Bibliothèque Nationale. Les reproductions de ces rares et belles pièces sont renfermées en un beau volume qui a pour titre *Légende de Saint Denis*, avec introduction et notices des planches par M. Henry Martin, Administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal.

Cette introduction due à la plume de notre président est un lumineux exposé de la légende, une curieuse description de chacune des 81 planches et un historique, fort intéressant, de la miniature et des enlumineurs de Paris à cette époque.

L'ouvrage contenu dans le manuscrit, nous dit M. Henry Martin, après M. Léopold Deliste, a pour auteur un moine de l'abbaye de Saint-Denis nommé Yves ; l'exemplaire avait été offert au roi, en 1317, par l'abbé de Saint-Denis, Gilles de Pontoise.

« La belle série de ces petits tableaux (miniatures), écrit M. Martin, nous donne une illustration complète de la vie du premier évêque de Paris, depuis le temps où, attaché encore au culte des dieux du paganisme, il tenait à Athènes l'un des premiers rangs parmi les savants et les philosophes, jusqu'au jour où, en compagnie de Rustique et d'Eleuthère, il souffrit le martyre sur la colline de Montmartre et de là se rendit, portant sa tête dans ses mains, au village de Catulliacum. L'enlumineur, suivant fidèlement le texte du moine Yves, a même poussé les choses un peu plus loin. Il nous a montré les événements qui suivirent

la mort du martyr : l'enlèvement des corps de Rustique et d'Eleuthère par Catulla et leur ensevelissement auprès des restes de saint Denis, l'arrivée de saint Rieule à Paris, la mort de Domitien, la conversion de Quintilien, gouverneur de Senlis, le départ pour Rome de saint Saintin et de saint Antonin, la mort et la résurrection de ce dernier, leur réception par le pape Anaclet, enfin leur retour à Meaux. La dernière miniature de notre recueil représente la mort ou plus exactement le service funèbre de saint Saintin, présidé par son successeur saint Antonin, entouré des chanoines de son église. »

Mais, ce qui est plus intéressant pour nous dans ces précieuses miniatures, c'est qu'au bas du sujet de la légende, l'artiste a peint des scènes de mœurs parisiennes qui se passent sur le fleuve et ses bords, dans la Cité, et par ce fait, la plupart dans le territoire de notre arrondissement actuel, car le Paris du XIIe siècle n'en dépassait pas beaucoup les limites. Voici la description de ces scènes que donne M. Henry Martin.

« Les peintures qui décorent notre manuscrit sont toutes consacrées à reproduire des épisodes de la vie et du martyre du premier évêque de Paris, mais au bas de trente d'entre elles le miniaturiste a eu l'heureuse inspiration de placer des scènes populaires qui se déroulent à Paris, soit sur le fleuve, soit sur les ponts devant les portes de la ville.

« Le tableau le plus remarquable est celui qui nous donne une représentation du grand pont de Paris, situé, comme on sait, un peu plus haut que l'endroit où est aujourd'hui le pont au Change.

« Sous les trois arches qui nous sont montrées, tournent les roues des moulins sur bateaux auxquels des meuniers apportent, à l'aide de barques, les sacs de blé à moudre (pl. LXIV).

« C'est, d'ailleurs, dans le voisinage de la Seine, sur les ponts que se manifeste plus particulièrement la vie de la cité. Voici un paveur et son conducteur (pl. XXXI), un homme poussant sa brouette (pl. XXXVI), un ânier qui conduit son âne avec la barbarie ordinaire en le piquant d'un bâton armé d'une pointe (pl. XXXV), des muletiers guidant leurs mules chargées de bâts (pl. LIII). Ici, on voit passer une charrette de gerbes (pl. XLIX). Ailleurs rentrent dans la ville un bouvier et ses bœufs (pl. LVII), un porcher, un berger chassant devant lui ses moutons (pl. LV). Puis, voici encore des jongleurs, des montreurs

d'ours (pl. LXII) ou de singe (pl. II), des mendiants de diverses catégories : l'un, portant son enfant sur son dos, reçoit l'aumône d'un marchand assis dans sa boutique (pl. XXXVI); d'autres enfin marchent à l'aide de béquilles ou plus exactement de potences (pl. LI). Les portefaix apparaissent fréquemment dans ces petits tableaux parisiens. »

Nous arrêtons là, faute de place, et à regret, cette nomenclature qui s'étend dans un certain nombre de pages, et qu'il serait intéressant de citer entièrement. Nous engageons nos lecteurs à voir ce volume, à examiner les miniatures, en même temps qu'ils liront cette partie descriptive due à l'attention soutenue, à la fine observation de M. Henry Martin qui s'est attaché tout particulièrement à l'étude des miniatures et ne nous laisse rien échapper du grand intérêt qu'elles présentent (1).

« La crainte, dit-il, de donner à cette introduction un trop grand développement m'a empêché d'insister sur beaucoup de détails pittoresques qui abondent dans les trente petits tableaux parisiens de nos miniatures ; mais je ne saurais trop engager ceux que ces questions intéressent à examiner chaque scène avec soin. On y découvrira sans effort le souci de l'artiste pour la vérité, son horreur du convenu, son goût pour le réalisme, souligné quelquefois d'une intention malicieuse plutôt que méchante ; on y verra aussi combien peu ont changé depuis six cents ans les mœurs de la rue.

« Voici, ajoute-t-il, à la planche LXII, un ménage de montreurs d'ours. L'homme fait danser sa bête sur les pattes de devant, la tête en bas et l'arrière-train dressé. A droite cependant la femme commence à faire la quête, elle tend la main sollicitant une pièce de monnaie du badaud le plus rapproché ; celui-ci, d'un air dolent, s'exécute sans enthousiasme et fouille à regret dans son aumônière. Mais les assistants de gauche ont vu venir le moment où la même demande leur sera faite, et déjà celui qui est au premier rang s'est retourné prêt à se retirer. Les choses ne se passent guère autrement aujourd'hui dans la foule qui s'assemble autour des hercules et des équilibristes de nos carre-

---

1. Il vient de paraître à la maison d'édition Plon-Nourrit et Cie un ouvrage très luxueusement illustré : *Le Térence des Ducs* par Henry Martin. C'est la reproduction des 133 miniatures possédées par la bibliothèque de l'Arsenal, avec la présentation et les commentaires par l'administrateur de cette bibliothèque.



Planche LXII de la Légende de Saint-Denis.

fours. Quand vient l'heure de faire appel à la générosité de l'assistance un discret mouvement de retraite se dessine aussitôt parmi les spectateurs. Le geste n'est pas très chevaleresque sans doute, il n'est pas nouveau, et les miniaturistes de 1317, observateurs attentifs, l'avaient déjà surpris chez leurs contemporains.

« On pourrait relever beaucoup d'autres détails du même genre qui contribuent à rendre vivantes et très modernes ces multiples scènes populaires de la rue parisienne ; mais ne vaut-il pas mieux laisser à chacun le soin et le plaisir aussi de les découvrir ? »

***

On ne connaît pas l'artiste ou les artistes qui enluminèrent ces miniatures. L'œuvre de cet enlumineur du manuscrit offert à Philippe le Long « est peut-être, dit M. Martin, la plus remarquable qui ait été exécutée à Paris au commencement du XIVe siècle. »

« ... Malheureusement cet excellent artiste ne nous a laissé nul moyen de dévoiler son anonymat. »

M. Henry Martin fait alors un tableau du milieu artistique dans lequel ont vécu les enlumineurs de ce temps ; il conclut :

« C'est à Paris vraisemblablement que s'étaient formés les premiers ateliers d'enlumineurs laïques. C'est bien à Paris, en tous cas, qu'eut lieu, au XIIIe et au XIVe siècle, la plus merveilleuse floraison d'images chatoyantes sur les pages des missels et des psautiers, des chroniques et des romans de chevalerie. »

M. Henry Martin cite, d'après le rôle de la taille de Paris pour l'année 1292, dix-sept enlumineurs qui la plupart habitaient le quartier Saint-Jacques, surtout la rue Erembourc-de-Brie devenue rue Boutebrie, tout près de Saint-Séverin.

Sous le règne de Philippe le Bel (le manuscrit et les miniatures de la *Légende de saint Denis* avaient été préparés tout d'abord pour ce roi) il existait quelques enlumineurs jouissant de la faveur du roi ou des établissements religieux importants. Parmi eux il y en avait un qui semblait tout particulièrement considéré pour son art :

« C'est, écrit M. Martin, un enlumineur nommé Maciot, dont le talent paraît avoir été fort goûté des princes français dans le premier quart du XIVe siècle. Le 7 octobre 1302, Maciot l'enlumineur et sa femme Marote de Compiègne recevaient d'Othon IV, comte palatin de Bourgogne, et de Mahaut d'Artois, pour en jouir leur vie durant, la maison qu'ils habitaient à Paris (contre le cimetière de la Magdeleine, en la Cité). Quelques années plus tard, en 1313, nous trouvons notre « Maciot l'enlumineur » en possession de la faveur du roi de France; il fait à cette époque partie de l'hôtel de Philippe le Bel. Son domicile à Paris est alors rue Simon-le-Franc, au coin de la rue Beaubourg.

« La mort de Philippe le Bel ne semble pas avoir éloigné de lui la protection royale. Il n'a sans doute point cessé de figurer parmi les gens de l'hôtel; et sous Philippe le Long, en 1319, Maciot est toujours le seul miniaturiste mentionné sur les états de la maison du Roi. Un artiste ainsi protégé devait, à n'en pas douter, occuper un rang enviable parmi ses confrères. De ce que Maciot figure au milieu des « valetz » de Philippe le Bel et qu'il est le seul miniaturiste faisant partie de l'hôtel royal en 1313 et 1319, on serait bien tenté de conclure qu'il fut, en quelque sorte, un enlumineur officiel. »

L'habitation de Maciot était où se trouve la maison fort ancienne qui porte actuellement le no 22, rue Simon-le-Franc, et le no 2, rue Beaubourg.

Cette maison devra disparaître à un certain moment pour l'élargissement de la rue Beaubourg; opération de voirie qui est décidée depuis longtemps.

G. H.



Saint-Pierre-aux-Bœufs



Au commencement de la Révolution la *Cité* était divisée en deux parties bien distinctes : à l'ouest, le *Palais* et la place *Dauphine;* à l'est, *Notre-Dame* et l'*Hôtel-Dieu*, tous deux enserrés dans un dédale de rues remarquables par leur étroitesse, et dont actuellement la rue des Chantres, la rue des Ursins et la rue Chanoinesse peuvent donner une idée, cette dernière comptant même parmi les plus larges du temps. L'une d'elles, celle des Trois-Cannettes détenait le privilège d'être la plus étroite de tout Paris : deux hommes n'y pouvaient passer de front.

Ce qui caractérisait encore la partie orientale de notre vieille île, c'était, outre Notre-Dame, le grand nombre d'églises, toutes plus petites les unes que les autres, qu'on y rencontrait et qui étaient cependant le siège de paroisses, mais de faible importance.

En face du Palais de Justice on remarquait *Saint-Barthélemy* (ancienne église Saint-Magloire) sur l'emplacement de laquelle l'architecte Lenoir bâtit en 1791 le *Théâtre de la Cité*, devenu en 1805 le célèbre *Prado*, bal où s'esbattirent plusieurs générations d'étudiants et qui disparut en 1859 au moment du percement du boulevard du Palais.

L'église *Sainte-Croix* était rue de la Vieille-Draperie, correspondant à peu près à la rue de Lutèce actuelle ; non loin de Sainte-Croix s'élevait *Saint-Cristophe* qui n'était guère que la Chapelle de l'Hôtel-Dieu et des Enfants-Trouvés. Puis *Saint-Denis*, *Sainte-Madeleine* et *Saint-Germain ;* ces églises donnaient toutes les trois sur le prolongement de la rue Saint-Jacques, nommée alors rue de *La Juiverie* dans sa traversée de l'Ile, puis plus tard (*1834*) rue de la *Cité*.

Enfin trois églises *Saint-Landry*, *Sainte-Marie* et *Saint-Pierre-aux-Bœufs*, étaient situées dans les parages d'une rue portant le nom de cette dernière. Toutes ces petites paroisses furent supprimées pendant la Révolution ; quelques églises furent démolies, d'autres vendues à des particuliers et de ces nombreux sanctuaires il ne reste plus une pierre dans la Cité, sauf pourtant de la petite chapelle Saint-Aignan, au 19 de la rue des Ursins.

En outre une importante partie de l'une d'elles a été sauvée dans les circonstances que nous allons raconter, nous voulons parler du portail de *Saint-Pierre-aux-Bœufs*.

Saint Eloi, orfèvre et ministre de Dagobert Ier, avait reçu en don de ce roi une maison dans la Cité ; il en fit un monastère de filles sous l'invocation de Saint-Martial, patron d'une église voisine ; mais, au IXe siècle, ce couvent changea de nom et prit celui de son fondateur.

Or de ce monastère dépendaient, dans la Cité, les églises *Sainte-Croix*, *Saint-Pierre-des-Arcis* et *Saint-Pierre-aux-Bœufs*.

« Il n'est pas aisé, dit Lebeuf (1), de trouver l'origine ou la cause de la dénomination particulière de cette paroisse. On voit seulement qu'il faut que cette église ait eu quelques rapports, quant au fond ou à la censive, avec l'Abbaye de Saint-Eloy, puisqu'elle lui appartenoit dès le XIIe siècle. On l'appeloit alors *Capella S. Petri de Bobus* (2). C'est le nom qu'elle a dans la Bulle d'Innocent II,

1. *Histoire de la Ville et de tout le diocèse de Paris* par l'abbé Lebeuf, t. I, p. 317. Paris. Fichoz et Letouzey, 1883 (Réimpression).
2. Le pouillé du XIIIe siècle en fait aussi mention sous ce titre *Sanctus Petrus de Bobus*.

de l'an 1136... Quelques-uns ont écrit que le nom de *aux Bœufs* vient de ce qu'elle a été la paroisse des bouchers de Paris, ou de ce qu'ils y faisoient leur confrérie : mais il suffit, pour les réfuter, de dire qu'il n'y a aucune apparence que, dans les siècles un peu reculés, on ait souffert une Boucherie dans la Cité de Paris, tandis qu'on voit que partout ailleurs les gens de cette profession étoient placés hors les portes des Cités, et même pareillement leurs étaux ou boutiques », et l'abbé Lebeuf estime que le nom de cette église ne peut venir que de celui du fondateur : « Ainsi les deux bœufs représentés à la porte de cette église sont comme des armoiries qui font allusion au surnom de cette église... Le nom de Bœuf ou le Bœuf était déjà usité en plusieurs villes dès le XII[e] ou XIII[e] siècle. Les bœufs figurés à la porte de cette église étoient peut-être pour désigner le nom de la famille fondatrice de l'église et une espèce d'armes parlantes dans un temps que le blason étoit encore fort nouveau. Il y a eu certainement autrefois une famille surnommée *aux Bœufs*. Un célèbre prédicateur Cordelier, confesseur de la Reine Isabeau de Bavière, en 1418, se nommait Pierre-aux-Bœufs. On conserva, chez les Célestins de Paris, un volume manuscrit de ses sermons prêchés devant le Roy Charles VI. »

Un peu plus le bon abbé Lebeuf attribuerait à un de ses ancêtres la fondation de cette église.

Saint-Foix donne une autre explication de la dénomination « Aux bœufs ».

« Sous le règne de Louis XII un étudiant nommé Hémon-de-la-Fosse, ayant arraché l'hostie des mains d'un prêtre qui célébrait la messe à la Sainte Chapelle fut, pour ce fait, condamné à être brûlé vif après avoir eu la langue percée et le poing coupé. « J'ai ouï conter, dit Saint-Foix, qu'à la procession solennelle qu'on fit en réparation de l'action sacrilège de cet écolier, deux bœufs que l'on conduisait à la boucherie de l'Hôtel-Dieu, et qui se trouvèrent à la porte de la petite paroisse de Saint-Pierre, s'agenouillèrent devant le Saint-Sacrement, et que les deux figures des bœufs, en pierre et en relief, qu'on voit sur cette paroisse, sont un monument de ce miracle (1). »

Lebeuf décrit ainsi qu'il suit cette église :

L'édifice de cette église, quoique petit, a été fort élevé lors de sa bâtisse, qui ressent le XIII[e] siècle. Il n'y avoit dans la longueur que trois arcades : mais

---

1. *Œuvres de Saint-Foix* avec notice par Collin de Plancy. Paris, Courval et C[ie], 1826, t. I, p. 78.

elles étoient surmontées de hautes galeries dont on voit encore (1) les restes principalement au-dessus de la porte par le dedans...

« La paroisse de Saint-Pierre-aux-Bœufs n'est pas d'une grande étendue. Elle renferme d'abord les deux côtés de la rue qui porte son nom, depuis l'entrée par le Parvis de Notre-Dame, jusqu'au cul-de-sac de Sainte-Marine, où elle commence à n'avoir que les maisons du côté gauche. Puis elle a celles de la rue des Marmouzets, tournant à gauche jusqu'au coin de la rue de Perpignan. De plus elle a la rue des deux Hermites en entier ; de la rue Cocatrix, faite en équerre, elle en a les deux côtés qui s'étendent d'orient en occident ; mais dans la partie qui va du nord au midi, elle n'a que la moitié des deux côtés qui touchent à ce qui précède. Enfin elle a dans la rue des Marmouzets depuis la rue du Chevet-Saint-Landry jusqu'à la rue de la Colombe. »

Cette église était la seule de Paris où l'on ne mît sur l'autel ni chandeliers, ni cierges conformément à l'antique usage. On les plaçait à côté, sur deux crédences (2).

En 1790 la paroisse fut supprimée et le bâtiment vendu comme propriété nationale le 8 fructidor an IV. En 1834 l'église servait d'atelier à un tonnelier lorsque l'administration décida la suppression de *Saint Pierre-aux-Bœufs* et du *Chevet-Saint-Landry* pour l'ouverture de la rue d'Arcole (3).

A la rue Saint-Pierre-aux-Bœufs se rattache un douloureux souvenir : c'était au coin de cette voie et du *Cul-de-sac Sainte-Marine* que se trouvait la Prison du Chapitre de Notre-Dame de Paris. Les chanoines de cette cathédrale y avaient entassé inhumainement, vers 1252, les habitants du village de *Chatenay*, qui avaient refusé de leur payer une contribution nouvellement imposée. Ces malheureux, hommes, femmes, enfants, comprimés les uns par les autres, exténués par la chaleur, empoisonnés par leurs propres exhalaisons, succombaient à leurs souffrances et auraient péri jusqu'au dernier si la reine *Blanche*, mère de saint Louis, instruite de cet acte de cruauté, n'eût fait briser la porte de la prison, d'où sortirent tous ces malheureux, accablés de souffrances, défigurés, et que la Reine parvint dans la suite à affranchir de la domination du Chapitre (4).

---

1. L'abbé Lebeuf (1687-1760) publia son célèbre ouvrage sur Paris en 1754.
2. Meindre. *Histoire de Paris*, t. I, p. 450.
3. Ordonnances royales des 4 mars 1834 et 13 mai 1836.
4. Girault de Saint-Fargeau. *Histoire des villes de France*. Paris.

Revenons à notre vieille église ; elle fut donc démolie et au-dessus de la porte du numéro 15 de la rue d'Arcole, qui occupait l'emplacement du portail, on grava l'inscription suivante :

Sur cet emplacement fut autrefois l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs, dont on ignore l'origine, mais qui existait déjà en 1136. Démolie en 1837.

Avait-elle été démolie entièrement ? Il faut croire que non puisque Charles Virmaître (1) nous apprend qu'il y a eu un théâtre dans la crypte respectée par les démolisseurs.

Le théâtre de la foire Saint-Laurent ayant disparu pour faire place à la gare de Strasbourg, son directeur Emile, l'*Illustre Emile*, alla prendre la direction du *Théâtre d'Arcole.*

Ce théâtre n'était autre chose que la *Crypte de l'Eglise Saint-Pierre-aux-Bœufs.*

On entrait dans la salle par une pente douce, des bancs avaient été placés sur le sol nu et obéissaient à la forme du terrain, ce qui produisait un spectacle étrange ; les quinquets étaient horriblement fumeux, les murs suintaient et les colimaçons s'y promenaient tranquillement ; le public, composé principalement des apprentis des ateliers voisins et des filles du quartier, n'y regardait pas de si près ; d'ailleurs, l'aspect des rues avoisinantes était un cadre qui préparait au tableau. On jouait le drame et la pantomime, c'était Emile qui tenait les emplois de Pierrot et de jeune premier.

Emile jouait Napoléon, dans l'*Empereur aux avant-postes*, il suffisait de lui dire en le regardant en costume d'empereur : — Ah ! ah ! m'sieur Emile, ah ! ben j'sais pas si vous l'frimez le petit caporal : Gobert du Cirque n'est qu'un asticot auprès d'vous ! Emile se rengorgeait et s'arrêtait pour répondre à son interlocuteur : — Pendant l'entr'acte nous irons boire un litre. — En effet, aussitôt la toile baissée, l'Empereur allait sans façon, en costume, siffler son demi-litre sur le zinc d'à côté. Comme originalité ce théâtre ne le cédait en rien à celui du père Thierry dont M. Alexandre fils nous a conté l'histoire dans le nº 10 du Bulletin de *La Cité.*

A propos d'Emile, Virmaître raconte l'anecdote suivante à laquelle se trouve mêlé notre grand concitoyen V. Hugo.

Emile était extrêmement intrigant et d'une audace peu commune ; il

---

1. *Paris qui s'efface*, par Ch. de Virmaître, chap. IV. Paris, Savine, 1887.

avait rêvé d'obtenir une pièce de V. Hugo. Il alla carrément trouver le poète des *Orientales* et lui tint à peu près ce langage :

— Mon cher maître si vous ne venez à mon secours, je sombre...

— Qu'attendez-vous de moi? demanda V. Hugo avec obligeance.

— J'attends de vous le salut.

— Mais encore...?

— Une pièce à succès, une comédie, un vaudeville résurrecteur...

Or cela se passait quelque temps après l'élection de V. Hugo à l'Académie Française ; palmes obligent ; un académicien ne peut décemment descendre jusqu'au vaudeville à couplets, un immortel pourrait-il, sans déroger, donner le jour à des éphémères?

— Cher Monsieur, répondit le poète après un éclair de réflexion, j'ai le plus vif désir de vous obliger et vous allez en voir la preuve instantanément ; un vaudeville, des couplets, tout cela pouvait passer quand je n'étais pas l'un des quarante de l'Académie Française, mais il est avec elle des accommodements, je vous ferai un vaudeville, mais sans signature.

— Diable ! s'écria l'infortuné Emile, j'aimerais mieux la signature, sans le vaudeville.

— C'est bon, conclut V. Hugo, le 1er janvier, je vous enverrai ma carte de visite autographiée...

Le théâtre d'Arcole disparut dès les premières années du règne de Napoléon III.

La rue d'Arcole, à son tour, fut démolie une seconde fois en 1866 pour la reconstruction de l'Hôtel-Dieu actuel (1). Cette opération entraîna de plus la disparition de plusieurs des petites rues dont nous parlions au commencement de cet article : Rues *de Perpignan, des Deux-Ermites, des Trois-Cannettes, de Saint-Cristophe et de La Licorne.*

Si l'on en croit la tradition, le chirurgien de saint Louis, *Jean Pitard,* qui fonda l'école de Médecine, habitait cette dernière rue. Il y avait fait creuser un puits pour préserver le public des dangers qu'il y avait à

---

1. Rappelons, à ce sujet, que l'horrible porte de l'Hôtel-Dieu, composée de quelques ais mal joints, qui donne sur le quai aux Fleurs, a été posée *provisoirement* au moment de cette reconstruction ; elle déshonore la façade de ce monument et nous espérons qu'il suffira de signaler ce fait dans *La Cité* pour que notre cosociétaire M. Mesureur donne l'ordre de la remplacer.

boire l'eau de Seine, qui n'avait pas meilleure réputation à cette époque que de nos jours. En 1611 existait encore l'inscription suivante :

Jean Pitard en ce repaire
Chirurgien du roi fit faire
Ce puits en mil trois cent dix
Dont Dieu lui doint son Paradis (1)

Nous avons dit plus haut que Saint-Pierre-aux-Bœufs avait été condamnée en 1837. La démolition de cette église, dont le portail était considéré comme un précieux morceau d'architecture, ne fut pas sans émouvoir les archéologues du temps, et les fervents de ce vieux Paris qui commençait déjà, suivant l'expression consacrée, à tomber sous le pic des démolisseurs, firent entendre de vives protestations. Chose extraordinaire elles furent entendues... Le préfet d'alors, M. de Rambuteau, eut l'ingénieuse idée de faire transporter pierre par pierre le portail très orné de Saint-Pierre sur la façade occidentale de l'église Saint-Séverin ; ce monument n'offrait de ce côté, à cette époque (1839), qu'un simple pignon en matériaux légers, menaçant ruine, le tout produisant le plus triste effet. Les travaux de réédification furent exécutés par l'architecte Lassus : « Habilement appliqué sur la façade le portail y dresse maintenant ses vieilles colonnes et ses rinceaux délicats, il y ouvre sa gracieuse ogive (2). » Il est en effet presque impossible de distinguer la trace de cette addition, tant le portail s'harmonise heureusement avec le reste de l'église ; la porte de bois actuelle de Saint-Séverin est aussi celle de Saint-Pierre-aux-Bœufs ; sur chacun de ses vantaux on remarque les lettres S. P. entrelacées ; ils sont ornés de deux médaillons sculptés à plein bois, au XVIIe siècle ; le médaillon de gauche représente Saint-Pierre, celui de droite Saint-Paul.

Quant au bas-relief représentant la Vierge et l'Enfant Jésus, au-dessus de la porte d'entrée et à la statue de la Vierge placée tout en haut de la façade, ce sont des ouvrages tout à fait modernes, ils datent de 1842.

Le Ve arrondissement possède donc un curieux vestige du IVe arrondissement; cela explique cette excursion sur un territoire qui, de prime abord, ne paraît pas rentrer dans le cadre des études auxquelles s'est consacrée *La Cité*.

A. L'Esprit

1. S. Pessard. *Dictionnaire Historique de Paris*.
2. *Les églises de Paris*, Curmer, 1843, p. 237.

La Commission du Vieux Paris
dans le Quatrième Arrondissement
et ses abords

Séance du 14 décembre 1907

M. le Président met sous les yeux des membres de la Commission une très curieuse photographie, offerte par M. Julien Petitot, et prise du haut de la tour de Saint-Gervais. Elle représente Paris, un soir de fête du 14 juillet, avec les illuminations constellant les ténèbres de la nuit. Cet intéressant document a été renvoyé au Musée Carnavalet.

M. Lucien Lambeau fait une communication au sujet du tombeau de la famille de La Vieuville, situé dans l'église des Minimes de la Place Royale. Cette communication résulte d'un inventaire inédit de cette église, dressé en 1790, et indiquant le détail complet du mausolée.

M. André Laugier donne quelques renseignements sur la maison de la rue Saint-Martin, nº 111, à l'enseigne du *Gros Grenat*.

Le même membre fait adopter un vœu tendant au maintien, dans l'ancien hôtel de Rohan (Imprimerie Nationale), de la très belle décoration du *Salon des Singes*. Il communique, à ce sujet, les discussions qui eurent lieu à la Chambre des députés et dans la Commission du Vieux Paris.

Le même membre soumet également à ses collègues et fait adopter un vœu tendant à la conservation intégrale du cloître des Minimes, aujourd'hui caserne de gendarmerie, menacé de destruction par la reconstruction des bâtiments.

Séance du 25 janvier 1908

Communication est donnée d'une délibération du Conseil général de la Seine, présentée par M. Quentin-Bauchart, tendant à inviter l'Administration à modifier les plans susceptibles d'entraîner la démolition du cloître des Minimes.

M. Charles Sellier présente une notice, sur la chapelle de Saint-Aignan, située rue des Ursins, n° 19, et servant actuellement d'écurie. La fondation de la chapelle dont il s'agit est due à Etienne de Garlande, chancelier de France et Archidiacre de Paris, qui la fit édifier au commencement du XIIe siècle.



Tour de Dagobert.

Le même membre fait une communication sur la Tour, dite de Dagobert, située rue Chanoinesse, n° 18, et qui est aujourd'hui démolie sans qu'il ait été possible de percer le mystère de son édification et de son usage dans le passé.

M. Lucien Lambeau fait voter la reproduction photographique d'une très curieuse façade sur cour, d'un ancien hôtel du XVIIe siècle situé rue Ferdinand-Duval, n° 20, ancienne rue des Juifs.

M. André Laugier demande et obtient l'adoption d'une proposition tendant au classement, comme monument historique, de l'hôtel Lamoignon, situé rue Pavée.

M. Lucien Lambeau présente une communication relative à la place

Royale et au lotissement du parc des Tournelles. Cette communication porte particulièrement sur des documents fournis par M. Taxil, ancien géomètre en Chef de la Ville, et a trait aux premières concessions faites par Henri IV.

Séance du 14 mars 1908

M. le Directeur des travaux de Paris fait connaître que satisfaction a été donnée aux vœux de la Commission, tendant à laisser apparents, dans le tunnel du Métropolitain, les anciennes constructions de la forteresse de la Bastille, rencontrées au cours des travaux.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Henri Martin, Administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, Président de la Société historique du Ve arrondissement, remerciant la Commission et M. Bouvard, pour l'enlèvement des affiches souillant la Bibliothèque.

M. Lucien Lambeau fait voter, pour les cartons du Musée Carnavalet et de la Bibliothèque historique de la Ville, la reproduction photographique de trois anciens hôtels situés rue du Parc-Royal, nos 4, 8 et 10.

Le même membre obtient une délibération tendant au classement, comme monument historique, de l'ancienne chapelle du couvent des Billettes, édifiée au XVIIIe siècle, et devenue temple protestant en 1808. Ce monument, on le sait, est situé rue des Archives.

Séance du 11 avril 1908

M. Bouvard, Directeur des Services municipaux d'Architecture, annonce qu'il vient de proposer l'abrogation de l'arrêté du 17 janvier 1849, relatif à l'alignement des rues du Pas-de-la-Mule et des Francs-Bourgeois, dont l'exécution pouvait entraîner la modification de deux pavillons de la place des Vosges. L'initiative de cette affaire est due à M. Ernest Goyecque, membre de *la Cité*.

M. Charles Sellier présente un rapport sur la découverte d'un fragment de l'enceinte de Lutèce, faite dans le terrain des nos 18 et 20 de la rue Chanoinesse.

M. Bouvard, Directeur des Services municipaux d'Architecture, fait

connaître que la question du dégagement du Conservatoire des Arts et Métiers, mettant en valeur les admirables vestiges de l'ancienne Abbaye Royale de Saint-Martin-des-Champs, est sur le point d'aboutir.

Séance du 4 juillet 1908

Dans une importante discusion concernant la disparition d'anciens hôtels historiques, M. Charles Sellier a vivement regretté la démolition de l'hôtel du Prévôt, situé dans le passage Charlemagne. M. Lucien Lambeau, à cette occasion, a préconisé l'incorporation au domaine municipal, de l'hôtel de Sens.



Hôtel du Prévôt

Le même membre fait adopter la reproduction photographique, d'un ancien jeu de paume et d'une curieuse rampe d'escalier du XVIIe siècle, situés quai Bourbon, n° 11.

Avis est donné de la démolition des anciennes maisons situées rue Grenier-sur-l'Eau, n°s 1, 3 et 5 et rue Geoffroy-l'Asnier, n° 21.

M. Charles Sellier présente une note rectificative et complémentaire sur l'hôtel du Prévôt, situé dans le passage Charlemagne et dénommé à tort Hôtel de Graville. Le même membre complète sa précédente communication relative à la tour dite de Dagobert.

M. André Laugier fait voter la reproduction photographique de la célèbre maison de la rue Transnonain, actuellement rue Beaubourg, 62, et montrant le toit de l'ancien théâtre Doyen. Il signale aussi l'état déplorable des annexes de l'église de Saint-Nicolas-des-Champs, pourtant classées comme monument historique.

Séance du 7 novembre 1908

La direction des Services municipaux d'Architecture fait connaître que la tourelle de la rue Vieille-du-Temple sera sauvegardée, et que l'alignement des rues des Francs-Bourgeois et Vieille-du-Temple sera répété de l'autre côté de cette maison. M. Selmersheim, Président du Comité des Monuments historiques, observe que la tourelle en question à été dernièrement classée.

M. Lucien Lambeau indique une rectification à faire sur un tableau dressé par lui, dans la séance du 25 janvier 1908, concernant les pavillons de la place Royale.

M. André Laugier signale la niche gothique située rue du Figuier, en face de l'Hôtel de Sens.

La Commission émet un vœu relatif au déplacement de la Morgue et repoussant toute installation de ce monument aux abords de Notre-Dame.

M. André Laugier présente d'intéressantes observations relatives au Cloître des Minimes.

M. Marcel Poëte fait connaître que le propriétaire de l'Hôtel Lamoignon, rue Pavée, sollicité de consentir au classement de son immeuble, n'a pas répondu à la demande de la ville.

Séance du 12 décembre 1908

Sur la proposition de M. André Hallays, la Commission adopte un vœu tendant à la création, dans l'Eglise Notre-Dame, d'un *musée de l'œuvre*, comportant tous objets et documents relatifs au monument.

M. Lucien Lambeau fait une communication concernant le rétablissement d'anciennes sculptures sur la nouvelle façade de l'hôtel de Flesselle, rue de Sévigné, 52.

Lucien Lambeau

L'Ile Saint-Louis



Quai d'Anjou, Hôtel Lausun

Quais de Bourbon et d'Anjou

(Isle Saint-Louis)

A Jules Gouderc

Ils sont demeurés là, fermes dans leur carrure,
Les vieux hôtels profonds, gris et silencieux.
Entre l'éclat changeant de la Seine et des cieux
Leurs toits découpent haut leur tranquille échancrure.

Mais le beau cavalier, fier de sa chamarrure,
La marquise poudrée, aux yeux malicieux,
Se sont évanouis de ces murs précieux.
Seuls, les arbres du quai leur sont une parure.

Et, superbes d'oubli, qu'il soit Lambert, Lausun,
Qu'il s'avance en balcons de fer ou d'or, pas un
Qui ne regarde avec orgueil le pont Marie.

Et leur bloc, tout ensemble immense et limité,
Comme isolé derrière un lent cours d'eau, marie
A leur aspect lointain un air d'intimité.

PHILIPPE DUFOUR



Hôtel-Lambert

L'Hôtel Lambert

(Isle Saint-Louis)

A Georges Hartmann

Pointe d'île jadis comparée au Bosphore
Pour tes beaux horizons et tes enchantements,
Garde, avec ses balcons et ses arbres dormants,
Cet hôtel délaissé qui t'embellit encore.

Tout l'art, tableau, miroir, marbre, ferrure, amphore,
Aux murs intérieurs brille en raffinements ;
Mais nul n'entendra plus de mignards instruments
Y célébrer Euterpe, Eros ou Terpsichore.

Se sont tus pour jamais théorbe et clavecin
Et sont morts, ô marquise, ainsi que votre grâce,
Les bouquets à Chloris éclos sur la terrasse.

Et la Seine, courbant l'harmonieux dessin
De sa rive et du quai noblement solitaire,
Vient seule aux carreaux gris voir l'ombre de Voltaire.

Philippe Dufour

La Rue Saint-Louis-en-l'Isle

A Charles Géniaux

Ami, viens t'accouder à ma fenêtre ancienne.
Les beaux fers d'un balcon par deux griffons porté,
Les grands portails de bois à bossage clouté,
Le pignon, l'œil-de-bœuf et la haute persienne :

Tu les verras vieillir avec tranquillité
Dans la rue à la fois humble et patricienne
Où, de la vie à pas lointains qui fut la sienne,
Monte un souffle assoupi de petite cité.

Et, le soir, quand détonne en ce fond de province
La rumeur d'un ivrogne attardé qu'on évince,
Et que les foyers clos éteignent leurs tisons,

Sur l'église effilant sa flèche en campanile,
Par l'enfilade d'ombre et d'argent des maisons
La lune rit d'un bout à l'autre de mon île.

PHILIPPE DUFOUR


Rue Saint-Louis-en-l'Isle

Ces sonnets de M. Philippe Dufour, qu'on vient de lire, sont inédits et composés tout particulièrement pour notre bulletin. Notre collègue et collaborateur de *La Cité* en a fait paraître d'autres, nombreux, en un volume, sous ce titre *Paris pittoresque et poétique*, avec une préface de Edmond Haraucourt (1).

Cet ouvrage a eu un succès mérité, la première édition a été enlevée rapidement ; l'auteur a dû recourir à une seconde édition.

Tous les coins pittoresques de Paris sont passés en revue dans cette série de sonnets ; mais parmi ces petits tableaux parisiens que jamais poète n'avait encore eu l'idée de créer en quatorze vers chacun, il y en a un bon nombre ayant trait à nos monuments et à nos vieilles rues du IVe arrondissement. Chaque sonnet se présente dans le volume vis-à-vis d'une vue corres-

1. *Le Paris pittoresque et poétique* de Philippe Dufour, volume in-16 de 200 pages,

pondante en photogravure. Ces quatorzains d'un style clair, imagé d'une puissante et riche variété de couleurs et de rimes d'un profond sentiment poétique, ont le don de bien rendre, en quelques lignes, et par une vivante synthèse, la physionomie du sujet traité et les principales phases de son histoire. M. Philippe Dufour instruit ainsi le lecteur en le charmant. Ce qui fait dire à M. Haraucourt, au commencement de sa préface, en s'adressant à l'auteur : « Je vous félicite d'avoir écrit ce livre précieux, œuvre de poète et de savant, qui vous fait honneur et nous fera du bien : c'est là plus qu'un poème, c'est un acte civique et de bon citoyen. »

---

sur papier de luxe, orné de 88 photogravures, préface par Edmond Haraucourt, se trouve en vente chez l'auteur, 64, rue Saint-Louis-en-l'Isle. Prix : 5 francs (broché).



Ephémérides du IV[e]

Il y a cent ans, en 1809

Mois de janvier

1. — P. F. Bonneville, essayeur du Commerce, 24, rue des Ecrivains, près la Tour-Saint-Jacques, publie une nouvelle édition du *Traité des Monnaies.*

2. — Au Café Marin, quai de Gèvres, 34, en face le Pont-au-Change, dépôt de produits renommés.

3. — Les Filles de la Croix, dont la congrégation était établie impasse Guéménée, rue Saint-Antoine, lieu qu'elles avaient quitté à la Révolution pour venir dans le passage Saint-Pierre, quittent ce dernier domicile pour aller s'installer au faubourg Saint-Antoine.

4. — Règlement concernant la distribution dans la capitale, des eaux du nouveau Canal de l'Ourcq : Un aqueduc se dirigera sur la place des Vosges, au centre de laquelle on établira un réservoir pour desservir le quartier Saint-Antoine.

5. — Décès de Servain-Benoît Sègre, rabbin du Consistoire central des Israélites, synagogue de la rue Saint-Avoye. Apposition de scellés à son domicile, rue du Renard-Saint-Merry, n° 7.

8. — Article de Tourlet, dans le *Moniteur* sur la Cité, Notre-Dame, le Châtelet et la Tour Saint-Jacques.

10. — Depuis qu'on a démoli les maisons du pont Saint-Michel les amateurs des embellissements de Paris sont chagrinés par l'aspect, maintenant plus à découvert, de la Morgue établie dans l'ancienne boucherie, sur la voie que l'Empereur parcourt pour aller à Notre-Dame « faire au dieu des armées hommage de ses victoires ». Ils en désirent la destruction. Ce triste monument, d'ailleurs, doit être transféré sur la berge, entre le pont Saint-Michel et le Petit-Pont.

12. — Dans l'immense emplacement de l'ancien *Théâtre de la Cité*

et du *Tivoli d'hiver*, ou installe un nouvel établissement pour bals et fêtes, sous le nom de *Prado* (1). « On trouvera, dit le *Journal de Paris*, ce qui n'existe point encore dans cette grande ville, un lieu propre à donner des bals en hiver, des fêtes en été, des séances maçonniques et littéraires, et des repas somptueux. L'ingénieux architecte, M. Lenoir, « a tout arrangé pour donner de l'agrément dans toutes les saisons. »

13. — Un habitant de la rue des Juifs, nº 6, le sieur Maroudin dit Lallemand, vend une nouvelle pâte pour détruire les rats ; il se dit « ratier du château de S. M. l'Empereur et Roi ».

14. — Adjudication des deux derniers lots de bâtiments et terrains de Saint-Denis-de-la-Châtre, en la Cité, moyennant le prix de 14.500 francs.

Vente d'une maison rue des Juifs, par Alexandre-Louis Carnot, moyennant le prix de 32.000 francs.

16. — A l'église de Saint-Paul, on célèbre un service pour le repos de l'âme du général Colbert, mort récemment devant l'ennemi (guerre d'Espagne), à l'âge de trente ans. Général de division, baron de l'Empire, Colbert était issu de la famille du grand ministre de Louis XIV (2).

17. — Constant Letellier, boulevard Saint-Antoine, 71, publie une *Histoire des Révolutions du temps de la République romaine*.

18. — Vente de tableaux, après décès de Belle, peintre de l'ancienne Académie royale, auteur du tableau dit de l'*Hostie*, placé à l'église Saint-Merry. Le catalogue se trouve chez Leroi, commissaire-priseur, rue Chanoinesse, nº 4, au cloître Notre-Dame.

30. — Décret impérial accordant des brevets d'invention à Duret-Schulder, chaudronnier, rue des Francs-Bourgeois, nº 7, pour une nouvelle bassinoire ; et à Isidore Fouet, quai de Gèvres, nº 16, inventeur d'une machine pour faire aller un vaisseau, à l'aide de rames mues par un poids suspendu au mât du vaisseau.

---

1. Ce « Prado » existait encore sous Napoléon III et fut démoli pour la construction du Tribunal de Commerce.

2. La famille du général Colbert avait habité dans le Marais, à l'hôtel de Villacerf dont les bâtiments existent rue de Turenne. Voir l'étude de M. Van Gelurve, *Bulletin de la Cité*, de 1907.

31. — Dans le *Moniteur*, éloge par Peuchet de l'historien Désodarts, demeurant en la Cité, cul-de-sac Sainte-Marine, 4, auteur d'une *Histoire de France*.

Mois de février

3. — Publication légale d'une vente faite par Mélanie Belloc, femme de Pierre-Thomas Leroy de Boisaumarie, de l'église et bâtiments des Carmes-Billettes, moyennant le prix de 73.000 francs.

4. — Les *Affiches-Annonces* indiquent : Grande et belle Maison à louer, appelée ci-devant Grand Hôtel de Richelieu, située quai de Béthune, n° 6, près l'hôtel Bretonvilliers. Suit une description des appartements ornés de boiseries.

6. — Vente par autorité de justice du matériel de deux anciens cafés, qui avaient eu leur notoriété, l'un boulevard Saint-Antoine, n° 5, l'autre, Café Pançon, quai des Célestins, n° 14.

5. — M. Hamel tenant manufacture de chandelles et de bougies odoriférantes, demeurant rue Saint-Bon, n° 12, offre une récompense honnête à celui qui lui rapportera une tabatière qu'il a perdu en venant de l'Ile Saint-Louis pour rentrez chez lui. Il indique ainsi le chemin parcouru : rue Poultier, le quai d'Anjou, le pont Marie, le Port-au-Blé, la Grève, les rues Jean-de-l'Epine, Jean-Pain-Mollet et Saint-Bon.

Nomination du Cardinal Fresch, à l'Archevêché de Paris.

17. — Eloge de Lenoir, dans le *Journal de Paris*, à l'occasion de l'ouverture du *Prado* construit sur les dessins de cet architecte.

20. — Les voyageurs sont prévenus qu'au bureau des voitures de Melun, rue Saint-Paul, n° 38, on vient d'y établir des relais pour accélérer le service d'Auxerre, de manière à faire le service jusqu'à Avallon, en trente-six heures.

21. — M. Lembert de Belan dans un article du *Journal des Arts*, sur les Fontaines de Paris, décrit celle projetée sur la place de la Bastille, avec un éléphant monumental dont la première pierre à été posée le 2 décembre 1808.

24. — Etude sur Notre-Dame de Paris, dans les *Annales de l'Ar-*

chitecture, par Boulard, architecte de l'ancien Chapitre de Notre-Dame.

24. — L'Empereur vient voir la nouvelle fontaine triomphale construite sur la place du Châtelet.

25. — Sept bateaux de charbons amarrés, sur la Seine, près de l'Arsenal, heurtés par un autre bateau chargé de vins, rompant leurs attaches, ont été à la dérive et se sont brisés contre les ponts.

Mois de mars

3. — Service à l'église Saint-Paul, par suite du décès de M. de Bercy, mort dans son hôtel au Marais, âgé de vingt-neuf ans ; dernier rejeton de la famille des Malon de Bercy qui s'était illustrée dans la robe et la finance.

11. — Vente au prix de 70.000 francs d'un ancien hôtel, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n° 20.

12. — On déblaie le quai Desaix pour y transporter le marché aux fleurs. Des arbres y seront prochainement plantés et offriront une perspective agréable dans la belle saison.

13. — On célèbre, dans l'église de Saint-Paul, les obsèques de l'ancienne supérieure des religieuses connues sous le nom d'*Annonciades célestes*.

19. — Foucque, chimiste, hôtel Bretonvilliers, Ile Saint-Louis, a trouvé un moyen économique pour extraire « le sirop des raisins qui pourra être employé par le peuple, à défaut de sucre, de préférence à cette cassonnade inférieure qu'il achète pour sucrer son café ».

27. — Décès de Louis-Simon Boizot, sculpteur, né à Paris en 1743, qui vient de sculpter la fontaine du Palmier, place du Châtelet.

29. — Décret décidant la création d'un quai, dans la Cité, entre le pont au Double et le pont de la Cité. Ce quai devait prendre le nom de Catinat.

G. H.



Echos d'autrefois

Extrait de l'histoire journalière de Paris 1706

Il y eut la nuit du 15 au 16 février un grand incendie dans la rue Saint-Martin au coin de la rue Neuve-Saint-Merry, chez un marchand cirier nommé Ferrand. Il occupait la maison tout entière, en sorte qu'à l'exception des chambres du premier étage qui composoient un appartement assez bien meublé, toutes les autres étoient pleines de soufre, de poix-raisine, de cire, de mèches, d'esprit de vin, de flambeaux, de bougies, etc., etc. Il n'était guère qu'une heure, lorsque le feu prit au second étage, on ne dit point comment, tout ce qui se sait, c'est que le marchand, croiant pouvoir l'éteindre lui seul n'appela personne, aussi des chiffonniers qui passèrent par hasard, et des femmes qui portaient des herbes à la halle, furent les premiers qui virent cet embrasement. Leurs cris éveillèrent tout le quartier ; on sonna le tocsin aux églises les plus proches ; le monde accourut : mais, lorsqu'on voulut entrer dans la maison, le marchand était si troublé qu'il ne put trouver les clefs, il fallut enfoncer la porte.

Pendant tout ce retardement, le feu augmentoit toujours ; sa violence avoit fait sauter les fenêtres, et il dégoutoit une si grande quantité de matière inflammées que personne n'osoit aprocher. On prit le parti de laisser brûler les dedans jusqu'à ce que le comble tombat, et cependant de tacher de sau ve les marchandises de la boutique, dequoi l'on vint presqu'about. On fit en même temps un réservoir aussi large que la ruë avec les eaux des fontaines et des puits qu'on arêta par des batardeaux.

Les archers du Guet avec plusieurs Commissaires étant arrivés, se postèrent autour de la maison et aux avenuës pour empêcher le désordre, et obliger tout le monde à travailler. Sur les cinq heures on aporta les seaux de la Ville et quelque temps après les pompes de M. du Périer. Le réservoir ayant été bientôt épuisé, l'on ne trouva point de plus prompt expédient que de dépaver les ruës des environs, et de crever les tuïaux des fontaines, ce qui fournit de l'eau pendant vingt-quatre heures qu'on ne cessa point d'en jeter. Ces

secours et le soin qu'on eu d'abatre les communications, arretèrent l'incendie qui auroit pu embraser tout le quartier, surtout s'il avoit fait le moindre vent, car les morceaux de feu qui volloient de toutes parts auroient été portés sur les maisons et s'y seroient attachés. On ignore à combien peut aller la perte que ce malheur a causée ; mais il n'est pas possible qu'elle soit fort considérable. La maison du marchand a été entièrement brûlée à la réserve de la cave, où le feu ne pénétra point, heureusement pour lui et pour le voisinage, attendu qu'elle étoit pleine de souffre, de cire et d'huile, toutes matières aussi aisées a s'enflammer que difficiles à éteindre. Il n'est resté que la moitié des deux maisons d'à côté et les voisines ont été fort endommagées ; d'ailleurs l'alarme fut telle qu'elle causa autant de dommage à proportion que le feu même par la précipitation qu'eut le voisinage de déménager, chacun jettant ses meubles pêle-pêle par les fenêtres et les emportant sans savoir où les mettre, ressource dans une pareille extrémité presqu'aussi ruineuse pour l'ordinaire que la perte qu'on veut éviter.

A cette occasion on remarquera qu'étant d'une sage police de tenir des secours tout prêt pour les divers accidens, la Ville a pour les incendies un grand nombre de seaux d'ozier doublés de cuir. [Ils sont faits de cette sorte afin d'être jetés de haut sans s'endommager comme il arrivoit aux seaux anciens qui étoient de bois cerclés de fer.] Ces seaux sont gardés ches les Echevins et ches les bourgeois qui l'ont été et ne servent que dans les embrasements. Depuis 1705, il y a aussi des pompes semblables à celles de Hollande, composées de plusieurs tuiaux de cuir qui entrent l'un dans l'autre pour empêcher le progrès du feu en élevant l'eau et en la jetant à hauteur que l'on veut, et où l'on veut. Elles sont entretenues présentement aux dépens du Roy. L'ordonnance qui fut faite au mois de janvier 1716, pour leur renouvelement porte en substance : « *Le Roy étant informé que ces pompes établies en* 1705 par les soins du sieur Duperier étoient fort négligées depuis 1708 qu'il cesse d'être chargé de leur entretien, lequel Sa Majesté veut assurer à perpétuité. Elle a assigné un fond annuel de dix mille livres qui sera pris au Trésor Roial et remis au sieur Duperier pour satisfaire à toutes les dépenses convenables de ces pompes, qu'outre les quatre qui sont et demeureront à l'Hôtel-de-Ville, il en rétablira jusqu'à la quantité de seize du nombre vingt qu'il a fournies précedemment, lesquelles seront déposées, savoir quatre à l'ordinaire dans l'Hôtel-de-Ville, quatre dans le couvent des Augustins près le Pont-neuf, quatre dans celui des Carmes de la place Maubert, quatre au couvent de la Mercy près l'Hôtel de Soubise et quatre dans la maison des Augustins déchaussés près la Place des Victoires, et que pour les servir et les faire jouer dans les ocasions, il instrura seize gardiens et seize sous-gardiens auquel il

fournira à chacun un bonnet particulier pour le porter dans les incendies, afin d'être plus facilement reconnus et commandés parmi les autres ouvriers qu'on y emploie. »





La Morgue

Le déplacement de la Morgue

Rien n'est encore décidé pour l'emplacement futur de la Morgue qui, suivant les projets de l'administration, doit bientôt disparaître de la pointe de la Cité.

Au *Journal des Débats*, dans un de ses articles, *En flânant*, M. André Hallays présente, à ce sujet, les observations suivantes :

« On a décidé que la Morgue serait déplacée. Personne ne s'en plaindra, et personne ne regrettera que la poupe de la Cité soit enfin débarrassée de cette affreuse carapace. Mais il faudra trouver un autre emplacement pour installer les services de Morgue qui seront, on nous en prévient, considérablement augmentés. Et voici ce que l'on a imaginé.

« Au sud de Notre-Dame, la Seine est bordée par le quaide l'archevêché. C'est un lieu singulier qui est indiqué sur les plans de Paris comme une voie publique, mais qui, depuis plus de dix ans, a toujours été barricadé à ses deux

extrémités. On y voit des tombereaux et des chariots de toute espèce, des tas de pierres, des tas de sable, des tas de poutres, des amas de tuyaux, des hangars et même un grenier à foin. La Ville de Paris l'utilisa d'abord comme dépôt de matériaux ; puis on travailla longtemps à rebâtir le mur du quai ; puis on travailla non moins longtemps à le démolir. On dit que c'est un chantier de Métropolitain ; nous voulons bien le croire, quoique la construction d'un grenier à foin sur un chantier de Métropolitain reste assez mystérieuse. Voilà l'endroit que certaines personnes ont jugé convenir à l'établissement d'une nouvelle Morgue. Ce sont évidemment des personnes patientes et peu pressées, car les gens qui ont accaparé le quai de l'Archevêché ne sont pas près de vider les lieux ; les chantiers durent et le Métro n'avance pas.

« Ce sont aussi des personnes qui n'aiment pas l'architecture ogivale, car cette idée de remplacer par une Morgue les hangars et les matériaux qui déjà enlaidissent les abords de Notre-Dame, semble indiquer chez elles une médiocre admiration pour les vieilles cathédrales. Ne serait-il pas plaisant que, après avoir « dégagé » Notre-Dame sans discernement, on voulût maintenant élever sur les flancs de l'édifice des bâtisses plus ou moins ridicules ? Un des plus magnifiques aspects du monument est celui que l'on découvre de la rive gauche de la Seine, lorsqu'on passe sur le quai de Montebello. Que l'on cherche une autre place pour la Morgue.

« On l'a cherchée et comme, paraît-il, on la trouvait difficilement, on est revenu sur le quai de l'Archevêché, mais en proposant cette fois d'y établir une Morgue souterraine : « Rien, dit-on, ne paraîtra au dehors ; les salles seront installées dans le sous-sol ; ce sera une Morgue discrète, une Morgue invisible et du quai de Montebello vous pourrez continuer à voir dans toute sa majestueuse grandeur la face méridionale de Notre-Dame. Etes-vous rassurés ? »

« Nous ne le sommes pas du tout. Premièrement lorsque cet établissement sera terminé, rien ne nous garantit qu'il ne sera point jugé insuffisant et, comme il sera resserré entre la rivière et les fondations de Notre-Dame, il faudra pour l'agrandir bâtir au-dessus du sol. Secondement, rien ne serait plus dangereux que de laisser les ingénieurs fouiller la terre autour de Notre-Dame. Le sol de la Cité n'est pas solide. Les ingénieurs du Métro s'en aperçoivent à leurs dépens et, en ce moment même, on constate sous les bâtiments de la préfecture de police d'inquiétants mouvements de terrain. Les fondations de Notre-Dame sont sans doute plus profondes et mieux assises que celles de la préfecture de police ; mais il est très inutile d'en faire l'épreuve.

« Qu'on installe donc la Morgue où l'on voudra, mais loin de Notre-Dame. »

*
* *

D'autre part, *La Commission du Vieux Paris* dans une récente réunion, a émis le vœu que la Morgue, si on la démolit, ne soit pas reconstruite dans la Cité et qu'on rende à ce coin de Paris son aspect pittoresque.

Le conseiller municipal du quartier Notre-Dame, M. Lemarchand vient de faire un rapport très intéressant et très complet sur le déplacement de la Morgue, nous l'analyserons dans notre prochain bulletin.

Les origines du Maréchal Gouvion Saint-Cyr

Gouvion Saint-Cyr, maréchal de l'Empire, Ministre de la Guerre en 1815 et 1817, est né à Toul d'un boucher « et dont la mère vendait du mou de veau. Le premier état de M. le Maréchal fut celui de peintre et dessinateur. Venu à Paris, il fut comédien au théâtre de Beaumarchais, rue Culture Sainte-Catherine au Marais (rue Sévigné), où on l'a vu jouer dans *Robert, chef de brigands*, étant dans cette pièce le lieutenant de Baptiste l'aîné, aujourd'hui l'un des premiers acteurs des *Français*. Monsieur le Pair de France a épousé Marianne, repasseuse de linge à Toul ».

La Généalogie, Duprat-Taxis

La maison de Law

Un journal annonçait récemment la démolition prochaine de la maison de Law, rue Quincampoix. Or cette maison qui portait le n° 47 aurait été démolie en 1847 lors du percement de la rue Rambuteau et remplacée par la maison portant le n° 65 et qui se trouve à l'angle gauche de la rue Rambuteau.

Voici ce qu'en dit *Lefeuve* dans son livre : *Les anciennes maisons de Paris*, à l'article rue Quincampoix (T. V, pp. 453-465).

« Localement, la rue Quincampoix a profité de l'engouement public. Raison de plus pour qu'elle nous fasse connaître ceux de ses principaux habitants qui ont vu Mme de Tencin entrer chez Law, à l'*hôtel de Beaufort* (p. 461).

— 1713 — Un cabinet, dans lequel M. Vivant, propriétaire de l'*hôtel de Beaufort*, a réuni, de longue main, des curiosités de tout genre, fait l'admiration des amateurs (p. 459).

— 1718 — Emaux, coquilles, missels, estampes et monnaies ont livré l'*hôtel de Beaufort* au système financier de Law qui frappe la monnaie du papier. Les actions du Mississipi, titres de la première émission, changent de mains en y laissant des primes (p. 459).

— 1807 — L'argent y court plus d'aventures que du temps de Law dans une maison de jeu, qui vraisemblablement exploite aussi l'ancien *hôtel de Beaufort* (p. 464).

— 1864 — Rien non plus (il ne reste) de l'hôtel où un fabricant de glaces succéda au financier de la Régence et qui se trouvait, ainsi que l'impasse de Beaufort, sur le passage de la rue Rambuteau et du boulevard Sébastopol (p. 465)

A. C.

Nécrologie

Fernand Bournon

Nous avons le très vif regret d'annoncer la mort subite quoique prévue de notre ami Fernand Bournon, un des plus anciens collaborateurs de la Revue. Il s'en va, à 51 ans, en pleine maturité de talent. Elève brillant de l'Ecole des Chartes, il s'était appliqué à l'histoire du Vieux Paris. On lui doit une remarquable histoire de l'Hôtel Saint-Paul, il a publié dans la *Cité* diverses études, entre autres une sur M. Victor Cousin l'érudit historien de Paris.

Il était, en outre, auteur de nombreux ouvrages : nous citerons plus particulièrement son volume *Paris* (1888) ; *Addition à l'histoire du diocèse de Paris* de l'abbé Lebeuf ; *La Bastille* (1893) ; *Paris-Atlas* (1900) ; enfin, le recueil considérable et précieux, si documenté, les *Monographies des Communes du département de la Seine* (77 volumes).

Henri Vial

Un autre ami et dévoué collaborateur de « La Cité » vient de s'éteindre à l'âge de quarante-deux ans. La maladie le tenait au lit depuis plusieurs années. Il n'en poursuivait pas moins, avec un courage inlassable, ses études sur certains quartiers de Paris : Popincourt, le faubourg Saint-Antoine et son propre quartier ; car il habitait une vieille maison de cette ancienne voie du quartier Saint-André-des-Arts, la rue Suger.

Il collaborait à diverses revues archéologiques, dont *La Correspondance historique*, sous la direction du regretté Fernand Bournon.

Henri Vial avait donné dernièrement dans notre bulletin un article très intéressant sur Gouthière et préparait d'autres études à notre intention. Il est parti, hélas ! avant de les avoir achevées.

COMITÉ

Réunion du jeudi 21 janvier 1909

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Henry Martin.

Deux membres de droit y assistent : MM. H. Galli et Le Corbeiller, conseillers municipaux. Sont, en outre, présents : MM. Bourdeix, Callet, Couderc, Delaby, Dubois, Flandrin, Gauthier, Georges Hartmann, Paul Hartmann, Lambeau, L'Esprit, Louar, Moutaillier, Quentin, Raymond-Barbaud, Riotor, Van Geluwe.

Excusés : MM. Pagès, Rey, Sellier, Tourneux.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Trésorier fait connaître les quelques quittances de cotisations, restées impayées. Les membres du Comité se partagent les visites à faire en la circonstance.

M. le président a reçu l'adhésion de plusieurs personnes, entre autres, comme membre fondateur, MM. James, H. Hyde.

M. le président a eu l'occasion de constater que la série de nos bulletins n'était pas complète à la Bibliothèque Nationale et à celle de l'Arsenal. Sur sa proposition le Comité décide de combler les lacunes.

M. le président souhaite la bienvenue à M. Le Corbeiller, conseiller municipal, qui assiste pour la première fois à nos réunions.

M. Le Corbeiller entretient le Comité de l'agrandissement du groupe scolaire de la rue Saint-Merry qui va s'étendre jusqu'au Cloître Saint-Merry, ce qui va entraîner la démolition de maisons anciennes, puis la disparition de la rue Taillepain et du côté pittoresque de la rue Brise-Miche. A ce sujet M. Hartmann dit qu'il prépare une notice pour le bulletin, sur les maisons qui doivent disparaître.

M. Le Corbeiller appelle, en outre, l'attention du Comité sur les travaux de réfection que l'Administration doit entreprendre à la Tour Saint-Jacques, et propose qu'une délégation de la Société visite les parties endommagées et veille à la conservation des sculptures anciennes.

M. Gauthier demande des renseignements à MM. Lambeau et Hartmann sur

le Jeu de Paume qui existait autrefois dans l'Ile Saint-Louis. Une note sera donnée, à ce sujet, dans le bulletin.

M. Gauthier demande à nouveau que la Société fasse des démarches auprès de qui de droit pour obtenir la création d'un refuge sur la place devant l'église Saint-Gervais et le rétablissement d'un orme au milieu de ce refuge, pour rappeler l'ancien orme Saint-Gervais.

M. Gauthier, comme suite à une proposition qu'il avait faite dans une séance précédente, se tient à la disposition de la Société pour faire une conférence sur l'église Saint-Gervais, avec projections. Le Comité organisera cette réunion au printemps.

M. Callet rappelle les demandes faites par des habitants du IIIe arrondissement, nos voisins, pour se joindre à nous et étendre notre champ d'études dans cet arrondissement. Nous avons commencé dans notre bulletin à réserver une place à cet effet ; des études sur les vieux hôtels du Marais ont paru.

Le Comité, sur la proposition de M. Callet, décide qu'une réunion sera organisée bientôt à la mairie du IIIe arrondissement. M. Beaurepaire, bibliothécaire de la Ville de Paris, veut bien y faire une conférence, avec projections, sur les anciens monuments du IIIe arrondissement. Des invitations seront adressées aux principaux habitants de cette circonscription, ainsi qu'à tous nos sociétaires.

M. Couderc annonce qu'il enverra au Musée de la Société des pierres sculptées provenant de l'hôtel du Prévôt qu'on vient de démolir. Le président le remercie de ce don.

La séance est levée à 7 heures.

P. H.



NOUVEAUX ADHÉRENTS

Barjeron, caissier, rue de Lancry, 44.
James. H. Hyde, membre perpétuel, 18, rue Adolphe Yvon.
Masson, calculateur au Bureau des Longitudes, rue de Turenne, 2.
Vuaflard, secrétaire de la Société d'Iconographie Parisienne, rue Gassendi, 15.
Duivon, librairie Plon, rue Garancière, 8.
Lefebvre des Noëttes, commandant retraité, quai Bourbon, 19.
Leralle, contrôleur, administration du Gaz, boulevard Henri IV, 44.
Gauthier, archiviste aux Archives Nationales, 1, quai aux Fleurs.
Comar, rue des Fossés, Saint-Jacques, 20.
Bourdel, rue Garancière, 10.
Boinet, Archiviste paléographe, quai d'Orléans, 40.
Pollet, orfèvre d'art, rue du Renard, 34.
Lebattut-Verdaud, négociant, rue Turbigo, 14.
Doucet, collectionneur, rue Spontini, 19.
Gauthier, rédacteur à la Direction des services télégraphiques de Paris, quai de l'Hôtel-de-Ville, 60.
Le Syndicat de la Boulangerie de Paris, quai d'Anjou, 7.
Durante, docteur médecin, avenue Rapp, 32.
Babeau, membre de l'Institut, boulevard Haussmann, 133.
Bertot, architecte, boulevard Henri IV, 1.
Balas, rue Lafayette, 211.
Lebreton,, maroquinier, rue Bichat, 52.
Lavollee Henri, avocat, rue Jean-du-Bellay, 6.
Cournol-Ducoudray, publiciste, quai Bourbon, 21.
Nocq, artiste-graveur, quai Bourbon, 29.
Vicomte de Gosson, rue Cail, 21.
Mlle Parfait Pradelle, rue Lafontaine, 14.
Germain, boulevard Beaumarchais, 30.
Rozis, représentant de commerce, rue Georges-Saché, 7.
Bargallo, pharmacien, rue d'Allemagne, 94.
Dubois, manufacturier, rue des Nonnains d'Hyères, 2.
Cardon, secrétaire général du Syndicat des Transports, rue de la Montaigne-Sainte-Geneviève, 11.
Hardy, négociant, rue Barbette, 4.
Richardot, fabricant d'étalages, rue des Archives, 75.
Lambert, photographe industriel, rue Debelleyme, 11.

Réunion du IIIe arrondissement

Conférence de M. Beaurepaire

Le samedi 6 mars 1909, à huit heures et demie du soir, a eu lieu, dans la salle des fêtes de la mairie du IIIe arrondissement, sous les auspices de « la Cité », une conférence avec projections faite par M. E. Beaurepaire, bibliothécaire à la Bibliothèque de la Ville sur ce sujet : *Le IIIe Arrondissement à vol d'histoire.*

Devant une nombreuse assistance, M. Lambeau, vice-président de notre Société, en l'absence de M. Henry Martin et de M. G. Hartmann, tous deux souffrants, ayant à ses côtés notre secrétaire-général, M. Callet, et divers membres du comité de *La Cité* a ouvert la séance en prononçant les paroles suivantes :

Mesdames, Messieurs,

La Société historique du IVe arrondissement, *la Cité*, a bien voulu me charger de présider cette réunion, en l'absence de son président, M. Henry Martin, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, et de M. Hartmann, son premier vice-président, tous deux indisposés. Je suis ici leur interprète pour l'expression des regrets qu'ils vous envoient.

C'est pour moi un grand honneur de prendre part à l'heureuse tentative de groupement qui va se lier ce soir entre deux arrondissements limitrophes, et un réel plaisir d'entendre mon ami Edmond Beaurepaire. Ce qui prouve bien que l'aphorisme est toujours vrai qui prétend que, souvent, le malheur des uns fait le bonheur des autres.

Mon premier devoir sera de remercier la municipalité du IIIe arrondissement de s'être associée à notre entreprise, et de l'aimable accueil qu'elle veut bien nous faire dans une salle de sa mairie.

C'est un acte de solidarité administrative entre voisins qu'il faut pleinement louer et qui aura, sans doute, de bons résultats.

Je ne me dissimule pas d'ailleurs, que la réunion de ce soir n'est pas seulement l'audition d'une charmante et agréable conférence. Elle est aussi la communion, sous les espèces de l'Histoire et de l'Art, d'une société déjà ancienne et qui s'était jusqu'ici confinée dans les limites du IVe arrondissement — *la Cité* — avec une toute jeune sœur qui est en train de lui naître, de l'autre côté de la rue, et qui se présente à elle sous la recommandation de deux grands souvenirs de l'histoire parisienne : *Le Temple* et le *Marais*.

Quels noms, plus que ces deux-là, peuvent évoquer dans notre capitale d'aussi grands faits que ceux dont ils furent les témoins à travers les âges : *Le Temple*, vieux donjon de la féodalité religieuse, qui sera le tombeau de la monarchie française ; *le Marais*, ce quartier si spécial au XVIIe siècle, qui succédera, ou à peu près, au moyen âge parisien, et où s'épanouiront dans l'apothéose du grand siècle, les luxueux hôtels, les grands seigneurs, les beaux esprits.

Et la jeune sœur qui nous arrive aura ainsi dans son berceau les plus beaux bijoux que puissent envier les amoureux du Vieux Paris et les chercheurs de légendes que nous sommes.

Nul n'est plus riche qu'elle en souvenirs historiques, grands et petits, en vieilles demeures seigneuriales ou bourgeoises, dont beaucoup sont intactes, en rues pittoresques, dont les aspects si divers ont souvent tenté les artistes.

Aussi bien, lui désirions-nous longue vie et durée, et remercions-nous celui des nôtres, M. Van Geluwe, qui a bien voulu se charger de ses premiers pas.

En ce qui me concerne personnellement, et s'il m'était permis de formuler un vœu, je lui souhaiterais d'être bientôt assez forte et assez hardie pour quitter la modeste allure d'une section, et pour devenir elle-même la *Société historique du IIIe arrondissement*.

Je suis, en effet, pour la cellule historique, pour la centralisation locale, régionale, des recherches et des travaux devant contribuer à la formation d'un ensemble qui, dans l'espèce, est l'histoire de Paris.

Si vous voulez le fond de ma pensée, je vous dirai que j'aime mieux, en matière d'histoire, deux petites sociétés bien définies et bien carac-

térisées, qu'une grande, forcément plus lâchée dans ses travaux. Sous la réserve, pourtant, qu'elles ne refuseront pas de causer entre elles ni de s'inspirer mutuellement.

Permettez-moi, avant de terminer, et peut-être aurais-je dû commencer par là, de vous présenter notre conférencier.

M. Edmond Beaurepaire, que tous les érudits connaissent bien, est l'un des nôtres puisqu'il est attaché à la Bibliothèque historique de la Ville, située dans le IIIe arrondissement.

Tous ceux qui font des recherches sur Paris savent qu'on ne lui adresse jamais en vain une demande de renseignement. Ils savent aussi que, s'il arrivait par hasard — ce qui n'arrive jamais — qu'il fût un peu embarrassé pour répondre, il saurait, dans le moment, trouver le livre qui répondrait pour lui.

Quel plus bel éloge peut-on faire d'un bibliothécaire et d'une bibliothèque!

D'ailleurs, Mesdames et Messieurs, vous allez en juger vous-mêmes.

***

Cette charmante allocution fut très applaudie. Puis M. Beaurepaire commença sa conférence en ces termes :

Aux approches de l'an mil, Paris finissait encore à la hauteur de la rue Saint-Merri; au delà, c'était la campagne, les grands clos ensemencés, au milieu desquels serpentait un petit ruisselet dérivé des hauteurs de Belleville.

Après avoir traversé l'emplacement où Charles V éleva sa Bastille, ce ruisselet suivait pendant quelque temps la « grand'rue Saint-Antoine, puis à la hauteur de la rue du Petit Musc, endroit où il passait sous le pont Perrin, il faisait un détour à droite, suivait la direction de la rue de Turenne actuelle et passait sous le *pont-aux-Choux*, après avoir traversé le potager qui laissa son nom à la *rue de l'Oseille*, réunie en 1877 à la rue de Poitou ».

Parvenu à l'endroit où commence la rue des Filles-du-Calvaire, notre cours d'eau tournait à gauche, s'alimentait aux *fontaines* que rappelle le nom d'une de nos rues, et, enjambé par le *pont-aux-Biches*, coulait sous les frondaisons du *Vert-Bois*. Au bas de la pente, il rencontrait la rue Saint-Martin, la traversait sous un « ponceau » comme un peu plus loin, il traversait la rue Saint-Denis, à la hauteur de la petite *rue du Ponceau*, évocatrice de son souvenir.

Les maraîchers qui peuplaient cette banlieue agreste et verdoyante, et qui

ont laissé traces de leurs utiles cultures dans les noms de nos rues : la rue *Culture-Sainte-Catherine* (aujourd'hui rue de Sévigné), la rue des *Coutures-Saint-Gervais,* — qu'on n'a pas encore débaptisée, — ces maraîchers, dis-je, s'étaient groupés sur trois points principaux : le *Bourg Thiboust,* — ou Thibault — dont notre rue Bourg Tibour indique la situation : le *Beau Bourg,* s'étendant — approximativement, bien entendu, — entre les rues Saint-Denis et du Temple, de la rue Simon-le-Franc à la rue Grenier-Saint-Lazare ; enfin le *Bourg l'Abbé,* couché sous les murs du puissant *prieuré de Saint-Martin-des-Champs,* dont le vaste enclos occupait tout l'espace compris aujourd'hui entre les rues Saint-Martin, du Vert-Bois, Volta et au Maire.

Et, après que les mystiques terreurs de l'an mil furent passées, tout bourgeois de Paris voulut avoir dans cette banlieue verdoyante, sa *courtille,* comme on disait alors, sa *maison de bouteille,* comme on dira plus tard, avec son potager derrière la haie d'épine ou la verte claire-voie, tout auprès d'une petite vigne, plantureuse en feuilles et maigre en fruits, d'une belle *montre* enfin et de *peu de rapport,* comme était toute vigne de courtille.

Telle fut sans doute, — à l'origine, — la fameuse *Courtille Barbette,* dont je reparlerai tout à l'heure.

Au reste, une sécurité relative était alors née pour les habitants de cette banlieue parisienne. Les chevaliers du Temple, établis tout d'abord — au commencement du XIIe siècle — dans un logis situé aux environs de l'*Hôpital Saint-Gervais* — c'est-à-dire vers la caserne Lobeau — avaient quitté leur premier domicile pour aller s'installer dans le formidable manoir qu'ils s'étaient fait bâtir dans cette banlieue dont j'esquisse les transformations, au loin, dans la campagne, au delà du Bourg Thiboust.

Cette « commanderie » fut appelée la *Ville-Neuve du Temple,* alors que l'ancien hôtel des *Templiers* était appelé le *Viel Temple.*

C'est ainsi que la rue — le chemin — qui y conduisait, s'appelle la rue du *Viel Temple,* et, par transposition : la rue *Vieille du Temple.*

Par sa situation, cette « commanderie » constituait essentiellement une défense de la banlieue nord-est de Paris, de cette ceinture marécageuse, dès lors assainie et asséchée, dans laquelle Labienus, lieutenant de Jules César, avait embourbé son armée, l'an 53 avant Jésus-Christ.

Bientôt les maisonnettes se multipliant s'éparpillèrent joyeusement dans la plaine, sans ordre et tout de travers, comme des échappées, réunissant la ville aux bourgs et les bourgs entre eux, si bien qu'avant de partir pour la troisième croisade, Philippe-Auguste décida de mettre Paris et sa banlieue en garde contre toute surprise pendant son absence, et qu'il ordonna aux « bourgeois de Paris », « de faire travailler incessamment à l'enclore d'une bonne

muraille avec des tours et des portes ». Cette muraille « si moult forte et espesse », dit un chroniqueur, qu'on y menroit bien une charette dessus », fut commencée, sur la rive droite, en 1190 et achevée en 1208.

Alors, moins occupés des soucis de l'heure présente, se sentant mieux défendus dans leurs personnes et dans leurs biens, les Parisiens développèrent une activité de laquelle résulta pour la ville une ère de prospérité qui, sans doute, eut souvent beaucoup encore à souffrir, mais qui, cependant, ne s'arrêta plus.

Aussi, tandis que, proche la porte Baudoyer, — sur l'emplacement qu'indique le marché Sainte-Catherine actuel, la Congrégation du Val-des-Ecoliers, placée sous le patronage de Sainte-Catherine, — construit un vaste couvent à l'église superbe ; la petite chapelle dédiée à Saint-Nicolas, la petite chapelle romane dont l'édifice qui subsiste — je parle de l'église Saint-Nicolas-des-Champs — a conservé quelques vestiges au-dessus des arcades qui séparent les deux bas-côtés du sud, cette petite chapelle, dis-je, est érigée en paroisse, tant s'est accrue la population groupée autour du monastère de Saint-Martin-des-Champs.

Et le Bourg-l'Abbé, où suivant un proverbe les habitants ne demandent qu'amour et simplesse ; le Beaubourg, où les ménétriers disent tant de galantes histoires, tant d'aventures merveilleuses, sont le but favori des promenades des Parisiens, quand, les jours de fête et dimanche, ils s'échappent de leurs rues étroites et fétides.

Alors, et combien de bon cœur, sous les vertes treilles des rotisseries de la *rue aux Oies* (devenue par corruption la rue aux Ours), ils buvaient le petit bleu gaillard et faisaient ripaille en échangeant des propos salés. Puis, le soir, quand tintait l'Angelus, ils se hâtaient vers les portes de la ville, pressant le pas par crainte du « moine bourru », tandis que brillait, comme une petite étoile, le triste fanal des morts dans sa tourelle du cimetière Saint-Nicolas (*rue Beaubourg, entre les rues Chapon et de Montmorency*), et qu'à l'horizon de grands piliers se découpaient : les seize piliers du gibet royal de Montfaucon, rebâti tout à neuf sous le règne de Philippe-le-Bel, un « bon roi » qui ne laissait pas les gibets chômer de pendus.

Un jour de l'année 1306, alors que le roi altérait le numéraire au point que les bourgeois riches ne voulaient plus recevoir ses pièces falsifiées, le peuple indigné se rua sur cette courtille Barbette, dont une rue rappelle l'emplacement, et qui était alors la propriété d'Etienne Barbette, maître de la monnaie, l'ami et le collaborateur du fameux surintendant des finances : Enguerrand de Marigny.

Et ce jour-là, la pauvre courtille fut bien et consciencieusement pillée et brûlée.

Pendant que ceci se passait, le roi s'était réfugié dans l'enceinte du Temple, se confiant ainsi à cet ordre dont, quelques années plus tard, le 11 mars 1314, il devait faire brûler les premiers dignitaires : Jacques de Molay, grand maître, et Guy de Normandie, commandeur de l'ordre, dans cette petite *Ile-aux-Juifs*, qui forme actuellement la partie méridionale de la place Dauphine.

On sait qu'après la destruction de l'ordre des Templiers, ses biens furent appliqués en partie à payer les frais du procès, et attribués en partie aux Frères de l'ordre de Saint-Jean-de Jérusalen, appelés plus tard « Chevaliers de Malte », qui héritèrent du Temple et l'habitèrent depuis cette époque.

Entre temps, la région nord-est de Paris, celle qui nous occupe tout spécialement puisque c'est celle qui forme le territoire du IIIe arrondissement, cette région, dis-je, avait cessé d'être banlieue, quand, au lendemain de la bataille de Poitiers, on pensa que ces vastes et populeux quartiers nouveaux ne pouvaient rester sans défense. Le prévôt des marchands, Etienne Marcel, homme énergique et populaire, l'élu du peuple, le chef naturel de la bourgeoisie, prit l'initiative de la chose. Rassemblant les bourgeois, il fit décider qu'une nouvelle ceinture de rempart, plus vaste et plus forte remplacerait le cordon trop étroit des vieilles murailles, au plus vite, et coûte que coûte ! Lui-même traça le parcours de l'enceinte, dirigea l'œuvre ; il menait tout, il était partout. pourvoyant à tout, pressant les ouvriers... et c'est pourquoi cette quatrième enceinte est dite : *Enceinte de Charles V !* Je sais bien que ce roi en perfectionna les créneaux, qu'il y ajouta des défenses ; mais c'est Etienne Marcel, ou pour mieux dire encore, c'est le peuple de Paris qui les éleva, ces remparts en plein temps de guerre, et avec une rapidité merveilleuse.

Ce qui appartient bien légitimement au roi Charles, c'est la *Bastille,* dont la masse domina pour le protéger l'*Hôtel royal Saint-Paul*, séjour d'un prince défiant, et qui avait vu des émeutes populaires. Il en fit son habitation favorite, assise au milieu de jardins, descendant de la rue Saint-Antoine jusqu'à la Seine, qui lui permettait un départ secret le cas échéant. Et cette royale demeure, donc la rue de la Cerisaie rappelle les vergers ; la rue Baudreillis les tonnelles ; la rue des Lions, la « Ménagerie », fut aussi le séjour habituel de Charles VI, ce roi fou, et d'Isabeau de Bavière, qui, régente du royaume de France, osa donner ce royaume en dot à sa fille Catherine, lorsqu'elle la maria au roi d'Angleterre Henri V.

Mais à l'hôtel Saint-Paul, la reine Isabeau préférait son *Petit Séjour*, c'est-à-dire cet hôtel Barbette, pillé un siècle auparavant, reconstruit par Jean de Montaigu, surintendant des finances ; le duc d'Orléans, frère de Charles VI, y fréquentait fort, ayant, dit-on, de bonnes raisons pour cela.

Or, le mardi 22 septembre 1407, il en sortit vers 8 heures du soir. Le

quartier était désert ; le couvre-feu avait sonné aux paroisses voisines de Saint-Merri et de Saint-Gervais. Le duc, vêtu d'une robe de damas noir, monté sur une mule, suivi de deux écuyers, sur un même cheval, et de trois ou quatre valets portant des torches, descendit la rue Vieille-du-Temple dans la direction de la rue Saint-Antoine, où il habitait, à l'angle oriental de la rue du Petit-Muse, un logis que représente aujourd'hui l'hôtel de Mayenne, occupé par l'Ecole des Francs-Bourgeois.

Chantant à demi-voix et jouant avec son gant, il venait de dépasser l'ancienne poterne Barbette (entre les n[os] 59 et 61), quand il fut tout à coup attaqué devant l'hôtel du maréchal de Rieux (aujourd'hui représenté par le n° 47), par une troupe d'assassins cachés en face dans la maison de l'Image-Nostre-Dame, située à l'angle nord de la rue des Rosiers et de la rue Vieille-du-Temple. Un chevalier normand, Robert d'Ocquetonville, les commandait et ils frappèrent le malheureux prince avec une telle rage que le corps fut haché, le poing gauche coupé, la tête fendue, la cervelle répandue au loin.

Alors parut, une lanterne à la main, le vrai chef de la bande, le visage caché sous un capuchon rouge ; il s'assura que le prince ne remuait plus. « Eteignez tout, dit-il, et allons-nous-en, il est bien mort. » Puis, Jean sans Peur s'enfuit par la rue des Blancs-Manteaux, dans la direction de la rue Mauconseil où était son hôtel de Bourgogne, cet hôtel dont le donjon subsiste encore rue Etienne-Marcel.

Aussi bien le triomphe du duc de Bourgogne fut-il plus apparent que réel. Douze années de luttes terribles (1407-1419) contre les héritiers de sa victime ne purent faire oublier son crime et lui assurer le pouvoir qu'il convoitait. Il avait déjà perdu l'honneur ; il perdit la vie, et Paris tomba entre les mains du larron suprême : l'Anglais qui guettait depuis si longtemps une si belle proie.

Puis, le 1[er] décembre 1420, « jour de Sainct Eloy, qui fust un dimanche Henri V, roi d'Angleterre — régent du royaume de France du consentement même du roi Charles VI, pauvre inconscient — Henri V, roi d'Angleterre, régent de France, le seul héritier du trône — fit son entrée dans Paris, par la porte Saint-Denis, qui s'ouvrait alors proche la rue Sainte-Apolline.

« Paris était *encourtiné* comme aux plus beaux jours de fêtes », dit un chroniqueur.

Et Paris resta livré aux Anglais jusqu'au 17 avril 1436 — *pendant seize ans !*

Enfin, le 12 novembre de l'année suivante, Charles VII, à son tour, fit son entrée dans sa bonne ville de Paris.

Il n'alla pas loger à l'Hôtel royal de Saint-Paul, qui ne pouvait d'ailleurs

réveiller chez lui que de tristes souvenirs; au lieu de ramener la cour au Louvre, il ne fit que traverser la rue Saint-Antoine et alla s'établir au « logis des Tournelles ».

Bâti, paraît-il, par Pierre d'Orgemont, chancelier de Charles V, rédacteur des *Grandes Chroniques*, ce logis, cet hôtel des Tournelles avait été vendu par son fils, l'évêque de Paris, au duc de Berry. Celui-ci le céda au duc d'Orléans, son neveu, et, pendant la domination anglaise, le duc de Bedford, régent de France aux lieu et place du roi Henri V, l'avait occupé. Il y avait même fait exécuter des travaux considérables.

Les « Tournelles », quand Charles VII vint y habiter, occupaient — toujours d'une façon générale — tout l'espace compris entre le boulevard Beaumarchais, la rue Saint-Gilles, la rue de Turenne et la rue Saint-Antoine.

Charles VII en fit un véritable palais, qui prit sa dénomination des nombreuses petites tours — « tournelles » — qui fortifiaient de distance en distance les murailles qui lui faisaient clôture.

Louis XI l'habita, Louis XII y mourut et François Ier l'agrandit, en ajoutant à son « pourpris » l'hôtel d'Angoulême, qui lui était patrimonial, et qui s'étendait — approximativement — entre l'hôtel Sully, que représente le n 143 de la rue Saint-Antoine, et la rue de Turenne actuelle.

Et le séjour du « roi-chevalier » nous vaut une anecdote :

On se rappelle que depuis Louis le Jeune, les Français laissaient croître leurs cheveux et se rasaient la barbe. Or, à partir de François Ier, la mode fut de porter les cheveux courts et la barbe longue. Pourquoi?

En ce bon temps, chaque fête de l'année était aussi une occasion de réjouissances que la Cour n'avait garde de laisser échapper, mais qui, parfois, souvent même, empruntaient aux habitudes un peu brutales de l'époque des attitudes un peu brutales.

C'est ainsi, par exemple, que le 6 janvier 1521, jour des Rois, François Ier étant à festoyer aux Tournelles, apprit que le comte de Saint-Pol, dont l'hôtel devenu par la suite l'hôtel de la Force, a été coupé, dans sa longueur par la rue Malher, que le comte de Saint-Pol, dis-je, vient d'être nommé « Roi de la Fève », lui envoie aussitôt déclarer la guerre, et qu'il marche contre lui à la tête de ses gentilshommes, afin d'assiéger son rival... pour rire.

On applique donc des échelles aux murs, on commence l'escalade; et le comte avec ses convives, qui se pressent aux fenêtres, se mettent en devoir de repousser l'attaque. Ils lancent sur la troupe royale des œufs, des fromages, les restes du souper, enfin tout ce qui se trouve à leur portée.

Mais la lutte s'échauffant toujours et les projectiles venant à manquer, un des assiégés a la malencontreuse idée de lancer sur les escaladeurs un tison

embrasé qui tombe sur la tête du roi et lui fait une profonde brûlure à la joue.

Naturellement, le combat cessa aussitôt, mais, pour dissimuler la cicatrice laissée par la brûlure, le roi laissa croître sa barbe, et, par contre, porta les cheveux courts... Tout le monde l'imita, et, pendant lontemps, il n'y eut plus que les ecclésiastiques et les magistrats qui se rasèrent la barbe et portèrent les cheveux longs.

L'auteur du méfait que je viens de raconter était, paraît-il, le comte de Montgommery, dont le fils, sous le règne suivant, devait jouer un rôle analogue dans un drame bien autrement lugubre.

En effet, pendant les fêtes du mariage de sa fille Elisabeth avec Philippe II, roi d'Espagne, Henri II fut blessé mortellement dans un tournoi, donné précisément dans les lices du palais des Tournelles, le 30 juin 1559. Son agonie dura onze jours entiers, pendant lesquels les Parisiens n'entendirent plus le son d'aucune cloche.

Le 9 juillet, on maria près du lit du mourant sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie : Philibert-Emmanuel, et, le lendemain, le roi Henri II expirait au palais des Tournelles.

Cette mort causa l'abandon du logis royal et amena la transformation complète des lieux qu'il occupait.

La reine Catherine de Médicis prétendit que la perte cruelle qu'elle venait de faire lui rendait insupportable le séjour au palais des Tournelles, et ne voulut plus y reparaître.

Alors, les bâtiments ne tardèrent pas à tomber en ruine. Le Domaine les loua à la Ville pour servir d'étables, d'écuries, de dépôts de poudre. Charles IX y conserva quelque temps ses volières, ses chenils, sa ménagerie, puis, pressé par sa mère, il en ordonna la démolition, le 28 janvier 1565 ; la reine Catherine pressa l'exécution de l'édit, comme si elle eût pensé faire ainsi disparaître toute trace de son deuil : les jardins furent aplanis, les murailles renversées, les fossés comblés, et la plus grande cour intérieure devint une place publique affectée au marché aux chevaux.

C'est là qu'il faut placer le légendaire combat des mignons de Henri III et des favoris du duc de Guise. Il eut lieu le dimanche 27 avril 1578, à 5 heures du matin. Le comte de Quélus avait pour seconds MM. de Maugiron et de Livarot, mignons du Roi ; Charles d'Entragues, MM. de Schomberg et de Ribérac, favoris du duc de Guise.

Les combattants déployèrent une fureur extrême ; deux restèrent sur place : Schomberg et Maugiron ; Ribérac expira le lendemain. Quant à Quélus, atteint de dix-neuf coups d'épée ou de poignard, il languit trente-trois jours

et mourut dans les bras du roi ; Henri III, accablé de douleur, le baisa après sa mort, garda ses blonds cheveux et ôta les pendants d'oreilles qu'il lui avait attachés lui-même. Il lui fit élever dans l'église Saint-Paul — cette vieille église Saint-Paul dont subsiste en grande partie le clocher, rue Saint-Paul, à droite du passage Saint-Pierre, — il lui fit élever un magnifique mausolée en marbre ainsi qu'à Maugiron et à Saint-Mégrin, assassiné, pendant une nuit de juillet 1578, alors qu'il quittait la chambre de la belle Catherine de Clèves, duchesse de Guise, au carrefour de la rue des Haudriettes et de la rue des Archives actuelle, précisément en face de l'endroit où nous voyons aujourd'hui la *fontaine des Haudriettes*, édifiée en 1638, reconstruite en 1760, et décorée par Mignot de cette ravissante naïade que tout le monde admire... sans penser, — et c'est peut-être justice — ni à Saint-Mégrin, ni aux Guises ; ce qui, historiquement, est moins excusable peut-être, d'autant plus qu'au nº 58 de la rue des Archives, deux tourelles d'inégale grosseur, encadrant un porche ogival, surmonté de peintures murales, en indiquent l'entrée primitive, seuls vestiges de l'architecture civile du XIVᵉ siècle qui existe à Paris.

Ce fut — primitivement — le porche du manoir d'Olivier de Clisson, construit dans la dernière partie du XIVᵉ siècle, quand la noblesse, papillonnant aux alentours de l'Hôtel royal de Saint-Paul, commença d'habiter *le Marais*.

Clisson, au début de sa fortune, l'avait fait édifier sur les produits des sommes qui lui furent attribuées peu après la bataille de Pontvallain, au gain de laquelle il contribua puissamment sous les ordres de Du Guesclin.

Françoise de Lorraine, duchesse de Guise et mère du « Balafré », l'acquit, en 1553, de Philibert Babou de la Bourdaisière, grand-père de la « Belle Gabrielle ».

A cette époque, les Guise avaient déjà une maison aussi nombreuse que celle des princes du sang de France, et leurs visées étaient ambitieuses ; ils saisirent donc toutes les occasions d'agrandir, par voie d'annexions successives, le vieux manoir du compagnon d'armes de Du Guesclin et son successeur dans la charge de connétable de France.

Ce fut d'abord l'hôtel de Laval, que représentent actuellement les bâtiments des Archives Nationales s'ouvrant sur la rue des Francs-Bourgeois ; puis la maison de Jacques Doulcet, conseiller au Parlement, que remplace la partie orientale des constructions neuves sur la rue des Quatre-Fils ; enfin, l'hôtel de la Roche-Guyon, dont l'*Imprimerie Nationale* occupe — *encore* — l'emplacement.

Les Guise relièrent tous ces anciens hôtels par quelques constructions, et ce fut dans cette résidence que, depuis François II jusqu'à Henri IV, ils tinrent leur cour populaire, qu'ils établirent le quartier général de la Ligue.

Plus tard, en 1697, après la mort de Mlle de Guise, grand'tante et héritière du dernier duc, — décédée sans alliance et avec laquelle la Maison de Guise s'éteignit, — François de Rohan-Soubise, se rendit acquéreur de l'hôtel de Guise, et le transforma sous la direction de l'architecte Delamaire, c'est aujourd'hui le *Palais des Archives* qui occupe l'emplacement du manoir de Clisson et de la maison de Jacques Doulcet, mais dont les dépendances s'étendaient alors jusqu'à la rue Vieille du Temple.

Le prince de Soubise mourut en 1712. De son union avec la célèbre Anne-Julie de Chabot-Rohan, étaient nés onze enfants. Le cinquième Fernand-Gaston-Maximilien fut ce cardinal de Rohan qui, en s'élevant, paraît avoir eu besoin de s'isoler.

Il lui faut un nom et une résidence qui n'appartiennent qu'à lui.

Ce fils des Soubise adopte le nom de Rohan, et, l'année même de la mort de son père, il mande Delamaire, l'architecte de l'hôtel Soubise qu'il charge d'édifier le « palais cardinal » sur la partie des jardins occupée, jadis, par l'hôtel de La Roche Guyon, encore aujourd'hui, comme je l'ai dit tout à l'heure par l'Imprimerie nationale.

Cet hôtel, — dont la façade principale est sur le jardin, — a été habité successivement, — de 1712 jusqu'à la Révolution, — par les successifs cardinaux de Rohan. Le dernier fut Louis-René-Edouard de Rohan-Guemenée, l'escroc du « collier de la Reine », lequel — soit dit en passant, — n'a jamais été payé aux joailliers Bœhmer et Bassenge, qui furent mis en faillite *et ruinés totalement* dans cette affaire, dont la victime — aux yeux des personnes sentimentales — a été Marie-Antoinette !

Bœhmer et Bassenge n'existent pas, eux ! ils sont morts dans la misère parce qu'ils avaient eu la faiblesse de croire à la parole d'un Rohan, d'un cardinal, d'un grand aumônier de France !!! Il importe peu... — ce sont là jeux de princes — mais on peut penser toutefois que c'eut été un beau geste pour Marie-Antoinette, si prodigue à l'égard de la princesse de Lamballe, de Mme de Polignac et de quelques autres, que celui qui lui eût fait payer LE COLLIER DE LA REINE, alors même qu'elle ne le dût pas, ce que je crois d'ailleurs.

(*à suivre.*)

A TRAVERS LE IIIe ARRONDISSEMENT

La Question Louis XVII

Le fils de Louis XVI est-il mort au Temple ? A-t-il pu s'évader et fonder une lignée dont le dernier descendant serait l'héritier légitime.

Ce problème est et restera, à notre avis, toujours insoluble. Des milliers de volumes ont été écrits sur cette question.

Ils n'ont fait qu'épaissir la brume qui entoure la légende ou l'histoire. Il y a toute une littérature spéciale sur cette question qui paraît angoisser une certaine partie de l'humanité.

Comme *le Temple* est aujourd'hui de notre domaine nous suivrons ces études avec une impartialité, nous pourrions dire une indifférence parfaite.

La librairie Daragon vient de publier un livre très curieux *Evasion et Survie du fils de Louis XVI*. Ce livre résume la question, il est un excellent résumé du problème de la survie de Louis XVII. Il condense les matériaux accumulés depuis un siècle et il permet de se faire une idée de ce que c'est que la question Louis XVII.

Acte de décès de Gavarni (1804-1866)

Nous avons relevé l'acte de décès de Gavarni, l'illustre caricaturiste, né dans le IIIe arrondissement.

Gavarni (*1804-1866*)

Né à Paris, rue des Vieilles-Haudriettes, no 5, division de l'*Homme Armé*, le 22 nivôse an XII — vendredi 13 janvier 1804 — Guillaume-Sulpice *Chevallier* est mort le 23 novembre 1866, avenue de Versailles, 122, villa de la Réunion, actuellement rue Chardon-Lagache : n° 29. Il était fils de Sulpice *Chevallier*, ancien marchand de vins, et de Marie-Monique *Thiémet*.

***

Le cantonnier Duplech a trouvé, rue de Béarn, dans un caveau servant de remise, un crâne et cinq tibias paraissant provenir de fouilles dans le cimetière des Minimes qui existait à cet endroit. M. Guicheteau, commissaire de police du quartier, a envoyé ces débris humains aux catacombes.

A. C.

LA CITÉ

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus
(Vieux dicton parisien)

SOMMAIRE

8me ANNÉE

N° 31 — Juillet 1909

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

En vente à la Librairie Ancienne, H. CHAMPION, Éditeur

EXPERT PRÈS LE TRIBUNAL

5, Quai Malaquais, PARIS

L'ILE LOUVIER

L'Ile Louvier a déjà été le sujet d'une étude étendue et documentée de M. C. Delaby, dans notre *Bulletin* de juillet 1903 (nº 7), pages 405-430. M. Piton a trouvé, depuis, dans les Archives Nationales et dans celles de la famille de Bercy-Nicolay, des documents des plus anciens et inédits. Il a bien voulu nous réserver cette nouvelle étude très intéressante, qui vient compléter l'historique de l'ancienne île :

En descendant la Seine, à partir de Bercy, on rencontrait autrefois une île désignée sous le nom d'Ile aux Javeaux (1370) où des Javiaux (1470), d'île des meules aux Javeaux, d'île aux meules.

Javeau ou Javelle, monceau ou île formée de sable et de limon par un débordement d'eau, ou île nouvellement formée. (*Dictionnaire de Trévoux*).

Dulaure ajouta à ces noms celui *d'île aux Ourmetiaux,* mais c'est là une mauvaise lecture du *Journal d'un bourgeois de Paris*, comme l'a démontré Maurice Champion, dans son ouvrage sur les *Inondations,* I, 49. Nommée ensuite île d'Antrague ou d'Entrague, elle prenait, au XIVᵉ siècle le nom de son propriétaire Louvier ou Louviers.

En 1383. — L'île appartenait à Mᵐᵉ Pernelle de Villiers, dame de Montmorency et de Villiers le Sec, qui, le 16 mai 1383, passe aveu et dénombrement à Jean de Courtenay, seigneur d'Yerres, pour l'île aux Javeaux et ses appartenances.

En 1390, 31 mars. — Sous la prévôté de Jean de Folleville, prévôt de Paris, Jean Hesselin, bourgeois de Paris, tient à foi et hommage, de Bureau de la Rivière, les héritages suivants :

1° 12 arpens en pré en une pièce, sis en l'île de Berciis (*sic*) tenant au ponton sur la rivière ;

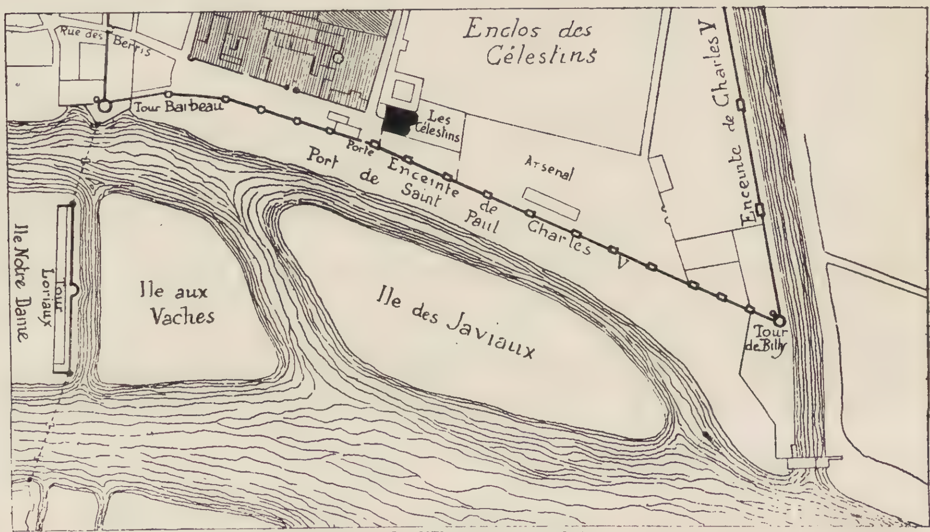
2° 14 arpens audit lieu, tenant à messire Pierre de Giac, etc.

Il s'agit ici de la grande île de Bercy, et nous savons que Pierre de Giac avait un hôtel dans le quartier Saint-Paul.

En 1390, 2 mai. — Nous trouvons l'aveu de ce Jean Hesselin, bourgeois de Paris, à Bureau de la Rivière, premier chambellan du roi, pour les héritages énoncés ci-dessus.

En 1396, 17 avril. — Charles de Louviers, conseiller au Parlement et seigneur du Châtelet et de Nangis en Brie, dont la femme se nomme Louise Sanguin, vend à André d'Epinay, cardinal de Lyon et de Bordeaux, une île en deux pièces sise devant les Célestins (1).

Andréas d'Epinay fut évêque de Bordeaux, en 1478, puis de Lyon en 1499-1501 (Gams).



Plan de l'Ile au xvie siècle.

En 1403, 31 décembre. — Jean Moreau, bourgeois de Paris, prend à croix de cens, ou rente, de Girard de Senlis, « une île en deux pièces, *parmi laquelle passe un petit bras d'eau*, nommée l'île des Javeaulx, où l'on descend les moles (meules) des moulins (2) estant en la rivière de

1. Lebeuf.
2. C'est là l'origine du nom de l'île *aux meules*. Nous apprenons de plus qu'alors l'île était divisée en deux par un petit bras.

Seyne, devant les Célestins... du conquest dudit Girart (de Senlis) en la censive de Mme de Montmorency, chargée par an d'une coutume qui vaut deux chapons et une mine de blé et 8 livres de croix de cens.

En 1424, 25 janvier. — Isabel de Breban, veuve de Jean de Breban, fille de Jean de Louvier, vendait à son père pour 6 l. 17 s. 6 d. de rente, une maison sise rue Saint-Honoré, outre la porte, aboutissant à Regnault d'Angennes, dans la censive Saint-Honoré.

En 1463, 10 mai. — Jean de Montmorency, seigneur de la Tour de Chaumont, prétendait tenir en plein fief, à cause de la Tour de Chaumont, l'île aux Javeaux et avoir le droit de prendre une mine de blé et deux chapons (coutume).

1523, 25 mai. — Après avoir été possédée par Girard de Senlis, Jean Moreau, bourgeois de Paris, Charles de Louvier, qui la baillait au cardinal de Bordeaux, l'île, à la mort du cardinal, appartenait à M. de Segré, qui prélevait chaque année la coutume de deux chapons et d'une mine de blé, payable à la Saint-Rémy.

En 1536, 24 mai. — De Louviers, bourgeois de Paris, signe une requête des voisins de la porte Baudoyer pour la réparation de leur cours d'eau près de la Croix(1). (Ceci prouve qu'il y avait un cours d'eau auprès de la porte Baudoyer.)

1545, 8 mars-26 avril. — Louis de Sainte-Maure, marquis de Nesle, vend l'île Louvier, située dans la censive du seigneur de Jouy, à cause de La Tour de Chaumont, à Claude des Asses (*sic*).

(Nous trouvons la confirmation de cette vente dans les *Insinuations du Châtelet*, publiées par MM. Campardon et Tuetey, p. 469, n° 3752.)

Louis de Sainte Maure, chevalier, marquis de Nesle, comte de Laval, de Joigny et d'Harcourt, sire de Rieux, se trouvant à Paris.

Donation à Guillaume de Balzac, seigneur d'Entragues, de Marcoussis et de Bois-Malesherbes, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, son cousin, des droits de propriété et des actions « rescisoires et rescindentes » qu'il peut avoir, à raison de la vente faite pendant sa minorité, le 8 mars 1546, à Claude Deszasses, conseiller au Parlement de Paris « d'un isle anciennement appelé l'Isle des Javeaux et de présent l'Isle de Louviers, consistant en plusieurs pièces d'isles et javeaulx, en

---

1. *Reg. de la ville*, t. XI, p. 221.

partie plantez d'arbres et saulx, tant d'ancienneté que depuis peu de temps en ça, avec une maison contenant deux corps d'ostelz et jardin derrière, les dites pièces d'isles et javeaulx... assis en la rivière de Seyne, et au travers des quelz, par derrière le dit jardin, passe partie de l'eaue de la dicte rivière de Seyne en divers endroits, tenans, d'une part, du costé de Saint-Victor, au grand cours d'eau d'icelle rivière de Seyne, de l'autre costé, environnez d'un petit cours et bras d'eaue, passant du costé du boullevert venant de la dicte rivière, le long du dict boullevert et des murs de la ville de Paris, joignant les Célestins, estans en la Censive du seigneur de Joy à cause de son fief de la Tour de Chaulmont et chargez envers luy, les dictes isles, javeaulx et maison dessus dictz, leurs appartenances, et deppendances de deux chappons et une myne de blé froment de cens, rente, ou droit seigneurial et ancien par chacun an, à charge de payer aux héritiers de Claude Deszasses, la somme de 2.250 livres tournois, déboursée lors de l'acquisition de l'isle Louviers, 23 avril 1551. »

1550, 7 septembre. — Vente par la veuve du sieur des Asses, de l'île Louviers, d'abord à Jacques Lhuillier puis à Nicolas Pagevin.

1551, 8 mai. — Jacqueline de Bailly fait foi et hommage pour l'isle Louvier, et à la même date, nous trouvons une transaction entre demoiselle Jacqueline de Bailly, dame Budé, tant en son nom que comme tutrice des enfants mineurs de feu Jean Budé conseiller du roi, trésorier des Chartes, seigneur d'Hierres et maître Jacques Lhuillier, chevalier, premier président de la Cour des Aides, pour l'acquisition par lui faite de l'île aux Javeaulx et appartenances.

1552, 7 septembre. — Vente par la veuve des Asses à Lhuillier.

En 1563, 15 juin. — Anne de Montmorency rend foi et hommage pour l'île Louvier à demoiselle Bailly, veuve de M. Budé, seigneur d'Hierres.

1580, février. — Vente de l'île par d'Antragues (*sic*) à Nicolas Pagevin.

1580, 23 mars. — Quittance de Saulsoy à Pagevin.

1580, 24 mars. — Déclaration de l'île Louvier au sieur du Saulsoy comme seigneur de Chaumont dit au Bègue.

En 1582, 24 mars. — Nicolas Pagevin, maître de la Chambre aux deniers de Monsieur (le duc d'Alençon) frère du roi, propriétaire de l'île qu'il a acquise des héritiers de M. d'Antragues, a des différends avec la ville pour le garage des bateaux.

1583, juillet. — Dreux Budé, seigneur d'Hierres, fait saisir l'île Louvier qu'il tient à fief, à cause de M. de Bercy.

L'île Louvier comprenait alors une maison à tourelles, cour devant, jardin derrière, close de murs, située au milieu de l'île et appartenant à Nicolas Pagevin, qui l'occupait.

En 1592, 18 janvier. — Nicolas Pagevin était condamné à payer cinq années d'arrérages à M. du Saulsoy.



L'Ile Louviers et l'Arsenal, au XVIIIe siècle.

En 1597, 21 juin. — Défense à Philippe le Prebstre, demeurant à l'île Louvier, d'empêcher les bateaux dits Corbillatz (faisant le service de Paris à Corbeil) et autres, de passer par les bords de l'île et « d'empêcher, fermer ou garer » dans ladite île des bateaux chargés ou vides du bois flotté (1), etc. Défense d'empêcher les maîtres-passeurs d'eau de

1. Rouvet, qui amena le *premier* le bois flotté à Paris, n'est pas de la fin du XIIe siècle, mais du XVe.

passer et repasser les personnes qui voudront aller dans l'île sans que personne autres qu'eux puissent s'entremettre de passer (1).

1604, 3 octobre. — L'île Louviers ôte la vue aux voituriers avalant leurs bateaux et les empêche de reconnaître si le bac est démarré pour aller d'un bord à l'autre. Les maîtres des ponts et les marchands voituriers par eau proposent de mettre le bac au port des Barrés (2).

1604. — Charles-Henri de Malon, grand-père de M. de Bercy est troublé dans la jouissance de cette mouvance par de Pélevé, seigneur de la Tour de Chaumont.

1635, 31 août — L'île est à présent à M. d'Entragues.

1668, juillet. — Charles-Henri de Malon de Bercy, poursuit Léon de Balzac, chevalier, marquis d'Antragues, et lui réclame vingt-neuf années d'arrérages (1 mine et 2 chapons annuellement).

1678, 18 mai. — Nouvelles poursuites et, le 27 mai, d'Antragues est condamné à payer.

1678, 8 juin. — Le marquis d'Antragues prétend qu'il est mal assigné. Il n'est point héritier de feu Léon de Balzac, son père, à la succession duquel il a renoncé. C'est Louis de Villiers, son petit-fils, qui est son héritier bénéficiaire.

1697. — L'île appartient à M. de Gesvres, qui l'a acquise de M. Talon en 1697 pour un quart, et les trois autres quarts de la comtesse de Grammont, du curateur de la succession d'Antragues et d'autres propriétaires.

1700. — L'île est dite mouvoir en censive de la Tour de Chaumont, dite Tour au Bègue en Vexin, habitée par Adam de Villiers. Elle appartient à M. de la Rochefoucauld.

1703. — L'île Louvier, d'Entragues ou même de Grammont, appartient au Prévôt des marchands et échevins de la Ville de Paris, comme subrogés à l'acquisition qui en a été faite par la comtesse de Grammont, de M. de la Rochefoucauld et de Charlotte Tellier, son épouse, propriétaires en 1703.

Au XVIII[e] siècle, l'île était remplie de bois de charpente et de menuiserie que l'on vendait au public et on y avait établi un port pour le foin

1. *Reg. de la ville*, t. VIII, p. 280-286.
2. *Registres de la ville*, t. XI, p. 404.
3. *Registres de la ville*, t. XIII, p. 27.

et le fruit. Il n'y avait dans l'île qu'une seule maison qui relevait de la ville à qui elle appartenait. C'était un corps de garde situé près du pont de Grammont.

Verniquet dit une manufacture. Le pont de Grammont réunissait l'île Louvier à la terre ferme au quai des Célestins. L'île fut acquise définitivement par la ville en 1709 pour le prix de 61.500 livres. (S'agit-il ici de l'achat fait par M. de Gesvres, gouverneur de Paris en 1697 ?)

Dans les derniers temps, l'île affermée aux marchands de bois pour 40.000 francs, en 1813, servait de chantier de bois à brûler.

En 1834. — Les marchands de bois de l'île Louvier jetaient des terres au midi de l'île pour l'agrandir aux dépens du lit de la Seine.

En 1841, 10 février. — Une ordonnance royale supprimait ce marché et l'on commença à combler le petit bras de la rivière. « L'exécution de ce travail, dont l'utilité est fort contestable, a détruit un des points les plus animés de la Seine et a, de plus, l'inconvénient de resserrer le lit du fleuve qu'il eût été plus logique de creuser et d'élargir en cet endroit, dit le *Moniteur* du 12 mars 1853.

L'île Louvier fut définitivement rattachée à la rive droite en 1843. Elle mesurait de 225 à 300 toises de longueur sur 75 de largeur (environ 500 mètres sur 150).

PITON

N.-B. — Ces notes un peu sèches permettront d'établir, depuis le XIVe siècle, l'histoire de l'Ile Louvier — qui n'a *jamais* porté le nom d'Ile aux *Ourmetiaux*, ni d'Ile *Bouteclou* — en se reportant au travail remarquable de M. Cléon Delaby, publié dans la *Cité* en 1903.

Bien qu'on trouve Louvier, Louvien et Louviers, nous croyons qu'il faut écrire *Louvier*.

P.

LA PRISON DE LA FORCE

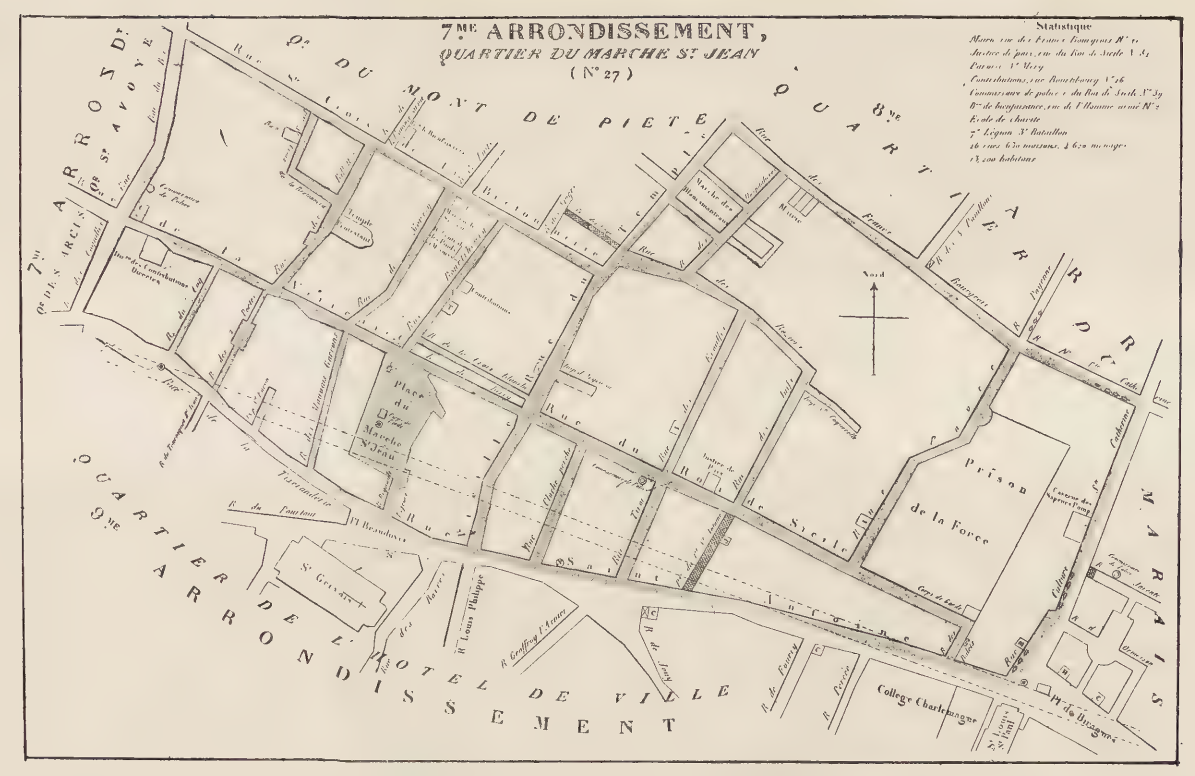
La suppression d'un chantier de bois et charbons situé rue Pavée, 22, vient de mettre à jour une notable partie de la jambe étrière de la muraille de l'ancienne prison *de la Force* qui la séparait jadis de l'hôtel Lamoignon.

Cette muraille a conservé une arête vermiculée des piliers et des contreforts provenant des anciennes constructions. On y remarque une baie circulaire aujourd'hui murée qui fut autrefois une porte et l'amorce des voûtes de l'ancien bâtiment d'entrée de la rue Pavée. La façade dont on voit encore des traces était entièrement en assises de boisages vermiculés ; elle était lugubre d'aspect, une voûte sous laquelle étaient ménagées trois portes surmontées de croisées étroites et grillées, donnait accès dans la cour dite de *la Madeleine.*

La Grande-Force avait son entrée rue Pavée, sa façade était de haute allure, mais lugubre. Avant d'être prison, l'hôtel de la Force était un de ces palais de grands seigneurs mi-partie maisons de plaisance mi-partie forteresses féodales enlisées, au milieu du Paris, dans des maisons particulières qu'elles couvraient de leur ombre sinistre et écrasaient de leurs formidables donjons.

L'hôtel avait appartenu au frère de saint Louis, Charles, comte d'Anjou, roi de Naples et de Sicile ; il prit le nom d'*hôtel du Roi de Sicile.* Il passa ensuite aux descendants de Charles d'Anjou, les ducs d'Alençon. Il fut confisqué pendant la domination anglaise « sur Jehan, duc d'Alençon rebelle » au bénéfice de John Gray, comte de Tancarville. Il appartint ensuite au roi de Navarre.

En 1583 il devint la propriété du maréchal Antoine de Roquelaure qui le revendit à François d'Orléans Longueville, comte *de Saint-Pol,*



Plan du quartier de la prison de la Force.

d'où le nom qu'il a conservé jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, Il fut acquis ensuite par Léon Bouthillier, comte de Chavigny, ministre et secrétaire d'Etat dont la fille mariée à Beuzelin laissa une fille unique qui épousa en 1698 Jacques de Caumont, duc de la Force qui en vendit une partie à Jacques Poultier, receveur des finances, qui y fit de grands embellissements.

La Grande-Force fut achetée par les frères Paris, qui y installèrent une école militaire transférée depuis au Champ de Mars. Ce fut le ministre Necker qui, pour remplacer le For-Evêque, transforma le bâtiment en prison. On y enfermait des gens arrêtés pour dettes, les militaires prévenus des faits d'indiscipline, les *prisonniers de police*, vagabonds et gens sans aveu.

On lui adjoignit, en 1785, l'*hôtel de Brienne*, contigu à celui de la Force, qui remplaça la prison de Saint-Martin et devint une maison d'arrêt pour les femmes de mauvaise vie. Cet édifice prit le nom de la *Petite Force* pour le distinguer de la prison *de la Force* proprement dite, connue sous l'appellation de la *Grande Force*.

Dans le cours de l'année 1792, lorsque les événements politiques amenèrent l'incarcération de nombreux suspects, la Force reçut le trop plein de l'Abbaye et du Châtelet, et elle vit arriver, après le 10 août, un nombre assez considérable de personnages politiques, quelques prêtres, sans compter une quarantaine de voleurs arrêtés le 10 août au château des Tuileries et deux Suisses prévenus d'avoir tiré sur le peuple, qui pour la plupart furent les premières victimes des massacres de Septembre.

L'ouverture de la prison de la Force ne constituait pas seulement un progrès au point de vue de la situation matérielle des prisonniers, mais elle devait être accompagnée d'une réglementation nouvelle, à l'effet de prévenir, autant que faire se pouvait, l'oisiveté, la débauche et l'abus des pouvoirs subalternes. Le Parlement fut chargé d'élaborer ce règlement qui fut mis en vigueur le 19 février 1782 ; mais, s'il reçut quelque application dans les dernières années de l'ancien régime, ce fut pour bien peu de temps ; la Révolution vint modifier complètement les conditions d'existence des prisonniers qui, au lieu d'être répartis dans des départements distincts, se trouvèrent désormais confondus. Il n'y eut plus, à vrai dire, que deux

catégories bien tranchées : les détenus pourvus de ressources assez abondantes pour vivre à la *pistole* et ceux hors d'état de payer et obligés de subir le régime de la *paille*. Les malheureux incapables d'acquitter un loyer quelconque, couchaient séparés par des planches, dans d'immenses dortoirs ; ils devaient réglementairement avoir chacun un lit garni de matelas, de traversin et de couvertures, mais combien était plus lamentable la réalité que nous révèlent les procès-verbaux des commissaires de police, témoins non suspects des souffrances endurées par les prisonniers. Ainsi, suivons le commissaire de police de la section de l'Arsenal qui, dans la nuit du 25 au 26 février 1792, procéda par ordre de M. Vigner, administrateur au département de police, à une visite générale de la Force.

Arrivé dans une cour dite de la *paille*, ce magistrat pénètre dans trois salles remplies de prisonniers : la première, dite de *Saint-Joly*, contenait 41 personnes, la seconde dite de *Saint-Niçaise*, 32 et la troisième, dite de *Saint-Richard*, 30, et quoiqu'il fût bronzé par le spectacle quotidien des misères humaines, ce qu'il eut sous les yeux lui laissa une impression poignante.

« Il remarqua avec bien de la douleur, dit-il, qu'un très grand nombre de ces malheureux étaient sans chemise et sans habits, qu'ils couchaient tête-bêche dans des espèces d'auges de bois contenant un peu de paille, protégés du froid par quelques mauvaises couvertures. ce qui nous a fait, malgré nous, faire de tristes réflexions, que la plupart n'étaient peut-être coupables d'aucun crime punissable, et n'étant point encore condamnés par la loi se trouvaient cependant dans une situation bien cruelle. »

Deux autres chambres recevaient les prisonniers de la *paille*, celle dite du *Petit-Châtelet* et celle de l'*Etoile*, où le commissaire de police de la section Beaubourg, procédant à une perquisition dans la nuit du 18 au 19 janvier 1792, constata la présence de 47 prisonniers. Dans le bâtiment de la Dette se trouvaient les chambres *Saint-Alexandre*, n° 9, avec 2 lits, *Saint-Robert*, n° 11, avec 3 lits et 5 prisonniers ; *Saint-Urbain*, n° 12, avec 3 lits et 3 prisonniers ; celle de la *Liberté*, avec 5 lits et 5 détenus. Le Département des ordres du Roi ou de Police comprenait quantité de chambres, sous l'invocation de tous les saints du paradis, renfermant en moyenne de 5 à 10 pri-

sonniers, la plupart du temps, plus de prisonniers que de lits, savoir : les chambres *Saint-Germain*, 14 prisonniers, *Saint-Joseph*, 12 prisonniers ; *Saint-Gervais*, 10 prisonniers ; *Parfait et Saint-Jean*, 9 prisonniers ; *Royale*, 8 prisonniers ; *Dauphine et Saint-Louis*, 7 prisonniers ; *Saint-Michel*, 6 prisonniers ; *Petit et Grand Saint-Jacques*, 6 prisonniers ; *Saint-Laurent*, 5 prisonniers. Du reste, le nombre des prisonniers était très variable ; ainsi dans la chambre dite *des Gardes*, on rencontre un jour 28 prisonniers et plus tard, seulement 7 pour 8 lits. La chambre dite *Neuve*, comptait au 26 février 6 lits et 7 prisonniers et au 1er juin 8 lits avec 9 prisonniers. On peut juger ce qu'étaient en général les chambres de la Force, par la description peu séduisante de la chambre *Neuve*, transmise à la postérité par l'un des ses habitants, qui ne dissimule pas son écœurement :

« La chambre Neuve, dit-il, me fut offerte, mais quelle fut ma surprise en voyant ce dégoûtant local. C'était cependant la moins affreuse, quatre murailles bien noires, sur lesquelles l'ennui et la douleur gravèrent de sévères maximes, où l'ineptie barbouilla de dégoûtantes images. Une fenêtre grillée et barrée, huit grabats, un baquet pouvant recevoir tous les besoins de la nuit et une chaise pour le repos du jour. »

Nous signalerons encore une chambre dite de la *Bastille*, au premier étage du bâtiment neuf, dans le département dit du dépôt du Châtelet.

Les personnes privilégiées à la Force occupaient des chambres à la *pistole*, on peut citer, dans le corridor Saint-Thomas, la chambre *Saint-Honoré*, où logeait le fameux abbé Bardy, escroc et libertin, inculpé de l'assassinat de son frère et qui errait de prison en prison, une pièce voisine, habitée par le chevalier d'Imbert ; la chambre nº 4 servant de domicile au faussaire Remy d'Autun de Champclos.

Les femmes incarcérées au Petit-Hôtel de la Force vivaient à peu près sous le même régime que les détenus de la Grande-Force, Le procès-verbal d'une perquisition faite le 26 juin 1792, à 6 heures du matin, par le commissaire de police de la section de la place Royale, fournit les indications les plus précieuses sur les salles et chambres occupées par les prisonnières suivant leur situation de fortune, par conséquent par celles qui étaient logées à la *pistole*, et par

celles qui se trouvaient à la *paille*. Au premier étage, le commissaire entra d'abord dans la chambre *Sainte-Constance*, n° 5 avec 6 lits et 5 détenues, puis dans celle dite *Sainte-Rosalie*, où étaient renfermées 27 femmes. Au deuxième étage, la chambre *Sainte-Marceline* comptait 7 lits et autant de prisonnières, dans une autre pièce, sous le même vocable et au même étage furent rencontrées 13 prisonnières. Au troisième étage la chambre *Sainte-Véronique* contenait 5 lits et recevait 4 détenues ; une chambre à la suite, n° 3, n'avait qu'une pensionnaire. Le quatrième étage était celui qui renfermait le plus grand nombre de prisonnières et semblait réservé à celles de la *paille*, la chambre *Sainte Françoise*, n° 4, en avait 24, celle dite le *Petit-César* en comprenait 11, et une galerie en contenait 44. A l'infirmerie il n'y avait que 8 malades dont 4 convalescentes.

Plusieurs préaux servaient de promenoirs aux détenus ; le plus gai, planté d'arbustes, était désigné sous le nom bizarre de *Vit au Lait*, il avait été dans le principe réservé aux prisonniers incarcérés pour non paiement de mois de nourrice, un autre, au centre dans le département de la Dette, était affecté aux prisonniers politiques, on y disposait de 2 chauffoirs, l'un pour les *pistoliers*, l'autre pour les *pailleux*.

L'infirmerie de la Grande-Force comptait plusieurs chambres ; une autopsie y fut pratiquée, le 8 mai 1792, à 8 heures du soir, par deux chirurgiens de la section de l'Arsenal en présence du commissaire *Virvaux*, à l'effet d'établir les causes de la mort subite d'un prisonnier, le sieur *Corpedant* dit *La Houssaye*, qui y avait été transféré la veille, de la conciergerie. Cette autopsie, qui était un fait extraordinaire, fut motivée par l'accusation contenue dans une lettre adressée au concierge de la Force où l'on prétendait que le sieur *La Houssaye* très bien portant à sa sortie de la Conciergerie, était probablement mort des suites des coups qu'il avait reçus en arrivant à la Force, et que si on ouvrait son corps, on trouverait « l'estomac fracassé ». Le cadavre du prisonnier fut étendu sur une table dans l'une des pièces de l'infirmerie, et l'opération fut faite en présence de nombreux malades.

Les chirurgiens visitèrent d'abord le corps à l'extérieur et n'y remarquèrent aucune trace de coups ; l'ouverture de la poitrine, du

bas ventre et l'examen de tous les viscères qui furent trouvés parfaitement sains, ne firent découvrir aucun indice de poison ou de mort violente.

Dans la crainte que quelque percussion à la tête n'eût déterminé la formation d'un abcès intense, les chirurgiens procédèrent ensuite à un examen attentif du cerveau et du cervelet, et conclurent à une mort naturelle, provoquée selon toute apparence par quelques accès de colère, ce qui fut confirmé par les déclarations du concierge *Bault* et d'autres personnes témoins des emportements dudit *La Houssaye*, notamment la veille où il avait été amené à la Force déjà malade ; car l'ordre de transfèrement émané du département de Police portait que ce prisonnier devait être remis au capitaine de gendarmerie de service pour être placé à l'infirmerie de la Force.

Par une singulière coïncidence, alors que, le vendredi 20 janvier 1792 des mouvements populaires, occasionnés par le renchérissement des denrées coloniales s'étaient produits au faubourg Saint-Marcel, dans la nuit du 20 au 21 vers trois heures du matin un violent incendie se déclara inopinément dans le comble de l'hôtel de la Force et causa une émotion d'autant plus vive que les esprits surexcités attribuèrent, non sans raison ce sinistre à la malveillance. L'un des guichetiers de la prison qui ne s'était couché qu'à une heure et demie du matin, après avoir fait sa ronde dans la cour, n'avait aperçu de lumière nulle part et avait constaté que tout était tranquille ; vers deux heures un quart, il fut réveillé par un camarade qui lui apprit que le feu était dans la maison ; une heure après tout le comble, tant du bâtiment faisant face à la rue des Ballets que de ceux en aile sur les rues Pavée et Culture-Sainte-Catherine, était embrasé. Les commissaires de police des sections de la place Royale et de l'Arsenal, accourus aussitôt, se préoccupèrent à la fois d'organiser les secours pour arrêter les progrès de l'incendie et de prendre les mesures d'ordre nécessaires afin d'empêcher l'évasion des prisonniers. Tandis que *M. Fontaine*, commissaire de la section de la place Royale, dans la crainte que le feu ne se communiquât au théâtre du Marais, visitait la salle depuis le parterre jusqu'au centre, *M. Virvaux*, commissaire de police de la section de l'Arsenal, tentait de pénétrer dans la prison par la porte ordinaire ; mais la chute du

plomb en fusion et des ardoises qui volaient en éclats l'empêcha d'approcher ; il monta au grenier d'une maison en face et se rendit compte que le calme de la nuit et l'éloignement du foyer de l'incendie écartaient tout danger des maisons voisines ; alors il se transporta rue Pavée et s'aperçut que les prisonniers avaient tenté de percer un trou dans une partie des murs de la prison assez éloignée de l'entrée du corps des bâtiments des femmes, mais que la brèche était trop petite pour leur permettre de s'échapper.

D'après les journaux de l'époque, l'évasion que tentèrent 200 prisonniers n'échoua que parce qu'ils se trompèrent et qu'au lieu de s'enfuir par le théâtre du Marais comme ils l'espéraient, ils tombèrent sur une ruelle fermée de murs. Le commissaire Virvaux fit agrandir le trou par un maçon et, s'étant élancé au travers, suivi de deux gendarmes, tomba au milieu d'un grand nombre de prisonniers qui attendaient le moment propice, mais qui n'opposèrent aucune résistance ; ils furent saisis un à un chargés de menottes, et conduits dans le bâtiment des femmes. Revenu dans la cour de la Dette, le commissaire constata, non sans surprise, que par suite du désarroi causé par l'incendie, les prisonniers se trouvaient confondus avec la troupe ; il fit, de concert avec l'officier commandant du poste, parquer dans un coin de la cour tous les détenus, en traçant une ligne de démarcation qu'ils ne pourraient franchir, opération qui ne s'accomplit pas sans être obligé d'user de rigueur à l'égard de quelques mutins. Pendant que l'on s'efforçait de maintenir l'ordre parmi les prisonniers dans la cour de la Dette, l'un deux, l'abbé Bardy, se plaignit d'être accusé d'avoir mis le feu, déclarant qu'il était bien douloureux pour un honnête homme de se voir traité de la sorte ; le commissaire lui répondit que tous ceux qui avaient quelque chose à déposer seraient entendus et qu'alors malheur à ceux qui se trouveraient chargés, l'abbé Bardy ne sut plus que dire et se tint coi. Les plus graves soupçons planaient en effet sur ce dangereux personnage ; le guichetier, qui l'un des premiers avait aperçu et signalé les flammes surgissant de la toiture au-dessus de la chambre de l'abbé en question, s'était précipité avec l'un de ses collègues pour ouvrir les chambres du corridor Saint-Thomas ; il avait trouvé la première pièce pleine de fumée ; la seconde celle de l'abbé *Bardy*

en feu et l'abbé tout habillé, frisé, prêt à partir avec un paquet de ses effets sous le bras, mais l'incendie n'avait pas encore gagné la troisième chambre occupée par le chevalier *d'Imbert*.

Du reste, c'était un bruit public que l'incendie de la Force avait été allumé par les prisonniers, afin de profiter de la confusion pour s'échapper. Le commissaire Virvaux le déclare formellement à la fin de son rapport ; le magistrat, qui resta sur le théâtre de l'incendie jusqu'au lendemain, à 4 heures de l'après-midi, et rendit compte verbalement de ce qu'il pensait de ce sinistre au maire, à la municipalité et au troisième tribunal, termina son procès-verbal en ces termes :

« Nous regardons ce feu comme mis exprès, et nous pouvons dire que nous avons vu partout beaucoup d'ordre, beaucoup d'activité et de zèle, tant de la part des pompiers qui se sont montrés avec autant d'intelligence que d'intrépidité que de celles des gardes nationales et de la gendarmerie, que les soins ont été tels et les précautions si bien prises que, malgré le tumulte inévitable, dans un tel moment, aucun prisonnier n'a pu échapper, enfin que tous ceux qui ont été chargés de quelque partie que ce soit, se sont comportés d'une manière digne d'éloges.

« D'après le procès-verbal dressé par M. *Fontaine*, commissaire de police de la section de la place Royale, sur les 6 h. 1/2 du matin, les pompiers, grâce à leur courage, se rendirent maîtres du feu et coupèrent toute communication avec les maisons voisines, notamment avec l'hôtel Pelletier, rue Culture-Sainte-Catherine ; à peu près à ce moment arrivèrent M. Vigner, administrateur au département de Police ; M. *Rœderer*, procureur général, syndic du département, M. *Desmousseaux*, substitut du procureur de la commune, et enfin M. *Pétion*. Le commissaire de la section ne quitta la prison et ses alentours qu'après deux heures ; il attesta également que tout s'était passé dans le plus grand ordre, eu égard à un moment aussi funeste, et qu'aucun prisonnier n'était parvenu à s'échapper. Louis XVI fut averti du sinistre par une lettre que lui adressa vers 8 h. 1/2 du matin M. de Lessart qui pria le roi de convoquer les ministres aux Tuileries dans la matinée. M. Pétion ne semble point s'être ému outre mesure de l'événement ; il ne jugea pas à propos de réunir le corps

municipal, et, dans une lettre qu'il envoya le 22 janvier à la municipalité de Versailles, au sujet des mouvements populaires qui semaient l'inquiétude dans les esprits, il marquait que ces agitations partielles n'avaient eu d'autre effet que d'occasionner pour environ cent mille écus de réparations à la Ville de Paris, par suite de l'incendie de l'hôtel de la Force, ajoutant qu'aucune personne n'avait péri, aucun prisonnier ne s'était sauvé, aucune propriété n'avait été violée.

La situation des divers corps de bâtiments dont se composait la prison de la Force et la multiplicité des chambres affectées aux différentes catégories de prisonniers rendaient la surveillance beaucoup plus difficile que dans les autres prisons. Déjà, lors d'une descente de police faite dans la nuit du 25 au 26 février, le commissaire de la section de l'Arsenal avait pu constater que plusieurs chambres n'étant séparées que par des cloisons, les prisonniers y avaient pratiqué des trous, de façon à pouvoir communiquer entre eux à tout instant du jour et de la nuit, ce qui avait paru de dangereuses conséquences.

Le 16 mai 1792, vers 10 heures du soir, Mathias Fontaine, commissaire de la section de la place Royale, mandé par le concierge Bault, qui avait eu vent des projets d'évasion des prisonniers de la *paille*, se rendit à l'hôtel de la Force, et resta près d'une heure dans le passage des ordres du Roi, à écouter le bruit des travaux souterrains qui semblaient s'exécuter du côté de la cave du sieur Berthault, marchand de vins ; enfin, pour sortir d'incertitude, il prit le parti d'opérer une descente dans cette cave, assisté d'un détachement de gendarmerie nationale, et se trouva en présence d'un prisonnier qui s'y était introduit par un trou percé dans le mur de la chambre *Saint-Richard*, l'une des trois chambres occupées par les pailleux. On procéda aussitôt dans cette pièce à une perquisition qui fit découvrir une excavation de 3 pieds de long sur 2 pieds de large et par terre une barre de fer de 2 pieds et demi de long par un bout et encore pleine de plâtre. Dans une chambre voisine, dite de *Saint-Nicaise*, on ramassa également une barre de fer plate de 4 pieds et demi de long, ayant servi à percer des trous dans les murs de refend, à l'effet de faciliter la communication de ces instruments de travail d'une chambre à une autre.

Le prisonnier, saisi en flagrant délit, un certain *Chauvigny*, menuisier de profession, fut interrogé au greffe, que l'on considérait comme « lieu de liberté », et ne fit point difficulté d'avouer qu'il se trouvait dans la cave du sieur *Berthault* avec le ferme dessein de s'évader, attendu qu'il était prisonnier depuis un an et qu'il n'avait pas encore été interrogé. Il reconnut en même temps qu'il avait, ainsi que les autres détenus, travaillé au percement de l'excavation. Comme lors de son arrestation, il avait été blessé, le commissaire l'envoya à l'infirmerie pour y recevoir des soins avec quatre ou cinq autres de ses compagnons, qui se prétendaient aussi blessés. Toutes les chambres de la *paille* furent évacuées, leurs habitants envoyés au chauffoir où l'on fit étendre des paillasses. En terminant son procès-verbal à 2 heures du matin, le commissaire déclara qu'il lui paraissait urgent de faire combler la cave du sieur Berthault, pour la sûreté tant des prisonniers que du concierge et des guichetiers.

On ne tint aucun compte de cet avis, car, un mois plus tard, le samedi 23 juin 1792, le concierge Bault et un prisonnier nommé Léonard informèrent le même commissaire de nouveaux préparatifs de fuite commencés par certains prisonniers au moyen de pinces de fer toujours du même côté, c'est-à-dire par la cave du sieur Berthault, et crurent pouvoir affirmer, d'après diverses indices, que l'évasion, qu'on annonçait comme très prochaine serait concertée avec des gens du dehors. Le commissaire prit acte de ces déclarations et, comme il avait été averti que les prisonniers, auteurs de ces projets, étaient pour la plupart des condamnés à mort, il jugea nécessaire d'en donner promptement connaissance au département de Police et au département de Paris, « afin d'éviter de pareilles évasions et pouvoir au plus prompt moyen d'aviser que les prisons de la Force ne sont pas assez sûres pour y mettre des prisonniers condamnés à mort, attendu qu'ils ne cherchent que leurs libertés, et que la cave du sieur Berthault, serait commode à leurs évasions, comme étant très suspect. »

Les événements politiques qui allaient se précipiter ne devaient laisser ni au département de Police, ni au département de Paris, le loisirs de prendre les mesures réclamées à la fois par le greffier-concierge de la Force et le commissaire de police de la section de la place Royale.

La prison de la Force fut celle des prisons de Paris où les massacres se prolongèrent le plus longtemps, ils commencèrent en dépit des patrouilles ordonnées par Santerre, dans la nuit du 2 au 3 septembre et ne prirent fin que le 7 septembre. On voit, par les procès-verbaux du conseil général de la Commune, que le 5 septembre, après lecture d'une lettre de Pétion qui annonçait la continuation des exécutions de la Force, deux membres du Conseil s'y transportèrent avec le maire pour rappeler les citoyens à l'exécution de la loi qui protégeait les personnes et les propriétés ; le lendemain Pétion demandait à Santerre s'il avait renvoyé des renforts à la Force, déclarant que si les massacres continuaient, il fallait s'emparer des coupables. Comme l'on sait, les égorgeurs faisaient sortir les victimes par le guichet donnant sur la rue des Ballets ; c'est dans cette petite rue aboutissant à la rue Saint-Antoine que furent immolés les malheureux condamnés par le *Tribunal du Peuple* qui siégea en permanence à la Force, d'après les listes qui furent dressées à l'époque, 171 détenus de cette prison furent mis à mort. Les dames de la Reine, ainsi que celles du service des enfants de France, échappèrent au massacre ; elles furent mises en liberté dans la nuit du 2 au 3 septembre, par suite d'un ordre du conseil général de la Commune, dont l'exécution fut confiée aux commissaires Truchon et Duval d'Estein qui relaxèrent également les détenus pour dette de la Force et de Sainte-Pélagie. Quant aux prisonniers survivants de la Force, ils furent conduits à Saint-Louis-de-la-Culture et transférés à Sainte-Pélagie, le 5 septembre, en vertu d'un arrêté du conseil général de la Commune qui chargea de ce soin deux commissaires, les sieurs Baudoin et Camus, excités par la force armée. Deux de ces prisonniers transférés de Saint-Louis-la-Culture à Sainte-Pélagie, s'étant révoltés contre les guichetiers de cette prison qui avaient voulu les faire rentrer dans leurs chambres, furent expédiés à la conciergerie le 21 septembre, par ordre de M. Le Camus, officier municipal.

L'Empire en fit une prison politique. C'est là que Mallet alla chercher ses complices Guidal et Lahorie. Sous Louis-Philippe on y enferma les républicains G. Cavaignac, Guinard, Trélat, Caussidière, Blanqui, Barbès...

Ce vieux bâtiment qui avait eu tant de vicissitudes diverses et

auquel s'attachaient tant de souvenirs tragiques fut démoli en 1850 ; sur son emplacement se trouvent aujourd'hui les rues Malher et des Rosiers. (1)

A. Callet.

1. Notre ami Lambeau a publié dans *Les Bulletins* nos 6 et 7 de l'année 1903, des articles très documentés sur « Les tueries à la Force », notamment sur la mort de la princesse de Lamballe.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.



Porte d'entrée de l'ancienne Force, rue Pavée-Saint-Antoine.

LIEU DE NAISSANCE

DE

MARCELLIN BERTHELOT

Le grand chimiste naquit à Paris place de l'Hôtel-de-Ville, et il passa une partie de sa jeunesse près de la Tour Saint-Jacques, rue des Ecrivains, où son père, docteur médecin, alla habiter en quittant la place de l'Hôtel-de-Ville.

M. Berthelot, quelque temps avant sa mort, avait raconté ses souvenirs de jeunesse et l'attachement qu'il conservait pour ce vieux quartier du IVe arrondissement, où il vécut ses premières années.

Nous donnerons bientôt, dans notre bulletin, une notice sur la jeunesse de ce savant. Signalons aujourd'hui la formation d'un Comité qui a pour but « de perpétuer la mémoire de Berthelot par un monument que *nous voudrions, dit le président de ce comité, voir s'élever* dans le quartier des Ecoles ».

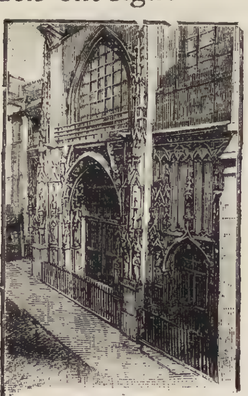
Notre société, en apportant sa souscription, émet le vœu que ce monument soit élevé à proximité de l'Hôtel de Ville ou de la Tour Saint-Jacques. Nous nous appuyons, pour exprimer ce vœu, sur cette partie de la lettre adressée au Président du Conseil municipal par M. Emile Loubet, président du Comité : « Marcellin Berthelot, écrit-il, fut, dans toute la force du terme, un Parisien de Paris. Son père, longtemps médecin du bureau de bienfaisance du IVe arrondissement, fut décoré pour le dévouement civique qu'il montra lors des épidémies de choléra qui ravagèrent Paris de 1832 à 1837. Marcellin Berthelot luimême naquit dans une maison aujourd'hui démolie, située au coin de

la rue du Mouton et de la place de Grève, sur l'emplacement actuel de la place de l'Hôtel-de-Ville. »

Sachant que M. Berthelot avait été baptisé à l'église Saint-Merry, nous avons cherché à connaître l'acte le constatant. Nous l'avons demandé à M. l'abbé Baloche, premier vicaire de cette église. M. Baloche, qui nous a donné, dans notre dernier bulletin, cette belle étude sur la chapelle Saint-Bon, est tout dévoué à notre société ; il a fait la recherche et nous a remis fort obligeamment l'extrait du registre des actes de baptême, dont voici la copie :

Paroisse Saint-Merry

L'an mil huit cent vingt-sept, et le trente octobre, a été baptisé Pierre-Eugène-Marcellin, né le vingt-cinq courant, fils de Jacques-Martin Berthelot, docteur en médecine, et d'Ernestine-Sophie-Claudine Biard, son épouse, place de l'Hôtel-de-Ville, nº 23 ; le parrain Pierre-Mathieu Maunoury, négociant, rue de Cléry, nº 21, la marraine Eugénie-Herminie-Henriette Camuset, demeurant à Ermont, département de Seine-et-Oise. Lesquels ont signé avec le père présent.



Suivent les signatures : Berthelot, Maunoury, dame Camuset et Ferret prêtre.

En nous remettant cette pièce qui porte le numéro 1093 des inscriptions de l'année, M. Baloche nous fit remarquer qu'en 1827 il y eut 1.309 baptêmes, en l'église Saint-Merry. C'est le nombre le plus élevé qu'on ait constaté dans cette paroisse, pour une année ; la population était alors très dense dans ce vieux quartier.

G. H.



UN HÉROS OUBLIÉ

LE CAPORAL THIBAULT

On n'en est plus à dénombrer les hauts faits des sapeurs-pompiers de la Ville de Paris, leurs actes de courage, accomplis en commun ou individuellement, les témoignages de dévouement qu'ils multiplient en toutes occasions, chaque fois que, pour une raison ou pour une autre, même dans des cas paraissant étran-

gers à la mission particulière pour laquelle ils ont été institués, on fait appel à leur concours.

On les emploie à toutes les besognes, ces braves et dévoués soldats, toujours prêts au sacrifice, qu'il s'agisse d'attaquer le feu ou de réparer un simple accident. Ils explorent les égouts, fouillent les puits ou les fosses d'aisance ; ils font la chasse aux bêtes malfaisantes, galopant sur les toits ou ramènent sur la berge les chevaux et les véhicules tombés dans la Seine.

Il ne se passe guère de semaine où, de mes fenêtres du quai des Célestins, je ne sois témoin d'un événement de ce genre : un de ces malheureux chevaux, abrutis par l'excès de travail et surtout par l'excès des coups, entraîné par le tombereau trop chargé qu'il doit tirer jusqu'en haut de la rampe d'accès, tombe à l'eau, dans laquelle il se débat jusqu'à ce qu'on l'en tire ou qu'il y périsse.

En pareil cas, le premier passant venu se précipite vers l'avertisseur d'incendie, derrière le marché de l'*Ave-Maria*, brise la vitre protégeant le signal et appuie sur le bouton d'appel. Peu de minutes après, on entend raisonner la corne — comme jadis le tocsin — puis l'on voit arriver, au grand trot, les équipes de sapeurs, montées sur leurs prolongés, munies des appareils de sauvetage.

Pareil fait s'est renouvelé le 16 avril dernier, au moment où j'étais occupé à examiner des documents, fort intéressants, qui m'ont fourni les éléments du présent article, dont la publication dans la *Cité* est toute indiquée, puisque la plupart des événements qui y sont mentionnés se sont produits, il y a près d'un demi siècle, dans le IVe arrondissement. Ces documents se rapportent à l'un des plus glorieux héros des sapeurs-pompiers, le caporal Thibault, quelque peu oublié aujourd'hui, et dont on ne se souvient guère que lorsqu'il s'agit de faire l'éloge des sauveteurs, ou de donner aux recrues de ce corps une leçon et un exemple.

Ces pièces, qui constituent en quelque sorte un musée de l'héroïsme, m'ont été confiées par mon excellent ami Georges Thibault employé à la Banque de France, le seul survivant des fils de Fran-

çois Thibault, que l'on a persisté à désigner avec le titre de « caporal », bien qu'il fut retraité comme sergent, et devint adjudant à la Banque de France.

I

Les exploits du caporal Thibault ont eu un grand retentissement dans le monde entier ; ils ont été l'objet de l'admiration de tous les citoyens du globe et particulièrement de ses camarades, mais il y a si longtemps de cela que beaucoup les ont oubliés et qu'il n'est pas hors de propos de les rappeler.

Entré au service militaire à compter du 5 avril 1856, comme appelé, inscrit sous le numéro 974 de la liste du contingent du département de Loir-et-Cher, François Thibault fut incorporé au 96e régiment d'infanterie le 1er mai de la même année ; il passa au bataillon des sapeurs-pompiers de la Ville de Paris trois ans plus tard, jour pour jour, et devint caporal le 1er mai 1860.

Il est à croire que sa détermination de « passer », comme on dit dans le militaire, aux pompiers, ne se basait pas sur une fantaisie de troupier, mais s'autorisait d'une véritable vocation.

En effet, vingt jours après avoir reçu les galons, il descend rue Blomet, dans un puits de 30 mètres, et remonte, trois quarts d'heure plus tard, tenant une femme qui s'y était jetée dans un accès de désespoir.

On n'a rien de particulier à signaler sur son compte jusqu'au 27 septembre 1865 ; mais, ce jour-là, lors de l'incendie survenu dans les magasins de produits chimiques de la maison Dubosc et Cie, 2, rue du Marché-des-Blancs-Manteaux, incendie qui menaçait tout le quartier, le caporal s'élança à plusieurs reprises, sa lance à la main, pour combattre le fléau : « Le pétrole, dit une feuille du temps, brûlait ses mains, ses cheveux, son visage, ses habits. Il respirait à pleins poumons cette vapeur mortelle, et ne bougeait

pas. L'eau entrait à flots dans la cave... tout à coup la flamme s'éteignit : le quartier était sauvé »...

Deux mois plus tard, le 6 novembre, le maréchal Canrobert, accompagné du général Soumain, commandant la place, vint attacher sur la poitrine de Thibault la médaille militaire en lui disant : « Vous êtes un fier soldat ! »

La même année, une femme, prise de folie subite, courait, toute nue, sur les toits des maisons de la rue des Rosiers ; François Thibault fut envoyé à sa poursuite, parvint à la rejoindre et dut soutenir une véritable lutte avec la malheureuse, qui le mordit à plusieurs endroits « du corps », avec une telle force que ses dents lui traversèrent la main de part en part. Il parvint néanmoins à paralyser ses mouvements et à la descendre sauve sinon — saine !

Le 15 juillet 1868, notre héros dut remonter à nouveau sur les toits, mais cette fois pour livrer la chasse à un chien que l'on soupçonnait d'être enragé. Aidé d'un sapeur de son escouade, il se met à la poursuite de l'animal qui, à un moment, fond sur les deux hommes et leur meurtrit les mains de terribles coups de mâchoire, dont l'un fait à Thibault une cruelle blessure à la main gauche.

Celle-ci n'était pas encore cicatrisée quand éclata, le 9 août 1868, il y a juste quarante et un ans, le terrible incendie du numéro 134 de la rue Saint-Antoine, qui menaça de dévorer tout un pâté d'immeubles. La maison, haute de cinq étages, n'avait que 5 mètres de façade ; le feu avait pris dans l'arrière-boutique d'un marchand de beurre nommé Lemesnil dont l'enseigne, A LA TRUIE QUI FILE, indiquait, en sous-titre, que la maison était renommée pour ses cuissons. Triste ironie, comme on va en juger !

Il serait assez malaisé au passant de reconnaître exactement la place qu'occupait le numéro 134 de la rue Saint-Antoine, pour l'excellente raison que, à cette époque, le numérotage de la rue commençait à rebours — comme c'est encore actuellement le cas de la rue François-Miron — c'est-à-dire dans le sens inverse de celui qui

a été adopté depuis lors et qui consiste à commencer l'ordre numérique en amont, pour les voies dont la direction se rapproche de celle du cours de la Seine, les numéros pairs à droite, les numéros impairs à gauche, ou bien en prenant pour point de départ les bords du fleuve, pour celles qui s'en éloignent.

D'après les indications qui me sont données par MM. G. Hartmann et P. d'Estrée (1), la maison où s'illustra une fois de plus le caporal Thibault, se trouve rue Saint-Antoine près la rue Saint-Paul, et porte graduellement le n° 87 *bis*.

Lorsque, le 9 août 1868, les pompiers de la caserne Culture-Sainte-Catherine arrivèrent sur le lieu du sinistre, l'escalier flambait ; ceux des locataires qui n'avaient pas pu fuir, penchés aux fenêtres, poussaient des appels de détresse, auxquels la foule, impuissante, joignait des clameurs désespérées.

Après examen de la situation, les officiers émettent l'avis que le sauvetage paraît impossible. Le caporal Thibault s'approche alors de son capitaine, lui dit quelques mots, auxquels ce dernier ne répond que par un geste de stupeur, et sans perdre de temps, muni d'une échelle à crochet, il grimpe au troisième étage, puis au quatrième, d'où il descend successivement les époux Jacob, leur enfant, et le ménage Genly avec deux bambins.

Restait, au cinquième, une dame Follias, âgée de soixante ans ; mais, pour arriver jusqu'à elle, une grave difficulté était à vaincre. Devant la fenêtre de son logement, s'étendait un chéneau en saillie de trente centimètres, de telle sorte que l'échelle, accrochée à l'appui de cette fenêtre, se trouvait, non pas inclinée verticalement, mais bien dans une position à peu près horizontale. Il devenait donc extrêmement périlleux de s'aventurer dans des conditions aussi précaires. Pourtant Thibault n'hésite pas une minute et voici de quelle façon la *Chronique Illustrée* traduit le récit du courageux sauveteur :

« J'avais opéré le sauvetage de sept personnes. Restait, dans le

1. Voir l'article ci-contre sur *La Truie qui file*.

grenier, une pauvre vieille. Je remonte aux échelles les cinq étages et je grimpe sur le chéneau. Là, mon sapeur m'attache la femme sur le dos. Mais elle se met à gigoter à ce point que je



manque, à chaque instant, de perdre l'équilibre. J'ai beau lui dire : « Restez donc tranquille » ; elle avait sur mon dos une attaque de nerfs !... Je place l'échelle horizontalement de façon à m'avan-

cer hors du chéneau et à rejoindre l'étage au-dessous. Mais à peine ai-je fait un pas que l'échelle plie. Que faire? Si j'avance avec la femme, je sens que je suis *fini.* Reculer, la laisser là et me sauver? Allons donc !... En avant, nous mourrons ensemble, puisqu'il le faut... J'avance... Je me laisse tomber... J'attrape l'échelle et je me lance, dans la chambre au-dessous, par la fenêtre... Je tombe d'aplomb !... nous sommes sauvés ; il n'y a plus qu'à descendre d'étage en étage en se servant de l'échelle... »

Rien que cela ! descendre au moyen d'une échelle, d'étage en étage, à l'extérieur d'une maison où tout flambe, où les murs sont léchés par les flammes, et avec un femme évanouie sur le dos, agitée de soubresauts, et qui détruit à tous moments l'équilibre !...

Pendant ce temps, les pompes inondaient le brasier et bientôt le feu se trouva maîtrisé.

Malheureusement, en explorant les ruines, on découvrit, au cinquième étage, les corps calcinés de toute une famille, les époux Morhange, leur fille, âgée de quinze ans, leurs deux fils et un bébé d'un an pendu encore au sein de sa mère.

On suppose que l'asphyxie les avait frappés et qu'ils étaient tombés sans avoir pu tenter aucun mouvement pour échapper à la mort...

II

Tous les actes de bravoure accomplis par le caporal Thibault, l'exploration du puits, à trente mètres sous terre, rue Blomet ; la lutte avec le feu, devant la maison du Marché des Blancs-Manteaux ; la poursuite de la folle sur les toits de la rue des Rosiers ; la chasse au chien enragé et enfin la série de sauvetages accomplis avec tant d'habileté rue Saint-Antoine, sont le résultat de mouvements réfléchis, dont le brave soldat avait calculé les chances et les risques. C'est une erreur de croire que l'homme qui s'aventure dans de pareilles entreprises se livre absolument au

hasard ; on peut être certain qu'avant de se mesurer avec le danger, il a tout évalué — ou à peu près — et qu'il a préparé les parades et les ripostes qu'il opposera aux coups qu'il s'attend à recevoir.

C'est donc bien à tort que les reporters, quand ils font le récit d'exploits analogues, utilisent cette formule, ce cliché, plutôt : *sans calculer le danger*, qui est tout ce qu'il y a de plus faux. Ce danger, au contraire, est calculé avec toute la précision possible, comme cela a lieu dans les rencontres entre duellistes expérimentés, qui savent choisir l'instant où ils peuvent frapper à coup sûr.

On peut, à ce propos, signaler la différence séparant la bravoure individuelle de la bravoure collective —lesquelles, d'ailleurs, se rencontrent parfois chez le même personnage. L'homme qui, dans un cas isolé, accomplit une action d'éclat, est guidé par sa raison bien plus que par l'impulsion, tandis que celui qui n'est qu'une simple unité dans une masse impétueuse, lancée vers le danger, subit le mouvement qui l'entraîne, sans que sa propre volonté agisse réellement.

Les soldats de carrière, qui ont l'habitude du feu, qui ont été familiarisés avec la musique des balles, reconnaissent qu'il est plus dangereux qu'utile de saluer ces balles, c'est-à-dire d'incliner la tête lorsqu'on entend leur bourdonnement autour de soi sur le champ de bataille. Ils savent qu'en restant debout, ils risquent seulement d'être atteints sur un membre où le projectile ne causera peut-être qu'une simple blessure, tandis que s'ils abaissent leur crâne jusqu'au niveau du milieu du corps, qui est la ligne dangereuse, ils s'offrent à une mort certaine.

L'homme qui se tient à lui-même ce raisonnement, possède à la fois le courage militaire, qui est un courage collectif, tout occasionnel, déterminé par l'exemple, l'entraînement ou l'enthousiasme, aussi bien que la bravoure personnelle, qui est le résultat d'un calcul.

III

Les journaux de cette époque sont remplis d'articles faisant l'éloge de François Thibault, de dessins reproduisant ses traits ou de légendes à son éloge. Des poèmes sont rimés à sa gloire, vers naïfs ou pompeux, grotesques ou touchants.

Les photographes lui offrent des sommes fantastiques pour obtenir le privilège de la vente de ses portraits ; Thibault refuse ces diverses propositions dans des termes dont la grandeur égale la simplicité.

« Dans votre numéro du 30 courant, écrit-il au *Figaro*, je lis qu'il m'a été offert une somme de 40.000 francs pour le droit de vente de mes portraits.

« Vous attendez ma réponse, la voici : si l'on m'avait fait une offre d'argent, je l'aurais refusée ; je serai toujours heureux de prêter mon concours pour une œuvre de bienfaisance, mais non pour une spéculation ;

« J'ai été photographié dans deux maisons différentes. Cependant M. Bénédict, 14, rue de Navarin, est le seul auquel je reconnaisse le droit de vendre ces portraits, une partie du produit de la vente devant être versée au profit des incendiés de la rue Saint-Antoine.

« Je vous remercie, monsieur, pour les lignes bienveillantes dont j'ai été l'objet de votre part, pour un acte qui, dans des circonstances semblables, eût été accompli par tous mes camarades. »

Ce héros, sur la poitrine duquel la croix de la Légion d'honneur fut attachée le 15 août 1868, est mort pauvre et n'a légué à son fils qu'un nom glorieux, qui menacerait d'être enseveli dans l'oubli, si on ne le rappelait de temps à autre au souvenir des générations.

Une chose curieuse à remarquer dans l'album que m'a confié son fils, M. Georges Thibault, ce sont les témoignages de sympathie et d'admiration venus de toutes parts à l'époque de son der-

nier exploit : discours, comptes rendus de réunions, de banquets organisés en son honneur, etc.

Les lettres particulières sont également intéressantes. Je cite au hasard : des cartes annotées de Franceschini Piétri, secrétaire du prince impérial ; d'Eugène Rouher, député du Puy-de-Dôme ; un mot écrit par M. Nadot, de la part de Mme Follias, qui désire revoir son sauveur ; une lettre collective de la compagnie des pompiers français de Santiago, du Chili, légalisée par le chargé d'affaires ; une autre de Lima, des demandes des photographes Disdéri et Etienne Carjat et Cie, dont on devine le but, des réclamations de portraits, venues de la province et de l'étranger — quel dommage que les cartes postales illustrées n'aient pas existé à cette époque ! — toute une série émanant d'un M. A. Goguet, sous lieutenant des pompiers de TonnayCharente, qui l'appelle d'abord « mon brave caporal » puis plus familièrement « mon cher Thibault » et enfin une kyrielle de brevets, de médailles et de diplômes des « Sauveteurs de tous les points de France ».

Il est malaisé de résister à l'envie de citer les passages caractéristiques de quelques-unes des lettres reçues par le « caporal ». L'une, émanant de Tonnay-Charente, exprime de chaudes sympathies couvrant ce post-scriptum :

« J'espère que vous me *ferez l'amitié* de m'envoyer une de vos photographies *que je placerai dans mon album.* »

lle joie pour Thibault de penser que son portrait figurera dans l'album de cet inconnu ! Le plus curieux est qu'il le lui fit parvenir et que l'autre, en lui accusant réception, lui annonce qu'il a été admiré par le maire, l'adjoint et toute la compagnie de sapeurs-pompiers.

Un autre correspondant, sachant que la morsure de chien enragé n'était pas entièrement cicatrisée, lui donne l'adresse d'un « guérisseur », M. M... à Viroflay, « qui a rendu de grands services malgré cependant que la médecine là bien des foi tourmenter » *sic.*

Un musicien amateur lui annonce qu'un pas redoublé a été com-

posé à son honneur et, frappé par anticipation de l'épidémie antimilitariste, proclame que les pompiers sont les « seuls militaires utiles »...

Le plus naïf des témoignages d'admiration émane d'un conscrit de Fives-lez-Lille qui, à la date du 7 janvier 1869, lui écrit qu'il doit tirer au sort le 20 du même mois et que, s'il « prend un bon numéro », il l'invitera à passer sept ou huit jours dans sa famille !

IV

L'*historique* du corps des sapeurs-pompiers de la ville de Paris consacre à François Thibault les lignes suivantes :

Incendie. — Rue du Marché-des-Blancs-Manteaux, n° 2, le 27 septembre 1865 :

Le feu est dans un magasin de produits chimiques. Des explosions se produisent à chaque instant et 5 personnes sont grièvement brûlées

Les sapeurs avancent quand même et, en une demi-heure, le feu est maîtrisé. Le caporal Thibault, au premier rang, montre un courage si remarquable que, dès le lendemain, il est proposé pour la médaille militaire et l'obtint le 4 novembre suivant.

Incendie. — Rue Saint-Antoine, n° 134, le 8 août 1868, à 10 h. 1/2 du soir. Sauvetages.

Le feu, partant d'un magasin du 1er étage a envahi la cage d'escalier avec une telle violence qu'au 5e étage, cinq personnes de la même famille sont asphyxiées dans leur lit. Neuf autres personnes (trois hommes, quatre femmes, deux enfants) sont sauvées par les sapeurs.

Le caporal Thibault se distingue particulièrement. Il descend, du 5e étage, par l'*échelle à crochets*, une *femme de soixante ans, attachée* sur son dos. L'échelle, que la corniche écarte fortement, se courbe d'une façon terrifiante sous son double fardeau. La rupture imminente ne se produit pas et Thibault parvient à hauteur du 4e étage.

Mais là, il se trouve à près d'un mètre en dehors de la fenêtre. Il passe du côté intérieur de l'échelle, puis par un vigoureux balancement, en arrière, réussit à prendre pied, et à se maintenir en équilibre sur la fenêtre.

Une foule anxieuse avait suivi ce sauvetage d'une difficulté inouïe. Il souleva, en France et même à l'étranger, un enthousiasme général et le caporal Thibault reçut, de tous côtés, des témoignages d'admiration pour sa brillante conduite.

Déjà médaillé pour acte de courage, il fut décoré de la Croix de la Légion d'honneur par décret du 14 août 1868.

François Thibault, qui était né le 9 février 1835 à Châtillon (Loir-et-Cher) est mort à Saint-Mandé le 21 mai 1881, laissant deux fils et une fille. L'aîné des fils est décédé, il y a quelques années, la fille est mariée à un de nos confrères et M. Georges Thibault occupe un modeste emploi à la Banque de France.

Trop fier ou trop timide pour user des relations qu'il a gardées dans le but d'obtenir de l'avancement et s'élever à un poste en vue, il préfère demeurer effacé. Il a hérité de la modestie de son père : c'est, je crois, avec les reliques dont je viens de mentionner une partie, tout son patrimoine.

Ce fils de héros oublie trop que la modestie, à notre époque, n'est plus une vertu ; mais il me gardera certainement rancune de le lui rappeler.

GEORGES TAUSEND



Modes à la Thibaude.

Les dessins de M. Edmond Binet, illustrant l'article *Un héros oublié*, — à l'exception du portrait du caporal Thibault, qui est la copie d'un souvenir de famille — proviennent de documents publiés par les journaux illustrés de 1868.

La fantaisie du célèbre humoriste Cham — l'ancêtre de Sem, lequel infantera probablement Japhet — n'y figure que pour symboliser l'engouement éphémère dont jouissent, à toutes les époques, dans les milieux frivoles, les héros d'un jour et qui, dans l'occurrence, n'est ni plus naïve ni moins spirituelle que les boutades iconographiques de l'époque actuelle.

La Truie qui file

Depuis tantôt un an, l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* dirigé, avec autant de compétence que de talent, par notre distingué confrère, Georges Montorgueil, avait inséré une question sur les origines de l'enseigne de la *Truie qui file*, enseigne qu'avaient adoptée au moyen âge et au XVIIIe siècle, plusieurs cabarets de Paris ou de la province.

Le collaborateur A. V... qui avait posé la question, demandait en outre quelles légendes se rattachaient à cette bizarre enseigne.

Ce ne fut guère qu'il y a six mois qu'une réponse mentionna l'existence de la *Truie qui file*, jadis célèbre dans la rue Saint-Antoine : mais on ne parvint à identifier exactement l'existence de la maison qui en portait l'enseigne qu'après plusieurs tâtonnements.

Voici les communications successives qui précisèrent définitivement la réponse, pour l'enseigne de la rue Saint-Antoine s'entend.

***

INTERMÉDIAIRE DU 10 MARS 1909.

Dans le muméro de l'*Intermédiaire* du 20 janvier dernier, le confrère V.-A. T... a demandé si on pourrait retrouver « une trace ou une commémoration de l'archaïque Truie qui fille », qui se trouvait rue Saint-Antoine, 134.

Il lui a été dit dans le numéro du 30 du même mois, que le numérotage de la rue Saint-Antoine a été changé, ce dont il devait se douter, j'imagine; mais on n'a pas identifié l'ancien n° 134 avec le numéro correspondant actuellement, ce que demandait notamment notre confrère.

Je l'eusse déjà fait, si je n'avais pensé avoir été devancé par MM. A. Callet, L. Lambeau, Paul d'Estrée, Hartmann, qui s'occupent avec une

érudition si active et si dévouée des choses du IVe arrondissement. Mais, puisque la question leur a échappé sans doute, je vais essayer de renseigner M. V.-A. T..., en m'excusant auprès de nos collègues d'empiéter sur leur domaine.

Le n° 134 de la rue Saint-Antoine correspond au n° 87 *bis* actuel. C'est la maison qui fut incendiée au commencement d'août 1868, et je rappellerai, l'occasion s'offrant, que, lors de cet incendie, le caporal Thibaut, des sapeurs-pompiers de la caserne Sévigné, montra un héroïque courage, en sauvant plusieurs personnes en grand danger de mort.

Le petit bas-relief en pierre, qui à cette époque était placé au-dessus du linteau du premier étage et qui servait d'enseigne à un charcutier, est aujourd'hui conservé au musée Carnavalet. Il peut être daté du commencement du XVIIe siècle ; et son image est sensiblement dissemblable de la *Truie qui file* dans la rue de la Cossonnerie, actuellement au musée de Cluny.

Mais, dans la ferronnerie des balcons de la maison de la rue Saint-Antoine, la populaire image est figurée comme l'*Orme Saint-Gervais* dans les balcons du n° 14 de la rue François-Miron.

Que M. V.-A. T... regarde avec attention, il y retrouvera « l'archaïque Truie qui file. »

Nothing

*
* *

Intermédiaire du 20 avril 1909

La maison de la *Truie qui file* de la rue Saint-Antoine porte actuellement le n° 87. C'est une boucherie qui occupe aujourd'hui le rez-de-chaussée ; et l'on voit encore, au balcon du premier, dans un médaillon, mais très effacées, les traces d'une truie qui file. Quant à l'enseigne, elle se trouve au musée Carnavalet, depuis six ans, époque à laquelle la boucherie remplaça un commerce de beurre et œufs.

Sir Graph

J'avais depuis longtemps, réuni les éléments d'une réponse à la question, ainsi que l'avait très aimablement soupçonné notre confrère

Nothing, j'en avais même adressé une partie à l'*Intermédiaire*, mais un détail m'arrêtait, précisément l'origine et la date de l'enseigne qui ne remonterait pas jusqu'au XVIIe siècle ; car paraît-il, et vraisemblablement à cette époque, la maison de la *Truie qui file* était occupée par un cabaret qui avait pour enseigne *Au Rendez-vous des Mousquetaires*. Est-ce exact ? En tout cas, j'ai cherché et suis encore à trouver l'identification.

D'E.

J'avais adressé la précédente réponse à l'*Intermédiaire*, quand M. Van Geluwe, qui veut bien envoyer et fort souvent, à « La Cité » *Revue historique et archéologique du IVe arrondissement*, de savantes et précieuses informations, m'a fort obligeamment communiqué un extrait du « Papier terrier du Roi pour la Ville de Paris, dressé en exécution de l'arrêt du conseil du 14 décembre 1700 » — extrait concernant la rue Saint-Antoine commençant au coin de la rue des Barres (*Archives Nationales* 91 * 1099, 10. B).

Or, j'y trouve cette indication se rapportant sans aucun doute à notre sujet :

Quatre-vingt-huitième maison et boutique a pour enseigne *La louve qui file* occupée par un épicier, appartient à M. Riolland de Cornouaille *Mousquetaire* noir.

D'autre part, en consultant la reproduction de l'*Atlas de la Censive de l'Archevêché dans Paris* (Paris, Imprimerie Nationale 1906) dressé à partir de 1756, par les soins de l'abbé de la Grive, je relève cette autre indication, à la planche 43, d'une maison n° 51, ayant pour propriétaire M. Cain, qui correspond au 88 du « Papier terrier ».

Quelle était exactement l'enseigne de ce 88 ? Une *louve* ou une *truie ?* Il me semble difficile d'admettre, étant donné la liberté d'allure et de langage de nos pères, qu'on ait voulu, par convenance, substituer, sur le « Papier du Roi », la louve à la truie. N'est-il pas permis plutôt de supposer que, l'enseigne primitive se détériorant, on ait remplacé un animal par l'autre ? Car c'est bien une truie vue de face, entourée de ses petits et filant que représente l'enseigne de Carnavalet, telle que l'a signalée M. Beaurepaire dans son intéressant article sur les *Enseignes* (*Carnet historique* du Comte Fleury).

Quant au *Rendez-vous des Mousquetaires*, cabaret ayant précédé l'épicerie, je n'en vois nulle part la moindre trace. N'aurait-on pas confondu l'aménagement de la propriété avec l'état du propriétaire, M. Riolland de Cornouaille, *Mousquetaire* noir ? Mais que de difficultés pour arriver à la reconstitution d'une maison du Vieux Paris ? Et encore peut-on se flatter qu'elle soit exacte ?

D'E.



Dans l'*Histoire des Enseignes de Paris*, Edouard Fournier donne celle que nous reproduisons ci-dessus, et il la décrit ainsi : « Dans la rue Saint-Antoine, nous trouvons au no 134, une statue de la *Truie qui file*, en livrant ses mamelles à ses petits pourceaux ; cette statue en pierre qui est sculptée très naïvement, très spirituellement, faisait la joie de nos pères. »

LE SALON DE L'ARSENAL

Médaillons romantiques, par M. André PAVIE. — Un volume in-8°. Paris, 1909, Émile-Paul, éditeur. — Prix : 5 francs.

M. André Pavie n'a pas eu l'intention d'apporter des arguments dans un débat fréquemment renouvelé depuis trois quarts de siècle, et son livre est comme il le dit lui-même dans sa préface, « sans prétentions dogmatiques ». A l'aide de documents inédits empruntés à la longue correspondance entretenue par son grand-père, Victor Pavie, avec des amis qui s'appelaient Victor Hugo, Sainte-Beuve, David d'Angers, Mme Ménessier-Nodier, Emile Deschamps, etc..., il a voulu esquisser quelques tableaux intimes des premiers salons romantiques; donner sur des épisodes mémorables de l'histoire littéraire du début du XIX*e siècle des détails ignorés et des impressions vécues ; faire revivre dans leur cadre à demi-effacé des figures oubliées ; restituer à d'autres plus illustres certains traits mal connus, qui pourtant leur appartiennent. Ce livre sera accueilli avec sympathie par le public chaque jour plus friand de documents, de souvenirs inédits, lorsque surtout ils sont présentés, comme ceux dont il est question ici, avec une rare élégance littéraire.*

Nous avons extrait de ce volume un chapitre fort intéressant : Le Salon de l'Arsenal *que nous publions dans notre bulletin.*

Le Salon de l'Arsenal fut le centre du premier cénacle. Lorsque Victor Hugo, après ses premiers triomphes, en aura formé un second rue Notre-Dame-des-Champs, ce sera presque la même phalange qui se groupera autour de lui. Mais l'Arsenal ne sera point déserté pour cela. Ceux qui fréquentent ces deux foyers d'art et de poésie ne respirent point ici et là le même air. Ils n'apportent pas, sur ces deux terrains très divers, les mêmes allures, ils ne viennent y chercher ni des impressions semblables, ni des émotions de même nature. Rue Notre-Dame-des-Champs, on ne rêve que luttes et batailles, œuvres

hardies qui étonnent et fassent frémir les classiques, manifestes retentissants,plans de campagne et coups d'éclat. C'est l'effervescence tumultueuse d'un très jeune état-major qui prendrait volontiers pour de la faiblesse le sang-froid des vieux tacticiens. L'Arsenal est plus calme. Là se rencontrent, comme sur une zone neutralisée, à mi-chemin des deux camps, et les indépendants qui ne prétendent ne s'enrôler sous aucune bannière, et ceux qui, ralliés à l'un où à l'autre parti n'ont pas rompu toute attache avec les adversaires. Là se coudoient et se regardent sans haine ceux qui se prodiguent, plume en main, injures et anathèmes. On dirait que, sur les plus forcenés des romantiques, comme sur les plus guindés des classiques, passe une brise rafraîchissante, au souffle de laquelle naissent dans les esprits des idées de trêve et d'apaisement.

Les circonstances au milieu desquelles se forma le premier cénacle lui donnèrent cette physionomie particulière qui le fait si différent des autres salons fréquentés par les romantiques. Elles n'agirent paseules pourtant, et leur influence eût été tout autre, peut-être si Nosdier n'y avait joint la sienne. Le premier cénacle naît avant que l'heure des discours littéraires ait sonné. Des œuvres isolées font pressentir sans doute aux esprits clairvoyants l'éclosion prochaine d'un art nouveau. Mais nul ne songe alors à prêcher l'oubli et le dédain de tout ce qui fut admiré par les siècles précédents. C'est l'époque où, dans la Muse française, des articles très respectueux du goût classique sont signés Hugo, Vigny, Saint-Valry et Deschamps, où de nombreuses affinités unissent les uns aux autres ceux que l'avenir divisera, où le mot de romantique à peine inventé, ne désigne ni une école, ni un parti. Les années passent : entre romantiques et classiques, c'est la guerre. Nodier, qui possède dans l'une des deux armées, de vieilles amitiés, ne peut briser avec elles parce que dans l'autre on l'acclame et le salue comme un chef. Il accueille avec la même bonne grâce souriante les amis anciens et nouveaux. Le même charme puissant qui attire et fait s'attacher à lui les hommes les plus hostiles à ses convictions politiques et religieuses réunit sous son toit, dans une fréquentation familière et presque cordiale, d'irréconciliables ennemis. Republicains farouches et bonapartistes ardents se rencontrent dans le salon de ce royaliste proscrit et emprisonné

comme conspirateur sous l'Empire. Romantiques et classiques peuvent s'y rencontrer eux aussi comme sur un terrain propice aux rapprochements pacifiques et aux suspensions d'armes.

L'abbé Grozier, « bibliothécaire de Monsieur », mourut en 1823. Le 3 janvier 1824, Charles Nodier était désigné comme son successeur et, le 14 avril, il prenait possession de son poste. L'habitué des Variétés donna bien quelques regrets au petit appartement de la rue de Provence, si proche de son théâtre de prédilection. Le bibliophile se réjouit à la pensée qu'il allait vivre désormais au milieu des livres, et le nouveau domicile eut vite fait oublier l'ancien.

Lui et les siens s'éprirent sans peine de ces belles pièces vastes et claires, ouvrant sur un balcon suspendu au-dessus du quai, d'où l'on apercevait les berges vertes de l'île Louviers, encore habitées par des légions de grenouilles tapageuses, et les peupliers incendiés presque chaque soir par de splendides couchers de soleil.

Jamais il n'y eut demeure plus hospitalière que cette vieille maison de l'Arsenal. Les intimes attardés en visite vers la fin du jour, doivent le plus souvent résister pour que leur couvert ne soit mis de force à la table de famille. Les nouveaux venus sont tellement sûrs de l'accueil qui leur sera fait que les plus timides s'enhardissent. Et maintes fois Nodier, apercevant un visage jusqu'alors inconnu, demande à sa femme ou à sa fille le nom de l'arrivant, sans que ni l'une ni l'autre puisse le lui dire.

« Les Nodier, écrit Victor Pavie, me comblent de témoignages d'ineffables bontés. J'ai reçu l'accueil le plus cordial chez eux depuis la première fois. Depuis, M[me] Menessier m'a écrit une lettre charmante pour m'inviter à son bal de dimanche et son mari est venu me voir. Je suis allé et revenu de compagnie avec M. David à cette soirée charmante de danse et de déguisements de toute espèce. Ce sont des vertiges à se donner et des étourdissements à prendre, pour ne pas fondre en larmes et sécher sur pied : car, en vérité, l'époque est triste et il faut regarder à ses pieds sous peine de trébucher. L'astrologue serait un sage de notre temps. »

Trop de charmes se trouvent réunis à ce foyer, pour que ceux qui en ont une fois franchi le seuil ne s'y sentent pas invinciblement attirés et retenus. Deux êtres chers au maître du logis rivalisent

avec lui de bonté gracieuse et cordiale, celle dont il a fait la compagne de sa vie « une de ces femmes », dit un de ceux qui la connurent le mieux, « une de ces femmes trop rares en ce monde, que l'on ne peut voir sans les aimer, que l'on ne peut aimer pour un temps, mais auxquelles on s'attache par des liens indestructibles » — puis sa fille, digne fille d'un poète, poète elle-même et musicienne de talent, sa fille Marie, le sourire le plus vivant, le plus jeune et le plus épanoui de ce salon où tout est sourire.

Enfin, l'on sait que, en venant le soir à l'Arsenal, on entendra causer Nodier, et pour entendre causer Nodier on ferait des lieues sans fatigues. On sait que, vers huit heures, adossé à la cheminée, penchant vers l'auditoire sa tête aux yeux bleus transparents, aux cheveux si longtemps blonds, il entamera de sa voix un peu traînante, légèrement teintée d'accent franc-comtois, quelqu'un des mille sujets qui lui sont familiers. On peut mettre sur le tapis les questions les plus diverses, histoire ou philologie, événement littéraire du jour ou zoologie, rien n'est étranger à Nodier. Il parle de toutes ces choses en homme qui les a toutes étudiées et qui les étudie sans cesse. Des plus arides il sait faire jaillir la grâce qui séduit, des plus obscures le rayon qui enchante et qui charme. Parfois il évoque simplement, « avec une puissance de souvenir qui fascine et une effusion de cœur à arroser tout un passé », les paysages ou les hommes entrevus pendant ses années d'enfanee et de jeunesse. En quelques traits, il trace une esquisse étincelante d'un coin du vieux Paris, de Venise, de Trieste ou du Jura, la silhouette d'un maréchal de l'Empire, d'un diplomate du Consulat ou du Directoire. C'est le comte Bertrand, ou Junot, duc d'Abrantès, ou Fouché, duc d'Otrante, qu'il a vu se succèder comme gouverneurs des provinces Illyriennes, alors qu'il était lui Nodier bibliothécaire à Leybach. Ce sont, pour servir de fond à ces portraits, d'amusants détails sur le luxe de cette cour provinciale, sur l'étiquette à laquelle on y est soumis, étiquette qui oblige les grandes dames allemandes à dîner avec leurs gants.

Ces souvenirs plongent si profondément dans le passé, et celui qui les conte est demeuré si jeune d'esprit que souvent l'on a peine à croire qu'il les ait réellement vécus et que plus d'un l'accuse, tout bas, d'en rêver une bonne part. Nodier était déjà un homme, alors

que le plus grand nombre de ceux qui l'écoutent n'étaient pas nés. Son enfance précoce, son adolescence tout entière appartient au siècle précédent. De cette époque fertile cn spectacles terrifiants, étranges ou splendides, et qui semble à la jeune génération faire partie d'un lointain très reculé, il fut l'un des témoins. Voilà ce qu'oublient ceux qui suspectent à tort sa sincérité et veulent attribuer à l'imagination ou à la rêverie ce qui ne relève que d'une mémoire prodigieusement riche et fidèle.

Lorsqu'il se taisait « on n'applaudissait pas », dit Alexandre Dumas, « non on n'applaudissait pas le murmure d'une rivière, le chant d'un oiseau, le parfum d'une fleur. Mais le murmure éteint, le chant évanoui, le parfum évaporé, on écoutait, on attendait, on désirait encore ». Il y avait toujours des poètes dans l'assistance. Nodier se tournait vers l'un d'eux et réclamait quelque vers.

Alors, dans la grande boutique
Romantique
Chacun avait, page ou garçon
Sa chanson.

Hugo, Lamartime, Vigny, Sainte-Beuve, Emile Deschamps, Musset ou quelque autre moins illustre prenait au milieu du cercle attentif et charmé la place du maître de la maison. Et l'on écoutait à nouveau jusqu'à ce que le piano résonnant sous les doigts de Marie ralliât tous ceux que n'attirait point la table de boston, près de laquelle Nodier attendait, cartes en main, des partenaires.

Tout en tenant son rôle de joueur sérieux et attentif, Nodier ne perd rien de ce qui se dit autour de lui. Un mot qu'il surprend, une interrogation qu'on lui lance, un nom que l'on prononce, suffit à ranimer la flamme qui n'était qu'assoupie. Les souvenirs recommencent d'affluer sur les lèvres, les figures repassent plus vivantes et plus nettes que jamais de « ces hommes, d'autres temps et d'autres mœurs qu'il a connus et aimés on ne sait d'où : un Schneider, un Robespierre, un Kosciusko, un Oudet... C'était étrange de voir cet homme antique et jeune, cette espèce de comte de Saint-Germain, ce Nodier vibrant et malade, à l'accent du Jura, insérer de temps à autre des

phrases d'une intimité toute locale sur tel ou tel, sur son père ou sa sœur, sur la *demoiselle* qu'il avait épousée ».

Tel il restera jusqu'à ses dernières années, causeur infatigable, à l'esprit toujours en éveil, aussi habile à maintenir la conversation dans les limites d'un cadre familier qu'à la ramener d'un fond sur les plus hauts sommets. Qu'on en juge par ce croquis, daté du 13 mai 1838 :

« L'autre jour, ayant besoin d'un livre chinois de l'Arsenal, je suis allé droit chez Nodier, bien que je connusse à quel point ce cher poète est dénué de pouvoirs sur ces grandes salles dont il est le rédacteur en chef. On déjeunait : toute la famille était là. L'affabilité avec laquelle Nodier demanda de tes nouvelles et de celles de Victor m'enhardit. On parla sur la parole, sur l'onomatopée, sur la puissance des mots, des noms qu'Adam donna aux animaux : et une heure se passa lui enseignant tandis que j'écoutais. »

L'imprévu, l'inattendu, qui fait l'un des charmes de la conversation, guettait plus que tout autre l'interlocuteur de Nodier. Lorsqu'on s'entretient avec lui, disait Sainte Beuve, on éprouve cette impression souvent ressentie dans une promenade à travers bois. Tout à coup, au milieu du silence, on pousse du pied quelque chose qui remue et part avec fracas, oiseau, quadrupède, insecte ou reptile, quelque chose que l'on suit de l'œil un instant, puis le calme reprend jusqu'à ce qu'une nouvelle surprise attire les regards du promeneur et lui fasse tendre l'oreille.

Ces délicates jouissances de l'esprit, causerie de Nodier, vers fraîchement éclos, n'étaient pas l'unique régal que l'Arsenal sut offrir à ses hôtes. Souvent aussi l'on dansait. Un billet charmant de Nodier ou de sa fille convoquait le ban et l'arrière-ban des intimes. Ou bien, tout simplement, le bal s'improvisait de lui-même. Le salon tout à l'heure grave et recueilli, s'animait. « Aux deux ou trois lampes insuffisantes, qui ne parvenaient pas à l'éclairer, s'étaient joints tous les porte-lumières du siècle et de l'univers. Il arrivait même que les porte-lumières fussent en nombre insuffisant et que l'on plaçât, sur le parquet, des bougies, à la lueur desquelles on voyait « la bouche en cœur, s'évertuer en cadence ces Werther, ces René, ces Obermann dont le public ne savait que les soupirs et les angoisses. Au milieu

de ces écueils flambants et fumants évoluaient les couples dont « les ombres sautantes et valsantes se projetaient jusqu'au plafond en silhouettes dégingandées » c'étaient là ces heures douces et joyeuses chantées par Musset :

. . . .
Les beaux jours et les courts instants
Du bon temps

Lorsque rassemblés sous ton aile
Paternelle
Echappés de nos pensions
Nous dansions

Gais comme l'oiseau sur la branche
Le dimanche
Nous rendions parfois matinal
L'Arsenal.

La tête coquette et fleurie
De Marie
Brillait comme un bluet mêlé
Dans le blé ;

Tachés déjà par l'écritoire
Sur l'ivoire
Les doigts légers allaient sautant
Et chantant :

Quelqu'un récitait quelque chose
Vers ou prose,
Puis nous courions recommencer
A danser.

Chacun de nous, futur grand homme
Ou tout comme
Apprenait plus vite à t'aimer
Qu'à rimer.

. . . .

Quelle glorieuse liste on dresserait avec les noms de tous ceux qui vinrent là, de 1824 à 1846 ? D'abord passe toute la phalange romantique des premières années, peintres et poètes : Soumet, Guiraud, Victor Hugo, Vigny, Emile et Antony Deschamps, Jules Lefèvre, Saint-Valry, Gaspard de Pons, Belmontet, Jules de Rességuier, Jules de Saint-Félix, Delacroix, les deux Johannot, les deux Dévéria, Liszt, Mme Tastu, Janin, Sainte-Beuve, Musset, Ulrich Guttinguer, Paul Foucher, Balzac, Lamartine, Alexandre Dumas, Louis Boulanger, Planche, Lœw-Weimar. Puis, à mesure que les années s'écoulent, de nouvelles recrues viennent grossir ces rangs déjà pressés. « Il n'était pas donné aux puisants et aux riches de faire entrer dans leurs palais ce qui s'est longtemps appelé le Salon de l'Arsenal, quoique ce salon ne fût pas bien vaste, et qu'il ne fût rien moins que somptueux, ni de remplacer par le luxe qui s'achète l'éclat qui rayonnait de tous les points de sa boiserie blanche, à de certaines heures de certains jours. »

Combien sa présence rendait plus vif « l'éclat qui rayonnait de tous les points de la boiserie blanche », voilà ce que n'a pu révéler celle qui traça ces lignes. D'autres l'ont dit dans leurs vers ou dans leurs souvenirs, sur le ton d'affectueux respect qu'il convenait de prendre pour saluer cette gracieuse figure de femme : Marie Nodier. Parmi les hôtes de l'Arsenal, quel est le poète qui n'ait inscrit ce nom en tête de quelqu'une de ses inspirations les plus émues ? Lorsqu'un mari, qui n'était ni artiste ni poète, l'eut emmenée de ce salon, plus d'un front se voila de tristesse : à tous il sembla que l'Arsenal avait perdu une partie de son âme.

Il y a, de Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie, des pages exquises consacrées à l'amitié durable née au cours d'un voyage en Suisse pendant lequel deux berlines emportaient l'une Victor Hugo, sa femme, sa fille et une berceuse, l'autre Nodier, sa femme, sa fille et le dessinateur Gué. Il y a de ces pages dans l'œuvre de tous ceux qui vécurent en ce temps-là les meilleures heures de leur jeunesse. Est-il de plus charmants sonnets que ceux échangés entre Musset et Mme Ménessier-Nodier en mai 1843, et dont l'un commence par ces vers :

Je vous ai vue enfant, maintenant que j'y pense,
Fraîche comme une rose et le cœur dans les yeux ;
Je vous ai vue bambin boudeur et paresseux,
Vous aimiez lord Byron, les grand vers et la danse.

Ainsi nous revenaient les jours de notre enfance,
Et nous parlions déjà la langue des dieux ;
Ce jeune souvenir riait entre nous deux,
Léger comme un écho, gai comme l'espérance,



Le Salon de l'Arsenal.

Rue de l'Hôtel-de-Ville

Notre arrondissement, où respire encore le cœur du vieux Paris, est riche non seulement en souvenirs d'histoire, en documents archéologiques, mais aussi en trouvailles pittoresques. C'est ainsi que, me promenant un de ces matins rue de l'Hôtel-de-Ville où m'avait ramené ce beau livre de Ferdinand Bac, si attachant et si évocateur, *Le Fantôme de Paris,* je m'arrêtai devant la haute et grise muraille qui, derrière la puissante façade de l'Hôtel de Sens, biaise et s'enfonce dans l'ancienne rue de la Mortellerie.

Au-dessus d'une étroite porte percée dans le mur sombre s'érigent, humbles de dimension et de relief, les Tables de la Loi. Qu'est-ce donc ? C'est l'entrée d'une synagogue, pauvre, inconnue, ouverte à des juifs miséreux. Par quel bizarre concours de circonstances s'est-elle réfugiée-là, dans les dépendances de cet hôtel archiépiscopal dont relevaient jadis les évêques de Paris ? Toujours est-il que Moïse y abrite des fidèles, sur le terrain même où, au Moyen Age, on les aurait de temps en temps brûlés vifs.

Je demeure un moment à philosopher sur cette parole de Montalembert : « La tolérance est la vertu des siècles sans foi » ; vertu préférable à tout fanatisme, de quelque religion qu'il s'inspire. Puis, me retournant, je vois une boucherie, aux grilles et aux volets peints en rouge : C'est une boutique obscure, malpropre, où pendent quelques quartiers de viande douteuse et sanguinolente. La patronne, épaisse, mafflue, le front plaqué de ténébreux cheveux noirs, s'entretient dans un jargon rauque avec une clientèle vêtue



La rue de l'Hôtel-de-Ville (Dessin de Jean-Jules Dufour).

sordidement : châles élimés, lévites crasseuses, chaussures avachies. Et non seulement le langage, mais le type des physionomies décèle l'origine étrangère de ces maigres clients, épaves venues de loin sous le vent de la misère et des persécutions. Ici, ils sont encore misérables ; mais, du moins, ils vivent et ils mangent. Quant au boucher, mystérieux dans la pénombre de son antre, c'est un homme à barbe brune et bouclée, laquelle encadre une belle tête de docteur de la Loi ou de pasteur biblique. Et lui aussi prononce des paroles inintelligibles pour moi, tout en débitant sa viande et en vérifiant la menue monnaie qu'on lui donne.

Je m'attarde au spectacle de cette pauvreté qui accaparre presque peureusement une vieille rue oubliée et sur lequel ne disserteront jamais les économistes distingués et opulents. Mais, auprès de l'étal parsemé de rognures graisseuses, est collée une affiche oblongue et verte, toute noircie de caractères hébraïques ; elle porte, en médaillons, des têtes d'hommes et femmes, avec, en haut, cette inscription : Eden-Théâtre, 133, rue Saint-Denis. Je crois tout d'abord à une affiche de café-concert, illustrée de portraits des vedettes de la troupe, et j'admire l'ingéniosité de la réclame qui se fait polyglotte pour attirer les spectateurs.

Cependant, le fils du boucher, un garçonuet aux yeux noirs, intelligents et vifs, beau, d'un type bien sémite, m'engage, dans un très bon français, à entrer dans la boutique pour mieux voir l'affiche que j'examinais du dehors. A ce moment survient son frère aîné, un jeune homme à l'air éveillé. Fort complaisamment, il m'explique ce que signifie le papier vert. C'est un programme de théâtre. Les mots hébreux sont les titres des pièces. Il m'épelle les deux principaux et me les traduit ; l'un est *Le Sénat*, l'autre *La Sacrification*. Les portraits sont ceux des auteurs et des interprètes. Il m'apprend en outre que cet Eden-Théâtre est un théâtre juif où l'on ne joue que des pièces empruntées à l'histoire juive et composées en hébreu par des auteurs juifs. Ces programmes sont placardés dans tous les établissements où fréquente le menu peuple

juif de Paris, notamment dans les petits restaurants de la rue des Rosiers.

Enfin, mon obligeant interlocuteur me dit que je peux entrer librement dans la synagogue d'en face, dont le monde israélite riche ne soupçonne même pas l'existence, et que je n'aurai à y observer qu'une règle : celle de rester la tête couverte, comme tous les assistants.

Revenu dans la rue, je regarde encore cette boucherie de ghetto et soudain, sur l'un de ses volets rouges, je lis un mot, écrit à la craie par quelque gamin sans doute, le mot : supplice.

Et je songe que la parole de Montalembert, comme tant d'autres qui devraient régir fraternellement la conscience humaine, mettra peut-être bien du temps encore à germer dans l'âme rude et pesante des foules.

La Rue de l'Hôtel-de-Ville

Ruelle biscornue, étrange, aux coins lépreux.
Un vieux palais épiscopal, bonasse et rogue,
Derrière un mur abrite une humble synagogue.
O Temple de Sion, pleuré par les Hébreux !

Rouge, une boucherie obscure luit d'affreux
Blocs de viande égorgés selon le Décalogue ;
Au fond, type échappé d'une biblique églogue,
Un homme baragouine avec des miséreux.

Sur le volet sanglant, par hasard ou malice,
A la craie un mot seul s'éternise : supplice.
Il semble oublié là, dans l'ombre d'un ghetto.

Mais auprès de l'étal un bout d'affiche verte,
Sorte de Talmud, brille aux reflets du couteau.
L'âme juive a conquis la rue âcre et déserte.

Philippe Dufour



LAKANAL

La rue de Birague qui est déjà illustrée par la fréquentation de nombreuses célébrités, abritait, dans les derniers temps de sa vie, un conventionnel qui, en dehors de la politique à laquelle il prit une part active, a exercé sur l'enseignement, les institutions scientifiques et littéraires de notre pays, une grande influence pendant la période révolutionnaire.

Joseph Lakanal naquit le 14 juillet 1762 à Serres, dans l'Ariège, et fut appelé

à siéger à la Convention nationale en 1792 à l'âge de trente ans ; il habitait la *rue Royale Sainte-Antoine*, aujourd'hui rue de *Biragué*, lors de son décès qui eut lieu le 14 février 1845.

La famille de Joseph Lakanal (1) appartenait à la bourgeoisie du Midi. Un de ses oncles, engagé dans les ordres, devint au commencement de la Révolution, évêque constitutionnel de Pasniers ; lui-même fit ses études chez les Oratoriens et était destiné à l'état ecclésiastique : il devint professeur d'une classe de grammaire au collège de la congrégation à Lectoure, il avait alors dix-huit ans ; il passa par degré, régent de cinquième puis de quatrième à Moissac, de troisième à Gimont, de seconde à Castelnaudary, et professeur de rhétorique à Périgueux, puis à Bourges. Après s'être fait recevoir docteur ès-arts à l'Université d'Angers, il enseignait la philosophie à Moulins, lorsque le choix de ses concitoyens de l'Ariège l'appela à siéger à la Convention nationale.

Lakanal partageait les idées les plus avancées de l'époque, aussi prit-il la place dans les rangs de « la montagne ». La Convention chargea Lakanal de nombreuses missions desquelles il s'acquitta avec une scrupuleuse délicatesse : il fut d'abord chargé de l'administration, en collaboration de son collègue Mauduit, des départements de Seine-et-Marne et Seine-et-Oise. Il s'agissait d'organiser et d'armer le contingent départemental, de créer des ressources de toute nature, de faire fabriquer des armes, et enfin de prendre toutes les mesures de salut public.

C'est au cours de cette mission que les représentants firent opérer à leur passage dans l'Oise, au château de Champigny, une perquisition qui amena la découverte de sommes considérables en or et en argent, de correspondances du roi, de la reine, de Mme Elisabeth, de Calonne et autre, des plans secrets de campagne du prince de Condé. L'argent fut envoyé au Trésor public et les papiers à la Convention.

Nommé membre du Comité de l'Instruction publique, dès le début il s'y fit remarquer par une telle compétence qu'il en fut élu président ; ce fut à son initiative qu'on dut la plupart des mesures importantes de ce comité : il fit rendre, en 1793, les décrets relatifs au traitement des membres de l'Académie des

---

1. Son nom de famille s'écrivait à l'origine *Lacanal*, mais afin d'éviter une confusion entre lui et ses trois frères qui professaient des opinions conservatrices de l'ancien régime, il substitua un K à la lettre C, afin d'être seul, responsable de ses actes. De leur côté, les frères de Lakanal, dont l'aîné, Jean-Baptiste Lacanal était jurisconsulte et procureur du Roi à Paris ; le second Jérôme Lacanal, professeur de physique expérimentale à Paris ; le troisième chirurgien à Serres, avaient, pour se séparer du conventionel régicide, changé le nom de Lacanal contre celui de Puget, nom d'un village des environs de Foix où ils avaient été élevés.

Sciences ; à la propriété littéraire et artistique, à l'établissement du télégraphe qui venait d'être inventé par Chappe ; à l'érection d'une colonne au Panthéon, dédiée aux vainqueurs du 10 août 1792 ; les lois d'organisation de l'Ecole normale, de l'Ecole des langues orientales, du Bureau des longitudes, des écoles primaires et des écoles centrales ; on lui doit la conservation du Jardin des plantes qu'il fit transformer en Muséum national d'histoire naturelle.

Les professeurs de ce Muséum conservèrent pour Lakanal une sorte de vénération. Quand ils fire..t imprimer la description du Muséum, ils lui adressèrent, quoiqu'il fût en exil, un exemplaire portant pour dédicace :

« A Lakanal. — Pour le remercier du décret du 10 juin 1793. — Offert par les professeurs du Jardin des Plantes, soussignés :

« Vauquelin, Thouin, Desfontaines, Geoffroy-Saint-Hilaire, Latreille, Cuvier, Laugier, Cordier, Jussieu, Lamark, Brongniart, Lacépède.

« Paris, le 10 juin 1823. »

Peu de temps après avoir rendu compte à la Convention de sa première mission comme commissaire extraordinaire dans le Nord, il fut chargé seul, cette fois, de remplir les mêmes fonctions dans la Dordogne, la Garonne, le Lot, le Lot-et-Garonne.

Nous trouvons dans une proclamation qu'il adressait à tous les maires et procureurs, un passage bien caractéristique du mandataire de la Convention :

« Citoyens, disait-il, on me reproche d'injustes préférences, parce qu'il faut que la calomnie s'attache à l'homme qui sert son pays, comme la fumée suit la flamme. Aujourd'hui que je suis expressément chargé du département de la Dordogne, je prouverai que tous les citoyens qui l'habitent sont également mes frères. Il est deux serments que j'ai faits du fond de mon âme, et dont les caractères ne s'effaceront qu'avec mon sang :

« 1° D'écraser tous les fripons, tous les intrigants, tous les hypocrites de patriotisme ;

« 2° De verser tant de bienfaits sur le département de la Dordogne, qu'il soit en France ce que la vallée de Tempée fut dans la Grèce.

« Salut et fraternité. »

Lakanal avait été accusé, à la Société populaire et au Comité de Salut public, par un citoyen de Villamblard. Voici comment il répondit à cette accusation :

« Bergerac, 2 Ventôse an II.

« Lakanal, représentant du Peuple, délégué de la Convention et son Comité de Salut public dans le département de la Dordogne et autres départements environnants.

« J'avais reçu la mission expresse de te faire arrêter, parce que tu avais signé une dénonciation contre moi. Mais lorsque Lakanal est juge dans sa cause, ses ennemis sont assurés du triomphe : il ne sait que venger les injures à la Patrie.

« Je t'obligerai lorsque je le pourrai. C'est ainsi que les représentants du Peuple repoussent les outrages. Tu as cinq enfants devant l'ennemi : c'est une belle offrande faite à la Liberté. Je te décharge de la taxe révolutionnaire.

« LAKANAL. »

Réélu au Conseil des Cinq-Cents, Lakanal y déploya la même activité ; il présenta le plan d'organisation d'un Institut de France, et fut chargé, avec Sieyès, d'en établir la réglementation ; il fut l'auteur, dans cette assemblée, de nombreuses propositions dont quelques-unes furent adoptées ; mais, ayant résolu d'abandonner la vie publique, il refusa le mandat législatif qui lui fut encore décerné par le département de Seine-et-Oise. Réélu, il refusa de nouveau et fit cette mémorable réponse à ses électeurs :

« Lorsque les armées ennemies étaient aux portes de la capitale, j'ai accepté les fonctions périlleuses de représentant du Peuple. Aujourd'hui que les Alpes, les Pyrénées s'aplanissent sous la marche triomphale des armées françaises, je me retire à l'écart avec mes livres et quelques amis, les seuls biens dont mon cœur soit avide. »

Mais bientôt après, quand, dans le désastre de 1799, le territoire fut menacé de toutes parts, alors Lakanal fut envoyé par le Directoire à la frontière du Nord, en qualité de commissaire général de la République, mission qu'il accepta. Il avait sous ses ordres les quatre nouveaux départements de la rive gauche du Rhin, que la victoire et les traités avaient réunis à la France.

Sentinelle de la Révolution dans ce poste avancé de la France, Lakanal y resta tant que l'intérêt de la Patrie y était menacé, mais, après les victoires de Masséna à Zurich, de Brune en Hollande ; que le vainqueur de l'Italie et de l'Egypte fut devenu maître de la France à la suite du 18 brumaire, Lakanal se retira pour toujours des affaires publiques. Fidèle à ses vieilles convictions, il redevint modestement professeur, sans croire s'abaisser en travaillant pour vivre ; il enseigna les langues anciennes à l'école centrale de la rue Saint-Antoine (aujourd'hui lycée Charlemagne) jusqu'en 1809, époque à laquelle il fut inspecteur des poids et mesures auxquels il s'occupa de faire appliquer le système métrique,

Proscrit comme régicide à la deuxième Restauration, il se retira aux Etats-Unis, où le président Jefferson lui fit le plus chaleureux accueil. Le Congrès lui concéda 500 acres de terre, et, en même temps, le Gouvernement de la

Louisiane lui offrit la présidence de son Université. Démissionnaire en 1825, il alla habiter la baie de Moleile, près du grand delta du Mississipi, où il se fit planteur. Lakanal vécut dans ces régions lointaines en pionnier et en sage, avec quelques vieux livres, au milieu des grands spectacles d'une nature nouvelle et des rapides développements d'un peuple jeune.

A la nouvelle de la Révolution de 1830, il éprouva le désir, bien légitime, de revoir sa patrie, projet qu'il ne put mettre à exécution qu'en 1837. De retour en France, il vécut dans la retraite, assidu aux séances de l'Académie, dans laquelle il n'avait été réintégré (1) que deux ans après le rétablissement de la section des sciences morales et politiques, réintégration due à l'intervention de Geoffroy-Saint-Hilaire avec lequel il était resté en correspondance intime pendant son exil. Son apparition à l'Académie avec le vieil uniforme du Directoire fut presque un événement.

« Egaré, pour ainsi dire, parmi des générations inconnues, dit M. Mignet, en parlant de son retour, dans une notice biographique lue, le 2 mai 1857, à la séance annuelle de l'Académie des Sciences morales et politiques, le savant et rigide vieillard se plaisait surtout dans les deux grands établissements qu'il avait concouru à fonder, et où il trouvait les sentiments d'une longue reconnaissance et d'une naturelle confraternité. Dès son retour, une clef du Jardin des Plantes lui avait été remise, d'après une délibération expresse de tous les professeurs, avec cette inscription : *Le Muséum d'histoire naturelle à M. Lakanal.*

« L'Institut l'honorait comme son organisateur et son doyen.....

« Vous l'avez touché profondément lorsque, dans la dernière année de sa vie, vous lui avez décerné, presque à l'unanimité, la présidence de l'Académie, que son grand âge l'empêchât d'accepter. Il n'avait plus, disait-il, *qu'à écouter et à se taire.* »

Ce fut en se rendant à l'Académie par un froid rigoureux, qu'il contracta un catarrhe dont il mourut quelques semaines plus tard.

Lorsque la maladie, qui devait avoir un dénouement fatal, vint le surprendre, il s'occupait de terminer un ouvrage qui avait pour titre : *Séjour d'un membre de l'Institut de France aux Etats-Unis pendant vingt-deux ans*, dont le manuscrit disparut mystérieusement sans qu'il ait été possible d'en retrouver la moindre trace. Il avait publié : *Rapport sur les langues orientales, commerciales et diplomatiques* (1794) ; *Exposé sommaire des travaux de Joseph Lakanal, pour sauver pendant la Révolution, les sciences, les lettres et ceux qui les honoraient par leurs travaux* (1838) ; *Suum cuique* (1840) ; *Première réponse à une note sur*

1. Il en avait été éliminé en 1815.

la création de l'Institut (1840) ; *Tableau synoptique de la Convention nationale* (1843 *anno*).

Lakanal, ayant été spolié de ses propriétés d'Amérique, vivait dans une très grande gêne et une extrême économie de temps et d'argent. Sur un calepin qui avait dû coûter quelques sous, il notait ses pensées, au jour le jour, et il prit la précaution d'inscrire en tête la note suivante :

« AVIS »

« Ce portefeuille ne peut être utile qu'au soussigné, en lui rapportant, rue Royale, n° 10, au Marais, on recevra cinq francs, »

Lorsque David (d'Angers) lui offrit le buste en marbre qu'il a ait sculpté à son intention, cherchant surtout à ne pas froisser son ombrageuse fierté, il l'accompaguait de la lettre ci-dessous :

« Paris, 10 août 1840.

« Mon Cher et Illustre Collègue,

« Quand je ne vous connaissais que par la renommée, je vous admirais. Actuellement que j'ai l'inappréciable bonheur de vous connaître personnellement, je vous aime. Permettez à un homme qui vous admire et qui vous aime, de vous offrir ce double hommage de sa vive et profonde sympathie pour vous.

« Ce buste vous rappellera quelquefois l'auteur qui est si heureux d'avoir été l'un des premiers à écrire sur le marbre ses sentiments de vive reconnaissance, pour l'un des membres de cette sublime *Convention* à laquelle l'avenir élèvera des monuments d'admiration et de vénération.

« Agréez, je vous prie, mon cher collègue, l'assurance de mes sentiments d'admiration et de dévouement de cœur.

« DAVID »

Ce buste est actuellement placé à l'Institut, dans la salle d'entrée des séances.

Lakanal était un homme robuste sur lequel les années laissent peu de traces ; à quatre-vingt-quatre ans il n'avait pas un cheveu blanc et n'avait perdu qu'une seule dent qui a été religieusement conservée par sa veuve ; car il s'était marié après sa rentrée en France, et eut à l'âge de soixante-dix-sept ans, un fils dont la République de 1848 prit soin. Il célébrait sa quatre-vingtième année en allant à pied de la rue Royale Saint-Antoine à Montmorency, et y passait sa journée à herboriser.

Lakanal étant mort pauvre, sa veuve reçut une petite pension qui fut réduite

de moitié par le second Empire, ce qui forçait la veuve du grand conventionnel, malgré son âge avancé, à augmenter ses faibles ressources par des travaux de couture ! Cette pension fut portée à 1.800 francs par le ministère Jules Ferry.

Cléon Delaby



Maison du n° 10, Rue de Birague

Une plaque commémorative a été apposée sur la maison portant le nº 10 de la rue de Birague, avec cette inscription :

JOSEPH LAKANAL,

Membre de la Convention Nationale,
Réorganisateur
de l'Instruction publique,
Né à Serres (comité de Foix)
le 14 juillet 1762,
est mort dans cette maison
le 14 juin 1845

On a vu, par la lecture de la notice ci-dessus, que M. C. Delaby, d'après d'autres biographes, indique comme date du décès, le 14 février 1845. Il y a donc un désaccord pour cette date entre ces biographes et l'inscription.

Le Comité des Inscriptions parisiennes s'est naturellement appuyé sur un document sérieux pour l'indication de cette date. Ce document est l'*Extrait du registre des actes de décès du VIIIe arrondissement de Paris* (IVe actuellement). Voici la copie de cet acte de décès :

Du quinze *juin* mil huit cent quarante cinq, à une heure du soir, acte de décès de Joseph *Lacanal*, propriétaire, membre de l'Institut royal de France, décédé le 14 de ce mois, à sept heures du soir, à son domicile rue Royale nº 10, âgé de quatre-vingt-deux ans, né à Serres (Ariège), veuf en premières noces de Barbe *François*, et époux en secondes de Rosalie-Céleste-Bienaïmée Lepelletier, âgée de trente-huit ans. Le présent acte dressé sur la déclaration de Jean-Pierre Roussel, propriétaire, âgé de cinquante-six ans, demeurant à Paris comme dessus, et Jean-François Delgove, tailleur, âgé de quarante-deux ans, demeurant aussi comme dessus et d'après le certificat du médecin. Les déclarants ont signé avec nous, après lecture faite.

Certifié conforme par nous, maire du huitième arrondissement de Paris, le quatorze *mars* mil huit cent quarante-cinq. Signé : Nast.

En lisant attentivement cet extrait d'acte, on constate une contradiction : un décès du mois de *juin* certifié conforme au mois de *mars*. Ce qui nous indique une erreur de copie et nous donne à penserque le

décès de Lakanal eut bien lieu en *février*, comme l'indiquent les biographes. Alors la mention de la plaque commémorative n'est pas exacte. En poussant plus loin nos recherches, nous lisons dans une notice d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire : « Vers la fin de 1844, Lakanal prit froid en sortant de l'Institut. Peu de jours après, il dut s'aliter ; et à partir de ce moment, ses forces déclinèrent rapidement... Le 13 *février* plusieurs symptômes, précurseurs d'une fin prochaine, s'étaient manifestés... Le soir même une crise terrible avait commencé... Le 14, dans l'après-midi, il expirait ».

David (d'Angers) et Geoffroy Saint-Hilaire, ses amis, que Lakanal se sentant mourir, avait demandés, arrivèrent tous deux, à son chevet, une heure après le décès.

Puis le *Moniteur*, du 17 *février*, annonça la fin de Lakanal et fit l'éloge du défunt.

La mort de Lakanal, eut donc lieu le 14 *février* 1845, dans cette maison de la rue Royale du Marais portant aujourd'hui le n° 10 de la rue de Birague.

G. H.



L'HOTEL DE VILLE

par Lucien Lambeau

Le très regretté Fernand Bournon avait pris la direction d'une publication, suite de recherches sur *Les Richesses d'Art de la Ville de Paris*. Cette série de volumes illustrés concernant la capitale, devait logiquement commencer par *l'Hôtel de Ville*. Ce fut notre ami et collaborateur à *La Cité*, qui se chargea de cette première étude ; elle vient de paraître en un bel ouvrage de 225 pages, illustré de 64 planches hors texte. H. Laurens, éditeur.

Les études sur l'Hôtel de Ville sont fort nombreuses. On peut s'en rendre compte en parcourant la longue liste de bibliographie donnée par M. Lambeau en annexe à son ouvrage. L'originalité de la nouvelle étude consiste dans un examen détaillé, qui n'avait pas été fait si complètement jusqu'à ce jour, de la décoration des façades, des statues qui les ornent, des objets d'art qu'on voit à l'extérieur et à l'intérieur du monument.

M. Lambeau fait également l'exposé de la décoration picturale des grandes salles et de tous les salons. D'ailleurs toutes les planches d'illustration du volume sont consacrées à la reproduction des salons et des principaux tableaux, et font connaître ainsi la physionomie des parties intérieures de l'Hôtel de Ville.

Mais Lucien Lambeau, l'archiviste du Conseil municipal, qui connaît à fond la matière, a voulu faire précéder cet examen, commentaire des richesses d'art que l'Hôtel de Ville renferme, d'un historique du monument même. Il l'a fait en termes précis, et d'une

manière complète, quoique condensée. C'est un exposé magistral qui présente en peu de pages le résumé de tout ce qui a été dit et écrit sur l'Hôtel de Ville.

Parlant tout d'abord du Parloir aux bourgeois et de la Maison aux Piliers, place de Grève, il en arrive à l'établissement de l'Hôtel de Ville et au commencement des travaux sous François Ier.

Dans cet exposé historique quoique succinct, M. Lambeau s'est cependant un peu étendu sur la question Boccador ou Chambiges.

On sait que la construction de l'Hôtel de Ville, à l'époque de la Renaissance, fut exclusivement attribuée jusqu'à nos jours à l'Italien Boccador. M. Marius Vachon dans son ouvrage sur ce monument, et plus particulièrement dans une seconde édition de 1904, a contesté à Boccador le mérite de cette édification, Il en arrive même à conclure que « Pierre Chambiges, son gendre, ses petit et arrière petit-fils, Guillaume, Pierre et Augustin Guillain, furent les architectes de ce superbe édifice de la Renaissance française, faussement attribué jusqu'ici à un architecte étranger, le Boccador. »

Cette opinion de M. Vachon ne peut que flatter notre amour-propre national, mais est-elle bien fondée ?

M. Lucien Lambeau ne le pense pas, il a fouillé de nouveau les archives examinant à la fois les affirmations de M. Vachon et les renseignements que les documents pouvaient lui donner, il analyse ces documents et conclut :

La construction commencée par Boccador en 1533, interrompue par les événements, a été reprise, dans le même esprit, en 1606, du sol jusqu'au sommet. On ne saurait affirmer, bien entendu, que toutes les parties du plan de Boccador furent exécutées à la lettre, et il est présumable, comme la chose ressort de l'étude des documents connus, que les maîtres de l'Œuvre, Chambiges et autres, y apportèrent des modifications de toute espèce. C'est dans ce sens, croyons-nous, qu'il faut interpréter les dires de Sauval et de Mariette, rappelant que le dessin fut réformé sous Henri II, en 1549, année de la mort de Dominique de Cortone, dit Boccador. Mais il est certain,

aussi, qu'aucune pièce véritablement valable devant l'histoire, en permet de déposséder ce dernier de son œuvre, et que le savant Leroux de Lincy avait déjà raison en 1846 quand il écrivait : « Tout prouve que les plans donnés par Boccador en 1530 furent suivis assez exactement, et que ce dernier doit être considéré comme le principal auteur de l'ancien Hôtel de Ville. »

M. André Hallays, dans un de ses articles *En flânant*, au journal *Les Débats*, tout en félicitant M. Lambeau d'avoir composé cet important ouvrage, dit :

Il tient pour Boccador et ne voit aucune bonne raison de contredire la tradition très ancienne contre laquelle s'est élevé M. Marius Vachon. Soyez tranquille, je ne reprendrai pas contre M. Lambeau la fastidieuse discussion que j'ai soutenue naguère contre tant d'honorables archivistes paléographes. Les textes ne me paraissaient pas alors résoudre la question d'une manière décisive, et c'est encore mon opinion. Dans cette incertitude, il me semblait qu'on devait examiner avec le plus grand soin les ouvrages exécutés à la même époque par des Français et des Italiens. J'ai donc regardé de plus près les édifices que l'on peut attribuer sans contestation à Pierre Chambiges. D'autre part, dans de récents séjours en Italie, j'ai considéré les palais bâtis à l'époque où le Boccador avait quitté sa patrie. Et je vous assure qu'à interroger les monuments mêmes, on sent s'évanouir jusqu'au dernier doute.

Cet argument de M. André Hallays ne nous paraît pas absolument concluant. Il n'y a aucun doute que notre architecture de la Renaissance française n'ait une origine italienne et diffère cependant de l'architecture italienne à la même époque. Le style est le même dans les grandes lignes, mais en France il est modifié dans les détails ; les dessins sont plus fins, les formes plus adoucies dans la conception française ; nous n'avons plus ces rondeurs, ces saillies, ces reliefs exagérés du mode italien. Boccador, en venant à Paris, en concevant les dispositions du monument, a dû subir l'in-

fluence de ce milieu nouveau pour lui et adapter son style italien au goût français ; il est probable même que Chambiges contribua à donner cette note de l'élégance française dans l'œuvre primordiale de Boccador.

***

Le monument ne subit aucun changement jusqu'en 1803. « A cette date, dit M. Lambeau, et en raison de l'adjonction des services départementaux aux services municipaux pour former la Préfecture de la Seine, sous le préfet Frochot, il fallut en accroître les dépendances. » Mais ce fut surtout sous le règne de Louis-Philippe qu'on agrandit considérablement l'Hôtel de Ville, sur les côtés et par derrière, en flanquant le monument de la Renaissance de grands bâtiments dans le même style. C'était l'Hôtel de ville qui fut détruit par l'incendie en 1871. M. Lambeau nous fait l'exposé des richesses qu'il renfermait et qui disparurent alors, la plupart anéanties par le feu. Il passe ensuite à la réédification et à l'inauguration du nouveau bâtiment, qui eut lieu en 1882.

Les chapitres qui suivent ont trait à la décoration des quatre façades, aux statues des grands hommes, à la description des cours et des escaliers. Passant ensuite aux salons, à la grande salle des fêtes, à celles dite de Saint-Jean et des Prévôts, M. Lambeau continue sa promenade à travers les locaux du Conseil municipal, les services administratifs et les appartements préfectoraux. Il termine par l'exposé des fêtes qui furent données dans le nouveau palais, M. Lambeau, dans cet ouvrage, a passé en revue toutes les peintures et sculptures. Malgré la réserve apportée dans le jugement émis par lui sur ces œuvres, on est amené à constater à travers ses louanges que cette œuvre de décoration nouvelle a manqué complètement d'unité. Il y a là de très bonnes œuvres qui jurent d'être à côté les unes des autres. On voit trop dans leur réunion qu'il a fallu pour les commandes contenter trop de monde, satisfaire toutes les écoles.

L'ouvrage de M. Lambeau offre un grand intérêt. Nous le recommandons aux membres de la « Cité » qui voudront tous le lire et mieux connaître ainsi ce superbe monument qui fait partie de notre arrondissement, ce palais qui est le siège de la vie administrative de la Capitale et qui tient une si grande place dans l'histoire de Paris.

G. H.



La « Cité » aux expositions de Peinture

Malgré le nombre de Vandales qui l'habitent, Paris a gardé son ancienne physionomie dans quelques coins perdus, qui, par leur charme pittoresque, le mouvement qui leur est propre, les souvenirs qu'ils évoquent, les rêveries qu'ils avivent, attirent et captivent l'étranger et, même, quelquefois aussi, mais plus rarement : le Parisien.

A cet égard, notre quartier est privilégié et nombreux sont les artistes, peintres et écrivains, qu'il retient et séduit. Il a son caractère propre, qu'on ne retrouve nulle part ailleurs et qui, si différent à chaque pas, en fait l'un des plus pittoresques et des plus séduisants. Aussi par ces temps d'*embellissements quand même*, chers à nos bourses, soit, mais qui nous valent tant de laideurs, doit-on savoir gré à ceux qui par la plume ou le crayon nous gardent les aspects vivants et vrais de ces vieux quartiers qui devraient être l'orgueil des Parisiens et qu'on se hâte de démolir.

C'est pourquoi il nous paraît utile d'en saluer toutes les manifestations et entre autres celle si attrayante et si vivante à laquelle nous convie le peintre Chapuis à la galerie Boussod et Valadon. (1)



Cette exposition se compose de deux séries d'œuvres : Vues de Paris et vues de Trouville, mais, sous deux angles différents

---

1. Suite de « dessins en couleurs » par Chapuis, 1909.

n'est-ce pas toujours la « vie Parisienne » qui a retenu l'artiste ?

Donc, unité d'étude, nous ne dirons pas unité d'intérêt ni unité de facture ou plus exactement d'expression (car c'est bien le même esprit qui se retrouve à travers tous ces croquis, tous ces dessins).

Mais quelques études nous semblent crayonnées avec une vision plus juste du charme pénétrant de Paris, quelques pastels (dessins en couleur est bien modeste) nous paraissent esquissés avec un entraînement plus profond : emballement d'artiste, sans doute, pour quelque effet plus séduisant, mais volontairement attaché à toutes les manifestations de la vie Parisienne.

Nous ne pouvons retenir ici tous les croquis qui méritent tous notre attention soit par leur facture séduisante, presque trop brillante comme la *rue Royale et la place Vendôme* tout ensoleillées, soit par la vie intense qu'ils évoquent : *Place du Théâtre Français*, soit encore *Avenue du Bois de Boulogne*, par cette longue et brillante file de promeneurs endimanchés ! Mais nous ne voudrions pas laisser passer cette exposition sans signaler tout spécialement ceux de ces « dessins en couleur » qui retracent la *Cité* et ses abords vus à travers le prisme d'une personnalité qui s'affirme nettement, et entre autres certaines œuvres comme *L'abside de Notre-Dame et la Seine*, *le soir*. Il est regrettable que cette toile ne soit pas exposée sous un jour plus propice, la lumière oblique fausse les effets et ce n'est qu'après quelques efforts qu'on peut retrouver le point de vue réel, celui qui permet de goûter tout le charme de la cathédrale le soir avec toute la poésie de cette pointe d'île que nous avons tous admirée et qui peut-être sera défigurée bientôt — n'a-t-on pas proposé sérieusement de remplacer la Morgue par une école maternelle !...

La Cité et la Cathédrale, aux aspects si renouvelés par les heures du jour et l'état du ciel, nous apparaît « par temps brumeux » avec une singulière puissance d'émotion et il faut louer M. Chapuis

d'avoir voulu saisir ces heures fugitives pour les fixer avec toute leur intensité.

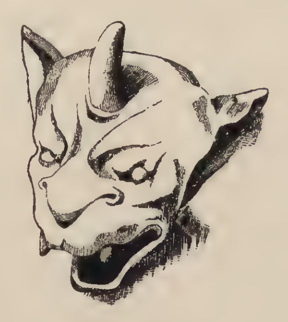
L'*Ile Saint-Louis,* vue du Pont Sully, nous donne elle aussi par cette facture plus personnelle et plus enthousiaste que nous remarquions tout à l'heure la mesure émotive des évocations du Vieux Paris à travers une personnalité très moderne qui réchauffe ce coin si froid !,..

Le Pont Neuf, *La Place Saint-Médard*, *Les Vues du Louvre* nous promènent à travers les beaux sites de Paris, puis, descendant la Seine, ce sont des vues de banlieue, de campagne, de Trouville : la plage, le casino, etc., et ces *Bateaux au Port* d'un pur et pénétrant réalisme et qui sont peut-être avec certains croquis de la *Cité* les plus séduisants de cet ensemble ; les mêmes qualités de dessins s'y retrouvent, mêlées aux mêmes petitesses précieuses et jolies.

*
* *

M. Chapuis est surtout un Parisien. Le charme prenant de la vie intense lui communique de sa nervosité et de son humour, il excelle dans les peintures pleines de mouvements en si grand contraste avec le calme provincial des quais de l'Ile Saint-Louis. Et il semble bien que si Paris a partout charmé l'artiste et lui a permis par les contrastes de couleurs d'en noter le pittoresque, c'est surtout pour lui dans l'intensité de vie et de mouvement qu'est l'unité de la *Vie Parisienne* à la ville comme à la mer.

Maurice Lotte
S A D G



Courbevoie et le IVe Arrondissement

Certaines études concernant les paroisses de Paris et de la banlieue, les villes et villages des environs de la capitale, se multiplient depuis quelque temps. Les auteurs sont le plus souvent des abbés que leur sacerdoce entraîne plus particulièrement à l'examen et à la méditation ; ils ont le temps et la patience nécessaires pour poursuivre, plus facilement que d'autres, les recherches historiques.

La librairie Champion a publié récemment un ouvrage de l'abbé A. Piquemal : *Etudes sur la ville et paroisse de Courbevoie. Pierre Hébert, premier curé de Courbevoie et ses successeurs*,

M. Piquemal ayant commencé tout d'abord une notice sur Pierre Hébert, était arrivé à réunir d'autres documents sur la paroisse, il s'est enfin déterminé à faire l'historique de la ville elle-même.

Recherchant l'origine de Courbevoie, il examine le fief, la seigneurie et présente les portraits des seigneurs qui se sont succédé jusqu'à la Révolution.

Certains faits de l'histoire de Courbevoie se rattachent à nos vieux quartiers du IVe arrondissement.

A la fin du XVIIIe siècle, le château de Courbevoie était en la possession d'une famille Morel qui avait là sa résidence d'été et habitait au Marais, à Paris.

Le 17 août 1706, Jean Morel, abbé, conseiller du roi en la Grand'Chambre du Parlement et seigneur de Courbevoie demeurant à Paris, rue du Grand-Chantier, paroisse Saint-Jean-en-Grève, donne l'usufruit de la terre et seigneurie de Courbevoie à son frère Zacharie Morel et la nue propriété à son neveu Daniel Morel.

Dans l'étude que nous avons consacrée à la famille Titon (1),

---

1. *La Famille Titon*, par Georges Hartmann, bulletin de la *Cité*, nos 8, octobre 1908, et brochure publiée chez Champion, 5 quai Malaquais, Paris.

nous voyons la fille de Maximilien Titon, Marie-Angélique Titon, épouser, le 4 juillet 1686, Zacharie Morel qui reçut en dot le château de la Brosse-en-Brie.



Zacharie Morel, né en 1653, fut magistrat comme son père et son frère. Conseiller aux Enquêtes, il monta à la Grand'Chambre, et il en devint le doyen le 25 avril 1735.

Les époux Z. Morel n'habitèrent pas toujours le château de Courbevoie, ils le louèrent, à un moment, au duc de la Force.

A la mort de Zacharie Morel, l'immeuble de Courbevoie restait à Daniel Morel son fils ; mais les meubles furent partagés également entre les deux autres enfants, Elisabeth et Geneviève Morel. Ces dernières, nous dit M. Piquemal, firent la cession à la ville de Paris, de six tapisseries exécutées, croit-on, sur l'ordre des ducs de Guise, et dont une représentait le plan de Paris, avec ses principaux édifices et le nom de ses rues, dressé sous le règne de Henri II, vers 1550.

On sait que ces précieuses tapisseries furent peu soignées ; utilisées comme tentures ordinaires, même comme tapis de pied, elles tombèrent dans un tel état de vétusté qu'on ne put les conserver.

En 1774, Daniel Morel mourut, ses sœurs héritèrent du château de Courbevoie qu'elles habitèrent longtemps. A leur décès, ce château échut à Daniel-Jacques Titon, leur cousin germain, du fait du mariage de Marie-Angélique Titon, sa tante, avec Zacharie Morel, père des demoiselles Morel.

D.-J. Titon, décéda le 6 décembre 1783, laissant la propriété à

son neveu J.-B. Maximilien-Pierre Titon de Villotran. Le père de ce dernier avait habité la belle maison dont il devint propriétaire et qui existe encore, quai d'Anjou, au coin de la rue Poulletier (1).

*
* *

M. l'abbé A. Piquemal poursuit ses recherches sur Courbevoie par l'étude de la paroisse. Le premier curé de Courbevoie fut Pierre Hébert. Jusqu'en 1785 le service religieux se faisait dans une simple chapelle par un vicaire dépendant de la paroisse de Colombes.



La rue Saint-Louis en l'Ile.

Pierre Hébert naquit en 1742 à Breuville (Manche). Il fit ses études au séminaire diocésain, fut ordonné prêtre et vint alors habiter Paris, avec sa famille, sur la paroisse Saint-Jean en Grève, où demeurait son frère Siméon. Le jeune prêtre alla peu de temps après à Courbevoie dans la famille de Montmerqué pour y remplir la fonction de précepteur. Il fut ensuite renommé vicaire de Courbevoie. Quand la paroisse fut créée en 1785, on le nomma curé.

1. *Idem*, p. 300.

A la Révolution, des difficnltés surgirent pour l'abbé Pierre Hébert. Il dut quitter Courbevoie en 1791 et se réfugier à Paris dans l'Ile Saint-Louis. « C'est la mort dans l'âme, dit M. Piquemal, qu'il quitte sa chère paroisse et qu'il s'en va loger, 15, rue de la Fraternité (rue Saint-Louis-en-l'Ile) au 4e étage d'un modeste immeuble. Là il vivra pauvrement jusqu'au jour où les membres du comité révolutionnaire de Courbevoie iront le dénoncer au Comité de sûreté générale et le faire jeter en prison. »

Suspect d'incivisme, M. Pierre Hébert fut arrêté le 16 novembre 1793. Maillard vint lui-même le chercher et le conduire à la prison de la Force, rue du Roi de Sicile. M. Piquemal donne des détails des plus complets sur l'arrestation et l'emprisonnement du curé Hébert, puis sur les démarches faites pour demander sa libération, enfin sur le jugement et la condamnation à mort. L'abbé Pierre Hébert fut exécuté, en compagnie d'André Chénier et d'autres, le 7 thermidor an II.

Un curé constitutionnel avait été nommé le 6 février 1791, à la place de l'abbé Hébert, il se nommait Pierre Boursier. Après un séjour de deux ans environ à Courbevoie, il abdiqua le 25 novembre 1793, et il vint demeurer chez son père, Marché-de-Saint-Jean, 6 (place des Droits de-l'Homme, 10). Il exerça son ministère à Saint-Gervais, où, avec la qualité de second vicaire, il signa en 1802, comme premier témoin du mariage de son frère, et en 1805, le 22 août, comme témoin de l'acte de décès de son père. Il quitta ensuite le diocèse de Paris pour devenir curé de Chennevières-sur-Marne.

Un autre curé de Courbevoie de 1826 à 1837, l'abbé Charles-Joseph-Alexandre Lefèvre, avait été vicaire de Saint-Gervais de 1817 à 1819.

Comme on le voit, cette histoire de Courbevoie et de sa paroisse si bien étudiée par M. l'abbé Piquemal, contient des passages concernant le IVe arrondissement, et offre un intérêt tout particulier pour les lecteurs de *La Cité*.

G.-H.

Ephémérides du IVe

Il y a cent ans

Mois d'avril 1809.

Nous relevons dans l'*Almanach impérial* de 1809 les noms des sénateurs, députés, membres de l'Institut et autres personnages habitant nos quartiers. Ce sont ceux que nous avons donnés l'année dernière (bulletin n° 26, page 159), sauf les modifications suivantes :

Un nouveau député au corps législatif, M. Leroy, rue Bourtibourg, n° 21 ; un membre de la Cour de cassation nommé en 1808, M. Lefessier-Grandprey, demeurant dans la Cité, au cloître Notre-Dame, n° 4.

Le poëte Delille, de l'Académie française, malgré son âge (soixante et onze ans) déménage souvent mais reste toujours dans le Marais : de la place des Vosges en 1807, il était venu rue Neuve-Sainte-Catherine n° 14 (rue des Francs-Bourgeois) ; en 1809, il demeura rue Pavée, hôtel Lamoignon.

2. — Apposition de scellés par suite de décès de deux personnes connues, Guillaume Vincendon, jurisconsulte, quai d'Alençon (d'Anjou), n° 19, et Pierre-Clément Dumée, prêtre, rue des Singes (Guillemites), no 5.

10. — Dans le local du ci-devant Châtelet, réunion maçonnique, où l'on nomme vénérable d'honneur Pierre Dufournel, « médecin célèbre », âgé de cent dix-neuf ans, et demeurant rue des Arcis (rue Saint-Martin) près la Tour Saint-Jacques.

Toutes les loges de Paris, au nombre de soixante-quatorze, vont donner une fête à la « vieillesse vertueuse » dont ce patriarche sera le héros.

19. — On reprend les travaux du nouveau quai Napoléon (quai aux fleurs).

24. — L'entreprise des messageries de Tournan, par Champigny Auzouer-La Ferrière, etc., quitte la rue Saint-Paul, n° 40, pour avoir son siège à l'hôtel Pinon, rue Saint-Antoine, n° 81.

24. Vente aux enchères dans l'Ile Saint-Louis, pendant huit jours, d'un important mobilier, par suite du décès du propriétaire d'un ancien hôtel rue Blanche-de Castille (rue Saint-Louis en l'Ile), n° 78.

26. — On pose des jalons pour étudier le tracé de la nouvelle voie en prolongation de la rue de Rivoli jusqu'à la rue Saint-Antoine « Elle passera rue du Mouton, à la droite de la maison de M. Guyot (fabrique d'encre, à *la petite Vertu*), et à la gauche de l'Hôtel de Ville (1). »

Mois de mai.

3. — Décès de Louis-Alexandre-Jacques Varlon, ex-législateur, quai Pelletier, n° 50.

4. — Au café Charpentier, rue Saint-Antoine, n° 91, coin de la rue des Ballets, on voit un grande lunette à vendre.

7. — A l'occasion des nouvelles victoires remportées par l'armée française aux champs de Tann, d'Eckmühl et de Ratisbonne, services religieux et commandés, à Notre-Dame, au temple Sainte-Marie, rue Saint-Antoine, et à la synagogue, rue Sainte-Avoye, n° 47.

9. — La séance annuelle de la Société d'agriculture de la Seine a lieu dans l'ancienne église Saint-Jean-en-Grève, derrière l'Hôtel de Ville.

15. — Vente après décès de M. Daros de Binanville, rue Saint-Antoine, n° 212, à l'hôtel d'Ormesson (actuellement école des Francs-Bourgeois). Cette vente comprend les meubles, les livres et les objets divers parmi lesquels nous relevons des habits de maître et de livrées galonnés en argent, des boutons d'habits en or, des voitures, diligences de ville et cabriolet, de l'argenterie de chapelle, etc.

18. — Ouverture des nouveaux bains Vigier, en remplacement de ceux du pont Marie qui s'enfoncèrent et se perdirent sous l'eau, l'an-

---

1. Cette prolongation de la rue de Rivoli n'eut son exécution que quarante-cinq ans plus tard, sous le troisième Empire.

née dernière. « M. Vigier, propriétaire de ces bains, affligé mais non déconcerté par une perte considérable, n'a pas voulu que la population de ce quartier fut privée longtemps d'un établissement aussi utile qu'agréable. » Le pont Marie est couvert d'une foule de curieux qui admirent ces nouveaux bains (1).

28. — Nouveau service solennel à Notre-Dame, au temple protestant rue Saint-Antoine, et à la synagogue de la rue Sainte-Avoye, pour la prise de Vienne. La cérémonie à Notre-Dame eut un éclat particulier, en raison de l'importance de cet événement.

Mois de Juin

4. — Au quai des Célestins, n° 22, manufacture d'encre de M. A. Vée qui met en vente une nouvelle encre supérieure *fluide-végétale*.

8. — Vente à l'administration par son propriétaire, M. Fellemin, d'une maison qui doit être démolie ; elle est située sur *la Culée* du Pont Saint-Michel, du côté de la Cité.

10. — Le chirurgien-herniaire, M. Millet, annonce qu'il demeure toujours quai Pelletier, n° 28.

12. — Les denrées coloniales augmentent de prix. Les marchands en gros de la rue de la Verrerie établissent ainsi les cours : sucre 6 fr. 60 le kilo, café de la Martinique 9 fr. 80 le kilo.

13. — On annonce des objets à vendre à l'administration des *Droits réunis* (contributions indirectes) qui a toujours son siège rue Sainte-Avoye (rue du Temple), n° 44.

15. — Aujourd'hui jeudi et jours suivants, vente aux enchères, à l'ancien spectacle du *Théâtre du Marais*, fermé depuis plus d'une année, rue Culture-Sainte-Catherine (rue de Sévigné). Cette vente comprend le mobilier, le matériel et les accessoires du théâtre, tels que décors, toiles, plafonds, panneaux, gradins, tréteaux, etc. (2).

16. — Un clerc d'huissier a perdu des billets à ordre en sortant du

1. Ce grand bateau-bain fut déplacé plus tard. C'est celui qu'on voit maintenant près du pont d'Arcole.

2. Un établissement de bains s'installa à la place du théâtre ; ces bains existent toujours rue de Sévigné, n° 11.

Tribunal de Commerce dans le cloître Saint-Merry, et en passant par les rues Brisemiche, Saint-Merry, Sainte-Croix de la Bretonnerie, Bourtibourg, Marché Saint-Jean, et la rue des Barres, jusqu'au quai de la Grève. La personne qui les a trouvés est priée de les rapporter au patron de ce clerc, M. Maucler, huissier, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n° 22.

17. — Les parisiens trouvent un but de promenade dans la visite des travaux du canal de l'Ourcq qui doit, en passant par les jardins Beaumarchais et sous la place de la Bastille, déboucher dans les fossés de l'Arsenal pour aboutir à la Seine.

20. — Le bureau des voitures de Melun, rue Saint-Paul, n° 28, fait savoir qu'il étend son service accéléré, et que, chaque matin, part une voiture pour Dijon. On y arrive le troisième jour à midi.

27. — Pendant trois jours, vente place des Vosges n° 26, après le décès de M. Cointet ex-gouverneur de Cayenne, du mobilier, des livres et de divers objets provenant des colonies.

30. — Dans le cours du mois, il y a eu vente d'immeubles, rue de Fourcy n° 3 ; rue des Singes n° 3, près le Mont-de-Piété ; rue Saint-Antoine au prix de 10.000 francs, à la requête des héritiers Seuriot et Martinet ; rue Sainte-Croix de la Bretonnerie moyennant 107.200 francs, sur licitation entre J. B. Papillon de la Ferté et autres ; rue Saint-Martin n° 51, par Michel Curmer, moyennant 60.000 francs, etc.

G.-H.





Le pont Notre-Dame et le frère Joconde

M. Marius Vachon, qui se fait une spécialité de démolir les légendes et qui a déjà démontré — au fait, est-ce bien démontré ? — que l'Hôtel de Ville de Paris n'était pas l'œuvre de Dominique de Cortone, dit le Boccador, mais de Pierre Chambiges, non d'un Italien, mais d'un Français, vient de faire une nouvelle découverte. Le vieux pont Notre-Dame, qu'il est question de remplacer par un pont plus moderne, mais moins pittoresque, passe pour l'œuvre de frère Jean Joyeulx, dit Joconde, un pontife italien. M. Vachon fait remarquer que du 7 novembre 1499, date à laquelle la reconstitution du pont a été décidée, jusqu'au 6 juillet 1500, il n'est « pas trace de frère Joconde dans les *Registres des délibérations du Bureau de la ville de Paris.* » Si les registres nous le montrent contrôlant la pierre le 25 novembre 1502, nivelant le pont le 20 juillet 1503, M. Vachon n'en conclut pas moins que « frère Jean Joconde doit aller rejoindre le Boccador là où l'on remise les vieilles lunes » ; et il demande que dans une inscription placée sur le nouveau pont il soit fait « honneur à Jehan de Doyac et à Collinot de la Chesnaye du vieux pont historique du temps de Louis XII ».

Ganval, parlant de ce pont, « le plus beau et le mieux bâti de Paris et du Royaume », concluait, cent soixante-treize avant M. Marius Vachon :

« On voit manifestement que Didier de Felin avait la surintendance de cette entreprise ; par conséquent qu'il en a donné le dessin, et que frère Jean Joconde n'avait que la conduite des pierres qu'on employait. »

Pour Sauval, Jean Doyac, frère Joconde et frère Jean Joyeux étaient « même personne ».

Or M. Vachon se trompe en affirmant que Jehan de Doyac et Colinet de la Chesnaye avaient été nommés « supérintendants de l'ouvraige » postérieurement à 1502 ; c'est en effet le 24 février 1500, quatre mois avant l'apparition du nom de frère Jehan Joyeulx parmi les maçons et tailleurs de pierre chargés de la construction, que cette commission leur est délivrée. A partir de 1501, on n'entend plus parler d'eux.

Dès le 7 novembre 1499, le Bureau de la Ville s'était assemblé pour délibérer sur la construction du pont. et le 4 novembre de la même année, Jehan le Conte, maistre des œuvres de maçonnerie de Rouen, et Pierre Tarizel, maistre des œuvres de maçonnerie d'Amiens, présentaient un rapport à cet effet. Le 6 juillet 1500, on voit Jehan Joyeulx figurer pour la première fois dans les délibérations ; il est en désaccord avec Didier de Félin et « autres maistres maçons et tailleurs de pierre », relativement à la hauteur des arches, et le Bureau de la Ville leur enjoint de présenter chacun « ung pourtraict » du pont. L'accord ne s'établit que le 20 juillet 1504.

On peut donc considérer comme les véritables architectes du pont Notre-Dame le frère Joconde dit ehan Joyeulx et Jehan de Felin qui avait été commissionné, comme supérintendant du pont le 1er octobre 1501, en remplacement de son père.

Sauval se trompe en supposant que Jehan de Doyac et Jehan Joyeulx étaient « même personne » puisque tous deux prennent part à une délibération du Bureau de la Ville. le 11 juillet 1500.

*
* *



Fig. 1. — Le pont Notre-Dame et le quai de Gèvres en 1660 ; d'après une gravure d'Israël Sylvestre.

On lit d'autre part dans *Les Débats* :

« Le pont Notre-Dame.

« Combien de Parisiens savent que ce pont, qu'il est question de modifier pour remplacer par des arcatures métalliques les deux arches de pierre de

ses rives, fut bâti sous le règne de Charles VI, à la place d'une passerelle qu'on appelait « la planche de Mibray » ?

« L'établissement de ses premières piles donna lieu à une imposante cérémonie que relate en ces termes le *Journal d'un bourgeois d Paris* :

Ce dict jour (10 mai 1413) fut nommé le pont de la planche de Mibray le pont Nostre-Dame, et le nomma le roy de France Charles et frappa de la trie (truelle) sur le premier pieu, et le duc de Guyenne son fils après, et le duc de Bourgogne et le duc de Berry ensuivant et le sire de La Trémouille.

« Le pont fut ensuite solennellement béni par le clergé, mais cela ne l'empêcha pas d'être emporté par une débâcle de glaces le 25 novembre 1499, avec les maisons qu'il portait. Sa reconstruction en pierre fut entreprise dès la même année aux frais du trésor royal sous la direction d'un religieux, franciscain disent les uns, dominicain disent les autres, le Frère Jean Joconde, natif de Vérone (Italie) qui l'acheva en 1507. Le pont Notre-Dame subit d'importantes modifications en 1853, lors du percement de la rue de Rivoli entraînant l'abaissement du sol de la rue Saint-Martin et de son propre tablier. On y dépensa plus de 700,000 francs ; mais les fondations faites par le Frère Jean Joconde subsistèrent et font du pont Notre-Dame le plus vieux pont de Paris.

***

La paroisse de Saint-Gervais

Le jeudi 3 juin, notre collègue, M. l'abbé Gauthier, curé de Saint-Gervais, a fait une conférence avec projections,

Quarante-trois tableaux projetés sur l'écran nous ont montré :

1° Le monceau Saint-Gervais circonscrit entre la rivière, la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie au sud et au nord, la Grève et environ, l'ancienne rue de l'Etoile ;

2° La paroisse allant de la Planche Mibray aux Filles du Calvaire et de la rue Bar-du-Bec à celle de Saint-Louis au Marais ;

3° L'église avec les curiosités nombreuses qu'elle contient.

Le conférencier a fait passer sous mes yeux de très curieuses photographies de vieux parchemins enluminés et de plaques gravées, en très bon état de conservation.

Nos sociétaires avaient tous été invités à assister à cette réunion. La conférence a été des plus intéressantes.

M. l'abbé Gauthier, à notre demande, nous communique la note qui suit :

Les sépultures du Monceau



Les travaux entrepris au chevet de Saint-Gervais pour l'alignement de la rue Grenier-sur-l'Eau, puis devant le portail de l'église pour les reconstructions du perron, ont mis à découvert un certain nombre de sépultures anciennes.

L'imagination populaire n'a pas tardé à donner une haute antiquité aux cercueils de plâtre ou de pierre découverts dans des couches de beau sable de rivière.

C'étaient des tombeaux de Romains, de templiers, etc.

Il faut mettre au point le télescope qui regarde l'antiquité et ne donner qu'une valeur conjecturale aux conclusions que l'on peut tirer de la conformation du Monceau et des coutumes connues des anciens habitants du lieu,

Selon toute vraisemblance une ravine, creusée par les inondations de la rivière ou par le passage d'un petit bras, partageait le Monceau. Le sentier alluvien devint une route naturelle aux migrations des hommes et des animaux. Cette route fut transformée durant l'occupation romaine et devint la grande voie qui conduisait de Lutèce aux provinces de l'Est.

Suivant les coutumes des conquérants, les Parisiens de Lutèce enterrèrent leurs morts sur le bord des routes et le voisinage de la ville fit du monceau de sable un cimetière tout désigné.

De là à conclure que les sépultures découvertes en ces derniers jours sont de la période romaine ou tout au moins mérovingienne, il y a des réserves imposées.

Le sous-sol parisien fournit en abondance le plâtre, la pierre tendre et les éléments qui entrent dans la composition des ciments. Pendant longtemps et même jusqu'aux environs du xve siècle on fit des cercueils en pierre et en plâtre.

Mais alors ? Les sépultures que nous avons vues dans le sable de la rue Grenier-sur-l'Eau étaient placées d'orient en occident, c'est-à-dire les pieds

vers l'église. Devant le portail au contraire les cercueils étaient placés du couchant au levant. Ceci semblerait indiquer deux choses : 1° que la première église, celle du VIIe siècle, ne devait guère dépasser le transept de l'édifice actuel ; 2° que les tombes ouvertes dans le sable ou dans la couche de terre noire superposée au sable sont des sépultures chrétiennes disposées suivant la coutume des chrétiens.

D'ailleurs sur le couvercle d'un cercueil on put encore distinguer une croix inscrite dans une couronne cordelée. Ceci ne laisse aucun doute sur le caractère religieux de la sépulture. Quant aux fragments de poteries contenus dans le cercueil, nous en trouvons de semblables dans l'antiquité, mais on en a découvert aussi dans le tombeau de l'église de Cléry (Loiret), qui est du XVe siècle

Seule, la facture de l'emblème dont il est parlé plus haut rappelle les sculptures que l'on voit dans certaines de nos églises du Xe siècle. Ceci nous conduirait à conclure que ces sépultures remonteraient à la période des premiers Capétiens. Nous accorderions mille ans d'existence à ces tombeaux, ce qui est déjà respectable, mais, étant donnés les caractères que nous avons relevés et sauf plus d'informations nous n'oserions aller au-delà.

Ceci donne au Monceau son véritable caractère et ouvre aux investigations de l'historien un champ très vaste encore à parcourir.

M. Gauthier

Curé de Saint-Gervais

Les Cloches de la Bastille

Un infatigable chercheur, notre confrère Bruicour, a retrouvé les trois cloches de l'horloge qu'en 1764 M. de Sartine fit installer à la Bastille, au fronton du bâtiment de l'Etat-major, entre la tour de la Chapelle et la tour de la Liberté.

Après la démolition de la Bastille, elles émigrèrent on ne sait comment aux fonderies de Romilly-sur-Andelle, où l'on transformait en monnaie les cloches des églises, mais elles furent épargnées ; et elles sonnent aujourd'hui dans la cour d'un immeuble parisien, 11, avenue d'Eylau.

Le propriétaire de ces cloches voulait les vendre à la ville de Paris. L'administration trouva le prix trop élevé, car nous lisons dans le *Bulletin Municipal*, séance du Conseil municipal du 20 mai 1909 :

M. Quentin-Bauchart, au nom de la quatrième Commission. — Le directeur de la Caisse syndicale mobilière, immobilière, industrielle et commer-

ciale offre de céder à la ville de Paris des cloches provenant de la Bastille ; mais il en demande 440.000 francs, c'est-à-dire un prix que la situation budgétaire ne nous permet pas d'accepter. Nous vous proposons donc de passer à l'ordre du jour sur sa demande.

Inauguration du buste de Paul Meurice au musée Victor-Hugo

L'inauguration du buste de Paul Meurice, au musée Victor-Hugo, 6, place des Vosges, a eu lieu le 1er mars 1909.

Le président du Conseil des ministres, le préfet de la Seine, le président du Conseil municipal et de nombreuses notabilités y assistaient.

Des discours ont été prononcés dans la grande salle du musée, où le buste de Paul Meurice est placé en face de celui de Victor Hugo.

Le président du Conseil municipal, M. A. Chérioux, a rappelé que c'était dans la séance du Conseil du 21 juin 1901 qu'on avait lu la lettre de Paul Meurice offrant les précieux souvenirs qu'il avait réunis du grand poète, pour lequel il avait un culte si affectueux. Le 2 mars 1902, lors des fêtes du Centenaire, Paris consacrait officiellement au musée Victor-Hugo la maison du 6 de la place Royale que le poète habita de 1833 à 1848 ; la maison de la période romantique où il vécut les années les plus heureuses où il livra ses grandes batailles littéraires. Le 30 juin 1906, le musée était inauguré.

Après le président du Conseil, M. de Selves, préfet de la Seine, a parlé de ses relations avec Paul Meurice, des entretiens qu'ils eurent tous deux au sujet de la création du musée. « C'était ici, place Royale, qu'il voulait ce musée ; ici, qu'il fallait créer la maison de Victor Hugo. N'était-ce pas, en effet, place Royale, qu'ainsi qu'il l'a raconté lui-même, Paul Meurice avait vu Victor Hugo pour la première fois ? N'était-il pas juste que son image fût et restât en permanence dans cette maison dont il a inspiré la création, à l'ombre des souvenirs illustres qu'elle évoque ! »

Le IVe au Conseil Municipal

Les conseillers municipaux du IVe arrondissement ont fait dans les dernières séances du Conseil diverses propositions concernant les quartiers qu'ils représentent. Nous signalons entre autres :

Un immeuble sis rue Massillon, n° 8, appartenant au département de la Seine, est loué à M. Pousset, curé de Notre-Dame de Paris, qui doit continuer à y maintenir le siège de la maîtrise de l'église métropolitaine.

Un crédit de 75.000 francs est voté pour la reconstruction de l'estacade de l'Ile Saint-Louis.

Le Conseil vote l'acquisition de vingt exemplaires de l'ouvrage *L'Hôtel de Ville de Paris*, par M. Lucien Lambeau.

Une proposition de M. Lemarchand, relative à l'établissement d'un refuge lumineux sur la place du Parvis Notre-Dame, est renvoyée à l'Administration pour étude.

M. Le Corbeiller propose d'attribuer à la rue du Renard le nom de la ville de Metz, l'ancienne rue de Metz près la gare de l'Est ayant disparu par suite des agrandissements de cette gare.

Le Conseil, sur le rapport de M. Badini-Jourdin, autorise la dépense de 130.000 francs, pour l'exécution des travaux de restauration de la tour Saint-Jacques. Les travaux de maçonnerie sont mis en adjudication le 12 juin 1909.

A. C.



Comité

Séance du jeudi 22 avril 1909

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Henri Martin. Sont présents : MM. Barbary, Bourdeix, Callet, Gautier, G. Hartmann, Le Corbeiller, L'Esprit, Louar, H. Martin, Moutaillier, Pagès.

Excusés : MM. Delaby, Dubois, Gally, Lambeau, Quentin, Riotor.

M. Callet, secrétaire général, met le comité au courant des affaires de la Société.

Au sujet de la Conférence projetée, ayant pour sujet : *l'Eglise et le Monceau Saint-Gervais*, M. Gauthier propose le jeudi 3 juin, à 8 h. 1/2 du soir (adopté). Des invitations eront adressées à tous nos sociétaires. M. Pagès qui avait proposé une visite au Temple Sainte-Marie, rue Saint-Antoine, se tiendra à la disposition des visiteurs, le jeudi 24 juin à 4 heures. Tous nos sociétaires seront invités à y assister.

M. Hartmann demande à M. le Corbeiller si les travaux de réparation de la Tour Saint-Jacques seront bientôt entrepris. M. Le Corbeiller répond que l'Administration doit mettre ces travaux en adjudication très prochainement.

M. L'Esprit fait connaître qu'une souscription est ouverte pour ériger un monument à Marcellin Berthelot. Ce savant étant né dans notre arrondissement, M. L'Esprit désire que notre société apporte sa souscription en demandant que le monument soit élevé à proximité de la maison natale. Il parle de la place devant l'église Saint-Gervais. Après examen de la question, le Comité décide de souscrire pour 100 francs et de proposer l'érection du monument dans le square de la Tour Saint-Jacques, à l'emplacement de la rue des Ecrivains, où Marcellin Berthelot habita dans sa jeunesse.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

P.-H.



Nouveaux adhérents

ALLIOLI. — Quai de la Mégisserie, 16.
LOICHEMOLLE. — Marbrier d'art, boulevard Beaumarchais, 37.
ROBIN. — Graveur dessinateur, rue de Sévigné, 46.
SAINT-GERMAIN. — Rue Pavée, 21.
GAULON. — Boulevard Henri-IV, 44.
D'ENFERT. — Avenue Henri-Martin, 33.
LAMBERT. — Photographe industriel, rue Debelleyme, 11.
BRUNAT. — Fabricant de jouets, rue des Archives, 77.
HÉNIN. — Rue des Archives, 77.
LEMAIRE. — Joaillier, rue des Archives, 76.
KOHLER. — Ciseleur, rue des Archives, 90.
DÉMOGÉ. — Directeur des Galeries Réunies, rue des Archives, 66.
FOHR. — Orfèvre, rue Vieille-du-Temple, 97.
BOUDELOT. — Secrétaire de commissariat de police, rue Saint-Antoine, 31.
CRAVOISIER. — Miroitier, rue Saint-Martin, 181.
GODEFROY. — Directeur de transports maritimes, rue Parrot, 5.
DUJARDIN. — Faubourg Poissonnière, 115.
Mme PAYMAL. — Quai de Béthune, 18.
TENENTI. — Négociant, rue Boissy-d'Anglas, 39.
SÉDILOT. — Curé de Sainte-Elisabeth du Temple, boulevard du Temple, 10
EYBORD. — Graveur décorateur, rue Charlot, 52.
LOREAU. — Fabricant de billards, rue de Turenne, 1.





Hôtel de Soubise (Archives Nationales)

Le IIIe Arrondissement à vol d'histoire [1]

Pendant que l'Hôtel de Guise se formait — et se transformait —, l'hôtel Barbette disparaissait.

Nous l'avons laissé entre les mains d'Isabeau de Bavière — nous le retrouvons, en 1443 entre les mains de Charles d'Anjou, puis du Sénéchal de Normandie, dont les héritiers le vendirent à Diane de Poitiers, qui le conserva jusqu'à sa mort.

Quand elle survint, le 22 avril 1566, on mit aussitôt son hôtel en vente, et cette vente amena la complète disparation de l'ancien domaine des Barbette, morcelé, loti, découpé.

Sur l'emplacement qu'il avait occupé, on perça deux rues nouvelles en plein massif : la *rue de Diane*, dite plus tard des *Trois Pavillons*, aujourd'hui rue *Elzévir*, et la rue *Neuve Barbette*, actuellement *rue Barbette*.

C'est dans la rue des Trois Pavillons — notre rue Elzévir, je le répète — que naquit Marion de l'Orme, en 1611 ; et — dans cette même rue — en 1642 — y habitera Ninon de l'Enclos.

---

1. Suite de la conférence faite le 6 mars 1909, à la mairie du IIIe arrondissement. Voir bulletin n° 30 (avril 1909) de « la Cité ».

Alors, les temps sont bien changés.

La *rue des Francs Bourgeois*, cette « cour des Miracles » du XIVe siècle, où étaient logés 48 pauvres en *franchise* des droits de boues, lanternes et autres taxes de voirie, la rue des Francs Bourgeois a cessé d'être un vrai coupe-gorge ; et Henri IV régnant, le *Quartier du Marais* est vraiment né dans l'histoire topographique de Paris.

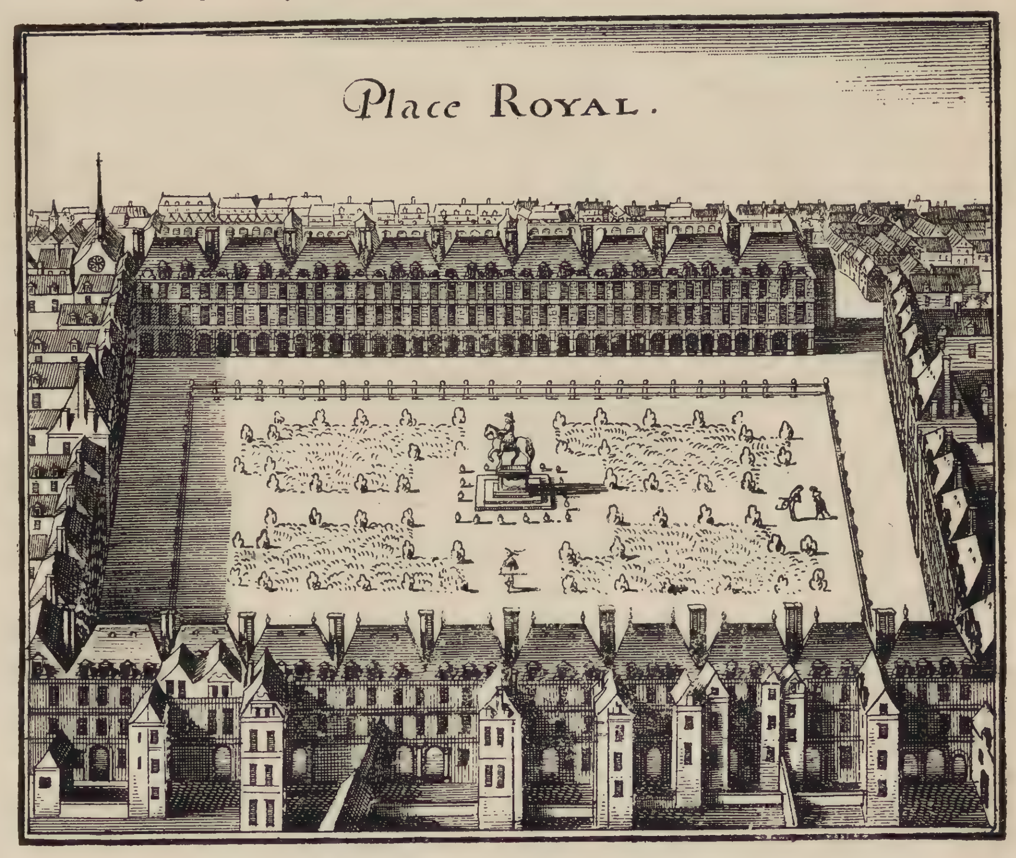
Tout d'abord, le roi de la Poule-au-pot transporta le marché aux chevaux entre le rempart de Charles V et la Butte-des-Moulins, c'est-à-dire vers l'emplacement où la rue des Pyramides croise l'avenue de l'Opéra, puis, dans ce qui restait de l'ancien hôtel des Tournelles, il établit une manufacture d'étoffes de draps de soie, d'or et d'argent, où travaillèrent jusqu'à deux cents ouvriers italiens ; puis les entrepreneurs Moisset, Parfaict, Camus Lumagne et Oudart Colbert ayant fait élever au sud de l'emplacement du marché un logis dont l'aspect le charma, le roi résolut « d'en faire une place publicque bastye de quatre costées, nommée *la place Royalle*, laquelle pût estre propre à loger les ouvriers qu'il vouloit attirer en son royaume, et par le même moyen à servir de proumenoir aux habitants fort pressés en leurs maisons, comme aussy aux jours de resjouissances lorsqu'il se faict de grandes assemblées. »

Il vendit à des particuliers le côté sud et donna chaque place des trois autres côtés pour un écu d'or de cens annuel, à charge aux preneurs d'y construire des pavillons de quatre fenêtres de façade, conformément au plan. Au sud, le « pavillon du Roi », plus élevé et plus orné que les autres, s'ouvrit par trois arches sur la rue Royale (*actuellement rue de Birague*) ; — au nord, le « pavillon de la Reine », sur l'église des Minimes, démolie en 1798 et qui se trouvait sur le passage de notre rue de Béarn. Quant aux bâtiments du couvent, installé en 1609 sur un terrain appartenant au maréchal de Vitry, ils sont encore debout : — c'est la caserne de gendarmerie, dite caserne des Minimes.

Aussi bien l'aspect de la place Royale n'a-t-il pas été trop sensiblement modifié, et rien n'est plus original, rien n'est mieux ordonné : au centre, l'immense jardin carré, entouré de quatre chaussées pour les carrosses et les cavaliers ; puis, pour les piétons, quatre galeries couvertes éclairées par cent quarante-quatre arcades supportant les façades symétriques, égayées des trois couleurs de la pierre, de la brique et de l'ardoise.

Et parmi les habitants de la place dans cette première moitié du XVIIe siècle, je peux citer, au n° 1, le baron de Chantal ; — au 5, la comtesse de Maure ; — au 9, Honoré d'Albert, duc de Chaulner ; — au n° 13, Villequier, puis le président des Hameaux, puis les Rohan-Chabot ; — au 6, le maréchal de Lavardin, puis Marion de l'Orme, puis les Rohan-Guéménée ; — au 14,

l'intendant général des postes, M. de Nouveau ; — au 8, le maréchal de Saint-Géran ; — au 21, le futur cardinal de Richelieu. — Une petite porte, au n° 7, servait d'issue à l'hôtel de Sully et c'est par là que l'ancien ministre sortait pour se promener sous les arcades, et les passants s'amusaient à regarder ce vieillard au costume démodé, couvert de chaînes et de diamants, ainsi que vingt-cinq ans auparavant.



Mais la Place Royale, c'est le domaine de mon excellent ami Lucien Lambeau, qui lui a consacré un beau livre d'une érudition charmante et documentée à merveille ; je me bornerai donc à ce que je viens de vous en dire, et, d'ailleurs, vous le comprenez bien, je dois ne faire ici que du « panorama ». Le IIIe arrondissement est trop riche en souvenirs historiques pour qu'on puisse

même les indiquer tous en une simple conférence. Je m'efforcerai donc de rester dans mon cadre.

*
* *

En outre de la place *Royale*, Henri IV avait projeté d'accord avec ce même Sully, — d'accord avec son compère François Miron, le prévôt des marchands, — d'acheter ce qui restait des terrains des Templiers, environ vingt-cinq arpents, et de créer — vers l'intersection des rues Vieille-du-Temple et de Turenne, une vaste place qui eût pour ainsi dire symbolisé la patrie, et qu'on eût appelée : *place de France* ; — chacune des rues y aboutissant aurait porté le nom d'une province du royaume. — Le coup de couteau de Ravaillac mit à néant ce beau projet, mais il en reste une belle gravure de Claude Chastillon et on en trouve quelque souvenir dans les noms des rues de *Bretagne* et de *Normandie* ; d'*Orléans* et de *Berry* (partie de la rue Charlot), de *Poitou*, de *Beauce*, de *Saintonge*, etc., ouvertes quelques années plus tard, en 1626, sous le ministère de Richelieu.

Alors la place Royale est la place par excellence, la place à la mode.

Le « Tout-Paris » de la Fronde y fréquente et le *quartier du Marais* est le quartier aristocratique.

Aussi, vers 1633, Mondory installe-t-il rue Michel-le-Comte, dans un jeu-de-paume à l'enseigne de « la Fontaine », le *Théâtre du Marais*.

Il eut d'ailleurs — et tout d'abord — mauvais accueil. Les habitants de la rue, presque tous gens de qualité et officiers de cours supérieures, se plaignirent de l'embarras des carrosses encombrant tous les jours les alentours du théâtre.

En vérité, aujourd'hui on a peine, n'est-ce pas ? à s'imaginer cet encombrement de carrosses (!) dans l'étroite rue Michel-le-Comte, — mais, cependant, les faits sont là, et j'ai eu sous les yeux l'ordre signifié pour cette cause à Jacques Avenot, qui louait à Mondory, de donner *sur-le-champ* congé aux comédiens. — Bien plus, il y eut arrêt du Parlement en date du 22 mars 1633.

Les comédiens du Marais interjetèrent-ils appel ? — C'est probable, puisqu'ils jouaient encore rue Michel-le-Comte en 1634. En cette année, un incendie mit tout le monde d'accord, et le *Théâtre du Marais* se transporta rue Vieille-du-Temple, dans un autre jeu de paume que représente aujourd'hui le n° 86. C'est là que fut joué pour la première fois : *le Cid*, du Grand Corneille, vers la fin de décembre 1636.

Non loin du Théâtre du Marais, rue de la Perle, habitaient en ce temps-là Joseph Béjart, « huissier ordinaire du Roy es-eaux et forets de France » et sa femme, Marie Hervé, qui lui avait donné de nombreux enfants.

Les Béjart se trouvaient donc dans le voisinage du Théâtre du Marais et du Théâtre de Bourgogne, la rue Mauconseil n'étant pas bien éloignée de la rue de la Perle.

Sans doute, ils fréquentaient ces deux spectacles où fréquentait aussi le jeune Poquelin, se délassant des ennuyeuses corvées de six années d'apprentissage comme ouvrier tapissier, en écoutant le gros rire de Bruscambille et de Turlupin, — les grands sentiments et le beau langage précieux de Bellerose et de Mlle Beaupré.

Par similitude de goût, et peut-être pour un sentiment tout autre, Poquelin se lia avec les Béjart, dont cinq, au moins, se firent comédiens par la suite.

La passion du théâtre le conduisit chez eux ; plus tard, l'amour l'y retint — plus tard encore, les deux passions se fondirent et n'en firent plus qu'une seule. — On représenta d'abord des pièces entre amis, puis on s'avisa de jouer en public, de se constituer en troupe régulière ; et, en effet, le 30 juin 1643, par acte passé devant Fieffé, notaire à Paris, rédigé chez la veuve Béjart, rue de la Perle, fut constituée la troupe qui prit le nom de l'*Illustre Théâtre*, dont Poquelin, qui allait être Molière, devint aussitôt le chef, le maître, le génial inspirateur.

***

En ce temps-là, le quartier du Marais subissait la loi de tous les quartiers neufs, et il avait galante réputation.

Guy Patin en parle dans une lettre du 1er octobre 1666 : et les mots : une « demoiselle » ou une « dame du Marais » étaient passés en dicton pour « une courtisane ».

« Marais » — s'écrie une chanson de 1648, en contre-vérités :

Marais...
Séjour de l'innocence,
Sur le reste de Paris,
Tu remportes le prix...
Toutes les femmes sont prudes...

Et, parmi les « demoiselles » du Marais, Boileau, dans sa quatrième satire, a signalé « la Neveu » que M. le duc d'Orléans, frère du roi Louis XVIII, promenait parfois dans les rues de Paris, la nuit, bien entendu, dans une toilette... dépourvue de feuilles de vigne.

Des métiers que je ne veux pas qualifier s'y exerçaient :

Dans la *Farce de la querelle de Gaultier Garguille et de Perrine, sa femme*, celle-ci repond ainsi aux reproches que lui fait son mari sur sa conduite : « Si ces vieux courtiers d'amour (dont tu me parles) ne sont point mes amis, j'ay ma commère Douzy, au marest du Temple, qui ne s'enqueste de rien ; — elle tient logis pour les filles à part, et quant elle en cognoist quelqu'une qui a le cœur doux comme une livre de beurre de Vanves, elle luy faict du plaisir et de la courtoisie. »

Les gens de police prélevaient rançon sur cette population interlope. Les *Caquets de l'accouchée* en témoignent et Marigny, dans son poème du *Pain bénit*, parlant de maître Vavasseur, commissaire de ce quartier, nous le donne pour

Des lieux publics grand écumeur,
Adorateur de ces donzelles
Qui ne sont ni chastes ni belles,
Et qui, sans grâces et sans attraits
Vivent des péchés du Marais.

Et quand Scarron habitait avec ses deux sœurs, rue des Douze-Portes (*actuellement rue Villehardouin*) la maison qui porte le n° 54 de la rue de Turenne, il disait : « Il y a douze coureuses dans la rue des Douze-Portes, à ne prendre mes deux sœurs que pour une. »

Il élevait alors un tout jeune enfant qu'il appelait son neveu : « Par quel endroit êtes-vous donc son oncle ? lui demandait-on souvent. — Ah ! répondait-il, il est mon neveu à la mode du Marais. »

Scarron, tout le monde le sait, épousa Mlle d'Aubigné, plus tard Mme de Maintenon.

Quand il fut mort, dans eette maison que je vous montrais tout à l'heure, sa détresse, qu'une aisance factice n'avait fait que pallier par instant, apparut au grand jour. Il fallut mettre en vente les meubles du pauvre homme, et la veuve se retira chez les Dames hospitalières de la Chaussée des Minimes [tout récemment encore l'hôpital Andral], où la maréchale d'Albret lui prêta, toute meublée, la chambre qu'elle y avait pour ses retraites.

Et l'on sait par Saint-Simon quelle position pour ainsi dire infime et domestique on lui fit alors dans les grandes familles où l'on voulait bien l'admettre.

« Dans les maisons d'Albret et de Richelieu, dit Saint-Simon, Mme Scarron n'était rien moins que sur le pied de compagnie. Elle y était à tout faire, tantôt à demander du bois, tantôt si l'on servirait bientôt, une autre fois si

le carosse de celui-ci ou de celui-là était revenu, et ainsi de mille petites commissions, dont *l'usage des sonnettes a ôté l'opportunité.* »

En somme, la future Mme Louis XIV remplissait à l'hôtel d'Albret [rue des Francs-Bourgeois, 31] un rôle de « sonnette ».

Ce n'était certainement pas une situation très enviable, encore qu'elle



Gauthier-Garguille, Turlupin, Gros-Guillaume, etc.

la subit avec assez de dignité, conservant auprès d'elle Nanon Rabbien, cette vieille servante dont elle avait hérité de Scarron.

Puis, un jour, alors qu'elle désespérait, ainsi qu'en témoigne une curieuse lettre qu'elle écrivait à Mme de Chanteloup, la faveur vint la trouver en cet hôtel d'Albret, d'où elle va partir pour être la gardienne clandestine des bâtards du roi et de Mme de Montespan.

Dès lors elle nous échappe ; et, ne pouvant la suivre dans ses hautes destinées, nous en profiterons pour rendre visite à quelques-uns des habitants du quartier :

Au maréchal d'Estrée, qui demeure rue Barbette, nº 4 ; — à Antoine Lepau-

tre, l'architecte, rue du Foin ; — à son confrère Claude Perrault, rue Neuve Saint-François [notre rue Debelleyme] ; — à Jacques Bruant, encore un architecte, rue neuve Saint-Pierre [partie de la rue Villehardouin] ; — à Pierre de Retz, le frère du Cardinal, rue d'Orléans [aujourd'hui rue Charlot, n° 9] ; — à Jacques Bordier, secrétaire du Roi, seigneur du Raincy, rue du Parc Royal, en face la rue de Sévigné ; — au duc de Bouillon et à son frère, le maréchal de Turenne, rue de Turenne, à l'angle de la rue Saint-Claude — sans oublier, naturellement, Mme de Sévigné, qui habite l'ancien hôtel de Carnavalet, rue de Sévigné ni Madeleine de Scudéry, qui demeure rue de Beauce.

Vers cette époque, les Villedo, gros entrepreneurs dont le nom est resté à une rue du premier arrondissement, demeurent rue de Turenne, à l'angle de la rue des Francs Bourgeois ; — Claude de Mesmes, comte d'Avaux, habite le bel hôtel qui porte actuellement le no 71 de la rue du Temple ; — Nicolas Fouquet, l'ancien hôtel de Montmorency, rue de Montmorency, n° 75 ; — Jean Chapelain, l'académicien, rue Salle-au-Comte, une rue disparue ; — Aubert de Fontenay, fermier des Gabelles, le magnifique hôtel que les Parisiens appellent l'*Hôtel Salé*, en raison des fonctions de son propriétaire, et qui existe toujours à l'angle de la rue de Thorigny et de la rue des Coutures Saint-Gervais ; — Amelot de Chaillou, rue des Archives, 78, l'hôtel bâti par Bullet, qui a survécu ; — Ninon de l'Enclos, rue des Tournelles, 56.

Elle faisait grand ravage dans la plus haute et la plus brillante noblesse, la bonne Ninon, — tant et si bien que le scandale, évidemment exagéré par les mauvaises langues, contraignit la reine-régente à lui envoyer l'ordre de se retirer dans un couvent.

Ninon lut la lettre de cachet, et, remarquant qu'il n'y avait point de couvent de désigné nommément : — Monsieur, dit-elle à l'exempt, sans se déconcerter, — puisque la reine a tant de bonté pour moi qu'elle me laisse le choix du couvent où elle veut que je me retire, je vous prie de me conduire au couvent des Cordeliers.

Hélas ! Ce ne fut pas aux Cordeliers (dont le réfectoire, seul bâtiment qui ait subsisté, est aujourd'hui occupé par le musée Dupuytren) mais aux *Madelonnettes*, qu'on conduisit Notre-Dame-des-Amours.

Le couvent des Filles de la Madeleine, dites « les Madelonnettes », étaient quelque chose comme le Saint-Lazare des XVIIe et XVIIIe siècles ; — il était situé rue des Fontaines, derrière Sainte-Elisabeth et a été démoli pour le passage de la rue Turbigo. Il avait été fondé en 1620, et il en est souvent question dans la correspondance des lieutenants de police et dans les œuvres littéraires du XVIIIe siècle, notamment dans *Manon Lescaut*.

Sans doute, Ninon de l'Enclos ne resta pas bien longtemps sur « la paille

humide des cachots » et ses amis se hâtèrent de la tirer de là ; néanmoins, sa mésaventure, qui courut tout Paris, défraya les conversations, les *réunions* comme celles qui se tenaient à l'hôtel Carnavalet quand Mme de Sévigne l'habitait, c'est-à-dire pendant vingt ans, de 1677 à 1697.

En ce temps là, les remparts de Charles V, avec leurs hautes courtines percées de meurtrières et leurs tours rectangulaires espacées, ces remparts, après avoir été un peu modernisés par Henri IV, avaient été rasés par Louis XIV, qui croyait ne plus avoir besoin des fortifications de Paris. — Sur leur emplacement, il fit commencer une longue suite de terrasses plantées. dont les bastions étaient ombragés par des quinconces ; — le Roi-Soleil rêvait pour Paris une ceinture imitée de la terrasse de Saint-Germain. — Du *Grand Cours*, comme on appela cette terrasse en remblai, on apercevait la campagne environnante : — le village de Popincourt, les vignes des Panoyaux, la Folie-Méricourt, le village de la Chapelle, la Courtille, Montmartre et son abbaye, et ses moulins, et ses vignes au vin clairet de réputation... singulière :

Qui en boit pinte (disait-on)
En... pisse quatre.

Au reste, les larges espaces vagues encore qui suivaient l'enceinte étaient plutôt mal fréquentés, et, la nuit, — ou même à la tombée de la nuit, — le quartier était rien moins que sûr.

Un soir que Mme Cornuel rentrait au Marais, — elle logeait, je crois, rue des Francs-Bourgeois, — des visiteurs arrêtèrent sa chaise, la forcèrent à en descendre, et l'un d'eux lui mit la main sur la gorge : « Vous n'avez que faire là, mon ami, lui dit-elle, je n'ai ni perles ni tétons ! » N'est-ce pas que cela sent son XVIIIe siècle, le langage de la Régence qui n'est pas bégueule, qui parle volontiers de la bagatelle, et, — faut-il lui en vouloir ? — qui s'y attarde volontiers.

Puis — dans la rue *Quincampoix*, principalement entre la rue de Venise et la rue aux Ours, — ne célébrait-on pas, en ce moment, cette étonnante kermesse financière qu'avait organisée le génie de Law ?

Cet homme qui révolutionna tout Paris, qui révolutionna la France, qui révolutionna l'Europe, avait établi le siège de sa banque dans l'hôtel de Beaufort, emporté par le percement de la rue de Rambuteau. C'est dans cet hôtel que Gabrielle d'Estrée, devenue duchesse de Beaufort, avait mis au monde César de Vendôme, cet enfant chéri de Henri IV. — Et, en somme, que reste-t-il dans les souvenirs populaires du roi qui du haut de son cheval de bronze regarde la façade assez laide du Palais de Justice ? — Il reste la

fameuse et fallacieuse promesse de la « poule-au-pot » ; Law, lui, avait inventé la « poule-aux-œufs d'or ».

Quant à Gabrielle, il reste une chanson :



Charmante Gabrielle

et le souvenir d'une femme aimable... qui aimait les distractions.

Eh ! mon Dieu ! — n'était-ce pas aussi ce qu'aimaient aussi les habitantes du joyeux Bourg-l'abbé, dont j'ai déjà parlé, et qui, elles aussi, prenaient parfois des airs de duchesses. Ainsi, vers la fin du XVIIe siècle, une des rues, une des ruelles de ce Bourg l'Abbé : la rue du Petit-Hurleur, avait été dénommée dans le contrat de vente d'une maison ayant pour enseigne « la Vénus aux tétons mignolets » sous la désignation vraiment démodée de *rue des Ribaudes*. La dénomination déplut aux demoiselles de la rue du Petit-Hurleur, et elles adressèrent une requête au prévôt des marchands, Robert de Pomereu, à l'effet d'obtenir le changement de ce nom insolemment expressif. Or, Robert de Pomereu, qui habitait le Marais, rue Vieille-du-Temple, n°s 64-66, tout proche le passage Sainte-Avoie, était un homme d'esprit. Il proposa, et le Conseil

de Ville accepta, de donner à la rue des Ribaudes le nom de *rue des Innocentes.*

Aussi, lorsque le caustique parisien faisait allusion à une vertu fragile, il disait : « C'est une façon d'innocente de la rue des Ribaudes. »

Chose bizarre ! La rue du Petit-Hurleur est comprise aujourd'hui dans le sol du « Sébasto » ! mais je ne crois pas que les cabarets avoisinant cet endroit atavique aient l'allure des « tavernes » en renom et bien hantées qui abondaient, au XVIIIe siècle, dans le quartier du Marais.

Près de la place Royale, dans la rue alors nouvelle du Pas-de-la-Mule, et vers le milieu de la montée, se trouvait le cabaret de la *Fosse-aux-Lions*, dont la Coiffier, cette femme joyeuse dont Tallemant des Réaux nous entretient souvent dans ses *Historiettes*, tenait les destinées dans ses mains potelées.

Rue du Temple, vis-à-vis le préau, par conséquent proche la rue des Fontaines, c'était le *Chêne-Vert*, que Chapelle a chanté. Et il n'y avait que deux cabarets qui pussent rivaliser avec ceux que je viens de nommer : c'étaient celui de Boucingo dont on pourrait fixer la situation rue Vieille-du-Temple et celui de l'*Echarpe*, qui était situé rue de Turenne, à l'angle sud-est de la rue des Francs-Bourgeois.

Boucingo a son brevet d'immortalité signé Boileau, mais, au besoin, ce quatrain de Chapelle compléterait son histoire :

Boucingo, dès son âge tendre
Posséda la sauce Robert,
Avant meme qu'il put apprendre
Ni son Avé *ni son* Pater.

Il excellait surtout à fabriquer de son cru, et sans emprunter quoi que ce soit aux vignobles d'Espagne, une sorte de vin d'Alicante que les délicats preféraient au véritable. Montreuil le vante dans ses vers, sans croire faire injure au dieu des vins sincères, et Boursault recommande ainsi à sa Babet ce nectar de fabrique parisienne : « Boucingo vend du *vin d'Alicante* QU'IL FAIT LUI-MÊME et qu'il donne à cinquante sols la bouteille, qui est bien la plus agréable boisson que l'on puisse boire. »

Mais, nèanmoins et sans vouloir faire de la peine aux mânes de Boucingo, la taverne la plus choyée du Marais, c'était encore cette taverne de l'*Echarpe* dont je vous ai donné tout à l'heure l'adresse, et qui donna son nom à la très courte rue qui va de la rue Saint-Louis [*notre rue de Turenne*] à la place Royale [*notre place des Vosges.*]

C'est au maître de cette taverne qu'il faut attribuer, dit-on, l'invention des « cabinets particuliers ».

Aussi bien faisaient-ils payer grassement l'hospitalité de leurs cabarets, Boucingo et son compère de l'*Echarpe*. On ne dînait pas chez eux à maigres écots, comme au *Pressoir d'or*, rue Saint-Martin ; ou bien comme à la *Toison*, rue Beaubourg ; ou bien encore, chez ce tavernier du *Soleil d'or* dont l'on voit encore rue Vieille-du-Temple, au coin de la rue de Poitou et en face de la fontaine de l'Echaudé, la grille antique, avec, au-dessus de la porte, la vieille enseigne « un Phébus doré » qu'entourent ces mots dans une orthographe surannée : AV SOLEIL D'OR.

Mais, allons donc chercher la trace des élégants buveurs du dix-huitième siècle ?



Le Temple

Où donc est le cabaret que visitaient les épicuriens du Temple : Chaulieu, La Fare, le chevalier de Bouillon, l'abbé Courtin, Palaprat, et quelquefois aussi par échappées bachiques, le grand prieur de Vendôme, Mécène de tous ces poètes bons vivants ?

Où donc retrouverions-nous la salle basse du fameux Fite, la cave de la Morellière ?

Chaulieu, en buveur reconnaissant et qui sait faire payer à sa muse les dettes de son ivrognerie, a pourtant tout fait pour assurer à jamais la vogue et les destinées de ces deux tavernes ; il n'a réussi qu'à rendre le nom de leurs hôtes immortels. C'est une compensation.

Mais... allez donc essayer de fixer dans l'emplacement morcelé de l'ancien Enclos du Temple disparu, l'endroit où se trouvaient ces deux illustres cabarets !

Je rappellerai tout d'abord que dans l'*Enclos du Temple*, qui s'étendait — d'une façon générale — de la rue du Temple à la rue Charlot et de la rue de Bretagne à la rue Béranger, il faut distinguer trois groupes de constructions de destinations bien distinctes :

1° Le Palais du Grand Prieur et ses dépendances ; 2° l'Ancienne Commanderie (*bailliage, chapitre, prieuré, cloître, église*, etc.) et 3° les propriétés particulières peu à peu élevées dans les limites de l'Enclos, et qui formaient une sorte de petite ville, ayant ses portes, ses gardes, sa juridiction, son marché.

Je rappellerai encore que l'Enclos du Temple était de franchise pour les artisans et les marchands et lieu d'asile aussi pour les débiteurs insolvables.

Gallet, l'épicier poète de la rue des Lombards, l'un des fondateurs du « Caveau », s'y réfugia après avoir « manqué » comme on disait alors, après avoir « fait faillite » comme on dit aujourd'hui.

Des amis du « Caveau » Panard fut le seul qui continua de le voir. Quand ses rêveries aux Tuileries et ses stations chez Landel, le restaurateur du carrefour Buci, lui laissaient quelques instants, il s'en allait au Temple, que Gallet avec une certaine désinvolture appelait le « Temple des mémoires... de ses créanciers ». Panard fredonnait ses dernières rimes ; Gallet chantait ses derniers refrains, et l'on se quittait en se disant au revoir pour un lendemain qui n'arrivait souvent que le mois d'après.

Une fois la visite de Panard se fit plus attendre encore qu'à l'ordinaire : Gallet eut le temps d'être malade et de mourir. Quand Panard arriva, il était enterré. Marmontel le rencontra qui revenait triste, la tête baissée, la larme à l'œil. — « Je voulus, écrit-il, dans ses *Mémoires*, lui marquer la part que je prenais à son affliction.

« Ah ! monsieur, me dit-il, elle est bien vive et bien profonde ! Un ami de trente ans avec qui je passais ma vie ! A la promenade, au spectacle, au cabaret, toujours ensemble ! Je l'ai perdu... je ne chanterai plus, je ne boirai plus avec lui... Il est mort. Je suis seul au monde, je ne sais plus que devenir. »

« En se plaignant ainsi le bonhomme fondait en larmes.

« Vous savez, ajouta-t-il, qu'il est mort au Temple? J'y suis allé gémir sur sa tombe. Quelle tombe ! Ah ! monsieur, ils me l'ont mis sous une gouttière, lui qui depuis l'âge de raison n'avait pas bu un verre d'eau ! »

Cette partie de l'enclos où s'était refugié le pauvre Gallet était celle qui était la plus proche de la rue de Béranger. A l'opposé, du côté de la rue de Bretagne, se trouvait le palais du Grand Prieur, précédé d'une cour s'ouvrant sur la rue du Temple, à l'endroit où se trouve l'entrée du square

(*A suivre.*)

Edmond Beaurepaire

LA CITÉ

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus
(Vieux dicton parisien)

SOMMAIRE

8me ANNÉE

No 32 — Octobre 1909

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

En vente à la Librairie Ancienne, H. CHAMPION, Éditeur

EXPERT PRÈS LE TRIBUNAL

5, Quai Malaquais, PARIS



VOLTAIRE

Ses idées sur les Embellissements de Paris

SES SÉJOURS DANS LE IVe. — UN CHANOINE DE SAINT-MERRY

Parmi les innombrables écrits de Voltaire où il effleure différents sujets, s'en trouve un assez court, contenu dans le tome XXVI (1) de ses œuvres, et intitulé *Des embellissements de Paris.* C'est écrit en 1749. Quoiqu'il ne se limite pas, bien entendu, au territoire actuel de notre IVe, nous trouvons intéressant d'en extraire des passages.

Il parle d'abord de la place des Victoires, qu'on venait de construire; puis : « Nous voyons tous les jours ce qui manque à notre ville, et nous nous contentons de murmurer. On passe devant le Louvre, et l'on gémit de voir cette façade, monument de la grandeur de Louis XIV, du zèle de Colbert et du génie de Perrault, cachée par les bâtiments des Goths et des Vandales... »

Avant de continuer le texte de Voltaire, notons que l'expression bâtiments des Goths et des Vandales masquant la colonnade du Louvre, s'applique ici spécialement à Saint-Germain-l'Auxerrois. Voltaire n'appréciait pas nos églises gothiques, on le sait; pour lui le beau commence à Louis XIV, et tout ce que nous allons citer en accumule les preuves.

Reprenons : « Nous courons au théâtre, nous sommes indignés d'y entrer d'une manière si incommode, d'y être placés si mal à notre aise... et d'en sortir avec plus d'embarras et de peine qu'on y est entré. »

---

1. Edition Renouard 1821, *Politique.*

Ces critiques relatives aux théâtres, intéressent peu notre quartier puisque actuellement il n'en possède qu'un, et qui est des mieux disposés comme dégagements, mais elles sont justes encore quant à bien des endroits où les Parisiens du IVe, comme d'autres, vont passer leur soirée.

Continuons encore notre opuscule : « Nous rougissons avec raison de voir les marchés publics établis dans des rues étroites, étaler la malpropreté, répandre l'infection et causer des désordres continuels. Nous n'avons que deux fontaines dans le grand goût, et il s'en faut qu'elles soient avantageusement placées, toutes les autres sont dignes d'un village. »

Quelles sont ces deux fontaines dans le grand goût? Nous le voyons dans un autre écrit plus célèbre dont nous aurons à reparler plus loin, (*Le Temple du goût*) : Celle de Bouchardon, rue de Grenelle, construite en 1739, et celle des Innocents « cette admirable fontaine qu'on regarde si peu, et qui est ornée des précieuses sculptures de Jean Goujon, mais qui le *cède en tout* à l'admirable fontaine de Bouchardon » (*Temple du goût*, 1739).

Nous revenons aux « Embellissements de Paris », et nous approchons, ce me semble, de nos quartiers.

« Des quartiers immenses demandent des places publiques ; et tandis que l'Arc de triomphe de la porte Saint-Denis, et la statue équestre de Henri-le-Grand, ces deux ponts (1), ces deux quais superbes, ce Louvre, ces Tuileries, ces Champs-Elysées égalent ou surpassent les beautés de l'ancienne Rome, le centre de la ville, obscur, resserré, hideux, représente le temps de la plus honteuse barbarie. Nous le disons sans cesse, mais jusqu'à quand le dirons-nous sans y remédier... ... Il est temps que ceux qui sont à la tête de la plus opulente capitale de l'Europe la rendent la plus commode et la plus magnifique... Ne serons-nous pas honteux à la fin de nous borner à de petits feux d'artifices *vis-à-vis un bâtiment grossier* (2) *dans une petite place destinée à l'exécution des criminels?...* Il s'agit bien d'une place ! Paris serait encore très incommode et très irrégulier quand cette place sera

1. Le Pont royal et le Pont-Neuf.
2. L'Hôtel de Ville.

faite : il faut des marchés publics, des fontaines qui donnent en effet de l'eau, des carrefours réguliers, des salles de spectacle ; il faut élargir les rues étroites et infectes, découvrir les monuments qu'on ne voit point, en élever qu'on puisse voir. »

De sa plume alerte, Voltaire s'étend ensuite en considérations économiques, pour prouver que l'argent employé à ces « nobles travaux » ne sera pas perdu. « Bien loin que l'Etat perde à ces travaux, il y gagne, la circulation de l'argent en augmente, et le peuple qui travaille le plus est toujours le plus riche,.. il est indubitable que de telles entreprises peupleront Paris de quatre ou cinq mille ouvriers de plus... ils rendraient de l'argent à l'Etat par leurs dépenses etc... Quand Londres fut consumée par les flammes (en 1666), l'Europe disait : Londres ne sera rebâtie de vingt ans... elle fut rebâtie en deux ans et le fut avec magnificence. »

« A qui appartient-il d'embellir la ville, sinon aux habitants, qui jouissent dans son sein de tout ce que l'opulence et les plaisirs peuvent prodiguer aux hommes ?.. Quoi ! ne sera-ce qu'à la dernière extrémité que nous ferons quelque chose de grand ? Si la moitié de Paris était brûlée, nous la rebâtirions superbe et commode, et nous ne voulons pas lui donner, à mille fois moins de frais, les commodités et la magnificence dont elle a besoin... »

Comme on le voit, le programme de Voltaire est vaste, mais si son esprit net et lucide a vu ce qui manquait dans le sens pratique à Paris pour toutes les commodités de la vie, auxquelles on ne songeait pas encore à cette époque, d'autre part la beauté de ses paysages et la poésie de ses monuments lui échappaient complètement.

Il n'en appréciait pas surtout les parties anciennes, par conséquent tout lui déplaisait dans nos quartiers, tandis que tout ce qu'il admirait dans Paris se trouvait ailleurs. Dix ans plus tard, il écrit à sa nièce, Mme Denis (1) qu'il voulait attirer en Prusse : « Qui vous a dit, ma chère enfant, que Berlin ressemblait à Paris sous le règne d'Hugues Capet. Je vous prie seulement d'aller voir votre ancienne paroisse, *Saint-Barthélemy* (2), où vous n'avez, je crois, jamais été : c'était là

1. *Corresp. gén.*, t. III.
2. *Saint-Barthélemy*, dans la cité, à peu près sur l'emplacement actuel du Tribunal de commerce.

le palais de ce Hugues (Capet). Le portail subsiste encore dans toute sa barbarie. Venez après voir la salle d'Opéra de Berlin. »

Notre-Dame n'existe pas pour lui, il demande comment nous pouvons nous contenter de notre *cathédrale gothique* en la comparant à Saint-Pierre-de-Rome « chef-d'œuvre de magnificence et de goût » et à Saint-Paul-de-Londres « seconde église de l'Europe » (*Sur les Embellissements de Paris*).

*
* *



Portrait de Voltaire à 24 ans (1718)
Peint par Largillière (Musée Carnavalet)

Il est temps de nous rendre compte quand et comment Voltaire put apprécier Paris, se former une opinion et l'exprimer à plusieurs reprises, pour cela cherchons où il y a demeuré et à quelle époque.

La vie de Voltaire comporte trois périodes bien distinctes : cela semble une La Palissade de dire qu'elle se divise en : la jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse, mais les limites et le caractère de ces trois périodes sont très nets chez Voltaire, et l'expression de ses opinions ne se manifeste pas de la même manière dans l'une que dans l'autre de ces périodes.

Le Voltaire, que l'on se représente généralement est celui de Ferney, le vieux philosophe bien avéré et exprimant ses sentiments bien plus ouvertement, d'un fanatisme plus ardent que dans son âge mûr, en même temps défenseur des Calas, etc., gentilhomme châtelain de Ferney et des Délices. Ce n'est pas celui-là que nous étudierons aujourd'hui. Alors il était bien loin de Paris.

Le Voltaire qui écrivait *Les Embellissements de Paris* et le *Temple du goût* est celui de l'âge mûr (de 1739 à 1749) c'est la période de sa liaison avec Mme du Châtelet et de sa correspondance avec le roi de Prusse (période d'admiration). C'est de cette époque que datent presque toutes les citations que nous ferons encore. Ces deux périodes sont séparées par la mort de Mme du Châtelet et le voyage en Prusse, où Voltaire et le roi de Prusse se brouillent. Enfin, toujours en reculant, la jeunesse : (la *Henriade*, la Bastille, l'Angleterre).

Quelles furent donc, pendant ces deux périodes de la jeunesse et de l'âge mûr, les endroits où Voltaire habita dans les limites actuelles du IVe arrondissement et les attaches qu'il y eut.

II

LA JEUNESSE DE VOLTAIRE. — DANS LA CITÉ

La question si controversée, à savoir si Voltaire est né à Paris ou à Chatenay, semble tranchée maintenant, ses biographies les plus autorisées se sont prononcées pour Paris. Il le dit plusieurs fois (1)

1. Entre autres dans une lettre citée plus loin au roi de Prusse, avril 1739. « Le cie s'est bien trompé en me faisant naitre bourgeois de Paris. »



Plan du Palais de Justice et de ses abords au XVIIIe siècle.
(Eglise Saint-Barthélemy, rue de la Calandre, etc.)

et son acte de baptême bien connu est enregistré à Saint-André-des-Arcs le 22 novembre 1694. Son père n'était plus notaire et n'était pas encore « Receveur des épices » à la Cour des comptes où il ne fut nommé qu'en 1701. Alors pourquoi écrivait-il s'adressant à Boileau, ce vers déjà cité ici (1) :

Dans la cour du Palais, je naquis ton voisin

Par pure illusion poétique, répond son historiographe le plus célèbre, M. Desnoiresterres ; il avait environ sept ans quand il y vint :

« Dans le corps du bâtiment qui avançait en angle au point d'intersection de la rue de Jérusalem et de celles de Nazareth et de Galilée (emplacement actuel des annexes de la Préfecture de Police) se trouvait un vaste appartement dont la pièce importante était divisée en arcades avec un beau plafond en voussures. C'était la demeure des Payeurs des épices et Receveur des amendes de la Cour des comptes... etc. »

Le Palais et ses dépendances étaient de la paroisse Saint-Barthélemy.

Les actes d'état civil de la famille de Voltaire sont sur les registres de Saint-Barthélemy, conservés longtemps à l'Hôtel de ville. Le corps du père Arouet y fut inhumé le 2 janvier 1722, et le mariage de la sœur de Voltaire, Mme Mignot, qui épousa un correcteur à la Cour des comptes, y fut célébré. Et aussi on y relève en 1745 l'acte de décès de son frère, Armand Arouet, janséniste fervent, qui vécut et mourut au Palais, où il avait succédé à son père, vivante antithèse de son remuant cadet.

S'il n'y avait pas de sympathie entre les deux frères, Voltaire aimait sa sœur, Mme Mignot (mère de la célèbre Mme Denis). Elle reçut, lors du partage des biens de famille, une maison rue Maubuée ; c'est dans cette maison que Voltaire tout jeune et amoureux, se faisait adresser les lettres de Mlle Dunoyer (2).

---

1. Par M. A. Perrin dans son article sur le Palais de justice (*Bulletin de la Cité* du mois d'avril 1906) où il touche incidemment notre sujet.
2. *Pimpette*. « Adressez-moi chez M. Dutilli, à la rose rouge, rue Maubuée. » Le nom de la rue Maubuée a disparu pour faire place au prolongement de la rue Simon-Lefranc.

Des écrivains plus fantaisistes l'ont fait habiter à cette époque rue des Marmoussets. C'était un peu plus près de la cathédrale. On a vu que de son enfance passée à l'ombre de nos églises et de nos vieilles maisons il ne lui en resta pas le goût. Cependant en 1712, l'Académie mit au concours ce sujet: La construction du chœur de Notre-Dame de Paris, ordonnée par Louis XIV pour accomplir le vœu de Louis XIII.

Arouet, déjà rimeur concourut par une ode commençant ainsi :

Du roi des rois la voix puissante
S'est fait entendre dans ces lieux.

Classée plus tard dans ses ouvrages sous un autre titre.

Le prix fut décerné en 1714 à l'abbé Dujarry.

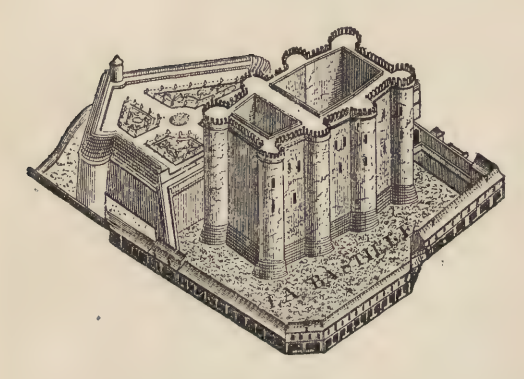
Cependant Voltaire ne tarda point à quitter le toit paternel et s'installa *rue de la Calandre*, au *Panier vert*. La rue de la Calandre (sur l'emplacement de l'actuelle Préfecture de Police) passait à peu près en face la Sainte-Chapelle pour aller dans la direction de Notre-Dame. Le panier vert ou pannevaire est indiqué sur les anciens plans. Il y logeait en garni, et menait la vie dissipée des beaux esprits de cette époque qui ne croyaient pas à grand'chose. Intelligent et frondeur, il s'était déjà fait une réputation de satirique à craindre et ce fut là qu'un beau jour on vint l'arrêter pour le conduire à la Bastille (1), voici comme il le raconte :

Fallut partir. Je fus bientôt conduit
En coche clos vers le royal réduit
Que près Saint-Paul ont vu bâtir nos pères
Par Charles V. O gens de bien, mes frères,
Que Dieu vous gard'd'un pareil logement !
J'arrive enfin dans mon appartement.
Certain croquant, avec douces manières
Du nouveau gîte exaltait les beautés,
Perfections, aises et commodités.

---

1. On fit même des fouilles dans les fosses de la maison de la rue de la Calandre pour voir s'il n'y avait pas jeté de papiers importants, comme le témoigne le procès-verbal signé Isabeau. (Cf. Desnoiresterres : *La jeunesse de Voltaire*.)

Jamais Phébus, dit-il, dans sa carrière
N'y fit briller sa trop vive lumière.
Voyez ces murs, de dix pieds d'épaisseur,
Vous y serez avec plus de fraîcheur.
Puis me faisant admirer la clôture,
Triple la porte et triple la serrure
Grilles, verroux, barreaux de tout côté
C'est, me dit-il, pour votre sûreté...
Me voici donc en ce lieu de détresse
Embastillé, logé fort à l'étroit
Ne dormant point, buvant chaud, mangeant froid,
Sans passe-temps, sans amis, sans maîtresse...



Il y resta onze mois, cela doit peut-être compter pour un de ses plus longs séjours parmi nous. Mais un emprisonnement n'est pas un séjour ; quand les murs vous enserrent de toutes parts, qu'importe le quartier où est située la prison... enfin il n'y fut pas trop malheureux.

Rentré momentanément en grâce et présenté au Régent par le marquis de Nocé, celui-ci disant : « Monseigneur, voici le jeune Arouet, que vous venez de tirer de la Bastille et que vous allez y renvoyer » le régent rit, et offrit une pension.

— Je remercie Votre Altesse de ce qu'elle veut bien se charger de ma nourriture, mais je la prie instamment de ne plus s'occuper de mon logement, répartit l'audacieux poète.

Car poète il était surtout à cette époque et sortit de la Bastille avec La *Henriade*, l'*Œdipe* qui germaient précédemment dans son cerveau. Beaucoup de personnes croiraient que parce que Voltaire fut emprisonné à la Bastille, il fut continuellement persécuté ; loin de là, à cette époque il fut très en faveur à Paris, à la Cour, auteur applaudi, ami des plus grands seigneurs, pensionné de la reine ; et toujours

voyageant : Forges, Villars, Ussé, Versailles, la Source, près Orléans, les Pays-Bas, la Rivière-Bourdet, Maisons, Rouen, etc. le revoient successivement. Nous n'entreprendrons pas de raconter sa vie et ses œuvres, nous prenons seulement note, parmi les innombrables domiciles qu'il eut dans Paris, de ceux qui sont dans nos quartiers.

Un de ceux-ci fut rue « Cloche-Perce ». Arsène Houssaye dans *Le roi Voltaire* place là ses amours avec Mlle de Livry (amours à trois avec Genonville) qui voulut jouer la comédie, alla à Londres et servit de modèle à « l'Écossaise ». Puis elle se maria et devenue Mme de Gouvernet fit paraît-il fermer sa porte à Voltaire quand il voulut la revoir, ce qui occasionna la charmante épître : *Les vous et les tu*. Le portrait de Voltaire peint par Largillière à l'âge de vingt-quatre ans aurait été fait là et mis en gage par elle avant son départ pour l'Angleterre, chez Guersaint, au pont Notre-Dame. On sait que Largillière habitait rue Geoffroy-l'Angevin. Ce portrait, longtemps dans la famille de Villette est maintenant au musée Carnavalet.

Si Voltaire n'habita pas là vers sa vingtième année, nous l'y verrons plus tard (en 1739) et en tous cas ses nièces Mlles Mignot y habitèrent.

Cette rue très ancienne se trouve un peu derrière la mairie du IVe arrondissement. La rue de Rivoli l'a coupée en deux, laissant de chaque côté quelques maisons surélevées, et son nom ne semble resté là que pour mémoire (1). Elle allait de la rue du roi de Sicile à la rue Saint-Antoine. Enfin comme la maison portant le numéro 14, qui a subsisté, appartenait en 1748 à M. Mignot de Montigny, il est probable que ce fut là que demeura la famille de Voltaire, et peut-être lui-même par intervalles.

Nous avons laissé, pour parler de la rue Cloche-Perce, Voltaire en pleine voie de prospérité. Malheureusement arriva son aventure avec le duc de Rohan. A force de se frotter aux grands, il s'y piqua.

---

1. Le percement en 1854, a enlevé les numéros, 5, 7, 9, 11 — 6, 8, 10, 12. Lefeuve, dans son styte alambiqué compare cette rue à « un ver de terre dont survivent la tête et la queue, bien qu'une voie magistrale (?) ait emporté tout le milieu de son corps inarticulé ; les deux tronçons cherchent à se rapprocher, mais un abîme les sépare : des deux côtés l'étiage actuel empêche, par des talus de pierre le niveau qu'a abaissé la rue Rivoli de se relever. »

Cette histoire de bastonnade est si connue que nous n'y insisterions pas si elle ne s'était pas passée précisément chez nous, rue Saint-Antoine, puisque ce fut en sortant de l'hôtel de Sully (1) encore existant, où notre héros était reçu comme l'enfant de la maison (2), qu'il tomba dans le guet-apens dressé à la porte. Rentré dans l'hôtel, il croit trouver, près de son vieil ami, protection et vengeance ; il n'y trouve rien de cela. Au contraire, il passe encore quelque temps à La Bastille, puis part en Angleterre, ulcéré et secouant sur la France la poussière de ses sandales, ce qui était un bon moyen pour trouver tout bien en Angleterre.

Ce fut là que se développèrent complètement ses idées philosophiques, et il en revint armé contre la société et au retour commencèrent des luttes pour la publication des *Lettres anglaises*.

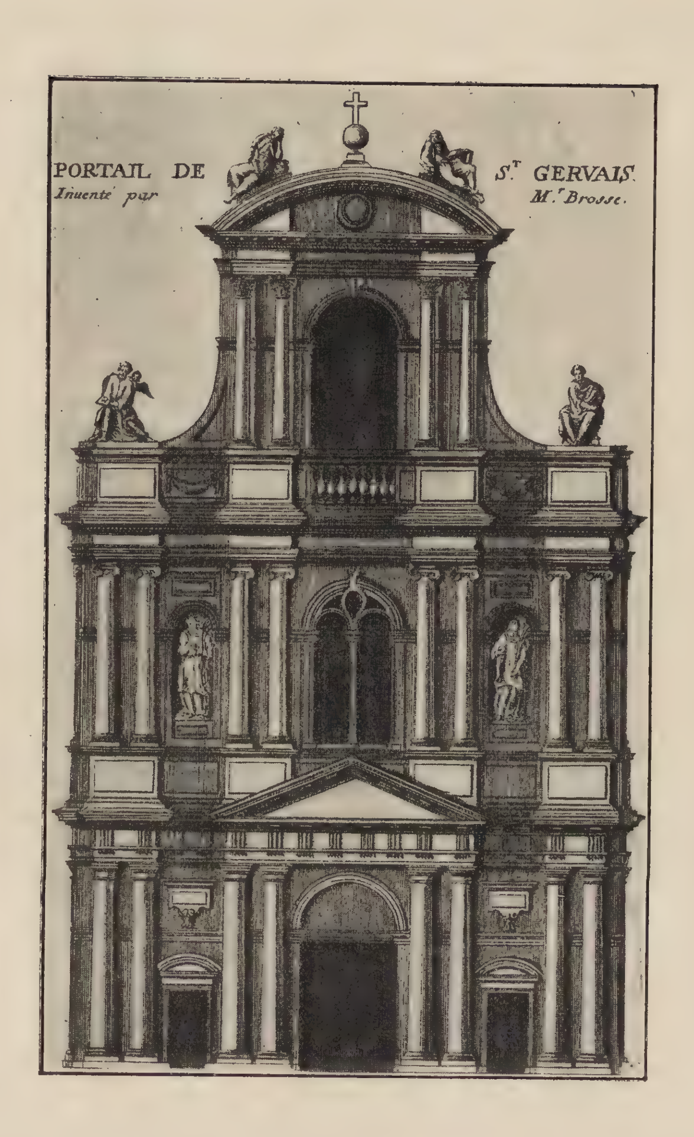
Le 29 mars 1729, il propose un rendez-vous chez un ami du nom de Dubreuil (Germain Cassegrain, dit Dubreuil, ancien homme de confiance de son père) *dans le cloître du bienheureux Saint-Médéric*. Retenons cette adresse, elle reviendra plus tard.

Il habite deux ans chez la baronne de Fontaine Martel, rue des Bons-Enfants, un appartement bas donnant sur le Palais-Royal. Il n'en quitte qu'après sa mort. Il écrit *Zaïre, le Temple de l'amitié, le Temple du goût*, etc.

Si l'on veut l'opinion d'un bourgeois de Paris sur Voltaire à cette époque, on trouve dans le *Journal de Marais*... « Voilà un Français traître à sa patrie et bien fou, il est tantôt pour, tantôt contre, selon que sa plume le mène, et il ne tient à rien qu'il ne renverse ciel et terre. » Marais avoue cependant : « il y a des traits de feu et de hardiesse qui ne peuvent partir que d'un très beau génie... l'auteur ne paraît pas beaucoup respecter les puissances de la terre et les puissances célestes ne l'embarrassent guère... il est bien hardi ce

1. Une singulière tradition aurait fait passer cette scène au Château de Sully en Sologne. Ceci ne souffre pas l'examen car la dispute commence à l'Opéra, et c'est à *deux ou trois jours* de distance que l'on vint dire au poète que le duc de Sully *l'attendait à dîner*. Le poète y va, s'assied, dîne. Un valet vient l'avertir qu'on l'attend à la porte de l'hôtel. Il descend et se dirige vers un fiacre où il croyait qu'on l'attendait. Il se sent appréhendé et roué de coups. Le duc de Rohan était dans une seconde voiture dehors. Il est évident que tout ceci ne put se passer à la campagne.

3. Président Hénaut, p. 88.


PORTAIL DE S.T GERVAIS.
Inuenté par M.r Brosse.

petit homme qui juge les rois et les dieux... c'est un esprit qui se joue de tout, et qui, après s'être joué des rois et de l'histoire se joue aujourd'hui des hommes et de leur condition... » (*Journal de Marais*, nov. 1731, décembre 1731, janvier 1733).

Marais écrit encore le 4 janvier 1733 : « J'ai le *Temple de l'amitié* tout entier : c'est une plaisante idée d'en avoir chassé tout le monde pour y rester avec son amie à geler de froid » et le 28 janvier « Mme de Fontaine Martel s'est tellement ennuyée de rester dans le *Temple de l'amitié* avec Voltaire, qu'elle en est morte. »

Mais ce fut surtout le *Temple du Goût* qui souleva des tempêtes. Cet écrit (point de départ de notre article) nous semble aujourd'hui, je l'avoue, bien peu intéressant dans la plupart de ses parties, et erroné dans d'autres, mais il contenait beaucoup de personnalités. Il nous amène du reste à l'un des plus intéressants domiciles de Voltaire parmi nous, rue de Longpont (1).

Lettre à M. de Cideville, le 6 mai 1733,

Je vous écris au milieu des horreurs d'un déménagement que la lecture de vos vers m'adoucit. Je vais demeurer vis-à-vis le seul ami que *Le Temple du goût* m'ait fait vis-à-vis le portail Saint-Gervais. C'est là que je vais mener la vie philosophique dont j'ai toujours eu le projet en tête... Si je pouvais vous ramener à Paris et que vous voulussiez accepter un lit près de ce beau portail, le rat de ville tâcherait de recevoir le rat des champs de son mieux, etc... (2) »

A M. Thiriot, à Londres, le 15 mai,

... « Je quitte aujourd'hui les agréables pénates de la baronne (3), et je vais me claquemurer vis-à-vis le portail Saint-Gervais, qui est presque le seul ami que m'ait fait *le Temple du goût*... »

En effet voici comme il s'était exprimé dans *le Temple du goût :* « Le portail de Saint-Gervais, chef-d'œuvre d'architecture auquel il

1. Quelques-unes des lettres que nous citons ici ont déjà été relevées pour *La Cité* par M. Callet, son distingué secrétaire général, dans le numéro d'avril 1903. Nous espérons que les explications dont nous les entourons ajouteront à leur intérêt.
2. *Corresp. gén.*, t. I, p. 228.
3. La baronne de Fontaine Martel, comme nous l'avons dit plus haut.

manque *une église*, une place et des admirateurs, et qui devrait immortaliser le nom de Desbrosses encore plus que le palais du Luxembourg, qu'il a bâti. »

Il semble que l'on a voulu réaliser le vœu de Voltaire, la place demandée a fait disparaître la maison qu'il habita ; la rue de Longpont, dont tout un côté fut abattu, raccourcie, élargie, est devenue la rue Jacques-de-Brosses, et son nom est sept fois répété sur les petits écriteaux bleus de l'administration pour une longueur de 80 mètres environ ; elle passe derrière l'ancienne caserne Lobau (annexe de l'Hôtel de Ville) pour finir avant l'église, tandis que le nom de Longpont est resté gravé sur une vieille pierre à l'autre coin du portail qui regarde la caserne Napoléon (1). Cette rue s'appelait autrefois rue aux Moines de Longpont ; ces religieux y avaient un hospice ; elle était devenue, par abréviation, de Longpont ; et c'est en 1838 que l'ordonnance portant son élargissement à 15 mètres décida de changer son nom en celui de Jacques-de-Brosses « l'architecte si distingué de l'Eglise Saint-Gervais » on voit que Voltaire avait fait école, et que le portail faisait encore complètement oublier sous Louis-Philippe la vieille église gothique qui se dresse derrière, sentiment que ne partageront pas ceux de nos lecteurs qui se sont promenés sous ses arceaux.

La maison du poète était donc en face le portail ; il donne son adresse : rue de Longpont, près la Grève sous le nom de Desmoulins. Que faisait-il là ?

16 mai, à Cideville (2),

« Mon cher ami, je suis enfin vis-à-vis ce beau portail, dans le plus vilain quartier de Paris, dans la plus vilaine maison, plus étourdi du bruit des cloches qu'un sacristain, mais je ferai tant de bruit avec ma lyre, que le bruit des cloches ne sera plus rien pour moi. Je suis malade ; je me mets en ménage ; je souffre comme un

---

1. C'est bien à tort que Desnoiresterres dit que la maison de Voltaire était sur l'emplacement de la mairie du IV[e] arrondissement. Il aurait fallu pour cela que la rue en question tournât l'église en suivant la rue du pourtour pour atteindre la place Baudoyer.— Desnoiresterres a pris sans doute la caserne Lobau pour la mairie du IV[e] (*La jeunesse de Voltaire*.

2. *Corresp. gén.*, t. I, p 290.

damné. Je brocante, j'achète des magots (1) et des Titien je fais mon opéra, etc... »

Il s'occupait donc de spéculations. Spéculations sur les tableaux, ce n'est pas étonnant vu son goût pour les belles choses et aussi son amour de l'argent. Spéculations aussi, dit-on, sur le blé car il était l'associé de Desmoulins qui devint son prête-nom, son homme à tout faire (succédant ainsi à Dubreuil dont il était le beau-frère) jusqu'au jour où ils se fâchèrent. Dumoulin et sa femme tenaient son ménage : et quelle que fût la modestie de son installation, Voltaire trouva moyen d'y recevoir généreusement de jeunes littérateurs : Linant, Lamarre, Moncrif, etc., et galamment des visites plus relevées.

C'est à ce séjour rue de Longpont qu'il faut rattacher le commencement de la liaison de Voltaire avec Mme du Châtelet, avec laquelle il mit sa vie en commun pendant quinze ans. Sa visite est racontée dans la lettre suivante adressée à la duchesse de Saint-Pierre : visite de trois personnes qu'il prit pour trois anges :

« J'ai reçu, madame, le même honneur dans mon trou de la rue de Longpont, et de ce jour, j'ai cru aux divinités, comme Abraham. Mais la différence fut que le trio céleste dîna chez le bonhomme, et que vous n'avez pas daigné souper chez moi, crainte de faire méchante chère. Si vous aviez vraiment la bonté qu'on attribue à votre espèce divine, vous auriez fait une cène dans mon ermitage, mais votre apparition ne fut pas une apparition angélique.

Et pour revenir à la fable,
Pour moi beaucoup plus vraisemblable
Et dont vous aimez mieux le tour
Je reçus chez moi l'autre jour
Des Déesses un couple aimable (2)
Conduites par le dieu d'amour (3).

Le dieu d'amour n'avait point une perruque blonde, ses cheveux n'étaient point si dérangés que les boulets du fort de Kehl le faisaient craindre et il avait beaucoup d'esprit. Il n'appartient pas à un mor-

1. Magots, tableaux de l'école hollandaise, Téniers, etc.
2. La duchesse de Saint-Pierre et Mme du Châtelet.
3. Louis de Brancas, comte de Forcalquier, qui s'était comporté bravement au siège de Kehl.

tel qui loge vis-à-vis Saint-Gervais d'oser supplier la déesse vice-reine de Catalogne, l'autre déesse, et cet autre dieu de daigner venir boire du vin de Champagne au lieu de nectar, de quitter leur palais pour une chaumière et bonne compagnie pour un malade.

Ciel ! que j'entendrais s'écrier
Marianne, ma cuisinière,
Si la duchesse de Saint-Pierre
Du Châtelet et Forqualquier
Venaient souper dans ma tannière (1)...

Ainsi commença sa liaison avec Mme du Châtelet, qu'au mois d'août, il appelle la belle Emilie, la divine Emilie, bientôt Emilie tout court (décembre).

Le 15 septembre à M. de Cideville... « Je reste constamment dans mon ermitage vis-à-vis Saint-Gervais, où je mène une vie philosophique. »

A ce moment commence aussi son amitié pour M. d'Argental, qui dura jusqu'à la mort.

Il écrit à Mme du Deffant, le 23 mai 1734 : « Si vous voulez m'honorer de votre souvenir, écrivez-moi à Paris, vis-à-vis de Saint-Gervais, les lettres me seront rendues. Ayez la bonté de mettre une petite marque, comme D.D. par exemple, afin que je reconnaisse vos lettres... »

Enfin, voilà notre poète dans les fers de Mme du Châtelet. Il n'habitera plus longtemps la rue de Longpont. On va organiser la vie à trois (Mme du Châtelet y ajoutera même plus tard sur la fin quelque amant, cela ne tirait pas à conséquence à l'époque) et Voltaire eut toujours pour elle la plus tendre affection. C'était une femme prudente, elle cachait les ouvrages dangereux comme la *Pucelle*. Voltaire avait toujours comme cela par le monde quelque enfant qu'il désavouait. Pour l'instant, au moment où il va quitter la rue de Longpont et où il indique à Mme du Deffant quelques précautions pour la correspondance, il a des difficultés parce que le libraire Jore donne une édition défendue des *Lettres anglaises* : « Sur sa déposition on a été tout renverser dans ma maison de Paris, on a saisi une petite

1. Lettre à la duchesse de Saint-Pierre, mai 1733. — *Corr. gén.*, t. I, p. 197.

armoire où étaient mes papiers et toute ma fortune, on l'a portée chez le lieutenant de police ; elle s'est ouverte en chemin et tout a été au pillage (1). » Je crois que c'est la dernière mention que nous avons sur son séjour rue de Longpont (2). Dumolin la quitta aussi et alla demeurer rue Vieille-du-Temple.



Saint-Gervais et les anciennes maisons avant la démolition.

Avec Mme du Châtelet leur principale installation fut à Cirey propriété de Mme du Châtelet sur les limites de la Lorraine (3) mais ils vinrent souvent à Paris, et y changèrent très souvent de domicile. Nous aurons beaucoup à dire sur cela tout à l'heure, mais pour l'instant nous avons une parenthèse à ouvrir sur le IVe.

---

1. Lettre de M. de Cideville, juin 1735.

2. Il est probable que la maison qu'habita Voltaire ne fut demolie qu'en 1854 par l'exécution d'un décret impérial portant la largeur de la rue à 16 mètres et ordonnant la démolition de tout son côté *impair* pour la construction de la caserne Lobau. L'ordonnance de 1838 citée plus haut et qui avait changé le nom de la rue, n'avait décidé son élargissement qu'entre le quai de la Grève et la rue de l'Hôtel-de-Ville.

3. Voir *Voltaire à Cirey*, par Desnoiresterres.

La dernière lettre citée plus haut se termine par ces mots :
« Ecrivez-moi hardiment sous le couvert de l'abbé Moussinot, cloître Saint-Merry, à Paris ».

C'est la première fois que nous voyons le nom de l'abbé Moussinot. Il va être dorénavant le caissier, le chargé d'affaire, le factotum de Voltaire à Paris. Naturellement il nous intéresse puisqu'il demeure dans le cloître Saint-Merry, et nous ne saurions mieux faire que de reproduire ce qu'en dit Desnoiresterres :

III

UN CHANOINE DE SAINT-MERRY

« Il s'était lié avec un chanoine de Saint-Merry, l'abbé Moussinot, homme aimable, intègre, tolérant et qui, phénomène rare, était l'ami de tout le monde. Son chapitre lui avait confié sa caisse, les jansénistes le firent dépositaire de la leur ; il ne lui manquait plus que d'être trésorier d'un philosophe. Il fut plus qu'utile à l'auteur du *Zaïre* qui le mettait un peu à toutes les sauces, lui et les siens, sans jamais lasser sa complaisance. Les petits secours du poète aux gens de lettres passaient par ses mains. C'est lui qui faisait les placements d'argent, opérait les rentrées et avait la mission peu souriante de rappeler à l'exactitude des créanciers (1) tels que le duc de Richelieu, le duc de Villars, M. de Brézé, d'Esting et le « janséniste de frère (2) »... Oui, c'est bien là le rôle de l'abbé Moussinot, et Voltaire fut heureux de trouver un tel mandataire. »

Les lettres à l'abbé Moussinot sont des plus amusantes à lire, il semble que Voltaire y déguise moins sa pensée, et cela nous dépeint toutes ses affaires. Chose curieuse, les premiers éditeurs les trouvèrent peu intéressantes, et n'en placèrent qu'une partie dans leurs recueils ; aujourd'hui que l'on cherche à connaître les petits côtés des grands hommes, elles gagnent de l'intérêt.

---

1. Je pense que c'est un *lapsus linguæ*, Desnoiresterres veut dire des *débiteurs*.
2. Le frère aîné de Voltaire, Armand Arouet (1686-1745) qui succéda à la charge du père à la Cour des Comptes. Voltaire eut des démêlés avec lui au sujet des règlements de succession.

Lettre à l'abbé Moussinot, trésorier du chapitre de Saint-Merry à Paris (1).

Cirey (2), 21 mars 1736,

« Mon cher abbé, j'aime mille fois mieux votre coffre-fort que celui d'un notaire ; il n'y a personne à qui je me fiasse dans le monde autant qu'à vous : vous êtes aussi intelligent que vertueux ; vous étiez fait pour être le procureur général de l'ordre des jansénistes, car vous savez qu'ils appellent leur union l'ordre, c'est leur argot, chaque communauté, chaque société a le sien. Voyez donc si vous voulez vous charger de l'argent d'un indévôt, et faire pour cet indévôt ce que vous faites pour votre chapitre. Vous pourrez dans l'occasion en faire de bons marchés de tableaux ; vous m'emprunterez de l'argent dans votre coffre. Mes affaires comme vous savez sont très aisées et très simples ; vous serez mon surintendant en quelque endroit que je sois, vous parlerez pour moi et en votre nom, aux Villars, aux Richelieu, aux d'Estaing, aux Guise, etc., et autres illustres débiteurs de votre ami. Quand on parle pour son ami, on demande justice ; quand c'est moi qui réclame cette justice, j'ai l'air de demander grâce, et c'est ce que je voudrais éviter. »

« Ce n'est pas tout, vous agirez en plénipotentiaire soit pour mes pensions, auprès de M. Paris-Duverney, auprès de M. Tavenot, premier commis des finances ; soit pour mes rentes sur l'Hôtel-de-ville, sur Arouet, mon frère ; soit enfin pour les actions et pour l'argent que j'ai chez différents notaires. Vous aurez, mon cher abbé, carte blanche pour tout ce qui me regarde, et tout sera dans le plus grand secret. Mandez-moi si cette charge vous plaît... »

Cette lettre est, comme on voit, une des premières adressées par Voltaire à M. Moussinot. Je ne saurais mieux exposer le peu d'intérêt qu'on en trouvait alors, qu'en reproduisant l'annotation que donne à ce sujet l'édition que j'ai en main (Renouard, 1821).

« La bibliothèque du roi conserve cent quarante-huit lettres de Voltaire à l'abbé Moussinot, écrites de 1736 à 1741. Ce fut sur ces originaux que l'abbé Duvernet publia en 1781 un volume in-8°, où il rédui-

1. Presque toutes les lettres qui vont suivre sont datées de Cirey.
2. *Correspondance générale*, t. I, p. 578, no 364.

sit ce recueil à cent six lettres dont quelques-unes sont formées de la réunion de tout ou partie de deux ou trois lettres en une seule. Mettant à contribution ce volume, les éditeurs de Kehl ont eu le bon esprit de n'en pas exhumer les lettres dans lesquelles Voltaire n'écrit qu'à son homme d'affaires. Ceux qui sont venus après eux ont pris quelques lettres de plus, et l'examen des originaux qui m'ont été confiés n'a pu servir qu'à rétablir un petit nombre de passages mais non pas à ajouter de nouvelles lettres à une collection déjà si volumineuse. Quant à la manière dont l'abbé Duvernet les a publiées, il me semble assez peu important qu'il en ait transposé, extrait, ou refondu quelques-unes. »

Au contraire, les écrivains qui ont fait des recherches et des études sur Voltaire dans la seconde moitié du siècle dernier et depuis, ont déploré le sans-gêne de Duvernet au sujet de ces lettres, et les ont rectifiées d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Cirey, 1737,

« Je vous réitère, mon tendre ami, la prière de ne parler de mes affaires à personne, et surtout de dire que je suis en Angleterre ; j'ai pour cela de très fortes raisons. Il y aurait pour moi, dans le moment critique où je me trouve, beaucoup d'imprudence de mettre dans le commerce de Pinga une partie forte qui serait trop longtemps à rentrer. N'y mettons donc que quatre à cinq mille francs pour nous amuser ; pareille somme dans les tableaux, cela nous amusera encore plus. Les billets des fermiers généraux sont à 10 o/o ; c'est l'emploi le plus sûr de l'argent. Amusez-vous encore là-dessus, achetez des actions ; c'est encore là une honnête occupation pour un chanoine, et je m'en rapporte entièrement à votre intelligence pour ces amusements... etc. »

« ... A présent, mon cher abbé, voulez-vous que je vous parle franchement. Il faudrait que vous me fissiez l'amitié de prendre par an un petit honoraire, une marque d'amitié, agissons sans aucune façon. Vous aviez une petite rétribution de vos chanoines ; traitez-moi comme un chapitre, prenez le double de votre ami le poète philosophe, de ce que vous donnait votre cloître, sans préjudice du souvenir que j'aurai toujours pour vous. Réglez cela et aimez-moi. »

N'est-ce pas bien dit ?

La suivante, assez singulière, se rapporte à des expériences de physique. Il faut dire que Mme de Châtelet, une fois amante de Voltaire, s'était promis de tout mettre en commun, même les études. Nous entrons donc dans la période où cet esprit universel qui nous occupe se donne aux sciences à la suite de sa divine Emilie. Il n'est souvent question que de Newton. On prépare à Cirey des mémoires pour l'Académie des sciences. Cette lettre suivante donc, parle de « l'homme qui a le secret du tombac ? qui se file ? » puis demande une bonne machine pneumatique, un bon télescope de réflexion.

Une lettre de novembre 1737 demande : d'abord une suite de volumes sur la chimie, puis : « deux rames de papier ministre, autant de papier à lettres, douze bâtons de cire d'Espagne, une sphère copernicienne, un verre ardent des plus grands, mes estampes de Luxembourg, deux globes avec leurs pieds, deux thermomètres, deux baromètres, les plus longs sont les meilleurs, deux planches bien graduées, des terrines, des retortes... Voilà pour le bel esprit qui cherche à s'instruire à la suite des Fontenelle, des Boyle, des Boherhave et autres savants. Ce qui suit est pour l'homme qui digère fort mal ; qui a besoin de faire, à ce qu'on lui dit de grands exercices, et en outre d'autres besoins de société. Je vous prie en conséquence de lui faire acheter un bon fusil, une jolie gibecière avec appartenances, marteaux d'arme, tire-bourres et grandes boucles de diamants pour souliers, autres boucles de diamants pour jarretières, vingt livres de poudre à poudrer, dix livres de poudre de senteur, une bouteille d'essence au jasmin, deux énormes pots de pommade à la fleur d'orange, deux houppes à poudrer, un très bon couteau, trois éponges fines, trois balais pour secrétaire, quatre paquets de plumes, deux pinces à toilette très propres, une paire de ciseaux de poche très bons, deux brosses à frotter, enfin trois paires de pantoufles bien fourrées, et puis je ne me souviens de rien de plus. »

En vérité, cette énumération laisse rêveur. On ne se représente pas Voltaire chassant. En revanche il fut toujours recherché dans sa toilette. Mais il s'aperçoit quelques jours après qu'il a oublié quelque chose : il a besoin d'un chimiste, et écrit :

Décembre 1737, à M. l'Abbé Moussinot,

« Vous me parlez, cher abbé, d'un bon homme de chimiste... Il sera ici d'une liberté entière, pas mal logé, bien nourri, une grande commodité pour cultiver à son aise son talent de chimiste ; mais *il faudrait qu'il sût dire la messe*, et qu'il voulût la dire les dimanches et fêtes dans la chapelle du château ; cette messe est une condition sans laquelle je ne puis me charger de lui. Je lui donnerai cent écus par an màis je ne peux rien faire de plus... S'il accepte mes propositions, il peut venir avec tous ses instruments de chimie. S'il a besoin d'argent vous pouvez lui donner un quartier d'avance... Envoyez hardiment trois cent louis avec les livres et les bagatelles que je vous ai demandées... Au reste, mon cher ami, je suppose que votre chimiste est un homme sage puisque vous me le proposez ; dites-moi son nom car encore faut-il que je sache comment il s'appelle ? »

L'abbé trouvait-il tout cela dans son cloître Saint-Merry ?

Quelque temps après, Voltaire le chargeait d'autres missions difficiles : Il s'apercevait sans doute qu'il n'est pas si aisé de devenir savant et écrivait :

« Armez-vous de courage, mon cher et aimable facteur, car aujourd'hui je serai importun. Voici une négociation de savant, où il faut que vous réussissiez et que je ne sois point deviné. Visite à M. de Fontenelle et longue explication sur ce qu'on entend par propagation du feu. Les raisonneurs, auxquels je m'avise quelquefois de me fourrer, disputent si le feu est pesant ou non, M. Lémeri, dont vous m'avez envoyé la chimie, prétend qu'après avoir calciné cinq livres de plomb, etc...

« Voici maintenant la grâce que je vous demande. Entrez chez votre voisin le sieur Geoffroy, apothicaire, de l'Académie des sciences ; liez conversation avec lui au moyen d'une demi-livre de quinquina que vous lui achèterez et que vous m'enverrez. Interrogez-le sur les expériences de Lémeri et de Homberg, et sur les miennes. Vous êtes un négociateur très habile... »

Nous avons recherché qui était ce M. Geoffroy. Il est ou plutôt ils sont (car c'étaient le père et le fils) mentionnés dans l'*Almanach*

commode des adresses, par Abraham Pradel (1692) (1) : « Messieurs Geoffroy, rue Bourtibourg ». Leur apothicairerie célèbre est décrite ainsi par un contemporain (2) :

« Elle est dans la rue Bourgthibourg : l'entrée de la basse-cour est par une porte cochère avec des niches où sont de grands vases de cuivre. Quand vous êtes entré, vous trouvez des salles ornées d'énormes vases et de mortiers de bronze qui sont là pour la parade autant que pour l'usage. Les drogues et les préparations sont en des armoires rangées autour de ces pièces. Sur les derrières sont des laboratoires très propres et parfaitement montés. »

Plus tard, Fontenelle dit, en parlant de cette officine :

« Elle fut un vrai centre de réunions scientifiques : M. Cassini y apportait ses planisphères, le P. Sébastien ses machines, M. Joblot ses pierres d'aimant, M. du Verney y faisait ses dissections et M. Homberg des opérations de chimie... les conférenees parurent si bien entendues et si utiles, qu'elles furent le modèle et l'époque de l'établissement des expériences de physique dans les collèges (3). »

Le père Mathieu-François Geoffroy est qualifié : marchand apothicaire, ancien échevin, ancien consul. Le fils, (Etienne-François Geoffroy, mort en 1731) avait voyagé. Il avait reçu une éducation soignée ; Lyster l'avait vu en Angleterre avec le comte de Tallard ; il arriva comme médecin à l'Académie des sciences, et Fontenelle fit son éloge, dont nous avons tiré les quelques lignes ci-dessus. Comme il mourut en 1731, ce doit être d'un petit-fils qu'il s'agit.

Voltaire écrit quelques jours après au bon abbé :

« Voudriez-vous, mon cher ami, faire une visite longue ou courte, à votre gré à M. Boulduc (4), savant chimiste. On m'assure qu'il fait des expériences tendant à prouver que le feu n'augmente pas la pesanteur des corps ; il s'agit d'avoir sur cela une conversation avec lui. Il y a encore un M. Grosse, qui demeure dans le même corps de

---

1. Livre commode des adresses d'A. du Pradel (1692) édité et annoté par E. Fournier.
2. Voyage à Paris de Lyster, ch. XI.
3. Fontenelle. Eloges.
4. Boulduc est mentionné aussi dans l'*Almanach commode des adresses*, mais il demeure rue des Boucheries-Saint-Germain.

logis ; c'est encore un chimiste très intelligent et très laborieux, je vous prie de demander à l'un et à l'autre ce qu'ils pensent des expériences du plomb calciné, etc. Ils se feront un plaisir de vous parler, de vous instruire, et vous m'enverrez un précis de leurs instructions philosophiques. C'est là, mon cher correspondant, une commission plus amusante que de se mettre au marc la livre avec les créanciers du prince de Guise. Ce prince m'a toujours caché l'établissement d'une commission pour la liquidation de ses dettes. Une rente viagère doit être sacrée, il m'en doit trois années, etc... »

Voit-on souvent Voltaire sous ce jour ? Et nous qui étudions notre quartier dans ses origines, ne pouvons-nous pas nous représenter le bon abbé, sortant de la maison des chanoines, qu'il habitait dans le cloître Saint-Merry, au coin de la rue Taille-Pain (maison qui existe encore ainsi que toutes celles de son entourage) (1), et se rendant à petits pas chez son voisin l'apothicaire, membre de l'Académie des sciences, s'il vous plaît, pour lui tirer, si le lecteur permet l'expression, les vers du nez pour le plus grand profit du grand démolisseur futur de l'Eglise. Je m'imagine l'abbé Moussinot un peu replet, avec une bonne face et une certaine finesse cachée. Je vois aussi les apothicaires d'il y a cent ou deux cents ans, prédécesseurs des droguistes actuels, dans ces vieilles maisons aux murs épais, aux portes voûtées et basses d'où s'échappent, quand vous longez leurs trottoirs étroits, des relents d'épices et de senteurs : parfumeurs, droguistes, distillateurs, épiciers en gros, marchands de cafés, de cannelle, de vanille habitent encore ces mêmes maisons où Moussinot venait habilement prendre des renseignements pour permettre à Voltaire de concourir pour le prix de l'Académie.



J'en cite encore deux :

1. Ces maisons ne dureront plus longtemps : on va les démolir (v. comptes rendus des séances de la Cité. Séance du 22 janvier 1909).

« Encore une petite visite, mon cher ami, au sieur Geoffroy. Remettez-le encore, moyennant quelques onces de quinquina, ou de manne, ou de tout ce qu'il vous plaira d'acheter pour votre santé ou pour la mienne ; remettez-le, dis-je, sur le chapitre du plomb, qui augmente de poids, etc., etc. Sachez, mon cher ami, le sentiment de M. l'apothicaire sur tous ces objets, et mandez-le moi vite. Vous êtes très capable de faire parler ce chimiste, et tous les chimistes de l'académie, etc. »

6 juillet. — « Il y a plaisir, cher ami, à vous donner des commissions savantes tant vous vous en acquittez bien... J'abuse excessivement de votre patience. Mais en revanche, je vous aime excessivement. »

Il y a des passages touchants : « Décembre : J'attends le pâté que vous m'annoncez, et pour douze ou quinze francs de joujous d'enfants. Nous voici bientôt aux étrennes. c'est le temps de leur plaisir, et de ma petite moisson (?) à laquelle il faut penser. » Puis tout d'un coup : « Si l'on ne voit point distinctement les satellites de Jupiter, je ne veux point du télescope de Newton. Notre chimiste fait des difficultés ! Il faut payer son voyage et rester là. »

Il faut croire que le chanoine n'avait pas réussi à trouver le chimiste-aumônier.

En outre de son trésorier demeurant cloître Saint-Merry, Voltaire avait d'autres attaches dans le IVe actuel. Nous avons mentionné ses nièces, les demoiselles Mignot, qui demeuraient rue Cloche-Perce. Voltaire en parle souvent à son factotum pendant le cours de l'année 1737. Il veut les marier. C'est encore Moussinot et puis un autre ami, Thierot, qui sont chargés des préliminaires.

3 novembre. « ... Vous devriez bien aller voir mes nièces, qui ont perdu leur père. Vous me ferez grand plaisir de leur parler de leur oncle le solitaire (sans témoins, s'entend)... » Toujours des mystères. « Il y a là une nièce l'aînée, qui est une élève de Rameau et qui a l'esprit aimable. Je voudrais bien l'avoir près de moi ainsi que sa sœur... » Il entreprend de la marier, cette aînée qui fut Mme Denis, à un gentilhomme de ses voisins et n'arrive pas à la faire persuader qu'elle sera plus heureuse châtelaine près de lui, que petite bourgeoise à Paris. « Dieu veuille que quelque plat bourgeois de Paris ne

l'ensevelisse pas dans un petit ménage, avec des caillettes de la rue Thibautodé (1) » (L. à Thieriot, 23 décembre.)

Voici deux lettres au sujet de cette nièce et de son mariage.

Cirey, 21 décembre 1737, à M. Thiriot,

« Je réponds en hâte, mon cher ami, à votre lettre du 18, touchant l'article qui concerne mes nièces. Vous mandez à Mme du Châtelet que vous pensez que je veux faire plus de bien à ce gentilhomme que je propose qu'à ma nièce elle-même. Je crois en faire à tous les deux; et je crois en faire à moi-même en vivant avec une personne à qui le sang et l'amitié m'unissent, qui a des talents, et dont l'esprit me plaît beaucoup. Je trouve de plus une charge très honnête, convenable à un gentilhomme, et, qui plus est, lucrative, que ma nièce pourrait acheter, et qui lui appartiendrait en propre. Je connais moins la cadette que l'aînée, mais quand il s'agira d'établir cette cadette, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir. Si ma nièce aînée était contente de sa campagne, et qu'elle voulût avoir un jour sa sœur auprès d'elle ; si cette sœur aimait mieux être dame de château que citadine de Paris malaisée, je trouverais bien à la marier dans notre petit Paradis terrestre. Au bout du compte, je n'ai réellement de famille qu'elles ; je serai très aise de me les attacher. Il faut songer qu'on devient vieux, infirme, et qu'alors il est doux de retrouver des parents attachés par la reconnaissance. Si elles se marient à des bourgeois de Paris, serviteur très humble, elles sont perdues pour moi. Vieillir fille est un piètre état. Les princesses du sang ont bien de la peine à soutenir cet état contre nature. Nous sommes nés pour avoir des enfants. Il n'y a que quelques fous de philosophes, du nombre desquels nous sommes, à qui il soit décent de se sauver de la règle générale (2). »

La nièce se refuse ; et quelque temps après (28 décembre 1738) elle écrit à l'abbé Moussinot :

« Après cette bonne œuvre, vous en ferez une autre d'honnêteté : ce sera de porter à Mlle Mignot, l'aînée, un sac de mille livres, lui demandant bien pardon de ma grossièreté, et lui ajoutant que sur

---

1. La rue Thibaut-Todé, du Ier arrond., actuellement rue des Bourdonnais.
2. *Corresp. Gén.*, t. II, p. 125.

ces milles livres il y en a quatre cents pour sa cadette. Vous direz en particulier à cette aînée que je suis fâché qu'elle ait refusé le parti que je lui proposais. Assurez-la de ma tendre amitié dans les termes les plus forts, vous me ferez plaisir de lui faire un peu sentir la différence de mon caractère avec celui d'Arouet, ma facilité en affaire, enfin tout ce que vous croyez qui pourra augmenter son amitié et sa confiance (1). »

7 février 1738, à M. Thiriot,

« Vous vous intéressez à mes nièces, vous savez sans doute ce que c'est que M. de la Rochemondière, qui veut de notre aînée. Si je peux faciliter ce mariage, en assurant vingt-cinq mille livres, je suis tout prêt... ma nièce doit regarder mes sentiments pour elle comme aussi sûrs qu'un contrat par devant notaire... Je ferai à peu près pour la cadette ce que je fais pour l'aînée. Leur frère, correcteur à la Cour des comptes, est bien pourvu. Le petit frère (2) sera, quand il voudra, officier dans le régiment de M. du Châtelet. Voilà toute la nichée établie d'un coup de plume (3). »

Si nous nous sommes étendus sur cette *nichée*, c'est qu'elle demeurait sur Cloche-Perce, dans l'hôtel d'un oncle *paternel*, Mignot de Montigny, président du bureau des Finances comme nous l'avons dit et souvent Moussinot vint réclamer là les neveux de Voltaire pour ses commissions, surtout le correcteur à la Cour pour l'appuyer près du lieutenant de Police.

Cependant cette nièce se marie enfin et devint Mme Denis (4). Mais elle avait quitté la rue Cloche-Perce et était venue demeurer rue des Deux-Boules, près de cette rue Thibotodé qui effrayait son oncle. Aussi le mariage eut lieu à Saint-Germain-l'Auxerrois, Voltaire écrit au sujet de sa noce une lettre assez drôle, elle est connue et ne rentre pas assez dans notre sujet.

L'abbé Moussinot, ami et factotum de Voltaire, gardait cependant ses opinions personnelles, car Voltaire raille amicalement en lui écrivant (octobre 1738) :

---

1. *Corresp. Gén.*, t. II, 134.
2. Ce fut l'abbé Mignot, auquel Voltaire dut une sépulture décente.
3. *Corresp. Gén.*, t. II, p. 142.
4. La seconde devient Mme de Fontaine d'Ormoy.

« Un paquet plat, contenant une pièce peut-être fort plate, partit hier par le carrosse de Joinville ; je l'adresse à M. l'abbé Moussinot, mon ami ; mais comme les jansénistes n'aiment point les pièces de théâtre, elle est destinée à un honnête jésuite, nommé le Père Brumoi. J'avertis mon chanoine qu'il peut à toute force lire la tragédie : 1° parce qu'elle est sans amour... 2° cette Mérope étant probablement ennuyeuse, pourra passer pour le huitième des psaumes pénitentiaux. Lisez-le donc, ce huitième psaume. »

L'abbé est chargé des petits cadeaux galants : juillet 1736 : « J'ajoute à cette prière, mon cher abbé, celle de me faire acheter une petite table à écran qui puisse servir d'écran et d'écritoire et de la faire porter de ma part chez Mme de Winterfelt, rue Plâtrière, près des filles de Sainte-Agnès. » Mme de Winterfeld, c'est l'ancienne Pimpette !

12 novembre 1736, t. II, p. 52 : « Je vous supplie instamment d'envoyer à Mlle Quinault, rue d'Anjou-Dauphine, ce joli petit secrétaire que je lui avais destiné. »

12 décembre 1736, à M. Berger : « Je vous prie de passer chez l'abbé Moussinot, il y a une très jolie pendule en or moulu, dont je veux faire présent à Mlle Quinault pour ses peines. »

*
* *

Les biographes de Voltaire ont été obligés de consacrer de nombreuses pages à ses démêlés avec ses libraires. Lui-même, aussi prolixe que violent quand il se dispute, n'a pas d'épithètes assez grosses pour ceux qui luttent contre ses intérêts : il est à remarquer que Voltaire demande continuellement la protection de la police. Voici des extraits de ses nombreuses lettres au lieutenant de police :

15 juin 1736 : « J'ai laissé tous les papiers concernant l'affaire Jore au sieur Robert, avocat, *rue du Mouton près la Grève.* » Mais il s'étonne que son adversaire puisse trouver un avocat : « Il y a autant d'absurdité que de scélératesse dans la conduite de cet homme, et il est étrange que l'avocat Bayle veuille les partager... Jore demeure chez Tabari, rue du Paon, au petit hôtel Condé. » Le 26 juin 1736 : « Le public est indigné contre l'insolence de Jore et la témérité de l'avocat Bayle... libelle infâme... lois, bonnes mœurs et votre auto-

rité également blessées... scélérat coupable... odieuses manœuvres, etc. »

Toujours à M. Hérault lieutenant de police : « Je n'ai pas encore pu être assez heureux pour vous trouver chez vous. J'apprends dans ce moment, que Jore est venu se plaindre de vous chez Dumoulin, rue de Longpont, je vous supplie, monsieur, de faire attention que ce Dumoulin, ci-devant mon homme d'affaires, m'ayant volé mon bien, garde encore tous mes manuscrits, etc. » Cirey, 13 novembre 1738 : « il y a peu de scélérats aussi dangereux que ce misérable... »

Voltaire désavouait les *Lettres philosophiques* et voulait en faire retomber le danger sur les libraires qui les publiaient : en 1735, au lieutenant de Police : « C'est moi-même qui vous ai fait découvrir, comme vous le savez, l'édition qu'un nommé René Josse, libraire sur le *Pont Notre-Dame*, faisait des lettres philosophiques.

Il prit ensuite comme librairc Prault fils, quai Conti, et sauf son manque d'exactitude, cela marcha assez bien :

Cirey, septembre 1736 à l'abbé Moussinot. « Je ferai dans peu un petit voyage à Paris et je feuilleterai mon Prault, ce libraire en use très mal suivant la coutume des libraires, qu'il ne m'échauffe pas les oreilles. »

Novembre 1737 : « Prault doit donner 50 francs à M. votre frère. Je le veux ; c'est mon petit pot de vin, une bagatelle qui est entrée dans mon marché ; et quand cette bagatelle sera payée, M. votre frère grondera de ma part le négligent Prault qui, dans les envois des livres que je veux, met toujours des retards qui m'impatientent cruellement.

Si Prault n'est pas exact à suivre mes intentions, je vous prierai d'en prendre un autre : je suis las d'avoir la moutarde après dîner.

« Passez donc chez M. Prault fils et priez-le de donner encore cinquante livres à M. Linant (avec lequel Voltaire était fâché alors après l'avoir longtemps protégé). Surtout que M. Linant donne sa tragédie à imprimer à M. Prault, c'est une justice que ce libraire aimable mérite... L'aimable Prault a encore donné cent vingt livres pour moi au sieur Lamarre... »

Lettre dc Mme du Châtelet au comte d'Argental, décembre 1738.

« Je suis très contente des procédés de Prault ; je le crois honnête homme dans sa profession, ce qui est bien rare ; vous nous avez fait là un vrai présent. »

Octobre 1737 : « Donnez *Enfant prodigue* à Prault moyennant cinquante louis d'or, six cent francs tout de suite et un billet pour les six cents autres livres, payables quand ce malheureux *Enfant* verra le jour. »

Mais Prault, à l'occasion d'une publication d'un recueil de pièces diverses de M. de Voltaire, vit en 1739 sa boutique fermée pour trois mois par arrêt de police, précédé d'une saisie faite chez son beau-père, le sieur Desfères, marchand joaillier au *Pont-au-Change*, lequel lui avait loué une chambre sise au troisième étage, où les agents s'emparèrent des exemplaires prohibés (1).

Voltaire en exprime amèrement sa rancune (2).

C'est dans ces sortes de circonstances que notre écrivain déblatère contre Paris, comme on le verra plus loin.

---

1. Registres du Conseil d'Etat du 4 décembre 1739.

« Vu par le Roy, estant en son conseil, le procès-verbal du sieur Lespinay, en date du 24 novembre dernier, contenant qu'en exécution des ordres de Sa Majesté, il se serait transporté dans une maison dite sur le Pont-au-Change, occupé le nommé Desfères, marchand jouaillier, sur l'avis qui aurait esté donné que dans ladite maison il y avait un dépôt d'imprimez prohibez ; où, estant monté au troisième estage il serait entré dans une chambre, dans laquelle il aurait en effet trouvé une quantité considérable de feuilles imprimées, et entr'autres un grand nombre d'exemplaires d'un ouvrage intitulé : *Recueil des pièces fugitives*, en prose et en vers, par M. de Voltaire. Et ledit sieur commissaire, ayant requis ledit Desfères, de déclarer à qui il avait loué ladite chambre, il aurait dit que c'était le nommé Prault fils libraire, son gendre, qui l'avait prié de la lui prester, pour y mettre différents imprimés et livres qu'il luy avait assurés estre permis. Et Sa Majesté, voulant réprimer une contravention qui blesse également l'ordre public et les bonnes mœurs, soit par la nature de l'ouvrage, soit par la témérité du sieur Prault fils, libraire, qui, au préjudice des règlements de la librairie a fait imprimer, sans privilège ni permission, l'ouvrage dont il s'agit, et a entreposé clandestinement l'édition dans un magasin non déclaré aux officiers de la librairie, à moy voulant pourvoir ; Ouy le rapport, etc.

Et pour la contravention commise par ledit Prault fils, ordonne Sa Majesté, que sa boutique sera et demeurera fermée pendant l'espace de trois mois..., le condamne en outre à cinq cent livres d'amende et lui fait déffences de récidiver, sous peine de deschéance de sa maîtrise. Enjoint Sa Majesté au sieur Prault, conseiller d'état, lieutenant général de la police de la ville, prévosté et vicomté de Paris, etc.

S. Philippeau.

2. Voir *Corr. gén.*, année 1739.

IV

L'HÔTEL LAMBERT

Presque toutes ces lettres sont datées de Cirey, où Voltaire et son amie étaient si bien établis, mais en 1738 (octobre, au comte d'Argental), Mme du Châtelet écrit : « Je ne sais comment Thiriot vous a pu dire que nous ne retournerions point à Paris, puisque je l'ai chargé de conduire, pour M. du Châtelet, le marché de la maison de Mme Dupin si nous pouvons l'avoir pour un prix raisonnable. Vous voyez bien que mon retour à Paris, un jour à venir, entre dans mes projets... le plaisir de vous voir souvent à Paris me dédommagera de Cirey... je vous prie de ne point parler de mes vues pour la maison de Mme Dupin, car il n'y a déjà que trop de gens après. »

Le 3 janvier 1739 : « M. du Châtelet ira à Paris vers le 14, et j'espère qu'il y consommera l'affaire de la maison de feu M. le président Lambert que j'ai une envie extrême d'acheter : cela me paraît un beau et digne morceau à mettre dans ma maison... Sans vous, je crois que je ne reverrais jamais Paris mais je ne puis vivre sans espérer de vivre un jour avec vous. Cette acquisition est encore un secret à cause des acheteurs. »

Le 20 février, au même : « M. du Châtelet sera à Paris le 26 ou le 27 ; il ira pour la maison de M. Dupin; je ne sais s'il l'achètera mais je sais bien que je le désire infiniment, car cela me rapprocherait de vous. » (1).

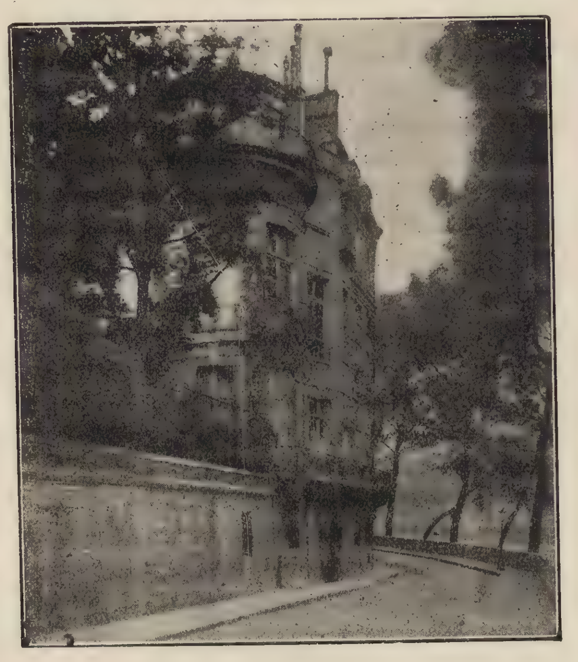
De son côté, Voltaire écrivait, dès le mois de novembre 1738, à Thiriot : « S'il y avait à Paris bien des gens de cette trempe, il faudrait acheter vite le palais Lambert. Aussi achèterons-nous, je crois, et nous pardonnerons à la multitude des sots en faveur de quelques justes. »

Le 6 décembre, au comte d'Argental : « Nous pourrions bien acheter l'hôtel Lambert à Paris, non comme palais, mais comme solitude, et solitude qui nous rapprocherait du plus aimable des hommes. »

---

1. Lettres inédites de Mme du Châtelet publiées en 1882.

Et, plus tard, à M. de Mairan en anticipant sur notre récit (Bruxelles, 1er avril 1741) après une longue lettre où il discute des questions de chimie : « Si nous étions à Paris, la paix serait bientôt faite ; et je me flatte bien que nous dînerions ensemble un jour dans cette



Hôtel Lambert

belle maison, consacrée aux arts, peinte par Lesueur et par Lebrun, et digne de recevoir M. de Mairan. »

Il disait à peu près la même chose à tout le monde. On voit qu'il n'était pas peu fier de l'acquisition.

Cirey, 14 avril 1739, à M. Lefranc (1),

« ... Je me flatte qu'enfin je pourrai jouir d'une société que vos lettres me rendent déjà chère. J'espère aller dans quelques années à Paris. Mme la marquise du Châtelet vient de s'assurer une autre retraite délicieuse ; c'est la maison du Président Lambert, il faudra

1. Le Franc de Pompignan. Ils devaient se fâcher plus tard.

être philosophe pour venir là. Nos petits-maîtres ne sont point gens à souper à la pointe de l'île, mais M. Le Franc y viendra... »

Ils quittent alors la Lorraine et arrivent à Paris, d'où il écrit à M. de Cideville, le 5 septembre 1739 : « Pour l'instant, la divine Emilie s'est trouvée dans la nécessité de partir pour Paris, et me voilà. »

Mais il n'est pas content, il arrive dans la capitale au moment des fêtes données pour le mariage de Madame (1) avec l'Infant. « Tous les gens de ce pays-ci ont la tête tournée, ils ne parlent que de feux d'artifice et de fusées volantes, et d'une Madame et d'un Infant qu'ils ne verront jamais (2). Quels grands imbéciles ! » Quant à lui : « Je vais courir par cette grande ville et chercher pour un mois quelque gîte tranquille où je puisse vous écrire quelquefois. Que dites-vous de ce Voltaire, qui a des meubles à Bruxelles et loge en chambre garnie à Paris ? » En effet, l'hôtel Lambert n'était pas encore acheté et après avoir donné son adresse pour la correspondance à l'hôtel Richelieu où était descendue la divine Emilie chez ses amis, il dit deux lettres plus loin qu'il est, lui : Hôtel de Brie, rue Cloche-Perce.

A M. de Cideville, 11 octobre 1739 : « Mon cher ami, je tombai malade le jour même que je devais partir avec M. le duc de Richelieu, et me voici entre MM. Silva et Morand... (3). On me saigne, on me baigne ; si vous êtes encore dans le voisinage de Paris et dans le dessein d'y faire un tour, votre ancien ami gît rue Cloche-Perce, à l'hôtel de Brie et Emilie plane à l'hôtel Richelieu. »

Cideville répond :

« Oui j'irai, cher ami, dans peu,
Mais trop tard au gré de mon envie,
Adorer Emilie
A cet hôtel de Richelieu,
Vous baiser à celui de Brie,
Sans m'enivrer du vin lieu. »

---

1. Mme Elisabeth, fille aînée du roi avec Don Philippe, infant d'Espagne.
2. *Cor. gén.*, t. II, p. 418.
3. Médecins.

Ce qui laisse à supposer que la chère n'y était pas très bonne. Mais leur centre intellectuel était à l'Hôtel Richelieu, place royale, où la plus grande affection les unissait au duc et à sa femme. Ce fut-là que fut composée *La Pucelle*.

A peine sont-ils à Paris qu'ils repartent pour Bruxelles.

Il ne faut pas croire cependant qu'ils ne songeaient tous deux qu'à acheter des palais et passer des délices de Cirey à ceux de la grande ville. Leur existence est déchirée par tous ces tiraillements qui accompagnent sans cesse Voltaire : querelles avec Rousseau, avec Desfontaines, ouvrages imprimés, désavoués, libelles, diffamations. Mme du Châtelet prend à cœur tous les intérêts de son ami. Elle lui cache un moment l'existence de la *Voltairomanie* et il s'en plaint. Et Moussinot de courir partout et de présenter des placets à M. Hérault, le lieutenant de police, pour obtenir justice contre les diffamateurs de son patron. Il y a même un mot bien candide de Voltaire : « je vous avoue que, au milieu des remerciements que je dois à l'autorité, qui m'a bien servi en cette occasion, j'ai un petit remords, comme citoyen, d'avoir obligation au pouvoir arbitraire ; cependant, il m'a fait tant de mal, qu'il faut bien permettre qu'il me fasse du bien, une fois dans ma vie. » (Lettre de V. à Cideville, 2 juillet 1736.)

Le lecteur dira que dans tout cela, Voltaire n'est point à Paris. Mais en vérité, n'y vit-il point par l'esprit ? C'est là que l'on imprime ses œuvres, qu'on les joue, qu'on les condamne, qu'on les applaudit, qu'il se dispute, qu'il a ses amis. Cependant sous le coup de ses déboires avec Thiriot (1), il écrit (29 décembre 1738) :

« Je n'ai nul empressement pour le Palais Lambert, car il est à Paris. Si Mme du Châtelet veut l'acheter, il lui coûtera moins que vous ne le dites. Je vivrai avec elle là comme à Cirey... je ne crois pas que cette acquisition dérange sa fortune, et je crois que je pourrai toujours la voir jouir d'un état très honorable. »

Mme du Châtelet, qui se démène, se méfie de tout le monde : de

---

1. On remarquera que nous nous sommes peu occupés de Thiriot, le plus fréquent correspondant de Voltaire. C'est que nous savons que l'un de nos plus éminents collaborateurs, M. P. d'Estrée, prépare une note sur ses séjours dans le IVe.

Demoulin, de Linant, de Berger, de Thiriot et elle a raison, mais elle s'en prend même à l'honnête abbé Moussinot (1).

« L'abbé Moussinot fait à présent le malheur de ma vie ; il écrit à votre ami les lettres les plus fortes pour l'engager à aller à Paris » (mars 1739).

« Ce voyage à Paris me fera mourir de douleur. » Pourquoi ?

Et Voltaire écrit le 10 janvier 1739 : « Je voulais aller à Paris, M. et Mme du Châtelet m'en empêchent. »

Mme du Châtelet sentait qu'il lui échappait, et qu'une autre influence, une influence royale, allait dominer la sienne.

Enfin, en 1740 (2 juin), Voltaire écrit :

« Nous sommes enfin déterminés, mon cher abbé, à habiter le palais Lambert, et pour cela nous nous recommandons à vos bontés accoutumées. Mme du Châtelet a quelques meubles qui peuvent aider ; elle a surtout un fort beau lit sans matelas. Ces meubles sont chez Mlle Auger qui se donnera tous les mouvements nécessaires pour vous seconder, qui sera à vos ordres, qui fera tout ce que vous commanderez. Aidez-nous, je vous prie mon cher abbé, dans ce petit projet qui nous rapprochera de vous. Meublez donc ce palais comme vous pourrez, au meilleur marché que vous pourrez, le plus tôt que vous pourrez. »

Et nous allons être amenés, en parlant de l'hôtel Lambert, à parler de la correspondance de Voltaire avec le roi de Prusse, où nous trouverons plusieurs citations intéressantes.

Cette correspondance avait commencé en 1736, quand Frédéric n'était que prince héritier, et pas très heureux, comme on sait. Voltaire est extrêmement flatté de recevoir des avances d'une Altesse royale ; les missives succèdent aux missives, l'amour des Belles-Lettres en est le point initial. Le prince veut que Voltaire corrige ses essais

---

1. Le nom de l'abbé Moussinot, dit Nicolardot, cesse de couler sous la plume de Voltaire en 1743. (On le verra donc encore cité une ou deux fois.) Mais il ne mourut qu'en 1771. — Un factotum si fidèle devint-il complètement étranger à Voltaire ? On ne voit pas cependant qu'il se soit fâché avec celui-ci, comme avec Dubreuil, Thiriot, etc. Il appert de l'acte de décès relevé sur les registres de Saint-Merry le 7 décembre 1766, de la dame Barbe Moussinot épouse Germain Dubreuil, que l'abbé était beau-frère de ce dernier, car l'acte est signé : Bonaventure Moussinot, son frère, docteur en théologie, chanoine de Saint-Merry.

de vers français ; le poète envoie ses ouvrages à la haute appréciation de *Salomon du Nord* qualifié quotidiennement de : *Marc-Aurèle. Trajan*, etc., et qui signe, simplement : Fédéri.

Le prince riposte :

La sublime Emilie et le divin Voltaire
Sont de ces présents précieux
Qu'en mille ans, une fois ou deux,
Daignent faire les cieux pour honorer la terre.

Et cela continue sur ce ton des années. Mais que la marquise du Châtelet demande une petite faveur pour sa terre de Beringhem, Frédéric élude ; que Voltaire fasse une incursion en politique, Frédéric répond en roi de Prusse. Il le devint en 1740. Voltaire ne se sent pas de joie. Voilà la philosophie sur le trône. Il ne perdra ses illusions qu'après le voyage à Berlin, mais pour l'instant, il est tout enthousiasme avec le roi de Prusse et lui écrit (avril 1839) : « Comme il faut rendre compte de tout à son maître, il y a apparence qu'au retour des Pays-Bas nous songerons à nous fixer à Paris. M[me] du Châtelet vient d'acheter une maison bâtie par un des plus grands architectes de France, et peinte par Lebrun et par Lesueur ; c'est une maison faite pour un souverain qui serait philosophe ; elle est heureusement dans un quartier de Paris qui est éloigné de tout ; c'est ce qui a fait qu'on en a eu pour deux cent mille francs, ce qui a coûté deux millions à bâtir et à orner, je la regarde comme une seconde retraite, comme un second Cirey. Croyez, Monseigneur, que *les larmes coulent de mes yeux* quand je songe que tout cela n'est pas dans les états de Marc-Aurèle-Fédéric. *La nature s'est bien trompée en me faisant naître bourgeois de Paris*. Mon corps seul y sera. Mon âme ne sera jamais qu'auprès d'Emilie et de l'adorable prince, dont je serai toujours etc... » (1)

L'époque de son enthousiasme pour le roi de Prusse est celle de son dégoût pour Paris :

« On ne parle à Paris que de fêtes, de feux d'artifices ; on dépense beaucoup en poudre et en fusées. On dépensait autrefois davantage en esprit et en agrément et quand Louis XIV donnait des fêtes, c'était

1. *Corr. avec le R. de P.*, t. I, p. 356.

les Corneille, les Molière, les Quinault, les Sully, les Lebrun qui s'en mêlaient. Je suis fâché qu'une fête ne soit qu'une fête passagère, du bruit, de la foule, beaucoup de bourgeois, quelques diamants et rien de plus ; je voudrais qu'elle passât à la postérité. Les Romains, nos maîtres, entendaient mieux cela que nous ; les amphithéâtres, les arcs de triomphe, élevés pour un jour solennel, nous plaisent et nous instruisent encore. Nous autres, nous dressons un échafaud dans la place de Grève, où la veille on a roué quelques voleurs ; on tire des canons de l'Hôtel de Ville. Je voudrais qu'on employât plutôt ces canons-là à détruire cet Hôtel de Ville, *qui est du plus mauvais goût du monde* et qu'on mît à en rebâtir un beau, l'argent qu'on dépense en fusées volantes. Un prince qui bâtit fait nécessairement fleurir les autres arts : la peinture, la sculpture, la gravure marchent à la suite de l'architecture. Un beau salon est destiné pour la musique, un autre pour la comédie. On n'a à Paris, ni salle de musique, ni salle d'Opéra ; et par une contradiction trop digne de nous, d'excellents ouvrages sont représentés sur de très vilains théâtres... (1) » (Vous êtes orfèvre, Monsieur Josse).

Et comme il aime à se répéter, il écrit en septembre 1739.

« J'ai vu les fusées volantes qu'on a tirées à Paris avec tant d'appareil ; mais je voudrais toujours qu'on commençât par avoir un *Hôtel de Ville*, de belles places, des marchés magnifiques et commodes, de belles fontaines. » Nous voilà revenus aux *Embellissements de Paris*, 1739 c'étaient les mêmes idées, presque les mêmes mots, en un mot le thème de Voltaire à cette époque, et nous les trouvons encore exprimées une troisième fois dans les variantes du *Temple du goût*. Que le lecteur ne dise pas que nous nous répétons : c'est Voltaire qui se répète :

« Un jour vous n'aurez plus vos cathédrales gothiques ; les salles de vos spectacles seront dignes des ouvrages immortels qu'on y représente ; de nouvelles places (2) et des marchés publics construits

---

1. *Cor. avec le R. de P.*, t. I, p. 379.
2. A propos des grandes places, nous citons comme se rattachant à notre sujet, cette lettre de M. de Maurepas, au prévôt des marchands, 17 février 1746. « J'ai su qu'on devait vous faire la proposition de former une place devant le portail de l'église de Notre-Dame, en faisant acheter par la ville une certaine quantité de maisons que l'on

sous des colonnades décoreront Paris comme l'ancienne Rome ; *les eaux seront distribuées dans toutes les maisons comme à Londres*, les inscriptions de Santeuil ne seront plus la seule chose que l'on admirera dans vos fontaines, etc. »

On voit donc qu'il n'était pas ami de Paris ni surtout de sa partie ancienne, et les rares choses qu'il y admirât ne se trouvaient pas dans les limites de nos quartiers ; et il aurait bien donné Saint-Jean-de-Grève, Saint-Barthélemy, Saint-Merry, etc., et Notre-Dame par-dessus le marché pour la salle de l'Opéra de Berlin.

Le roi glisse un petit mot sur sa manie : « Je vous en envoie le dessin (d'embellissements qu'il avait faits à un château) pour vous amuser en attendant qu'on reconstruise l'Hôtel de Ville de Paris et les marchés. »

Il est à remarquer que si Voltaire est en avance de plus de cent ans pour la distribution de l'eau dans les maisons, on ne tarda pas à appliquer aux églises ses idées sur l'architecture. A la fin du règne de Louis XV, Saint-Barthélemy presque entièrement démoli, était reconstruit par Cherpitel, avec colonnes doriques, corniches, portails, niches, autel de Stoldz avec pilastres ; et Saint-Merry, Saint-Germain-l'Auxerrois, etc. reçurent dans leurs chœurs des commencements de la même opération que nous pouvons encore constater maintenant.

Nous ne pouvons résister au désir de citer pour la dernière fois ces mêmes sentiments, émis cette fois dans les *Dialogues philosophiques* ; là, sous le voile léger de la transposition des noms chère aux littérateurs de cette époque, Paris s'appelle Cachemire, il s'agit donc des *Embellissements de Cachemire*.

« Les habitants de Cachemire sont doux, légers, occupés de bagatelles, comme d'autres peuples le sont d'affaires sérieuses... Ils n'avaient naturellement aucun goût pour les arts. Le royaume de

---

détruirait à cet effet. Quoiqu'on ne m'eût exposé cette proposition que généralement, je trouvais déjà plus d'une difficulté à la recevoir ; mais le détail que vous me faites du projet et de ce qu'il faudrait faire pour parvenir à son exécution, achève de me persuader qu'il n'est pas possible de l'admettre.

« Il n'en résulterait point une place, qui, cependant, est l'objet qu'on se propose, et l'idée de détruire la plus grande partie de l'Hôtel-Dieu pour augmenter l'espace et faire une place régulière, obligeant de transporter ailleurs l'Hôtel-Dieu, devient une entreprise immense, à laquelle le motif d'étendre le parvis de Notre-Dame ne suffit pas pour déterminer. »

Cachemire a subsisté près de treize cents ans sans avoir eu ni de *vrais philosophes, ni de vrais poètes, ni d'architectes passables, ni de peintres, ni de sculpteurs* »...!!! (Voltaire qui raye d'un trait toute la pensée de plusieurs siècles n'avait-il jamais senti la poésie qui se dégage ni des cloîtres solitaires, ni de ces minces statuettes du moyen âge qu'on s'arrache à prix d'or). « Ils manquèrent longtemps de manufactures et de commerce, au point que quand un marquis cachemirien voulait avoir du linge ou un beau pourpoint, il était obligé d'avoir recours à un Juif ou à un Banian. Enfin, vers la fin du siècle dernier, il s'éleva dans Cachemire quelques hommes qui semblaient n'être pas de la nation, et qui, munis de la science des Persans et des Indiens portèrent la raison et le génie aussi loin qu'ils peuvent aller. Il se trouva un sultan (1) qui encouragea ces grands hommes et qui, à l'aide d'un bon vizir poliça, embellit, enrichit le royaume... On parlait cependant beaucoup de rendre la capitale plus commode, plus propre, plus saine et plus belle qu'elle ne l'était : on en parlait et on n'en faisait rien. Un philosophe de l'Indoustan (2), grand amateur du bien public et qui disait volontiers et inutilement son avis quand il s'agissait de rendre les hommes plus heureux et de perfectionner les arts, passa par la capitale de Cachemire ; il eut avec l'un des principaux bostangis (3) un long entretien sur la manière de donner à cette ville tout ce qui lui manquait. Le bostangui convenait qu'il était honteux de n'avoir pas un grand et magnifique temple semblable à celui de Pékin ou d'Agra (toujours cette pauvre Notre-Dame), que c'était une pitié de n'avoir aucun de ces grands bazars, c'est-à-dire de ces marchés et de ces magasins publics entourés de colonnes et servant à la fois à l'utilité et à l'ornement. Il avouait que les salles destinées aux jeux publics étaient indignes d'une ville de quatrième ordre ; qu'on voyait avec indignation de très vilaines maisons sur de très beaux ponts, et qu'on désirait en vain des places, des fontaines, des statues et les monuments qui font la gloire d'une nation... »

L'aversion du grand critique pour tout ce qui rappelle le moyen

1. Louis XIV.
2. Voltaire lui-même.
3. Echevins.

âge, en littérature comme en architecture, se retrouve encore dans un opuscule purement littéraire, et bien mortifiant pour notre pays, le *Discours aux Welches*. Voici la boutade que j'en extrais : « Ne trouvez-vous pas que le nom de vos portes, de vos rues, de vos temples, feraient un bel effet dans un poème épique ? L'oreille est aussi flattée que l'imagination amusée quand les Grecs arrivent de Ténédos aux rivages de Troie, sur les rives de Simoïs et du Scamandre ; mais en vérité, pourrait-on peindre vos héros partant de l'église *Saint-Pierre-aux-bœufs*, ou Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et avançant fièrement par la rue du *Pet-au-diable*... Pouvez-vous sans honte demeurer *cul-de-sac des Blancs-manteaux ?* Les Romains appelaient ces chemins sans issue *angiportus ;* ils n'imaginaient point qu'un cul pût ressembler à une rue. »

Ce serait le moment de nous écrier jusqu'à un certain point :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains.

*
* *

Revenons à l'hôtel Lambert.

Vers le mois d'août 1740, Voltaire, alors à Bruxelles, croit que le roi de Prusse viendra de Vesel à Paris. Il manifeste sa joie à l'idée de voir son héros, lui offre l'hospitalité dans ce fameux palais :

« Un palais presque digne de lui l'attend à Paris... O Paris, Paris ! séjour des gens aimables et des badauds, du bon et du mauvais goût, de l'équité et de l'injustice, etc... sois digne si tu peux du vainqueur que tu recevras dans ton enceinte irrégulière et crottée. Puisse-t-il te voir *incognito* et jouir de tout sans les embarras de la royauté ! Heureux l'hôtel du Châtelet, le Cabinet des Muses, la galerie d'Hercule, le salon de l'amour !... »

Lesueur et Lebrun, nos illustres Apelles,
Ces rivaux de l'Antiquité,
Ont, en ces lieux charmants, étalé la beauté
De leurs peintures immortelles,
Les neuf sœurs elles-mêmes ont orné ce séjour.
Pour en faire leur sanctuaire ;
Elles avaient prévu qu'il recevrait un jour
Celui qui des neuf sœurs est le roi et le père.

Le roi de Prusse ne vint pas à Paris, il l'explique par la lettre du 2 septembre.

Bien mieux, Voltaire l'habita très peu, ce fameux hôtel, où l'on montre encore sa chambre et son cabinet (1), et dont les splendeurs dégénèrent peu à peu pendant tout le dernier siècle.

Combien de temps? Cinq semaines environ, en mai 1742, dit Desnoiresterres, qui prétend que l'hôtel leur fut seulement loué, et non vendu. La famille Dupin (Dupin de Francueil aïeul de Georges Sand) réduite à tirer partie de son palais par suite de folles pertes au jeu d'un fils, le vendit en 1747, 500.000 au fermier général Marin de la Haye qui quitta pour l'habiter son voisin et rival l'hôtel Bretonvilliers.

Et Voltaire lui-même nous donne la conclusion : « Cet hôtel Lambert a toujours eu pour moi le charme d'un château en Espagne parce que je ne l'ai jamais habité que de loin. »

Où était-il pendant ces représentations de son *Mahomet* qui fit tant de bruit en 1742. Le lieutenant de police, M. de Marville, le fit plusieurs fois appeler à ce sujet, et la lieutenance de police était alors, d'après M. de Boislille, à *l'Hôtel d'Aumont* rue de Jouy. Voltaire y arrivait, suivit de l'inévitable Mme du Châtelet (2).

Cependant il écrit encore, en janvier 1743 : « ... Si vous me demandez pourquoi nous allons à Paris, je ne peux vous répondre que de moi. J'y vais parce que je suis Emilie. Mais pourquoi Emilie y va-t-elle ? Je ne le sais pas trop. Elle prétend que cela est nécessaire et je suis destiné à la croire comme à la suivre !... Nous espérons toujours revoir Cirey avant d'habiter *le palais de la pointe de l'île*. »

Leur pied-à-terre de Paris fut alors faubourg Saint-Honoré, rue Traversière. On ne sait pourquoi ni comment. C'était, d'après Fournier, dans les environs actuels de la fontaine Molière, près de la rue Richelieu, et Voltaire l'appelle un faubourg.

---

1. L'hôtel Lambert est trop connu pour que nous en fassions ici la description. La *Cité* lui consacra des notices en *juillet 1904* (contenant quelques erreurs) et en *avril 1906*. Le Brun y peignit la galerie d'Hercule ; Le Sueur, son rival, moins pompeux, mais plus apprécié depuis, y travailla neuf ans au Salon de l'amour et au Cabinet des Muses (acquis par l'Etat en 1776 et transportés au Louvre). Il ne reste de lui que les grisailles de l'escalier et de l'antichambre. Il fut acquis au siècle dernier par les princes Czartoriski et revit par moments avec eux son ancienne splendeur.

2. Voir Lettres de M. de Marville à M. de Maurepas, publiées par la Société de l'histoire de Paris, t. I. Lettres du 13, 14 et 15 août 1742.

Le président Hénaut a une phrase énigmatique : « La pauvre du Châtelet devrait faire mettre dans le bail de toutes les maisons qu'elle loue la clause de la folie de Voltaire. »

Voltaire eut la douleur de perdre Mme du Châtelet en 1749, à Lunéville. Dans sa correspondance de cette époque, il demande au comte d'Argental de lui céder un petit logement, mais celui-ci n'étant pas prêt, il écrit : « Je prévois que je serai obligé de loger chez moi. Je vous avouerai même qu'une maison qu'elle habitait, en m'accablant de douleur ne m'est point désagréable... »

Le 8 octobre 1749, au même : « Je pars, car quoi que je déteste Paris, je vous aime beaucoup plus que je ne hais cette grande, vilaine, turbulante, frivole et injuste ville... » Il exprime plusieurs fois ses regrets d'une manière touchante. A M. d'Aiguebère, 26 octobre : « Mon cher ami, c'était vous qui m'aviez fait renouveler connaissance, il y a plus de vingt ans, avec cette femme infortunée qui vient de mourir de la manière la plus funeste, et qui me laisse seul dans le monde. Vous savez tout ce qui m'attachait à elle. Peu de gens connaissaient son extrême mérite... Il faut être mort pour que les hommes disent enfin de nous un peu de bien qui est très inutile à notre cendre... Les bons esprits l'admireront, mais tous ceux qui connaissent le prix de l'amitié doivent le regretter... Vous allez revenir, dites-vous, à Paris... Si vous faites cas d'une vie douce avec d'anciens amis et des philosophes, je pourrais bien faire votre affaire... J'ai été obligé de prendre à moi seul la maison que je partageais avec Mme du Châtelet. Les lieux qu'elle a habités nourrissent une douleur qui m'est chère et me parleront continuellement d'elle. Je loge ma nièce, Mme Denis, qui pense aussi philosophiquement que celle que nous regrettons, qui cultive les belles-lettres, qui a beaucoup de goût, et qui, par-dessus tout cela a beaucoup d'amis et est dans le monde sur un fort bon ton. Vous pourriez prendre le second appartement, où vous seriez très à votre aise ; vous pourriez vivre avec nous et vous seriez le maître des arrangements. Je vous avertis que nous tiendrons une assez bonne maison. Elle y entre à Noël, et même si vous voulez, nous nous chargerons de vous acheter des meubles pour votre appartement, il me semble que vous êtes fait pour qu'on ait soin de vous, ce serait pour

moi une consolation bien chère de passer avec vous la fin de mes jours... »

Ces petits projets domestiques se rapportaient à la rue Traversière où il avait installé un théâtre, fit jouer Le Kain et reçut Destouches. Il découvrit le grand acteur dans le IVe : Le Kain, à vingt ans faisait partie d'une troupe de jeunes amateurs jouant alternativement dans des théâtres nouvellement fondés à l'*hôtel Jabach*, rue Saint-Merry, et à l'hôtel de Clermont-Tonnerre, au Marais (1).

Enfin, n'étant plus retenu par rien, Voltaire se décida (juillet 1850) à céder aux instances de son cher et royal ami et à mettre à exécution le projet de départ pour Berlin. Nous ne suivrons pas cette tragi-comédie où l'on voit l'enthousiasme céder peu à peu à la mauvaise humeur, aux contestations jusqu'à la brouille définitive (1753) (2). Notons seulement cette lettre-ci qui nous réconcilie avec l'écrivain :

A Mme Denis, 26 décembre 1750 :

« Je vous écris à côté d'un poële, la tête pesante et le cœur triste, en jetant les yeux sur la rivière de la Sprée, parce que la Sprée tombe dans l'Elbe, l'Elbe dans la mer, et que la mer reçoit la Seine et que *notre maison de Paris est assez près de cette rivière de Seine*, et je dis : Ma chère enfant, pourquoi suis-je dans ce palais, dans ce cabinet qui donne sur cette Sprée et non pas au coin de notre feu... »

A la bonne heure, on voit qu'il n'avait pas tardé à regretter ce Paris si détesté. Et pourtant il n'y rentra jamais plus qu'à l'apothéose finale qui amena sa mort (1778).

Un beau jour (1753) il rendit à Frédéric sa clef (de chambellan), son brevet, sa pension, trouvant décidément que ce n'étaient pas là hochets de philosophe. Après avoir erré quelque temps en Lorraine, il se fixa en Suisse, aux Délices d'abord, puis à Ferney.

Il y vécut vingt ans, enfin tranquille après tant d'agitations. Du reste le séjour de Paris lui était devenu impossible avec ses imprudences de langage, ses vivacités d'impression, et sa versatilité ; il lui était

---

1. Note de Le Kain pour servir à la vie de M. de Voltaire.
2. Cf. « Mémoires pour servir à la vie de M. de Voltaire » écrits par lui-même. Œuvres complètes Renouard, t. LXIV, p. 181.

difficile de supporter un pouvoir auquel il demandait sans cesse protection.

Il correspondait avec ses amis, s'occupait de philosophie, trônait au milieu d'une petite cour et ne pensait plus à l'Hôtel de ville, ni au portail Saint-Gervais.

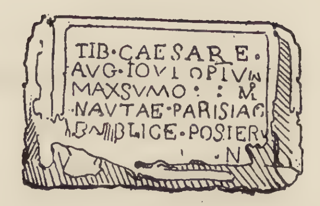
Et il écrivait un jour (1776) cette phrase sur la capitale : « Je ne crois pas avoir demeuré trois ans dans cette ville, je ne la connais que comme un Allemand qui a fait son tour d'Europe. » (Lettre à M. de Vaines, Cor. Gén.)

De sorte que l'impression qui se dégage aujourd'hui pour nous de sa correspondance est qu'il fut ingrat envers cette ville à laquelle il devait une grande part de son génie. Néanmoins il comprenait si bien que là seulement, sur les bords de la Seine, était la vraie gloire, qu'il n'hésita pas à faire à quatre-vingts ans passés ce voyage qui amena sa mort.

Ses restes, aujourd'hui déposés au Panthéon, côtoyent ceux d'un autre poète qui comme lui remplit son siècle et comme lui mourut plein de succès et de gloire. Mais celui-ci avait compris la poésie de nos églises et de nos traditions et éleva un monument littéraire en l'honneur de cette cathédrale gothique que Voltaire voulait renverser. Espérons que quand le recul des années fera choisir dans les œuvres de ces écrivains les pages dignes de rester, les deux tours de Notre-Dame, dresseront encore sur le ciel de Paris leur silhouette, symbole et témoignage du génie de notre race.

M.-H. Fucore.





Le canotage dans le IVe

Il y a une cinquantaine d'années, le canotage était le grand sport à la mode.

Sous Louis-Philippe et la première moitié du règne de Napoléon III, la Seine était, de Charenton à Asnières, sillonnée par un grand nombre de petites embarcations tant à la voile qu'à l'aviron, qui donnaient au fleuve une animation extrême, dont les jeunes gens d'aujourd'hui ne peuvent se faire une idée. C'est pour rappeler cette grande animation que les anciennes représentations du fleuve ou de ses ponts comportent presque toujours un petit canot à voile latine.

L'exposition de 1867 porta un premier coup au canotage en introduisant dans Paris les bateaux-mouches dont la circulation eut pour conséquence d'interdire celle des embarcations de plaisance en raison du danger qu'elles couraient.

Elles se réfugièrent dans la Marne et la Basse-Seine, formant dès lors deux flottilles distinctes et rivales qui végétèrent simultanément jusqu'à l'apparition du vélocipède et reçurent le coup de grâce à l'avènement de la reine Bicyclette.

La « Bécane » a tué les Flambards et les Gibbons, comme on désignait alors les marins d'eau douce.

De 1840 à 1860, la flotte de plaisance de la Seine avait plusieurs ports d'attache dont les plus importants étaient à Neuilly, Asnières, Charenton, Bercy, la Rapée, et dans le IVe au pont Louis-Philippe et au pont Marie.

Aux environs de 1850, le premier de ces deux derniers garages comportait 57 embarcations, on en comptait 24 à l'autre.

Il a paru intéressant de rappeler ici le nom de ces embarcations et ceux de leurs capitaines dont quelques-uns portaient des noms encore familiers à notre arrondissement.

Flottille du pont Louis-Philippe

Noms des embarcations	Capitaines ou chefs d'équipes
L'Aigle.	Breton.
L'Albatros.	Débonnaire.
L'Alcyon.	Longane.
L'Armorique.	Benoît.
Armorique (La petite).	Id.
L'Aspic.	Vitry.
L'Atalante.	Pinel.
L'Avenir.	Camille.
La Brise (voilier).	Pinel.
La Brise (demi-yole).	Pierron.
Le Caïque.	Carlier.
Le Cacique.	Herbenstreicht.
Le Centaure.	Chopin.
La Chaîne.	Adrien.
Le Diable-à-Quatre.	Baliat.
La Fauvette.	Carlier.
Le Fils-du-Diable.	Joseph-François.
Follette.	Mondoy.
La Fortune.	Pinel.
Follichon.	Maison.
La Foudre.	Chéron.
Le Furet.	D'Aigremont.
La Fugitive.	Grosnier.
La Gazelle.	Grosnier.
Gibbon.	Fristot.
Le Goëland.	Pinel.
La Grisette.	G. Barbary.
Hersilie.	Pinel.
L'Insouciant.	Joseph-François.
Lisette.	Couchonin.
Le Loir.	Pétard.
Monte-Christo.	Retoret.
Noémi.	Pinel.
L. Ontario.	Renaud.
L'Orion.	Breton.
La Phrygienne.	Coulombelle.
Le Pluton.	Lenoir.
Le Point du jour.	Chopin.
Le Réchappé.	Armand.
Robinson.	Wallois.
Le Roquet.	Baudin.
Rouge (La petite).	Baudin.
Saint-Louis.	Jamin.

Flottille du pont Louis-Philippe (*suite*)

Noms des embarcations	Capitaines ou chefs d'équipes
Le Sans-Façon.	Roland.
La Sarcelle.	Grosset.
Le Silène.	Bernier.
Le Silène.	Guernet.
Le Souvenir.	Ludovic.
Le Stic.	Abel.
Le Sylla.	Mme Potier.
Satan.	Mme Potier.
La Tartane.	Grichois.
Le Tiens-Tiens.	Pinel.
Le Vampire.	D'Allemagne.
Le Vampire.	Pinel.
Le Vengeur.	Renaud.

Flottille de Pont-Marie

Noms des embarcations	Capitaines ou chefs d'équipes
L'Alerte.	D'Aigremont.
L'Argonaute.	Toussaint.
L'Atalante.	Vitry.
La Bavarde.	Petit et Seiguier.
Buveur (Le fort).	Rudy dit Canette.
Buveur (Le petit).	Pierre.
La Capricieuse.	Courtier.
Le Chasseur.	Frasier.
Le Chevalier.	Fremin.
Le Corsaire.	Durando.
L'Espadon.	Baillet.
Le Furet.	D'Aigremont.
Gibbon.	Fristot.
La Lutèce.	Pelletrie.
Maria.	Longueville (dit Pont-Neuf, l'Intrépide à la Godille).
La Marne.	Abonnel.
Minerve.	Faillit.
Mosquita.	Robert.
L'Océan.	Ducarruge.
La Sultane.	Baillet.
Le Triton.	Droux.
Velléda.	Armet.
Le Vengeur.	Amédée.
Le Voyageur.	Alphonse.

Ces listes sont extraites du *Manuel du Canotier* paru dans l'*Encyclopédie* Roret en 1852 et qui donne 281 noms de canots.

Mais si le IVe arrondissement n'était pas le port de garage le plus important de cette flotte, puisque 80 embarcations seulement étaient abritées dans le petit bras de la Seine longeant le quai des Ormes, ce n'en était pas moins un centre important des affaires auxquelles donnait lieu le sport du canotage.

Il y avait sur notre territoire quatre constructeurs de barques : Baillet près du pont Marie ; Pinel près du pont Louis-Philippe et qui était en même temps loueur d'embarcations ; Marie, au-dessous du pont Marie ; enfin Hédouin, quai Pelletier, qui avait une maison sur l'eau.

Le grand fournisseur de tous les articles de vêtement pour la marine qui



Les Canotiers de l'île Saint-Louis arrivant à Bercy (1845)

nous occupe était le magasin du Petit Matelot, quai d'Anjou, 37, qui y occupe encore le même emplacement sous les nos 41 et 43 et dont la spécialité est toujours le costume sportif.

A ce propos, qu'on nous permette une parenthèse. Qui des membres de « la Cité » écrira pour notre *Bulletin* l'histoire de ces vieilles maisons de commerce, gloire de nos quartiers ? Que de notices intéressantes à faire sur le Petit Matelot, la Belle Jardinière, les établissements Allez, le bazar de l'Hôtel-de-Ville, la première maison de ce genre, les Forges de Vulcain, la maison Vilmovin-Andrieux, cette dernière dirigée par la même famille depuis Louis XV, etc.

On trouvait tout le fourniment nécessaire au canotage chez Proust, quai de

la Grève, 52 ; les couleurs, le goudron et le vernis, chez Besançon, place du Châtelet ; des caronades, espingoles et pierriers, chez Martrod, l'armurier du quai de la Mégisserie ; des coiffures spéciales pour la marine, telles que chapeaux vernis, en paille, en bois de latanier chez le chapelier Boblin, dont la boutique était quai de la Grève, près du pont Louis-Philippe. Faut-il rappeler que de ce dernier pont partait, tous les mercredis soir, pendant la belle saison et lorsque le temps le permettait, le canot *le Jongleur* à bord duquel avaient lieu des concerts. Le public l'avait surnommé le bateau-musique. On partait du pont Louis-Philippe vers 7 heures du soir et on y revenait aux environs de minuit, après une promenade jusqu'à Bercy.

Dans les derniers temps de cette promenade-concert, sous Napoléon III, le chef d'orchestre était le professeur de chant du groupe scolaire de la rue du Renard, M. Pény, qui était remplacé quelquefois par son collègue de la rue Grenier-sur-l'Eau, M. Minart, père de l'organiste actuel de Saint-Paul-Saint-Louis.

Il est même singulier qu'il ne se soit pas trouvé un impresario pour faire revivre ces concerts-promenades sur l'eau qui auraient certainement un beau succès en saison chaude.

A l'animation joyeuse due aux canotiers, a succédé dans le petit bras de la Seine, le pittoresque spectacle du déchargement des sables et graviers au moyen de gigantesques bannes automatiques et du remplissage de vastes chalands par les vieilles ferrailles ou gravois provenant des innombrables démolitions dont Paris est coutumier. A la place du chant des Gibbons et des Flambards, on entend le halètement des machines à vapeur, les jurons et les coups de fouets des charretiers ; le labeur intense l'a emporté sur la folle gaieté.

A. L'Esprit





La Commission du Vieux Paris dans le IVe arrondissement et ses abords

Séance du 30 janvier 1909

M. Nizet, architecte du gouvernement, fait hommage d'une photographie de l'église Saint-Gervais avec l'inscription rappelant le souvenir de l'ancienne *rue de Long-Pont*, gravée sur une colonne située à gauche du porche. Ce document est renvoyé au musée Carnavalet.

La Commission propose de reproduire, par les procédés photographiques, le curieux plafond peint de l'ancien hôtel de Flesselle, rue de Sévigné, nº 52. Sur la proposition de M. Augé de Lassus, la Commission émet un vœu tendant à son acquisition par la ville, pour le réinstaller dans le musée Carnavalet.

Séance du 27 février 1909

M. Lucien Lambeau fait part de l'acquisition, par la Ville, de la curieuse maison du XVIIIe siècle, située rue de Turenne, nº 54, dans laquelle est installée une école communale. Sur la proposition du même membre, la Commission émet le vœu qu'aucune surélévation ni modification de façade ne soient apportées à l'immeuble, sauf la suppression des deux boutiques si les baux le permettaient ; qu'un nettoyage complet des affiches qui y sont apposées soit exécuté avec établissement d'un écriteau portant défense d'afficher.

Le même membre annonce l'hommage gracieux fait à la Ville de Paris, par M. Engelmann, imprimeur-lithographe, des trois miniatures du missel de Juvenal des Ursins, copiées par l'artiste Schultz, vers 1867-1868, c'est-à-dire trois ans environ avant la disparition du

célèbre manuscrit, lors de l'incendie de l'Hôtel de ville, en 1871. L'une de ces miniatures représente la maison aux piliers, la place de Grève et une partie de la Cité vers le milieu du xve siècle.

M. André Laugier appelle l'attention de l'administration sur les plans relatifs à la reconstruction de la caserne de gendarmerie située rue de Béarn, qui doivent, d'après un vote du Conseil général de la Seine, prévoir la conservation de l'ancien cloître du couvent des Minimes, encore existant dans ladite caserne.

Le même membre fait voter un ordre du jour tendant à réprimer l'affichage qui continue à se faire, désordonné et tumultueux, sur l'ancienne tour romane du prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

La Commission décide de faire photographier, pour les cartons du musée Carnavalet :

La niche gothique de la maison située rue du Figuier, vis-à-vis l'hôtel de Sens ;

La cour de l'hôtel de la Herse d'Or, rue du Petit-Musc, n° 35.

L'ancienne mairie, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n° 20.

La cour de l'immeuble sis quai de Béthune, n° 24.

M. Edgar Mareuse fait voter la réfection du profil de la forteresse de la Bastille, qui avait été établi sur le sol, en 1880, par un pavage différent, et qui se trouve aujourd'hui détruit à la suite des travaux du Métropolitain.

Séance du 3 avril 1909

Sur la proposition de M. Lucien Lambeau, la Commission décide qu'il y a lieu de profiter de la démolition de l'immeuble situé au coin de la rue des Francs-Bourgeois et de la rue Pavée, pour prendre une reproduction de l'hôtel de Lamoignon, situé en face. La démolition dont il s'agit, en effet, permet le recul nécessaire pour obtenir la vue panoramique complète de l'ancien hôtel.

Le même membre présente un rapport sur le remontage, dans l'annexe du Musée Carnavalet, des anciennes peintures provenant de l'hôtel de Luynes. Ces peintures sur pierre, démontées par

petits fragments, sont appliquées avec le plus grand soin sur les murs d'un escalier spécialement construit à cet effet, et qui sera la figuration de celui de l'hôtel de Luynes. Le travail est fait par M. Choisnard, artiste peintre, sous la direction de M. Foucault, architecte du monument.

M. Charles Sellier rend compte de la découverte d'un fragment du rempart de Philippe-Auguste, rue de Rambuteau, n° 5, vers le coin du passage Pecquai. Il s'agit d'une portion de gros mur en grands moellons de 0 m. 30 à 0 m. 50 de hauteur sur 0 m. 45 = 0 m. 60 de largeur de façade et 0 m. 50 à 0 m. 75 de queue dans le mur.

Séance du 16 juin 1909

M. Bouvard, Directeur des services municipaux d'architecture, fait connaître qu'il a demandé l'appui de M. le sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts,au sujet de l'enquête relative à l'alignement des rues des Francs-Bourgeois et Vieille du Temple, alignement dont le but est de sauvegarder la tourelle de la maison portant le n° 45 de la rue des Francs-Bourgeois.

M. de Pontich, Directeur des travaux, demande l'avis de la Commission sur le changement de dénomination de la rue du Renard et de la rue Aux-Ours. Ces deux affaires sont renvoyées à l'examen d'une sous-commission.

La Commission décide de faire apposer au coin de la rue Elzévir, une inscription rappelant l'ancien nom de la rue des Trois-Pavillons.

La Commission renouvelle un vœu précédent tendant à faire enlever une bande de bois qui dénature la porte ogivale de l'ancien hôtel de Clisson, aux Archives Nationales.

M. Charles Sellier présente un rapport sur les découvertes archéologiques faites rue Chanoinesse, rue d'Arcole, et quai aux Fleurs dans les galeries souterraines exécutées pour l'établissement des câbles électriques de la Compagnie du Métropolitain.

L. L.



La place Dauphine

Place effilée en proue et qui répand un suc
D'apaisement, de gloire et de tabarinade
Ah ! ne regarde pas la bâtisse maussade
Pétrifiée aux doigts épais du nommé Duc !

Mais, dans ton ombre intime et ton charme caduc
Où pierre et brique harmonisent chaque façade,
Recueille-toi, discrète et noble promenade
Qu'aimaient le magistrat et l'orfèvre et le duc.

Ecoute, au lent soupir de ta frêle fontaine,
Vers Henri Quatre mort fuir ton âme lointaine
Que le grand fleuve emporte et respire au soleil.

Et, rêvant du Dauphin, blanche et rose, endormie,
Sur la nef éternelle enchâsse en ton sommeil
Toute une vieille France avec sa bonhomie.

PHILIPPE DUFOUR.



Place du Pont-Neuf

A Alcanter de Brahm

Arrière ! va-t'en, fuis, démolisseur brutal !
Ou plutôt, non, demeure et, comme nous, admire :
Ah ! qu'il te soit sacré, le vieux Paris qui mire
Dans le feuillage et l'eau son beau vaisseau natal.

Aïeules dont les yeux brillent comme un cristal,
Vois-les, ces deux maisons que tu voulais proscrire.
Laisse-nous la douceur simple de leur sourire
Sur ce pont qui leur sert d'illustre piédestal.

Le bon Henri les trouve encore plus jolies
Depuis que par la gloire et le temps embellies
Elles ont acclamé les héros s'enrôlant.

Et leurs murs manqueraient dans ce clair paysage
Comme en un cadre vide un familier visage,
Ces chers murs, pleins du cœur de Madame Roland.

Philippe Dufour.



Le Pont-Neuf

Hanté par les filous, aimé du populaire
Quand y régnait, roi de la farce, Tabarin,
Ses arches, ses piliers, son grand cheval d'airain,
Son Béarnais ont pris un renom séculaire,

Du haut de ses balcons à rebord circulaire
Il se complaît à voir le site riverain,
Et la Seine, émeraude et perle au double écrin,
Court s'unir à ses pieds comme pour mieux lui plaire.

Des mascarons, vieux peuple esclave et douloureux,
Sous la corniche épars, rehaussant l'archivolte,
Semblent muettement s'entretenir entre eux.

Ils vivent ! L'un ricane et l'autre se révolte,
Pierre ardente où déjà frémit Quatre-Vingt Neuf.
Et, librement, Paris flâne sur le Pont-Neuf.

PHILIPPE DUFOUR.

Ephémérides du IVe

Il y a cent ans, en 1809

Mois de juillet

1. — Vente d'une maison rue des Arcis (rue Saint-Martin) par Jean-Baptiste-Camille Canclaux, comte de l'Empire.

5. — Adjudication d'une maison, rue Neuve-Saint-Paul (rue Charles V) appartenant à la famille Langlois de la Boussardière.

Décès, Vieille-rue-du-Temple, nº 27, d'un avocat réputé, Philippe Bourgoin d'Héronnières.

8. — Décès de François Voyant, prêtre, rue du Coq-Saint-Jean, nº 1.

10. — M. F. Rignault, compositeur de musique, rue des Blancs-Manteaux, nº 11, met en vente un *Chant héroïque à Napoléon-le-Grand*, dédié à S. M. l'Impératrice et Reine.

15. — Cul-de-sac Guéménée, nº 3, près la rue Saint-Antoine, organisation d'un service de cabriolets pour Boissy-Saint-Léger.

16. — Guérin, maître de Chirurgie, membre du Collège de Saint-Côme, rue du Montceau-Saint-Gervais, nº 12, met en vente la cinquième édition de son livre sur la Chirurgie.

18. — Tillard, artiste graveur, Cloître Notre-Dame, a fait les illustrations d'un ouvrage qui paraît ce jour : *Voyages pittoresques de la Grèce*.

19. — J.-Ph. Lebas, membre du ci-devant collège de pharmacie, rue Saint-Paul, publie un volume sur la pharmacie vétérinaire.

20. — Décrets impériaux accordant des brevets d'invention à Jecker, rue des Deux-Portes-Saint-Jean, nº 10, nouvelles chasses de lunettes à lire ; Couder, place Baudoyer, nº 6, papier syrien ; Lange,

rue Sainte-Avoye, n° 19, nouvelle lampe qu'il appelle *milas-statique.*

22. — Décès de la veuve de Grenu, orfèvre réputé, quai Pelletier n° 23.

23. — Service solennel à Notre-Dame, au temple de la rue Saint-Antoine et à la synagogue de la rue Saint-Avoie, à l'occasion des victoires d'Enzersdorf et de Wagram. Affluence énorme dans la Cité autour de la Cathédrale : « Chaque victoire que remporte notre auguste souverain, dit le *Moniteur*, est, pour son peuple, une occasion qu'il saisit avec enthousiasme d'exprimer son admiration pour sa gloire, et son amour pour sa personne sacrée. »

25. — On trouve, chez le portier du lycée Charlemagne, le nouvel ouvrage sur *La Manière d'étudier les mathématiques*, de M. Ph. Suzanne, professeur de ce lycée.

29. — L'hôtel de Bretonvilliers, ses dépendances et ses jardins, sont vendus en plusieurs lots par les époux Langlois et Berteau leurs propriétaires. Contrats passés devant Me Berton, notaire.

31. — Coffinhal, l'ancien président du tribunal révolutionnaire, membre de la Cour de cassation, quitte son domicile du n° 14 rue Beautreillis pour aller à Rome, chargé par l'Empereur d'une mission relative à l'organisation des tribunaux en Italie.

Mois d'août

3. — A l'Administration générale des hospices, parvis Notre-Dame, n° 30, mise en adjudication de baux d'immeubles appartenant aux hospices : bail de la maison ci-devant occupée par les Dames hospitalières de Saint-Gervais, Vieille-rue-du-Temple, n° 60 : Corps de logis principal entre cour et jardin, deux ailes et porte-cochère sur la dite rue, avec entrée rue des Rosiers et rue des Francs-Bourgeois.

Autre bail de la maison, rue Geoffroy-l'Asnier, n° 27, louée à une entreprise de voitures publiques.

5. — En vente chez Rondonneau, dépôt des Lois, place du Palais de Justice, en la Cité, du *Code des Médecins.*

12. — Les héritiers de Collin de la Touche vendent sa maison de la rue Sainte-Avoye.

14. — La librairie Esnault met en vente une gravure, vue de la

nouvelle fontaine triomphale du Châtelet, prise du quai de Gèvres « prix 1 fr. 20 ou 24 sous ».

15. — Fête nationale, services solennels à Notre-Dame, au temple rue Saint-Antoine, et à la synagogue rue Sainte-Avoie. L'Hôtel de Ville est richement illuminé.

16. — Ouverture du marché aux fleurs et aux arbustes, sur le nouvel emplacement, quai Desaix (quai aux fleurs.)

16. — Distribution des prix du Concours général. L'élève Victor Cousin, du lycée Charlemagne, déjà récompensé les deux années précédentes, a cinq nominations, dont un premier prix de version grecque.

18. — Réunion des maires de Paris, à l'Hôtel de Ville, pour la réorganisation de la Garde nationale.

29. — Le service de place à Paris sera fait dorénavant par les citoyens nouvellement enrôlés comme gardes volontaires. Dans le IXe arrondissement (IVe), MM. les commandants, adjudants-majors, Lefèvre d'Ormesson, Perron, Rossigneux et autres officiers, ont voulu monter la garde eux-mêmes, comme simples fusiliers.

31. — Décès de Mme veuve Huet de Torigny, rue Culture-Sainte-Catherine, n° 26.

Mois de septembre

1. — M. Henri Baud, fabricant d'ouvrages en cuir, rue Saint-Bon, n° 4, met en vente de nouveaux chapeaux en cuir verni.

4. — L'organiste Beauvarlet-Charpentier, quai d'Alençon, n° 27, est toujours gai et fécond compositeur et met en vente de nouvelles romances : *Le Rire*, *L'Amant à préférer*, etc.

9. — Pour avoir de bons serviteurs, s'adresser au bureau de placement de M. Guidamour, rue du Monceau-Saint-Gervais, n° 9.

12. — Nouvelle raffinerie de sucre, dans la Cité, cul-de-sac Sainte-Marine, n° 6, par la rue au bout de l'arcade, sur le parvis Notre-Dame.

19. — Publication au *Moniteur* d'un rapport du 29 août, de la Société d'Encouragement, sur l'invention d'une machine-outil de M. Caillon, mécanicien, rue Saint-Martin, n° 81.

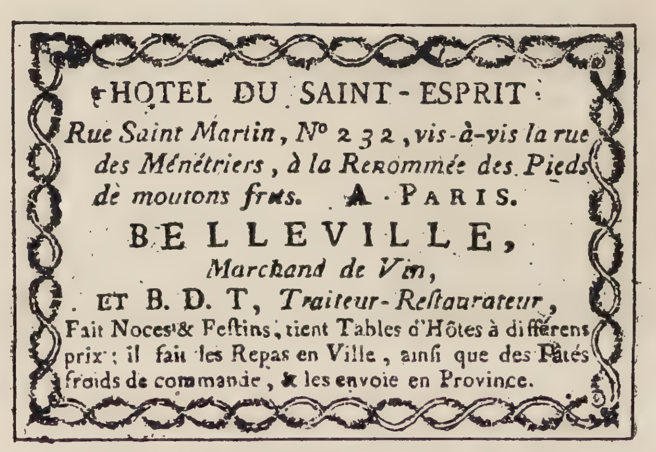
20. — A louer, belle maison bourgeoise de sept croisées de face,

beaux appartements, et grandes caves pouvant contenir deux mille pièces de vin, rue des Mauvais-Garçons-Saint-Jean, n° 7. (C'étaient les caves de l'ancien hôpital de Saint-Gervais.)

23. — Décès de la veuve de M. Chabrol de Crussol, maître des requêtes, place des Vosges, n° 10.

24. — On décide la démolition de l'église Saint-Thomas-du-Louvre. Les protestants qui l'occupent transfèreront leur culte dans celle des Carmes-Billettes. Cette dernière église rachetée par l'Etat à un particulier, en février 1809, est affectée, par décret impérial, au culte des Luthériens. On active les préparations de ce temple.

G. H.



Carte-adresse d'un restaurant renommé. — En 1809.



La rue de l'Homme-Armé

Notre ami si regretté, Fernand Bournon, aimait à se promener dans nos vieux quartiers du IVe arrondissement, et à rendre, en quelques lignes, dans le journal *Les Débats*, la physionomie de nos rues. Voici une de ses dernières notes :

« *Felix culpa.* — Cocher, rue de l'Homme-Armé ! — Si c'est un vieux cocher, il vous répondra que la rue de l'Homme-Armé n'existe plus depuis une quinzaine d'années, et que, existât-elle encore, il ne pourrait y entrer, *rapport* aux barrières de bois placées à ses deux extrémités. Le cocher aura raison. Et cependant, rue des Archives, la maison qui porte le n° 32 et fait l'angle de la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie porte encore la plaque officielle — lettres blanches sur fond d'émail bleu : — « Rue de l'Homme-Armé ». L'administration l'a-t-elle laissée là volontairement. Nous lui en saurions gré. Est-ce erreur ou négligence ? Sachons-lui en gré tout autant : *felix culpa.*



« La rue en question, qui date au moins du xve siècle, devait son nom à une enseigne et sa modeste célébrité à l'un des plus émouvants épisodes des *Misérables* : c'est de là que Jean Valjean était parti se faire tuer sur la barricade ; c'est là qu'il revint, ayant sauvé la vie à Marius et à Javert. Pour se rendre de la rue de Rivoli à la rue des Francs-Bourgeois, on s'engageait naguère dans la rue des Deux-Portes, continuée par la rue des Billettes, continuée par la rue de l'Homme-Armé et enfin par la rue du Chaume, chemin pittoresque et moyenâgeux entre tous, cher aux habitués des Archives et aux élèves de l'école des Chartes. En 1890, une large opération de voirie balaya tout ce passé et le remplaça par la banale rue des Archives. Aujourd'hui l'é-

cole des Chartes est à la Sorbonne, en attendant, hélas ! qu'elle ne soit plus nulle part. Semblablement, où sont Javert et Jean Valjean ? Où sont les neiges d'antan ? Seule, la petite plaque bleue est restée ! Nous supplions qu'on la laisse bien tranquille. »

FERNAND BOURNON

Le Petit-Pont

Après avoir porté pendant des siècles de concert avec le « Grand-Pont » — depuis « Pont-au-Change » — la seule voie qui fit communiquer entre elles l'île de la Cité et les deux rives de la Seine, le Petit-Pont, construit en bois à une époque que rien ne permet d'indiquer même approximativement, venait d'être ruiné lorsqu'en 1185 Maurice de Sully, alors évêque de Paris, entreprit, sur ses propres deniers, de le reconstruire en pierre afin de s'assurer un commode accès aux domaines épiscopaux situés sur la rive gauche du fleuve.

Des maisons sur lesquelles l'évêque percevait un cens fort élevé furent construites sur ses deux côtés ne laissant entre elles qu'une ruelle étroite, humide et toujours boueuse, où il était à peu près impossible aux voitures de circuler.

Mais cette construction en pierre fut vraisemblablement mal conduite et plus mal exécutée car les débâcles de glaces et des inondations quasi-annuelles avaient déjà plusieurs fois grandement endommagé le pont quand il fut finalement emporté vers la fin du XVIe siècle et reconstruit en bois. Dans cet état, il supporta malaisément les débordements particulièrement graves des années 1649, 1651, 1658 et 1659 et il menaçait ruine quand un incendie le détruisit complètement le 27 avril 1718, dans les circonstances que voici :

Un jeune homme s'était, peu de jours auparavant, noyé dans la Seine en amont du pont et l'on avait vainement recherché son cadavre. Affolée par la douleur, la mère de ce malheureux, voulant à toutes forces donner une sépulture chrétienne à son enfant, se laissa persuader qu'en adressant une invocation pressante à saint Antoine de Padoue, patron de celui qu'elle pleurait, et en laissant aller au fil de l'eau une « naute » au milieu de laquelle se dresserait un cierge allumé, ce grand saint ferait arrêter l'esquif à l'endroit même du fleuve où se trouvait le corps du noyé.

Confiante dans une si puissante intervention, la pauvre femme abandonna au courant du fleuve une sébille de bois portant une chandelle allumée, et le « brûlot » s'en alla accoster deux bateaux chargés, l'un de paille et l'autre de foin, qui aussitôt prirent feu. Terrorisée, la femme coupa les amarres qui

retenaient les deux bateaux, et ceux-ci, partant en dérive, furent arrêtés par les charpentes formant les piles du Petit-Pont, que l'incendie dévora avec les maisons qu'il portait.

Des quêtes furent organisées pour sauver de la misère les habitants de ces maisons réduites en cendre et, peu après, le Prévôt des Marchands et des Echevins de la Ville de Paris firent commencer la reconstruction du pont, qui fut alors bâti en pierre et qu'on ne chargea plus de maisons comme par le passé.

Le « Petit-Pont », ainsi reconstruit, subsista moyennant de nombreuses et importantes réparations, jusqu'en 1853, époque à laquelle, reconnu trop étroit, il fut rasé pour faire place à l'édifice que nous voyons aujourd'hui et qui coûta 385,509 francs au budget de l'Etat.

A.-H. C.

(Journal *Les Débats.*)

Les Amis des monuments parisiens à l'hôtel Sully

M. Charles Normand vient de louer en partie l'aile gauche de l'hôtel Sully pour y installer les collections de la Société des Amis des monuments parisiens, dont il est le président, ainsi que les vestiges du Vieux Paris recueillis par lui au cours de ses promenades et provenant notamment de l'Abbaye-au-Bois du percement, du boulevard Raspail, de la démolition des vieilles maisons du boulevard du Palais, etc. Cette initiative de M. Charles Normand est doublement heureuse : en même temps qu'il dote Paris d'un nouveau musée, il sauvegarde, en effet, l'hôtel Sully, menacé, on le sait, de destruction ; et les Amis de monuments parisiens lui en sauront deux fois gré.

Notre société voit avec un sincère plaisir cette installation de nos « Amis » dans ce vieil hôtel de la rue Saint-Antoine, au milieu de notre arrondissement.

Le IVe Arrondissement au Conseil municipal de Paris

Parmi les nombreuses propositions faites dans les dernières sessions, par les conseillers municipaux du IVe arrondissement, nous remarquons :

Proposition de M. Lemarchand : *Etablissement d'un refuge lumineux sur la place du Parvis-Notre-Dame.*

Cette proposition avait été présentée il y a plus de vingt ans. M. Jolibois, le regretté prédécesseur de M. Lemarchand, l'avait renouvelée.

Cette grande place, en effet, traversée par de nombreux piétons et des voitures qui s'entre-croisent, n'offre pas de sécurité aux promeneurs, et surtout aux visiteurs de Paris, qui s'arrêtent en admiration devant la superbe cathédrale. D'autre part, un refuge d'une dimension de 100 mètres de long sur 20 mètres de large, comme on le propose, ne pourrait être établi qu'avec des candélabres élevés gênant la vue. M. Lemarchand a eu l'idée de concevoir un refuge lumineux avec de fortes dalles en verres au-dessous desquelles seraient placées des ampoules électriques.

Cette idée qu'on peut incontestablement dire lumineuse est-elle pratique ?

MM. Lemarchand et Badini-Jourdin, frappés de l'abandon malpropre sur la voie publique de matériel et matériaux de la Ville, proposent la *construction d'une resserre sous le quai de l'Hôtel-de-ville entre les ponts Marie et Louis-Philippe.* Ce serait un sous-sol recouvert par un tablier en ciment armé. Pourvu que cette resserre ne soit pas un bâtiment laid venant couper la berge et masquer les ponts, et que sa construction n'amène pas la destruction des beaux arbres qui garnissent ce port ?

M. Lemarchand demande *la remise en bon état du marché aux Fleurs.*

Les marchands de fleurs se plaignent avec raison que les travaux du Métropolitain leur causent depuis longtemps un grand préjudice et demandent le rétablissement des anciens emplacements, avec abris, arbres, etc.

Il est probable qu'ils attendront encore longtemps.

M. Badini-Jourdin avec son collègue du IIIe arrondissement, M. Achille, proposent *l'élargissement de la rue Vieille-du-Temple.* Ce serait évidemment utile pour la circulation. En amis des vieilles maisons et particulièrement

des vieux hôtels de cette rue, nous ne voyons pas d'un bon œil cette proposition.

A la date du 25 juin, M. Henri Galli renouvelle une proposition que nous avons souvent et vivement appuyée. « L'Administration préfectorale est invitée à entrer en négociation avec l'Etat, en vue de fixer la part contributive de celui-ci et la part de la Ville de Paris dans l'œuvre de *dégagement de la bibliothèque de l'Arsenal.*

Le 29 juin, M. Le Corbeiller présente une proposition relative aux grands travaux nécessités par l'*assainissement du quartier Saint-Merri.* Il s'agit de faire comprendre dans le programme des opérations à doter sur le nouvel emprunt, une grande part pour le quartier Saint-Merry. M. Le Corbellier cite :

1° Achèvement des rues du Renard et Beaubourg ;

2° Elargissement de la rue Aubry-le-Boucher, et, à la suite, de la rue Saint-Merri jusqu'à la rue Brise-Miche.

Là se borne sa demande pour le moment et l'honorable conseiller estime le coût de cet assainissement à une dizaine de millions. Il ajoute : pour épurer et aérer le quartier, il faudrait élargir les rues Quincampoix, Simon-le-Franc, de la Reynie, de Venise, des Etuves, Brise-Miche, Pierre-au-Lard, du Plâtre, etc.

M. Le Corbeiller, au point de vue de l'hygiène, a incontestablement raison. Mais lors de la démolition — qui n'est pas prochaine d'ailleurs — nous regretterons la disparition des rues sales, mais pittoresques et de bien vieilles maisons dont la plupart ont leurs fondations, et une partie de leurs bâtiments intérieurs datant des XIVe et XVe siècles.

2 juillet 1909. — Approbation des traités amiables et fixation des offres à faire devant le jury pour la *translation des écoles de la rue du Renard, rue Briche-Miche et du Cloître-Saint-Merry.*

Cette opération nécessitée par l'élargissement de la rue du Renard, va faire disparaître d'anciens hôtels intéressants du cloître Saint-Merry. Par suite, une vieille rue n'existera plus, celle de la rue Taille-Pain. Nous consacrerons un article avec détails sur ces hôtels de la rue du Cloître-Saint-Merry.

3 juillet. — M. Le Corbeiller demande la réparation des fresques et des chassériaux dans l'église Saint-Merry. Ces deux peintures murales, décorant une chapelle du bas-côté nord, sont dans un état déplorable ; l'humidité a déjà atteint de nombreuses parties et semble menacer d'envahir les œuvres entières.

8 juillet. — Publication au *Bulletin officiel,* du décret déclarant d'utilité publique la *Construction d'un groupe scolaire rue Saint-Merry.* Création entraînant

le déclassement de la rue Taille-Pain et modifiant les alignements de la rue du Cloître-Saint-Merry et de la rue Brise-Miche.

12 juillet. — Approbation du projet de créer un passage souterrain destiné à relier le Palais de justice au tribunal de commerce entre eux et avec le Métropolitain. Ce passage aura accès sur chacun des trottoirs du boulevard du Palais.

13 juillet. — Au nom d'un certain nombre d'habitants du quartier de l'Arsenal, M. Henri Galli appelle l'attention du Conseil sur l'état déplorable du magasin scolaire de la Ville, mal aménagé et composé de baraquements menaçant ruine. On sait que ces baraquements situés boulevard Morland, ont été construits provisoirement il y a bon nombre d'années. M. H. Galli demande la reconstruction en bâtiments solides de ce Magasin scolaire.

20 juillet. — M. Lemarchand saisit le Conseil de *la question d'agrandir le square de l'Archevêché par suite de la démolition de la Morgue.* Voici d'ailleurs, les termes de sa proposition :

M. Lemarchand. — Messieurs, le quai de l'Archevêché est, depuis près de cinq ans, encombré par des matériaux de construction ; en temps normal, il sert à remiser le matériel de la voie publique, ce qui constitue un effet des plus disgracieux et dépare considérablement ce magnifique coin de Paris,

D'autre part, la disparition de la Morgue, en laissant libre son emplacement, pourra permettre l'aménagement, à cet endroit, d'un square planté de petits arbustes, qui ferait valoir l'esthétique de la Cité, tout en dégageant la perspective de l'abside de Notre-Dame.

Ces raisons m'engagent à déposer la proposition suivante :

« Le Conseil

« Délibère :

« L'Administration est invitée :

« 1° A agrandir le square de l'Archevêché :

« *a*) Par l'adjonction du quai de l'Archevêché, dans sa partie comprise entre le pont du même nom et la place du Parvis-Notre-Dame ;

« *b*) Par sa mise à l'alignement avec les maisons du quai aux Fleurs et le nouveau pont de l'Archevêché projeté ;

« 2° A construire un kiosque à musique, sans toiture, afin de ne pas masquer la perspective dans le square de l'Archevêché ;

« 3° A agrémenter les massifs du square des vieilles pierres, gargouilles, etc. provenant des réparations exécutées à la superstruction de la cathédrale, qui formeront comme une sorte de musée de l'art gothique à travers les siècles ;

« 4° A aménager sur le terre-plein, devenu libre par la disparition de la Mor-

gue, un square planté de petits arbustes, afin de ne pas masquer la perspective de l'abside de Notre-Dame.

21 juillet. — *Reconstruction du pont Notre-Dame.* — M. le préfet de la Seine donne communication au Conseil municipal d'une lettre du ministre des Travaux publics faisant connaître qu'il donne son adhésion au projet de reconstruction du pont Notre-Dame, approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 31 décembre 1908. Cette dépense se fera de compte à demi entre l'Etat et la Ville, mais le ministre n'accepte le principe qu'à la condition d'attendre pour l'application, qu'il y ait des disponibilités budgétaires.

On sait que les travaux du pont ont eu un commencement d'exécution et qu'un côté du parapet a été démoli et remplacé par une palissade en planche. Cet état provisoire pourra durer longtemps, s'il faut attendre un excédent budgétaire pour la continuation des travaux.

Un musée gothique à Paris

Du *Ruy Blas :*

Dans le but de réaliser un vœu de la Commission du Vieux-Paris, on est à la veille de créer, quai du Marché-Neuf, dans les bâtiments annexes de Notre-Dame, un musée calqué sur le modèle de « l'œuvre du Dôme » de Florence.

On s'efforce donc actuellement de réunir tous les fragments provenant des successives restaurations de la vieille cathédrale, épars dans différents musées, ou exposés dans le petit square de l'Archevêché, qui s'étend au chevet du monument.

Pour corser l'intérêt des collections nouvelles, on se propose d'y adjoindre les souvenirs se rapportant à l'histoire de Notre-Dame : photographies de documents distribués dans des collections particulières, estampes reproduisant la majesté des cérémonies qui se sont déroulées sous les voûtes de la cathédrale, au cours des siècles écoulés, etc,

Il est certain qu'un ensemble de ce genre, vrai régal pour les romantiques, qui y verraient flotter les ombres de Quasimodo et de La Esméralda, s'il était exposé avec sagacité et méthode, serait des plus intéressants pour les Parisiens envieux du passé de leur capitale.

A. C.



COMITÉ

Séance du jeudi 22 juillet 1909

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. G. Hartmann. Sont présents : MM. Couderc, Delaby, Gauthier, Hartmann, L'Esprit, Quentin Van Geluiwe.

Excusés : MM. H. Martin, Louar, Callet, Pagès, Lambeau, Bourdeix.

Le procès-verbal de la séance du 22 avril est lu et adopté.

M. G. Hartmann donne communication d'une lettre de M. H. Martin qui, obligé de s'absenter, regrette de ne pouvoir présider la réunion.

Le président lit la correspondance dont une lettre de M. Lotte proposant la reproduction, dans le bulletin, de gravures nouvelles, vues du Vieux Paris, et plus particulièrement du IVe.

Le Comité examinera cette question à une autre séance.

Le président entretient le Comité des conférences et visites organisées par nous auxquelles tous nos sociétaires ont été invités :

La conférence de M. l'abbé Gauthier, curé de Saint-Gervais, a eu lieu le 3 juin, dans une salle nouvelle rue François-Miron, au côté de l'église. Le sujet était : La paroisse et le monceau de Saint-Gervais.

Les explications fort intéressantes de M. Gauthier étaient entrecoupées de projections lumineuses de vues anciennes.

Sur l'initiative de notre collègue M. Pagès, le 24 juin, nos sociétaires visitèrent le temple Sainte-Marie, ancienne chapelle du couvent de la Visitation, rue Saint-Antoine au coin de la rue Castex, M. Pagès fit l'historique du couvent, cita les personnes célèbres qui y séjournèrent. Il avait obtenu l'autorisation de faire ouvrir les caveaux qui n'avaient pas été visités depuis plus de cinquante ans. Cette visite et la conférence de M. Pagès furent également d'un grand intérêt.

Au sujet de cette ouverture des caveaux qui nécessita des frais, le Comité décide de participer dans la dépense pour une cinquantaine de francs.

Le Comité se mettra d'accord avec M. Marcel Poëte, conservateur de la

Bibliothèque de la Ville de Paris, pour organiser à fin septembre une visite de la nouvelle Exposition à l'Hôtel Saint-Fargeau dont le sujet est *Paris sous la République de 1848*.

On projete aussi des visites aux églises de Saint-Paul-Saint-Louis, et de Saint-Louis-en-l'Isle.

Le Comité s'entretient du bulletin qui vient d'être distribué, et des publications à mettre dans le bulletin d'octobre.

M. Hartmann signale que la Société a reçu une étude de M. l'abbé Gaston, sur les Bénédictines anglaises, et que M. Frédéric Contet fait paraître le deuxième volume de ses reproductions de décorations intérieures : *Les vieux Hôtels du Marais*. Un exemplaire nous sera remis.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

P. H.

NÉCROLOGIE

LE DOCTEUR DAVESNE LOUIS-ALEXANDRE

Nous venons de perdre un des membres d'honneur de notre Société, le docteur Davesne. Depuis longtemps M. Davesne s'intéressait à l'histoire de notre arrondissement et il recueillait les documents sur nos vieux quartiers. Lorsque, il y a neuf ans, nous lui fîmes part de notre intention de créer *La Cité*, le docteur Davesne s'empressa de nous remettre un certain nombre de gravures, qui, avec les dons de M. G. Hartmann et d'autres personnes, nous permirent de constituer cet ensemble de panneaux que l'on voit dans les salles et les couloirs de la Mairie du IVe et qui forment l'histoire du IVe par l'image. Les Cabinets du Maire et du Secrétaire général contiennent tout particulièrement les plus belles gravures données par M. Davesne à notre Société qui en conserve la propriété. La Société par reconnaissance le nomma membre d'honneur.

Le docteur Davesne né le 24 septembre 1834, à Gault (Marne), était Ancien Président de la Société Médicale du IVe arrondissement, Médecin en chef honoraire du Dispensaire de Salubrité, Médecin Principal de la Compagnie du chemin de fer du Nord. Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Instruction publique, grande Médaille d'or des Epidémies, Officier de l'Ordre du Medjidié. Il participa largement aux œuvres de bienfaisance du IVe arrondissement. Son décès eut lieu le 26 juillet 1909 à Gault-la-Forêt (Marne). Mais le docteur Davesne était toujours domicilié à Paris 11, rue de la Cerisaie, dans le quartier de l'Arsenal. Nous exprimons nos vives et bien sincères condoléances à sa famille.

PARTIE DU IIIe ARRONDISSEMENT

Les demeures de Mme de Sévigné

Les amis de la célèbre marquise, et il y en a beaucoup, seront dans la joie en apprenant que l'on peut maintenant déterminer à peu près l'emplacement de la demeure qu'elle occupait rue de Thorigny, en 1671, et que l'on conjecturait simplement jusqu'à présent, voisine de l'Hôtel Salé, construit en 1656, pour Aubert de Fontenay, intéressé aux gabelles, d'où le nom d'Hôtel Salé, changé plus tard en Hôtel de Juigné.

Il existe encore, en effet, à peu près en face de cet hôtel, un pâté de trois maisons datant de la fin du XVIe siècle, reconnaissables à leurs portails en ogive plein cintre, commun à cette époque. Celle du milieu possède une grande cour ; et c'est de cette cour dont parle Mme de Sévigné dans sa lettre du vendredi 20 février à Mme de Grignan, en lui narrant l'incendie de la maison de M. de Guitaud :

« ... *Je vis la maison de Guitaud tout en feu ; les flammes passaient* par-dessus la maison de Mme de Vauvineux ; on voyait dans nos cours et surtout chez M. Guitaud, une clarté qui faisait horreur : c'étaient des cris, c'était une confusion, c'était un bruit épouvantable de poutres et de solives qui tombaient ; ... puis je voulus aller dans la rue, pour béer comme les autres ; j'y trouvai M. et Mme de Guitaud, quasinus, l'ambassadeur de Venise et tous ses gens, la petite de Vauvineux qu'on portait tout endormie chez l'ambassadeur, plusieurs meubles et vaisselles d'argent qu'on sauvait chez lui. »

C'était, comme on le voit, une assemblée de gens particulièrement intéressés au spectacle angoissant dont ils étaient les témoins. L'am-

bassadeur de Venise qui était en robe de chambre et en perruque, habitait rue de Thorigny, où subsistent encore au 12 et au 14, les restes d'un hôtel de Venise. Il venait donc en voisin, tout comme les capucins du Marais, dont le couvent était rue d'Orléans, et qui se prêtèrent de bonne grâce à l'extinction de l'incendie qu'ils parvinrent à circonscrire et à éteindre après que le premier et le second étage de la maison de Guitaud eurent été consumés, causant une perte de plus de dix mille écus, dans ces appartements qui étaient peints et dorés.

Quant à Mme de Sévigné, qui de la chambre de sa petite-fille où elle avait couru dès qu'elle avait entendu crier au feu, voyait ce désastre, elle demeurait conséquemment dans l'une des deux maisons contiguës à celle de Guitaud.

Elle ne dut d'ailleurs pas y prolonger longtemps son séjour, puisqu'on la retrouve peu de temps après rue Sainte-Anastase, c'est-à-dire tout auprès. Elle revint il est vrai rue de Thorigny, mais ne s'y attarda point, et pensant trouver rue Court-au-Villain l'habitation de son rêve, elle l'abandonna peu après, pour s'installer enfin, en 1677, dans la rue Culture-Sainte-Catherine, à l'angle de la rue des Francs-Bourgeois, dans l'hôtel célèbre qu'elle ne quitta plus désormais que pour ses diverses villégiatures à Livry-aux-Rochers, ou à Grignan, chez sa fille, où elle mourut en 1696.

Il n'est pas mauvais d'indiquer, pour compléter ces quelques notes, que cette Parisienne, particulièrement racée, née en 1626, place Royale, au numéro 1, dans le bel hôtel qui donne accès au 11 *bis* de la rue de Birague, c'est-à-dire le Pavillon du roi, fut élevée en Bourgogne au château de Bourbilly, où elle passa son enfance, puis à Sucy et à Livry, près de Paris chez son oncle et tuteur, le bien bon abbé de Coulanges. Elle revint à Paris en 1646, demeura rue des Lions-Saint-Paul, et veuve en 1651, après sept ans à peine de mariage, le chevalier de Sévigné ayant été tué en duel, s'en fut transférer ses pénates rue Sainte-Avoie où elle était en 1669, et qu'elle délaissa pour la rue de Thorigny, par amour pour ce cher et alors si élégant quartier du Marais, qui lui rappelait les meilleurs souvenirs de sa jeunesse.

Alcanter de Brahm

Le IIIe arrondissement à vol d'histoire [1]

En outre du droit d'asile si profitable au chansonnier Gallet, la Maison du Temple jouissait du droit de franchise des métiers, avantage précieux qui n'était pas commun et qui mit longtemps l'Enclos du Temple à la mode.

Donc, tout artisan pouvait exercer sur le domaine propre de la Maison, tout métier ou commerce quelconque en dehors des droits ordinaires des corporations de Paris, ou en dépit des défenses générales promulguées par l'autorité souveraine.

L'un des principaux fut celui de « boucher ». L'Ordre avait fait élever les bâtiments et le Grand Prieur les affermait à qui bon lui semblait.

Toujours placées en dehors de l'Enclos, les « boucheries » furent tout d'abord situées rue de Braque, à laquelle on donna dès lors le nom de rue des Bouchers, ou *rue des Bouchers-de-Braque* ; elle se trouvait à cette époque hors des murs de Paris (enceinte de Philippe-Auguste). Mais quand tout le quartier eût été englobé dans la nouvelle enceinte (*celle de Charles V*) et que, comme nous l'avons vu, la population commença d'y affluer, il fallut changer de place, et, vers 1560, les boucheries se transportèrent un peu plus loin, rue du Temple. Plus tard, à une époque qu'on ne peut déterminer, mais probablement au commencement du XVIIe siècle, quand la rue de la Corderie (*actuellement partie de la rue de Bretagne entre les rues de Beauce et du Temple*) fut dégagée et ouverte en grand sur la rue du Temple, la Maison fit construire des étaux au coin des murailles de l'Enclos au sud, sur la rue de la Corderie, à côté de la rue du Temple, c'est-à-dire vers l'angle sud-ouest du square actuel.

Il va sans dire que l'exercice des boucheries du Temple fut, à maintes reprises, troublé par les revendications de la puissante corporation des bouchers de Paris, mais ces revendications ne furent point les seules, et l'Ordre en eut bien d'autres à soutenir quant aux différents droits de franchise, même lorsqu'ils eurent été restreints à l'Enclos du Temple.

Aussi bien, il restait encore bien des libertés aux protégés du Temple, et

1. Suite et fin de la Conférence de M. Edmond Beaurepaire. (Voir *Bulletins* d'avril et de juillet, 1909.)

l'on fermait les yeux sur bien des choses qui eussent été, au point de vue du moment, considérées comme illicites si elles se fussent produites au dehors.

Dans l'Enclos, les petits métiers, le petit commerce florissaient à l'aise, ainsi que certaines industries à la mode uniques en Europe ; interdites partout ailleurs, elles y avaient tout le bénéfice d'un monopole.

On peut dire, sans exagération trop grande, que c'est dans l'Enclos du Temple qu'est né et que s'est développé « l'article de Paris ».

Ainsi, une des industries qui ont eu le plus de vogue dans le commerce du Temple est celle de la bijouterie en faux, prohibée partout ailleurs, mais florissante ici. Le *Journal d'un voyage à Paris*, en 1657-1658, s'exprime en ces termes : « Le Temple est encore renommé par ce merveilleux artisan, le sieur Darce, qui a trouvé l'invention de contrefaire les diamants, esmeraudes, topazes et rubis, dans laquelle il a si bien réussi qu'en peu de temps, il a gaigné une si grande somme d'argent qu'il tient carrosse, etc. » De là le nom de pierreries du Temple donné souvent par le public aux pierres fausses.

Barillet raconte que lorsque la vente des « indiennes » fut défendue dans Paris, la foule envahit les nombreux magasins qui s'installèrent dans l'Enclos pour en vendre.

Vers 1750, les perruquiers de l'Enclos fournirent toute l'Europe de certaines perruques de laine d'invention nouvelle, dont la mode s'empara pendant quelque temps. Puis ce fut un confiseur, établi sous la grande porte, qui attira la vogue avec ses biscuits.

En ce temps-là, les plus brillants équipages s'arrêtaient devant la boutique d'un nommé Van Boterum, un Hollandais, dont la femme vendait du rouge végétal aux dames de la Cour.

Et tous ces succès, dit M. de Curzon dans son livre si documenté sur *La Maison du Temple*, où j'ai pris beaucoup... et où j'aurais voulu prendre davantage, — et tous ces succès furent encore dépassés par celui d'un épicier qui s'improvisa un jour droguiste et inventeur d'une tisane purgative qui fit du bien, paraît-il, en dépit des colères de la Faculté. On la vendait par muids, et la vogue en fut telle, que malgré son prix très bas, elle enrichit promptement l'inventeur.

Le nombre de ces marchands n'était pas en rapport avec le chiffre de la population de l'Enclos ; ils y affluaient et l'on venait à eux de tout Paris pour profiter des conditions de prix avantageuses que permettaient leurs franchises et pour y trouver les marchandises qui n'étaient, comme on l'a vu, tolérées que dans cet endroit.

Il en allait de même pour la *Foire du Temple*, qui s'ouvrait le 28 octobre, fête de Saint-Simon et de Saint-Jude, le jour même où l'église fêtait sa dédi-

cace; et Barillet nous la représente comme « extrêmement fréquentée pour la grande quantité des marchandises qui y sont exposées en vente, principalement pour celle des manchons».

D'ailleurs, les marchands n'avaient d'autre droit de location à payer qu'une légère redevance au garde de la grande porte de l'Enclos, dont c'étaient les seuls appointements. Les boutiques, les étalages remplissaient la grande cour et débordaient jusque dans la rue ; une ceinture de bornes marquait les limites extrêmes de l'espace qui leur était concédé.

Il y avait foule, et d'autant mieux, qu'aux attraits de la fête religieuse et du



Le Marché du Temple sous NapoléonIII.

mouvement de la foire, on finit par ajouter ceux de divers amusements populaires, entre autres les représentations des célèbres Nicolet et Audinot, créées à la foire Saint-Germain, spectacle de marionnettes jouées par des enfants.

Chez Audinot, l'enfance attire la vieillesse,

a dit l'abbé Delille, exprimant ainsi l'empressement du public.

Audinot, tout le monde le sait, fut le fondateur de l'*Ambigu-Comique*, dont les bâtiments, reconstruits en promontoire, vers 1827, occupent le sol d'un ancien hôtel de Murinais, et semblent, — tel Marius sur les ruines de Car-

thage, — contempler de loin l'emplacement du légendaire et joyeux boulevard du Temple.

Au reste, il y aurait peut-être de curieux rapprochements à faire entre l'animation populaire de l'Enclos du Temple, et cette espèce de kermesse dont le souvenir est encore si vivace.

L'Enclos du Temple! mais nous lui devons même la locution argotique : *des nèfles !* Voici comment : « Il était anciennement d'usage, dit le calendrier des loisirs, de 1776, que lorsqu'on trouvait dans Paris quelque nouveau débarqué, on lui faisait accroire que ce jour-là les nèfles se donnaient gratis à la foire du Temple. — Va-t'en au Temple quérir des nèfles, lui disait-on, et on l'adressait toujours à des boutiques de pâtissiers où, gratuitement, on lui donnait du noir de fumée sur toute la physionomie... »

— Des nèfles! dira plus tard Gavroche, qui flaire quelque attrape-nigaud et qui ne se doute pas qu'il ne fait ainsi qu'abréger une vieille locution populaire de « son » vieux Paris qu'il aime... et qui le lui rend bien.

*
* *

Pour en revenir au Temple, je rappellerai qu'en outre de la foire annuelle, il y avait là, toutes les semaines, un marché très fréquenté, où venaient vendre tous les paysans des environs. On l'avait d'abord installé en dehors de l'Enclos, le long des murs, et formé par une enceinte de bornes, comme la foire ; mais il finit par pénétrer dans l'Enclos même. Les boutiques devaient être enlevées aussitôt le marché clos.

Bientôt l'affluence toujours croissante de la population et des boutiques provoqua dans l'Enclos l'installation d'un grand nombre de cafés, restaurants, cabarets et billards, ces descendants des jeux-de-paume ancestraux.

Et les habitants de ce petit coin de Paris où le commerce est prospère, les distractions nombreuses, semblent régler leur manière de vivre sur les traditions peu austères de l'Hôtel du Grand-Prieur, non pas celui que nous rappelle une gravure d'Israël Sylvestre, mais l'hôtel prieural, construit par Mansard ; j'en indiquais tout à l'heure l'emplacement. Il paraît avoir été terminé en 1667, sous le Grand-Prieur de Souvré, dont parle Boileau dans sa IIIe satire.

C'était un vrai palais, où Philippe de Vendôme, successeur médiat du commandeur de Souvré, s'était créé une véritable cour. Les voûtes, au dire de mémorialistes, ne retentirent que trop du choc des verres, des cris de l'ivresse et du refrain des chansons libertines. Et s'il faut en croire Saint-Simon, le Régent tenait le Grand-Prieur en véritable admiration parce que, durant quarante ans, il ne s'était couché qu'ivre mort, qu'il n'avait cessé d'entretenir publiquement des maîtresses et de tenir des propos d'impiété et d'irreligion.

Ne croyons pas tout ce qu'ont dit les contemporains, et, surtout ce qu'a dit Saint-Simon, des convives groupés autour de « l'Anacréon du Temple ».

Qui étaient-ils ces convives : l'abbé Servien, l'abbé de Châteauneuf, Caumartin, l'abbé de Bussi, le chevalier d'Aydix, le bailli de Froullay, le chevalier de Caux, M. d'Aremberg, le président Hénault, Voltaire, qui n'était encore que Arouet.

Mais, soyons juste, une si aimable et lettrée compagnie pouvait-elle passer le temps à s'enivrer et à blasphémer, sans qu'il y eût une large place pour l'examen et les choses de l'esprit.



Maison et jardin de M. le Grand-Prieur du Temple, par J. Silvestre.

Voltaire le reconnaît tout le premier, avec une modestie qu'il ne faut pourtant pas trop prendre à la lettre. Il travaillait depuis près de deux ans à son *Œdipe*, que le peu d'empressement de la « Comédie » lui donnait le loisir de modifier et de corriger. Il ne demandait pas mieux que de faire confidence de son œuvre à ses amis et à ses patrons, et écoutait docilement les objections et les conseils. « Je me souviens bien, écrit-il à l'abbé de Chaulieu, le 20 juin 1716, des critiques que M. le Grand-Prieur et vous me fîtes chez M. l'abbé de Bussi. Ce souper-là fit beaucoup de bien à ma tragédie ; et je crois qu'il me suffirait, pour faire un bon ouvrage, de boire avec vous quatre ou cinq fois. Socrate donnait ses leçons au lit, et vous les donnez à table ; cela fait que vos leçons sont sans doute plus gaies que les siennes. »

En réalité, la société du Temple faisait loi en matière de goût, et ses membres étaient des juges excellents, sinon impeccables ; car là, comme ailleurs et plus qu'ailleurs peut-être, on était passionné et très prêt à ne rien accorder à ceux que l'on n'aimait point, ainsi qu'en témoigne une lettre de Voltaire à La

Harpe, datée de juillet 1772. — Elle est très intéressante, mais j'ai le regret de ne pouvoir la citer : cela m'entraînerait trop loin. Toutefois, et après ce que je viens de dire, il me semble qu'on serait mal fondé à accorder *la foi du charbonnier* à toutes les médisances, pour me servir d'un mot honnête, que l'on a répandues à pleines mains, sur « l'Anacréon du Temple » et sur ses hôtes.

Méfions-nous des cancans, des opinions toutes faites ; et, parce que nous jugeons différemment, ne jugeons pas sévèrement.



Un thé chez le prince de Conti, Grand-Prieur du Temple.

Tenez, n'est-elle pas charmante cette estampe faite d'après un tableau de Michel Barthélemy Olivier qui représente *Un thé à l'anglaise chez la princesse de Conti au Temple.*

Il y a là affluence de Boufflers. A droite la comtesse de Boufflers paraît faire les honneurs, être chez elle, et elle y est en effet. Mme du Deffand l'appelle l'*Idole du Temple*, parce qu'elle est la maîtresse du prince Louis-François de Bourbon de Conti, Grand-Prieur du Temple depuis 1749. Et, en voyant au centre de la *scène* la maréchale de Luxembourg, assise auprès de Mlle de Vierville, je cherche des yeux Pont-de-Veyle, et je le trouve, à droite, à côté de la comtesse d'Egmont ; — mais, je ne vois pas le comte de Tressan, ni le comte

de Vaudreuil, que Grimm proclame cependant le meilleur acteur de société qu'il y aït à Paris. Ni l'un ni l'autre ne sont plus reçus au Temple et voici pourquoi :

Mme de Luxembourg, qui pour sa beauté et sa malice, avait mérité le surnom de « chatte rose », et avait compté toute une légion de « tenants », entre autres Pont-de-Veyle, s'était mariée en secondes noces avec un de ses amants. Son premier mari était le duc de Boufflers. Un soir, au Temple, après souper, la maréchale avait dit à Vaudreuil : « Monsieur, on assure que vous chantez fort bien et je serais charmée de vous entendre ; mais si vous avez cette complaisance, ne me chantez point d'ariettes, point de grands airs, un *Pont-Neuf* un simple *Pont-Neuf*. Et voici Vaudreuil, ignorant que la maréchale eût été d'abord duchesse de Boufflers, qui entonne d'une voix sonore le premier quatrain d'une chanson attribuée au comte de Tressan :

Quand Boufflers parut à la cour

A l'instant même on tousse, on éternue. Il poursuit :

On crut voir la mère d'Amour

L'agitation redouble. Après le troisième vers :

Chacun s'efforçait de lui plaire,

Vaudreuil s'arrête, voyant la stupéfaction peinte sur tous les visages :

— Achevez donc, monsieur, reprit la maréchale, et elle fredonna elle-même le dernier vers :

Et chacun l'avait à son tour.

Quant à la comtesse de Boufflers, elle portait haut et ferme le nom qui avait été celui de la maréchale. Sa tenue et son langage étaient toujours très corrects. « Je veux, disait-elle, rendre à la vertu, par mes paroles, ce que je lui ôte par mes actions. »

Un jour, cependant, elle s'oublia et reprocha à la maréchale de Mirepoix qui, sur le tableau d'Olivier, fait vis-à-vis à la maréchale de Luxembourg, de fréquenter Mme de Pompadour, « la première fille du royaume ». La maréchale lui répondit aigrement : « Ne me forcez pas d'en compter jusqu'à trois. » — La seconde était Mlle Marquise, la maîtresse du duc d'Orléans.

Mozart, qui est représenté à gauche, était alors... mais je me rappelle à temps que

... Qui ne sut se régler ne sut jamais écrire

et je renonce, à regret, de vous conter quelque anecdote sur l'un et l'autre

des personnages de ce cadre coquet qui, s'il n'était discret, nous dirait bien des secrets, et aussi les premières angoisses du *Drame de Quatre-Vingt-Treize.*

En effet, le 13 août 1792, à 7 h. 30 du soir, Louis XVI, Marie-Antoinette, le Dauphin, Mme Royale, Mme Elisabeth et leur suite, escortés de Manuel, procureur de la Commune et de Pétion, maire de Paris, arrivaient au Temple, venant du couvent des Feuillants, dans deux lourds carrosses qui s'arrêtèrent devant la grand'porte de cet hôtel du Grand-Prieur.

Le donjon du Temple. — La Grosse Tour.
(Vue prise du côté de la Mairie actuelle.)

La famille royale descendit du premier carrosse, fut conduite jusqu'aux appartements.

Et c'est dans ce salon peint par Olivier, dans ce salon où je vous montrais tout à l'heure la maréchale de Luxembourg, la comtesse de Boufflers, Mozart et tant d'autres seigneurs et grandes dames, dans ce salon qui se trouvait exactement à l'endroit où se dresse la statue de Béranger, que lui fut servi le premier souper de sa captivité.

Le roi et Marie-Antoinette se flattaient d'occuper l'hôtel du Grand-Prieur, cette demeure aux souvenirs aimables, galants et d'une mondanité qui, en vérité, ne pouvaient blesser en quoi que ce fût, la dignité de la Reine ni de la femme. Mais la Commune, redouta que la famille royale n'y fût trop facilement en rapport avec l'extérieur, et dès leur première nuit, logea les prisonniers dans la petite Tour du Temple, accolée à la grande tour vers le nord.

La grande tour, le « *donjon* », était située à l'endroit où passe aujourd'hui, devant la mairie du IIIe arrondissement, la rue des Archives.

On sait que, de la petite tour, le roi fut transporté dans la grande tour, dont il occupa le second étage avec son fils, Louis XVII, un pauvre enfant dont tout le monde, et moi le premier, plaindra les destinées cruelles.

L'appartement du secrétaire-chef des bureaux de la mairie, dans l'aile nord et en façade, est exactement situé topographiquement et comme hauteur, à l'emplacement de la chambre occupée par le roi, et d'où il ne sortit, le 21 janvier 1793, que pour aller à l'échafaud, dressé place de la Révolution (*de la Concorde*), entre l'emplacement de l'Obélisque et les Champs-Elysées.



Tourelle du Nord-Est.
Louis XVI sur la terrasse du donjon.
(A la hauteur des combles de l'aile gauche de la Mairie.)

Cependant, autour du Temple, les amis de la Reine veillaient.

Rue de la Corderie (actuellement partie de la rue de Bretagne) — *rue Charlot* — étaient de hautes maisons où l'on pouvait louer des appartements ayant vue sur la tour et sur sa plate-forme.

Un signal quelconque pouvait être aperçu, un air d'instrument de musique pouvait être entendu. Quelques familles restées fidèles royalistes y habitaient déjà; quelques personnes sûres y furent logées.

Et l'on conspira l'évasion de la Reine, grâce au voisinage, grâce à la connivence de quelques officiers municipaux comme Lepître, ce chef d'institution qui, plus tard, s'installera dans l'ancien hôtel de Joyeuse, représenté aujourd'hui par les nos 37 à 43 de la rue de Turenne, où il aura pour élève Honoré de Balzac, dont la famille habitait rue de Thorigny, une maison vieillotte qui est encore debout, au n° 3.

L'un de ces projets d'évasion faillit aboutir.

Sous le nom de Forget, — le baron de Batz, le prototype du *Chevalier de Maison Rouge* popularisé par Alexandre Dumas, — avait réussi à se faire inscrire parmi les hommes de la garde nationale qui devaient prendre le service du donjon du Temple.

Cortey, agent royaliste, et capitaine de la garde nationale, était acquis, comme aussi Michonis, un officier municipal.

Il fallait, pour réussir que Cortey et Michonis fussent de service ensemble.

Alors, de Batz introduira dans le détachement des gardes nationaux une trentaine de royalistes dévoués. Vers deux heures du matin, il composera les postes, les patrouilles et Michonis, — qui sera de garde dans l'appartement des princesses, — leur ouvrira les portes, les revêtira d'amples redingotes d'uniformes dont quelques-uns des hommes de Cortey se sont munis, et la Reine, Mme Elisabeth, Mme Royale, sous ce déguisement, seront placées dans une patrouille au milieu de laquelle on cachera Louis XVII.

Au dehors, dans la rue Charlot, vers la rue de Vendôme (*rue Béranger*) — presque en face le « Cadran bleu » (75, rue Charlot) — à quelques mètres du boulevard du Temple, des cabriolets attendent... et tout est préparé pour une fuite rapide.

— L'heure approche,... quelques minutes encore et la Reine sera sauvée.

Tout à coup, Simon, Simon le cordonnier, Simon qui est préposé à la garde de Louis XVII, enfin, arrive tout essoufflé ; un gendarme lui a remis ce billet : « Michonis vous trahira cette nuit; veillez ». En lisant cette dénonciation, Simon a bondi ; il a semé l'alarme tout est en rumeur.

De Batz reconnaît qu'il a été trahi ; un moment il songe à casser d'un coup de pistolet la tête du trop vigilant gardien ; mais il réfléchit que le bruit occasionnera un mouvement général qui compromettra ceux qu'il veut sauver. Pendant ce temps, Simon est monté à la Tour, a enjoint à Michonis de cesser ses fonctions, de le suivre et Michonis a obéi, avec un imperturbable sang-froid.

En sortant, il glisse un mot à Cortey, qui, sous prétexte de quelque bruit entendu au dehors, fait sortir une patrouille dans laquelle il a placé le baron de Batz.

L'entreprise a échoué; mais les conspirateurs sont saufs.

Et le 2 août, à 2 heures du matin, Marie-Antoinette quittait le Temple pour la Conciergerie — pour l'échafaud — précédant de quelques mois Mme Elisabeth.

Alors, il ne reste plus au Temple que Mme Royale, qui bénéficiera plus tard d'un échange avec d'autres prisonniers, et Louis XVII, qui mourut — dit-on — dans la Tour du Temple, le 20 prairial an III (8 juin 1795.)

Quelles furent les destinées ultérieures des bâtiments du Temple?

Les bâtiments du Grand Prieur où nous avons vu Louis XVI et sa famille entrer le soir du 13 août 1792, prisonniers de la Révolution, faillirent recevoir le ministère des Cultes sous l'Empire, puis furent donnés par la Restauration à des nonnes qu'on en délogea en 1848. Le bâtiment se métamorphosa en établissement de bains, et, en fin de compte, céda la place au square que nous voyons aujourd'hui.

En 1811, était abattue la tour du Temple où, sous Napoléon Ier, d'autres prisonniers politiques furent enfermés : Sidney Smith, Toussaint-Louverture, Pichegru, Moreau, Lajollais, Georges Cadoudal, le marquis de Rivière et le prince de Polignac, ses complices, arrêtés tous deux rue des Quatre-Fils, n° 16, le 5 mars 1804.

Ceci me conduit à cette remarque que bien des faits considérables de notre histoire se sont passés ou ont été préparés dans votre arrondissement. Je vous ai montré la porte du Manoir du connétable de Clisson, et vous connaissez les conséquences historiques de l'attentat commis sur lui, le 13 juin 1392, à l'angle de la rue Saint-Antoine et de la rue de Sévigné, par Pierre de Craon. Vous savez que le roi Charles V fit réclamer le meurtrier réfugié en Bretagne, et que le duc de Bretagne répondit « qu'il ne pouvait le livrer, ne l'ayant pas en son pouvoir ». Le roi jura qu'il irait en personne le chercher ; vous savez le reste : l'expédition de Bretagne ; l'étrange apparition du fantôme de la forêt du Mans ; le roi ramené à Paris fou furieux ; ses oncles profitant de sa maladie, leurs rivalités, l'assassinat du duc d'Orléans, rue Vieille du Temple, et, finalement, Paris trahi et livré aux Anglais. — C'est au *Cadran bleu*, chez le restaurateur Bancelin que se prépare l'insurrection du 10 août 1792 qui amena la chute de la monarchie et, par suite, la captivité, au Temple, de Louis XVI et de sa famille. Et le *Cadran bleu* vous le savez déjà était à l'angle du boulevard et de la rue Charlot.

C'est rue de la Perle, au n° 14, que Tallien réunit les principaux acteurs de la journée du 9 thermidor, qu'il prépare la chute de Robespierre, lequel, par parenthèse, habita rue de Saintonge, n° 64, du mois d'octobre 1789 au mois de juillet 1791.

Nous avons vu que la conspiration royaliste dont Georges Cadoudal et Pichegru étaient les chefs et qui avait pour but l'enlèvement ou l'assassinat du premier Consul, avait son quartier général rue des Quatre-Fils, n° 16.

Enfin, c'est au 3e étage de la dernière maison à gauche de l'impasse Villehardouin, maison récemment démolie, que le général Mallet organisa cette extraordinaire aventure qui, en 1812, faillit renverser le trône impérial.

Quant à l'affaire du Collier de la Reine, tous ses principaux acteurs — à l'exception de Marie-Antoinette, bien entendu, — habitent le Marais.

Rohan-*Collier* demeure en son splendide hôtel de Rohan, rue Vieille-du-Temple, 87, où, en 1808, on installera l'Imprimerie impériale. La comtesse de la Motte occupe un appartement au 1er étage de la maison qui porte actuellement le n° 10 de la rue Saint-Gilles, vis-à-vis l'ancienne petite porte du couvent des Minimes.

Cagliostro habite l'ancien hôtel de la marquise d'Orvilliers, à l'angle de la

rue Saint-Claude et du boulevard, où s'installera plus tard un nommé Barra, marchand d'oiseaux comme son aïeul, qui avait été le parrain de la mère de George Sand, Antoinette-Sophie-Victoire Delaborde, petite fille naturelle de Maurice de Saxe.

George Sand est d'ailleurs une enfant du quartier ; elle est née rue Meslay, n° 15 (46) non loin de cette auberge du Plat d'Etain (rue Saint-Martin, 326), d'où partit le *Courrier de Lyon*, évocateur d'un drame mystérieux autant que légendaire, non loin encore de la rue de Vendôme, actuellement rue Béranger, où viendra habiter et mourir dans l'ancien hôtel Borgeret de Trouville, (n° 5), le chantre de *Lisette*, cette cousine de Mimi Pinson et de Musette, cette Lisette, dont nous ne ferons qu'apercevoir le grenier, de l'autre côté du



La promenade des remparts de Paris, d'après Saint-Aubin.

boulevard Saint-Martin, à l'angle de la rue Bondy, à deux pas de l'entresol (n° 8) où habita, pendant trente ans Paul de Kock, l'aimable et joyeux descripteur des bourgeois du Marais, le dessinateur par excellence d'un être charmant : la *Grisette*, cet ange déchu qui avait conservé une correspondance pour le paradis.

La grisette est aujourd'hui un type disparu, un type du Paris qui n'est plus, un pastel qui s'efface, mais, chose bizarre, son souvenir s'attache toujours à ce quartier du Marais qui fut son domaine et sa patrie, et le nom de *Virginie Dejazet*, grisette par essence, Lisette par nature, rappelle encore ce petit être gracieux et charmant qu'elle personnifia :

Enfants, c'est moi qui suis Lisette...

Et parfois, dans les salles du Musée Carnavalet que dirige avec tant d'amour filial cet enfant de Paris qui s'appelle Georges Cain, il semble voir passer deux ombres qui s'en vont papotant, s'arrêtant partout, sautillant ainsi que des pierrots dans nos rues, c'est Déjazet-Lisette au bras de Paul de Kock.

Tenez ! les voilà qui s'arrêtent devant le joli dessin rehaussé d'aquarelles de Swebach. Desfontaine qui représente le *Café Godet et le Boulevard du Temple,* vers la fin du XVIIIe siècle !

« Le côté gauche du boulevard du Temple, dit Paul de Kock, moins favorisé que le côté droit, eut un développement plus lent, on n'y voit encore vers la fin du XVIIIe siècle, que quelques maisonnettes, la propriété de la communauté des *Filles du Saint-Sauveur,* sur une partie de laquelle le comte d'Artois établit un jeu-de-paume et où sera ouvert, en 1825, le passage Vendôme, et édifiée ensuite la salle des *Folies-Mayer* devenue après *Folies-Nouvelles* et, en dernier temps le théâtre dont vous fûtes la gracieuse marraine, ma chère amie, et qui fit son ouverture, le 27 septembre 1859, avec les *Premières armes de Figaro,* pièce en trois actes mêlée de chants par Emile Vanderbuch et Victorien Sardou.



Le combat rue Transnonnain.

Je vous rappellerai incidemment, ma chère amie, que Beaumarchais, le père de *Figaro,* s'est marié, le 27 novembre 1756 à Saint-Nicolas-des-Champs : il habitait alors rue de Braque, et c'est là qu'il perdit sa première femme.

Mais Beaumarchais ne doit pas nous retenir davantage. Revenons boulevard du Temple : c'est au donc au coin de la rue Charlot que se trouvait le Cadran bleu, où Fanchon-la-Vielleuse, qui sera mise plus tard à la scène dans la *Grâce de Dieu,* vient chanter des couplets de Collé et de Piron, de l'autre côté, la maison qu'occupera Bonvallet, quelques années après, un peu plus loin, l'hôtel de Vendôme.

Dans cet hôtel qui avait été acheté par l'Etat, un particulier avait établi un bal, une maison de plaisir et

de jeux qu'il nomma la *Rotonde de Paphos*, auquel succéda le *Jardin des Princes*, puis le *Jardin Turc*, absorbé maintenant par le restaurant Bonvalet.

— Oui, cher maître, et je me souviens que vous en avez tracé un suggestif tableau dans *Mon voisin Raymond*.

— Eh ! ma chère, vous savez bien que je demeurais à deux pas...

— Oui, votre fameux entresol !

— Sans doute ; et de ma fenêtre, j'ai vu passer bien des choses dans Paris, pendant quarante ans : la royauté de Juillet, la République de 1848, les émeutes de Juin, la Présidence, l'Empire, le 4 Septembre.

Tenez ! devant ma maison, il y avait un banc, plus tard remplacé par un autre d'un type modernisé. En juin 1848, un ouvrier en blouse, les mains noircies de poudre y vint tomber. Je le voyais de ma fenêtre ; il s'étendit, allongea les bras et rendit le dernier soupir. C'était horrible ! Et durant ce temps-là les balles pleuvaient sur le boulevard Saint-Martin. Les partis étaient aux mains, la guerre civile éclatait avec toutes ses horreurs. Je me souvenais de la rue Transnonnain. »



Le Commandant Clays, en 1870.

On sait que c'est dans la maison qu'occupait naguère le théâtre Doyen, et qui portait en dernier lieu le n° 62 de la rue Beaubourg, qu'eurent lieu, le 14 avril 1834, les scènes sanglantes connues dans l'histoire sous le nom de *Massacre de la rue Transnonnain*.

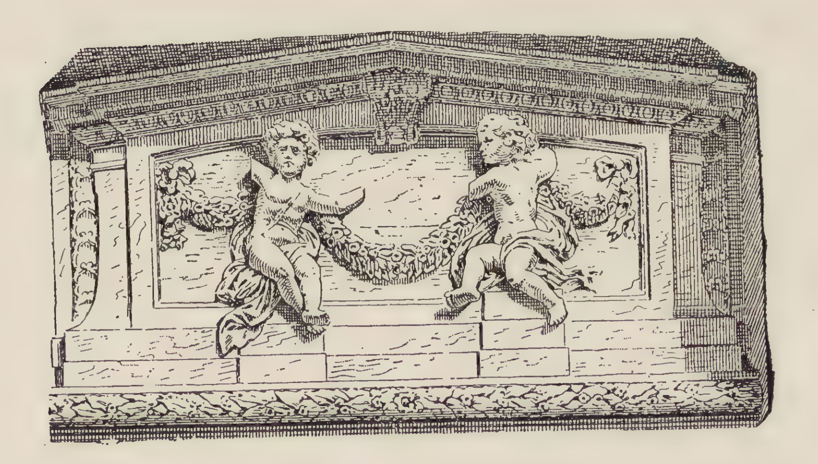
Je me bornerai à en rappeler la douloureuse remémorance, de même à indiquer combien furent grandes et cruelles les luttes que, pour la liberté, nos anciens ont soutenues dans ce IIIe arrondissement qui était, en quelque sorte, le quartier général des émeutes populaires, sous Louis-Philippe.

Au reste, en voici un détail typique : quand, en février 1848, s'écroula le Trône de Juillet, il n'y eut qu'un seul coup de canon tiré à Paris, et ce fut dans le IIIe arrondissement, sur une barricade qui s'élevait rue des Filles-du-Calvaire.

Oh ! les annales de ce quartier de Paris, sont riches et belles !

N'est-ce point encore dans le IIIe arrondissement qu'il faut aller chercher le doyen des engagés volontaires pendant la guerre terrible? Il s'appelait Claude-Dominique-Maule Clays et était né le 15 janvier 1799. Il habitait rue des Filles-du-Calvaire, 25. Il s'engagea, fut élu commandant du 86e bataillon de la Garde nationale, et était à la tête des compagnies de marche à la bataille de Montretout, où il fut blessé d'un éclat d'obus qui, éclatant à ses pieds, le couvrit de boue. Le commandant Clays retira tranquillement ses lunettes, les essuya, puis, tout vibrant de patriotisme : *en avant, mes enfants !* et il entraîna ses hommes... et il en manquait beaucoup quand le 86e bataillon rentra dans ce quartier du Marais! au passé si fécond en souvenirs, aujourd'hui si dévoué aux luttes du travail, aux batailles de l'industrie, à la marche vers le Progrès.

EDMOND BEAUREPAIRE
de la Bibliothèque de la Ville de Paris.





GEORGE SAND

Née rue Meslay

Une plaque commémorative de la naissance de George Sand a été apposée, le dimanche 4 juillet 1909, au nº 46 de la rue Meslay.

C'est là que naquit la femme de génie qui vécut à la fin de sa vie dans le Berry, retirée à Nohant où elle mourut en 1876, lieu que beaucoup de gens considéraient comme celui de son origine.

George Sand d'ailleurs a donné de nombreux détails sur sa filiation, et sur le commencement de son existence, dans son *Histoire de ma vie.* Elle raconte avec fierté que sa grand-mère était fille du vainqueur de Fontenoy, Maurice de Saxe, apparenté à la famille du roi de Pologne. Nous résumons, à ce sujet, ce qu'elle en dit dans les premiers volumes de ses souvenirs. Si George Sand naquit rue Meslay (IIIe arrondissement aujourd'hui), d'autre part sa grand'mère fut

baptisée et habita sur le territoire du IVe arrondissement. De plus, son grand-père, le baron Dupin de Francueil avait demeuré dans l'Ile Saint-Louis à l'Hôtel Lambert.

*
* *

Maurice de Saxe, parmi ses nombreuses aventures galantes, eut pour maîtresse Mlle Verrières « dame de l'opéra », qui habitait avec sa sœur une petite maison des Champs, dans la Chaussée-d'Antin.

Le vrai nom de Mlle Verrières était Marie Rinteau, sa sœur s'appelait Geneviève.

De la liaison de M. de Saxe avec Mlle Verrières, il y eut une fille qui fut baptisée le 19 octobre 1748 à l'église Saint-Gervais.

L'acte de baptême portait : « Marie-Aurore, fille, présentée ledit jour à ce baptême par Antoine-Alexandre Colbert, marquis de Sourdis, et par Geneviève Rinteau parrain et marraine. »

Les père et mère *indiqués* étaient Jean-Baptiste de la Rivière, bourgeois de Paris et Marie Rinteau, sa femme.

Dix-huit ans plus tard, la demoiselle Aurore étant sur le point de se marier, le sieur de Montglas avait été nommé son tuteur par sentence du Châtelet du 3 mai 1766. Une requête fut présentée à l'effet de modifier l'acte de naissance qui attribuait à Aurore un père qu'elle n'avait pas eu ; la Cour après enquête, rendit un arrêt du 4 juin 1766 qui déclara la demoiselle Aurore en possession de l'état de fille naturelle de Maurice, comte de Saxe, maréchal général des camps et armées de France.

La petite Aurore fut, dès sa naissance, élevée en dehors de sa mère ; la dauphine, nièce du maréchal, s'occupa de son éducation et la plaça à la maison de Saint-Cyr.

A quinze ans, Aurore de Saxe sortit de Saint-Cyr pour être mariée au comte Antoine de Horn, bâtard de Louis XV, lieutenant pour le roi de la province de Schelestadt.

Ce dernier mourut peu de temps après son mariage.

Aurore retourna au couvent et ne recouvra sa liberté qu'à la mort de la dauphine en 1767. Elle en profita pour revoir sa mère qui s'occupait toujours de théâtre et de littérature, et dont le salon était fréquenté par M. de la Harpe et autres écrivains.

Aurore avait vingt-cinq ans lorsqu'elle perdit sa mère. Elle retourna dans un couvent.

A l'âge de trente-trois ans elle épousa Dupin de Francueil, riche receveur général âgé de soixante-deux ans. C'était le fils de Dupin fermier-général qui avait habité l'hôtel Lambert.

Neuf mois après son mariage avec M. Dupin, elle eut un fils qui fut son unique enfant, et qui reçut le prénom de Maurice, en mémoire du maréchal de Saxe.

Maurice-François-Elisabeth, né le 13 janvier 1773, eut pour parrain le marquis de Polignac.

M. Dupin de Francueil mourut dix ans après son mariage, laissant un certain désordre dans ses comptes avec l'Etat.

La liquidation de sa fortune fit recueillir à sa veuve soixante-quinze mille livres de rente.

L'hôtel Lambert était resté dans la famille Dupin, à un frère de Dupin de Francueil : « l'hôtel Lambert était habité par notre famille, dit M. René de Villeneuve (cousin de George Sand), et par l'amie intime de Mme Dupin de Chenonceaux, la belle et charmante princesse de Rohan-Chabot. C'était un vrai palais. En une nuit, M. de Chenonceaux, fils de M. et Mme Dupin, marié depuis peu de temps à Mlle de Rochechouart, perdit au jeu 700.000 livres. » Le lendemain il fallut payer cette dette d'honneur. L'hôtel Lambert fut engagé dans ce règlement.

Aurore, veuve de Dupin, s'était retirée à Châteauroux ; elle quitta cette ville, revint à Paris et habita un petit appartement rue du Roi-de-Sicile. Elle confia l'éducation de son fils à un précepteur nommé François Deschartres.

A la Révolution, la veuve Dupin perdit un peu de son avoir. Elle avait acheté pour 300.000 livres la terre de Nohant, « ses relations et ses habitudes de vie la rattachant au Berry ».

Elle habitait alors à Paris, la maison d'un sieur Amonin, payeur de rentes rue Saint-Nicolas (1), n° 12 (section de bon conseil et de Bondy), où une perquisition fut faite le 5 frimaire an II.

La veuve Dupin, soupçonnée de royalisme, fut incarcérée dans le

1. Actuellement rue du Château-d'Eau.

couvent des Anglaises rue des Fossés-Saint-Victor. Son fils avait alors quinze ans.

En août 1794, elle sortit de prison et se rendit auprès de son fils qui habitait Passy.

Maurice Dupin prit du service dans l'armée en 1796.

C'est en garnison que le lieutenant Dupin de Francueil rencontra une petite femme brune ardente, violente, maîtresse d'un vieux général. Elle avait déjà un enfant, Caroline, de provenance indécise ; Maurice Dupin de son côté avait un enfant naturel, Hippolyte : ils vécurent ensemble au Camp de Boulogne et ailleurs.

Cette petite femme brune se nommait Sophie-Victoire Delaborde. Elle était parisienne fille d'un marchand oiseleur, ayant boutique quai de la Mégisserie. Se voyant sur le point d'être mère, elle voulut revenir à Paris, elle tint une boutique de modes, rue de la Monnaie. C'est alors que Maurice Dupin qui avait vingt-six ans et Victoire Delaborde qui comptait trente années, se marièrent, en secret, à la municipalité du IIe arrondissement, le 16 prairial an XII. Les nouveaux époux vinrent habiter au nº 15 de la rue *Meslay*. (George Sand écrit rue *Meslée.*) Dans cette maison demeurait déjà la sœur de Victoire, Lucie Delaborde qui était à la veille d'épouser un ami de Maurice Dupin, nommé Maréchal, officier en retraite.

Les époux Dupin, avaient leur petit logement, rue Meslay, au-dessus de celui occupé par M. Maréchal.

Un mois après son mariage le 16 messidor, an XII, Victoire Delaborde, femme Dupin accouchait d'une petite fille qu'on nomma Aurore, prénom de sa grand'mère. Cette petite fille Aurore Dupin, devint George Sand.

La petite Aurore, bientôt orpheline de père, fut élevée à la fois par sa mère, et sa grand'mère, femmes de conditions bien différentes et de caractères très opposés. Elle passa quelque temps dans un couvent. Ayant perdu sa grand'mère, en 1821, elle épousa le baron Dudevant, dont elle se sépara après neuf années d'union mal assortie, pour venir vivre indépendante, à Paris. Elle collabora avec Jules Sandeau et prit le pseudonyme de George Sand.

On connaît sa fécondité d'auteur et son talent d'écrivain, ses relations avec Michel de Bourges, Chopin, Alfred de Musset ; son incur-

sion dans la politique en 1848, en qualité de collaboratrice de Ledru-Rollin. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, elle renonça à la politique, et produisit encore de nombreuses œuvres littéraires.

Elle se retira à Nohant, où elle mourut en 1876.

*
* *

En 1904, M. Charles Tantet, ancien maire du IIIe arrondissement, nouvellement élu conseiller municipal du quartier des Arts-et-Métiers, proposa qu'on célébrât le centenaire de la naissance de George Sand et demanda au Conseil municipal de Paris la pose d'une plaque commémorative sur la maison natale.

Le Comité des inscriptions parisiennes saisi de la proposition, se trouva en présence d'indications imprécises. George Sand avait bien parlé de la « rue Meslée », mais en termes vagues qui laissaient des doutes sur l'identité de la maison. Il fallut quelque temps pour retrouver le lieu exactement. M. Henriot le sympathique lieutenant de M. Marcel Poëte, à la bibliothèque de la ville, fit des recherches ; il fut aidé par M. L. Lazard aux Archives de la Seine; en dernier lieu, il put consulter les anciens titres de propriété de la maison du nº 46 de la rue Meslay et constater que c'était bien dans cette maison, portant alors le nº 15, que M. Maréchal, oncle de George Sand, était locataire en 1804.

Dès lors plus de doute, le Comité des inscriptions parisiennes ainsi informé par M. Henriot, décide le 24 décembre 1908, l'inscription de la plaque :

Ici est née, le 1er juillet 1804, Aurore Dupin, dite George Sand, littérateur et auteur dramatique.

M. Ch. Tantet put renouveler utilement sa proposition au Conseil municipal, en février 1909.

C'est ainsi que le dimanche 4 juillet 1909, la municipalité de Paris a procédé à la pose de cette plaque commémorative, 46, rue Meslay.

Etaient présent : M. Fleurot, secrétaire du conseil municipal ; M. Achille syndic ; M. Tantet, conseiller municipal du quartier ; M. Lépine, préfet de police ; auxquels s'étaient joints M. Friant, maire du IIIe arrondissement ; M. Gauthier, adjoint au maire ;

M. Henriot de la Bibliothèque de la Ville ; M. Mazoyer, chef du bureau des services d'architecture. Le comité des inscriptions parisiennes, la Commission du Vieux-Paris, la Société de l'Histoire de Paris, la Société historique des IVe et IIIe arrondissements, étaient représentés par MM. Ch. Normand, Hinzelin, Laugier, E. Coyecque, G. Hartmann et autres personnalités littéraires.

L'harmonie municipale du IIIe arrondissement, dirigée par son chef M. Rivolier, prêta son gracieux concours à cette cérémonie.

M. Paul Fleurot fit un discours, au nom de la Municipalité parisienne.

Après avoir débuté ainsi : « Ce fut le 16 messidor an XII (2 juillet 1804), dans cette maison de la rue Meslay, que naquit la femme remarquable qui, par son talent et son génie, devait se placer au premier rang des écrivains français. » M. Fleurot remercie au nom de la Ville de Paris ceux qui eurent la pieuse pensée de poser cette plaque de marbre, et en particulier son collègue et ami M. Ch. Tantet. Puis il retrace à grands traits la vie des plus tourmentées, des plus agitées de cette petite fille qui vit le jour dans cette maison.

Après lui, M. Ch. Tantet prit la parole, remercia la Municipalité parisienne et les assistants et toutes les personnes qui se sont jointes à lui pour réparer un oubli à l'égard de l'une des figures les plus marquantes du XIXe siècle, de l'un des écrivains les plus féconds de notre France contemporaine.

Puis il fit la biographie de cette héroïne « en dégageant des diverses phases de sa laborieuse et productive carrière, ce qui a trait au mouvement social et politique, en soulignant le caractère de ses conceptions philosophiques, dans ses tendances démocratiques, faites de bonté sincère et de sympathie profonde pour les classes déshéritées ».

M. Lépine, préfet de police, à son tour dit qu'il était venu avec le dessein d'esquisser la silhouette de cette romancière qui fut un penseur, de cet écrivain qui fut un apôtre, mais après les discours de MM. Fleurot et Tantet, il se borne à faire allusion à la légende qui fait de George Sand une native de province « voilà, dit-il, une grande provinciale, qui a jeté sur la Vallée noire un lustre incomparable, une paysanne de génie, châtelaine de Nohant, la Coureuse des

bois de Gargilesse, qui se trouve être sans qu'on s'en doute une Parisienne de Paris, authentique, de père et de mère, et qui est née là, rue Meslay, qui a surgi du pavé parisien, à deux pas du boulevard : c'est un coup pour la légende ! »

La cérémonie eut lieu, le dimanche matin, par une pluie battante. ce qui n'empêcha pas les orateurs de discourir en plein air, sans abri, et les assistants de rester jusqu'à la fin.

*
* *

La rue Meslay est montueuse. L'ancienne butte Saint-Martin, quoique ayant été fortement aplanie au XVIIIe siècle, a laissé sa trace au milieu de cette rue. Ce qui la rend peu fréquentée et lui donne un air provincial, malgré sa proximité du boulevard où la circulation est grande.

Cette rue Meslay, projetée dès l'année 1696, n'eut son exécution complète que bien plus tard ; car il fallait transporter des terres en grande quantité pour diminuer la hauteur de cette butte, ce qui entraînait à de fortes dépenses. C'était alors la rue des Remparts, commencée aux deux bouts, rue du Temple et rue Saint-Martin ; ces deux bouts restant longtemps sans communication à cause de la butte qu'on tardait à aplanir. Du côté de la rue Saint-Martin il y avait trois moulins sur un tertre.

La rue des Remparts prit le nom de la rue Meslay, vers 1276, parce que M. Rouillé de Meslay avait son hôtel dans cette rue du côté de la rue du Temple.

Au commencement du XIXe siècle, la rue était complètement bordée de maisons ; celles du côté du boulevard Saint-Martin ont la plupart leur communication avec ce boulevard. Il y a, en outre, cette particularité que les immeubles de la rue Meslay, de l'autre côté, au point culminant de la butte, ont un rez-de-chaussée qui donne de plein pied sur un troisième étage d'autres bâtiments en façade sur la rue Notre-Dame de Nazareth.

Georges Hartmann.

Le futur chancelier Pasquier

A L'HOTEL LE PELETIER DE SAINT-FARGEAU

EN 1794 (1)

Petit-fils et fils de parlementaires, le futur chancelier Pasquier, conseiller lui-même au Parlement, à l'âge de vingt ans, s'était vu arrêter et incarcérer en 1794, alors qu'il était venu chercher à Paris un certificat de résidence qui lui permît de séjourner en toute tranquillité dans la banlieue de la capitale. Détenu provisoirement à sa section, en attendant son transfert à la prison du Luxembourg, il avait pu prouver qu'il n'avait point fait partie de « la garde nationale liberticide de La Fayette » ; et le président du comité révolutionnaire qui avait procédé à son arrestation, était tout disposé à lui rendre la liberté, si « quelque bon patriote voulait bien répondre de lui ».

Pasquier eut l'heureuse inspiration de penser à Levasseur, député de la Sarthe, que sa famille avait obligé peu de temps avant la Révolution et qui sut acquitter, en brave homme qu'il était, malgré son aspect bourru, sa dette de reconnaissance. Il certifia, en effet, que, dans le cours d'une conversation avec Le Peletier de Saint-Fargeau, l'avant-veille de son assassinat, son collègue, qui était un ancien président à mortier, lui avait désigné Pasquier parmi les sept à huit conseillers qu'il fallait excepter, comme honnêtes gens, du « détestable Parlement de Paris ».

---

1. *Mémoires du duc Pasquier*, t. I (Plon et Cie, éditeurs).

Par malheur, les deux gardiens qui avaient accompagné le prisonnier à la Convention, pour y recueillir la déclaration de Levasseur et qui se trouvaient près de la place Vendôme, où demeurait Félix Lepeletier, frère du député et député lui-même, s'imaginèrent que Pasquier était dans les meilleurs termes avec lui et prétendirent demander au conventionnel la confirmation des renseignements fournis, tout en se faisant inviter à déjeuner par cet irréductible montagnard.

Or, Pasquier était au plus mal avec Félix ; et sa bonne fortune voulut que Lepeletier fut absent.

Mais laissons la parole à l'intéressé :

« Echappé à ce danger, je croyais n'avoir plus qu'à retirer mes papiers du Comité, puis à prendre congé et à retourner dans mon asile des champs. Hélas ! non, il me fut signifié qu'on ne me rendrait ces papiers que le lendemain matin. Quelques soupçons planaient encore dans les esprits. On avait résolu de recourir à un supplément d'information auprès du citoyen Félix. C'était le coup le plus sensible qui pût m'atteindre : après beaucoup d'hésitations, et en suivant le conseil de ma mère et de ma sœur, je me décidai à faire une démarche auprès de lui. Je retournai à la place Vendôme ; on me dit au domicile du citoyen qu'il ne rentrerait probablement pas de la journée ; mais si j'étais pressé de le voir, je le trouverais chez sa nièce, rue Culture-Sainte-Catherine (1), où il avait coutnme de dîner. Je n'hésitai pas à me transporter aussitôt à cette autre extrémité de la ville.

« Mais il est ici nécessaire de donner une idée du costume dont je me trouvais revêtu et qui consistait en ce qu'on appelait alors une carmagnole, c'est-à-dire une veste courte et un pantalon de même étoffe. Cette étoffe, telle que je la portais, était des plus communes, en gros molleton brun foncé à longs poils. Comme depuis trois ou quatre jours, je n'avais cessé de courir les rues au travers de la boue et de la pluie, comme de plus je n'avais eu le temps de pren-

1. Actuellement la Bibliothèque de la Ville de Paris, rue de Sévigné.

dre aucun soin de toilette, la boue me couvrait jusqu'au-dessus de jarrets. Voilà donc en quel état je me présentai à l'hôtel de Mlle Lepeletier, rue Culture Sainte-Catherine. Je demandai son oncle; il n'était pas arrivé, mais on croyait bien qu'il ne tarderait pas. Je sollicitai la permission qui ne me fut pas refusée, de l'attendre dans la loge du portier, auprès du poêle. Je m'y tenais fort tranquille, lorsque, après quelques allées et venues de la loge à l'hôtel, je vis paraître un jeune valet de chambre en carmagnole, comme moi, mais quelle carmagnole! la mieux tenue, la plus élégante qu'il soit possible de se figurer.

« Citoyen, me dit-il, la citoyenne Lepeletier vient d'apprendre qu'il y a ici un sans-culotte qui attendait son oncle ; elle ne peut souffrir qu'il demeure en ce lieu et le prie de vouloir bien passer au salon. » Je voulus me défendre de cet honneur, mais, au second message, il me fallut céder et j'entrai dans ces beaux et grands appartements que j'avais si souvent traversés en d'autres temps.

« Je trouvai, dans une des petites pièces au bout de la longue enfilade, Mlle Lepeletier, qui n'était pas beaucoup au-dessus de l'enfance (1), mais qui paraissait fort avancée pour son âge. Auprès d'elle se trouvait une gouvernante de très bonne façon qui m'accueillit avec beaucoup de politesse. La conversation, comme on doit le penser, fut assez embarrassante. Je restai là deux mortelles heures. Il était clair que le citoyen Félix ne viendrait pas dîner ce jour-là ; je pris donc enfin congé et me retirai fort désappointé, lorsque la gouvernante me rejoignit dans un des salons et me dit, en me priant d'excuser son indiscrétion, qu'elle se trompait fort si je ne lui étais pas connu, qu'il se pouvait que j'eusse quelque

---

1. Suzanne Le Peletier avait huit ans, quand, après l'assassinat de son père, en janvier 1793, elle fut amenée avec sa mère et ses deux oncles, devant la Convention, où Barère fit décréter qu'elle était adoptée par la Nation.
Félix la prit dans ses bras, et lui désignant le président Rabaut-Saint-Etienne :
— Ma fille, lui dit-il, maintenant voilà ton père.
Et se tournant vers les députés et vers les tribunes :
— Peuple, voilà votre enfant !

chose d'important à dire ou à demander à l'oncle de son élève, et que si je ne craignais pas de mettre confiance en elle, elle m'offrait ses services. Il n'y avait pas moyen de résister à une telle obligeance. Je lui dis mon nom, et aussitôt ce furent des exclamations sur ce qu'elle ne s'était pas trompée en croyant me reconnaître. Elle se souvenait si bien de m'avoir vu venir tant et tant de fois dans cet hôtel avec mon grand-père et mon père ! Puis informée de ce que j'avais à demander au citoyen Félix, elle me pria de me tenir tranquille, qu'il viendrait certainement dans la soirée, qu'il n'avait rien à refuser à sa nièce, et que je lui serais recommandé par elle de telle manière, qu'il ne pourrait s'empêcher de se conduire comme il le devait. »

La promesse de la gouvernante n'était pas illusoire Pasquier ne tardait pas à recevoir son certificat de résidence et s'empressait de monter en patache, pour regagner au plus vite son ermitage de Montgé et s'y faire oublier jusqu'au lendemain du 9 thermidor. Encore, dans la crainte d'être tracassé en route, avait-il eu soin de se décorer d'une énorme cocardetricolore et de se coiffer d'un superbe bonnet de police « dont le fond retombait faisant bonnet rouge et dont le bord bleu était orné, sur ses deux faces, du portrait des martyrs Marat et Lepeletier ». Il devait bien cette po -tesse à la victime de Pâris.

Paul d'Estrée.



Transfert des bureaux de garantie sur l'emplacement du Temple

Lentement, le projet s'achemine vers la réalisation. Les bureaux de la Garantie française, installés rue Guénégaud, dans l'ancien hôtel de Nevers, sur l'emplacement primitif de cet hôtel de Nésle, morcelé au XVIe siècle, et dont il ne reste plus à l'esprit que la Tour légendaire, les bureaux de la Garantie, mal distribués dans les locaux annexes, dans des salles délabrées, dont il fallut soutenir par des poutres hideuses les murs à demi croulants, vont quitter bientôt ce coin de Paris, pour émigrer vers un autre quartier, non moins pittoresque et curieux. S'ils vont dire adieu à Henri IV, au Pont-Neuf, aux maisons de la place Dauphiné, à ce vieil Institut, leur voisin, qui depuis quelques années, devant les foules élégantes qui assaillent ses portiques à la réception des nouveaux élus, semble rajeunir et revivre les beaux jours des Précieuses, s'ils vont quitter l'étroite rue de Nevers que l'on croirait tracée au temps où Pascal inventait la brouette — c'est le seul véhicule qui puisse y passer ! — ils iront rejoindre le vieux quartier du Temple, et s'établir près du square, sur l'emplacement de l'ancien carreau.

C'est d'ailleurs le quartier par excellence des fabricants bijoutiers. Il était tout naturel d'y ramener les bureaux de la Marque et du Contrôle des matières d'or ou d'argent, et l'initiative serait des plus heureuses, si elle voulait nous épargner un bâtiment trop neuf et trop moderne, se contenter sagement d'un édifice en harmonie avec les vieux hôtels environnants. Mais j'ai bien peur... Je sais que depuis un certain temps, cette partie du IIIe arrondissement n'est guère respectée. Après une mairie banale, après les hangars de fer du Marché qui achève de mourir, sur une portion de l'emplacement du Temple, on a déjà édifié de scandaleuses maisons modernes, ignoblement laides, insolemment neuves.

Chose curieuse. Les appartements du Temple furent jadis habités par un prince de Conti et la Garantie quitte sur les bords de la Seine le voisinage de l'ancien hôtel de Conti, pour revenir presque inconsciemment près d'une autre demeure de Conti, qui s'appelait l'hôtel du Prieur et où le prince donna sous Louis XV des soupers fameux, immortalisés par le pinceau d'Olivier.

Donc, les bureaux de la Garantie, se trouvaient mal à l'aise rue Guénégaud et menaçaient ruine. De plus, l'administration rêvait de les expulser pour installer les ateliers qui allaient devenir nécessaires pour fabriquer les nouvelles pièces de nickel, destinées à remplacer la monnaie de billon. Le 11 novembre 1907, la Chambre syndicale de la Bijouterie émettait le vœu de voir les bureaux de la Garantie transférés dans un milieu plus approprié à la corporation et « restés assurés dans une zone centrale, qui peut être délimitée entre le IIe et le IIIe arrondissements, à proximité des commissionnaires, fabricants, bijoutiers, joailliers et orfèvres ».

Il fut alors question de transporter la Garantie française au quartier du Marais, dans un immeuble appartenant à l'un des bijoutiers. Mais la maison n'était pas à l'alignement, on craignit de la voir prochainement expropriée et disparaître ; on crut inutile, à juste titre, d'opérer pour aussi peu de temps un déménagement aussi coûteux. Le ministre proposa de l'installer dans l'ancien petit séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet. Mais les bons « maistres orfèvres » se récrièrent. C'était augmenter encore les distances, éloigner la garantie de leurs ateliers. Les apprentis risquaient, dans un aussi long transport, de perdre les marchandises précieuses ou de se les faire voler, dans un quartier où, prétendaient-ils, la police était mal assurée. La place " Maub " ne leur disait rien qui vaille !

Le gouvernement proposa ensuite les locaux de l'Imprimerie Nationale, mais sans plus de succès, et M. Baudet, député, demanda pour répondre à tous les besoins et trancher toutes les questions, de transférer les bureaux de la Garantie sur un terrain appartenant à la ville, sur l'emplacement de l'ancien marché du Temple. Le rapport fut appuyé par M. Dausset et présenté à M. Gribeauval, alors président du Conseil municipal. Déjà le 1er avril, on déposait au Sénat un projet de loi relatif à l'échange entre l'Etat et la ville, de l'immeuble du petit séminaire de

Saint-Nicolas du Chardonnet contre les terrains provenant de l'ancien marché du Temple. Le fait fut enregistré le lendemain au *Journal officiel.* La chose est donc en très bonne voie : elle est admise en principe, « presque » décidée. J'ajoute le mot : « presque » car, en matière d' « administration » il y a si loin de la coupe aux lèvres !

PAUL JARRY



Hôtel de Soubise, côté de la rue des Archives.

Inauguration, à la Bibliothèque de la Ville de Paris, de l'Exposition consacrée à Paris sous la République de 1848

L'inauguration de l'Exposition consacrée à Paris sous la République de 1848 a eu lieu le jeudi 24 juin 1909, à 2 heures, à l'hôtel Lepeletier de Saint-Fargeau, siège du service de la Bibliothèque et des Travaux historiques de la ville de Paris, sous la présidence de M. Chausse, président du Conseil municipal, et de M. J. de Selves, préfet de la Seine, assistés de M. Achille, syndic du Conseil municipal, et de M. Armand Bernard, secrétaire général de la Préfecture.

Dans la nombreuse assistance figuraient : MM. Henri Galli, Roger Lambelin, Marsoulan, Peuch, Ranvier, Tantet, conseillers municipaux, Risler, maire du VIIe arrondissement et un grand nombre de représentants de l'administration de la Commission du Vieux Paris, du Comité des inscriptions parisiennes, de la Commission des recherches sur l'histoire de Paris pendant la Révolution, de la Société historique du IVe arrondissement, « La Cité » de la société « la Montagne Sainte-Geneviève », des Sociétés historiques des VIe, VIIe, VIIIe et XVIIe arrondissements, du « Vieux Montmartre », etc.

MM. Lebey et Moysset représentaient la Société d'histoire de la Révolution de 1848 avec le concours de laquelle l'Exposition a été organisée.

Le cortège a visité l'Exposition, guidé par M. Marcel Poëte, inspecteur des Travaux historiques et Conservateur de la Bibliothèque, qui a présenté les pièces les plus typiques de chaque vitrine, en suivant l'ordre de la notice distribuée aux assistants.

Des figurations de toutes sortes, des imprimés ou souvenirs variés, rappellent les événements de février 1848, les premiers temps de la République, les journées du 15 mai et de juin, l'élection présidentielle et le coup d'Etat. Ces faits se déroulent dans un cadre topographique que des estampes et photographies reconstituent. Puis une succession de vitrines consacrées à la « Vie de Paris », fait défiler sous les yeux les Vésuviennes, la Poste, le Congrès de la

Paix, les Cérémonies et Fêtes, l'exode vers la Californie, l'Icarie ou l'Algérie, l'aérostation, les théâtres, les chanteurs populaires, les cafés et lieux de distraction ou de plaisir, les lorettes et grisettes, la mode, les petits métiers et les grands magasins.

M. le Président du Conseil municipal et M. le Préfet ont adressé leurs félicitations à M. l'inspecteur des Travaux historiques et leurs remerciements à la Société d'histoire de la Révolution de 1848, ainsi qu'aux personnes qui ont bien voulu joindre leurs pièces à celles possédées par la Bibliothèque pour constituer cette exposition : M[mes] de Castries, Cavaignac, de Charnacé, Fouqué-Pagnerre et Henneguy, MM. Paul Blondel, Chamboissier, Georges Decaux, Desormeaux, Georges Hartmann, Kleine, André Lebey, Ladislas Mickiewicz, Prudhommeaux et Stirling.

NOUVEAUX ADHÉRENTS

MAUSSANG. — Vérificateur des Travaux. — Villa Cœur-de-Vey II, avenue d'Orléans, 54.

VALLET. — Photographe industriel. — Rue des Filles-du-Calvaire, 7 et 9.

LE BAS. — Rue Saint-Florentin, 11.

FITY. — Entrepreneur de serrurerie. — Rue Turbigo, 40.

BALOCHE. — Premier vicaire de Saint-Merri. — Rue de la Verrerie, 76.

GUIGNARD. — Publiciste. — Rue de la Convention, 60.

CHAPELET. — Caissier à la Compagnie P.-L.-M. — Rue du Petit Musc, 25.

TORNERY. — Docteur-Médecin. — Boulevard Voltaire, 18.

Liste des Sociétaires de « La Cité »

Octobre 1909

ACH	Joaillier	Rue de la Verrerie, 34.
ACHILLE	Conseiller municipal du IIIe arrondissement	Bd. Beaumarchais, 37.
ALCANTER de BRAHM	Publiciste	Rue de Vaugirard, 227.
ALIX	Avocat	Bd. St-Germain, 23.
ALLEAUME	Banquier	Rue St-Antoine, 21.
ALLEGUEDE	Directeur de la maison Violet	Bd. Morland, 4.
ALLIOLI	Ancien entrepreneur	Quai de la Mégisserie 16.
ALMERAS	Sculpteur	Rue Etienne-Bas à Argenteuil (S.-et-O.)
AMOUR	Négociant	Rue de Rivoli, 80.
ANDRIEUX	Graveur	Rue du Plâtre, 3.
ANGOT	Entrepreneur de maçonnerie	Rue Saint-Louis, 82.
Mgr L'ARCHEVÊQUE DE PARIS		Rue de Bourgogne, 62.
ARNAUD	Chef du Service du Matériel à la Préfecture de la Seine.	Hôtel de la Ville.
ARNETTE	Avocat	Quai d'*Orléans*, 18.
ARPIN	Chimiste	Quai d'Anjou, 7.
ASSISTANCE PUBLIQUE		Avenue Victoria, 1.
AUCOURT (comte d')	Publiciste	Rue Saint-Paul, 4.
AUDIST RE	Pharmacien	Rue de Rivoli, 20.
AUGÉ de LASSUS	Publiciste	Rue de Passy, 78.
Mme ANGOUARD		Place des Vosges, 21.
AURAND	Administrateur d'immeubles.	Rue de Rivoli, 15.
AVEZOU	Docteur médecin	Rue du Renard, 32.
BABEAU	Membre de l'Institut	Bd. Haussmann, 133.
BACHELET	Industriel	Rue des Lions, 12.
BADINI-JOURDIN	Conseiller municipal du IVe arrondissement	Rue Margueritte, 8.
BADUEL		Rue de Rambuteau, 11.

BAGGERS	Chef d'orchestre	Rue des Archives, 36.
BALAS		Rue Lafayette 211.
BALLAUF	Négociant	Rue Beautreillis, 22.
BALLY	Industriel	Rue de Birague, 16.
BARBARY	Maire adjoint du IVe arrondissement	Rue de Rivoli, 92.
BALOCHE	1er vicaire de Saint-Merri	Rue de la Verrerie, 76.
BARBAUD	Architecte	Bd. Henri IV, 2.
BARDOU	Négociant	Bd. Sébastopol, 12.
BARGALLO	Pharmacien	Rue d'Allemagne, 94.
BARGERON	Caissier	Rue de Lancry, 44.
BARON	Artiste peintre	Rue des Tournelles, 60.
BARROUX	Archiviste à la Préfecture de la Seine	Quai Henri IV, 30.
BAUBE	Industriel	Rue Sainte-Croix, 19.
BAUSSAN	Géographe	Rue du Pont-Louis-Philippe, 14.
BEAUMONT	Entrepreneur de serrurerie	Rue du Pont-Louis-Philippe, 7.
BEAUPÈRE	Négociant	Rue François Miron, 12.
BEAUREPAIRE	Bibliothécaire	Rue de Sévigné, 29.
BELLAN	Fabricant de stores	Rue Saint-Antoine, 35.
BELLISSENT	Critique d'art	Quai d'Anjou, 27.
BENOIST (Mlle)		Rue Bretonvilliers, 3.
BÉRANGER	Chef de contentieux	Rue de Rivoli, 28.
BERTHE	Pharmacien	Rue Saint-Antoine, 71.
BERTIN	Caissier à la Pharmacie Centrale	Rue de Jouy, 7.
BERTIN	Peintre décorateur	Rue Saint-Antoine, 18.
BERTOT	Architecte	Boulevard Henri IV, 1.
BESNARD	Architecte du XVIIIe arrondissement	Mairie du XVIIIe arrondissement.
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (du IVe arrondissement)		Mairie du IVe arrondissement.
BIBLIOTHÈQUE DU CONSEIL MUNICIPAL		Hôtel de Ville.
BILCOCQ (Mme)		Rue de Rivoli, 14.
BINET	Médecin en chef des Quinze-Vingts	Boulevard Henri IV, 33.
BITTARD-MONIN	Comptable	Rue Chomel, 3.
BLOCH	Directeur de l'Ecole Bishoffsheim	Boulevard Bourdon, 13.
BOINET	Archiviste paléographe	Quai d'Orléans, 40.
BOIRE	Directeur de l'*Avenir du Prolétariat*	Rue Pernelle, 8.

BOISSAY	Ancien officier	Rue Miromesnil, 15.
BONETTA	Négociant	Rue Saint-Denis, 38.
BONNARD	Architecte	Rue Saint-Martin, 233.
BONTEMPS	Fabricant de bronzes	Place des Vosges, 5.
BONVALLET	Représentant de commerce.	Rue François-Miron, 14.
BONVALLET	Comptable	Rue Malher, 12.
BORREL	Encadreur	Rue Saint-Antoine, 16.
BOUDELOT	Employé à la Préfecture de Police	Rue Saint-Antoine, 31.
BOUDIER	Négociant	Rue de la Verrerie, 54.
BOULANGER	Propriétaire	Quai Bourbon, 21.
BOURDEIX	Architecte	Boulevard Morland, 7.
BOURDEL		Rue Garancière, 10.
BOURGUIGNON	Avocat	Rue de Rivoli, 24.
BOURSE	Numismate	Rue Beautreillis, 6.
BOUSSINGAULT	Essayeur à la Monnaie	Quai aux Fleurs, 3 *bis*.
BOYER	Industriel	Rue de Sévigné, 28.
BRASSEUR (Mme)		Rue de la Verrerie, 4.
BRET	Employé à l'église Saint-Paul	Quai des Célestins, 42.
BREUILLÉ	Rédacteur au Rappel	Rue de Charenton, 30.
BRIAN	Papetier	Rue d'Arcole, 23.
BRILLAT	Avocat	Pugieu (Ain).
BRINDEAU	Entrepreneur de menuiserie.	Rue Charlemagne, 16.
BRISOLIER	Publiciste	Rue Georges-Sachet, 7.
BRODART	Antiquaire	Rue Castex, 12.
BROSSARD	Docteur-médecin	Rue de Rivoli, 74.
BROUARD	Officier supérieur en retraite	Boulevard Morland, 4.
BRUANT	Employé	Rue Saint-Paul, 5 *bis*.
BRUN	Négociant	Rue des Halles, 19.
BRUNAT	Fabricant de jouets	Rue des Archives, 77.
BUCHET	Directeur de la Pharmacie Centrale	Rue de Jouy, 7.
BUISSON	Président de la Société des sténographes	Rue d'Arcole, 7.
BUSSON	Limonadier	Place de l'Hôtel-de-Ville, 11.
CAGÉ	Principal clerc d'avoué	Boulevard Morland, 16 *bis*.
CAIN	Conservateur du Musée Carnavalet	Rue de Sévigné, 23.
CALLET	Publiciste	Boulevard de Grenelle, 73.
CALLET (Mme)		Boulevard de Grenelle, 73.
CAMBOURS	Docteur-médecin	Quai de Béthune, 28.

CARDON	Secrétaire général du Syndicat des transports	Rue de la Montagne Ste-Geneviève, 11.
CAZE	Fabricant de meubles d'art	Rue Charles-V, 8.
CHABAGNY	Employé à la Ville de Paris.	Quai Bourbon, 45.
CHAMBRIS (Mme)		Rue Caulaincourt, 79.
CHAMPION	Libraire-éditeur	Quai Malaquais, 5.
CHANTREL	Industriel	Rue Vieille-du-Temple, 20.
CHAPELET	Caissier, Cie P.-L.-M	Rue du Petit-Musc, 25.
CHAPU	Négociant	Rue de Rivoli, 4.
CHAPUS	Bijoutier	Rue de Rivoli, 86.
CHARLES	Restaurateur	Rue de la Tâcherie, 6.
CHARMAISON	Artiste peintre	Quai d'Anjou, 13.
CHASSAING	Négociant	Avenue Victoria, 6.
CHASSET	Entrepreneur de menuiserie.	Rue François-Miron, 10.
CHAUVIN	Directeur de l'Ecole Massillon	Quai des Célestins, 2.
CHAVELET	Etudiant en médecine	Boulevard St-Michel, 55.
CHEBROUX	Directeur de la Chanson Française	Rue Hérold, 16.
CHÉRONNET	Libraire	Rue des Grands Augustins, 19.
CHERRIÈRE	Capitaine aux Sapeurs-Pompiers	Rue de Sévigné, 9.
CHEVREUX	Inspecteur général des Archives	Quai de Béthune, 20.
CHOLET	Docteur-médecin	Rue Saint-Antoine, 1.
CHOQUET	Artiste peintre	Quai Bourbon, 25.
CHOUMARA	Négociant	Rue du Temple, 14,
CILLIÉ	Président des représentants voyageurs parisiens	Rue de Bondy, 48.
CLAËS	Architecte de la Ville de Paris.	Place Baudoyer, 2.
CLÉRET	Architecte	Quai d'Anjou, 14.
CLOSSET	Architecte	Rue du Renard, 6.
COGREL	Docteur-médecin	Rue du Trésor, 10.
COMAR		Rue des Fossés-Saint-Jacques, 10.
COMMAILLE	Homme de lettres	Avenue de Clichy, 38.
COMTE	Directeur de la maison Carret frères	Boulevard Morland, 21.
CONTOUX	Architecte	Rue des Fossés-Saint-Bernard, 32.
COQUELIN	Employé de commerce	Rue Jean-du-Bellay, 6.
COQUERET	Maroquinier	Rue Vieille-du-Temple, 50.
CORDIER	Sculpteur	Rue Nicolle prolongée, 7.
CORITON	Docteur-médecin	Rue Nicolas-Flamel, 3.
COSTAZ	Propriétaire	Fitigneu (Ain).

COTILLON	Etudiant	Rue du Cloître-Notre-Dame, 6 *bis*.
COTTIN	Négociant	Rue du Cloître-St-Merri, 4
COTTIN	Négociant	Rue Saint-Martin, 9.
COUDERC	Antiquaire	Rue Saint-Paul, 4.
COURNOL-DUCOUDRAY	Publiciste	Quai Bourbon, 21.
COURT	Commissaire de police	Rue de Rivoli, 21.
COUTANT	Juge de Paix du IVe arrondissement	Mairie du IVe arrondissement.
COYECQUE	Sous-chef de Bureau à la Préfecture de la Seine	Hôtel de Ville.
CRAVOISIER	Miroitier	Rue Saint-Martin, 181.
CRUET	Docteur-médecin	Place des Vosges, 2.
CUTTING (Mme)		Avenue des Champs-Elysées, 73.
CUVILLIER	Architecte	Quai de Béthune, 24.
CZARTORYSKI (prince)		Rue Saint-Louis, 2.
DAMBLEMONT	Directeur d'Ecole communale	Place des Vosges, 6.
DARAGON	Libraire-éditeur	Rue Blanche, 98.
DARDANNE	Maire du IVe arrondissement	Quai d'Orléans, 42.
DARTHUY	Architecte	Boulevard Henri-IV, 45.
DAUBOURG	Architecte	Quai Bourbon, 43.
DEBERGHES	Métallurgiste	Rue Pelleport, 8.
BOVET de COURPON (Mme de)		Rue de Rivoli, 9.
DEBROCQ	Photographe	Rue Saint-Antoine, 97, 99.
DÉCRET		Rue Cortambert, 60.
GOSSON (vicomte de)		Rue Cail, 21.
DELAAGE	Curé de Saint-Louis	Rue Saint-Louis, 11.
DELABY	Publiciste	Boulevard Morland, 19.
DELCHAPPE	Employé de commerce	Passage Saint-Paul, 6.
DEL POZO	Confiseur	Rue des Barres, 15.
DEMMLER	Docteur-médecin	Rue de la Verrerie, 34.
DÉMOGÉ	Directeur des Galeries Réunies	Rue des Archives, 66.
D'ENFERT	Industriel	Rue Saint-Merri, 16.
D'ENFERT	Ancien négociant	Avenue Henri-Martin, 33.
DEPLANCHE	Propriétaire	Rue de Rivoli, 13.
DESCROIX	Négociant	Rue de la Verrerie, 34.
DESNOS	Mandataire aux halles	Rue Saint-Martin, 11.
DESOUCHES	Négociant	Rue Geoffroy-l'Asnier, 30.
DESRUELS	Négociant	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 38.
DETURCK	Avocat	Rue des Rosiers, 3 *ter*.
DE VALLES	Conseiller à la Cour	Quai d'Orléans, 84.

DEVILLIERS	Administrateur du Bureau de Bienfaisance du IVe arrondissement	Rue de Rivoli, 20.
DEVINAT	Ingénieur	Rue du Roi de Sicile, 26.
DHOMBRES	Professeur au Lycée Charlemagne	Rue Saint-Antoine, 101.
DHOTEL	Docteur-médecin	Rue Saint-Antoine, 44.
DIMEY	Limonadier	Rue Saint-Martin, 10.
DO (Mme)	....	Quai de Gesvres, 12.
DORBON	Libraire	Rue de Seine, 6.
DORET	Négociant	Rue Budé, 6.
DOUCET	Collectionneur	Rue Spontini, 19.
DUBOIS	Peintre sur émail	Rue Vallier, 31 *bis* à Levallois-Perret (Seine).
DUBOIS (Félicien) ...	Manufacturier	Rue des Nonnains-d'Hyères, 2.
DUBOIS (Paul)	Sous-chef à la Préfecture de Police	Rue Sainte-Croix, 21.
DUCHEMIN	Chimiste	Rue Chanoinesse, 6.
DUFFORT	Ancien chef du Personnel de la Préfecture de Police.	Rue d'Alésia, 62.
DUFORT	Ingénieur	Boulev. Saint-Michel, 47.
DUFOUR (Philippe) ...	Homme de lettres	Rue Saint-Louis, 64.
DUFOUR (Jean)	Elève à l'Ecole des Beaux-Arts	Rue Saint-Louis, 64.
DUFRÉNOY		Rue de Birague, 11 *bis*.
DUGOS	Dentiste	Boulevard Sébastopol, 22.
DUIVON	Attaché à la Librairie Plon..	Rue Garancière, 8.
DUJARDIN		Faub. Poissonnière, 115.
DUJARDIN	Constructeur d'instruments de précision	Rue Pavée, 24.
DUMOUTIER	Encadreur	Rue de Ponthieu, 66.
DUPEUX	Commis d'architecte	Rue Lacroix, 39.
DUPRÉ (Mme)		Rue du Sentier, 78 à Bois-Colombes (Seine).
DURANTE	Docteur-médecin	Avenue Rapp, 32.
DURU	Président de la Chambre syndicale de la Mercerie..	Faub. Saint-Honoré, 142.
ELOY	Expert écrivain	Rue des Rosiers, 3, *bis*.
EMILE-PAUL	Editeur	Faub. Saint-Honoré, 100.
ESCHGER	Directeur des Fonderies de Biache Saint-Wast.	Rue Saint-Paul, 28.
ESCOURROU	Rédacteur principal à la Préfecture de la Seine	Rue des Héraults, 7, à Brunoy (Seine-et-Oise).
ESPITALIER		Rue des Francs-Bourgeois, 28.
EYBORD	Graveur	Rue Charlot, 52.

FABRE	Avocat	Rue du Renard, 5.
FAILLIOT	Député du IVe arrondissement	Rue Sainte-Croix, 37.
FAMELART	Négociant	Rue Ferdinand-Duval, 11.
FARALIK	Ecclésiastique	Faub. Saint-Martin, 188.
FAU	Négociant	Rue des Rosiers, 5 bis.
FAURE-BEAULIEU	Ingénieur	Rue Charles V, 10.
FERRAND	Ingénieur	Quai de Béthune, 18.
FERRANT	Directeur du journal du IVe arrondissement	Rue Saint-Merri, 28.
FERROUILLAT	Pharmacien	Rue de Rivoli, 35.
FETTU	Négociant	Boulevard Henri IV, 44.
FITY	Entrepreneur de serrurerie	Rue Turbigo, 40.
FLAGEUL	Avocat	Rue de Ponthieu, 28.
FLANDRIN	Sculpteur	Quai Bourbon, 15.
FOHR	Orfèvre	Rue Vieille-du-Temple, 97.
FONTAINE	Costumier	Boulevard du Palais, 3.
FOUJU	Employé de Commerce	Rue de Rivoli, 33.
FOURNIER	Expert comptable	Quai des Célestins, 30.
FOURNIER	Docteur médecin	Rue du Pont-Louis-Philippe, 13.
FOURRIER	Traducteur interprète	Rue des Archives, 13.
FRISCH	Curé de Saint-Paul Saint-Louis	Passage Saint-Paul, 7.
FUNCK-BRENTANO	Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal	Rue de Sully, 1.
GABÉ	Vérificateur des douanes	Quai Conti, 5.
GAGNEUR	Docteur médecin	Boulevard Morland, 19.
GALLI	Conseiller municipal du IVe arrondissement	Rue du Petit-Musc, 20.
GARDY	Banquier	Boulevard Beaumarchais, 23.
GAULON		Boulevard Henri IV, 44.
GAUTHIER	Curé de Saint-Gervais	Rue de la Verrerie, 34.
GAUTHIER	Rédacteur à la Direction des services télégraphiques de Paris	Quai de l'Hôtel-de-Ville, 60.
GAUTHIER	Archiviste	Quai aux Fleurs, 1.
GAUTIER	Avocat	Rue de Rivoli, 80.
GAUTIER	Membre de l'Institut	Place des Vosges, 9.
GENDRE	Rentier	Rue de Rivoli, 20.
GEOFFROY	Publiciste	Cité Rondelet, 2 (Montrouge).
GEORGES	Tailleur	Rue Tiron, 2.
GEORGES	Agent de publicité	Quai de l'Hôtel-de-Ville, 42.

GÉRARD	Agent de manufactures	Rue des Rosiers, 3.
GERARDOT	Négociant	Rue de la Verrerie, 34.
GERAULT	Imprimeur	Rue Montmorency, 10.
GERBEAUX	Comptable	Rue Saint-Paul, 25.
GERMAIN		Bd Beaumarchais, 30.
GIBAULT	Bibliothécaire de la Société nationale des Horticulteurs de France	Quai Bourbon, 55.
GIRON	Changeur	Rue de Rambuteau, 67.
GODEFROY	Directeur de transports maritimes	Rue Parrot, 5.
GOM	Architecte	Rue de Turenne, 62.
GONDOUIN	Employé à la Préfecture de Police	Rue Vieille-du-Temple, 12.
GOUAUX	Négociant en vins	Rue Bretonvilliers, 1 *bis*.
GOULAY	Vétérinaire	Rue de Pontoise, 3.
GOULÉ	Administrateur d'immeubles.	Rue Saint-Antoine, 119.
GOURICHON	Docteur médecin	Rue des Tournelles, 2.
GRAMONT	Vicaire de Notre-Dame	Rue d'Arcole, 15.
GRAND	Secrétaire Trésorier du Bureau de Bienfaisance	Place Baudoyer, 2.
GRANGE	Négociant	Quai d'Orléans, 38.
GRÉPAT	Avocat	Rue Sarrette, 27.
GRIGNARD	Maître d'armes	Place des Vosges, 19.
GROSPERRIN	Mandataire aux halles	Rue Tiron, 1.
GROULL	Avocat	Quai d'Orléans, 42.
GUIGNARD	Publiciste	Rue de la Convention, 60.
GUILLEMOT	Diviseur d'instruments de précision	Rue Saint-Louis, 73.
GUTMANN	Bijoutier	Rue de Rivoli, 74.
GUYOT	Représentant de commerce.	Rue Castex, 10.
HALBIQ	Dentiste	Rue Saint-Antoine, 10.
HARDY	Négociant	Rue Barbette, 4.
HAROUX	Négociant	Rue du Figuier, 1.
HARTMANN (Georges)	Négociant et publiciste	Château de Conflans, par Charenton (Seine).
HARTMANN (Paul)	Clerc de notaire	Rue Miromesnil, 30.
HARYETT-FONTANGES (Mme)	Publiciste	Rue Auber, 21.
HAUSER	Homme d'affaires	Boulevard Sébastopol, 47.
HÉNARD	Architecte	Rue Saint-Lazare, 58.
HENIN		Rue des Archives, 77.
HÉRICART DE THURY	Industriel	Cité Paradis, 4.
HEYMANN	Antiquaire	Rue des Archives, 17.

HOLLEY	Architecte	Rue des Tournelles, 43.
HOUÉRY	Architecte	Rue Jean-Beausire, 19.
HUBERT DE VAUTIER	Négociant	Quai Henri IV, 32.
HULEUX	Inspecteur primaire	Rue Malakoff, 4, à Asnières (Seine).
HURÉ	Pharmacien	Rue de Jouy, 1.
HYDE (James-H.)		Rue Adolphe-Yvon, 18.
INSPECTEUR DES TRAVAUX HISTORIQUES DE LA VILLE DE PARIS		Rue de Sévigné, 29.
INSTITUTION SULLY		Rue Saint-Antoine, 62.
JAMET ET BUFFEREAU	Experts comptables	Rue de Rivoli, 96.
JARRY (Paul)	Publiciste	Rue Blanche, 62.
JEANNARD	Publiciste	Boulevard Morland, 16 *bis*.
JOLY	Membre de Sociétés savantes	Rue du Louvre, 44.
JULIEN	Architecte	Boulevard Sébastopol, 63
JULLIEN	Publiciste	Rue Aubriot, 10.
JUVIGNY	Entrepreneur de serrurerie	Rue Pavée, 23.
KOECHLING	Publiciste	Quai de Béthune, 32.
KOHLER	Ciseleur	Rue des Archives, 90.
LABATTUT-VERDAUD	Négociant	Rue Turbigo, 14.
LABBÉ-SERVEILLE (Mlle)	Artiste peintre	Rue de Rivoli, 39.
LACHERET	Pasteur du Temple Sainte-Marie	Boulevard Saint-Germain, 7.
LACOMBE	Trésorier de la Société de l'*Histoire de Paris et de l'Ile de France*	Rue de Moscou, 5.
LAFONTAINE	Ecclésiastique	Rue de la Verrerie, 76.
LAGRANGE	Secrétaire au Conseil d'Etat	Rue Saint-Paul, 5 *bis*.
LAGUERRE	Avocat	Boulevard Magenta, 10.
LAMBEAU	Secrétaire de la Commission du Vieux Paris	Rue des Lions, 19.
LAMBERT	Photographe industriel	Rue Debelleyme, 11.
LAMBERT	Editeur de musique	Faubourg Saint-Martin, 52.
LAMOLÈRE		Rue Ferdinand-Duval, 10.
LANTUÉJOUL	Pharmacien	Rue des Carmes, 8.
LAPALUS	Publiciste	Rue de Vaugirard, 291.
LARMEE	Architecte	Rue de Rivoli, 20.
LASNIER	Pharmacien	Rue Michelet, 13.
LASSEZ	Propriétaire	Rue des Martyrs, 91.

LAVOLLÉE	Avocat	Rue Jean-du-Bellay, 6.
LE BAS		Rue Saint-Florentin, 11.
LE BLANC	Courtier assermenté	Boulevard Henri IV, 3.
LEBRET	Architecte	Rue Louis-le-Grand, 25.
LEBRETON	Maroquinier	Rue Bichat, 52.
LECERF		Boulevard Flandrin, 8.
LECL RE (Mlle)		Rue Barbette, 4.
LE COMTE	Antiquaire	Rue Geoffroy-l'Asnier, 22.
LE CORBEILLER	Conseiller municipal du IVe arrondissement	Rue de Chaillot, 63,
LEDRESSEUR	Employé de commerce	Rue de Rivoli, 12.
LEFEBVRE DES NOETTES	Commandant en retraite	Quai Bourbon, 19.
LEFEUVRE	Libraire	Rue Vauquelin, 1.
LEG NISEL	Ingénieur	Place des Vosges, 22.
LÉGER	Chapelier	Rue Saint-Antoine, 13.
LÉGER	Piqueur municipal	Boulevard Morland, 4.
LEHUCHER	Négociant	Rue du Temple, 30.
LELEU	Photograveur	Rue Pastourelle, 25.
LELOIR	Brossier	Rue Commines, 14.
LEMAIRE	Joaillier	Rue des Archives, 76.
LEMARCHAND	Conseiller municipal du IVe arrondissement	Rue Le-Regrattier, 28.
LEMERLE	Chanoine	Avenue Riondet, 14 à Hyères (Var).
LERALLE	Contrôleur à l'administration du gaz	Boulevard Henri IV, 44.
LESAGE	Architecte	Place des Vosges, 9.
LESENFANTS	Chef de contentieux	Rue Nollet, 120.
LE SENNE	Bibliophile	Boulevard Haussmann, 73.
LESPINE	Commissaire de Police	Rue Vieille-du-Temple, 19.
L'ESPRIT	Sous-Chef de Bureau à la Préfecture de la Seine	Rue Lobau, 2.
LEVASSEUR	Avocat	Boulevard du Palais, 11.
LÉVY (Raphaël)	Rabbin	Place des Vosges, 14.
LIÉNARD	Docteur médecin	Rue d'Arcole, 15.
LINARDON		Rue des Minimes, 14.
LOICHEMOLLE	Marbrier d'art	Boulevard Beaumarchais, 37.
LOREAU	Fabricant de billards	Rue de Turenne, 1.
LOTTE	Architecte	Boulevard Morland, 19.
LOUAR	Artiste dramatique	Rue Legondre, 124.
LUCK (Louis)	Ancien négociant	Rue Saint-Paul, 5 *bis*.
LUIZARD	Constructeur d'instruments pour les sciences	Rue du Cloître-Notre-Dame, 14.
MAGASIN PITTORESQUE		Rue de Tournon, 8.

MALAQUIN	Négociant	Rue Agrippa-d'Aubigné, 2.
MALARD	Négociant	Rue Pavée, 11.
MALBEC	Docteur-médecin	Rue de Rivoli, 14.
MANDELBAUM	Négociant	Rue du Temple, 52.
MANGEARD	Pharmacien	Rue du Temple, 26.
MARCHAL	Employé à la Préfecture de la Seine	Mairie du IV[e] arrondissement.
MAREUSE	Président de la Société historique du VIII[e]	Boulevard Haussmann, 81.
MARGUERITTE	Négociant	Quai de la Mégisserie, 14.
MARTIN	Chocolatier	Boulevard Henri IV,
MARTIN (Henry)	Administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal	Rue de Sully, 1.
MARTIN	Architecte	Avenue des Gobelins, 13-15.
MARTY	Publiciste	Rue Duroc, 24.
MASSON	Calculateur au Bureau des Longitudes	Rue de Turenne, 2.
MAUSSANG	Vérificateur en bâtiments	Villa Cœur de Vey, 11.
MAY	Négociant	Place des Vosges, 11.
MAZAND	Secrétaire général du Syndicat de l'Epicerie	Rue du Renard, 32.
MENDEL	Libraire	Rue de Savoie, 22.
MENTIENNE		Bry-sur-Marne (S.-O.).
MERCIER	Cartonnier	Rue du Temple, 39.
MERKLIN	Confiseur	Rue d'Arcole, 11.
METAYER	Industriel	Rue Saint-Antoine, 135.
METTETAL	Industriel	Rue Beautreillis, 19.
MICHAUX	Docteur-médecin	Quai Bourbon, 19.
MICHAUX	Ingénieur	Rue de Rivoli, 48 *bis*.
MICHEL	Représentant de commerce	Rue Geoffroy-l'Asnier, 28.
MIGUET	Publiciste	Boulevard Henri IV, 1.
MILHAU	Marchand de cheveux	Rue Saint-Antoine, 68.
MILTGEN	Architecte	Boulevard Beaumarchais, 41.
MINARD	Maître de chapelle	Rue de Rivoli, 28.
MINES	Tailleur	Rue de la Verrerie, 2.
MISSILLIER	Négociant	Rue Rambuteau, 57.
MOEBS	Publiciste	Boulevard Bourdon, 33 *bis*.
MONT DE PIÉTÉ		Rue des Francs-Bourgeois.
MOQUET-LESAGE	Négociant	Rue Saint-Gilles, 7.
MOREL	Architecte	Rue Saint-Martin, 5.
MOREL D'ARLEUX	Notaire honoraire	Avenue de l'Opéra, 13.

MOREL D'ARLEUX.	Notaire............	Rue du Renard, 5.
MORILLON	Industriel................	Rue Lesdiguières, 6.
MOSNIER............	Négociant................	Rue des Bons-Enfants, 13, à Montgeron (S.-O.)
MOUGIN.............	Docteur-médecin..........	Boul. de la Bastille, 46.
MOUNIER............	Imprimeur................	Rue du Plâtre, 1.
MOUSSINAC..........	Secrétaire général du Syndicat pour l'amélioration des transports	Rue du Roi-de-Sicile, 54.
MOUTAILLIER......	Imprimeur................	Rue des Francs Bourgeois, 43.
MOYNE..............	Homme de lettres.........	Avenue Victoria, 11.
MUGNIER............	Propriétaire.............	Virieu-le-Grand (Ain).
MURAIRE............	Pharmacien	Rue des Francs-Bourgeois, 41.
MURAT	Bijoutier	Rue des Archives, 62.
MUS E CARNAVALET..............	....	Rue de Sévigné, 23.
NAULOT.............	Négociant en fonds de commerce................	Rue Saint-Antoine, 131.
NICAISE............	....	Rue de Rivoli, 3.
NICOUD	Comptable................	Quai des Célestins, 18.
NICOUD.............	Employé de Commerce.....	Rue du Cherche-Midi, 47.
NIEPCE	Inspecteur général des Forêts..................	Avenue Percier, 10.
NITOT	Pharmacien...............	Rue Chanoinesse, 6.
NOCQ	Artiste graveur	Quai Bourbon, 21.
NOËL	Artiste dramatique.......	Rue de la Verrerie, 78.
NORMAND (comte)...	Propriétaire.............	Rue Geoffroy-l'Asnier, 26.
NORROY	Directeur des magasins de la Tour Saint-Jacques...	Rue de Rivoli,, 88.
NOYER..............	Premier vicaire à Saint-Gervais..................	Boul. Henri IV, 2.
NUIDAN	Gérant de commerce.......	Rue Saint-Martin, 123.
ODINET.............	Docteur-médecin..........	Rue Saint-Martin, 7.
OLLIVIER...........	Avocat	Rue de Seine, 13.
PAG S	Industriel...............	Boul. Henri IV, 34.
PALADE BONNAL (Mme)............	Artiste peintre...........	Rue Saint-Antoine, 10.
PARAIRE	Sous-caissier à la Caisse d'Epargne	Quai Bourbon, 53.
PARDON.............	Négociant	Boul. Henri IV, 42.
PARFAIT PRADELLE (Mlle)...........	....	Rue Lafontaine, 14.
PAUL...............	Architecte	Rue Beautreillis, 17.
PAYMAL (Mme)......	....	Quai de Béthune, 18.
PELISSE	Conseiller de Préfecture....	Boul. Richard-Lenoir, 58.
PELISSE	Docteur-médecin..........	Boul. Henri IV, 49.

PERDREAU	Négociant	Rue Dante, 4.
PERRIN	Econome du Palais de Justice	Palais de Justice.
PERRIN	Professeur	Quai de l'Hôtel-de-Ville, 42.
PESSARD	Publiciste	Rue Saint-Anne, 50.
PEYRET	Archiviste de la Préfecture de Police	Quai des Orfèvres, 36.
PEYTOUREAU	Membre du Conseil de la Chambre syndicale de la Marbrerie	Rue de la Roquette, 177.
PFAFF	Manufacturier	Boul. Sébastopol, 34.
PHILIPPOT	Notaire	Rue Saint-Antoine, 10.
PICARD	Docteur-médecin	Rue de Rivoli, 24.
PICARD	Vice-président du Syndicat de la Coutellerie	Rue de Rivoli, 68.
PICHON	Ministre des Affaires étrangères	Quai de Béthune, 18.
PICOT	Commissaire de Police	Quai de Gesvres, 16.
PICOU	Employé	Rue du Renard, 32.
PICOU	Docteur-médecin	Rue Saint-Antoine, 111.
PIERRE	Oculariste	Boul. Sébastopol, 14.
PILLET	Ingénieur-chimiste	Rue Saint-Merri, 16.
PILMYER	Chirurgien-dentiste	Quai du Marché-Neuf, 6.
PINOT	Entrepreneur de maçonnerie	Rue Agrippa-d'Aubigné, 3.
PINOT	Entrepreneur de maçonnerie	Rue Mornay, 4.
PISANI	Chanoine	Quai Montebello, 13.
PITTE (Mme)	Lapidaire	Rue Réaumur, 15.
POËTE	Conservateur de la Bibliothèque de la ville de Paris.	Rue de Sévigné, 29.
POITEVIN	Etudiant	Rue Sedaine, 6.
POLLET	Orfèvre d'art	Rue du Renard, 34.
POLLIN	Comptable	Rue Geoffroy-l'Asnier, 38.
POLLISSARD	Propriétaire	Rue Saint-Honoré, 217.
PONTHUS CINIER.	Avocat	Rue de Rivoli, 68.
POUPINELLE	Propriétaire	Boul. de la Bastille, 46.
POUSSET	Archiprêtre de Notre-Dame.	Place du Parvis-Notre-Dame.
PRÉAUD	Architecte	Rue Beautreillis, 6.
PRÉFET DE POLICE		Boul. du Palais, 7.
PRÉFET DE LA SEINE		Hôtel-de-Ville.
PRIEUR	Docteur-médecin	Place des Vosges, 1.
PRIEUR	Négociant	Rue des Tournelles, 43.

PRUDON	Comptable	Quai aux Fleurs, 23.
PRUGNAUD	Architecte	Rue de Rivoli, 10.
PRUNIER	Négociant	Avenue Victoria, 6.
PRUNIER	Brossier	Rue Geoffroy-l'Angevin, 17.
QUANTIN	Négociant	Rue Malher, 20.
QUÉNOT	Voyageur de commerce	Rue de Moussy, 11.
QUENTIN	Critique dramatique	Passage Saint-Paul, 5.
QUILLIER	Docteur-médecin	Quai aux Fleurs, 3 *bis*.
RAGOT	Horticulteur	Rue d'Arcole, 13.
RAMBAUD	Docteur-médecin	Boul. Sébastoool, 16.
RAUX	Libraire	Rue Saint-Antoine, 59.
RAVERAT	Entrepreneur de maçonnerie.	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 84.
RAYNAUD	Employé de commerce	Rue Agrippa-d'Aubigné, 3.
REGNARD	Ingénieur	Rue Granville, 2, à Saint-Mandé (Seine).
RENARD	Négociant	Rue Saint-Antoine, 80.
REY	Archiviste adjoint de la Préfecture de police	Rue Mornay, 5.
RHONÉ	Publiciste	Rue du Pré-aux-Clercs, 10.
RICBOURG	Négociant	Quai aux Fleurs, 19.
RICHARDOT	Fabricant d'étalages	Rue des Archives, 75.
RIOTOR	Publiciste	Quai de Béthune, 26.
RIVI RE	Négociant	Rue Saint-Martin, 11.
ROBIN	Graveur dessinateur	Rue de Sévigné, 46.
ROGIER	Docteur-médecin	Rue Soufflot, 20.
ROHAIS	Pharmacien	Rue des Lions, 2.
RONDOT	Administrateur du Bureau de Bienfaisance	Rue Mornay, 4.
RONSSERAY	Négociant	Rue de la Verrerie, 77.
ROQUES	Commandant en retraite	6, Avenue du Pré-des-Pêcheurs à Toulon.
ROQUES	Professeur de musique	Rue Saint-Antoine, 30.
ROSSIGNOL	Administrateur du Bureau de Bienfaisance	Rue Saint-Martin, 91.
ROUGET	Directeur de l'Ecole communale	Rue du Renard, 21.
ROUGET	Administrateur du Bureau de Bienfaisance	Rue Ferdinand-Duval, 13.
ROULAND	Industriel	Rue de Calais, 22.
ROULIER	Professeur de musique	Rue Saint-Antoine, 13.
ROUQUETTE	Représentant de commerce	Rue Saint-Louis, 1 *bis*.
ROUSSEAU	Chef de division à l'Assistance publique	Rue de Rivoli, 8.

ROUSSY	Maire adjoint du IV[e] arrondissement	Quai Henri IV, 38.
ROZIS	Représentant de commerce	Rue Georges Saché, 7.
RUEY	Huissier audiencier	Rue du Pont-Louis-Philippe, 8.
SABATIER	Pharmacien	Rue des Archives, 9.
SAINT-GERMAIN	Négociant	Rue Pavée, 21.
SÉDILOT	Curé de Sainte-Elisabeth du Temple	Boulevard du Temple, 10.
SEIGNEURIE	Directeur du journal l'*Epicier*	Rue de la Verrerie, 34.
SELLIER	Archiviste	Rue Saint-Louis, 5.
SIMON	Fleuriste	Rue de la Tâcherie, 4.
SIMON	Membre de la Commission d'Hygiène	Rue du Cloître-Notre-Dame, 4.
SIRMAIN	Propriétaire	Rue Ferdinand-Duval, 11.
SOCHARD	Négociant	Rue de l'Ave-Maria, 2.
SOULÈS	Propriétaire	Rue de Phalsbourg, 6.
SPIEGEL	Publiciste	Rue Malher, 20.
STIRLING	Employé à la Préfecture de la Seine	Rue de Sévigné, 29.
SYNDICAT DE LA BOULANGERIE		Quai d'Anjou, 7.
TARIDE	Editeur	Boulevard Saint-Denis, 18.
TAUSEND	Publiciste	Quai des Célestins, 40.
TEILLAC	Négociant	Rue de Rivoli, 42,
TENENTI	Négociant	Rue Boissy-d'Anglas, 39.
THIEBLEMONT	Juge de Paix	La Ferté-Alais (S.-O.).
THIRION	Jurisconsulte	Rue du Pont-Louis-Philippe, 19.
THOUARD	Négociant	Rue des Francs-Bourgeois, 41.
TINTHOUIN	Architecte	Boulevard Morland, 4.
TORNÉRY	Docteur-Médecin	Boulevard Voltaire, 18.
TOULOUSE	Fabricant de bronzes	Rue Beautreillis, 10.
TOURNEUX	Homme de lettres	Quai de Béthune, 34.
TRIMOUILLAT	Homme de lettres	Rue Chanoinesse, 10.
TRUFFAUT	Employé de commerce	Rue Malher, 11.
TRUSSON	Entrepreneur de travaux publics	Rue Jenner, 56.
TUAL	Commissaire-priseur	Rue d'Aumale, 1.
TUETEY	Archiviste	Quai Bourbon, 45.
TUMBEUF	Trésorier de la Société du Vieux-Papier	Av. Malvesin, 10, à Bécon-les-Bruyères (Seine).
TURBERT (M[lle])		Quai d'Orléans, 32.

UDRON	Caissier	Rue de Rivoli, 88.
ULRICH	Employé de commerce	Rue de Sévigné, 13.
VALLET	Photographe industriel	Rue des Filles-du-Calvaire, 7 et 9.
VALTIER	Marchand grainier	Rue Saint-Martin, 2.
VAN GELUWE	Expert comptable	Rue des Arquebusiers, 9.
VERMOREL	Docteur-médecin	Rue de Rivoli, 16.
VERT	Imprimeur	Rue Ferdinand-Duval, 18.
VERVELLE		Rue Chanoinesse, 24,
VIGNERON	Juge de Paix suppléant du IVe arrondissement	Avenue Trudaine, 43.
VIGNES	Sous-caissier de la Caisse d'Epargne	Rue Castex, 8.
VIGUIER	Directeur du Bazar de l'Hôtel de Ville	Rue des Archives, 1.
VILLEJEAN	Pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu	Hôtel-Dieu.
VIREY	Docteur-médecin	Rue Saint-Merri, 12.
VITTE	Employé de commerce	Rue de la Verrerie, 48.
VOCORET	Négociant	Rue du Pont-Louis-Philippe, 5.
VUAFLARD	Secrétaire de la Société de l'Iconographie parisienne.	Rue Gassendi, 15.
VUILLAUME	Publiciste	Avenue Lamotte-Piquet, 5.
WAGNER	Professeur de piano	Rue des Lions, 7.
WEBER	Pasteur	Place Voltaire, 3.
WIMPHEN	Industriel	Rue du Temple, 57.
WOIRHAYE	Avocat	Rue Véron, 17, à Alfortville (Seine).
WORMSER		Rue d'Amsterdam, 104.
YVON	Docteur-médecin	Place de la Bastille, 7.
ZWIERZINSKI	Photographe	Rue de Rivoli, 33.

Membres perpétuels : MM. HARTMANN (Georges), BOURSE, JAMES H. HYDE.

INDEX DES AUTEURS



TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME

Comprenant les huit bulletins trimestriels des deux années 1908-1909

BULLETIN N° 25 (Janvier 1908)

BULLETIN N° 26 (Avril 1908)

BULLETIN N° 27 (Juillet 1908)

BULLETIN N° 28 (Octobre 1908)

BULLETIN N° 29 (Janvier 1909)

PARTIE DU IIIe ARRONDISSEMENT

BULLETIN N° 30 (Avril 1909)

PARTIE DU IIIe ARRONDISSEMENT

BULLETIN N° 31 (Juillet 1909)

PARTIE DU IIIe ARRONDISSEMENT

BULLETIN N° 32 (Octobre 1909)

Partie du IIIe arrondissement

Services à diverses sociétés en échange de leurs bulletins

Correspondance historique et archéologique, 28, rue Serpente.

Bulletin de la Société historique du VIe arrondissement (Mairie du VIe arrondissement).

Commission du Vieux Paris, Hôtel de Ville.

Le Vieux Bugey. Société historique, Bellay (Ain).

Société du Vieux Montmartre, rue d'Orsel, 42.

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, rue Victor-Massé, 31 *bis*.

Société historique d'Auteuil et de Passy, rue Michel-Ange, 25.

Société historique et archéologique du VIIIe arrondissement. (Mairie du VIIIe arrondissement.)

Le Vieux Papier, boulevard des Batignolles, 12.

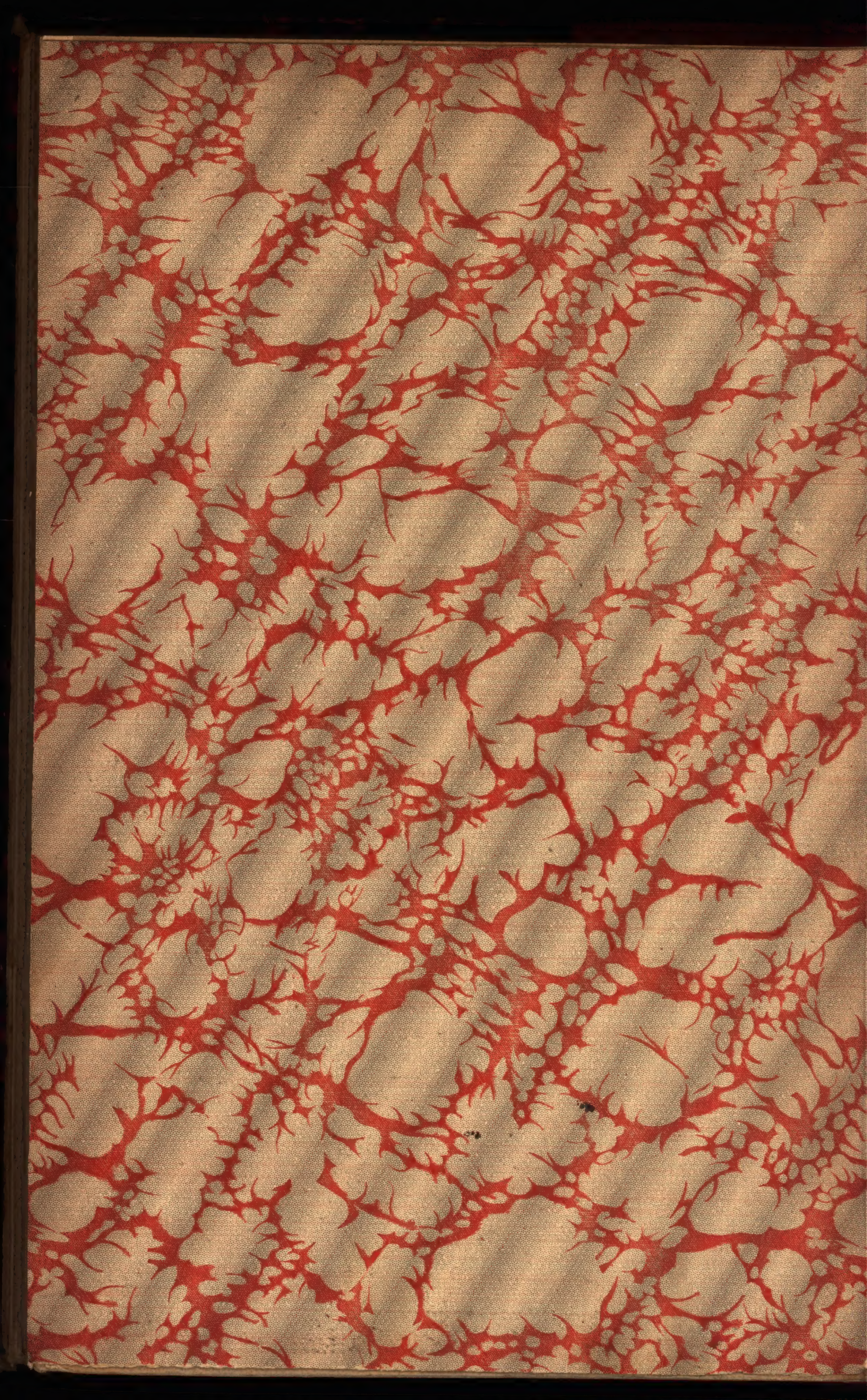
Société de l'Histoire de Paris. Bibliothèque nationale.

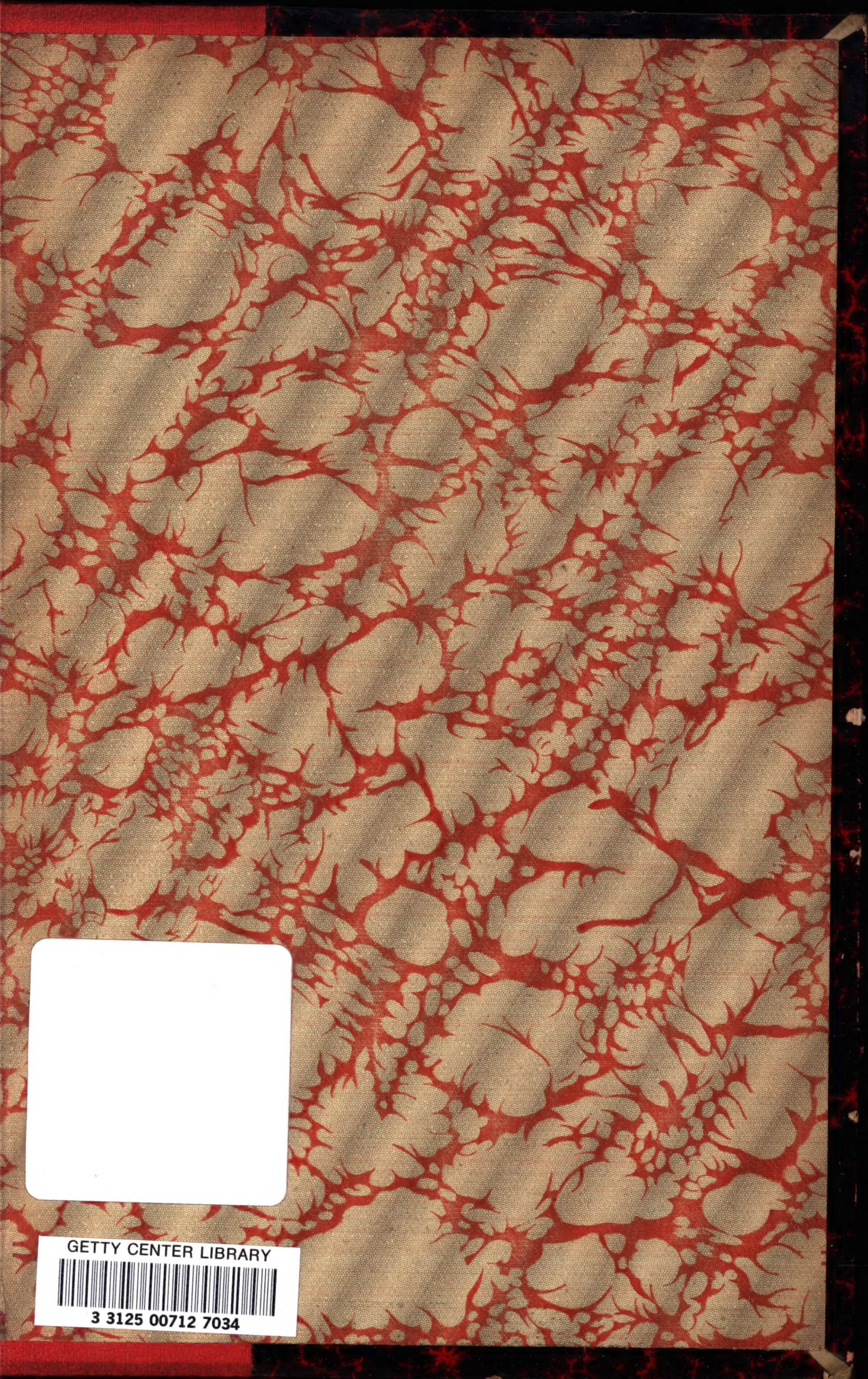
L'Ami des Monuments et des Arts, rue Saint-Antoine, 62 (dans l'ancien hôtel Sully).

La Chronique Médicale, rue de Poissy, 9.




FLVCTV T NEC MERGITVR




GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00712 7034

